This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 51231 3 DUPL

Digitized by Google

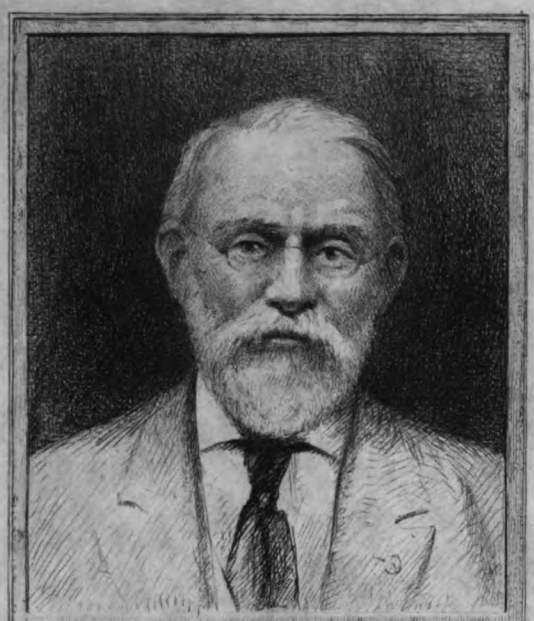

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.P731
A8

SOCIÉTÉ

DES

ARCHIVES HISTORIQUES

DU POITOU

Digitized by Google

Digitized by Google

ARCHIVES HISTORIQUES

DU POITOU

XXXIII

POITIERS
SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE
4 ET 6, RUE DE L'ÉPERON
—
1904

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Mythoff
12-15-27
16252

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES DU POITOU

ANNÉE 1903.

Membres titulaires :

MM.

ARNAULDET (TH.), ancien bibliothécaire de la ville de Niort, au Fossé-Rouge, par L'Oie (Vendée).

BARBAUD, archiviste de la Vendée, à la Roche-sur-Yon.

BARDET (V.), attaché à l'Inspection du chemin de fer d'Orléans, à Poitiers.

BARBIER (Alfred), ancien vice-président du Conseil de préfecture, à Poitiers.

BARTHÉLEMY (A. DE), membre de l'Institut, à Paris.

BEAUCHET-FILLEAU (Paul), à Chef-Boutonne.

BLANCHARD (R.), membre de la Société des bibliophiles bretons, à Nantes.

BONNET (E.), professeur à la Faculté de Droit, conseiller général des Deux-Sèvres, à Poitiers.

BOURALIÈRE (A. DE LA), ancien président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

CESBRON (E.), ancien notaire, à Breuil-Chaussée (Deux-Sèvres).

CHAMARD (DOM), ancien prieur de l'abbaye de Ligugé.

COLLON (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier du pensionnat des Frères des Ecoles chrétiennes, à Poitiers.

Digitized by Google

MM.

DELISLE (L.), membre de l'Institut, à Paris.

DESAIVRE, docteur en médecine, ancien conseiller général des Deux-Sèvres, à Niort.

DROUAULT (R.), receveur de l'enregistrement, à Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne).

GINOT (Émile), bibliothécaire de la ville, à Poitiers.

GRANDMAISON (L. DE), archiviste de l'Indre-et-Loire, à Tours.

LELONG, professeur à l'École nationale des Chartes, à Paris.

MARQUE (G. DE LA), à La Baron (Vienne).

MARTINIÈRE (Jules MACHET DE LA), archiviste de la Charente, à Angoulême.

MÉNARDIÈRE (DE LA), professeur à la Faculté de Droit, à Poitiers.

MUSSET (G.), bibliothécaire de la ville, à La Rochelle.

RAMBAUD (P.), pharmacien en chef des Hôpitaux, à Poitiers.

RICHARD (A.), archiviste de la Vienne, à Poitiers.

RICHEMOND (L. DE), archiviste de la Charente-Inférieure, à La Rochelle.

SAINT-SAUD (C^te^ DE), à la Roche-Chalais (Dordogne).

SAUZÉ (Charles), ancien magistrat, à l'abbaye de Ferrières (Deux-Sèvres).

TRANCHANT (Charles), ancien conseiller d'État, ancien conseiller général de la Vienne, à Paris.

Membres honoraires :

MM.

ARNAULDET (Pierre), à Alfortville (Seine).

BABINET DE RENCOGNE, à Angoulême.

BEAUREGARD (H. DE), député des Deux-Sèvres, au Deffend (Deux-Sèvres).

BOURLOTON (E.), à Paris.

CARS (Duc DES), à Sourches (Sarthe).

CLISSON (l'abbé DE), à Poitiers.

DESMIER DE CHENON (M^is^), à Domezac (Charente).

DUBEUGNON, professeur à la Faculté de Droit, à Poitiers.

Digitized by Google

MM.

Fontaines (Hubert de), à Sérigné (Vendée).

Fromantin, administrateur délégué de la Société Française d'Imprimerie et de Librairie, à Poitiers.

Guérin (Paul), chef du secrétariat aux Archives Nationales, à Paris.

Horric de la Motte Saint-Genis (Mis), à Goursac (Charente).

Hublin (G.), notaire, ancien maire de Saint-Maixent, à Saint-Maixent.

Labbé (A.), à Châtellerault.

Laizer (Cte de), à Poitiers.

La Lande Lavau Saint-Étienne (Vte de), à Neuvillars (Haute-Vienne).

Lecointre (Arsène), à Poitiers.

Mascureau (Mis de), à Poitiers.

Moreau (J.), à Loudun.

Moranvillé (H.), à Paris.

Orfeuille (Cte R. d'), membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Versailles.

Paulze d'Ivoy (J.), à Tours.

Prouhet, docteur en médecine, à la Mothe-Saint-Héraye.

Segrétain (Léon), général de division, à Poitiers.

Surgères (Édouard de Granges de), à Nantes.

Trémoille (Duc de la), membre de l'Institut, à Paris.

Vernou-Bonneuil (Mis de), ancien capitaine breveté au 18e dragons, à Vouneuil-sous-Biard.

Bureau :

MM.

Richard, président.

de la Bouralière, secrétaire.

Bonnet, trésorier.

de Clisson, membre du Comité.

Desaivre, id.

Labbé, id.

de la Ménardière, id.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

PENDANT L'ANNÉE 1903.

Dans le cours de l'année 1903, la Société s'est réunie les 15 janvier, 20 avril, 16 juillet et 19 novembre.

Elle a admis comme membres honoraires: M. Pierre Arnauldet, M. Edouard de Granges de Surgères, M. le docteur Prouhet et M. le marquis de Mascureau, et comme membre titulaire : M. Rambaud, pharmacien en chef des hôpitaux de Poitiers.

La Société a perdu, dans le courant de l'année, M. le marquis de Granges de Surgères, qui lui avait promis une collaboration active, et particulièrement la publication des preuves faites par les chevaliers de Malte du Grand-Prieuré d'Aquitaine.

Elle s'est associée au deuil de la Société des Archives historiques de la Saintonge qui vient de perdre son fondateur, M. Louis Audiat. Cet érudit s'était inspiré de l'organisation de la Société des Archives historiques du Poitou pour établir à Saintes celle qui a si brillamment réussi.

Communications. — Par M. Desaivre : Les flançailles du Dauphin en 1518, texte transcrit et prêt à publier, et une lettre de François de Rochechouart, gouverneur de Gênes, qui entrera dans des Miscellanées comme complément de celles publiées dans le tome XXXI ;

Par M. Rambaud : des documents du XVIIIe siècle, relatifs à la Basoche de Poitiers, rencontrés dans les papiers du présidial et qui feront suite à ceux publiés par M. Bricauld de Verneuil dans le tome VII des Archives ;

Par M. Richard : des maintenues de noblesse originales, émanées de l'intendant Barentin, qui ont été données aux Archives départementales par la famille Lériget, et qui seront comprises dans la nouvelle série de maintenues que prépare M. de la Bouralière ;

Par M. Bardet : des titres du XVIIe siècle, dont l'un est l'acte de vente d'un champ faite le 20 septembre 1650 par François Poussard, marquis du Vigean, à l'Eglise réformée de ce lieu, pour construire un Temple ;

Par M. Blanchard : de l'inventaire fait par lui du fonds Dugast-Matifeux, légué à la bibliothèque de Nantes.

Décisions. — Les travaux préparés par divers membres (M. l'abbé Collon : Pouillé du diocèse de Poitiers, dit Pouillé de Gauthier ; M. de la Marque : Suite des Annales d'Aquitaine par Bobinet, curé de Buxerolle ; M. Bardet : Journal de M. de Maillasson) n'étant pas encore prêts à paraître, M. l'abbé de Clisson est chargé de la publication du cartulaire de la Merci-Dieu, d'après l'original appartenant à M. de la Fouchardière. Ce document composera le tome XXXIV des Archives.

Digitized by Google

Publications. — Dans le courant de février 1903 a été distribué aux membres de la Société le tome XXXII des Archives, qui est la suite (IXe volume) des documents concernant le Poitou, contenus dans les registres de la chancellerie de France, publiés par M. Guérin (1447-1457).

Travaux en cours d'exécution : La correspondance de M. de Lanssac (Louis de Saint-Gelais), diplomate du XVIe siècle, de 1545 à 1557, publiée par M. Sauzé, qui composera le tome XXXIII.

Renouvellement du Bureau. — A la séance du 19 novembre 1903 ont été élus : MM. Richard, président ; de la Bouralière, secrétaire ; Bonnet, trésorier ; de Clisson, Desaivre, Labbé, de la Ménardière, membres du Conseil.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE POLITIQUE

DE

M. DE LANSSAC

(LOUIS DE SAINT-GELAIS)

PAR

M. CHARLES SAUZÉ

1548-1557

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION

Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lanssac, ne semble pas avoir dans l'histoire une place en rapport avec le rôle important qu'il tint dans les conseils du roi et dans les ambassades. De 1550 à 1589 il fut en effet chargé de missions nombreuses [1] et délicates, et son nom se trouve mêlé, durant cette longue période, aux plus grands actes du gouvernement [2]. Aussi le duc de Saint-Simon a-t-il pu écrire dans ses *Mémoires* [3], plus d'un siècle après la mort de Lanssac, qu'il fut « un personnage en son temps ».

Cette existence mouvementée, par un hasard surprenant, n'a pas encore tenté la curiosité d'un historien.

En attendant que Lanssac rencontre un biographe digne de lui, nous avons entrepris d'assembler pour les *Archives historiques du Poitou* la correspondance de ce baron de la Mothe-Saint-Héray [4], espérant que cette contribution à l'histoire diplomatique du XVI^e^ siècle ne sera pas inutile aux chercheurs qui étudient cette attachante période de notre histoire nationale.

Nous avions pensé tout d'abord pouvoir réunir en un même volume toute la correspondance de M. de Lanssac, mais nous avions compté sans le riche apport des archives étrangères, qui nous a forcé de réserver pour un second recueil la correspondance postérieure au 1^er^ janvier 1558 dont nous avons déjà recueilli plus de deux cent cinquante lettres.

---

1. Brantôme dit que Lanssac fut envoyé « pour le moins trente fois en divers lieux et ambassades durant sa vie ». (Edit. Lalanne, t. VII, p. 76.)

2. Jean de la Haye, baron des Coutaux, *Mémoires et recherches de France et de la Gaule aquitanique*, Poitiers, 1643, p. 66.

3. Paris, 1873, t. V, p. 157.

4. Deux-Sèvres. Cette terre fut échangée contre diverses rentes par contrat du 25 février 1576, passé entre Françoise de Birague, femme de Jean de Laval, d'une part, et M. de Lanssac et Gabrielle de Rochechouart, sa seconde femme, d'autre part. (Arch. des Deux-Sèvres, E. 385.) Devenue veuve, Gabrielle de Rochechouart donna sa terre de la Mothe-Saint-Héray, par testament du 27 juin 1594, à Charlotte de Lux, sa petite-fille, mariée à Louis de Montmorency, qui la vendit, le 5 février 1604, moyennant 140.500 livres, à Jean de Baudéan, comte de Parabère, gouverneur de la ville de Niort. (Comte Bertrand de Broussillon, *La Maison de Laval, 1020 à 1605*. Paris, 1896-1898. — Docteur A. Prouhet, *La Mothe-Saint-Héray, Paysages et monuments du Poitou*. Paris, 1892, p. 11.)

Digitized by Google

Ce vers de Joachim du Bellay [1] :

Lansac, l'honneur de Saintonge,

nous apprend la province d'origine [2] de Louis de Saint-Gelais qui, né en 1512 [3], devint seigneur de Lanssac [4], Saint-Savin [5], Précy-sur-Oise [6], Vernoux [7], Cornefou, Ardilleux [8] et Basses-Vergnes [9], baron de la Mothe-Saint-Héray, capitaine de Bourg-sur-Gironde et de Blaye, gentilhomme de la chambre du roi Henri II, gouverneur des princes devenus plus tard François II et Charles IX, chambellan du roi, chevalier des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, capitaine de la seconde compagnie des cent gentilshommes de la maison du roi, chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis [10] et surintendant de ses finances [11], conseiller du roi en son conseil d'Etat et privé.

Alexandre de Saint-Gelais [12], son père, décédé en 1522 [13] après avoir été chambellan successivement de Jean d'Albret [14], roi de Navarre, de Louis XII et de François Ier, qui l'honora de son

---

1. La pièce, de 144 vers, est dédiée « Au seigneur de Lansac, ambassadeur pour le Roy à Rome ». (Joachim du Bellay, *Œuvres françaises*, Paris, 1866, t. I, p. 274.)

2. Dans une lettre adressée au Conseil, l'ambassadeur anglais, Sir John Masone écrit le 23 janvier 1551, de Blois, que M. de Lansac, originaire de Guienne, est dépêché en Angleterre. (*Calendar of State Papers, Foreign series*, 1547 à 1553, p. 68.)

3. Lanssac mourut au mois d'octobre 1589, âgé de 76 ans. (La Thaumassière, *Histoire de Berry*, Bourges, 1691, p. 971.)

4. Lansac (Gironde), arrondissement de Blaye, canton de Bourg.

5. Saint-Savin (Gironde), arrondissement de Blaye, chef-lieu de canton.

6. Précy-sur-Oise (Oise), arrondissement de Senlis, canton de Creil. Lanssac y fut inhumé. (La Thaumassière, *loc. cit. ibidem.*)

7. Vernoux-sur-Boutonne (Deux-Sèvres), arr. de Melle, cant. de Brioux.

8. Ardilleux (Deux-Sèvres) arrond. de Melle, canton de Chef-Boutonne. Dans un acte du 7 juillet 1578, passé à Bressuire, par-devant Jean Mallet et Mathurin Pignerot, notaires dans cette ville, Lanssac absent et représenté par Philippe Gaultier, procureur fiscal de la Mothe-Saint-Héray, est qualifié de seigneur d'Ardilleux.

9. Lanssac est qualifié de seigneur des Basses-Vergnes dans un acte de procédure du 6 janvier 1574. (Arch. de la Vienne, G, 7, 161.)

10. Le 2 mai 1577, Lanssac donne quittance de 300 livres, montant de ses gages de chevalier d'honneur de Catherine de Médicis, pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1576. (Collection Gabriel Charavay.) Il avait dû succéder dans ces fonctions, les plus élevées auprès de la reine-mère, à Antoine de Crussol, plus tard duc d'Uzès, qui était chevalier d'honneur en septembre 1560. (Baron de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, p. 360.)

11. Comte de La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VI, p. 172.

12. Fils de Pierre de Saint-Gelais, chevalier, seigneur de Montlieu, Saint-Aulaye, Saint-Séverin, et de Philiberte de Fontenay.

13. Il mourut le 20 juin 1522 et fut inhumé le 18 août de la même année dans l'abbaye de Bourg-sur-Gironde. (Bibl. nat., Fr. 28131, Lansac.)

14. La Thaumassière, *loc. cit.*, p. 970.

Digitized by Google

amitié [1], fut à diverses reprises chargé d'ambassades extraordinaires en Suisse [2], en Savoie [3] et en Espagne [4].

Jacquette de Lanssac sa mère, étant unique fille de Thomas de Lanssac et de Françoise de Pérusse des Cars [5], apporta à son mari, entre autres seigneuries, celle de Lanssac, dont le nom fut adopté par les aînés de cette branche de la famille de Saint-Gelais.

D'origine poitevine et se disant issue de l'illustre maison de Lusignan [6], cette famille était, vers la fin du xv[e] siècle, le « type achevé d'une lignée de cour » [7]. Pendant que le père de notre ambassadeur remplit la charge de chambellan à la cour de Navarre, nous trouvons à celle de Cognac ses oncles Jean de Saint-Gelais, l'historien de Louis XII et le favori de Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême ; Octavien de Saint-Gelais [8], l'évêque-poète, père du poète Mellin [9], et à la cour de France l'abbé de Saint-Maixent [10], évêque d'Uzès, Jean de Saint-Gelais [11], également son oncle.

Gentilshommes d'esprit raffiné, courtisans déliés, ambitieux, les Saint-Gelais [12] avaient su, grâce à un esprit d'intrigue consommé, à un savoir-faire incomparable, se pousser auprès des princes et des rois aux hautes fonctions de confiance qui assuraient aux uns de brillantes et riches alliances, aux autres la manne bénie des bénéfices et des prébendes [13].

---

1. R. de Maulde La Clavière, *Louise de Savoie et François I[er]*. Paris, 1895, p. 390.
2. Edouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés*. Berne et Paris, 1900, t. I, in-4°.
3. Pierre de Vaissière, *Journal de Jean Barrillon, secrétaire du chancelier Duprat*, 1515-1521. Paris, 1897, t. I, p. 35, 36, 61.
4. Pierre de Vaissière, *loc. cit.*, p. 233, 234.
5. Fille de Audouin de Pérusse des Cars et de Hélène de Rocquefeuille.
6. Au sujet de cette prétention, voy. *Mémoires* de Saint-Simon. Paris, 1873, t. V, p. 157.
7. R. de Maulde La Clavière, *Louise de Savoie et François I[er]*, Paris, 1895, in-8°, p. 35.
8. Colletet, *Vies d'Octavien et de Mellin de Saint-Gelais*, publiées par Gellibert des Séguins. — Hauréau, *François I[er] et sa cour*. — Edouard Bourciez, *Les Mœurs polies et la littérature de cour sous Henri II*.
9. Il fut aumônier de Henri II. (Sainte-Beuve, *Tableau historique et critique de la poésie française au XVI[e] siècle*. Paris, 1828, in-8°.)
10. Sur ce personnage on peut lire avec intérêt le *Journal de Guillaume et de Michel Le Riche*, édit. de la Fontenelle de Vaudoré. Saint-Maixent, 1846.
11. Ayant été doyen de la cathédrale d'Angoulême, il fit construire à côté de cette église et communiquant avec elle, un fastueux mausolée connu sous le nom de chapelle de Saint-Gelais, où il fit déposer les restes de son frère Octavien. Ce chef-d'œuvre de la Renaissance, terminé en 1533, fut détruit en 1568. (Bolle, *Notice historique sur la chapelle d'Uzès ou de Notre-Dame du Salut*, Bull. de la Soc. arch. et hist. de la Charente, t. V, p. 59.)
12. Eusèbe Castaigne, *Notice littéraire sur la famille de Saint-Gelais*. Angoulême, 1836.
13. Charles de Saint-Gelais, qui fut évêque d'Elne de 1470 à 1475, abbé de Montierneuf, de la Foye-Monjault, de la Frenade, etc. (E. de Fouchier, *Un Poitevin en Roussillon au xv[e] siècle : Notice sur Charles de Saint-Gelais, évêque d'Elne*, 1470-1475.

Digitized by Google

Issu d'une famille si brillamment représentée par des diplomates avisés, des courtisans en faveur, des prélats lettrés [1], des poètes à la mode, Lanssac semble avoir hérité des uns la réserve et le tact, des autres l'éloquence persuasive et la passion des lettres, qui lui permirent de devenir l'ambassadeur préféré et le conseiller favori de Catherine de Médicis, et en même temps le protecteur et l'ami des poètes [2] et des lettrés [3].

Nous ignorons s'il fut, comme son père et ses six oncles, l'élève du célèbre collège Sainte-Barbe [4], mais il est en tous cas certain qu'il dut recevoir une instruction aussi brillante que solide, qui le signala au choix du roi pour les délicates fonctions de gouverneur des jeunes princes devenus François II [5] et Charles IX [6], et le fit entrer plus tard, de préférence à certains membres de la famille royale [7], dans les plus importants conseils du gouvernement.

---

1. Guy de Fontenay, dans la dédicace de son *Epithalamium super connubio Caroli et Margaritae Principum...* Paris, s. d., dit des évêques d'Uzès et d'Angoulême qu'ils sont « litterarum sititores cupitoresque ».

2. Jean-Antoine de Baïf a dédié à Lanssac plusieurs de ses *Passetemps*, édit. Marty-Laveaux, t. IV, p. 213, 274, 285. L'un d'eux commence par ce vers :

Débonnaire Lanssac, des Muses le support.

Pierre de Ronsard, dans une églogue, a écrit :

... Lansac, des Muses le soucy,
Dont le renom s'honore en autre part qu'icy.
Le Tibre l'a cognu, et les eaux argentines
De la Touvre, qui court toute blanche de cygnes.

(*Œuvres complètes*, édit. Blanchemain, t. IV, p. 96.)

Joachim du Bellay lui a dédié une longue pièce de vers où il célèbre son éloquence sur ce ton :

Bien malade est l'estomac,
O Lansac !
Lansac, l'honneur de Saintonge !
Lequel ne peut avaller
Ton parler
Qui jusqu'en l'ame se plonge...

(Edit. Marty-Laveaux, t. I, p. 274.)

3. Elie Vinet dédia à M. de Lanssac, le 20 octobre 1545, *La Vie du Roy et Empereur Charle-Maigne, composée jadis en langage latin par Eginhart son chancelier, et maintenant translatée en françoys*. Poitiers, 1546.

Michel de Montaigne, sachant combien Lanssac avait « aymé et estimé » La Boëtie, lui dédia en 1570 « la *Mesnagerie* de Xénophon, mise en françois » par son ami regretté. (*Œuvres d'Estienne de la Boëtie*, Paris, 1846.)

4. J. Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, t. I, p. 93.

5. Lettre de Giovanni Michiele, ambassadeur de Venise en France, au Doge. Paris, 16 juillet 1559. (*Calendar of State Papers, Venetian*, 1559-1580, t. VII, p. 109.)

6. Lettre de Lanssac à la comtesse de Crussol, 16 avril 1561. (Lionel d'Albiousse, *Histoire des ducs d'Uzès*, Paris, 1887, p. 59.)

7. Le duc de Montpensier et le prince de Condé. (*Calendar of State Papers, Venetian*, etc., id. ibid.)

Digitized by Google

Il avait à peine vingt-quatre ans quand, par lettres datées de Lyon [1], du 28 juin 1536, François Ier, voulant reconnaître la bonne et entière confiance qu'il a de ses « sens, vertuz, noblesse, suffisance, loyauté, prudhommie et bonne diligence », le pourvut de la capitainerie de Bourg-sur-Gironde. Avant de donner au fils de son ambassadeur, de son compagnon d'armes et de son ami cette preuve de son bienveillant intérêt, le roi avait accordé une pension à sa veuve. Cet « estat et office » n'empêcha pas le jeune capitaine de Bourg de « faire ses premières armes sous le règne de François Ier ez guerres contre l'empereur Charles V » [2].

Ce fut sans doute en rentrant de cette campagne qu'il épousa Jeanne de la Rochechandry [3], fille de Philippe, baron de la Rochechandry, et de Jeanne de Beaumont, qui lui apporta la terre de la Rochechandry située près d'Angoulême. Ce mariage fit de M. de Lanssac, dont la famille était déjà si bien apparentée en Angoumois et en Saintonge, — où sa mère avait épousé en secondes noces Jacques de Pons, baron de Mirambeau, — un des seigneurs les plus influents de cette région [4].

Aussi, quelques années plus tard, quand la révolte causée par une perception rigoureuse de la gabelle [5] éclata dans ces provinces et dans celle de Guienne, s'empressa-t-il de quitter la cour où il résidait toujours [6], pour rejoindre sa capitainerie de Bourg-sur-Gironde, où il sut « garder le peuple en bonne paix » [7].

Ces « émotions » apaisées, Lanssac, qui semble s'être rangé dans la clientèle des Guise, revint à Paris. « Comme il se plaisait plus au maniement des affaires qu'à celui des armes » [8], Henri II, devinant en lui de grandes qualités de négociateur, l'envoya en ambassade extraordinaire en Angleterre, en vue de « pacifier les différends qui sont entre les Anglais et les Ecossais [9] ».

---

1. Arch. nat. K. 87, n° 1.
2. La Thaumassière, *loc. cit.*, p. 970.
3. La date de 1545, qui est donnée pour ce mariage par Paul Sazerac de Forge dans sa *Notice sur les seigneurs et le château de la Roche-Chandry*, Bull. de la Soc. arch. et hist. de la Charente, t. I, p. 50, est contredite par La Thaumassière, qui nous apprend que le fils aîné de Lanssac, Guy de Saint-Gelais, mourut en 1622 à l'âge de 78 ans, ce qui ferait remonter la date du mariage au moins à 1543. Encore faudrait-il admettre, contrairement à La Thaumassière, que Claude de Saint-Gelais, mariée à Charles, comte de Lux, n'était pas l'aînée.
4. Léo Drouyn, *La Guienne militaire*, Bordeaux, 1865, t. I, p. 73.
5. Henry Ribadieu, *Histoire de la conquête de la Guyenne par les Français.*
6. Elie Vinet, dans l'épître dédicatoire de *La Vie du Roy et Empereur Charle-Maigne*, écrit à Lanssac, le 20 octobre 1545 : « Vous, qui avés toute vostre vie hanté les cours des Roys et Princes ».
7. Lettre de Lanssac au duc d'Aumale, du 3 octobre 1548.
8. Michel de Castelnau, *Mémoires*, Bruxelles, 1737, t. II, p. 646.
9. Lettre du roi à M. de Chemault, 23 janvier 1551. (Archives du Cher.) — Hiver, *Papiers des Pot de Rhodes*, 1529-1648, Mémoires de la Com. hist. du Cher, t. II, p. 76.

Digitized by Google

Arrivé à Londres à la fin de janvier 1551 [1], Lanssac y séjourna jusqu'au milieu d'avril pour y examiner les griefs allégués de part et d'autre et y exprimer la résolution bien arrêtée du roi de France de continuer à soutenir les justes revendications des Ecossais [2]. Voyant que Henri II était fermement décidé à défendre comme le sien le royaume de la jeune Marie Stuart [3], sa future belle-fille, les Anglais entrèrent enfin dans la voie de la conciliation, et au moment même où Lanssac arrivait à Edimbourg [4], pour y discuter sur place, avec des commissaires anglais envoyés dans ce but, une des questions les plus importantes de sa mission, celle de la délimitation des frontières, la paix de Boulogne, qui avait été signée le 24 mars, fut proclamée le 20 avril 1551. La France y figurait comme alliée de l'Ecosse. A Londres, on voyait déjà ce royaume devenir province française. Nous trouvons un écho de ces craintes dans un court mémoire rédigé comme memento par Lanssac, où on lit : « le comte de Varvich m'a demandé si le roy appeloit la petite reyne d'Ecosse sa fille, et m'a dist qu'après avoir mangé les choulx nous voulderions avoir le jardin » [6].

Les appréhensions anglaises n'étaient pas fondées, car au moment du retour de M. de Lanssac à la cour, Henri II, débarrassé par la paix de Boulogne de toute préoccupation du côté de l'Angleterre, laissant l'influence française se développer en Ecosse, pensait seulement à répondre à l'appel réitéré des princes allemands [6]. Décidé par la séduisante perspective d'un accroissement de territoire, le roi avait conclu en février 1552 l'alliance tant désirée de Maurice de Saxe et d'Albert de Brandebourg, et effectua le voyage d'Austrasie, facile campagne qui assura à la France Metz, Toul et Verdun.

L'armée française allait arriver à Spire, quand Henri II dépêcha M. de Lanssac, « gentilhomme de grand savoir » [7], vers Maurice de Saxe, décidé à rompre l'alliance de Friedwal et à se réconcilier avec l'Empereur pour le dissuader de cette brusque volte-face. Mais il ne rapporta que « frivoles excuses ».

---

1. Sir John Masone au Conseil, Blois, 23 janvier 1551. (*Calendar of State Papers, Foreign series*, 1547-1553, p. 68.)
2. Teulet, *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Ecosse au* XVI^e *siècle*. Paris, 1862, t. I, p. 251.
3. Marie Stuart, née le 7 décembre 1542, était alors fiancée au fils aîné de Henri II, qu'elle épousa le 24 avril 1558.
4. Francisque Michel, *Les Ecossais en France, les Français en Ecosse*. Londres, 1862.
5. Teulet, *loc. cit.*, id., p. 245.
6. Ch Giraud, *La France et les princes allemands au* XVI^e *siècle*. Revue des Deux-Mondes, novembre 1870.
7. François de Rabutin, *Commentaires des dernières guerres en la Gaule Belgique entre Henri II, Charles-Quint et Philippe II*. Paris, 1574, p 45.

Digitized by Google

C'est alors que le roi de France retourna dans son royaume pour y défendre son territoire attaqué, et s'y préparer ensuite à une lutte que le ressentiment de Charles-Quint rendait imminente.

Pour en assurer l'issue, Henri II obtint la neutralité du Saint-Siège par un accord que M. de Lanssac fut chargé d'aller faire ratifier à Rome. Il était sur le point de quitter cette ville après avoir rempli sa mission près du pape, quand lui fut confiée la direction d'un hardi coup de main qui consistait à délivrer la ville de Sienne du joug espagnol.

Cette opération à laquelle Lanssac n'était nullement préparé, puisque le maréchal de Termes devait en être chargé, réussit [1] au delà de toute attente. La délivrance de Sienne [2] eut un énorme retentissement, et ce succès remporté en Italie sur l'empereur, au moment même où celui-ci réunissait une armée pour assiéger Metz, dut être particulièrement agréable à Henri II.

Aussi ne tarda-t-il pas à employer notre jeune et heureux ambassadeur dans une nouvelle mission, pour laquelle il se trouvait être tout préparé par celle qui lui avait été confiée quelques mois auparavant auprès de Maurice de Saxe. Quand celui-ci eut signé avec l'empereur le traité de Passau, Albert de Brandebourg, qui n'avait pas voulu le suivre dans la voie des négociations, se disant toujours l'allié du roi de France, se mit à parcourir la haute Allemagne, en se livrant aux déprédations les plus éhontées. Il se trouvait aux portes de Metz au moment où les armées de l'empereur allaient y arriver. Pour se préparer à cette attaque, il était indispensable de connaître les véritables intentions de cet inquiétant allié. Dans ce but, M. de Lanssac fut dépêché [3] vers lui pour le décider à se déclarer, après lui avoir fait de la part du roi de généreuses propositions. Il les éluda, traîna les pourparlers en longueur [4], se livrant à un scandaleux marchandage [5] au sujet de sa solde et de celle de ses gens. Au lendemain de l'échec des négociations de Lanssac, le connétable de

---

1. Lettre du cardinal de Ferrare au duc de Guise. Ferrare, 21 août 1552. (*Mémoires-journaux du duc de Guise*, coll. Michaud, t. VI, p. 76.)

2. Sur cet événement, voy. Duc de Dino, *Chroniques siennoises*. — Alessandro Sozzini, *Diario delle cose avvenute in Siena dal 20 luglio 1550 al 28 giugno 1555*, Archivio Storico Italiano, t. II. — Gio-Antonio Pecci, *Continuazione delle memorie storico critiche della citta di Siena*. Siena, 1759, t. III. — Orlando Malavolti, *Historia de fatti, e guerre de Sanesi, cosi esterne, come civili*. Venetia, 1599.

3. Lettre du roi au duc de Guise, Reims, 23 septembre 1552. (*Mémoires-journaux du duc de Guise*, t. VI, p. 92.)

4. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*. Nancy, 1745, t. V, p. 689. — Chabert, *Journal du siège de Metz* de 1552.

5. Lettre du connétable de Montmorency au duc de Guise; Verdun, 30 septembre 1552. (*Mém.-journ. du duc de Guise*, p. 93.)

Digitized by Google

Montmorency fit savoir à Albert de Brandebourg [1] qu'il allait dorénavant être traité, non comme allié, mais comme ennemi. Quelques jours après, Charles-Quint assiégeait Metz, qui soutint le siège glorieux que l'on sait.

Cet échec détruisit les dernières espérances du vieil empereur, qu'avait déjà tant affecté l'émancipation de Sienne. Voulant poursuivre au delà des monts l'entreprise si heureusement commencée par Lanssac, et considérant la protection de Sienne comme le premier pas d'une mainmise de l'Italie centrale, Henri II envoya à Rome, pour en faciliter les moyens, un ambassadeur qui semblait avoir toutes chances de ramener à des sentiments plus favorables à la France le pape, jusqu'ici si docile aux ambitieuses visées de Charles-Quint.

Jules III, ayant sans doute apprécié, durant la mission de l'année précédente, les qualités déjà éminentes de notre jeune diplomate, semble avoir sollicité de Henri II l'envoi de M. de Lanssac comme ambassadeur de France à Rome, quelque temps avant la mort de l'ambassadeur Claude de la Guiche, évêque de Mirepoix, survenue le 19 avril 1553.

Au moment où le choix du roi se porta sur Lanssac, l'ambassade de Rome, dans laquelle s'étaient succédé Gabriel de Grammont [2], François de Dinteville [3], Charles de Hémart de Denonville [4], Georges de Selve [5], Louis d'Adhémar de Monteil de Grignan [6],

---

1. « Son cœur estoit maling et traistre, couvert d'une grande dissimulation. » (*Le Discours de la guerre de Metz en Lorraine*. Lyon, 1553, p. 8.)

2. Gabriel de Grammont, cardinal, évêque de Tarbes, remplit deux missions successives à Rome comme ambassadeur du roi : l'une du 25 juin 1529, date de sa nomination, au 29 juin 1530, date de son retour auprès du roi ; l'autre du 14 novembre 1532 au mois de septembre 1533. Gabriel de Grammont, lors de son second voyage, était accompagné du cardinal de Tournon.

3. François de Dinteville (1498-1554), évêque d'Auxerre, fut ambassadeur à Rome du 16 juillet 1531 au 22 février 1533. M. Léon Dorez, bibliothécaire au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, prépare une publication de sa correspondance conservée dans le fonds Dupuy sous le n° 260. Des fragments en ont paru dans la *Revue des bibliothèques*.

4. Charles de Hémart de Denonville, cardinal-évêque de Mâcon ; nommé ambassadeur à Rome le 25 novembre 1533, il ne prit possession de son poste que le 23 mai 1534. Il demeura à Rome jusqu'au 31 mai 1538, date de son audience de congé. Nommé à l'évêché d'Amiens peu de temps après, il mourut au Mans le 23 août 1540. (Marquis de Brisay. *Un Abbé de Saint-Aubin d'Angers, le cardinal de Denonville* (1493-1540). Vannes, 1891, ext. de la *Revue historique de l'Ouest*.

5. Georges de Selve, évêque de Lavaur (1526) ; ambassadeur de France à Venise, du 12 décembre 1533 au 19 février 1537 ; à Rome, du 20 février 1537 au 30 juin 1538 ; auprès de l'empereur, du 9 octobre 1539 au 18 novembre 1540. Retiré dans son diocèse, il y mourut le 12 avril 1542, à l'âge de trente-cinq ans.

6. Louis d'Adhémar de Monteil, seigneur de Grignan, fut ambassadeur à Rome du 21 août 1538 au 19 février 1540, date de son retour auprès du roi. Il devint plus tard lieutenant général pour le roi en Provence et gouverneur de Marseille, puis passa au gouvernement de Lyonnais, Forez et Beaujolais, et mourut en 1559.

Digitized by Google

Jean de Langeac [1], Georges d'Armagnac [2], Jean du Bellay [3], Claude d'Urfé [4], était un poste aussi envié que difficile. Secondé par le cardinal du Bellay, Lanssac semble l'avoir occupé d'une façon qui justifia pleinement la confiance du roi.

Sa mission fut brusquement interrompue par son emprisonnement à la forteresse de San-Miniato, où il fut enfermé après avoir été fait prisonnier, le 11 août 1554, en essayant de pénétrer dans Sienne assiégée [5], pour remplacer dans cette turbulente cité Monluc, gravement malade [6], qui y commandait. La captivité de Lanssac se prolongea jusqu'au milieu de novembre 1554.

Pendant ce temps, Odet de Selve était appelé à l'ambassade de Rome. Au moment où allait s'ouvrir la succession du pape Jules III, comme le nouvel ambassadeur ne jouissait pas sans doute d'une influence suffisante pour seconder les chances du candidat désiré par Henri II, Lanssac fut envoyé à Rome pour y soutenir la candidature du cardinal Pole.

Celui-ci, depuis son envoi comme légat en Angleterre, avait fait tous ses efforts pour acquérir quelques droits à la reconnaissance du roi de France. Profitant de l'embarras dans lequel se trouvait Marie Tudor, pressée d'un côté par son mari, fils de Charles-Quint, de se déclarer contre la France, de l'autre par ses sujets qui désiraient qu'elle restât dans la neutralité, le cardinal

---

1. Jean de Langeac, grand aumônier du roi (1516), évêque d'Avranches (1526-1532) et de Limoges (1532-1541), maître des requêtes (1535), chargé de nombreuses missions diplomatiques en Portugal, en Pologne, en Hongrie, à Venise (1528), en Suisse (1531), à Ferrare (1535 et 1536), en Ecosse et en Angleterre (1537), et enfin ambassadeur à Rome du 9 septembre 1539 au 30 juin 1540.

2. Georges d'Armagnac, né vers 1501, mort le 2 juin 1585, ambassadeur de France à Venise du 5 juin 1536 au 3 février 1539, fut nommé à l'ambassade de Rome le 8 mars 1540. Il fut successivement évêque de Rodez (1529-1562), archevêque de Toulouse (1562-1576), puis d'Avignon (1576-1585).

3. Jean du Bellay, envoyé ambassadeur auprès de Paul III, abandonna les affaires à la mort de François Ier et se retira à Rome (1547), où il mourut le 16 février 1560.

Le cardinal du Bellay n'a pas encore été l'objet de la monographie à laquelle il a droit. Sa vie écrite par Louis Trincant de Loudun n'a pas vu l'impression. (Dom Liron, *Bibliothèque Chartraine*, p. 159.) Le marquis de la Jonquière a publié une plaquette sur *le Cardinal du Bellay*, Alençon, 1887. — M. Pierre de Vaissière prépare avec M. Bourrilly la publication de sa correspondance.

4. Claude d'Urfé fut nommé ambassadeur au concile de Trente avec Jacques de Linières et Pierre Danès, le 30 mars 1545. Il fut ensuite ambassadeur à Rome ; la première lettre qu'il écrivit en cette qualité est du 18 octobre 1548, la dernière du 3 avril 1551. Dès le 20 juillet de cette année, il prend le titre de gouverneur du Dauphin. (Bibl. nat. Cab. des titres, pièces orig., vol. 2902, n° 39.) Il mourut en 1558 et fut inhumé dans l'abbaye de Bouliers en Forez. Ribier, dans les *Lettres et Mémoires d'Estat*, a publié un grand nombre de ses lettres. Il s'en trouve encore beaucoup à la Bibl. nat., F. fr. 3137, 3138, 3146, etc.

5. Monluc nous a laissé un attachant récit de ce siège glorieux.

6. Guillaume Paradin, *Continuation de l'histoire de notre temps*, Lyon, 1556, p. 385.

Digitized by Google

Pole fit comprendre à sa souveraine tous les avantages qu'elle avait à favoriser un accommodement. C'est ainsi qu'elle devint l'instigatrice des conférences qui eurent lieu à Mark, entre Ardres et Gravelines, du 23 mai au 7 juin 1555.

Lanssac fut mêlé aux pourparlers qui amenèrent la réunion de ces conférences [1] et semble y avoir joué un certain rôle aux côtés des plénipotentiaires français [2] le cardinal de Lorraine, le connétable de Montmorency, Marillac [3], Morvillier et Laubépine. Malgré la bonne volonté des médiateurs anglais, ces conférences ne donnèrent aucun résultat devant les prétentions émises de part et d'autre [4].

Pendant que ces pourparlers se poursuivaient à Mark, Paul IV, ennemi personnel de Charles-Quint, adversaire déclaré de l'Espagne [5], succédait au pacifique Marcel II. L'issue de ces conférences n'était pas connue à Rome quand le neveu du nouveau pape, qui allait devenir cardinal quelques jours plus tard, orienta délibérément la politique papale vers une alliance avec la France. Timidement pressenti sur ce sujet délicat, l'ambassadeur d'Avançon communiqua au roi les propositions qui lui furent soumises après de longs et mystérieux conciliabules.

Le projet du cardinal Carafa eut tout d'abord à la cour de France des partisans et des détracteurs acharnés. Enfin le roi le jugea digne d'un examen approfondi [6].

Dans ce but, Lanssac fut dépêché à Rome. Sa lettre du 28 août 1555 nous renseigne sur tous les points qui formaient l'objet de sa mission.

Le départ de Lanssac avait été également provoqué par le coup d'audace de Carlo Sforza, prieur de Lombardie, qui s'était emparé dans le port de Civitavecchia de trois galères que Henri II avait fait mettre sous séquestre. Cet affront méritait une éclatante réparation ; aussi le pape fut-il invité par Lanssac à sévir contre Carlo Sforza qui avait quitté brusquement le service du roi de France pour celui de l'empereur. Après avoir obtenu le châtiment

---

1. Lettre du cardinal Pole au connétable de Montmorency, 19 mai 1555. Lettre de Giacomo Soranzo, ambassadeur de Venise à Paris, au Doge, 23 mai 1555. (*Calendar of State Papers and manuscripts relating to english affairs existing in the archives and collections of Venice*, London, 1877, t. VI, 1re partie.)

2. Lettre de nouvelles, datée de Calais, du 25 mai 1555, mise dans la lettre de Giovanni Michiele au Doge, 1er juin 1555. (*Ibidem.*)

3. Pierre de Vaissière, *Charles de Marillac, ambassadeur et homme politique sous les règnes de François Ier, Henri II et Francois II* (1510-1560), Paris, 1895.

4. Le « procès-verbal de la conférence de Marc », rédigé par Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, est conservé à la Bibl. nat., F. fr. 17910. — Ernest Hamel, *Marie la Sanglante*, Paris, 1862, t. II, p. 40.

5. L. Ranke, *Histoire de la Papauté pendant les XVIe et XVIIe siècles*, t. I, p. 302, 306.

6. G. Baguenault de Puchesse, *Négociations de Henri II avec le duc de Ferrare*, 1555-1557, Revue des Questions historiques, 1868, p. 495.

Digitized by Google

des Sforza et de leurs partisans, Lanssac quitta Rome, entre les 4 et 7 septembre.

Au lendemain du départ de Lanssac, le cardinal Carafa expédia en France Annibal Ruccellaï, porteur d'instructions détaillées où perçait l'impatience que l'on avait au Vatican de connaître la décision prise par Henri II au sujet de la ligue tant désirée.

Cédant aux pressantes sollicitations de l'ambassadeur romain, le roi de France décida d'envoyer en Italie les cardinaux de Lorraine et de Tournon, munis des pouvoirs les plus étendus pour la conclusion de cette ligue. Ces pouvoirs s'appliquaient en outre, non seulement à M. d'Avançon, ambassadeur ordinaire près du pape, mais aussi à Morvillier et à Lanssac qui se trouvaient déjà à Rome et étaient au courant de tout ce qui avait été traité jusqu'alors [1].

Arrivés à Rome vers la fin d'octobre, nos plénipotentiaires reçurent du pape et de sa famille l'accueil le plus chaleureux. Pendant plusieurs jours les fêtes succédèrent aux fêtes, puis le projet d'alliance fut examiné, ratifié, puis signé à Saint-Pierre le 15 décembre 1555, le traité fut emporté le jour même par Lanssac [2].

Il n'y avait pas un mois que M. de Lanssac était arrivé à la cour, porteur du traité qui attachait le roi de France au Saint-Siège, quand fut signée à Vaucelles [3], le 3 février, une trêve entre les plénipotentiaires de Henri II et ceux de l'empereur. Cette trêve de cinq ans, qui ne devait durer que quelques mois, mettait à néant tous les projets de la cour de Rome. Aussi, Paul IV et son neveu Carlo, qui avait été l'instigateur de la ligue éphémère, se mirent-ils en devoir de pallier les conséquences d'un événement si inattendu. Dans ce but, le cardinal Carafa partit pour Paris en qualité de légat *a latere*. Lanssac fut chargé d'aller le saluer à Lyon de la part du roi [4]. Durant le séjour du cardinal légat à la cour, Lanssac y séjourna aussi, et nous le voyons mettre fin, avec une bonhomie charmante, à une très vive altercation qui s'éleva à Fontainebleau, le 5 juillet 1556, entre Carafa et l'ambassadeur de l'empereur [5].

Henri II s'étant décidé à considérer comme lettre morte la trêve de Vaucelles, le cardinal, rappelé à Rome par les dangers qui menaçaient et Paul IV et sa famille, songea à rentrer en Italie. Le

---

1. Pietro Nores, *Storia della guerra di Paolo IV sommo pontifice contro gli Spagnuoli*, Archivio Storico Italiano, t XII, p. 39.
2. Pietro Nores, *loc. cit.*, p. 41.
3. Georges Duruy, *De pactis anno* 1556 *apud Valcellas indutiis*, Paris, 1883, in 8°.
4. Lettre de Lanssac à l'évêque d'Uzès, 14 juin 1556. (Bibl. nat., F. fr. 20464, f° 189.)
5. Lettre de Giacomo Soranzo, ambassadeur de Venise en France, au Doge, 6 juillet 1556. (*Calendar of State Papers and manuscripts relating to english affairs existing in the archives and collections of Venice*, t. VI, 1re partie, London, 1877.)

Digitized by Google

baron de la Garde, amiral des flottes de Henri II, reçut l'ordre de réunir à Marseille les galères qui devaient conduire à Civitavecchia le cardinal et les troupes françaises. Quant à Lanssac, il fut prévenu d'avoir à suivre Monluc. Embarqué à Antibes, Lanssac arriva le 7 septembre 1556 au matin à Civitavecchia et vint coucher à Rome, où lui fut confiée avec le commandement de 1000 Gascons la garde des portes Flaminia et Pinciana.

Pendant qu'on organisait à Rome la défense, le duc d'Albe s'emparait de toutes les places des alentours. La prise d'Ostie, qui lui avait coûté beaucoup d'hommes, le décida à accepter une trêve de dix jours. Elle fut proclamée le 19. Comme elle était conclue à l'insu de l'ambassadeur de France et de Lanssac, ces derniers exprimèrent tout leur étonnement et aussi les graves appréhensions que faisait naître l'étrange conduite du cardinal Carafa dans cette circonstance. Ces soupçons n'étaient que trop bien fondés. Après avoir obtenu la prolongation de la trêve, le cardinal fit tous ses efforts pour la faire convertir en paix définitive ; mais le duc d'Albe, bien que muni de pleins pouvoirs, ne voulut rien décider sans consulter son maître.

Lanssac ne fut pas dupe de toutes ces mystérieuses intrigues et démasqua le cardinal. Celui-ci s'en plaignit amèrement au roi, qui rappela sans délai son ambassadeur. Les fâcheries, les tracas incessants que Lanssac suscitait au cardinal Carafa ne furent sans doute pas étrangers à ce rappel. Notre diplomate quitta Rome le 5 février 1557 et, au dire de l'ambassadeur vénitien, arriva fort triste à Paris.

Cette disgrâce ne fut pas de longue durée, et Lanssac eut vite fait, avec l'aide de son protecteur et ami le connétable de Montmorency, de reconquérir la confiance et la faveur royales. Durant plus de vingt années il sut s'en montrer digne. Le second volume de cette correspondance, qui comprendra un nombre très considérable de dépêches relatives à son ambassade au concile de Trente et à ses autres missions, nous montrera sous des aspects nouveaux la mobile physionomie de celui que Brantôme, qui ne le connut guère que dans les dernières années de sa vie, se plaît à nommer le *bonhomme Lanssac* [1]. Ce *vieux registre des antiquités de la cour et de la France* [2], comme il l'appelle encore ailleurs et à deux reprises, retrouvera alors dans l'histoire, nous osons l'espérer, la place que, parfait courtisan, il occupait à la cour des Valois où, quand il devisait sur la question du jour, son éloquence vantée par les poètes lui attirait un cercle d'auditeurs [3].

1. Edit. Lalanne, t. VII, p. 71.
2. T. IV, p. 74 ; t. V, p. 111.
3. Davila, *Histoire des guerres civiles de France sous les règnes de François II et Charles IX, Henri III et Henri IV*. Amsterdam, 1757, t. II, p. 187.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE POLITIQUE

DE

M. DE LANSSAC

(LOUIS DE SAINT-GELAIS)

1548-1557

1. — 3 octobre 1548. — Lettre de M. de Lanssac [1] au duc d'Aumale [2]. (Bibliothèque nationale, fonds français, 20555, folio 117. Original.)

Monseigneur, il y a tantost troys moys que, voyant le commancement des esmotions [3] du peuple qui ont estez en ce pays, je me retiray en ceste petite ville [4], dont je suys cappitaine [5]. Et, combien qu'elle ne soit forte, ne

1. La terre de Lanssac, située près de Bourg-sur-Gironde, était entrée dans la famille de Saint-Gelais par le mariage d'Alexandre de Saint-Gelais avec Jacquette de Lanssac, fille unique de Thomas de Lanssac et de Françoise de Pérusse des Cars, qui hérita en outre des terres d'Ambès, de Corbiac et de Saint-Savin. Il ne reste plus du château de Lanssac que deux tours en ruine.

2. Claude de Lorraine, duc d'Aumale, troisième fils de Claude de Lorraine, duc de Guise, fut nommé général de la cavalerie à la création de cette charge, en 1549, prit une part active aux guerres civiles sous les ordres du duc d'Anjou, et fut tué au siège de la Rochelle, en 1573.

3. Cette révolte, qui avait été provoquée par une perception rigoureuse de l'impôt sur le sel, commença à Guitres et se propagea rapidement dans tout le Bordelais et la Saintonge. Quarante ou cinquante mille paysans se mirent à parcourir les campagnes, excitant les habitants à la révolte et se livrant à toutes les exactions. Les émeutiers, enhardis par les succès qu'ils remportèrent sur les troupes envoyées contre eux par le gouvernement de Guyenne, allèrent saccager Saintes, Cognac, Ruffec, Saint-André et Bourg (E. Maufras, *Histoire de Bourg-sur-Gironde depuis sa fondation jusqu'en* 1789, Bordeaux, 1898, in-8°.)

4. Bourg-sur-Gironde.

5. M. de Lanssac fut nommé capitaine de Bourg par François Ier, par lettres datées de Lyon le 28 juin 1536, après le décès de Jehan de Montferrand, sieur de Langoiran. (Archives nationales, K. 87, n° 1.)

Le 20 septembre 1578, M. de Lanssac, ne pouvant résider à Bourg, nomma Guillaume Chevalier, ancien précepteur de son fils aîné, à l'office de lieutenant du capitaine de la ville de Bourg, « aux gaiges de soixante livres par chescung an, payables à prendre sur les cent livres de gaiges ordonnés à cause de la dicte capiteinerye ». (*Documents sur la ville de Bourg*, Archives historiques de la Gironde, t. XXXIV, p. 45.)

Digitized by Google

garnye d'aucune artillerie, munition, ne armes requises pour la défendre, toutesfoys je y ay trouvé les habitans d'icelle si bons et loyaulx subjectz du Roy, que, avec leur ayde, je l'ay gardée tousjours en l'obéissance dudict seigneur, sans ce qu'il y ayt heu désordre comme ailleurs. Il est vray que au commancement il y eust quelque petit nombre des gens qui hantent la mer, qui firent quelques follies et pillarent et desrobarent des maisons, mais, après que je heu faict prandre les armes aux plus apparans de cestedicte ville, et que je y euz retiré, avecques moy, environ deux cens hommes des plus gentilz compaignons que je peuz trouver de dehors, je chastyay aucuns de ses mutins, ainsi que je peultz, de sorte que les aultres y prindrent example et se retirarent ; et despuis n'en ay ouy aucun bruist. Et parce qu'il me semble que la fidèllité que j'ay trouvée aux habitans de ceste dicte ville est digne de très grande recommandacion, je n'ay voullu faillir de vous en advertir et vous supplier très humblement qu'il vous plaise les avoir pour recommandez. Ilz envoyent deux de leurs bourgeoys par devers vous, pour vous offrir leurs vies, corps et biens à vostre service.

Monseigneur, ayant entendu vostre venue de par deça, je n'eusse failly de faire mon debvoir et me trouver au devant de vous pour vous rendre compte de ce que j'ay peu faire en la petite charge que j'ay, mais puisque j'ay gardé jusques ycy le peuple d'ycy autour en bonne paix, je crains que, sy je les laissois encores, que par adventure il y demeureroit quelque mal, à ceste cause je envoye ce gentilhomme par devers vous pour recepvoir tel commandement par luy il vous plaira me faire pour le service du Roy et le vostre [1], vous suppliant très humblement me faire cest honneur de croire que je désire bien fort estre

1. Le 25 mars 1549, M. de Lanssac, qui est venu apporter à Antoine de Bourbon une lettre du duc d'Aumale, rapporta à ce dernier une lettre d'Antoine de Bourbon. (Bibl. nat., f. fr. 20469, f° 149.)

Digitized by Google

si heureulx que de y pouvoir faire mon debvoir, au contentement dudict seigneur et de vous.

Monseigneur, je prie le Créateur qu'il vous doinct en grande prospérité très longue et heureuse vie.

De Bourg-sur-Mer, le troisiesme jour d'octobre, l'an 1548. Vostre très humble et très obéissant serviteur. LANSSAC.

A Monseigneur, Monseigneur le duc d'Aumalle.

---

2. — 29 mai 1551. — Lettre de M. de Lanssac à M. de Chemault [1] (Archives du département du Cher et publiée par Alexandre Teulet, *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Ecosse au* XVIe *siècle*, t. I.)

Monsieur, hier, Messieurs les dépputez de la royne d'Escosse[2] et moy receumes une lettre des commissaires dépputez du roy d'Angleterre[3] qui sont à Barvic[4], par laquelle ils nous mandent qu'ils ont heu response des seigneurs de leur Conseil sur les différans en quoy nous estions demeurez : pourquoy nous avons arresté de nous retrouver ensemble lundi prochain, qui sera le premier jour de jung, pour continuer ce que nous avons commancé[5]. Mays je désirois bien fort, avant parler à eulx,

---

1. Jean Pot de Rhodes, qui prit le nom de la terre de Chemault, dans l'Orléanais, avait été nommé ambassadeur en Angleterre, après la paix du 26 mars 1550. Ses papiers, d'une certaine importance historique, ont été publiés par le président Hiver. (Paris, Aubry, 1864, in-8°.)

2. « Monseigneur d'Oyseil, ambassadeur du roi de France en Ecosse, l'évêque d'Orgnenay ou celui de Rosses, M. de Ruven et M. d'Asguin. »

3. « L'évêque de Norwick, sir Robert Bowez, sir Léonard Betwitz et sir Thomas Romez. »

4. Barwick-in-Elmett, petite ville du comté d'York.

5. Le but de la mission de M. de Lanssac en Ecosse est expliqué par cette phrase d'une lettre du 23 janvier 1551, datée de Blois, du roi à M. de Chemault, et « tend seullement à pacifier les différends qui sont entre les Anglois et les Escossois, dont je désire bien voir la fin, et que la reine d'Escosse puisse avoir net ce qui luy appartient ». (Teulet. Papiers d'Etat, *pièces et documents inédits relatifs à l'histoire d'Ecosse*, Paris, in-4°, t. I, p. 207, et Teulet, *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Ecosse au* XVIe *siècle*, Paris, 1862, in-8°, t. I. p. 251.)
M. de Lanssac quitta Paris vers le 29 janvier 1551. (*Calendar of State Papers, Foreign series*, 1547 à 1553, p. 68.) Après avoir séjourné quelques

Digitized by Google

avoire la responce de ce que je vous manday dernièrement par le courrier que j'ay despesché devers vous, ce que j'espère, et cependant je tiendray bon pour avoir entièrement ce qui nous a esté accordé ; vous asseurant que ceste négociation m'aprent que, si j'ay jamays affayres avecques les Anglois je ne me firay pas tant en leurs belles promesse set parolles que je ne preygne par escript ce qu'ils m'auront accordé, car j'ay esté en grand payne pour ce qu'ils m'ont dist n'avoir poinct de charge de satisfaire à ce qui a esté accordé à vous et à moy, en plain Conseil.

Monsieur, je suis bien fort ayse du plaisir que vous avez de retourner en France et aussi de ce que vous aurez ung si bon et suffisant successeur en vostre charge que M. le maistre Boisdauphin [1], tant pour le service du Roy, que aussi pour ce que je auray ce bien et plaisir de vous voir souvent à la cour, et ledict sieur de Boisdaulphin, avecques quelques occasions en Angleterre. Ne sachant autre chose de nouveau, pour le présent, digne de vous être mandé, sinon que, après avoire longuement attendu, l'argent, pour le payement des gens de guerre qui sont de par deçà, est venu, je feray fin à ma lettre, après m'estre recommandé bien humblement à vostre bonne grace. Je prie Nostre Seigneur vous donner longue et heureuse vie.

De Lislebourg [2] ce vingt-neuviesme jour de may 1551 [3]. Votre humble serviteur et très seur amy. Lanssac.

---

mois à Londres, il arriva à Edimbourg au moment de la proclamation de la paix de Boulogne, terme de la guerre qui, depuis longtemps, mettait en lutte l'Angleterre contre la France et l'Ecosse. (Francisque Michel, *Les Ecossais en France, les Français en Ecosse*, Londres, 1862, in-8°, t. I, p. 469. — *Acts of the privy council of England new series*, vol. III, p. 204, 211 et 259.)

1. René de Montmorency-Laval, seigneur de Boisdauphin, gentilhomme de la chambre du roi, fut ambassadeur en Angleterre jusqu'en mai 1553.

2. Edimbourg.

3. Le traité de paix entre le roi d'Angleterre et la reine d'Ecosse fut signé à Norham Church le 10 juin 1551. M. de Lanssac y figure parmi les représentants de la reine d'Ecosse. (*Calendar of scottish papers*, Edinburgh, 1898, in-8°, t. I, p. 186.)

Digitized by Google

3. — 23 septembre 1552. — Lettre de M. de Lanssac à M. du Lude [1]. (*Archives historiques du Poitou*, t. XII, p. 61.)

Monsieur, je confesse avoir grand tort et de n'avoir pas faict mon debvoir depuis mon retour [2] de vous escripre, mais s'il vous plaist, vous m'excuserez, car après avoir rendu compte de ce que j'avois faict en mon voaige, je me trouvais si mal que je fus contrainct de me retirer de la court pour me purger et prendre médecine, et ne suis venu que ce jourd'hui que j'ay incontinant esté dépesché pour m'en aller demain matin vers le marquis Albert de Brandebourg, où le roy m'envoye pour le conduire et son armée et à venir joindre avecques la nôtre [3]. Monseigneur le connestable partira lundy prochain pour s'en venir devant le camp, car les derniers advertissemens que l'on a eu, l'Empereur estoit avecques son armée près de Strasbourg et s'en venoit passer en Saverne pour s'en aller en Lorraine ; mais il faict ung si mauvays temps que je pense qu'il sera fort difficile à changer son artillerie, et que quand il sçaura l'aprest que le roy faict pour le recueillir, vus la saison où nous sommes, que cela pourra refroidir sa colère. Monsieur, je pense que desja vous avez été amplement informé de ce que j'ay faict pour le service de Sa Majesté en Itallie [4], qui est de luy avoir acquis,

1. Jean de Daillon, premier comte du Lude.

2. Pour rentrer en France, M. de Lanssac demanda au duc de Florence la permission de passer par ses Etats. Dans une lettre à Pierfilippo Panolfini, son ambassadeur près de Charles-Quint, Cosme Ier écrit, de Florence, le 19 août 1552, qu'il a accordé cette autorisation « pensant l'obliger, et en outre avoir l'occasion pendant son séjour à Florence (les Français étant par nature grands parleurs) de lui tirer quelque chose au sujet des projets français sur Sienne ». M. de Lanssac, si nous en croyons le contenu de cette lettre, étant à Florence, vint visiter le 18 août le duc, qui lui « tira » que leur intention était d'affermir l'état de Sienne avec l'appui du Pape... (Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, Paris, 1865, in-4°, t. III, p. 324.)

3. Les *Mémoires-journaux du duc de Guise* contiennent quelques détails sur ces négociations.

4. Dans une lettre du 21 août 1552, datée de Ferrare, le cardinal de

Digitized by Google

avecques six ou sept mil hommes de pied que je levay en moins de six ou sept jours, à sa dévotion la ville de Sienne[1] et tout le pays qui contient plus de la tierce partie de Touscanne et où il y a trois bons ports de mer. Il y avoit dedans ladicte ville quatorze ou quinze cents Espaignols qui en estant chassés se retirèrent dedans la citadelle où je les assiégé, et le sixiesme jour ils se rendisrent, après en avoir esté tué d'eulx près de quatre cens, tant à la prinses de la dite ville, que depuys aux saillies qu'ils firent dedans la dicte cytadelle. Cela faict, je fis les monstres de mes gens et après que M. de Termes[2] y feust arrivé et que luy feust laissé tout entre mains, je partis pour m'en revenir. J'espère quelque jour vous compter plus par le menu[3] comme toutes choses y sont passées et de quelle importance cela est pour le service de Sa dicte Majesté et pour

---

Ferrare écrit au duc de Guise : « ... M. de Lanssac s'y est depuis le commencement jusques à la fin si dextrement et prudemment gouverné et conduit, comme aussi en sa commission de Rome, qu'il en est de tous tant aimé et estimé que saurait être gentilhomme qui soit venu de longtemps par deça, ayant laissé de soy si bonne opinion que de ma part j'estimerai qu'il ne puisse toujours que bien faire en quelque charge que ce soit et qu'on lui veuille commettre. » (*Mémoires-journaux du duc de Guise*, collection Michaud, t. VI, p. 76.)

1. Cet événement eut un grand retentissement. Dans une lettre du 31 août 1552, datée d'Augsbourg, le prince d'Ascoli écrit à Philippe, fils de Charles-Quint : « La perte de Sienne laissée entre les mains des Français, dans la position où se trouve cette ville, est une affaire qui a produit une grande impression. » (Chabert, *Journal du siège de Metz de 1552*, Metz, 1857, gr. in-8°.)

En 1580, après avoir visité Sienne et Montalcino, Michel de Montaigne écrit dans son *Journal de voyage :* « On y maintient la mémoire des Français en si grande affection qu'on ne leur en fait guère souvenir que les larmes ne leur en viennent aux yeux. »

2. Paul de La Barthe, seigneur de Termes, maréchal de France.

La direction de l'entreprise de la délivrance de Sienne devait être confiée à M. de Termes; mais le cardinal de Tournon, estimant que le choix de ce personnage pourrait éveiller les soupçons des impériaux, proposa de donner cette délicate mission à M. de Lanssac, qui se trouvait à ce moment à Rome, « où il avait été envoyé par le roy avec la ratification de l'accord fait avec le Pape », et était justement sur le point de retourner en France. (Le Dran, *Mémoire historique sur la seigneurie de Sienne en Italie*, manuscrit conservé aux Archives du min. des aff. étrang. Italie, documents, XXXII.)

3. Les détails de la délivrance de Sienne sont contés par Giovanni Antonio Pecci dans la *Continuazione delle memorie storico critiche della citta di Siena*. Siena, 1758, t. III.

Digitized by Google

la desfaveur des affaires de l'Empereur. Monsieur, je vous supplie adviser en ce que je pourray vous faire service par deça, ou si j'ay receu par delà dont vous puissiez servir, car d'une part et d'autre vous avez toute puissance sur moy et de tout ce qui en despend. Je vous supplie aussi d'avoir toujours pour recommandés mes pauvres gens de Bourg et me maintenir en vostre bonne grâce à laquelle je présente mes très humbles recommandations, priant le Créateur vous donner très bonne et longue vie.

De Rains, ce XXIII septembre 1552 et vostre très humble serviteur. LANSSAC.

A Monsieur, Monsieur le comte du Lude, chevalier de l'ordre du roy et son lieutenant en Guyenne, en l'absence du roy de Navarre.

---

4. — 12 octobre 1552. — Lettre de M. de Lanssac au duc de Guise. (*Mémoires-journaux du duc de Guise*, collection Michaud et Poujoulat, t. VI, p. 104.)

Monseigneur, estant, cejourd'hui, de retour d'auprès M. Albert, Mgr le connestable m'a commandé de vous escrire incontinant ce que nous aurions peu conclure avec luy : ainsy, après que M. de Bayonne[1] et moy luy avons faict entendre le contenu en mon instruction, dont je vous envoye le double [2], j'ay advisé de vous

1. Jean des Monstiers, seigneur du Fraisse, évêque de Bayonne de 1551 à 1561, ambassadeur en Allemagne et chez les Grisons. (Marquis des Monstiers-Mérinville, *Un évêque ambassadeur au* XVI^e *siècle*, Limoges. 1895, gr. in-8°.)

2. *Instruction du sieur de Lanssac allant vers le marquis Albert, de la part de M. le connestable, pour l'entretenir au service du Roy.*

« M. de Chastillon, à son retour par devers Mgr le connestable, luy a faict entendre le refus que M. le marquis Albert a faict d'accepter les cent-cinquante mil escus qu'il luy a offert, pour l'entretenement de son armée du mois de septembre et le présent mois d'octobre, et cinquante mil escus pour ce dit mois expiré et passé, s'en aller avec ses forces ez Pays-Bas ou ailleurs, ainsy qu'il adviseroit plus à propos pour faire la guerre et endommager l'ennemy le plus qu'il pourroit.

« Et que le dit sieur marquis, n'ayant trouvé le dit party assez advan-

Digitized by Google

despescher ce porteur pour vous dire sa responce, qui est telle, qu'il estoit vray qu'il n'avoit voulu accepter les cent cinquante mille escus que nous luy avions offert pour le mois de septembre passé et du présent, et cinquante mil escus à la fin de ce mois, pour se retirer, d'autant que ce n'estoit pas somme suffisante ny raisonnable pour la solde de son armée et que pour cela il avoit dict qu'il s'en voulloit aller au Pays-Bas. Sur quoy M. de Chastillon [1], à ce qu'il dit, luy offroit, de la part du Roy, un présent de cent mil escus, ce qu'il avoit accepté non pas pour s'obliger, et qu'il n'en voulloit rien bailler par escrit, et quant à l'offre de subvention de quarante mil escus contenu en mon instruction, durant le temps qu'il fera la guerre à l'empereur, il m'a respondu qu'il n'obligeroit jamais

---

tageux, a accepté celluy qu'il luy a offert de cent mil escus pour dez à présent aller èz Pays-Bas, où il a toujours faict entendre aux ministres du Roy vouloir aller pour y continuer la guerre.

« Au moyen de quoy, mondit seigneur le connestable, voullant aller de bonne foy en ceste affaire, et faire satisfaire au party que mondit sieur de Chastillon luy a proposé, a incontinant despesché le sieur de Lanssac pour s'en retourner par devers luy, avec monsieur l'evesque de Bayonne, luy faire entendre la forme que mon dit seigneur le connestable entend estre gardée en la délivrance des dits cent mil escus, qui est que mon dit sieur le marquis promettra par lettres et promesse signée de sa main et scellée du scel de ses armes et en foy de prince, de s'en aller présentement esdits Pays-Bas, par le chemin, qui a esté baillé audit sieur de Lanssac par escrit, qu'il luy fera savoir, pour faire esdits Pays-Bas, avec les forces qu'il a, la guerre à l'Empereur et luy porter tout le dommage qu'il luy sera possible, et fera tout ce qu'on peut espérer d'un prince de foy, fort et armé comme luy. Et en délivrant, pour mondit sieur le marquis, sa promesse telle que dessus est dit, ledict evesque de Bayonne et le sieur de Lanssac luy feront fournir comptant quarente mil escus, qui est la somme qu'il avoit demandée à mondit seigneur le connestable par prest, et lorsqu'il sera arrivé à Rouvre, prez Estain, lui feront délivrer les soixante mil faisant le parfaict de la ditte somme de cent mille escus.

« Outre cela, mondit seigneur le connestable lui envoyera un commissaire pour lui faire administrer vivres jusques sur les fins de la Lorraine seullement, d'autant qu'il ne pourroit plus avant, entrant le dit seigneur marquis de là ez Pays-Bas de l'obéissance de l'Empereur ou de ses serviteurs ou amys.

« M. le connestable commanda en outre à M. de Lanssac de mander à M. de Guyse tout ce qu'il feroyt avec ledit marquis. » (*Mémoires-journaux du duc de Guise*, collection Michaud et Poujoulat, t. VI, p. 116.)

1. Neveu du connétable de Montmorency.

Digitized by Google

son armée à prince du monde pour sy peu, et que le Roy donnoit beaucoup d'avantage au duc Maurice[1] qui n'avoit pas plus grand nombre de gens que luy. Et quant au troisième point de ma ditte instruction, qui estoit que se retirant en France, le Roy lui feroit bon et honnorable traictement pour luy et pour un nombre de cappitaines, il ma faict responce que jusqu'icy il avoit esté toujours entretenu de bonnes parolles; mais que pour cela il ne s'obligeroit en rien, accompagnant ce propos d'une cholère et très fascheuse contenance et beaucoup de folles parolles. A quoy M. de Bayonne luy a fort bien repliqué. Toutesfois, nous n'en avons peu tirer autre chose : qui me donne une très mauvaise opinion de luy, attendu mesmement qu'il veut retarder son partement icy le plus qu'il pourra, et ne se veult obliger ny bailler aucune promesse par escrit. Je m'en revais vers mon dit sieur le connestable, affin qu'il y prenne telle délibération qu'il y advisera; à tout le moings, l'argent n'est pas en hasard, estant demeuré entre les mains du sieur d'Esquilly à Dun-le-Chasteau, attendant que l'eusse mandé et que j'eusse esté d'accord avec le dict marquis; et sur ce je prie Dieu, etc.

Du Pont-à-Mousson le xij[e] jour d'octobre 1552. Vostre très humble et très obéissant serviteur. LANSSAC.

A Monseigneur, Monseigneur le duc de Guise, pair et grand chambellan de France.

---

5. — 14 octobre 1552. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency. (*Mémoires-journaux du duc de Guise*, collection Michaud et Poujoulat, t. V, p. 106.)

Monseigneur, en nostre arrivée en ceste ville avons

1. Sur les relations diplomatiques de la Saxe avec la France à cette époque, voir Ernest Schlomka, *Le prince Maurice et Henri II de France, 1550-1552*. Halle, 1884, et Jean Frefftz, *Saxe et France, 1552-1557*, Leipzig, 1891.

Digitized by Google

trouvé le marquis campé aux portes d'icelle, lequel l'a visitée par dehors; qui faict penser à M. d'Esclavolles[1] et à nous autres qu'il a envye de s'en saisir : pourquoy vous en avons voullu bien advertir. M. de Bayonne est avec luy, auquel n'avons encores parlé. Il vous escript et pensons qu'il vous fera entendre, par sa lettre, partye de la voullunté du dict marquis. Ma compaignye est arrivé à Foug[2], et ne fauldray demain de la départir pour entendre des nouvelles et les vous mander. Et quant à moy ne fauldray demain au matin d'aller à Nancy faire entendre à M. de Vaudemont[3] ce que m'avez commandé. En cest endroit nous prierons le Créateur vous donner, Monseigneur, très bonne et longue vye.

De Thoul, ce xiv[e] jour d'octobre 1552. LANSSAC.

---

6. — 24 avril 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi. (Archives du ministère des affaires étrangères, Rome, corresp. V, f° 7, copie [4].)

Sire, vous entendrez par le sieur Pierre Strozzy[5] en quels termes j'ai trouvé Mgr le duc de Ferrare[6] auquel je n'ay tenu autre propos, sinon que, m'envoyant résider

1. Le seigneur d'Esclavolle, gentilhomme de la chambre du roi, fut un des défenseurs de Metz. Il devint maréchal de camp près de l'armée du duc de Guise, en Italie.

2. Village situé à huit kilomètres de Toul.

3. Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, dont la fille épousa Henri III, roi de France.

4. Ce volume faisait partie de la collection des manuscrits du premier président de Mesmes, qui fut achetée par le roi en 1731. Sur les 640 volumes qui composaient cette collection, 229 furent attribués au dépôt du ministère des affaires étrangères. Parmi ces derniers, d'après un inventaire du temps, se trouvaient trois volumes de « lettres de Lanssac, ambassadeur à Rome ». (Baschet, *Histoire du dépôt des Archives des affaires étrangères*, Paris, 1875, in-8°, p. 217.) Malgré de minutieuses recherches, nous n'avons pu retrouver dans ce dépôt que le premier de ces trois volumes. Où sont les deux autres ?

5. Pierre Strozzi, fils de Philippe Strozzi et de Clarice de Médicis, passa au service de la France en 1543. Nommé maréchal de France en 1554, il mourut le 20 juin 1558 d'une blessure reçue au siège de Thionville.

6. Hercule II d'Este épousa, le 30 juillet 1527, Renée de France, fille du roi Louis XII.

Digitized by Google

votre ambassadeur à Rome [1], vous m'aviez commande de passer par icy pour le visiter de votre part et entendre si durant ma légation j'aurois moyen de luy faire service à quoy vous entendez que je m'employasse tout ainsi que pour voz propres affaires.

Sire, j'ay trouvé en venant auprès de Pescaire [2] le sieur Hieronime de Pize [3], que M. le cardinal de Ferrare [4] avoit dépesché pour aller devers vous pour deux raisons, à ce qu'il me dist : l'une pour le service de Syennes et l'autre pour les propos d'accord que on avoyt tenu au dict seigneur cardinal et les difficultés qu'il y faisoit. Et d'autant qu'il me sembloit que j'estois suffisamment instruit de l'intention de Vostredicte Majesté sur les dicts deux points, affin que les choses ne tombassent en plus grande longueur et pour vous relever plustot de ceste despense et ennuy, je fus d'avis de faire retourner [5] avec moy et de le renvoyer, comme je fay, devers monseigneur le cardinal, auquel j'ai escript bien au long ce que j'ay peu comprandre de votre intention et l'advis du sieur Pierre [6], de M. de Lodesve [7] et de moy ainsi que vous pourrez voir, par le

1. Il semble ressortir du passage suivant de la lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency, du 1er juillet 1553, que la nomination de M. de Lanssac à l'ambassade de France à Rome avait été sollicitée par le Pape : « Et je luy diz comme de moy-mesmes que estant icy ministre du Roy par l'élection du Pape, que Sa Majesté me y avoit envoyé pensant que je luy feusse agréable. . »

M. de Lodève, dans une lettre du 27 avril 1553 au connétable de Montmorency, écrit : « Je suis fort ayse de la venue de M. de Lanssac, qui est party pour Rome, car nous ne scavions à qui adresser nostre argent pour Sienne et avez faict à mon advis une très bonne élection de luy, qui est honneste et saige gentilhomme et est desja connu et agréable au Pape. » (Bibl. nat. f. fr. 20642, f° 81.)

2. Peschiera, petite ville de la province de Vérone.

3. Jérôme de Pise, colonel italien au service de la France.

4. Hippolyte d'Este, frère du duc de Ferrare.

5. Le cardinal de Ferrare et M. de Termes ne furent pas contents de la conduite de M de Lanssac dans cette circonstance. Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare et à M. de Termes du 6 mai 1553.

6. Strozzi. C'est sous ce prénom qu'il est souvent désigné.

7. Dominique du Gabre, trésorier des armées à Ferrare, 1552-1554, ambassadeur de France à Venise, 1554-1557. (Alexandre Vitalis, *Correspondance politique de Dominique de Gabre*, Paris, 1903, in-8°.)

Digitized by Google

double de ma dicte lettre, que je vous envoie, et pour ne vous ennuyer de redyre les dicts propoz et vous asseurant, Sire, que, suyvant ce que le dit sieur cardinal m'en ordonnera, je mettray de mon costé toute la peyne qu'il me sera possible pour y mettre bien pour une fin à vostre plaisir et contentement.

Sire, pour avoir icy entendu la mort intervenue de feu M. de Myrepoix [1] j'ay délibéré, sans passer par Venyze, d'aller droyt à Romme affin que par faulte de ministres [2] voz affaires ne demeurent en arrière et cependant j'ay escript à Mgr de Selve [3] et luy ay envoyé la lettre que Vostre Majesté escrivoit à la seigneurie, avec sa dépesche, et luy faist entendre toute ma créance affin qu'il fasse l'office que je devais faire.

Sire, d'autant que l'on dit par deça que votre armée, qui est en Levant, sera vers ceste coste dans le mois de may et pour le plus tard, et que je sçay bien que voz ministres, qui sont à la conduite d'icelle, s'addresseront par avanture à moy pour entendre ce qu'ilz auront à faire pour votre service, je vous supplie très humblement qu'il vous plaise m'en mander, de bonne heure, votre voullonté, affin que, pour attendre icelle, ils ne demourassent longuement par deça sans rien faire.

De Ferrare le xxiiij[e] jour d'avril 1553.

---

1. Claude de La Guiche, prieur de Losne et de Saint-Pierre de Mâcon, abbé de Beaubec et de Hautecombe, évêque d'Agde, puis de Mirepoix, mourut à Rome le 19 avril 1553.

2. M. de Mirepoix était ambassadeur de France à Rome (*Calendar of State Papers, Foreing series*, 1547-1553, p. 261).

3. Odet de Selve, fils de Jean de Selve, premier président des parlements de Bordeaux, de Milan et de Paris, et de Cécile de Buxis, fut envoyé comme ambassadeur en Angleterre en 1546. Au commencement du siège de Sienne, il s'enferma dans la ville avec Monluc. C'est là qu'il reçut la nouvelle de sa nomination comme ambassadeur à Rome. Il y demeura dix ans et y mourut le 11 mars 1564. La *Correspondance politique de Odet de Selve, ambassadeur de France en Angleterre, 1546-1549*, a été publiée par Germain Lefèvre-Pontalis, Paris, 1888, in-8°.

Digitized by Google

7. — 24 avril 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency [1].

Monseigneur, Vous verez par ce que j'escritz au roy et par le double d'une lettre que j'ay escripte à M. le cardina. de Ferrare tout ce que j'ay fait jusque icy et comme je m'en vois demain matin, le plus tost que je pourray, à Romme pour continuer au devoir de ma charge et aussy vous entendrez bien au long par le sieur Pierre comme toutes choses passent par deça, qui me gardera de vous en tenyr plus long propoz, sinon pour vous dire que le pauvre M. de Lodesve est en une merveilleuse peyne du malcontentement que le roy et vous avez eu de ce qu'il a faict [2]. Et, à ce que j'ay entendu, les deux choses en quoy il a le plus erré, à mon advis, c'est qu'il vous a mis en avant les propos comme de luy-mesme, sans vous dire qu'ils venoient de la part de Mgr le duc de Ferrare, comme ils faisoient. Et d'autre part qu'il a seullement considéré le grand service que ce seroyt faire au roy de luy acquerir un tel servitteur par dela qui l'a, par adventure, fait estendre si avant, sans regarder aux aultres affaires que vous avez d'ailleurs. Mais cecy luy servira d'une bonne correction pour se mieulx gouverner en aultres choses dont il aura charge, ce que je m'asseure qu'il sçaura très bien faire.

Monseigneur, vous entendrez, par ce que vous escript [3] le

1. Sauf indication contraire, toutes les lettres qui suivent jusqu'à celle du 3 mars 1554 adressée au connétable de Montmorency, proviennent des Archives du ministère des affaires étrangères. Rome, correspondance, V.

2. Il venait d'entamer des négociations avec le duc de Ferrare en vue d'une alliance avec la France. Ce projet de traité, qui porte la date du 13 mars 1553, fut désavoué par le roi. Lettres de M. de Lodève au roi et au connétable de Montmorency du 27 avril 1553. (Alexandre Vitalis, *Correspondance politique de Dominique du Gabre*, p. 46 et 47.)

3. Bibl. nat. f. fr. 20642, f° 81.

Digitized by Google

dict sieur de Lodesve, comment xx mille écus que l'on portoit de Romme à Sienne ont esté prins et depuis recouverts. Ceey me meet en grand peine comme je y en pourray seurement envoier, quant il en sera besoing. Toutesfois, je me y gouvernerai au mieulx que je y pourray, et selon l'advis des bons serviteurs du roy que je trouveray là, et mesmement du dict cappitaine Hieronyme de Pise, lequel, comme vous entendrez, j'ay fait retourner de son voiaige pour l'emploier en affaires qui se présenteront, comme un des meilleurs serviteurs et ministres de Sa Majesté que je congnoisse par deça, attendu que le Pape le y a desja employé.

De Ferrare ce xxiiij[e] d'avril 1553.

---

8. — 24 avril 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, Ayant esté dépesché du roy pour venir résider son ambassadeur à Romme, en chemin auprès de Pescayre, je rencontray le cappitaine Hieronyme de Pyze que vous avez dépesché vers Sa Majesté et après avoir entendu de luy les deux causes de son voiaige et d'autant que j'avois charge de Sa dicte Majesté de vous faire entendre autant de son intention sur les dictz deux poincts comme le dict cappitaine Hieronyme vous en eust peu rapporter et, pour aussy qu'il me semble estre le meilleur instrument qu'on pourroyt employer es affaires qui se présentent aujourd'huy, je fuz d'advis qu'il s'en retournast avecque moy, comme il a fait, et semblablement n'ayant point d'aultre seur moyen de vous envoier les lettres que Sa dicte Majesté vous escript et vous faire entendre ma charge que par luy, j'ay advizé de le vous renvoier, vous advisant, Monseigneur, que, pour satisfaire au premier point, le Roy m'a commandé de vous dire qu'il a envoyé

Digitized by Google

le colonnel Regnerol [1] avec son régiment de dix enseignes en Piedmont et renforcé de Suysses jusques au nombre de xv enseignes comprins ceux qui y estoient et les bandes françoises de xv ou xx enseignes et iij cents ou iiij cents hommes d'armes, et a ordonné à monsieur le maréchal de Brissac [2] qu'avecques ses dites forces et celle qu'il pourra tyrer des places, les layssant fournies, il se mette en campaigne et marche en ce duché de Milan, espérant par ce moyen divertir les Impériaulx de l'entreprise de Syennes, et s'ilz estoient si oppiniastres de n'en voulloir partir le dict sieur maréchal passera oultre, s'il est possible, pour les venir joingdre et combattre. Mais en cela vous pouvez considérer toutes les difficultés. Voyla ce que je vous puis faire sçavoir quant au secours. Et, quant au second point, vous mandez au Roy que le Pape vous avoyt faict tenir propoz d'accord et la difficulté que vous y avez faicte pour y réserver sa protection. Je vous advise, Monseigneur, que Sa dicte Majesté m'a commandé que si le Pape me tenoyt quelque propoz dudict accord je luy disse que jamais l'intention de Sa dicte Majesté n'avoyt tendu à aultre fin que à mectre Syennes en liberté et à la y maintenir, comme il a bien démonstré par toutes ses actions et mesmement depuis qu'il a entendu que Sa Saincteté avoyt mis en avant les dicts propos d'accord, il vous avoit envoié, Monseigneur, pouvoir exprès pour en traicter pourveu que Syennes demourast en asseurée liberté et que ses ennemis ne s'en puissent aucunement prévalloir, et que ses forces en fussent retirées avec son honneur et répputation Sa dicte Majesté n'y prétendoyt aucun aultre

1. Georges Recrod, Reincroc ou Recroc, capitaine, puis colonel de vieilles bandes de lansquenets. Il servait le roi de France depuis longtemps: on le voit figurer sur deux montres datées du mois de juillet 1537. (Bibl. nat., f. fr., vol. 3096, fos 25 et 26.)

2. Sur la campagne du maréchal de Brissac en Italie, voir Charles Marchand, *Charles Ier de Cossé, comte de Brissac et maréchal de France, 1507-1563*. Paris, 1889, in-8o.

Digitized by Google

intérêt et davantage m'a commandé, que si Sa dicte Saincteté mectoyt en avant quelque particularité d'articles, que je feisse responce que pour que très voullontiers je vous en advertirois ensemble de l'intention de Sa dicte Majesté, m'asseurant que vous entendryez à toutes choses raisonnables, vous advisant, Monseigneur, que Sa dicte Majesté m'a commandé de vous faire entendre que si vous entrez en quelque propos d'accord elle se contentera de l'un de ces deux partys que vous faictes : une suspension d'armes pour ung an ou deux ans telles et semblables conditions que portent le traité de Parme et la Mirandolle, ou bien, si ce moyen ne pouvoyt réussir, comme je pense qu'il ne fera, que les Impériaulx retyrassent leurs forces hors de Siennes et rendissent Orbatel [1] et toutes autres places qu'ils conservent sur l'estat du dict Syennes. Sa dicte Majesté seroit semblablement contente de retirer les siennes et laisser le dict Siennes en asseurée liberté soubz la protection du pape et des Vénitiens. Et davantage m'a le roy commandé de vous advertir que vous ne luy sçauriez faire plus grand service ne plus à propoz que de le rellever de la grande dépense qui se faict par deça pourvu toutesfoys que ce soyt avecques les conditions dessus dictes de son honneur et repputation saine.

Monseigneur, j'allay hier faire la révérance à Mgr le duc de Ferrare, votre frère, où semblablement estoient arrivez messieurs les cardinaulx Sainct Georges [2] et Imola [3], qui vont légatz pour la paix, lesquels, incontinent que je les eu veu, me meyrent en propoz du susdict accord, me faisant bien entendre que estoit la chose du monde que le Pape désiroit le plus et où il se veult du tout employer. Ausquelz je ne fiz aultre réponse que des pro-

1. Orbitello.
2. Jérôme Capo di Ferro fut créé cardinal du titre de Saint-Georges au voile d'or le 19 décembre 1544.
3. Jérôme Dandini, évêque d'Imola, fut créé cardinal en 1551.

Digitized by Google

pos susdicts que j'avois charge de tenir à Sa dicte Sainteté, leur disant davantage, que je n'avoys nul commandement du Roy d'entrer en aucuns articles pour ce regard, mais que s'ils m'en mectoient aucune en avant je vous en advertirois comme celuy qui a tout pouvoir d'en traicter.

Le cardinal d'Imola, en la présence de Mgr le duc, me dit que Sa Saincteté feroyt que les Espagnolz se retireroient de l'estat de Syennes, restituroient Orbatel et toutes autres choses qui en déppendent, et pourveu que vous fussyez content aussy de vous en retyrer avecques toutes les forces du Roy et que Syennes demourast en sa vraye, pure et ancienne liberté, comme doit estre, faisant les Sienois eslection de quelque bon cappitaine et de quelques personnes pour leur garde, lesquels Sa dicte Sainteté paieroit à ses despens. Et que, s'ils ne se pouvoient accorder de l'élection du dict cappitayne, Sa dicte Sainteté leur en donneroyt ung non suspect ne favorable d'ung costé ne d'aultre, ou bien plustost Sa dicte Saincteté yroit en personne y résider pour quatre ou cinq moys jusques à ce que toutes choses y fussent establies et asseurées. Je luy fiz response que, s'il me voulloit bailler, par escript, ce qu'il disoyt, je le vous envoyroit par le cappitaine Hieronyme et, selon ce qu'il vous plairoyt m'en ordonner par luy, j'en traicterois avec Sa dicte Sainteté.

Monseigneur, il vous plaira considérer que les principaulx affaires ne sont pas pour le présent du costé de deça, mais de dela, où luy et son ennemy sont en personne et où il faut que se facent les grands effortz et despenses, car, vous sçavez que quant le Roy auroit concquis la moictié de l'Italye et qu'il basteroyt mal pour luy en son royaume il perdroit tout. Et au contraire, que quant ses affaires se porteront bien et heureusement, comme j'espère qu'elles feront du coste de dela, il y aura tousjours bonne part, et sera le bien venu par deça. Et me semble, soubz votre bon advis, que vous ne sçauriez mieulx faire que de viendre diligem-

Digitized by Google

ment au dit accord, car pourveu que vous rellevez le Roy de despense son honneur et réputation sauve et que Siennes demeure en liberté, il me semble que vous ne sçauriez frapper mauvais coup, vous suppliant très humblement me faire entendre par le dit cappitaine Hieronyme comme il vous plaira que je me conduise en cette affaire et tous aultres généraux et particullières deppendances de ma charge. Car, suyvant le commandement de Sa dicte Majesté, je n'entreprendray aucune chose sans vous en advertyr, et n'oultrepasseray point ce qu'il vous plaira me conseiller et ordonner, vous suppliant encore ung coup très humblement croyre que vous ne sçauriez avoir au lieu où je vois ung plus fidèlle, sincère et affectionné serviteur que je vous suis et veulx estre, comme vous congnoistrez par effet en toutes choses, où il vous plaira me commander, m'en sentant grandement obligé. Monseigneur, il vous plaira m'envoier par ce dit porteur ung alphabet dont je me puisse ayder pour vous escrire et si vous congnoissez que je oblye quelque choze de mon devoir en ma charge et si je vous satisfais bien après qu'il vous plaise m'en advertir, car j'accepteray très voullontyers toute correction de vous et prendray à bonne part, n'estant si présomptueux que je ne sache bien que en une si grande charge je ne puisse faire quelque erreur. Maiz si j'en faiz vous pouvez estre certain que ce ne sera pas par faulte de fidellité, de soing, ni de dilligence, parquoy il me semble que je seray plus excusable.

Monseigneur, je vous envoie une lettre que la Royne vous escript[1] et vous envoierai la paincture du Roy, mais quand mes coffres soient arrivez à Romme, où je m'en voys en toute dilligence, estant en grant peyne comme je vous pourray faire seurement tenir les denyers qu'il faul-

1. Cette lettre ne figure pas dans les *Lettres de Catherine de Médicis* publiées par le comte de la Ferrière.

Digitized by Google

dra que je vous envoye, toutefois je y feray tout ce qu'il sera possible.

Monseigneur, l'on m'a depuis baillé les dicts articles que je vous envoye. Et au demourant le Roy vous envoie ung double de vieilles nouvelles d'Allemaigne, mais, passant par Suysse[1], j'en ay entendu de beaucoup meilleures que j'ay dict au dict cappitaine Hiéronime pour vous faire envoyer.

De Ferrare le xxiiij[e] d'avril 1553.

---

9. — 24 avril 1553. — Lettre de M. de Lanssac à M. de Termes.

Monsieur, j'escriptz une lettre si ample à Mgr le cardinal de Ferrare de toutes choses qu'il vous communiquera qu'il me semble que je vous feroys tort de vous ennuyer à redyre ung si long discours par ma lettre. Et me suffira, en vous envoyant la lettre que Mgr le connétable vous a escript, de vous dyre qu'il m'a commandé de vous escripre qu'il vous prie sur toutes choses que vous mettiez peyne à régler la despense le plus que vous pourrez, trouvant le dict seigneur bien estrange que n'estans assaillyz que de douze ou xv mil hommes vous soiez presque autant pour vos despenses et de celle vous avez entreprins de garder ung si grand nombre de petites places qui ne sont point d'importance qui ne servent qu'à despendre et consommer l'argent et engaiger la réputation quant elles sont prinses et croistre celle des ennemys. Semblablement le dict seigneur m'a dict que vous ne luy aviez point encore envoié l'estat certain de la despance que vous faictes et qu'il vous prie de faire, car il ne peut faire ordonner ce qu'il vous est nécessayre sans cella. Et

1. M. de Lanssac fut à Coire l'hôte de son parent, Jean des Monstiers de Fraisse, ambassadeur chez les Grisons. (Marquis des Monstiers-Mérinville, *Un évêque ambassadeur au* XVI[e] *siècle*, p. 28.)

Digitized by Google

aussy il vous plaira m'envoier à Romme l'estat de la despense de Petillan [1] tant de gens de cheval que de pied pour la faire tenyr au dict seigneur, vous advisant, Monsieur, que vous ne sçaurez faire service plus grand ne plus agréable au Roy que de le rellever de la despense qu'il faict là ainsi que je mande à M. le cardinal. Mays s'il ne se peult faire par ce moyen, faire régler les choses à ce qu'il sera nécessaire et non pas voullontayre.

Monsieur, avant mon partement de la court vostre nepveu [2] de Boysourdan me pria de ramentevoir au Roy la promesse qu'il vous a faicte de pourvoir en bénéffices votre dict nepveu, ce que je fiz, et m'asseura le dict seigneur d'en avoir bonne souvenance quant l'occasion se présentoit. Semblablement je parlay à l'instant de vostre nepveu aux conseillers du conseil privé pour qu'il vous baye que vous demandez auprès de Muret dont M. le Garde des sceaulx print le mémoire et promist de vous faire dépesche. Je seroys bien aise, Monsieur, que de ce costé là et en tous aultres où j'auray moyen de vous faire service à quoy je m'emploieray de très bon cœur, me recommandant, etc.

De Ferrare le xxiiij[e] avril 1553.

---

10. — 24 avril 1553. — Lettre de M. de Lanssac à M. de Selve.

Monsieur, suivant ce que je vous escrivy, l'autre jour, de Luna [3], à la haste, le Roy m'aiant dépesché pour aller résider son ambassadeur à Rome, m'avoyt commandé de passer par icy pour veoir ce qui y auroyt esté negotyé par le s[r] Pierre et M. de Lodesve et d'icy m'avoit ordonné d'aller à Venyze, tant pour communiquer avecques vous des

1. Pitigliano, province de Grosseto.
2. Jacques de Bazordan, abbé du Mas-Garnier, fils de Pierre de Bazordan et de Paule de La Barthe, sœur du maréchal de Termes.
3. Lonato, province de Brescia.

Digitized by Google

choses dont nous aurons doresnavant à traicter ensemble pour le devoir de nos charges, comme aussy pour visiter la Seigneurie de sa part et luy présenter la lettre que Sa Majesté luy a escrite et lui dyre de ses nouvelles de la bonne santé et disposition de sa personne, prospérité de ses affaires que grâce à Dieu ne se sçauroient mieulx porter, car, ayant, l'année dernière, toute chose passé à son advantage, comme chacun a veu, il se prépare pour la contenyr en semblable ou meilleure répputation que jamais ayant pourveu à donner ordre aux choses nécessaires à toutes ses places de Picardie, Champagne et Lorrayne et ordonne aux chefz qui les devront garder on cas que son ennemy marche pour les assaillyr et tenant du dict costé bonnes et grosses forces prestes pour la déffence des dictes places ou pour assaillyr icelles de son dit ennemy quant quelque bonne occasion s'offrira. Et du costé de Piedmont a envoyé le colonnel Recquerol avec ses dix enseignes de lansquenets qui sont les plus belles bandes mieulx complèttes et armées que l'on sçauroit voir. Davantaige il a renforcé de quinze enseignes de Suysses comprinses celles qui y estoient et de vingt enseignes de nouvelles bandes françoises avec 400 hommes d'armes et a ordonné à Mgr le maréchal de Brissac que avecques les dictes forces et ce qu'il pourra retyrer des places du dict Piedmont, les laissant fournies, il se mette en campaigne et qu'il marche devers le duché de Milan, espérant par ce moyen divertir les impériaulx de l'entreprinze de Syenne et on cas qu'ils fussent si oppiniastres, qu'ils n'en voulussent partir le dit sieur maréchal, s'il est possible, passera oultre pour les venir combattre, car Sa Majesté ne veult espargner aucune choze à garder et conserver la liberté qu'il a acquise aux Syennois. Et combien que en cella il n'ayt jamais pensé ne encore pense avoir autre utilité ne proffit que l'honneur et répputation d'avoir fait ce bénéffice à ceste pauvre république de longtemps affligée de la

Digitized by Google

tyrannye de l'Empereur et de ses ministres, comme il a bien demontré par toutes ses actions, ayant, dans le commencement, fait ruyner la citadelle et voulu retirer ses forces, n'aist esté la grande instance [1] que feyrent les Syennois à moy mesme d'y demeurer, me remonstrant que s'ils estoient abandonnez de la faveur du Roy et de ses forces ils demoureroient en proye à leur ennemy ou aultre qui les vouldroit occupper. Et depuis, voullant toujours Sa Majesté, justifier sa cause en cest endroyt, estant adverty que le Pape metoit en avant quelques propos d'accord pour les dictes affaires de Syennes, envoya incontinent povoir aux sieurs le cardinal de Ferrare et de Termes pour en traicter leur faict entendre que, demourant Syennes en vraye et asseurée liberté et que ses ennemys ne s'en puissent prévaloir et que sa répputation demourast saine, Sa Majesté n'y prétendoit aucun interest. Voyla en some ce qu'il avoit délibéré de dire à la dicte seigneurie.

Et d'autant que j'ay entendu icy que les affaires du Roy demouroient sans conduitte à Romme, par la mort intervenue de feu M. de Myrepoix, j'ay esté d'advis qu'il estoit nécessaire de me y en aller en dilligence, comme je faiz. Parquoy je vous envoye la dicte lettre de la Seigneurye affin qu'il vous plaise leur faire mon excuse et l'office que j'eusse faict envers eulx. Semblablement je vous envoye les lectres que le Roy et Mgr le connestable vous escrivent, vous asseurant, Monsieur, que je suis merveilleuzement marry de ne vous avoir peu veoir, pour beaucoup de raisons, mesmement pour adviser avec vous des moiens que nous avons à tenir pour la conduytte et

1. Le discours du magistrat de la Seigneurie qui fut prononcé le jour de la délivrance de Sienne, le 8 août 1552, en réponse à celui de M. de Lanssac, se terminait ainsi : « Allons donc tous, en ce jour dédié à la Vierge Marie, notre avocate, la remercier de tant de biens et la prier de nous conserver à perpétuité sous l'heureuse protection de la couronne de France. » (Le Dran, *Mémoire historique sur la seigneurie de Sienne en Italie*, Arch. Min. Af. Et., Italie, Mém. et doc., XXXII.)

Digitized by Google

seuretté des deniers que vous m'envoyerez pour faire tenir à Syennes et conséquemment de la commune intelligence que nous devons avoir ensemble. Mais, puisqu'il n'est possible, je vous supplye que par escript vous me satisfaictes à ce que nous ne pouvons faire par parolles et que souvent vous me faites ce bien et plaisir de m'escrire et instruire bien au long de toutes les nouvelles que vous entendrez, me mandant votre advis comme je me devray gouverner en toutes choses de ma charge, car, estant de très grand sçavoir et plus grande expérience au maniement des affaires du Roy que moy, je prendray tout ce qui viendra de vous à très bonne part et m'en sentiray très estroictement obligé à vous et userai de votre bon conseil. Vous asseurant que de ma part je procedderay avecques vous avec toute la doulceur, sincérité et bonne affection comme feroit vostre propre frère et de ce, je vous prie de rechef prandre parfaicte asseurance, car vous n'y trouverez poinct de faulte.

Au demourant, Monsieur, j'envoye ung pacge à M. le duc de Castre [1] avec une lettre que j'escriptz à Mgr le cardinal Saint Ange [2] que je vous supplye luy faire incontinent bailler et le plus tost qu'il sera possible m'envoyer la réponse à Romme. Vous advisant que passant par Suysse M. de Bassefontaine [3] m'a monstré

1. Octave Farnèse, duc de Castro, fils de Pierre-Louis Farnèse, duc de Parme, de Plaisance et de Castro, et de Hieronyme Orsini, fut tué au siège de Hesdin le 18 juillet 1553; il avait épousé Diane d'Angoulême, fille naturelle de Henri II, roi de France, qui se maria en secondes noces, le 3 mai 1557, à François, duc de Montmorency, pair et maréchal de France.

2. Il était frère d'Octave Farnèse, duc de Castro.

3. Sébastien de L'Aubespine, abbé de Bassefontaine, de Massay et de Saint-Martin de Pontoise, maître des requêtes de l'hôtel du dauphin, maître des requêtes ordinaire du Parlement, ambassadeur ordinaire en Suisse, de novembre 1552 à octobre 1554, devint, plus tard, évêque de Limoges. De 1546 à 1554, il vint fréquemment en Suisse comme chargé de mission ou comme ambassadeur extraordinaire. (Edouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés.* Berne et Paris, 1902, t. II.)

Digitized by Google

ung commencement de nouvelles d'Allemaigne qui sont si très bonnes que, sy les choses peuvent prandre fyn, comme j'espère qu'elles feront bientost, nous pouvons estre certains, pour le Roy, du gaing. De laquelle le sieur de Bassefontaine m'a promis que si sitost qu'il en sçaura la résolution il la me fera entendre et incontinent, si je la sçay plus tost que vous, je vous en advertiray, comme le feray de toutes autres choses qui viendront à ma connaissance, et en instance je me recommande, etc.

De Ferrare le xxiiij[e] d'avril 1553.

---

11. — 29 avril 1553. — Lettre de M. de Lanssac à M. de Lodève. (Bibl. Nat., f. fr., 20441, f° 78, copie.)

Monsieur, ce jourd'huy, je suis arrivé en cette ville, où le Pape et toute cette court m'ont usé d'une grande démonstration de bonne volonté, m'ayant Sa Sainteté [1] envoyé au devant le s[r] Fabiani [2] et le s[r] Vincent de Nobili [3] ses neveux, avec sa garde, accompagnée de 2 ou 300 soldats en bon équipage, m'étant aussi venu au devant tous les seigneurs, serviteurs et affectionnés à Sa Majesté qui sont ici. Je n'ai encore rien aprins de nouveau pour vous écrire, sinon que Montalchino [4] se porte bien, Dieu merci, y ayant été découvert un traité que un caporal du s[r] Jehan Vitel manioit et ce par le moyen d'un taborin du dit caporal lequel une sentinelle dudit Montalchino vit

---

1. Jean-Marie del Monte, pape sous le nom de Jules II.
2. Fabien, comte del Monte-San-Savino en 1556, fils de Baudouin del Monte, frère du pape Jules III. Il fut colonel des troupes envoyées en France par Cosme, duc de Florence, et mourut des blessures qu'il reçut à l'assaut de Châtellerault le 7 septembre 1569.
3. Vincent de Nobili était fils de Robert de Nobili et de Louise del Monte, sœur du pape Jules III.
4. Il existe aux archives de la ville de Sienne, représentant des scènes empruntées à l'histoire locale, onze tablettes peintes, dont les auteurs sont inconnus. Une d'elles représente la ville de Montalcino, assiégée par les Impériaux. (Geffroy, *Tablettes inédites de la Biccherna et de la Gabella de Sienne.*)

Digitized by Google

sortir hors de la ville et mettre une lettre sous le pied d'un arbre. De quoi averti le s[r] Jordano Ursin [1] fit constituer le dit tabourin prisonnier, au moyen de quoi le dit caporal se sentant découvert sauta par dessus les murailles et se sauva ensemble quelques soldats de la dite entreprinse. De l'autre coté, le s[r] Cornelio Bentivolio [2], averti d'environ octante Espagnols qui alloient vers Colle-Massari [3], lieu de la mareme du Sienois, pour piller et faire quelque roberie, en a taillé en pièces 14 et 30 prisonniers lesquels maintenant labourent au bastion de Grosset avec les dits lansquenets. J'attends dedans deux ou trois jours le capitaine Hiéronyme de Pize, de retour de Siene, à l'arrivée duquel je vous avertirai de la résolution qui se prendra aux affaires de deça et, ayant baisé les pieds et parlé à Sa Sainteté, de l'état auquel je la trouverai. Nicquet [4] m'a dit avoir reçu trente mille écus pour envoyer à Sienne, lesquels je acheminerai demain et tout ce que doresnavant vous envoyerez, de sorte que j'espère qu'il n'en adviendra inconvénient. Je vous prie présenter mes très humbles recommandations à la bonne grâce de M. le duc de Ferrare et en prendre vostre bonne part, priant Dieu, Monsieur, vous donner en santé longue vie.

De Rome le xxix[e] d'avril 1553, Votre très humble serviteur et parfaict amy. Lanssac.

---

12. — 3 mai 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare et à M. de Termes.

Messeigneurs, j'attends en grande dévotion la veneue

---

1. Jourdain Orsini, fils de Valère Orsini, prince d'Ascoli, fut chevalier de l'ordre de Saint-Michel et mourut le 26 septembre 1564, à l'âge de 39 ans.
2. Cornelio Bentivoglio, gentilhomme bolonais, colonel de l'armée de Pierre Strozzi.
3. Province de Grosseto.
4. Niquet, abbé de Saint-Gildas, était secrétaire du cardinal de Ferrare; précédemment il avait été secrétaire de l'évêque de Mirepoix.

Digitized by Google

du cappitaine Hieronyme de Pyze et suis bien souvent sollicité du Pape pour sçavoir quand il sera venu, m'aiant Sa Saincteté faict entendre qu'il a merveilleuzement grand désir de compozer les choses de Siennes à l'honneur et satisfaction du Roy, seuretté de la réppublique, et pour lever la guerre des envyrons de son estat, et m'a aussy faict entendre Sadicte Saincteté que le duc de Florence luy auoyt escript que ledit Hieronyme de Pyze estoyt passé par là, et que auparavant il avoit veu les articles que je vous ay envoyez venans de la part du cardinal d'Imola, supplians Sa Saincteté d'embrasser ce négoce pour y mectre une bonne fin.

Messeigneurs, l'on tient pour certain en ceste ville que hier au soyr arriva une dépesche de l'empereur par laquelle le cardinal Pachecco [1] est depputté vice roy pour aller à Naples. Et dict on aussy, mais je ne le tiens pas pour certain, que ledit empereur a mandé à domp Garcye [2] de se retirer au royaulme avecques les forces qui se trouvent sur le Syennoys, et comme nouuelle que l'on dict venir du camp. Parquoy vous le deuez mieux sçauoir ; semblablement que ledit duc de Florence a aussy envoyé audit camp grand nombre de beufz pour remuer ou retirer son artillerye. Sy cela estoit vray il me semble que la victoyre est tousjours plus advantageuse que l'accord. Mais parce que j'en doute, vous ferez là-dessus tel fondement qu'il vous plaira ayant esgard à l'intencion du roy, que je vous ay faict entendre par ledict cappitaine Hieronyme, m'advertissant aussy, s'il vous plaist, de ce que vous entendrez par delà et comme je me deveray gouverner icy en cest affaire et tous autres. Vous aduisant, Messeigneurs,

---

1. Pedro Pacheco de Villena fut créé cardinal en 1547. Nommé au gouvernement du royaume de Naples, il s'y distingua par sa modération et son zèle. Il mourut à Rome le 4 février 1560.

2. Dom Garcia de Tolède, fils du vice-roi de Naples Dom Pedro de Tolède, mort le 4 juin 1557.

Digitized by Google

que dimanche au soir je fiz partir d'icy les xxx^{m} écus que M. de Lodesve m'avoit envoiez pour vous faire tenir que je pense estre arrivez devers vous, ou en lieu de seuretté, et ferez beaucoup pour moy d'envoier icy ung clerc pour le maniement et distribution des deniers que je reçoiz pour vous envoier, car je suis ung très mauvais financier.

De Rome, le iij^{e} may 1553.

---

13. — 4 mai 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi.

Sire, j'arrivay ici sabmedy dernier, pénultième du passé, où je m'apperceu bien en quelle réputation et faveur sont voz affaires pardeça, car le Pape envoia audavant de moy le petit s^{r} Fabyen de Monte et le s^{r} Vincencio de Nobili ses nepveuz, avec sa garde et plus de xij ou xv^{c} chevaulx tant de la famille des cardinaulx que tous autres affectionnez serviteurs de Vostre Majesté, et le lendemain j'allay devers Sa Saincteté laquelle me receut fort favorablement, et après luy avoir dict ce que j'avois charge elle me tint plusieurs propoz de l'affection et amytié qu'elle vous porte, de laquelle elle vous feroit plus ample démonstration quand l'occasion se y présenteroit, et pour vous dire en peu de parolles ce que je pus concevoir de son intention, toutes les fois que vous destournerez vos desseings et vos forces de pardeça, je croy que vous pouvez estre certain de y estre assisté de toute sa puissance, me disant Sadicte Saincteté que tout l'espoir qu'elle avoyt tant pour le regard du Sainct Siège que particullièrement de sa maison, estoit ferme en vous, et qu'il ne mourroit jamais content qu'il ne vous ayt fait congnoistre sa bonne voulonté de l'obligation qu'il a en vous, Sire, mais qu'il falloyt attendre le temps. Et après me parla du désir qu'il avoit que ses légatz fissent bon voiage, parce que vous ne sçau-

Digitized by Google

riez faire accord à présent qui ne fut à votre advantaige et honneur, et qu'il luy sembloyt meilleur que vous espargnassiez la despense en autre temps que vous pourriez mieulx faire voz besognes. A quoy je luy respondiz que estant prince si chrétien et vertueux que vous estes, amateur du repoz publicq, je ne faisois point de doubte que vous ne désirissiez bien la paix, mais que ce fust ayant osté les occasions de la guerre, ainsy que j'espérois que vous feriez bientost en poursuivant votre bonne fortune et deschargeant la chrétienté de l'ambition et tyrannye de votre ennemy, et que lors se feroit une bonne, sincère et perpétuelle paix. A quoy il me dist qu'il pryoit Dieu de conduyre le tout, mais que s'il ne la pouvoit faire générale, que à tout le moings il désiroit de composer les affaires de Syennes à votre honneur et contentement et à la seuretté de cette pouvre république, et pour lever les ennemys d'autour de son estat, desquels il a une merveilleuse deffiance, mais qu'il se garderoit bien de faire la mort de la pécore, et qu'il pourveoiroit à son affaire le mieulx que pourroyt à l'aide de Dieu et de vous. Sur quoy je luy respondiz que vostre intencion estoit et n'avoit jamais esté autre que de faire ce béneffice à l'Italye de mettre Sienne en liberté et la y maintenir et en oster l'empereur qui ne s'en estoit pas mis pour le proffit de l'estat de l'église ni des autres lieux circonvoisins, et que j'estois certain que, quant Sadicte Saincteté mettroit aucuns moyens en main pour la composition dessusdite, pourveu que ce fust avec votre honneur et réputation vous en seriez content, l'ayant bien demonstré par toutes vos actions, et mesmement par le pouvoir pour en traicter que vous aviez dernièrement envoyé à M. le cardinal de Ferrare, auquel j'avois envoyé les articles que messieurs les légatz m'avoient baillez à Ferrare, par le cappitaine Hiéronyme de Pyze, et que j'attendois le retour et la responce d'heure à autre.

Sire, le pape m'a dict aussy que tant que le duc d'Ur-

Digitized by Google

bin [1] a praticqué d'estre à votre service, il ne l'avoyt jamais voullu rechercher d'estre au syen, mais que depuis que les Impériaulx l'en avoient solicité, il ne l'a pas voulu laisser perdre et l'a rettenu pour faire service à vous et à luy, mais que touttefoys il avoit esté adverty que vous en aviez quelque mécontentement, dont je l'assuray du contraire, luy disant que j'avois charge de Vostre Majesté que si ledict duc estoit en ceste ville de l'aller visiter de votre part et luy dire que estant les affaires de Sa Majesté si unyes avec celles de Sa Saincteté qu'elles se pouvoient dyre une mesme choze, vous aviez très agréable le party qu'il avoit prins, et que les services qu'il feroit à Sa Saincteté et au Saint Siège vous les repputeriez comme faict à vous, et avoiz semblable voullonté de les recongnoistre, et m'a semblé n'estre que bon, Sire, de luy tenir ce propoz, affin que le pape ne demoure en suspicion de quelque malveillance de Vostre Majesté, et que les choses estant faictes comme elles sont, ledict duc demoure aussy bien affectionné en votre cause comme il me manda hier par son ambassadeur qu'il est, m'asseurant que tous les bons offices qu'il pourroit faire pour Vostre Majesté il les feroyt et se y emploieroyt. Il est maintenant à Pérouze et sera ici dedans dix ou xu jours, où arrivé qu'il sera je ne fauldray de l'aller veoir.

Sire, allant visiter messieurs les cardinaulx j'ay entendu que l'on a mis en avant au consystoire quelques propoz de réfformation de conclave, mesmement ung article qui vous seroit fort préjudiciable s'il avoit lieu, qui est que l'on n'attendra que x jours après la mort du pape les cardinaulx estrangers que l'on ne procedde à l'eslection, qui

---

1. Guidubaldo della Rovere, duc d'Urbin, gouverneur de la République de Venise, fut fait capitaine général de l'Eglise par le pape Jules III et eut la charge du Sacré Collège après la mort du pape Marcel. Philippe II, roi d'Espagne, le fit capitaine général de ses armées en Italie et lui donna le collier de l'ordre de la Toison d'Or. Il mourut en 1574, ayant épousé: 1° Julie Varana, nièce du pape Léon X; 2° Victoria Farnèse.

Digitized by Google

seroit frustrer vos cardinaulx d'y pouvoir estre et tendre à la fin de faire ung pape à la poste et dévotion de l'Empereur. Je l'ay remonstré à aucuns cardinaux qui sont depputez pour y regarder, qui m'ont promis que les choses ne sont pas pour estre si tost conclues, mais si j'entendz que l'on passe outre, j'en parleray au pape, et lui remonstreray que je trouve bien estrange que estant en l'estat qu'il est bien sain l'on dispose desja de sa mort et à quelle fin tendent ceux qui mettent ces propoz en avant, et que si cella se fust faict dernièrement lors de sa création qu'il ne fust pas où il est, et espère faire en sorte que l'on attendra bien la venue de M^gr le cardinal du Belay [1] premier que d'en décider, et avec l'aide de voz serviteurs mesmement de M. le cardinal Sermonette [2], lequel depuis l'extrémité de la maladie de feu M. de Mirepoix a embrassé vos affaires de telle affection que s'il eust esté vostre privé ambassadeur.

Sire, l'on tient icy pour certain que le cardinal Pachecco s'en va résider viceroy à Napples.

De Rome, le iij^e jour de may 1553.

---

14. — 6 mai 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare et à M. de Termes.

Messeigneurs, je suis merveilleusement marry de ce que vous avez trouvé mauvais, que j'aye fait retourner le cappitaine Hieronyme de Pyze parce que je l'ay faict avec

---

1. Jean du Bellay, cardinal, homme d'Etat et poète latin. Il devint évêque de Paris, de Limoges et du Mans, archevêque de Bordeaux, lieutenant du roi en Picardie et en Champagne, successivement ambassadeur en Angleterre et en Italie. A Rome, où il passa une partie de sa longue carrière, il reçut le décanat du Sacré Collège pendant le conclave de 1556, malgré sa qualité de prélat français.

2. Nicolas Caetani de Sermoneta fut créé cardinal à l'âge de dix ans par le pape Paul III, en 1536, devint archevêque de Capoue, et mourut le 7 mai 1585. Il était de la même famille que le pape Boniface VIII.

Digitized by Google

tres bonne intencion et avecques l'aduis et conseil du s^r^ Pierre Strozzy et du s^r^ de Lodesve, et ne l'eusse pas faict sinon que je sçavois que le voulloir du roy estoit d'entendre aux propoz d'accord que le pape mectoyt en avant, et me sembla que ledict Hieronyme estoit le meilleur instrument qu'on y eust peu emploier, puisque desja il en auoit eu charge et d'autre part que pour aller à la court il n'eust riens adjousté au secours parce que Sa Majesté en estoit résolu ainsi que je vous escriviz dernièrement de Ferrare, et qui plus est ledict s^r^ Pierre a emporté sa dépesche et créance qu'il exposera, faisant entendre toutes choses aussy bien qu'il eust sceu faire. Pareillement il vous plaira croire que je n'ai riens gasté en ceste négotiacion d'accord, car premièrement à Ferrare quand MM. les légatz me meyrent en avant les articles, je leur fisz responce que je n'avois aucune charge de traicter ne d'accorder, ains seullement de faire entendre au pape et à tout le monde la voullonté du roy qui n'estoit que de maintenir Sienne en asseurée liberté et qu'il n'y avoyt aultre intérest. Maiz s'en estant bien sorprys mesmement à l'instance de M. le duc de Ferrare et sçachant l'intention de Sa Majesté, il me sembla ne pouvoir moings faire que de prandre lesdicts articles pour les vous envoyer comme à ceux qui ont tout povoir d'en traicter, pour après, selon ce que vous m'en ordonnerez, en négotier avec le pape. Davantage, je vous advise que, quant lesdictz sg^rs^ cardinaulx ne m'en eussent parlé, j'avoys charge du roy, estant icy, de faire, par quelque tierce personne confidente, stimuler le pape de mettre en avant ledit accord. Par quoy il fut beaucoup mieulx à propoz que lesditz sg^rs^ légatz en parlassent les premiers, et ne pouuois faillyr de y entendre en la façon que j'ay faicte, et depuis que je suis icy quant il m'a esté parlé desditz propoz je n'y ay riens adjousté du myen, mais refferé le tout à vous, gardant en tous mes propoz la repputation de Sadite Majesté,

Digitized by Google

faisant bien entendre que ses forces sont tellement prestes que plus voullentiers nous entendrions à donner ordre aux affaires de Syenne par les armes que par la voye dudit accord, si ce n'estoit pour rendre en toutes choses sa bonne voullonté justiffiée, vous asseurant encores ung coup que je n'y ay faict ne feray rien plus ne moings que ce que vous m'en ordonnerez.

Messeigneurs, incontinent après le retour dudit cappitaine Hieronime de Pyze, je le menay au pape pour faire luy mesme votre responce, quy estoit que ayant veu lesdits articles et entendu l'intencion du roy, vous Monseigneur le cardinal, estiez content de vous trouver où Sadicte Saincteté ordonneroit avec seuretté pour en traicter selon votre povoir et entendre à toutes choses raisonnables ; à quoy Sadicte Saincteté me respondit qu'il ne seroit pas honneste qu'elle se meyt en chemin sans veoir quelque bon fondement et espérance dudict accord, et pour ceste cause qu'elle mettroit son adnis pour l'éclaircissement desdits articles, et qu'elle envoyeroit ung syen chambrier devers vous et puis à Florence, affin que, selon ce qu'il en rapporteroyt, Sadicte Saincteté fust incontinent preste pour se trouver avec vous et M. le duc de Florence pour y mectre fin. Sadite Saincteté vous envoye ledit chambrier et lesdits articles et advys et moy pareillement Nicquet pour plus particullièrement vous rendre compte de toutes choses, pour, selon l'intencion du roy que je vous ay dernièrement escript de Ferrare et par ung article de mon instruction que aussy je vous envoye, vous advisiez de composer les choses à l'intencion et contentement de Sa Majesté et m'aduiser comme il vous semblera que je me deveray gouuerner.

Messeigneurs, je vous enuoye le double d'une lettre que le duc de Florance m'a escripte et de la responce que je luy ay faicte, semblablement je vous envoie un autre double de lettre que M. de Bassefontaine, ambas-

Digitized by Google

sadeur en Suysse, avoit escripte au roy par lequel vous entendrez comme toutes choses sont à présent réduittes en Allemaigne. Mais s'il vous plaist vous tiendrez cella secret jusques à ce que les choses soient plus résollues, dont je seray incontinent adverty par ledict s[r] de Bassefontaine. Pour vous faire attendre je vous envoye aussy des nouvelles que M. de Selve, ambassadeur à Venize, m'a envoiées pour faire tenir avec ses lettres. Aussy, Messeigneurs, Nicquet vous communicquera de quelques praticques que l'on me mect en avant, sur lesquelles il vous plaira me faire entendre votre bon advis affin que je me gouverne selon icelui. Le s[r] Paulo Ursin[1] m'a escript qu'il désireroit que je luy envoyasse l'argent nécessaire pour le paiement de ses soldatz d'icy, parce qu'il luy est difficile de le recouvrer de vous, et qu'il pourroit aussy pour ij[c] écus faire quelque réparation qui est bien nécessaire à Chiusy[2], vous ordonnerez à tout ainsy qu'il vous plaira.

Au demourant, Messeigneurs, Maillart, commis du trésorier de l'extraordinaire des guerres, vous porte x[m] écus. Je l'ay fait partyr avec Nicquet pour aller jusques à Rossillon[3], et de là il prendra escorte pour aller jusques à Castres[4].

De Rome, le vj[e] j[r] de may 1553.

---

15. — 6 mai 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi.

Sire, incontinent que le cappitaine Héronyme fut revenu, je le menay au Pape pour luy mesme faire la response que

1. Paul Orsini, marquis de la Mentana, naquit en 1532 et mourut en 1581, sans postérité de Lavinia della Rovere, fille de François-Marie, duc d'Urbin.
2. Chiusi, province de Sienne.
3. Ronciglione, province de Rome.
4. Castro, province de Rome.

Digitized by Google

M. le cardinal de Ferrare luy avoit commandé sur les articles d'accord que MM. les cardinaulx légatz m'avoyent proposé à Ferrare, qui estoit que pour satisfaire au désir de Sa Saincteté ledict s^r^ cardinal estoit content de se trouver avecques seuretté au lieu où elle ordonneroit pour entendre à toute choze raizonnable, à quoy Sadite Saincteté me dist qu'il ne seroit pas honneste qu'elle se meyt en voiage pour cest effect, sans veoir quelque bon fundement et espérance dudict accord, par quoy elle dépescheroit comme elle a fait ce jourd'huy un sien chambrier avec son oppinion par escript sur lesdits articles, laquelle je vous envoye, pour aller vers mondit s^r^ le cardinal et de là à Florance vers M. le duc les leur communicquer, et que si au retour Sadite Saincteté veoit que les choses puyssent prendre telle fin et succès qu'elle désire elle se mettra incontinent en chemin pour aller à Viterbe ou à Pérouze pour en traicter avec lesdits s^grs^ cardinal et duc de Florence, m'ayant Sadite Saincteté dit que ce qu'elle a adjousté davantaige esdits articles n'est pas pour voulloir que lesdits articles soyent ainsy, mais pour dyre son advis sur le tout et affin que toutes difficultez de part et d'autre soient vuidées. J'ay envoyé Nicquet, secrétaire de feu M. de Mirepoix, avec ledit chambrier pour dyre mon aduis à mondit s^r^ le cardinal suivant ce que j'en trouve par deça et aussy pour l'advertir que s'il veult entendre audit accord, que ce soyt le plus tost qu'il sera possible afin que tout soit fait pour ce mois sans entrer en despence pour le prochain de juing.

Sire, il est certain que tous ceulx qui vous sont affectionnez icy désireroient qu'il ne se fist point d'accord pour les chozes susdites, d'autant qu'ilz ne considèrent pas les affaires que vous avez d'ailleurs, et leur semble que si M. le maréchal de Brissac avecques voz forces, pouvoyt passer ençà, qu'avec l'aide de votre armée de mer l'on trouveroit toutes choses bien disposées pour y

Digitized by Google

faire votre advantage et proffict, attendu que le royaume de Naples est sans chef et le peuple plus mal content qu'il ne fust jamais et que les ennemis n'ont guère de forces, et que si M. le Maréchal venoit, il les pourroit aisément chasser d'autour de Syenne, et poursuivre l'entreprinse dudict royaume de Naples, maiz le cappitaine Hiéronyme de Pyze, qui est icy avecques moy, m'a dict que en quelque sorte que l'accord dudit Syenne se face, pourveu que les ennemis en soient en tout hors, que le chef qui demeurera dedans ne vous soit point trop suspect, cependant à votre dévotion et service le sieur Enée de Picolomini[1] et la faveur du conte de Petilhan[2] et de l'estat de Castres, toutes foys et quantes qu'il vous plaira, vous vous remetrez dedans Syenne, car vous sçavez, Sire, que dernièrement, il y avait xiiij ou xv^{c} hommes des ennemis aidez d'une tres forte citadelle et n'aviez pas les Syennois si affectionnez et obligez comme ils vous sont et toutesfois vous les en chassastes assez aisément, et cepandant faisant ledit accord, vous gaignerez que la récolte se fera.

Orbatello et toutes autres places qu'ils tiennent en cest estat seront restituez. La repputacion d'avoir mis et maintenu Syenne en liberté vous demourera et vous relleverez de la despense que vous y faictes, laquelle vous pourrez employer ou à l'entreprinse dudit Naples pour favoriser votre armée de mer, ou en tout autre cause qu'il vous plaira, vous suppliant très humblement, Sire, croyre que je n'ay aucunement mis en avant les propoz dudit accord et que quand l'on m'en a parlé j'ai tousiours respondu que je n'en avois nulle charge, mais ay remis le tout à MM. le cardinal de Ferrare et de Termes qui avoient tout pou-

---

1. Enée Piccolomini, gentilhomme siennois, joua un rôle très important dans le mouvement qui délivra Sienne du joug des Espagnols. (Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 339.)

2. Nicolas Orsini, comte de Pitigliano, fils de Jean-François Orsini et d'Emilie Caetani, mourut en 1594, âgé de 84 ans.

Digitized by Google

voir d'en traicter tenant ce mesme langage que je fiz auxdits s^rs légatz à Ferrare. Ainsi que je vous escriviz delà.

Sire, parlant dudit accord au pape, je lui diz que à présent que nous aurions justiffié votre conduite en cette cause, et que nous nous serions submis à toute raison pour luy satisfaire si les ennemis ne vouloient entendre audit accord, si c'est que Sadite Saincteté feroit en votre faveur. Il me respondit que tout ce qu'il seroit possible sans se ruyner, mais vous sçavez, Sire, que quelque bonne affection qu'il vous porte il est si craingtif que je ne voudrois guère funder mon espérance en luy ni en son secours, si est ce que je n'oblye riens de tout ce qu'il m'est possible pour luy donner courage.

Sire, depuis que je suis icy le s^r Vincentio de Nobili me fit dyre plusieurs foiz qu'il voulloyt venir parler à moy et continuer les propoz qui ont cy davant esté mis en avant pour le retirer à votre service, toutesfoiz il n'est point encores venu, et le bruit commun de ceste ville est qu'il se laisse fort praticquer aux impériaulx. Je ne sçay si c'est pour faire valloir sa marchandise davantage. Le plus dextrement que je pourray je le gagneray s'il est possible, sans toutesfoys monstrer de le vouloir achapter trop cher, car à ce que j'entends si Votre Majesté veult faire l'entreprinse de Napples il vous peut faire de grands services.

De Rome, le vj^e jour de may 1553.

---

16. — 6 mai 1553. — Lettre chiffrée de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, Il m'a semblé raisonnable de vous dépescher en toute dilligence ce courrier pour vous faire entendre en quel estat sont toutes choses par deça comme vous verrez par les lettres du Roy, affin qu'il vous plaise vous en résouldre et nous mander l'intencion de Sa

Digitized by Google

Majesté et de vous dans la fin de ce mois, premièrement sur l'accord des choses de Syenne se fait s'il vous plaist que l'on casse tous les soldatz qui sont là, ou si l'on retiendra tout ou partye pour faire quelque entreprinse à Napples, et pour favoriser l'armée de mer et vous manderez ce que bon vous semblera à M. le cardinal de Ferrare et de Termes, vous advisant, Monseigneur, que j'ay trouvé icy trois ou iiij praticques en avant lesquelles je n'ay point voullu rompre, jusques à ce que j'en sçeusse votre voullonté, pourvu que cepandant elles ne cousteront point à entretenir ii^{c}xx et pour les tenir ny avoir pas dépense de cxx, et l'une d'icelle venant à réussyr pourra estre de grand secours pour donner faveur à ladite armée de mer, et ne se faisant point ledit accord pourroit divertir les ennemis de l'entreprinse de Syenne quy sont de Laguila [1] et de Cappua [2]. Et outre ces deux là il y a très bon fundement selon l'advis des serviteurs du roy qui sont icy et qui se y entendent, les autres deux sont sur les chasteaux de Naples, il y en a ung autre qui est à Trapani en Sicile. En celle des chasteaux je n'y veoy riens de certain, et quant à celle de Trapane, j'envoiray ceux qui m'en ont parlé à M. le baron de Lagarde [3] quand il viendra avec l'armée pour en communiquer avecques M. le prince de Salerne [4] et l'exécutter s'ils voient que ce soit chose possible et proffitable.

---

1. Laigueglia, port de la province de Gênes.
2. Capoue, sur le Volturne, est situé à plus de 25 kilomètres de la mer.
3. Antoine Escalin, baron de la Garde, connu sous le nom de capitaine Poulin ou Polin, né à la Garde (Drôme) vers 1498; fils d'un paysan, il suivit des soldats comme goujat, et dut sa haute fortune à son courage et à son intelligence; après avoir été envoyé en ambassade auprès de Soliman II, en 1541, et avoir négocié l'alliance de la France et de la Turquie, il fut nommé, en 1543, lieutenant général de l'armée de mer du Levant et général des galères en 1544; destitué en 1547 pour les massacres de Cabrières et de Mérindol et emprisonné. Réintégré en 1551, puis de nouveau remplacé en 1557, il fut enfin en 1566 remis dans sa charge, qu'il conserva jusqu'à sa mort, en 1578.
4. Ferdinand de San-Severino, dernier prince de Salerne.

Digitized by Google

Monseigneur, combien que j'aie adverty mesdits sieurs cardinal et de Termes que s'ils veullent entendre audit accord qu'ilz y doivent donner ordre dans la fin de ce mois pour espargner le paiement de juing, néantmoings vous me laisserez, s'il vous plaist, de pourveoyr audit paiement de juing, afin que nous ne demourions en ornière. Car en tout évènement l'argent ne se perdra point.

Monseigneur, ma lettre au roy cloze, le s[r] Vincencio de Nobili est venu icy pour me visiter ainsi qu'il m'a dit, et m'a [tenu] des propoz en suspendz comme s'il se voulloit vendre au plus offrant et dernier enchérisseur. Pour cella je [ne me] hasteray pas de m'eslargir trop en offres, et me pass.... outre de luy offrir plus d'estat qu'avoit le s[r] Ascanio de Lacorgne[1] quant il estoit au service du roy, sans en avoir plus exprès commandement de vous, toutefois je l'entretiendray en bonne espérance d'estre employé en honnorable charge quant l'occasion se présentera selon son degré en quallité, et en oultre de se pouvoir accroistre avec la bonne fortune du roy, et que son fils[2] qui sera bientost cardinal pourra aussy espérer d'avoir des biens dudit seigneur en l'église, affin qu'il ne se perde point par faulte, parce que comme j'entendz il peut beaucoup estant comme il est gouverneur de la marche d'Anconne dont il peut disposer.

Monseigneur, les ennemis sont toujours auprès de Montcalchino, maiz ils n'y font plus effort que par mynes qui à ce qu'on dit ne peuvent estre de grand effect. Le s[r] Jordan Ursin se y porte merveilleusement bien. Lequel ces jours passez a descouvert ung traicté d'ung sien capporal avec les

1. Ascanio della Corna, fils de Bernardo della Corna et de Jacqueline del Monte, sœur du pape Jules III, né en 1516, fut général des troupes du pape. Avant d'entrer au service de Charles-Quint, il avait été à celui de François Ier.

2. Robert de Nobili, fils de Vincent de Nobili et petit-fils de Jacqueline del Monte, sœur du pape Jules III, fut en effet fait cardinal en 1553. Il était âgé de 13 ans. Il mourut à l'âge de 18 ans. Le pape Paul IV disait de lui qu'il était ou un esprit sans corps ou un ange incarné.

Digitized by Google

ennemis qu'il a fait pendre ensemble ses complices, semblablement le s[r] Paule Ursin qui est à Chiusy a ces jours passez pluzieurs fois rompu les vivres qui alloient au camp et deffaïct quelques soldatz qui y faisoient escorte. Domp Garcie et tous les autres parens du feu viceroy de Napples se sentent fort injuriez, et ce qu'on dict que le cardinal Pachecco yra viceroy audit Naples parce que ledit cardinal a tousjours esté ennemy capital de leur maison. L'on dict que dans deux ou trois jours Domp Jehan Manrique [1] vient icy de la part de l'empereur pour quelque nouvelle praticque. Je mettray peine de sçavoir que c'est pour vous en advertir et y faire ce que je congnoistray estre requis pour le service de Sa Majesté, vous advisant, Monseigneur, que je n'ay pas failly suivant votre commandement de ramentevoir au pape la promesse qu'il vous a fait de faire M. de Cahours [2] cardinal, et aussy au s[r] Baldoyn [3] pour le luy recommander ; je m'asseure qu'à la première création Mgr d'Alby [4] et luy le seront, et ne fauldray à y faire très dilligente sollicitation recquise.

De Rome, le vj[e] jour de may 1553 [5].

---

17. — 6 mai 1553. — Lettre de M. de Lanssac à M. de Lodève. (Archives de Modène. — Cancelleria Ducale. — Carteggio degli Ambasciatori esteri di Francia in Roma, orig.)

Monsieur, Je vous advise que jay esté receu icy avec

---

1. Jean Manrique de Lara, seigneur de Saint-Léonard, vice-roi de Naples en 1557, était fils de Antoine Manrique, duc de Najera, comte de Trevigno, chevalier de la Toison d'Or, vice-roi de Navarre, et de Jeanne de Cardonne.

2. Paul de Carrette, évêque de Cahors, mourut en 1553 et fut remplacé par Alexandre Farnèse, qui avait été nommé cardinal en 1534.

3. Baudouin del Monte, frère du pape Jules III.

4. Laurent Strozzi.

5. Les pages qui suivent ont été rongées. En dehors de deux lettres dont une adressée à MM. de Ferrare et de Termes dont les fragments sont insignifiants, nous avons cru devoir publier celles qui peuvent être d'un certain intérêt.

Digitized by Google

autant d'honneur et faveur qu'il est possible et que les ennemys font aussi mal leurs besoingnes sur le Senoys que de coustume, car après avoir faict à Montalchine tous leurs effortz ilz se sont réduictz à faire des mines que jay espérance ne leur seront pas de grand effect. Estant le cappitaine Hierosmme de Pize retourné de Sienne jay entendu que Mgr le cardinal de Ferrare a trouvé tres mauvaiz que jaye retenu le dit cappitaine Hierosme et tout ce que jay faict. Mais j'espère que le roy le trouverra bon et aussi le dict seigneur cardinal quand il aura bien tout considéré. Il a faict responce au pape qu'il se trouverroit où Sa Saincteté ordonneroit pour traicter toutes choses raisonables la quelle dicte Saincteté ma dict quil ne seroit pas honneste quelle si mect à chemin sans veoir quelque bon fondement daccord, et pour ceste cause a ce jourdhuy envoyé ung sien chambrier vers mon dict seigneur le cardinal et au duc de Florence avec une homélye quelle a faicte sur les articles que me furent baillez à Ferrare dont je vous envoye ung double. Si les dicts seigneurs y veullent entendre l'assemblée s'en fera à Viterbe ou à Pérouze. Pour en conclurre j'ay dict à Sa dicte Saincteté quil ne falloit rien adjouster aus dicts articles et quen matière de traicté tant plus on advantaigeroit de parolles plus y naissoient de difficultez. A quoy elle ma respondu que elle ne voulloit riens adiouster aus dicts articles, mais ce quelle en avoit faict estoit seullement pour les esclairer et qu'elle penseroit que chacun de son costé se rangeroit à la raison. Je vous supplie communicquer le tout à Mgr le duc et luy présenter mes très humbles recommandacions, les acceptant de votre part avec telle affection que je prie Notre Seigneur vous donner ce que desirez.

De Rome, ce vj[e] may 1553. Votre humble serviteur. Lanssac.

J'espère que le dict acord sera faict ou faille dans dix

Digitized by Google

ou douze jours. S'il ce faict nous salverons la paie de juing, si ne fault il pas laisser pourtant à y donner ordre. Je vous suplie fayre incontinent tenir le pacquet de Mgr de Selve [1].

A Monsieur, Monsieur l'évesque de Lodève.

---

18. — [13] mai 1553.— Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare et à M. de Termes.

..... à MM. de Lodesue et de Selve celles que vous leur escrivez et leur comande de pourveoir auxdits deniers, selon le contenu en voz lettres, combien que oultre les xxx^{m} écus que vous me mandez estre arrivez en lieu de seuretté samedi dernier le trésorier Maillard est party qui vous en porte x^{m} davantaige. J'en receuz hier viij^{m} et en attendz auiourd'huy par l'ordinaire de Venize vi^{m} qui font xiiij lesquelz je vous envoieray demain et les feray conduyre par la plus seure voye que je pourray jusques à Petilhan. Suivant votre compte il ne fauldroit que les vj^{m} qui se perdirent que vous n'eussiez l'entière paye de may.

Messeigneurs, il est certain que les Impériaulx ont praticqué et praticquent tous les jours le s^{r} Vincentio de Nobili envers lequel je fais tout ce qui m'est possible suivant ce que j'en ay charge, mais je..... qu'il soit en suspendz et qu'il se veuille..... et dernier enchérisseur..... c'est parce qu'il craignoit..... duc de Florence duquel il se dit subject..... cappitaine Hieronime qu'il est résollu..... conviendra d'avoir autant de pansion ordinaire qu'avoit Ascanio de Lacorgne quant il estoit au service du roy. Au reste suivant ce qu'il vous a pleu m'escrire je m'emploieray pour le chevalier Bargelyne Boullonnoys, et en parleray cejourd'hui au pape pour en faire aussi favorable office que s'il estoit mon propre frère.

---

1. Ce post-scriptum est autographe.

Digitized by Google

Messeigneurs, les Impériaulx font publier icy des nouvelles bien extraordinaires qui sont que Thérouenne est assiégé et que l'empereur s'en va faire une diètte à Spyre. Quant au siège je n'en croiz riens, parce que quand je partys de France l'empereur n'avoit encore en... nulles gens de guerre que ce peu d'Espagnolz qu'il ramena du siège de Metz, et vous sçavez que Thérouenne n'est pas place pour estre assiégée avec peu de gens ni si aisée à prandre. Quant à celles.....

---

19. — 13 mai 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi.

Sire, Celui que le Pape a envoyé devers MM. les cardinal de Ferrare et duc de Florence pour traiter des affaires de Sienne n'est point encore de retour.

Sur le propos de la paix, je lui ai dit comme de moi-même que j'avais trouvé un peu étrange que Sa Sainteté eut envoyé M. le cardinal d'Imola vers l'Empereur, étant le premier et plus favorisé de ses ministres et lequel avoit toujours fait profession d'être de vos serviteurs. A quoy elle m'a répondu que le principal regard pourquoi elle l'avait fait est pour votre service, et que si le dit cardinal n'étoit votre serviteur il ne l'employeroit point en ses affaires, mais qu'il sçavoit mieux que nul autre son intention et négocier selon icelle et qu'elle luy avoit commandé que de tout ce qu'il feroit il en advertit M. le cardinal Saint Georges pour le vous dire ; et m'a dit davantage Sa dite Sainteté qu'il ne falloit point entrer en aulcun suspeçon de ses actions pour ce qu'il vouloit être estimé hérétique et le plus méchant homme du monde, si jamais vous cognoissiez qu'il négociat rien de particulier avec le dit Empereur, sinon autant qu'il est requis de faire l'office de bon Pape envers un prince chrétien et qu'il ne désiroit ni espéroit aucun bien du dit Empereur pour lui ne pour

Digitized by Google

les siens, ne qu'il ne se fioit aucunement en luy. Vous assurant, Sire, qu'il m'a dit les choses susdites en semblables paroles et que pareillement il a été fort aise de la confirmation que vous avez faite pour ses privilèges de Bretagne et de Provence et encore plus d'avoir entendu par son nonce que vous avez réservé l'éveché de Mirepoix pour M. le cardinal de Monte[1]. Je pense que par la première dépêche il vous en fera un bon remerciment.

Sire, j'ay veu cejourd'huy ii ou iij lettres venant de Naples, qui disent avoir certaines nouvelles de la venue de votre armée de mer du Levant, et aucune dist, mais non pour certain, qu'elle a desja esté descouverte. Aussi il est arrivé à Naples quelques navires chargez d'esclaves chrétiens que le grand Seigneur a..... en faveur de M. le prince de Salerne... ou qu'il y en a nombre de iij ou... . une nouvelle fort agréable au pape.

De Rome, le xiij^{e} j^{r} [de mai 1553].

---

20. — 13 mai 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

... que je vous pourray mander la résolution des affaires de Syene que j'attendz d'heure à autre par cellui que le pape y a envoyé et quant et quant je vous satisferay à toutes les choses contenues au mémoyre que m'a apporté le secrétaire Boucher, vous advisant, Monseigneur, que depuis que je suis icy j'ai envoié à diverses foys audit Siennes viiij^{m} écus qui Dieu mercy ont esté seurement conduictz jusques à Castres où il y a un trésorier que MM. le cardinal de Ferrare et de Termes y ont envoyé pour recevoir les deniers qui de là a moien de les faire conduire avec escorte jusques audit Syennes.

.....Le xiij^{e} may 1553.

---

1. Innocent del Monte, fils adoptif de Baudouin del Monte, frère du pape Jules III.

Digitized by Google

21. — 14 mai 1553. — Lettre de M. de Lanssac au duc de Ferrare. (Archives de Modène. — Cancelleria Ducale. — Carteggio degli Ambasciatori esteri di Francia in Roma, orig.)

Monseigneur, J'ai receu la lettre quil vous a pleu m'escrire par la quelle vous me mandez que vous n'avez riens sceu de ce qui sest faict es affaires de Siennes. Depuis que je suis party davecques vous, si vous plaira il croire que je nay riens faict ne entendu aucune chose en cecy dont je naye adverty incontinent Mgr de Lodesve pour le vous faire entendre. Maiz puis quil ne sen est acquicté je vous en rendray compte par le menu. Premierement incontinent que le cappitaine Hieronime fut revenu je le menay au pape, pour luy faire la responce de Mgr le cardinal votre frère. Qui estoit quil se trouveroit où il plairoit à Sa Saincteté luy ordonner pour traicter avec elle selon son pouvoir et attendre à toutes choses raisonnables. A quoy Sa dicte Saincteté me respondist quil ne seroit pas honneste quelle se meyt en chemin sans premierement veoir quelque bon fundement et espérance du dict accord. Parquoy elle mectroyt son advis par escript pour lesclarcissement des articles que vous veistes et envoieroit de vers mon dict seigneur le cardinal et le duc de Florence et que après avoir sceu leur responce, s'il voyoyt que ces choses fussent en bons termes que incontinent elle sen yroit à Viterbe ou à Pérouze pour mectre une bonne fin au dict accord. Et dès le vii[e] de ce moys Sa dicte Saincteté y envoye ung sien chambrier et moy quant et quant ung secretaire pour faire entendre la dessus mon adviz à mon dict seigneur le cardinal, qui ne sont poinct encores de retour. Maiz nous les attendons d'heure à aultre avec la resollucion de toutes choses laquelle je vous feray incontinent sçavoir.

Monseigneur, je veiz hier trois ou iiij lectres venans de Napples qui disoient avoir certain advis de la venue de

Digitized by Google

nostre armée de mer de Levant et que ja estoient arrivez au dict Napples plusieurs navyres chargez de pouvres chrestiens esclaves que le Grand Seigneur avoit delivrez en faveur de monseigneur le prince de Salerne et dict on qu'ilz sont en nombre plus de trois mil, qui a esté une nouvelle fort agréable à toute ceste court et bien desplaisante aux Impériaulx lesquelz ne veullent point croire que le Roy ayt envoie aucun renfort en Piedmont, combien que ce soit chose certaine. Parquoy quant vous en sçaurez quelques nouvelles il vous plaira la mander de deça pour ce que c'est chose qui servira à la faveur des affaires du Roy et dont vous serez plustost creu que nous.

Monseigneur, je vous supplie me commander en ce que vous cognoistrez que je seray cappable de vous faire service et me tenir tousjours en votre bonne grâce à la quelle je présente mes très humbles recommandacions, priant Dieu quil vous donne en parfaicte santé très bonne et très longue vye.

De Rhome, le xiiij^{e} jour de may 1553. Votre très humble et très obéissant serviteur. LANSSAC.

A Monseigneur, Monseigneur le duc de Ferrare.

---

22. — 17 mai 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare et à M. de Termes.

..... xj^{e} de ce mois Madame la duchesse [de Castro][1]... écus que je luy envoyay pour..... que je pense qu'elle aura faict..... aurez receu par mes mains depuis..... de liiij^{m} écus par quoy..... reste plus que les vj^{m} que vous m'avez mandé. J'ay encore vos lettres à MM. de Lodesve et de Selve de sasmedy dernier et leur ay mandé d'y pourveoir, à quoy je croy qu'ilz ne feront faulte, vous advisant,

1. Hiéronyme Orsini, veuve de Pierre-Louis Farnèse, duc de Parme, de Plaisance et de Castro, et mère de Octave Farnèse, qui épousa Diane d'Angoulême, fille naturelle de Henri II.

Digitized by Google

Messeigneurs, que j'ay trouvé une dette de xviij^{m} écus que feu M. de Myrepoix avoyt faite, que le Roy m'a mandé de faire paier sur une autre partye de xxx^{m} qui avoit esté arrestée, mais d'autant que M. de Lodesve a fait annoncer à Sa Majesté qu'il vous a ordinairement envoyé chaque mois le paiement entier qu'il vous faisoit besoing, Sadite Majesté pense que ladicte somme de xviij^{m} écus soit encores en rezerve en voz mains et que vous l'avez reçeue oultre la paye ordinaire de chaque mois, à ceste cause je vous suplie, Messeigneurs, de m'en esclaircir et m'en mander ce qui en est.

Messeigneurs, le pape renvoye M. André [Vimercat].... et le duc de Florence pour sçavoir si vous..... les articles qui furent proposez à Florence..... conseiller choze qui ne fut à l'honneur et réputation et consentement de Sa Majesté et seureté de la liberté de Syennes, comme plus amplement vous pourrez entendre par ledit Vimercat que j'ay bien voulu accompaigner de Nicquet pour vous dire plus particullièrement ce que j'ay entendu, et mon advis sur le tout, lequel vous croirez en ce qu'il vous semblera estre bon, vous supplyant y prandre une prompte résolution, affin que, s'il se y doibt faire quelque chose, ce soit dans la fin de ce moys pour savoir, s'il est possible, la despense de l'autre. Aussy vous entendrez par ledit Nicquet ce que je luy..... une charge touchant l'affaire du sieur Vincencio Nobili et des praticques.

... Le xvij^{e} may 1553[1].

---

23. — 19 mai 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare et à M. de Termes.

..... de Vimercat a esté retardé...., et pour ce que hier

1. Vers cette date, M. de Lanssac écrivit à M. de Lodève une lettre qui parvint à Ferrare le 22 mai, et dont il est question dans une lettre de M. de Lodève au connétable de Montmorency. (Bibl. Nat., f. fr., 20642, f° 102.)

Digitized by Google

au soir je fuz... courrier, que Mgr le duc de Ferrare vous avoyt enuoyé pour porter la dépesche du Roy avecques sauf conduyt du duc de Florence en s'en retournant dudit Florence, et sur les confins de l'estat de l'Église, a esté dévalizé par certains Espagnolz estans venuz en sa compagnie et à ce que j'entendz ledit courrier dit les avoir veuz dedans la citadelle dudit Florence. Je m'en suis allé ce matin au Pape luy dire que jusques icy j'avois tasché de luy descouvrir la sincérité de l'intention du Roy qui ne tendoyt à autre fin que à la liberté et seuretté de Syennes et à la satisfaction de Sa Saincteté à laquelle il désiroit complaire et satisfaire en toutes choses; que à présent il sembloit que les Impériaulx et le duc de Florence voullussent faire Sadicte Saincteté couverture de trahisons et que cependant qu'elle mettoyt en avant propoz d'accord, j'avois entendu que la praticque qui se conduyt par ledit duc de Florence..... afin non seullement de rebeller la cité..... mourir les premiers et principaulx ministres..... A Ostye qui est aux portes de R[ome]..... desrobbé une galyotte appartenant..... ne pouvoyt estre fait que par le moien..... ou dudit duc de Florence, davantage..... dud. courrier faite sur les terres de l'Ég[lise].... tenois l'injure faicte à Sadicte Majesté..... ne l'avoit pas faict pour off[enser]..... affaires duquel toutteffois luy..... siens propres, que à ceste cause je suppliois Sadicte Saincteté s'en ressentir, et en faire faire telle démonstration que le cas le requéroit, affin que je ne fusse trouvé menteur aux bons et aimables propoz que de la part de Sa Saincteté j'avois mandez au Roy, lequel à mon advis seroit très mal satisfaict s'il laissoit passer les choses susdites en dissimulation. Et luy ay dict que si ce n'estoit pour son respect je serois d'advis que l'on ne parlast plus d'accord, pour ce que je pensois que Sa Majesté comporteroyt mal aysément les mauvais déportementz dudit duc de Florance, qu'il semble vouloir user de égalité et compétence, et ne se contentoit

Digitized by Google

de maintenir ses estatz, mais par tous les moiens indeuz et deshonnestes taschoit à faire desplaisir à Sa Majesté. A ..... Sadicte Saincteté m'a respondu qu'elle estoit très mal ..... de son costé, et qu'elle se sentoit grandement ..... en feroit plus grande démonstration et ..... pour garder d'allumer le feu davantage ..... [vo]ullant refuzer le moyen de paciffier .... estoyt possible. Mais s'il me ..... laissera bien porter audit duc le ..... ces faultes, et que toutefois ..... luy en manderoit bien roiddement .....

Messeigneurs, je vous envoye les lettres de Messieurs les ambassadeurs de Venyze et de Suisse, ensemble le double de celle que m'a escript ledit s^r^ ambassadeur de Venyze d'où vous entendez tout ce que je vous pourrois escripre, remettant le surplus à la créance de Nicquet, présent porteur, lequel je vous supplie me renvoier avec résolution de toutes choses.

De Rome, le xix^e^ j^r^ de may 1553.

---

24. — 20 mai 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi.

Sire, il y a quattre ou cinq jours que le chambrier que le pape avoyt envoyé vers MM. les cardinal [de Ferrare] et duc de Florence est retourné et a apporté telle responce..... que vous pourrez veoir par la coppie de la lettre qu'il ..... pape, et du mémoyre cy encloz que je vous envoye ..... de Florence, que voyant ladite responce de mond. s^r^ le ..... ne failloyt point parler d'accord et envoya un ..... Sa Saincteté pour s'en excuser, laquelle m'envoya incon[tinent] ..... faisoit entendre qu'elle estoyt fort mal contente ..... sembloyt que mondit s^gr^ le cardinal ..... Car ayant entendu que vous ..... pour en traicter par son moyen elle avoit dès le commencement envoyé un auditeur de rote, auquel ledit s^gr^ cardinal respondit qu'il ne pouvoit riens faire sans vous en

Digitized by Google

advertyr, et à présent par sondit chambrier avoit remis la response à la république de Syenne, parquoy Sadite Saincteté estoit délibérée de n'en parler plus que ce qu'elle en avoyt faict jusques icy n'estoit que pensant faire choze qui vous fust agréable, honnorable et proffitable, et me demanda Sadite Sainteté deux chozes, l'une si vous vous fyez en elle, et l'autre si vous entendrez que Syenne demourast liberté, et que si tel estoit vostre voulloir parquoy on ne le laissoit faire, qu'elle advisoit bien aux moiens honnestes pour faire ledit accord. A quoy je luy respondiz que sy nous n'avions que à satisfaire à Votre Majesté nous baillerions la carthe blanche, sachant bien quelle fiance vous aviez en Sa Saincteté et quelle ny mectroit rien qui ne fust à vostre avantaige, mais que pour vostre repputacion il falloyt [satis]faire aux Syennois qui sont de différentes humeurs ..... [d]avantaige qu'elle ne devoit trouver estrange si ..... s^{gr} le cardinal avoit parlé nettement veu les ..... depportemens du duc de Florence, lequel ne ..... et laissé entendre et n'avoyt ..... qu'il voulloit accepter ou reffuzer les articles qui luy avoient esté proposez, et sembloyt qu'il nous voullust faire parler les premiers, qui n'estoit pas chose raisonnable. Toutesfoys si Sadite Saincteté voulloyt de rechef envoier vers les susdicts seigneurs et faire que ledit duc de Florence voullust accepter les articles que messieurs les légatz me baillièrent à Ferrare, sans riens y adjouster, je pensoys que mondit s^{r} le cardinal y entendroyt, et que pour les deux articles qui demeurent en différend, sçavoir est de l'élection du chef de la garde et du paiement d'icelle, si Sadite Saincteté se voulloit trouver à Viterbe ainsi que d'avant elle a offert, mondit s^{r} le cardinal se y trouveroit aussy pour en traicter amyablement au jugement et arbitraige d'icelle, dont elle a esté fort contente, et y a de rechef envoyé ce matin ledit chambrier qui s'appelle messire Jehan-André Vimercat, lequel aussy fut employé pour délivrer les fortz

Digitized by Google

de la Myrandole et y feyt fort bien son debvoir pour votre serviteur comme il continue en cecy, me faizant les advertissementz de tout ce qu'il peult entendre. Je ay envoyé encores Nicquet avecques luy.

Sire, il m'a semblé estre bon pour votre service de ne laisser point rompre la praticque dudit ..... faict et fera avecques telle ..... avecq contentement. Et serez rellevé de ceste despense, et s'il ne se faict, le temps qui coule ne remeut point à votre préjudice, car le secours de Syenne est fondé sur la venue de votre armée du Levant et du renfort que avez envoyé en Piedmont qui n'est point retardé pour cella et ne laisse point tousjours de marcher. Et cependant ledit duc de Florence n'est pas du tout déclairé, que s'il l'estoit à ceste heure, il pourroit faire lever ses battailles et envoyer faire le guast par tout le Syennoys et davantaige, j'espère que avant que ceulx qui y sont allez soyent de retour, j'auroys response sur ce que je vous en escript par le s^r^ Pierre Strozzy touchant lesdits articles, et sellon votre voullonté nous y prandrons la résolution et cependant nous ne demeurons en riens obligez, car j'ay tousjours fait responce que je n'avois aucune charge de traicter et remectz le tout à mondit s^r^ le cardinal de Ferrare.

Sire, depuis les propos susdits, estant adverty que une galleotte qui estoyt venue de Port-Hercule pour votre service quérir quelques pouldres, que j'avois envoyées à [Ostie] chargé dans ladite galleotte où y en avoyt [pour II ^m^] écus avoit esté par trahyson prinse par aucuns Espagnolz et emmenée je sçay encores où, semblablement que ung courrier que M. le duc de Ferrare avoyt envoyé devers M. le cardinal son frère pour luy porter vostre dépesche envoyée par le secrétaire Boucher en s'en retournant avec sauf conduit du duc de Florence sur les confins de l'estat de l'Église avoit esté destroussé par trois Espaignolz qui estoyent venuz en sa compaignie depuis

Digitized by Google

Florence et lesquelz ledit courrier dict avoir autresfois congneu en la citadelle dudit Florence. Je m'en allay hier matin vers le pape luy dire que jusques icy j'avois taschè de luy découvrir la sincérité de votre intention qui ne tendoit à autre fin que à la seurettè et liberté de Syennes et à la satisfaction de Sa Saincteté à laquelle vous désirez complaire en toute chose, mais que à présent il sembloyt que lesdits Impériaulx et duc de Florence voullussent faire Sadite Saincteté couverture de trahysons et que cepandant qu'elle mettoyt en avant propoz d'accord j'avois entendu que la praticque qui avoit esté descouverte à Syenne et conduicte par ledit duc de Florence tendoit à fin non seullement de faire rebeller la cité en en chassant voz forces, mais aussy de faire malheureusement mourir vos principaulx ministres, que votre galleotte qui avoyt esté desrobée à Ostie qui est aux portes de Romme, et en lieu ..... seurettè n'avoit pas esté faite sans le sceu d'iceulx impériaulx et duc; davantaige que le destroussement faict dudit courrier de mondit s^r le duc de Ferrare sur les terres de l'Église j'en tenoys l'injure faicte à Votre Majesté, sachant bien qu'on ne l'avoit pas fait pour offencer ledit duc, duquel touttefois les offenses vous estoient autant recommandées que les vostres propres, que à ceste cause je suppliois Sadite Saincteté s'en ressentir et en faire telle démonstration que le cas le requéroyt, afin que je ne fusse trouvé menteur aux bons et amyables propoz que je vous avois mandez et que à mon adveu vous seryez très mal satisfait si Sadite Saincteté laissoyt passer telles choses en dissimulation. Et luy dis que si ce n'estoyt pour son respect j'estois d'advis que l'on ne parlast plus d'accord, parce que vous comporteryez malaisément les mauvais déportementz dudit duc de Florence, qu'il sembloyt vouloir user d'égalité et compétance en votre endroyt, et ne se contentoyt de maintenir ses estatz, mais par ..... indeuz et deshonnestes il taschoyt à vous faire desplaisir. A quoy

Digitized by Google

Sadite Saincteté me respondit qu'elle estoit très mal contente de son costé et s'en savoyt grandement injuriée et en feroyt plus grande démonstration sy ce n'estoit pour garder d'allumer le feu davantage, se voulant réserver le moyen de pacifier les choses s'il estoit possible, mais que s'il ne se pouvoit faire elle laisseroit bien porter audit duc le dommaige de ses faultes et que cepandant elle luy en manderoit bien roiddement son advis, vous advisant, Sire, que s'il vous plaist à présent prendre vengeance des mauvaiz depportementz dudit duc il seroyt fort à propoz que vous renvoyassiez par deça le s^r^ Pierre Strozzy, car son dernier voiage luy feyt la plus belle peur qu'il eust il y a longtemps et depuis qu'il a sceu son retour il s'est beaucoup plus déclairé qu'il n'avoyt paravant fait.

Sire, suivant votre commandement j'ay aussy remonstré au pape, puisque vous luy avez accordé de disposer des béneffices en Provence et en Bretagne huict moys, il estoit bien raisonnable que les prélatz et collateurs ordinaires eussent leurs III mois libres, en leur disposition, sans estre grévez de réserves et ..... [à] quoy il m'a respondu que non seullement il voulloyt faire cella, mais encores donneroyt deux moys davantaige, à cette fin que la moictié de l'année demourast en la plaine disposicion des ordinayres.

Sire, les ennemys sont tousjours autour de Montalchino où ilz reçoivent plus de dommaige qu'ilz n'en font à ceulx de dedans, lesquelz font ordinairement pluzieurs saillies dont jusques à présent ils ont tousjours eu l'advantaige, ayant descouvert le secret des mynes que faisoient les dits ennemys, où ilz ont si bien pourveu qu'ils ne craignent rien et davantage. La peste y est bien forte qui ne y diminuera pas pour les grandes pluies qu'il a fait ces jours passés. Il y a ici un capitaine espagnol qui a demandé congé au Pape de lever tous les soldats espagnols qu'il pourra en cette ville pour les mener à Naples où ils font besoin, car tous les peuples, mesmement en la Calabre,

Digitized by Google

sont tous mutinés et n'attendent, se disent ils, que la venue de l'armée pour faire le pis qu'ils pourront. Il est vrai que le cardinal Pachecco, qui est capitaine expérimenté, se y en va vice roy pour y donner ordre. J'ai fait prendre en cette ville un Espagnol par lequel j'espère savoir nouvelle de votre galiotte qui a été prise à Ostye et si j'en puis sçavoir quelque chose je feray toutte poursuitte qu'il sera possible envers le pape pour recouvrer la perte.

Sire, je vous envoye aussy le portrait de Montalchino.

De Romme, le xx^e^ j^r^ de may 1553.

---

25. — 20 mai 1553. — Lettre de M. de Lanssac au duc de Ferrare. (Archives de Modène. — Cancelleria Ducale. — Carteggio degli Ambasciatori esteri di Francia in Roma. Originale.)

Monseigneur, ayant entendu l'oultrage qui vous a esté faict de destrousser votre courrier sur les terres de l'Église et confins du duc de Florence, lequel avoit baillé son saufconduict, et que votredict courrier dict avoir recongneu aulcuns de ceulx qui le destroussèrent, dans la citadelle de Florence, je m'en allay au pape luy dire que jusques icy j'avois tasché de luy descouvrir la sincérité de l'intention du Roy qui ne tendoit à aultre fin qu'à la liberté et seureté de Sienne et à la satisfaction de Sa Saincteté a laquelle il désire complaire et satisfaire en toutes choses et que à présent il sembloit que les Impériaulx et duc de Florence voulussent faire Sadicte Saincteté couverture de trahisons, et que ce pendant quelle mectoit en auant propoz d'accord javois entendu que la pratique qui se conduisoit à Sienne par le duc de Florence tendoit à fin non seulement de rebeller la cité mais encores de faire mourir les premiers et principaulx ministres de Sa Majesté, et que l'injure n'avoit poinct este faicte à votre dict courrier pour vous offenser ains pensant descouvrir quelgung des secretz du Roy lequel a vos affaires en pareille recomman-

Digitized by Google

dation que les siens propres. Qu'à ceste cause je supplioys Sadicte Saincteté s'en ressentir et en faire faire telle démonstration que le cas le requeroit affin que je ne fusse trouvé menteur aux bons et amyables propoz que de la part de Sa Saincteté j'avois mandé à Sa Majesté laquelle à mon advis seroit bien mal satisfaicte si Sadicte Saincteté laissoit passer les choses susdictes en dissimulation, et luy ay dict que si ce n'estoit que pour son respect j'estois d'advis qu'on ne parlast plus d'accord pour ce que le Roy comporteroit mal aisément les mauvais déportementz du duc de Florence qu'il sembloit vouloir user d'égualité et compétence avecques luy et ne se contentoit de maintenir ses estatz mais, pour tous moyens indeuz et deshonnestes, taschoit à faire desplaisirs à Sa Majesté. A quoy Sadicte Saincteté m'a respondu qu'elle estoit très mal contente de son costé et s'en sentoit grandement injuriée et qu'elle en feroit plus grande démonstration si ce n'estoit pour garder d'allumer le feu davantage se voulant réserver les moyens de pacifier les choses, s'il estoit possible, mais que s'il ne se pouvoit faire elle laisseroit bien porter au dict duc le dommage de ses faultes et que cependant toutesfois elle luy en manderoit bien roidement son advis.

Monseigneur, je n'ay voulu faillir à faire cest office comme je feray le semblable en tous aultres affaires qui vous toucheront, ainsi que jay commandement du Roy et pour satisfaire à l'affection que j'ay de vous faire service, qui sera l'endroict où je prieray le Créateur, Monseigneur, aprez mestre très humblement recommandé à votre bonne grâce, vous donner en parfaicte santé longue vye. De Rome, ce xx^{me} jour de may 1553.

Monseigneur, il est venu lettres en ceste ville de Ragouse disantz que l'armée de mer est partye du Costantinople le xxij^{e} dapvril pour sen venir à Chio prendre la notre. Votre très humble et très obéissant serviteur. Lanssac.

A Monseigneur, Monseigneur le duc de Ferrare.

Digitized by Google

26. — 21 mai 1553. — Lettre chiffrée de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, suivant le commandement qu'il vous a plu me faire par Boucher, je feray paier la partye de xx^m^ lb. qui furent prins en ceste ville sur celle de xxx^m^ qui furent aussy prins sur le crédit de M. Bernardo Achaiolly, lequel m'a promis de faire en sorte s'il est possible avec ceulx qui sommoient ladite somme qu'ilz se contenteront de la promesse du Roy ou de l'obligation du receveur quand..... pour estre paiée au terme qui leur a esté promis, sans ce que vous soyez en peine de leur fournir d'autre respondant ; quand Nicquet sera revenu de Siennes je le vous enverray, tant pour porter la résolution de ce qui aura esté fait que aussi pour vous rendre compte de ce qu'il a manyé durant la malladye de feu M. de Mirepoix et depuis sa mort avant que je veynsse.

Monseigneur, je vous advise que le s^r^ Vincencio de Nobili a accepté d'estre au service du Roy avec semblable estat qu'avoit Ascanio de la Corne qui, à ce que j'entendz, estoit de ij^m^ écus de pension, pourveu qu'il ayt promesse et asseurance de Sa Majesté que s'il se faict entreprinse par deça qu'il soit général de la cavallerye ou des gens de pied ainsy que je vous ay mandé. Mais ayant cella, il promet bien de faire beaucoup de services et de n'espargner riens de ce qui sera entre ses mains, et pense qu'il tiendra ce qu'il promect, car il a façon d'estre homme de bien et plus sage que son cousin. L'aultre jour, le pape me demanda, me parlant des affaires de Siennes, si le duc d'Urbyn nous seroit agréable pour y estre chef de la garde, à quoy je respondiz que je pensoys que le Roy l'auroit agréable, mais les Siennois ne s'en accorderoient jamais parce qu'il est prince trop puissant et voysin. Après il me nomma ledit s^r^ Vincencio, son nepveu, que je ne luy voulluz accorder ne reffuzer, mais seullement lui diz que

Digitized by Google

quant M. le cardinal de Ferrare seroyt avec Sa Saincteté pour en traicter, il n'y auroit point de faute qu'elle ne fust satisfaite en toutes choses de votre part. Ledit duc d'Urbin est en ceste ville lequel m'est venu viziter et moy aussy, luy me faizant bien entendre qu'il est fort affectionné au service du Roy. De mon costé je luy tiens les meilleurs propoz qu'il est possible pour le maintenir en ceste bonne voullonté.

Monseigneur, depuis ma lettre du roy cloze j'ay eu advis qu'il est venu lettres de Raguse du xxij[e] d'avril qui disent que les galléottes du Grand Seigneur estoient parties de Constantinople pour venir trouver celle du roy à Chio ; si ainsi est nous en aurons bien tost nouvelle, combien qu'elles aient mauvais temps, car il y a quinze jours qu'il faict les plus grandes pluyes qu'il est possible. Ce ne sera pas aussy pour oster la peste du camp qui est davant Montalchino, là où il meurt tous les jours beaucoup de gens à ce que j'ay entendu. La plupart des Napolitains se débandent pour aller au royaume où les ministres de l'Empereur ont pris xl[m] écus à xl pour cent, et dit l'on qu'ilz veullent faire quelque levée de gens, pareillement que domp Garcie s'en retournera à Naples et que le marquis de Marignan[1], lequel est à Florence, demeurera chef en ceste armée. Domp Jehan de Manrique arriva icy hyer pour y résider ambassadeur de l'empereur, maiz craignant de n'estre tenu honnoré et si bien accompaigné que j'estois il vint en ceste [ville] de nuyt. Le cardinal Pachecco, pour certain, s'en va viceroy à Napples. Qui est tout ce que je vous puis dire.

De Rome, ce xxj[e] j[r] de may 1553.

---

1. Jean-Jacques de Médicis épousa Marie Orsini, fut un des plus grands capitaines de son temps, et durant plus de vingt ans demeura au service de l'empereur Charles-Quint. Il était frère de Jean-Ange de Médicis, qui fut pape sous le nom de Pie IV.

Digitized by Google

27. — 22 mai 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare et à M. de Termes [1].

Messeigneurs, le Pape m'a envoyé quérir ce matin, et m'a dict qu'hier au soir il avoyt eu advis que les Impériaulx voulloient faire nouvelle levée de gens et en laisser une partie davant Montalchino et du reste aller faire le gast par tout le Siennois, et que sur l'heure il estoit délibéré de dépescher ung courrier vers le duc de Florence, pour luy remonstrer qu'il faisoit mal de souffrir à faire ledit gast et se déclarer tant ennemy du Roy que les choses ne se puissent raccoustrer ; mais que ce matin il luy est venu ung autre courrier dudit duc party de Florence, depuis le retour du secrétaire qu'icelluy duc avoit envoyé vers Sa Saincteté lequel la remercioyt des bons offices qu'elle faict pour traicter la paix et accord des affaires de Syenne et qu'il la supplie de continuer et y mettre bien tost une bonne fyn, se remettant des articles à Sadite Saincteté, laquelle m'a dict qu'elle craignoyt que vous feissiez encores quelques deffitz qui altérassent les choses, en sorte qu'elles ne pussent prendre telle fin qu'elle désiroit. A quoy je luy ay respondu que vous estiez bien informez de la voullenté du Roy, qui ne tendoit qu'à asseurer la liberté de Syenne, et en oster tout soubson de l'empereur et du duc de Florence, et que jamais vous ne reffuseriez les partys qui tenderoient à ceste fyn, mesmement ceulx qui se présentoient par Sadite Saincteté en laquelle le Roy et tous ses ministres avoient parfaite fiance, mais que si lesdits ennemis faisoient nouvelle levée pour faire ledit gast nous avions aussy moyen d'en faire comme eulx pour l'empescher ; et que nous n'eussions pas attendu à ceste heure à y donner ordre, n'eust esté l'instance et prière que me feyrent MM. les légatz,

1. Cette lettre entièrement chiffrée « ne fut aucunement soubzcripte ni suscripte ».

Digitized by Google

quand j'estois à Ferrare, de ne faire aucune innovacion pendant les propoz d'accord : qui avoyt esté cauze que noz provisions estoient demeurées en suspendz, que touttefois nous donnerions bien ordre avecques l'aide de Dieu de ne perdre riens et que si nous estions forcez jusques là, que le Roy seroit contrainct peult estre de faire choze qu'il n'avoyt jamais pensée. Davantage je luy ay dit que si vous ne luy faisiez responce resollue, de votre voullenté sur ce qu'elle vous a mandé par Vimercato dernièrement, ce seroit parce qu'elle vous envoie les articles pour sçavoir votre voulloir sur iceulx, et puis que après vous le duc de Florence ayant entendu votre voullenté demouroyt en liberté d'accepter ou reffuzer ce que bon luy sembleroyt. A quoy Sadite Saincteté m'a dict que j'avois raison et que si je vous voullois dépescher ung courrier elle vous feroyt entendre de rechef son intencion, comme elle fait présentement, affin que vous luy en mandiez votre résolution, vous advisant, Messeigneurs, que si à Sadite Saincteté demeure le pouvoir de mettre le chef à la garde de Siennes, elle est délibérée de y mettre le s^r^ Vincencio de Nobili, à ce que j'ay entendu. Car ledit s^r^ Vincencio l'a dict au cappitayne Hiéronyme de Pyze, et qu'il ne failloit point avoir suspicion de luy, veu la bonne voullenté qu'il a au service du Roy et qu'il bailleroit telle seuretté par escript signée de sa mayn que l'on vouldra, ou encores envoiera ung ou deux de ses enfans en France ou à Parme ou la Myrandolle pour ses ostaiges.

Messeigneurs, vous pouvez mieulx considérer l'estat des affaires du Roy tant deça que de delà que je ne vous sçaurois dyre, par quoy je vous supplye très humblement de vous résouldre de me faire entendre ce que je devray faire et dire ou cas que lesdits propoz d'accord continuent, ou qu'ilz soient rompuz du tout ; et si davanture vous voulliez faire quelque nouvelle levée de gens icy, me mander quel moien je devray tenyr pour prandre l'argent à faire la

Digitized by Google

despence, et pareillement, si vous voullez faire ladite levée, m'envoier la liste des capitaines que vous vouldrez dépescher et pour quel nombre de gens. Maiz je vous veulx bien advertyr que le Roy m'a commandé que s'il se présentoyt occasion de faire levée, qu'on employast ses serviteurs qui sont desjà acquis sans se mettre en despence d'en acquérir de nouveaulx, et que par ma dernière dépesche envoyée par le secrétaire Boucher, il m'a mandé que si l'occasion se présentoit qu'il vouldroyt bien que le petit s[r] Fabien eust quelque honnorable charge et que le cappitaine Hiéronyme de Pize fust son lieutenant. Semblablement il vous plaira avoir souvenance de satisfaire au comte Nicolas de Petilhan [1], au s[r] Paule Ursin, au frère du cardinal Sermonette [2] et autres que vous adviserez, car en telles choses je ne feray ne plus ne moings que ce que par vous me sera ordonné.

Messeigneurs, le Pape m'a fort deffendu de vous mander riens des propoz qu'il m'a tenus sinon autant qu'il vous en escript, par quoy s'il vous plaist par la responce que vous lui ferez vous ne ferez point semblant d'en avoir riens entendu de moy. Qui est tout, etc.

De Romme, le xxij[e] j[r] de may 1553.

---

28. — 24 mai 1553. — Lettre du duc de Ferrare à M. de Lanssac (Archives de Modène. — Cancelleria Ducale. — Carteggio degli Ambasciatori esteri di Francia in Roma. Minuta.)

[Molto] Illustre Signore. Per la lettera de V. S. de 14 dello instante ho [visto] quanto li è piacciuto significarmi per sua cortesia delli progressi dello [ac] cordo di Siena et quanto ancho mi ha comunicato Monsignor il vescovo di Lodeva per ordine di lei. Però rengratiando la S. I. ben

1. Nicolas Orsini, comte de Pitigliano.
Boniface Caetani, duc de Sermoneta, seigneur de Cisterna.

Digitized by Google

efficacemente del tutto si come faccio, et pregandola anchora a non gravarsi di fare [il] medesimo ufficio nello avenire, che me ne farà piacere summamente grato, non mi occorre dirle altro per hora con questa, saluo che essa V. S. doppo di hauer molto comendata del prudente proceder ch'ella ha tenuto con S. S^ta^ nel mantener viva la pratica del detto accordio, starò aspettando de intendere il frutto che harà fatta la tornata del Vilmercato mandato da Sua S^ta^ novamente a Siena et a Fiorenza. Fra tanto pregarò Dio nostro Signor che per sua infinita bontade faccia ch'el negotio riesca tale quale è il desiderio di V. S. et mio, insieme alla quale con questo fine prego ogni felice prosperitade.

Scritta [1] già questa mia ho ricevuto questa mattina la lettera di [2]... del presente et visto per essa il gagliardo resentimen[to] [che] ha fatto con S. S^ta^ sopra la materia che si contiene in detta... che non saprei se non molto rengratiarla di quanto ha d... particolare et laudarla poi infinitamente del modo di rag... la ha tenuto per reputatione del re nel resto, si come le [potrà dire] più amplamente il mio oratore che sarà eshibitor della presente ; et [per] fine non mi occorrendo altro per hora, assicuro V. S. che tro... padre come fratello il...

---

29. — 25 mai 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare et à M. de Termes.

Messeigneurs, je viens tout présentement de recevoir de M. de Selve viij^m^ écus par ung courrier exprès que je vous envoye, et m'en doit demain envoier xij^m^ pour faire jusques à xx^m^ écus lesquelz viij^m^ seront pour satisfaire aux vj^m^ qui vous restoyent du paiement de ce mois entier,

1. Ce post-scriptum était autographe.
2. Ce manuscrit a été détérioré par le feu.

Digitized by Google

et resteront encores ij^{m} qui seront préemptez sur le prochain. Vous me manderez, s'il vous plaist, que je les vous envoye pour tousjours empietter et aduancer sur le prochain, et sera tout ce que je recevray sur ledit mois prochain.

De Rome, le xxv^{e} j^{r} de may 1553.

---

30. — 26 mai 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare et à M. de Termes.

Messeigneurs, je receu hier au soir un pacquet de M. de Selve que je vous envoye, ensemble xij^{m} écus par ce porteur clerc de finances nommé Myette, qui feront avec les viij^{m} que je vous envoyay hier xx^{m} écus dont il en fault distrayre vj^{m} qui vous restoyent pour la paye de ce moys et partant vous en demeure xiijj^{m} d'advance sur la paye de juing, vous advisant, Messeigneurs, que je n'ay rien appris de nouveau depuis ma dernière lettre sinon les nouvelles qu'on dict par ceste ville venues de Venize, dont M. de Selve vous escript tout ce que je vous en pourrois mander.

Messeigneurs, vous avez sceu la perte de la galléotte qui fust prinse à Ostye, où il y avoit pour environ pour ij^{m} écus de pouldre et de corde que j'envoiois au s^{r} Cornelio Bentivoglio. Mais ce nous fut une bonne fortune que l'artillerie que nous avions fait faire en ceste ville n'estoyt pas encores dedans. Depuis ledit s^{r} Cornelio m'a escript que je luy envoyasse de la pouldre, de la corde et les iiij petitz mousquetz, ce que j'eusse fait il y a long temps, mais nous n'avons peu obtenir consentement du pape, et il est bien difficile de les faire passer à la doanne. J'ay receu ceste nuyt une autre lettre dud. s^{r} Cornelio qui me sollicite les luy envoyer. Je feray aujourd'huy tout ce qu'il sera possible, et espère les faire passer dedans une barque

Digitized by Google

qui s'en retourne à Marseille qui les deschargera à Port-Hercule. Le cardinal Pachetto print hier congé du pape pour s'en aller à Naples. Aussy je veys hier une lettre venue de Bruxelles du xij[e] de ce mois qui dit que l'empereur avoyt la fiebvre, et la goutte en une espaulle, qui est tout ce que je sçay pour le prézent. Par quoy feray fin.

(De Rome), le xxvj[e] j[r] de may 1553.

---

31. — 27 mai 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare et à M. de Termes.

Messeigneurs, je vous ay mandé ci-davant que de Ferrare en hors j'escriviz [1] au Roy par le s[r] Pierre tout ce que j'avois fait avecques MM. les légatz et luy envoyay le double de la lettre que j'avois escripte à vous, Monseigneur le cardinal, dont j'ay eu responce de Sa Majesté de laquelle je vous envoye le double. Par lequel vous pourrez congnoistre que je n'ay riens faict qui ne soit selon son intencion, et qu'elle avoyt très agréable que les affaires de Syenne se puissent composer selon les articles qui me furent baillez par lesditz légatz, par quoy de rechef je vous supplie très humblement y adviser et me mander ce que j'auray à faire par deça. Car le Pape envoya hier au soir bien tard quérir le cappitaine Hiéronyme de Pyze et luy dit en grant collère qu'il avoyt eu une lettre de Vimercat, par laquelle je luy mandois que vous le remettiez comme à l'autre fois, sans luy prendre aucune résolution de votre vollonté, dont Sa Saincteté est si mal contente qu'elle a dict qu'elle ne se meslera plus de cest affaire et que ce qu'elle en avoyt fait jusques icy n'estoyt que pour l'honneur et service du Roy. Je yray près d'elle à ce soir, et n'y ay peu aller ce matin à cause du consistoyre, et feray ce qu'il sera

---

1. A la date du 24 avril 1553.

Digitized by Google

possible pour la rappaiser, et remectray la coulpe sur les mauvais déportementz du duc de Florence qui cependant qu'il faict parler d'appoinctement fait faire lever des gens pour faire le guast, qui n'est pas démonstration d'entendre à aucun accord.

Messeigneurs, je vous envoye ung double des nouvelles que le Roy m'a envoyées, ensemble une lettre de M. de Selve qu'il escript à vous M. de Termes, duquel je receuz hier xij^{m} écus que je vous enverray bientost, outre les xx^{m} que je vous ay envoyez ces jours passez. Aussy j'ay tant fait que la nuyt passée j'ay fait dérober une barque qui s'en retournoyt à Marseille dans laquelle j'ay mis la pouldre, la corde, et mousquetz que m'avoyt mandé le s^{r} Cornelio Bentivollio, pour lui laisser en passant à Port-Hercule.

De Rome, le xxvij^{e} j^{r} de may 1553.

---

32. — 29 mai 1553. — Lettre chiffrée de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare et à M. de Termes.

Messeigneurs, vous pourrez entendre par Mgr le cardinal Sermonette [1] en quelz termes sont les affaires de l'accord de Syennes et la délibération du Pape. Et semblablement, par le pacquet du Roy que je vous envoye que je receuz hier par ung courrier exprès, vous verrez l'intention de Sa Majesté sur lesdits propoz d'accord, m'asseurant bien que selon icelle vous ne fauldrez d'entendre à toutes choses raisonnables, et d'autant que ledit s^{r} cardinal est tant affectionné de Sadite Majesté comme il est, et bien informé de toutes choses, je ne vous en tiendray plus long propoz, sinon pour vous supplier très humblement de prandre la plus prompte résolution qu'il sera possible, affin que si nous ne pouvons sauver toute la

1. Porteur de la lettre.

Digitized by Google

paye de juing, à tout le moings que nous en sauvions la moictyé. Je ne fauldray de mon costé à soliciter le partement du Pape.

Messeigneurs, je vous ay ces jours passez envoyé vingt mil écus à deux fois, et à présent vous en envoye huict mil desquelz déduysant les vj^{m} qui furent perduz davant Montalchino il vous en restera encores xxij^{m} sur l'advancement de la paye du mois prochain. Vous voulant bien ramentevoir, Messeigneurs, que si l'accord se fait et vous ne paiez pas la paye du mois entier et sera bien fait de faire paier les soldatz à la bancque, car autrement les cappitaines ne leur enveroyent pas un sol.

Au demourant, Messeigneurs, je vous envoye la coppye de la dépesche que le Roy vous faisoit par le secrétaire Boucher, deschiffrée, pour ce qu'elle estoyt chiffrée au myén et que le partement de mondit s^{r} le cardinal Sermonette a esté si soubdayn que je ne l'ay peu faire remettre.

Mais j'ay bien pensé qu'elle yroit plus seurement que celle qui fut destroussée auprès de Florence. Je vous envoye aussy ung extrait de nouvelles de la court, vous advisant que la Royne est acouchée d'une fille[1] et se porte très bien, Dieu mercy. Qui est tout ce que, etc.

De Rome, le xxix^{e} j^{r} de may 1553.

---

33. — 30 mai 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal du Bellay. (Bibl. Nat. f. fr. 20441, f° 82. Original.)

Monseigneur, vous aurez peu entendre à Ferrare[2] les propoz qui ont esté mis en avant pour accorder les affai-

1. Marguerite de France, qui épousa le 18 août 1572 Henri de Bourbon, roi de Navarre, le futur Henri IV, était née le 14 mai 1553.

2. Le cardinal du Bellay quitta Paris après le 9 avril 1553, passa par Lyon, Genève, Côme, Brescia, Ferrare. (Henri Chamard, *Joachim du Bellay*, Lille, 1900, in-8°, p. 281, 284.)

Digitized by Google

res de Sienne, où il y a eu beaucoup de difficulté, et ay veu plusieurs foys que tout estoit rompu, mais il m'a semblé ne debvoir point rompre la pratique dudict accord jusques à ce que je sçeusse la volunté du Roy, comme j'ay faict à présent, et que ce seroit une chose bien à propoz pour le service de Sa Majesté de le relever de la despence qu'il faict en cest endroict, toutesfois avec honnorable occasion, comme j'espère que nous ferons; car le Pape partira vandredy prochain, qui sera le lendemain de la feste Dieu, pour s'en aller à Viterbe et de là à Orviette, où se trouveront Messieurs les cardinal de Ferrare, duc de Florence et dom Garsy de Tolède pour traicter ledict accord, et cependant a envoyé deux légatz vers lesdicts Seigneurs, sçavoir est : le cardinal Sermonette à Sienne et le cardinal de Pérouse[1] à Florence, pour faciliter une seule difficulté qui reste, qui est l'élection du chief qui demeurera à la garde de Sienne, dont j'espère que nous nous accorderons bien, pour ce que les Impériaulx se sont remis du tout au Pape. Et d'autant que vostre présence seroit merveilleusement requise à ladicte assemblée, je vous en ay bien voulu advertir et supplier très humblement de prendre vostre chemin par Pérouse et puis à Orviette et à Viterbe, qui ne vous sera pas plus long que l'aultre, et j'espère que vous nous trouverez au devant de vous.

Monseigneur, je vous ay ci-devant escript que je m'estois arresté en ce palais et que vous auriez le chois de cestuy cy ou de celluy de Sainct George, où est logé le duc d'Urbin ; mais d'autant que ledict duc demeurera icy pour

1. Fulvio della Corna. Son oncle maternel, le pape Jules III, lui donna l'évêché de Pérouse, puis celui de Spolète, et le fit cardinal en 1551. Il eut une très grande part au gouvernement sous le pontificat de Jules III. Son frère, Ascanio, ayant voulu se joindre aux Espagnols, dont le parti était détesté par le pape Paul IV, ce dernier persécuta la famille della Corna, saisit ses biens et fit arrêter le cardinal de Pérouse qui, pour recouvrer sa liberté, dut payer une rançon de soixante mille écus. Il mourut à Rome le 2 mars 1583.

Digitized by Google

l'absence du Pape plus longuement qu'il ne pensoit, je vous ay faict apprester le palais neuf de Freneste, où vous serez beaucoup plus freschement qu'à l'aultre. Vous y pourrez demeurer tout cest esté, aultant qu'il vous plaira, ou bien, après le retour du Pape que le duc d'Urbin s'en ira, vous aurez le chois de tous troys et commanderez par tout ainsi qu'il vous plaira [1].

Monseigneur, je me recommande très humblement à vostre bonne grâce, pryant le Créateur vous donner, en santé, longue vye.

De Rome, ce penultiesme jour de may 1553. Vostre très humble et très obéissant cousin et serviteur. LANSSAC.

A Monseigneur, Monseigneur le cardinal du Belay.

---

34. — 30 mai 1553. — Lettre de M. de Lanssac au duc de Ferrare. (Arch. de Modène, Cancelleria Ducale, etc. Orig.)

Monseigneur, j'ay receu la lectre quil vous a pleu m'escripre et vous remercie très humblement de tant honneur et faveur que vous me faictes par ycelle, vous advisant que je m'estime bien heureux que vous approuviez la manière de négocier dont j'ay usé pour entretenir la pratique de l'accord de Sienne, car cela me donne asseurance que le Roy en sera content ; et pour vous faire entendre comme les choses passent à présent, je ne vous rediray point les difficultez que nous avons eues, car vous en avez este adverty par les lectres que je vous ay cy deuant escriptes et à M. de Lodève, et à ceste heure il ne reste plus qu'à

1. A son arrivée à Rome, le cardinal du Bellay s'installa d'abord dans un palais de la cité Léonine, au bourg Saint-Pierre. Il acheta par la suite les Thermes de Dioclétien, dont il fit relever une partie des ruines et où il fit aménager un magnifique palais et des jardins immenses. La description des *Horti Bellaiani* se trouve dans le livre de Boissard, *Antiquitates romanae*. Francfort, 1597-1598, t. I, p. 90. (Arthur Heulhard, *Rabelais, ses voyages en Italie, son exil à Metz*. Paris, 1891, p. 341 ; Henri Chamard, *Joachim du Bellay, 1522-1560*, p. 301.)

Digitized by Google

estre d'accord de l'élection du chief qui demeurera à la garde de Sienne dont les Impériaux et duc de Florence se sont remis au pape le quel partira d'icy vandredy prochain pour s'en aller à Viterbe et de là à Orviette où se trouveront monseigneur le cardinal votre frère, le duc de Florence, et dom Garsy de Toledo pour traicter du dict accord, et cependant a envoyé deux légatz vers les dicts seigneurs, c'est assavoir le cardinal Sermonette à Sienne et celluy de Pérouse à Florence pour faciliter le susdict article qui demeure en différent. Mais j'espère que nous nous accorderons et ferons en sorte que le chief sera le personnage que vous sçavez duquel vous avez si bonne estime, pour le moings nous y ferons tout ce qu'il sera possible pour l'obtenir.

Monseigneur, je désire bien fort quil vous plaise me commander quelque chose pour votre service, car je me y emploiray de telle affection que je me recommande très humblement à votre bonne grâce, pryant le Créateur vous donner, en parfaicte santé, longue vye.

De Rome, ce penultiesme jour de may. Vostre très humble et très obéissant serviteur. LANSSAC.

A Monseigneur, Monseigneur le duc de Ferrare.

---

35. — 31 mai 1553. — Lettre chiffrée de M. de Lanssac au roi.

Sire, vous aurez peu veoir par mes préceddantes dépesches les difficultez que nous avons eues aux propoz d'accord mis en avant par le Pape pour composer les affaires de Syennes, dont j'ay tousjours voullu mainctenir la praticque jusques à ce que j'aye sceu votre voullonté, comme j'ay faict par la lettre qu'il vous a pleu dernièrement m'escrire, suiuant laquelle nous sommes demeurez d'accord de tous les articles qui me feurent dernièrement baillez à Ferrare par Messg[rs] les légatz, ausquelz ne sera

Digitized by Google

riens adjousté ne dymynué en substance, et ne reste plus en différend que de l'élection du chef qui demourera à la garde de Syennes. Car les Impériaulx n'ont pas voulu accorder que la Réppublique l'esleut, disans que y estans voz forces il estoit à présupposer qu'ils esliroient tel chef que vous vouldriez, qui seroit autant comme si vosdites forces y demouroient. Et se sont lesdits Impériaulx remis tant de ladite élection du chef que de toutes autres choses au Pape, lequel m'a promis de partir vendredy prochain qui sera après demain pour s'en aller à Viterbe et de là à Orviette où se trouveront Messgrs les cardinal de Ferrare, duc de Florence et domp Garcye de Thollède, pour mettre une fin ausdits propoz, et cepandant a envoyé des légatz devers lesdits seigneurs, sçavoir est le cardinal Sermonette à Syennes, et le cardinal de Pérouze à Florence pour empescher le gast que les Impériaulx voulloient faire sur le Syennoys, ayant pour cet effect fait faire le duc de Florence levée de gens, et aussi pour facilliter la susdite difficulté de l'élection du chef, dont je pense que le sort tombera sur le Seigneur Vincencio de Nobili que le Pape a envye de y mettre, ou sur le Seigneur Camille Ursin [1]. Nous doubtons de y mettre ledit Seigneur Vincencio parce qu'il est subject et a tousiours fait professyon d'estre serviteur dudit duc de Florence. Touttefoiz il a dict au cappitaine Hiéronyme de Pyze qu'on ne devoyt estre en doubte de luy veu l'affection qu'il a à votre service et que s'il demeure audit Sienne il nous baillera telle promesse par escript que nous vouldrons, ou bien il envoyera ung ou deux de ses enfans à Ferrare ou à Parme pour plus grande asseurance. Mais ce que je craindrois le plus de luy seroyt qu'il n'eust pas assez d'expérience pour sçavoir bien gouverner les humeurs des Syennoys, par quoy nous ferons

1. Camille Orsini, marquis de Tripalda, seigneur de La Mentana, capitaine général de l'Église, mort en 1559.

Digitized by Google

tout ce qu'il sera possible pour y faire demeurer ledit S^r^ Camille Ursin, lequel me vint hier veoir et me dit qu'il estoyt au bout de sa charge, et avoit prins congé du Pape pour se retirer en sa maison, en délibération de y demourer s'il ne plaist à Dieu luy procurer quelque occasion de faire encores service à quelque prince, et qu'il me prioyt vous faire entendre que vous n'aviez serviteur en France ne en Italye qui désirast plus votre grandeur, prospérité et vous faire service, que luy. A quoy je luy respondiz qu'il pouvoit s'asseurer d'avoir tousjours de vous si bon traictement qu'il auroyt occasion de s'en contenter pour luy et pour les siens, et que je ne faisoys point de doubte que Votre Majesté ne fust bien aize d'avoir ung tel serviteur que luy, mais que quand vous m'envoyastes icy vous n'estyez pas encores adverty qu'il deust laisser le service du Pape et aviez bien entendu que cy davant les Vénitiens l'avoyent fait rechercher, et que je pensois que vous auriez bien agréable qu'il acceptast leur party pour son repoz et pour l'espérance que vous aviez qu'il feroit d'aussi bons et favorables offices pour votre service comme il a faict jusques icy, lesquelz vous recongnoistreryez envers le S^r^ Paule son filz auquel vous feriez du bien et de l'honneur. Je pense que si vous ne le voullez pour vous il acceptera ledit party des Vénitiens, car je ne sçay s'il se vouldroyt seullement contenter de la garde de Syennes, si ce n'estoyt pensant faire chose qui vous fust agréable, et de là venir plus avant en votre service. Il vous plaira, Sire, me mander votre voullonté sur cest article par vostre première dépesche, vous advisant que le Pape me dist dernièrement qu'il estoyt trop pouvre pour se charger du tout de la despense qu'il fauldra faire à la garde de Syennes et voulloyt savoyr de moy s'il pourroyt espérer aide de Votre Majesté. A quoy je lui dictz que c'estoyt une nouvelle difficulté dont je ne vous avois point adverty pour sçavoir votre voullonté, touttefoiz que je

Digitized by Google

pensoys que Votredite Majesté portoyt telle affection à Sadite Saincteté que non seullement vous luy vouldryez aider de vos forces et argent pour la conservation de Syennes mais pour toutes autres choses que lui touchent, et me semble, Sire, qu'il vauldroyt beaucoup mieulx que vous luy feissiez quelque subvention en cella que s'il en prenoyt de l'empereur ou duc de Florence, et que vous auriez beaucoup meilleur marché de luy aider de xx ou xxx^{m} escuz pour tout, faisant ledit accord, que s'il ne se faisoyt et qu'il vous fallust continuer la despense que vous y fetes. Et davantage il ne faut pas doubter que ayant desja tant fait de biens aux Syennoys comme vous avez faict et leur faisant cest aide pour leur protection que ilz ne demeurent tousjours à votre dévotion. Je soliciteray la résolucion dudit accord le plus tost que je pourray, affin que nous gaignons la moictyé de la paye du mois prochain de juing s'il est possible, puisque nous ne l'avons pas gaignée toute. Car ladite demy paye sera suffisante pour satisfaire à la susdiste contribution sy vous en devez faire, de laquelle je me garderay bien touttefoys de riens asseurer sinon que il fust trouvé bon par Messeigneurs les cardinaulx de Ferrare et du Belay, lequel j'ay adverty de la susdite assemblée affin que il se y trouve comme je pense que il fera.

Sire, ces jours passez je fuz adverty que le Pape voulloit faire le duc d'Urbyn non seullement cappitaine général de l'église maiz confalonnier [1], qui seroyt en priver le duc de Parme qui a cest estat à sa vye. Parquoy j'allay vers Sa Saincteté luy remonstrer que vous m'aviez commandé de prendre la protection des affaires de la maison Farnèze comme des votres, et que je pensoys que Votre Majesté trouveroyt fort mauvays si Sa Saincteté privoyt de ceste charge ledit duc, attendu que par le dernier traicté de la suspencion d'armes de Parme et de Lamyrandolle, il est

1. Gonfalonier.

Digitized by Google

dict que ledit duc et la maizon Farnèze seront restituez en tous leurs estatz et honneurs comme auparavant, et que toutes censures et sentences données contre eulx demeuroient en suspendz pendant ladite suspencion. A quoy Sadite Saincteté me dit qu'elle seroyt bien marrye de contrevenir audit traicté ny faire chose qui vous dépleust, mais qu'il pensoyt estre demouré en liberté de pourveoir et disposer de ses estatz, mesmement de cestuy-là, attendu que ledit duc de Parme par une lettre qu'il luy avoyt escripte avoyt prins congé de luy. Et là dessus je luy monstray le double de ladite lettre, par laquelle ledit duc luy quictoyt ledit estat de cappitaine général, mais non pas de confalonnyer. Par quoy Sadite Sainteté print terme pour y penser, et, à ce que j'ay entendu, elle s'est depuis résollue de ne le faire point, dont ledit duc d'Urbin est bien marry.

Sire, j'ay faict cest office pensant qu'il vous fust agréable et feus bien d'advis que, quelque bon propoz que le Pape vous face tenyr, vous luy fetes demander, avant le terme de ladite suspencion expyré, comme il entend à l'advenir vivre avecques vous. Le cardinal Sermonette m'a dict avant son partement qu'il n'eust pas accepté ceste charge d'aller à Syenne si ce n'eust esté vous pensant faire service, mais je l'ay bien adverty de ce qu'il y avoit à faire selon votre intencion, vous advisant qu'il se porte merveilleusement bien, et est fort affectionné à votre service et ne trouve personne icy qui se y employe de telle affection. Et s'il a bonne voullonté il la sçayt très bien exécutter, car il est estimé autant sage et de bon advis que cardinal privé qui soyt en tout le consistoyre.

Sire, je supplie le Créateur, etc. De Rome, le dernier jour de may 1553.

Digitized by Google

36. — 31 mai 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, j'ai été merveilleusement aise d'avoir vu par les lettres que j'ai reçues du Roy et de vous la satisfaction que vous avez du commencement de ma négociation qui me donnera courage de continuer de bien en mieux avec l'aide de Dieu. Et pour ce que vous verrez par la lettre du roi en quels termes nous sommes touchant l'accord des affaires de Sienne, je ne vous en ferai redite.

Monseigneur, suivant ce qu'il vous pleut me mander par le secrétaire Boucher, j'ay parlé à messire Bernardo Achaioli et autres qui avoient fourny à feu M. de Myrepoix la partye des xx^{m} escuz pour envoyer à Syennes, lesquelz se contentent pourveu qu'il vous plaise leur faire paier à Lyon au paiement de la foyre de Pasques, à quoy il vous plaira faire pourveoir pour entretenir notre crédit, et quant à la partie de xxx^{m} escuz comprins..... qui avoyt esté arrestée par ledit s^{r} de Mirepoix, j'ay trouvé qu'il n'en avoyt esté prins que vj^{m}v^{c} escuz qui estoyent la pluspart entre les mains de Nicquet dont j'en ay fait rendre iiij^{m} et des ij^{m}v^{c} qui restent il en avoyt esté faict quelques mises davant mon arrivée, et fault encores que j'en face pour les allées et venues de cest accord et plusieurs autres choses dont je n'ay pas le moien de faire l'advance. Mais il vous plaira croyre que je y procedderay avec le plus grand respect et bon mesnaigement que je pourray et vous en feray rendre bon compte par ledit Nicquet, lequel je vous envoyeray pour vous porter la résolution qui sera prinse dudit accord, par quoy, Monseigneur, il vous plaira pareillement faire pourveoir au paiement desd. ij^{m}v^{c} escuz et v^{c} escuz outre cela tant pour l'intérest de la totalle somme des ij^{m}v^{c} escuz qui furent prins dès le moys de février et pour l'intérest desdictz ij^{m}v^{c} escuz qui ne doivent estre payez que

Digitized by Google

audit paiement de la foyre de Pasques, que pour le port et change desd. ij^{m}v^{c} escuz qu'il coustera à les apporter de Lyon icy où ilz doivent estre payez, aussy qu'ilz se plaignoient d'avoir tenu la totalle somme de xxx^{m} escuz trois mois durant en surcréance sans en faire ledit proffict, commandant tousiours MM^{rs} les cardinal de Ferrare et de Termes de les tenyr prestz pensant en avoir affaire, qui a esté cause que je n'ay pas voulu regarder de si près avecques eulx pour lesdits v^{c} escuz attendu mesmement que Mgr de Lodesve m'a de rechef escript que nous pourrions encores avoir affaire de cette partye.

Monseigneur, il me semble que je ferais fort grant faute si je vous taisais le bon devoir qu'a fait le s^{r} Jordan Ursin à Montalcino. Car il n'a rien oublié de ce que peut et doit faire un bon, sage et vaillant cappitaïne à la garde d'une place. Ayant si bien pourvu à tout que les ennemis n'y ont plus d'espérance sinon par la longueur du siège et ont délibéré d'y faire des fortz comme ilz feyrent à Lamyrandolle, et laisser dedans les Italyens soubz la charge d'Ascanio de la Corgne, et les Espagnolz et Allemans avec la cavallerye, au cas que l'accord ne se fist, s'en yroient faire le gast.

Monseigneur, je vous envoye des paremaulx [1] et boulles pour le Roy et en eusse envoyé davantage n'eust esté que le courrier eust esté trop empesché de les porter. J'ay céans une teste de marbre belle avec le bust anticque [2], que feu M. de Mirepoix vous gardoyt, laquelle j'accompaigneray de quelque autre belle chose si j'en puis

---

1. Parement.

2. Le connétable reçut à plusieurs reprises d'Italie des marbres antiques qui lui furent offerts par les évêques de Pavie, de Viterbe et de Mondovi, le cardinal de Sermoneta et divers autres personnages. Dans son magnifique château d'Ecouen, deux admirables statues de Michel-Ange, qui font partie du musée du Louvre, furent conservées jusqu'en 1632. Miller, *De quelques marbres antiques envoyés d'Italie au connétable de Montmorency*, Gazette des Beaux-Arts, t. IX, p. 75.

Digitized by Google

trouver pour vous envoyer aussitôt que l'armée de mair sera arrivée en ceste coste.

Monseigneur, le cardinal de Monte attend fort avoir la dépesche de l'évèché de Mirepoix. Il vous plaira en avoir souvenance.

De Rome, le dernier jour de may 1553 [1].

---

37. — 3 juin 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi.

Depuis ma dernière dépèche du dernier du mois passé, il n'est survenu nouveauté digne de vous être mandée sinon le partement du Pape qui fut hier environ les 20 heures pour aller à Viterbe et de là à Orviette selon la réponse qu'aura faite M. le cardinal de Ferrare au cardinal Sermonette, laquelle je pense sera conforme à votre volonté qu'il aura entendue par la dernière dépèche de Votre Majesté. Et me dit Sa Sainteté à son partement que je la suivisse demain. Ce que je ferai et qu'elle étoit bien délibérée de faire quelque bonne œuvre à votre contentement, m'assurant qu'il ne seroit rien changé de la substance des articles qui me furent baillés à Ferrare par MM. les légats sinon quant à l'élection du chief où elle pourvoiroit de personnage si suffisant que nous ne le pourrions refuser, qui sera à ce que j'ai entendu de M. le cardinal Trany [2] et autre le s^gr^ Camille Ursin s'il lui est possible.

---

1. C'est de cette lettre qu'il est question dans la lettre suivante de M. de Lodève au connétable, datée de Ferrare du 3 juin 1553 : « Monseigneur, M. le cardinal du Bellay m'a donné charge de vous envoyer la lettre de M. de Lanssac que vous trouverez en ce pacquet, et vous supplie de l'excuser s'il ne vous a peu escripre là dessus, car il estoit dans le bateau pour s'en aller ce jourd'hui coucher à Ravenne et faire la meilleure diligence qu'il pourra pour se trouver à Orviette et aider à ceste bonne œuvre de l'accord de Sienne auquel j'ay grande espérance. Car l'on veoyt évidemment que les impériaulx sont du tout perdus s'ils ne le font, et contraints d'abandonner le tout honteusement. » (Bibl. nat., f. fr. 20453, f° 175.)

2. Jean-Dominique Cuppi, archevêque de Trani, mourut le 19 décembre 1553, ayant alors la protection des affaires de France en la cour de Rome.

Digitized by Google

Sire, le partement de Sadite Sainteté de cette ville n'a pas été sans grande difficulté, car la pluspart des cardinaux lui conseilloient de n'y aller point ains d'y envoyer des légats, d'autant ce disoient ils que cette matière n'étoit pas d'assez grande importance, ne traitée avec si grands personnaiges que sa présence y fut requise davantage. Les Romains ont fait toute l'instance qu'ils ont pu pour l'empêcher, lui remontrant qu'étant une armée en campagne si voisine de Rome et en laquelle y avoit peu de fiance et espérant bientot la venue de celle de mer du Grand Seigneur, il n'étoit pas raisonnable que Sadite Sainteté les abandonnast. Touttefois sans monstrer trop grande affection je luy ay faict les remonstrances nécessaires le plus dextrement que j'ay peu, en sorte qu'elle s'est résollue de partir, qui me semble estre bien à propos, car je croy que sans sadite présence il ne se y fust rien faict, comme j'espère qu'il se fera à votre satisfaction avec l'aide du Créateur, lequel je supplie, Sire, vous donner en parfaite santé longue vie.

De Rome, le iij^e^ jour de juin 1553. Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur. LANSSAC.

---

38. — 3 juin 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, je n'ai appris rien de nouveau depuis mes dernières lettres digne de vous mander, sinon le partement du Pape qui s'en va en bonne délibération de bien faire. Je le suivrai demain et avec Mgrs les cardinaux de Ferrare et du Bellay mettrai toute la peine qu'il sera possible pour mettre fin à l'accord à l'honneur et contentement du Roi, si le dit accord se fait, comme j'espère, ce sera ce que nous désirons, et s'il ne se fait à tout le moins aurons nous gagné beaucoup. Car étant les fruits si murs et avancés comme ils sont et le pays du Siennois si grand

Digitized by Google

comme il est, les ennemis ne sauroient faire le gast d'un côté que nous ne facions la récolte de l'autre. Vous asseurant, Monseigneur, que je m'estimerai bien heureux si ce qui en succédera est agreable à Sa Majesté et à vous pour ce que j'ai pris beaucoup de peine pour venir là où nous en sommes et conduire les choses à la réputation de Sa Majesté comme j'ai fait.

Monseigneur, j'ai présentement reçu une lettre de vous en faveur du s[r] Ginolpho Bianqueti [1] pour faire instance au pape de le pourvoir de l'un des états des quarante de Boullongue. Ce que je ferai si tot que je serai près de Sa dite Sainteté laquelle à mon avis n'en fera refus en votre faveur. Car elle vous aime et estime merveilleusement et m'a oté une peinture [2] que j'avais de vous me disant qu'elle la garderoit bien et chèrement.

Monseigneur, depuis ma lettre escripte j'ai bien voullu sonder le s[r] Camille Ursin pour sçavoir à quelles condicions il vouldroyt demeurer à Syenne où je l'ay trouvé fort difficile, et quand bien il accepteroyt d'y aller, ce seroit avec grande despense. Parquoy je demeure en grande peyne qui c'est que nous pourons choisir. Touttefoiz messeigneurs les cardinaux de Ferrare et du Belay et moy ferons tout ce que nous pourrons pour y en mectre un qui satisface au Roy et à vous.

Monseigneur, je me recommande, etc. De Romme, le iij[e] jour de juing.

---

39. — 6 juin 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal Ferrare et à M. de Termes.

Messeigneurs, ceste nuyt j'ay receu par les mains de Obert Boucher présent porteur, la somme de dix huit mil

1. De la famille Bianchetti, une des plus illustres de Bologne, qui prétend tirer son origine de Robert Blanchetti, neveu de Théodoric le Saxon, duc de Bourgogne, qui s'établit, dit-on, à Bologne vers l'an 804.
2. Cette peinture figure-t-elle encore dans le musée du Vatican ?

Digitized by Google

escuz, que par luy mesmes je vous envoye, qui feront xj^{m} escuz que vous aurez receu sur la paye de ce présent moys, sur laquelle somme de xviij^{m} j'ay rettenu xj^{c}xxviij escuz au solleil qui auroient esté despenduz par votre ordonnance à Romme, ainsi qu'il appert par les parties que je vous envoye pareillement.

Messeigneurs, monseigneur le cardinal Sermonette est arrivé qui est encores avec le Pape et n'ay peu encores entendre ce que Sa Saincteté a résoulu. Touteffois ledit s^{gr} cardinal m'a mandé depuis avoir parlé à Sadite Saincteté que vous estes d'accord à son advis, et que Sadite Saincteté faisoyt congrégation de tous les cardinaulx qui sont icy à vingt heures où elle me mande de me trouver, et incontinent après je vous dépescheray ung homme exprès pour vous en faire entendre la conclusion en toute dilligence, affin que s'il est besoing, vous, monseigneur le cardinal, vous mettiez à chemin incontinent.

De Vyterbe, le vj^{e} jour de juing 1553.

---

40. — 6 juin 1553. — Lettre chiffrée de M. de Lanssac à M. de Termes.

Monseigneur, par la lettre que j'ay receue de vous de Mgr le cardinal Sermonette vous me ramentevez de rechef l'advertissement que vous me fistes cy davant par le s^{r} Flamyngo de Stabyo du personnaige que vous sçavez, auquel vous dictes que je ne me doibz fyer. A quoy je vous fiz responce vous asseurant que je me suis bien gardé jusques icy de mesprandre et feray pour l'advenir, car je sçay bien que on ne sçauroit estre en trop grande jalouzye et suspicion de choses qui touchent les affaires du Roy. Touttefois je vous supplie vous bien informer de la vérité premier que de le croyre, car quant à moy je ne puis congnoistre par toutes ses actions et propoz qu'il soyt tasché de telle meschanceté, et me semble quant encores

Digitized by Google

il soyt tel qu'il le faut entretenir comme je fayz, le plus dextrement que je puis et c'est possible parce qu'il sçait le secret de noz places et affaires, et suis d'advis si vous le trouuez bon que je prenne quelque occasion pour l'enuoyer en France. Et là vous pourrez advertir le Roy de ce que vous aurez entendu de luy affin que s'il se trouve couppable la justice s'en face, et que s'il ne l'est que par suspeçon l'on ne perde pas un serviteur qui a jusques icy si bien servy comme il l'a faict.

Monseigneur, j'envoye présentement votre pacquet addressé à madame de Termes [1] à Romme, pour le faire tenir seurement à Parme. Me recommandant, etc.

De Viterbe, le vj[e] jour de juing 1553 [2].

---

41. — 7 juin 1553. — Lettre chiffrée de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, le Pape renvoye devers vous le sieur chevalier André Vimercato pour vous porter vostre saufconduyt tant pour venir que pour retourner. Je vous supplie très humblement vous acheminer le plus tost qu'il sera possible pour mettre fin à ceste affaire en une sorte ou autre, maiz je pense que toutes choses s'accommoderont car M. le cardinal Sermonette me dict arsoir que le Pape luy avoyt dict estre de mesme délibération que vous, et qu'il mettra pour chef à Syenne le sieur Camille Ursin, s'il est possible, ou bien s'il ne peult il mettra M[gr] le cardinal Sainte-Croix pour légat et quelque bon cappitayne

---

1. Marguerite de Saluces-Cardé, devenue veuve du maréchal de Termes, décédé à l'âge de 80 ans, en 1562, épousa en secondes noces en 1565 par dispenses son petit-neveu Roger de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde, qui était héritier universel du maréchal son grand-oncle.

2. Dans la marge on lit cette note qui est bien postérieure à cette lettre : « N[a] que depuis fut encores envoyé x[m] escuz qui furent envoyez à madame la duchesse de Castres. Par la responce de laquelle il appert qu'ils ont esté receuz le xxix[e] de juing. »

Digitized by Google

qui sera agréable à vous et à la république. Cejourd'huy est venu disner avec moy le sieur Latyn [1] filz du sieur Camille Ursin et selon les propoz que j'ay entenduz de luy, combien que son père face ung peu de difficulté, touttefoiz j'espère qu'il s'accommodera à la raison.

Au demeurant, Monseigneur, je receu hier une despesche du Roy dont je vous envoye le double ensemble de ce que a négotié avec Sa Majesté M^gr^ le cardinal Saint-Georges qui a esté beaucoup mieulx recueilly que n'a pas esté le cardinal d'Imola à la court de l'empereur. Car personne n'a esté audavant de luy et a esté plus de huict jours avant que d'avoir audience, dont Sadite Saincteté a esté aussy mal contente que elle a esté aize de la faveur que l'on a faicte audit cardinal Saint-Georges.

Je vous envoye un pacquet de... que j'ay trouvé dans le mien qui s'addressoyt à Mess^r^ Bendidio [2], mais j'ay pensé qu'il y avoyt quelque choze dedans pour vous, me recommandant pourtant à, etc.

De Vyterbe, le vij^e^ jour de juing 1553.

---

42. — 8 juin 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi.

Sire, le Pape estant en ce lieu et après avoir eu la response de M. le cardinal de Ferrare s'est délibéré de ne point passer oultre et hier au soir envoya messer Jehan André Vimercato son chambrier qui a toujours été employé en ces affaires au camp des ennemis et à Florence pour prandre le sauf conduit de M. le cardinal de Ferrare qui pourra estre icy lundy ou mardy prochain où le duc de Florence ne se trouvera point pour ce qu'il est tant aymé de ses subjectz qu'il ne les oze habandonner. Mais je crois qu'il y envoiera Dom Francisque de Tolède, son beau-

1. Latin Orsini, marquis de La Mentana, fils naturel de Camille Orsini, marquis de Tripalda, mort en 1586, épousa Lucrèce Salviati.

2. Bandidio : homme du cardinal de Ferrare. (Lettre du cardinal de Ferrare au roi : « Comme par mon homme Bandidio..... » *Mém. du duc de Guise*, p. 168.)

Digitized by Google

frère [1], lequel avec Dom Jehan Manricque, ambassadeur de l'Empereur, aura pouvoir de traicter. Pareillement M. le cardinal du Belay se trouvera yci en mesme temps et tous ensemble ferons en cest affaire tout ce qui nous sera possible pour vostre satisfaction et service espérant que tout sera conclud dans le xx^e^ de ce moys au plus tard et à ce que j'ay pu entendre de Sa Sainteté elle est résolue à ne changer en rien la substance des articles qui me furent baillez à Ferrare par ses légatz, si ce n'est en ce qui concerne l'élection du chef de la garde qui sera s'il luy est possible le sieur Camille Ursin ou bien le cardinal Sainte-Croix et quelque capitaine que Sa dite Sainteté nous promet qu'il nous sera confident et agréable pour le gouvernement et conduite des gens de guerre.

Sire, j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre du 21 de may faisant mention de l'arrivée devers vous de M^gr^ le cardinal Saint-Georges, du bon recueil que vous luy avez faict et des propoz qui ont esté tenuz entre ledit légat, MM^grs^ les cardinal de Lorraine et connestable, et incontinent m'en alloy trouver Sa dite Saincteté et luy dictz en substance ce que vous me commandyez par votre lettre, laquelle avoyt eu semblable advertissement de son légat et de son nunce, dont elle a receu un merveilleux plaisir et contentement, et me dict qu'elle avoyt toujours eu grande confiance en la bonté et vertu du feu Roy et de vous et que ceste oppinion luy estoit grandement confirmée, voyant que en la grande prospérité où vous estes et avec tel advantage sur votre ennemy, que si humainement et avecques tant de faveurs vous ayez recueilly ceulx qui vous viennent parler de paix, préférant le bien publicq de toute la chrétienté au vostre particulier, et que voyant que vous preniez si bien ce commencement, elle en espéroit quelque bonne fin se sentant grandement obligée à

1. Cosme I^er^ de Médicis avait épousé Eléonore de Tolède.

Digitized by Google

vous du bon traictement que vous faictes audit seigneur légat, et me dict davantage que s'il estoyt besoing elle se mettroyt à chemin au commencement du moys de septembre pour vous aller trouver et conjurer Votredite Majesté et l'empereur au nom de Dieu et de toute sa puissance de vous accorder, pour laisser en repoz toute la chrétienté, et quand ores il n'adviendroyt autre utilité de son voiage, elle m'a dict en riant que à tout le moings elle auroyt le plaisir de vous veoir, qui est la chose du monde qu'elle désire le plus, à quoy je luy respondiz, comme autrefois j'ay fait, que vous estiez tant amateur du bien et repoz universel de la chrétienté que je pensoys vous oblieryez une partie des injures si receues par le feu Roy et vous de l'empereur, pour entendre à tous propoz de paix honneste et raisonnable, mesmement estans mys en avant par Sadite Saincteté laquelle vous désyryez en toutes choses non seullement estre juge, mais encores vostre advocat et protecteur de vos droictz. Et oultre luy dictz, que l'empereur estoit bien pour prandre tout cecy à son advantage, pensant vous amuser de telz propoz et que cependant vous ne pourveussiez à voz affaires, mais que vous le congnoissez de trop longue main pour vous laisser tromper à luy et faisyez telle dilligence d'assembler voz forces que en peu de temps elles seroyent suffizantes pour chasser les syennes d'autour de Thérouenne et pour entreprendre davantage s'il vous venoyt à propoz.

Sire, je ne craings point de vous ennuyer en vous mandant toutes ces choses au long et par le menu, car vous me commandez d'ainsi le faire, vous advisant que ces nouvelles sont venues fort à propoz pour votre honneur et répputation en ceste compaignie, car le mesme jour vindrent letres du cardinal d'Imola qui manda estre arrivé à la court de l'empereur sans ce qu'il soyt allé personne audevant de luy pour le recueillyr sinon le nonce du Pape seullement, lequel a esté contrainct de le loger chez luy,

Digitized by Google

parce que l'on n'avoyt point pourveu à son logis, où personne ne l'est venu visiter, et quand il envoya demander audience, on luy fit responce que l'empereur se trouvoyt mal, mais que on luy feroyt entretenir quand Sa Majesté seroyt dispozée pour l'oyr. Le Pape leut à tous les cardinaulx qui sont icy en playne congrégation les lettres que ledit cardinal Saint-Georges et son nunce luy avoyent escriptes, vous asseurant que j'ay entendu que ledit nunce fict de fort bons offices et escript bien au Pape tous voz bons dépportemenz pour mainctenyr toujours la bonne affection qu'il vous porte.

J'ay aussi baillé, Sire, au cardinal Sermonette les lettres que vous luy escrivyez, lui faizant entendre ma créance, lequel m'a dict s'estymer bien heureux que vous ayez ses services pour agréables, lesquelz il continuera de bien en mieulx. Quy est tout, etc.

Sire, je supplie le Créateur, etc. De Rome le viij[e] jour de juing 1553.

---

43. — 8 juin 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, j'espère que dans le xx[e] de ce moys nous aurons une fin des affaires de Syennes où j'ay toutefois desjà envoyé xl[m] escus sur la paye de cedit moys, que j'avois receuz de MMgrs de Lodesve et de Selve, lesquels xl[m] écus sont allés seurement comme tous les autres qui m'ont passé par les mains depuis que je suis par deçà. Si j'en reçoiz davantage, je les retiendray jusques à ce que je voye quelle fin prendront les dites affaires, et ne m'en dessaysiray point qu'il ne me soyt expressément ordonné par MMgrs le cardinal de Ferrare et de Termes.

Monseigneur, si l'accord de Syenne se fait et que les affaires dymynuent par deçà je vous supplie pourtant ne

Digitized by Google

nous oblyer point, et nous départyr de vos bonnes nouvelles. . . . . mesmement du pape lequel s'il continue au bon propoz où il est le Roy aura grande occasion de s'en contenter, si ce n'est que Sa Sainteté se rend fort difficile aux dépesches des bénéfices et mesmes quand il est question de bailler un évesché à ung qui est trop jeune ou une abbaye de tiltre en commande. Je ne laisse pas pourtant de l'en solliciter, mesmement quand c'est pour gens que je pense que le Roy ayt recommandez. Mais ayant esté refusé deux ou trois fois je ne l'en ose plus importuner. Par quoy il vous plaira me mander comme je m'y devray gouverner.

Monseigneur, je vous envoyeray la résolution de ce que nous ferons icy par Nicquet lequel vous rendra compte de tout ce qui s'est faict par deçà tant depuis que je y suis que auparavant. Cependant je me recommande, etc.

De Viterbe le viij[e] juing 1553.

---

44. — 10 juin 1553. — Lettre chiffrée de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, le pape m'envoya hier au soir icy par escript son intencion sur les articles qu'il désire estre accordez[1], où il nomme le cardinal Sainte Croix pour légat à Siennes, lequel avecques la républicque esliront ensemble le chef de la garde qui est chose qui je pense vous sera agréable. Mais Sa Saincteté a adjousté une choze ausdits articles qui n'est point de la substance de ceulx qui me furent baillez à Ferrare, qui est que des gens qui sont à présent sur le Syennoys et de ceulx qui y demeureront ne pourront estre offencez des estatz de l'Eglise, et Florence, de Farnèze et de Pétilhane, je trouve bon que les quelques

1. Ces articles sont rédigés en italien. (Archiv. Minist. Af. étrang. Espagne, documents, 231, f° 106.)

Digitized by Google

d'une part et d'autre qui partiront dudit Syennoys ne puissent offenser lesdits estatz. Mais je ne vouldroys point que estant les Syennoys en liberté, ilz demourassent lyez de sorte qu'ilz ne peussent recongnoistre ceux à qui ilz sont obligez et faire service à qui bon leur semblera. Sadite Saincteté vous envoye lesdits articles. Vous sçaurez mieulx considérer le tout que je ne vous sçauroys dyre, mais je suis d'advis et vous supplie très humblement de vous haster de venir le plustost qu'il vous sera possible, car tant plus les chozes yront en longueur, tant plus il y naistra de difficultez, et aussi Sadite Saincteté, qui se trouve mal icy, a grand désir de s'en retourner à Romme, vous advisant que les Impériaulx sollicitent merveilleusement cest accord.

Monseigneur, j'ay fait demander votre logis en ceste ville et suis assez bien logé à l'évesché d'où j'ai fait desloger, avec son bon gré touttefois, le cardinal Salviatti[1] pour vous mieux accommoder, et n'y avoys point autrement donné ordre pensant aller à Orviette. Me recommandant très humblement, etc.

De Viterbe le x^e^ jour de juing 1553.

Addicion à ceste lettre.

Monseigneur, j'ay veu la lettre que le Pape vous escript par laquelle il vous mande la haste qu'il a de partyr d'icy, et vous laisse en liberté de venir ou non et que toutefois il vous y attend jusques à mardy. Il vous plaira, Monseigneur, considérer que, si vous ne parlez à luy, toutes chozes demeurent décousues et n'aurons rien faict. Parquoy, je vous supplie faire toute dilligence pour

1. Jean Salviati, cardinal, archevêque de Trani, fils de Jacques Salviati et de Lucrèce de Médicis, sœur du pape Léon X, fut nommé cardinal par son oncle le 1^er^ juillet 1517. Il fut envoyé en Espagne, puis en France. Le roi nomma aux évêchés d'Oléron et de Saint-Papoul, le cardinal Salviati, qui eut, en Italie, les archevêchés de Trani, de Sainte-Severine, et les évêchés de Ferrare, de Fermo et de Volterre. Il mourut à Ravenne, le 28 octobre 1553.

Digitized by Google

vous en venir pour estre icy lundi ou mardy au plus tard, car ayans parlé à Sadite Saincteté vous la retiendrez bien davantage et suis asseuré que toutes choses se porteront bien, et quand vous ne pourriez venir avec toutes vos commoditez, pourveu que vous aiez ce qui est nécessaire pour votre personne, vous vous servirez au reste de ce peu que j'ay icy, mesmement de bon vin et de bons vivres que je y ay.

Du mesme jour dixième jour de juing 1553.

---

45. — 14 juin 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, vous entendrez par ce porteur que le Pape part demain au matin pour aller à Rome vous attendre, en délibération de vous loger à Belvéder, et votre famille pourra loger au palais du cardinal Salviaty[1], s'il ne vous plaist prendre votre maison, auquel cas je vous supplie n'avoir nul respect à moy, car je trouveray bien moyen de m'accommoder, vous asseurant que je ne sçaurois avoir plus grant plaisir au monde que de vous veoyr à Rome pendant que je y seray, tant pour le service du Roy que pour le désir que j'ay de vous en faire. Au demeurant Sa Saincteté vous laisse le chasteau de ceste ville pour vous loger, et je vous y attendray pour vous rendre certain que je n'ay riens accepté ny trouvé bon des articles qui dernièrement vous ont esté envoyez par Matherlo et que j'en dictz bien mon advis, remectant toutefois tousjours le tout à vous. Et quant à ce que je vous ay escript du cardinal de Sainte Croix je vous mandois que je pensois qu'il vous seroit agréable pour ce que le cardinal Sermonette m'a dit que luy aviez dict.

Monseigneur, il est venu nouvelles de Florence au Pape

1. Le palais Salviati existe encore ; il est situé sur la Lungara et une école militaire y est installée.

Digitized by Google

du siège que M. le mareschal de Brissac tient devant Fossan [1], et semblablement l'on dict que le duc Horace et le s[r] Pierre Strossy sont passez à Bresse [2] pour venir en ça, qui est chose que je vouldrois bien estre véritable, pareillement j'ay esté adverty que les Impériaulx veulent prendre quelque argent à Rome, mais j'ai dépesché messer Bernard Accioly pour s'y en aller et l'empescher, s'il est possible, et aussi d'autant que j'ay entendu que lesdits Impériaux se vantoient d'avoir le s[gr] Vincentio de Nobili je luy ay escript par le cappitaine Hiéronyme de Pyse qu'il eust pacience jusques à samedy ou dimanche, que vous, M. le cardinal du Belay et moy pourrions estre à Rome pour luy faire des partis si raisonnables qu'il aura occasion de s'en contenter, et luy ay mandé par ledit cappitaine Hyéronyme pour ce que desja il a manyé et négocé avecques luy. Le conte Jehan Francisque de Baigne [3] s'en est allé à Rome dépescher des Impériaux pour faire mil hommes, mais ilz ne luy ont point baillé d'argent et croys qu'estant publyée la venue dudit duc Horace et s[r] Pierre et la retraite du camp de Montalcino il ne trouvera guères de soldatz qui veuillent aller soubz son enseigne, qui est tout ce que vous puys mander sinon mes très humbles recommandations, etc.

De Viterbe le xiiij[e] jour de juing 1553.

---

46. — 20 juin 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency. (Bibl. Nat. F. fr. 20455, f° 195. Original.)

Monseigneur, estant M. le cardinal de Ferrare [4] venu

---

1. Fossano, ville de la province de Coni.
2. Brescia.
3. Bene. Il en est question dans les *Commentaires et lettres* de Blaise de Monluc, édit. de la Soc. de l'hist. de France, t. I, p. 394.
4. « Le cardinal de Ferrare, pour gagner du temps, se servit de différents prétextes jusqu'à ce que le siège de Montalcino fût levé. Enfin il partit pour Viterbe. François de Tolède y était venu de Florence, de

Digitized by Google

trouver le Pape icy pour conclurre l'accord des affaires de Siennes, Dieu a voullu que les ennemis qui estoient autour de Montalchino [1], sans attendre la résolution audict accord qu'ilz désiroient tant, s'en sont retyrez [2] et s'en vont, aux plus grans journées qu'ilz peuvent, au royaume de Naples, estans fort sollicitez de ce faire par le cardinal Pachecco, viceroy dudict royaulme, estimant icelluy estre en plus grand dangier de se perdre pour eulz, qu'ilz n'avoient espérance de conquérir Sienne ; et vous puis bien asseurer, Monseigneur, que les affaires du Roy sont en telle répputation à présent par deça, que, s'il avoyt moien de y tourner une partie de ses desseings et forces, la commune oppinion est qu'il exécutteroyt tout ce que il vouldroyt entreprandre. Et après avoir entendu le partement desdicts ennemis Sa Saincteté a accordé à mondict s[r] le cardinal de s'en retourner à Siennes, pour y demourer avecques tel nombre des forces du Roy, qu'il sera requis pour la protection d'icelle. Ayant Sadicte Saincteté faict ledict accord avecques tant de démonstration de plaisir et contentement de la prospérité des affaires de Sa Majesté, qu'il n'est possible de plus, ainsi que vous pourrez veoir par les lectres de mondict s[r] le cardinal. La prudence et auctorité duquel a grandement servy pour disposer Sa Saincteté à nous estre si favorable ; laquelle aussy s'est bien voullu revencher en son endroit du bon recueil que le Roy avoit faict à M. le cardinal de Sainct Georges, son légat.

---

la part de l'empereur ; Louis de Saint-Gelais de Lanssac s'y rendit aussi de Rome. Ce dernier se plaignit en présence du Saint-Père de ce que Côme aidait les Impériaux de ses conseils, de son argent et de ses troupes, et de ce qu'il leur donnait retraite dans ses villes, au préjudice des intérêts du roi qui ne l'avait point offensé. Le cardinal de Ferrare ne voulant pas signer le traité et les Français refusant de sortir de Sienne, on ne put rien conclure. » (De Thou, *Histoire universelle*, Londres, 1734, t. II, p. 373.)

1. Assiégé par don Garcie de Tolède.

2. Cette lettre parvint au connétable le 10 juillet. (Lettre du connétable de Montmorency à M. du Lude. Saint-Germain-en-Laye, 11 juillet 1553. *Archives historiques du Poitou*, t. XII, p. 75.)

Digitized by Google

Car jamais elle ne receut personne avec plus grans honneur et faveur qu'elle a fait monsieur le cardinal, qui s'en retourne demayn à Syennes, pour adviser avecques M. de Termes tous les moyens qu'il sera possible pour reigler la despence superflue qui se y faict, ou bien pour emploier les gens qui y sont de trop, en quelque endroit, où ilz pourront faire service : en actendant là dessus vostre responce, qu'il vous plaira nous faire sçavoir le plustost qu'il sera possible. Semblablement Mgr le cardinal du Belay s'est trouvé à ceste assemblée fort à propoz et y a esté bien et favorablement recueilly de Sadicte Saincteté, laquelle nous suivrons demain à Romme, pour continuer le devoir de noz charges, vous advisant, Monseigneur, que nous désirons merveilleusement avoir la responce de ce que j'ay escript au Roy que désiroit le seigneur Vincencio de Nobili, entrant en son service : qui est d'estre asseuré d'avoir la charge de la cavallerye ou infanterye italyenne, et avecques ceste condicion se contentera de la pension que avoyt Ascanio de La Corne, qui est de IIm escus. En attendant ladicte responce, mondict sr le cardinal du Belay et moy ferons tout ce que nous pourrons pour l'entretenir, car l'oppinion de tous les serviteurs du Roy de par deça est, qu'il est bien nécessaire pour le service de Sa Majesté de le retenir, pour ce que, oultre ce que il est nepveu du Pape, qui importe beaucoup, il a le gouvernement d'Anconne, comme vous sçavez, qui est une des principalles clefz du royaume de Napples que, sy les ennemis l'avoyent, ilz seroient bien asseurez de ce costé là.

Au demourant, Monseigneur, pour ce que mon instruction porte de parler à l'évesque de Viterbe de la récompence qui luy fut promyze de IIIc escus, pour l'office de maistre des courriers qui fut baillé au Boitheuz, je vous envoye ung mémoire que m'en a baillé ledit évesque là dessus, affin qu'il vous plaise l'en faire satisfaire. Je vous envoie semblablement ung aultre mémoire de ce que le

Digitized by Google

cappitaine Hiéronyme prétend luy estre deu, tant pour avoir faict plusieurs voiaiges à ses despens par commandement de MMgrs les cardinaulz de Ferrare et de Tournon et de M. de Termes, que aussi pour les arréraiges des estatz que le Roy luy donna, le rettenant en son service. Vous sçavez, Monseigneur, que c'est ung personnaige digne d'estre recongneu pour les services qu'il a faictz et peult faire, par quoy je vous supplie très humblement l'avoir pour recommandé. Et aussi Nicquet, présent porteur, auquel, s'il vous plaist faire faire quelque bien, suivant l'espérance que vous luy en avez donnée, je croy qu'il sera bien employé, car il est homme de bon esperit et de dilligence pour faire service. Je luy ay aussi baillé le mémoire des fraiz et mises qui ont esté faictes, avant mon arrivée à Romme et depuis que je y suis, sur une partie de IIm Vc escus qui fut prinse de Messer Bernardo Accioly, et de Vc escus dont M. de Mirepoiz estoyt reddevable, que j'ay receuz ; desquelz il me reste, toutes myses faictes, entre les mains encores XIIIc escus, que j'emploieray en ce il vous plaira me commander.

Monseigneur, en recommandant les autres, je ne me veulx point recommander, sachant très bien que vous aurez bonne souvenance de moy, et considérerez, s'il vous plaist, que je suis icy en une saison où je suis contraint de despendre plus que je n'ay vaillant [1], comme vous dira ledict Nicquet, auquel j'ay donné charge de vous dire quelques autres choses particullières, dont je vous supplie très humblement de croire, et me tenir tousjours en

1. « Au XVIe siècle, les ambassades étaient des postes de confiance auxquels s'attachaient de grands honneurs, mais elles étaient faiblement rétribuées et occasionnaient une dépense considérable ; elles donnaient la possibilité de se ruiner au service du roi. La durée de ces fonctions était en général fixée à trois années, et il était reconnu que dans ce laps de temps l'ambassadeur de Rome dépensait 20.000 livres de plus qu'il ne recevait. » (De la Jonquière, *Une ambassade en Angleterre au XVIe siècle*, *Revue des Deux-Mondes*, mars 1890.)

Digitized by Google

vostre bonne grâce, laquelle je sallue de mes très humbles recommandations.

Monseigneur, je supplie le Créateur vous donner en parfaicte santé très bonne et très longue vye.

De Viterbe le xx^e^ jour de juing 1553. Monseigneur, j'ay baillé à Nicquet deux cens escus pour son voiaige à aller. Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur. LANSSAC.

---

47. — 20 juin 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi.

Sire, Mgr le cardinal de Ferrare vous escript si au long comme toutes choses que nous avons eu à faire icy sont passées qu'il me semble qu'il n'y a riens obmys, et craignant vous ennuyer de reditte ne vous diray autre chose sinon que je loue Dieu de votre bonne fortune, laquelle si elle est bien suyvye j'espère vous conduira à telle grandeur que tous vos bons serviteurs peuvent souhaiter, mesmes du costé de deçà où vous estes merveilleusement désiré et tint on l'empereur pour mort ou autant vault.

Sire, je supplie le Créateur, etc. De Viterbe le xx^e^ jour de juing 1553.

---

48. — 23 juin 1553. — Lettre chiffrée de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, si je vous faisois longue lettre je vous ferois tort, car vous avez assez à faire à veoyr la dépesche que le Roy vous envoye et entendre de Bonacoursy les nouvelles qu'il vous porte par quoy je ne vous diray aultre chose sinon que vous verrez par l'extraict d'une lettre que m'a escripte M. de Lodève le peu d'espérance qu'il nous

Digitized by Google

donne d'avoir de l'argent. Si ne lairray-je pourtant à luy escrire demain pour l'en solliciter. Et cependant feray icy toute la dilligence qu'il me sera possible pour avoir moyen d'en recouvrer et de vous en envoyer si vous me demandez de le faire, ce que vous ferez selon que vous jugerez de l'intention de Sa Majesté par ce qu'il vous en mande présentement. Vous advisant, Monseigneur, que le Pape est arrivé ce matin qui se trouve ung peu mieux qu'il n'a accoustume et m'a accordé audience pour aller ce soir à vingt heures luy faire entendre ce que j'ay charge du Roy, qui est de sentir de luy qui c'est qu'il vouldroyt faire au cas que les nouvelles qu'on publye de la mort de l'empereur fussent véritables, et si je le trouve en bonne disposition je luy mettray comme de moymesmes quelque party en avant et de tout ce que je pourray apprendre de luy vous en feray part par la première occasion.

Monseigneur, il y a ung homme de bien sur lequel on peult avoir fiance qui m'a dict avoir quelque moyen de prendre une des places plus importantes du duc de Florence, si c'est chose à quoy vous veuilliez entendre, il vous plaira me le mander et je vous envoieray ledit personnage incontinent. Je désire bien au demeurant sçavoir quelle résolution vous et M. de Termes aurez prinse et si Nicquet est passé seurement par Florence.

De Rome le xxiii[e] jour de juing 1553.

---

49. — 23 juin 1553. — Lettre chiffrée de M. de Lanssac à M. de Termes.

Monsieur, vous verrez par ma lettre que j'escripz à Mgr le cardinal de Ferrare tout ce que vous sçaurois mander oultre ce qui s'ensuit, par quoy je ne vous diray aultre chose sinon que je vous escriviz dernièrement une lettre de Viterbe, par laquelle je vous prioys

Digitized by Google

faire en sorte que je fusse deschargé de l'hõmme[1] que vous sçavez, et que M. le duc de Parme le mandast aller devers luy. Depuis ledit personnage m'a dict pluzieurs foys qu'il s'ennuye merveilleuzement et qu'il est à demy désespéré se voyant sans charge et sans bien faict, et frustré de l'espérance que l'on luy a donnée pour la récompense de ses services, par quoy il m'a dict qu'il s'en vouloit aller en quelque sorte que ce soit vers le Roy pour sçavoir où il en doibt demeurer, je luy ay remonstré et pryé, d'attendre quelque bonne occasion avec laquelle je le dépescherois, à quoy il m'a respondu que quant j'aurois quelque bonne occasion pour l'envoyer il ne sçauroit faire la dilligence requise, et qu'il avoit cinq cens escuz pour employer au voyage qu'il veult faire, mais qu'il passera à Parme et y fera quelque séjour et d'autant que vous sçavez que je ne sçaurois avoir occasion de le retenir il vous plaira si vous ne trouvez bon qu'il aille en France, faire en sorte qu'il puisse demeurer à Parme. Touttefois j'allongeray son partement le plus que je pourray.

Monsieur, j'ay veu une lettre que vous m'avez escripte par messer Carlo Masseny ambassadeur de Sienne, par laquelle vous me mandez faire bailler audit Masseny IIc escuz sur l'argent que j'auroy entre les mains, et vous sçavez que je vous ay envoyé cinquante mille escuz qui est tout ce que j'ay receu, et si j'en receoys davantage je ne fauldray à luy satisfaire, ou si vous me voulez mander que je les luy baille de mon argent je le feray pour vous faire service.

De Rome le xxiijᵉ jour de juing 1553.

---

1. Il s'agit ici du capitaine Jérôme de Pise, dont il est aussi question dans la lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency du 7 juillet 1553.

Digitized by Google

50. — **24 juin 1553.** — **Lettre de M. de Lanssac au duc de Ferrare.** (Arch. de Modène, etc. Orig.)

Monseigneur. Combien que par Nicquet que j'ay dépesché devers le Roy vous aiez peu entendre ce qui fut conclud à Viterbe pour les affaires de Sienne, toutes fois parce que j'ay veu par votre lectre que vous désiriez sçavoir qui avoit meu le pape de nommer M. le cardinal Saincte Croix pour estre chef à la garde du dict Sienne, je vous advise, Monseigneur, que ce furent les Espagnolz qui se sentans pressez de desloger pour couvrir leur honte, presparent Sa Saincteté de faire quelque conclusion au propoz du dict accord. Quoy voiant Sa dicte Saincteté voyant qu'il ne restoit que l'élection de chef fait la dicte déclaracion à quoy je luy diz que d'autant que les dicts articles estoient en tout contraires à ceulx qui me furent baillez par messieurs les légatz à Ferrare nous ne les accorderions point, toutes fois Sa Saincteté se résolut les envoier à M. le cardinal votre frère, qui apres estre arrivé remonstra à Sa dicte Saincteté que nous n'estions plus en termes de traicter du dict accord.

D'autant que elle ne désiroit aucune chose si non que de chasser les ennemis hors du Siennois et de l'Estat de l'Eglise et laisser Sienne en liberté. Ce qui estoyt fait parquoy avec sa satisfaction et contentement, mon dict seigneur le cardinal est retourné à Sienne pour y mainctenir la protection de Roy et nous nous en sommes retournez icy. Veez là tout ce que je puis vous mander.

Monseigneur, après m'estre très humblement recommandé à votre bonne grâce prie à Dieu vous donner, en parfaicte santé, très bonne et longue vye.

De Rome le xxiiij[e] jour de juing 1553. Votre très humble et très obéissant serviteur. LANSSAC.

A Monseigneur, Monseigneur le duc de Ferrare.

Digitized by Google

51. — 28 juin 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi.

Sire, j'ay receu par Bonacorsy la lettre qu'il vous a pleu m'escrire du vj^e^ de ce moys, au premier article de laquelle il n'est point besoing de response pour ce qu'il parle des affaires de Syennes dont vous aurez sceu la rézolution par Nicquet que MMgrs les cardinaulx de Ferrare et du Belay et moy vous dépeschasmes de Viterbe, et audemeurant incontinent après la réception de votredite lettre je m'en allay trouver le Pape et luy fiz entendre que Votre Majesté désirant donner ordre à toutes chozes, pour sa satisfaction, m'aviez envoyé ung pacquet pour le baron de la Garde qui est sur votre armée de mer, laquelle ne peult plus guères tarder à comparoir en ceste coste, escrivant audit baron de la Garde qu'il donnast bien ordre que aucun dommage, mal, ne desplaisir ne se fist aux subjectz de Sadite Sainteté ni autre vos amis, et que vous la suppliyez de son costé donner ordre que ses dits subjectz en usassent de courtoyzye, et baillassent vivres et raffraischissemens en payant affin que ceulx de ladite armée ne fussent contrainctz d'user de quelque force pour en avoir. A quoy Sadite Saincteté me respondist qu'elle avoyt tant d'asseurance de toutes voz forces et de celles où vous pouviez commander que au lieu de s'armer pour la venue de ladite armée qu'il voulloyt casser la pluspart des gens qu'elle avoyt euz durant la guerre de Syennes, et qu'elle vous remercyoyt bien fort de l'advertissement que vous faisiez audit baron, et qu'il ordonneroyt par tous ses portz d'accommoder de tout ce que l'on pourroyt ladite armée. Pareillement, Sire, je luy diz comme de moymesmes et sans votre commandement le grand desplaisir et recentement que vous aviez des mauvais dépportementz du duc de Florence, mesmement du destroussement de voz pacquets faictz sur l'estat de l'Eglize. A quoy vous pensiez que de sa part Sadite Sainteté ne fauldroyt aussy de s'en ressen-

Digitized by Google

tyr, et en faire telle démonstration qu'elle devoyt pour la bonne et parfaicte amytyé qui est entre vous. A quoy elle me respondist que ledit duc s'en excusoit disant que domp Garcye l'avoyt faict faire... luy, et que s'il avoit fait chose qui vous malcontentast il le voulloyt amander, et vous demourer serviteur, et dist davantaige Sadite Saincteté qu'il n'estoyt pas besoing de conquérir toutes choses à coups de lance et que comme ledit duc vous demourera serviteur vous pouviez disposer de tout le milieu de l'Italye, c'est à savoir de son estat, de cellui de l'église et de Ferrare, qui facilliteroyt grandement voz entreprinses. A quoy je lui dis que quiconques avoyt faict ledict destroussement fust domp Garcye ou autre, Sadite Saincteté devoyt poursuivre d'en avoir la raison, mais que ledit duc ne s'en pouvoit excuser, d'autant qu'il avoyt le pacquet entre ses mains, et avoit envoyé toutes les lettres à Mgr le cardinal de Ferrare, excepté la votre et celle de Mgr le connétable et que c'estoit choze que je pensoys bien que vous ne laisseriez pas passer soubz silence.

Sire, il y a environ ung moys que le prieur de Cappua [1] avoyt envoyé icy ung sien serviteur chevalier nommé Paulo de Russy, Florentyn, pour quelzques affaires d'importance que le s[r] Robert [2] escript au s[r] Pierre [son] frère pour vous faire entendre, lequel de Russy le Pape fist prandre prisonnyer, et à l'instance dudit s[r] Robert je m'employiay envers Sa Saincteté pour sa délivrance, laquelle me dict que auparavant elle voulloyt estre informée de son fait, et que puis après elle y pourveoyroyt. Touttefoiz depuis cinq ou six jours en çà d'une nuyt elle le fist charger

1. Léon Strozzi, fils de Jean-Baptiste *dit* Philippe Strozzi et de Clarice de Médicis, nièce du pape Léon X, chevalier de Malte, prieur de Capoue et général des galères de France, fut tué, pour le service de la France, au siège du château de Piombino en 1554.

2. Robert Strozzi, frère de Léon Strozzi, chevalier des ordres du roi et chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis, épousa Madeleine de Médicis. Il fut chef des émigrés florentins dans l'armée de Pierre Strozzi.

Digitized by Google

sur une frégatte bien armée et l'envoya au duc de Florence et pour autant que ledit s^r^ Robert m'a dit que autrefois cestuycy a eu maniement et congnoissanee de choses qui importoient votre service, je m'en allay à Sadite Saincteté par l'advis de Mgr le cardinal du Belay, luy remonstrer qu'il me sembloyt qu'il s'estoyt fait grand tort pour troys raizons, l'une pour le préjudice de sa juridiction et de la liberté de Romme, et que si cestuycy avoit offencé on le pouvoit bien pugnir icy sans l'envoier ailleurs et que les autres forussyz de Florence qui sont icy en grant nombre et de grand utilité pour ceste ville n'y pourroient plus demourer seurement puisque le duc de Florence y avoyt tant de crédit, et que d'autre part ledit chevalier avoyt esté en endroyt où il avoit peu entendre et veu chozes de voz affaires dont vous ne voulliez pas que ledit duç fust juge, davantage que Sadite Saincteté estoyt le seul moien pour rhabiller les faultes dudit duc envers vous, et que si elle se laisse.... elle perdra le moien de luy faire ce bien, pour ce que Votre Majesté la tiendroyt trop suspecte faizant ainsi tant de démonstracions de le gratiffier en ce qu'il veult. A quoy elle me respondist au commencement en collère que je n'avois que faire de m'empescher de cela, que cestuycy n'estoyt point votre serviteur, et que avec bonne raizon elle l'avoyt envoyé là ; que toutefoiz il n'auroyt point de mal, et que quant il seroyt question de chose qui vous touchast elle scavoyt bien quel respect et égard elle y devoyt avoir. Si est-ce à mon advizqu'ellese repend bien de l'avoir fait, car il est trouvé fort mauvais de tout le monde. A la première audience que j'auray je demanderay à Sadite Saincteté si elle n'entend pas que les dits s^rs^ Pierre et Robert Strossy comme voz serviteurs et ceulx de leur maison puissent demourer seurement sur ses terres, pourveu qu'ils ne offencent Sadite Saincteté ne son estat.

Sire, sitost que j'auray nouvelles seures de votre armée de mair, j'envoyeray le pacquet que vous m'avez envoyé à

Digitized by Google

M. le baron de la Garde le plus seurement que je pourray et ne fauldray de vous en advertir incontinent.

Sire, je supplie le Créateur, etc.

De Rome le xxviij[e] jour de juing 1553.

---

52. — 1[er] juillet 1553. — Lettre chiffrée de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, suivant le commandement que vous me faictes par votre lettre du vj[e] de ce moys laquelle j'ay communicquée à M. le cardinal du Bellay et prins de luy son advis, après avoir tenu au Pape les propoz que vous verrez que j'escriptz au Roy, le voullant mettre en ceulx que vous me mandiez par votredite lettre luy tenir, je luy demanday s'il avoyt point eu de nouvelles de M[gr] le cardinal d'Imola son légat devers l'Empereur. A quoy il me respondit que le jour mesmes il en avoyt eu lettres, et que ledit légat luy mandoyt avoir eu audience, mais que l'Empereur pour son indisposition l'avoyt remys pour négotier avec la Royne d'Hunguerye [1], et n'avoyt pas eu propoz de grande importance avecques luy, mais que bientost il luy dépescheroyt ung courrier pour luy faire entendre tout ce qu'il auroit fait avec ladicte Royne ; quoy voyant et que Sadite Saincteté n'estoyt pas fort bien disposée ne en bons termes il me sembla ne devoir point passer plus oultre pour ce coup, attendu mesmement que je faisois grand doubte qu'il eust tins les choses secrettes. Mais le lendemain qui fut avant hyer j'allay veoir le s[r] Baldoyn, lequel en devisant me dist les mesmes nouvelles. Et je luy diz comme de moy mesmes que estant icy ministre du Roy par l'élection du Pape, que Sa Majesté me y avoit envoyé

1. Marie d'Autriche, sœur de l'empereur Charles-Quint, veuve de Louis II, roi de Hongrie et de Bohème. (Théodore Juste. *Les Pays-Bas sous Charles-Quint : Vie de Marie de Hongrie.* Bruxelles, 1855, in-8°, p. 3.)

Digitized by Google

pensant que je luy feusse agréable, qui m'obligeoyt à avoir grande affection de luy faire service, et pareillement à toute sa maison, je m'estimerois bien heureux si durant ma légation je povois mettre quelques propoz en avant qui succedast à la satisfaction de Sadite Sainteté. Laquelle pluzieurs fois m'avoit dit la grande amour et affection qu'elle portoyt à Sa Majesté et qu'elle luy voulloyt monstrer par effect advant la mort de l'empereur, lequel estant à l'extrémité qu'il est de sa maladye et sans grande espérance de sa convalescence, combien qu'il fust vif on povoyt bien dès ceste heure penser à ce que l'on vouldroyt faire après sa mort, et que tant plus les choses estoyent délibérées de longue main, tant plus avoyt l'on de moyen de les exécuter ; qu'il estoyt bien certain que estans Sa Sainteté en bonne intelligence avec Sa Majesté, elle avoit moien de le faire le plus grant et honnoré pape qui fut il y a v^c^ ans, augmentant le bien du Saint Siège apostolique qui avoyt esté despoillé de toutes partz et faire oultre cella sa maison des premières de l'Italye, que à ceste cause, je désirois bien d'entendre de Sadite Sainteté quelle délibération elle vouldroyt prendre advenant la mort dudit empereur, ce qu'elle désireroyt du Roy et aussy ce que elle vouldroyt faire pour luy affin que je peusse disposer Sa Majesté à y entendre et préparer de son costé. Et lui diz davantage que je n'en avois point voullu parler à Sadite Sainteté, aymant mieulx m'en addresser à luy pour l'asseurance que j'avois de l'amour et affection qu'il portoyt au service de Sa Majesté, et affin aussi qu'il eust l'honneur de conduyre ung si bon commerce. A quoy il me fist responce qu'il me remercyoyt de ma bonne voullonté et qu'il avoyt une très grande affection de faire service au Roy, qui estoyt en cela conforme à celle du Pape ; lequel, advenant la mort de l'empereur, ne fauldroit pas de regarder à ce qu'il seroyt le meilleur de faire pour le bien de la chrétienté, sans regarder au sien particulier, mais en ce qu'il pourroit faire pour le bien, honneur, et advantaige

Digitized by Google

du Roy, il le feroyt et que de sa part il y tiendroist la main ; toutefois que ce n'estoyt point chose où il fallust si avant entrer, n'estans pas les choses présentes si pressées que nous n'eussions bien le moien d'en deviser. Je luy continueray le plus dextrement que je pourray ce propoz, et si j'en puis tyrer quelque chose de certain et où l'on puisse faire fundement je vous en advertiray en toutte dilligence, vous asseurant, Monseigneur, suivant ce que M. le cardinal du Bellay vous en escript, que nous avons affaire à des gens avec lesquelz il est bien difficile de faire beaucoup de bonnes choses, car ilz ne sont pas de grande entreprinse, et semble qu'ils ayent plus de plaisir à se maintenir en l'estat qu'ilz sont et se donner du bon temps que d'aspirer à plus grands biens, davantaige que bien ilz vouldroyent tout ce que nous pourrions désirer, le Roy n'en pourroyt guères espérer sinon la commodité des gens, des places, et des vivres, car le Pape n'a pas ung escu et en doibt beaucoup. Maiz je ne faiz poinct de doubte que estant l'empereur mort et que les forces du Roy fussent gaillardes pardeçà, j'espérerois qu'il se pourroyt accommoder de tout ce qui est en la puissance de Sa Sainteté luy faisant quelques partys honnestes et advantageux, et cependant il me semble que nous ne sçaurions mieux faire que de l'entretenir le plus doulcement que nous pourrons en ceste bonne voullonté, et s'il vous plaist que j'en face davantage je vous supplie très humblement me le mander.

Monseigneur, je vous advise que la dernière maladye que a eu le Pape à Viterbe a esté beaucoup plus aspre qu'elle ne soulloyt, car la goutte le tenoyt au col et aux espaulles, avec telle doulleur que tout son corps s'en sentoit jusques au bout des doigtz et des piedz, avec une inflammation et fiebvre merveilleusement grande, et s'est rendu icy avecques la plus grande peyne du monde. Si esse qu'il n'a pas les cuisses plus grosse que j'ay le bas de la jambe, et qui vouldroyt croyre les médecins et astrologues de ce pais on n'au-

Digitized by Google

royt pas grande espérance en sa longue vye, et croy que le principal argument qu'ils y prennent est la mauvaise règle dont il vit. Sa Sainteté a encores quicté ceste année à Mgr le duc de Parme les vm escuz de cens qu'il luy devoyt à cause de sondit duché de Parme.

Monseigneur, je n'ay point eu de nouvelles de Sienne depuis le partement de Mgr le cardinal de Ferrare de Viterbe, ne pareillement de l'armée de mair, laquelle aussitost qu'elle aura esté descouverte je ne fauldray à y envoyer et à vous en advertyr, vous advisant que je désire fort avoir la responce de ce qui vous a esté cydavant escript du sr Vincencio de Nobili, lequel est content d'entrer au service du Roy à semblable condition que avoit eu Ascanio de la Corgne qui est de iim escuz de pension, mais comme je vous ay mandé, il vouldroyt avoir la charge de la cavallerye ou infanterye italyennes, que je n'ay garde de luy accorder sans premièrement sçavoir là dessus la voullonté du Roy et la vôtre. Il est vray que M. le cardinal du Bellay et moy avons advisé une choze que vous la trouverez bonne, qui est de luy accorder l'ung desdits estatz au royaume de Napples au cas qu'elle se face, car si elle se faict il a moien d'y faire de grans services qui méritent bien ceste charge, et si elle ne se faict on ne seroyt en riens obligé que de sa pension.

Monseigneur, je me recommande, etc.

De Rome le 1er jour de juillet 1553.

---

53. — 1er juillet 1553. — Lettre chiffrée de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, depuis mon autre lettre escripte, j'envoyay le secrétaire Boucher[1] devers le Pape, pour quelque

1. Arnould Boucher, seigneur d'Orsay et de Piscop, devint maître des requêtes de l'Hôtel du roi, puis premier président du Grand Conseil et mourut en 1591.

Digitized by Google

affaire particulière, auquel Sadite Sainteté dist qu'elle commençeoyt à se bien porter de sa maladye, et que quant elle se porteroyt mieux elle m'envoieroyt quérir pour me tenyr quelques propoz et que nous ferions quelque bonne chose. Je ne puis penser que ce peult estre sinon qu'il entendist s'emploier pour la réconciliation du duc de Florence avec le Roy, parceque c'est une choze qu'il désire merveilleuzement et dont il me parle toutes les foiz qu'il me veoyt ; et aussy j'ay entendu qu'il avoyt envoié quérir le principal secrétaire dudit duc à Florence, pour le faire venir icy pour cest effect, et depuis l'a dépesché vers son maître, ou bien peult estre que le s^{gr} Baldoyn luy avoyt fait entendre les propoz que je luy ay tenuz, ce que je croy, car le s^{gr} Marcel Palombe me dist hier, que ledit s^{gr} Baldoyn lui avoit dit lesdits propoz, et que il voyoyt toutes choses bien dispozées, mais qu'il ne failloyt riens presser, et que Sadite Sainteté attendoyt de voyr quelle fin prendroyt la maladye de l'Empereur, et quelles forces le Roy envoieroyt par deçà pour se gouverner selon cela. Ledit Palombe me fist une autre difficulté, c'est comme il seroyt possible que le Pape se joignist avec les forces du Roy puisque celles du s^{gr} turcq y sont, à quoy je luy respondiz que quand nous en serions là nous accommoderions bien toutes choses, vous advisant que M. le cardinal du Bellay et moy continuerons sesditz propoz le plus dextrement qu'il sera possible, et quand nous en pourrons tyrer choze digne de vous advertyr, je le feray en toute dilligence. Mais il n'y a personne de qui nous nous puissions mieulx servir envers ledit s^{gr} Baldoyn que dudit Palombe, lequel pour les bons services qu'il a cydevant faitz et peult encores faire il me semble qu'il mérite quelque recongnoissance. Parquoy s'il vous plaisoyt avoir souvenance de luy faire paier sa pensyon de vi^{c} l. tz et luy escripre quelque lettre favorable, je croy qu'il prandroyt courage de continuer et faire encore mieulx.

Digitized by Google

Monseigneur, le duc d'Urbyn partyt avant hyer pour s'en aller en sa maizon, à ce que j'ay entendu assez malcontent, parceque le Pape ne luy a voullu donner quelque ville qu'il demandoyt auprès de son estat et aussy n'a-t-il pas laissé par deçà trop grande satisfaction de luy, et m'a dit ledit Marcel Palombe qu'il n'a riens esté conclud du mariage de sa fille avecq le s^gr Fabien et que plustost les choses sont reffroydyes que advancées. J'espère me bien ayder de ceste occasion envers ledit Baldouyn et pour ce que mondit s^r le cardinal du Bellay vous escript de toutes les autres nouvelles qui se présentent icy oultre ce que je vous escriptz, je ne vous en diray autre chose, me recommandant, etc.

De Rome le premier jour de juillet 1553.

Monseigneur, j'ay tout présentement esté adverty pour certain que le mariage du s^gr Fabyen avec la fille du duc d'Urbyn est du tout rompu et que l'on meet en avant party du mariage dudit Fabyen avec la fille du duc de Florence, ce que M^gr le cardinal du Bellay et moy empescherons le plus que nous pourrons.

---

54. — 3 juillet 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare et à M. de Termes.

Messeigneurs, J'ay entendu par ce qu'il vous a pleu me mander par M. Le Prévost les lettres que le Pape vous avoit escriptes et ay trouvé bien fort estrange qu'il n'en ayt riens faict entendre à M. le cardinal du Bellay ny à moy, non pas que pour mon regard j'en aye aulcung mescontentement et que je ne vous voulusse déferer toutes chozes, maiz il me semble qu'estant icy mondit s^gr le cardinal et moy ministres du roy avecques pouvoir pour négocier de ses affaires, que Sadicte Saincteté a eu peu de respect en nous, et je ne fauldray pas de luy en dire mon adviz aujourd'huy, mais ce sera de façon qu'elle ne le sçauroyt

Digitized by Google

trouver mauvais. Au demeurant je laisse audit s^gr^ Prévost à vous faire entendre les propoz qu'il a tenus à Sadite Sainteté et quelle responce il en a eue ; et aussi après avoir parlé à Sadite Sainteté (ce que nous ferons mondit s^r^ le cardinal et moy ce soir), je vous rendray compte de tout ce qui sera passé entre nous.

Messeigneurs, incontinent après avoir receu votre lettre j'envoyay quérir messer Bernard Accioly [1] qui est le seul moyen que je puys avoir icy pour recouvrer argent, et le priay bien fort de me secourir de la somme que vous demandez, et il me dict qu'il en parleroyt à ses amys, mais que premièrement que d'en bailler davantage il vouloit entendre que la partie de vingt mille escuz qui fut fournie dernièrement eust esté remboursée à Lyon, ce que je pense qu'elle aura esté et que nous en aurons nouvelles par le premier courrier. Touteffois cependant ilz ne veulent point bailler argent, parquoy je serois d'adviz qu'on ne feist pas trop grand fondement de ce costé et que vous sollicitissiez M. de Lodève qui a beaucoup plus de moyens d'en recouvrer que moy et avecques meilleures conditions, aussi est-ce sa charge, je luy en ay escript deux foys depuis que je suis de retour icy, dont je n'ay point eu de responce. J'espère d'avoir demain de ses nouvelles et aussy de M. de Selve, et s'il me mande ne pouvoir trouver argent je feray de ce costé tout mon pouvoir et debvoir, tant pour le service du Roy que pour obéyr à ce qu'il vous a pleu me mander. Je vous envoye ung extrait des nouvelles que j'ay tant de Thérouenne que de notre armée de mer qui vient de Levant, et vouldrois bien qu'il vous pleust me faire sçavoir s'il y auroit point quelque bonne frégate à Porthercule que je peusse envoyer seurement vers ladicte armée.

Messeigneurs, s'il vous plaist vous vous prendrez garde

1. Acciaioli, noble et ancienne famille de Florence, qui a été féconde en grands hommes et a possédé en souveraineté Corinthe, Thèbes et Athènes.

Digitized by Google

d'ung nommé Andrea Sacripante, filz de messer Vincencio Sacripante qui sont avec M. le due de Somme [1] à Sienne, car j'ay peur que le père ny le filz ne vallent guères, comme je vous feray entendre par ledit Prévost.

A Rome le iiij[e] jour de juillet 1553.

---

55. — 6 juillet 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare et à M. de Termes.

Messeigneurs, vous entendrez, par ce que M. Le Prévost vous escript, ce que le Pape luy dict hyer au soir et semblablement par les coppies et mémoires que je vous envoye, toutes les nouvelles que j'ay aprinses tant de l'ambassadeur de Venize comme de M. de Bassefonteine qui est en Suisse, parquoy je ne vous en diray aultre chose sinon que les Impériaux publyent en ceste ville avoir eu lettres de Bruxelles du xxj[e] du moys passé contenant la prise de Thérouenne [2] d'assault, où ilz disent que tout a esté tué et mis en pièces excepté M. de Montmorency [3] et six ou sept aultres dont ilz ne disent point le nom. Si ainsi est c'est ung très grand dommage pour la perte des gens de bien qui y estoient, car quant à la place elle n'est pas en lieu où elle porte dommage à notre frontière, et si ne la sçauroient avoir prinse qu'ilz ne l'aient grandement ruinée, et avant qu'elle peust estre remparée les forces du Roy seront suffizantes pour la reprendre. Davantaige il est certain qu'ilz

---

1. Jean-Bernard de San-Severino, duc de Somma, capitaine napolitain, devint sous Charles IX colonel général des Italiens et mourut à Langeais-sur-Loire le 25 mai 1570.

2. Thérouanne, qui avait opposé une héroïque résistance à l'armée de Charles-Quint, fut prise le 20 juin 1553 et totalement détruite. (H. Piers, *Histoire de la ville de Thérouanne*, Saint-Omer, 1833, in-8°, p. 43.)

3. François de Montmorency, fils du connétable, était gouverneur de Thérouanne ; à son retour de captivité, le roi le nomma chevalier de son ordre et le pourvut du gouvernement de Paris et de l'Ile de France. Il avait dû verser pour sa délivrance, qui eut lieu en 1556, 50.000 écus. Il épousa Diane, fille naturelle du roi de France Henri II, et veuve de Horace Farnèse, duc de Castro.

Digitized by Google

ont perdu quatre fois plus de gens que nous durant le siège et aux assaultx. C'est une fortune de guerre dont il faut prendre pacience, et espérer que Dieu qui a esté tant favorable et propice au Roy jusques icy ne l'abandonnera point pour l'advenir.

A Rome le vj[e] jour de juillet 1553.

---

56. — 7 juillet 1553. — Lettre du cardinal du Bellay[1] et de M. de Lanssac au roi. (Bibl. Nat. F. fr. 20447, f° 27, Copie.)

Sire, depuis avoir par moy de Lanssac esté tenu au seigneur Baldouin, le propos de mariage dont je rends par mes lettres compte à M. le connestable, estant assez couru de temps pour en avoir par luy esté faict communication à notre Saint Père, il nous a semblé pour le mieulx qu'allissions entamer par ensemble les mesmes propos à Sa Sainteté et d'aultant plus que chascun de nous en estoit chargé par son instruction là où le cas adviendroyt qui s'est présenté. Estans donc, Sire, le jour d'hier entrés ou dict propos en la façon qu'avons peu choisir pour la meilleure, nous luy avons faict entendre le soing que vous aviez de la grandeur de sa maison, qui toute ou pour la pluspart sembloyt retomber en la personne du seigneur Fabian ; ne voulant pas seullement Vostre Majesté chercher les moyens de la haulser, mais encores de la asseurer et perpétuer par bonnes et grosses alliances, et par icelles si bien et estroictement la lyer que l'appuy que la dite Maison en auroit pour l'advenir et le lyen qui y interviendroyt fust cause que l'amitié, qui pour ceste heure n'est sinon comme voluntaire, fust pour l'advenir entre les ungs et les aultres tenue pour nécessaire et qu'en oultre vous ne desdeingniez de luy bailler fille qui ne feust de tel

1. En marge, à la fin de cette lettre, on lit : « Nota, que Monsgr le cardinal du Bellay feit la lettre commune au Roy ».

Digitized by Google

et si hault sang qu'il ne y en auroit en Italie qui en ceste qualité la surpassast. Aussi que Vostre Majesté s'estant quant au faict de ce mariage mise à penser à la grandeur et exhaulsement du dict Fabien es choses qui reguardent l'honneur, Sa Sainteté pouvoit bien penser qu'en ce qui reguarderoit le point de l'utilité vous ne y vouldriez défaillir, ayant et la voulonté et le moyen de ce faire, aultant, et pour le présent et pour l'advenir, que prince de la chrestienté, chose qu'avions différé de faire entendre à Sadicte Saincteté pour le bruyt qui estoyt si commun que le mariage d'entre le dict sieur Fabian et la fille d'Urbin feust conclud, mais voyant maintenant le dict bruit si refroidy qu'il estoit, nous n'avions voulu faillir de faire l'office qui nous en avoit esté commandé.

Sire, pour ne trop vous occuper sur l'honnesteté des mercyements de Sa Sainteté, comme bien le méritoyt ung tel offre, en laquelle honnesteté véritablement il n'oublia rien de ce qui y appartenoit, rememorant les choses passées et confessant que sans le bras de Vostre Majesté il ne feust ou degré où il est, ainsi que publiquement il avoit assez de fois dit et déclaré, faisant aussi par ses parolles le compte et estyme qu'il debvoit du stabiliement et de ce Saint Siège et de sa Maison tant pour le présent que pour l'advenir. Laissant donc, Sire, tout cela derrière, nous vous dirons seullement que la conclusion de Sa Sainteté fut telle que desja il estoit fort avant en propos du mariage du dict Fabian avec une des filles du duc de Fleurance dont il s'estoyt laissé clairement entendre dès Viterbe à M. le cardinal de Ferrare à ce que il s'en conclut ung party parmy lequel l'aisnée [1] feust pour le prince de Ferrare nepveu du dict sieur cardinal, une [2] des

1. Lucrèce de Médicis, née en 1542, épousa Alphonse d'Este, duc de Ferrare, de Modène et de Reggio, prince de Carpi, né le 19 janvier 1533.
2. Isabelle de Médicis, née en 1545, épousa Paul-Jourdain Orsini, duc de Bracciano, qui la tua en 1578.

Digitized by Google

aultres pour le sieur Fabian. Chose qui pour l'ung et l'autre sembloyt à Sa Sainteté (ce dit elle) très raisonnable. Car quant à son reguard estant d'une part es afflictions, tribulations et adversités continuelles qu'il est tant pour son indisposition et continuelles maladies, d'autre part ayant devant les yeux les travaux de la chrestienté, il n'avoit aultre confort ne recréation quant aux choses mondaines que ce qu'il en pouvoyt prendre et recevoir de ceste petite créature, ou bien, présence et fruition de laquelle estoit assis tout ce peu de plaisir qu'elle peult avoir en ce monde, s'estendant fort avant et amplement sur ce propos et sur l'extrême affection qu'il y a et disant à la fin qu'il ne veoyt endroict qui plus luy tournast à commodité que l'alliance et party dessus dit; préférant, pour le respect de la voysinance, et de la patrie et de l'assiete, où est ce qu'il a d'estat et de biens, la dicte commodité, pour manière de dire, à un royaulme, s'il luy en povoit succéder ung d'ailleurs, sans qu'il feust comme il disoit pour chercher ce qu'ont cherché aulcuns ses prédecesseurs pour leurs nepveux et parents, n'oubliant en ce compte les papes Paule, Jule et autres et qui nonobstant tout cela quelque instance qui luy eust esté faicte du dict mariaige et combien que depuys le raisonnement susdict tenu avec mon dict sieur le cardinal de Ferrare, journellement les choses se feussent par tous moyens eschauffées, dont il nous en dist aulcuns, toutesfois il ne s'estoit jamais clairement faict entendre ne au duc de Fleurance ni mesmes à son propre frère qu'il luy avoit assez laissé penser qu'il ne seroit pour rien conclure en ceste affaire sans le consentement de Vostre Majesté, mais que parlant à nous en la seurté qu'il y avoit pour les qualités respectivement de l'un et de l'autre il vouloit bien nous dire plus avant, c'est de nous asseurer (nous conjurant toutesfois que la chose demourast dedens nous) que jamais ne concluroit ce mariage là ne l'autre pour le dict

Digitized by Google

Fabian sans que Vostre Majesté l'approuvast et le trouvast bon. Car vous ayant voué et desdié la personne pour jamais et le vous ayant mys entre les bras, il pensoyt y avoir mis tout ce que en pouvoyt despendre et que quant au party par nous proposé, là ou encores ne s'accorderoit celluy de Fleurence, et que Sa Sainteté feust pour accepter l'honneur que vous luy faictes, si ne veoyt il qu'il feust convenable de maintenant y entrer, pour ne donner à parler à toute la chrestienté et à dire que ayant faict une démonstration de vouloir pacifier Vostre Majesté et l'Empereur (desquels despend tout le reste) soubdainement il se feust jetté entre les bras de l'une des parties ; adjoustant que le dit empereur avoit desja assez prins de soubson de luy et que M. d'Arras [1] en avoit assez laissé sortir de sa bouche sur ce faict de Siene et sur la pacification que Sa dicte Saincteté en avoit entreprinse, ne y espargnant le dict sieur d'Arras, le duc de Fleurence mesme et le soubson où ils en estoient entrés par dela ainsi que Sa dicte Saincteté disoit estre freschement advertie par lettres du cardinal d'Imola conforme à la prophétie qu'elle en avoit tousjours faicte au dict duc qu'il se trouveroit en inimitié d'un cousté et en peu d'amitié de l'aultre. Pour toutes lesquelles raisons Sa dicte Saincteté conclut à guarder les choses suspendues, nous pryant de tenir son opinion pour bonne, amyable et sincère et de faire tout debvoir envers Vostre Majesté de la accepter pour telle.

De là, Sire, il vinst tomber sur ce que avoit peu le dict cardinal d'Imola retirer de l'Empereur et de la royne Marie, qui estoyt en somme force lamentations qu'ils faisoient des oppressions qu'ils avoient receues de Vostre Majesté avec aultres si maigres propos (en ce qui reguardoyt le bien de la paix) que le dict d'Imola estoyt une foys venu à se résouldre

1. Antoine Perrenot, cardinal de Granvelle, né à Besançon le 20 août 1517, mort à Madrid le 21 septembre 1586, fut nommé évêque d'Arras en décembre 1538.

Digitized by Google

sur son retour suyvant les records qu'il en avoit icy receus à son partement. Quoy veoyants la dicte royne et mon dict sieur d'Arras l'avoyent prié de ne se tant haster et s'estoit commencé à renouer quelque communication du dict sieur d'Imola et du cardinal Saint Georges par personnes qu'ils pourroyent par sauf conduict envoyer de l'un à l'autre. En quoy toutesfois sembloyt y avoir à la fin (ce disoit Sa dicte Sainteté) assez faible fondement, me disant aussi qu'on n'avoyt osé dire à l'Empereur la perte qu'il avoit receue devant Thérouenne et qu'on alloyt la déguisant, toutesfois que les siens tant là que çà en faisoient bien grand cas. Nous toucha aussi en passant de la note qu'on cherchoit de donner à Vostre Majesté de tant accoustumer à venir par deça l'armée Turquesque et que à la longue vous mesmes pourriez vous repentir de tant leur apprendre les passaiges, sans toutesfois que Sa Saincteté s'arrestast aultrement sur cest article.

Aussi nous toucha succinctement que quant à Lusignano [1] il se y pourroit trouver moyen, mais que quant à Orbitelle, l'Empereur en faisoit trop de cas et se y estoit si extremement obstiné qu'il disoyt vouloir plustost hasarder la perte de sa couronne impériale que de laisser les choses détester et abandonner de telle sorte, tant le dict Orbitello que l'estat de Sienne qu'on a ainsi corrompu.

Voyla, Sire, en substance, ce que nous avons recueilli de tout son propos dont nous n'avons voulu faillir de vous rendre compte, sans y adjouster ce que tant, en général qu'en particulier, nous luy avons dit et replicqué sur un poinct ou aultre pour ne faire perdre trop de temps à Vostre Majesté là ou nous adjousterions une longueur à l'aultre, espérant bien que vous estimerez que ne y avons rien obmis de ce qu'avons pensé approcher de vostre intention, et vous plaira nous tenir pour excusés si plus tart ne

1. Lucignano, province d'Arezzo.

Digitized by Google

fusmes entrés à ouvrir à Sa Saincteté le party du mariage cy dessus touché, affin de divertir les humeurs de l'aultre avant qu'elles y prinssent leur racine. Car nous n'eussions différé de ce faire, encores que pour la maladie de Sa Sainteté l'accès y feust fort ennuyeux, si nous eussions esté advertis du party de Fleurence. Mais il nous a été tenu sy couvert et les communications ont esté durant sa dite malladie si difficiles que la descouverture nous en a esté malaysée. Et voyant davantaige les partis que M. le connetable a mandés en chifre à moy de Lansac du 15e de may estre à proposer sur le champ et que ne serions pour rien y proffiter, attendu ce que dessus, nous nous sommes retenus sous le bon plaisir de Vostre Majesté de ne y passer plus avant jusques à tant que la commodité de Sa dicte Sainteté le porte, ou bien qu'il vous plaise aultrement le nous recommander.

Sire, nous supplions le Créateur vous donner en parfaicte santé très longue et très heureuse vye.

De Rome le 7e jour de juillet 1553. Vos très humbles subjects et très obéissants serviteurs. J. cardinal du Bellay. — Lanssac.

---

57. — 7 juillet 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, je vous escriviz dernièrement qu'estant rompu le mariage du sgr Fabien avec la fille du duc d'Urbin, j'estois adverty que le duc de Florence pourchassoit de maryer ledit Fabien avec une de ses filles, par quoy et pour l'empescher, après avoir prins l'adviz de Mgr le cardinal du Bellay je m'en allay trouver le sgr Baldouyn auquel je teins en substance telz propoz que mondit sgr le cardinal et moy avons depuis tenuz au Pape ainsy que vous verrez par la lettre du Roy, vous advisant, Monseigneur, que nous teinsmes les susdits propoz à Sa

Digitized by Google

Saincteté et audit s^r Baldouin pour rompre l'entreprinse dudit duc de Florence, et aussi pour attirer Sadite Sainteté aulx autres propoz où dernièrement vous m'aviez commandé de la mettre, mais par sa responce vous jugerez quel fondement il y faut prendre. Quant à moy, je pense qu'il sera bien difficile d'espérer riens de bon de ce costé tant que ledit duc de Florence se y sentira intéressé.

Monseigneur, depuis huict ou dix jours Sa Saincteté sans m'en dire aucune chose escrivit une lettre à M. le cardinal de Ferrare, dont je vous envoye la coppie, et pour responce à icelle ledit s^gr cardinal a envoyé ung de ses gens nommé Le Prévost lequel m'a dict qu'hyer au soir Sa Sainteté luy avoit dict que le duc de Florence vouloit rendre Lusignano qu'il tient encores sur le Senois et lequel ledit duc dict que les Impériaulx luy avoient baillé en garde et que Sadite Sainteté envoyroit aujourd'huy ung courrier vers ledit duc pour solliciter et advancer ladite restitution. Je ne vous puys rendre compte par le menu de ceste négociation pour ce que c'est chose que je ne manie poinct, mais je pense que M. le cardinal de Ferrare vous advertit bien amplement de ce qu'il en faict, par aultre voye, vous advisant aussy que ledit Prévost m'a dict que mondit s^gr le cardinal et M. de Termes estoient délibérez de casser et réduire le nombre de leurs gens jusques à sept mil hommes, attendant la volunté du Roy, et m'avoient mandé que je meisse peine icy de recouvrer vingt cinq ou trente mil escuz pour la paye de ce prézent moys, mais je ne me suis pas trop voulu haster, pour ce que je désire premièrement de sçavoir de voz nouvelles, toutesfois cependant j'ay parlé à messer Bernard Accioly lequel m'a dict que après qu'il aura eu asseurance que les vingt mil escus qu'ilz ont baillez par cydevant auront esté remboursez à Lyon, ainsi qu'il leur a esté promis, ilz nous fourniront bien ladite somme et davantage s'il en est besoing.

Digitized by Google

Monseigneur, je donnay charge à Nicquet de vous dire le soubson que mesdits s^gr^ le cardinal de Ferrare et de Termes avoient eu du cappitaine Hiéronime de Pyze, lequel me presse fort de le laisser aller à la court, ce que je suis délibéré de luy accorder pour m'en deffaire, car vous sçavez quelle peine c'est à ceux qui ont telle charge que moy d'avoir quelque homme suspect prez de eulx. Et encores que je me garde bien de luy dire riens de dangereux, il est fort difficile qu'ung homme de bon esprit comme il est, estant ordinairement auprès de moy, n'en sente quelque chose, attendu mesmement que tout le monde par deçà le tient pour fidèle et confident serviteur du Roy, mesmes le Pape, le s^gr^ Baldoyn et tous les cardinaulx ; lesquelz luy parlent de toutes chozes et mesmes de ce que je négocie avecques eulx tout ainsi qu'ils feroient à moy, de sorte que Sadite Sainteté m'a dict qu'elle vouloit par luy escrire au Roy et luy donner charge de dire beaucoup de choses, parquoy je vous supplie ne trouver point mauvais si je le laisse aller vers vous pour en disposer ainsi que bon vous semblera.

Monseigneur, nous n'avons point nouvelles que l'armée de mer soit encores descouverte en ceste coste, combien que de toutes partz nous ayons adviz qu'elle partit le ij^e^ du passé de Constantinople. Pareillement je vous advise que le Pape se porte beaucoup mieulx qu'il ne faizoit quant je vous escriviz dernièrement. Qui est tout ce que je, etc.

De Rome le vij^e^ jour de juillet 1553.

---

58. — 7 juillet 1553. — Lettre de **M.** de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, depuis mon autre lettre j'ay receu celles qu'il a pleu au Roy et à vous m'escrire du xix^e^ du moys

Digitized by Google

passé, et celles qui s'adressoient à MM. le cardinal de Ferrare et de Termes que j'ay incontinent faict tenir, par lesquelles vous nous départez des bonnes nouvelles que vous aviez lhors de Thérouenne, qui ont bien changé icy depuis, car les Impériaulx y ont publié la prinse par assault et disent que tout y a esté tué, excepté M. votre filz qui je vous asseure a esté une nouvelle très déplaisante à toute Rome, et si elle est vraye c'est fort grant dommage de la perte de tant de gens de bien, et quant à moy oultre le déplaisir que j'en doibz avoir pour le service du Roy, je suis extrêmement marry de l'ennuy que vous avez de M. votre filz. Toutefois Dieu soit loué qu'il est eschappé et que vous le puissiez ravoir par argent, et me réconforte en votre vertu et prudence dont vous sçaurez aussi bien ayder en cest endroict que vous avez tousjours faict en tous autres et avec laquelle la commune opinion est par deçà que Thérouenne sera bientost reprinse, car il est à croyre qu'elle est grandement ruynée, et ne sçauroit estre sitost remparée que les forces du Roy ne soient suffisantes pour la reprendre et faire de plus grandes conquestes, esquelles j'espère que Dieu ne luy sera moins favorable qu'il a esté jusques icy, lequel je supplie, etc.

De Rome le vij[e] jour de juillet 1553.

---

59. — 8 juillet 1553. — Lettre de M. de Lanssac au baron de la Garde.

Monsieur, il y a longtemps que nous attendons votre venue par deçà, en grande dévotion, et si plustost vous fussyez venu, tant plus eust ce esté de service au Roy. Mais encores pensé-je que vous serez venu assez à temps pour faire beaucoup de bonnes choses, et d'autant que j'ay pensé que vous ne seriez gueres sans comparoir en ceste coste, j'ai advizé de vous dépescher ce gentilhomme mon

Digitized by Google

parent [1] présent porteur pour vous porter le pacquet du Roy à vous addressant, ensemble une lettre de MM^grs le cardinal de Ferrare et de Termes, par où je croy que vous comprendrez ce que Sa Majesté et lesdits s^grs veullent que vous entreprenez, et pareillement entendrez de cedit porteur toutes les nouvelles que je vous sçaurois mander, vous supplyant de me renvoier le plus tost que vous pourrez et m'advertyr si vous approchez d'icy, affin que je donne ordre que ès portz où vous pourrez prandre terre, vous trouviez vivres et raffraischissementz en paiant, et aussi que de ma part je vous en puisse envoier. Me recommandant, etc.

De Rome le viij^e j^r de juillet [1553].

---

60. — 10 juillet 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency. (Bib. Nat. F. fr. 20441, f° 89. Copie.)

Monseigneur, vous entendrez, par ce que vous escript M. le cardinal du Bellay, le mal contentement que a M. Trany de ce que M. le cardinal de Ferrare l'a deschargé des afaires de la protection pour les mettre entre les mains de mondict sieur le cardinal du Bellay auquel, pour dire la vérité, elles sont beaucoup mieulx emploiées pour ce qu'il sera plus soigneux et diligent aux expéditions, qu'il entend mieux les affaires de France que ne pourrait faire mondict sieur le cardinal de Trany, lequel ne se plaint d'aultre chose sinon qu'il dit que mondit sieur le cardinal de Ferrare a faict entendre au Roy qu'il s'ennuyoit de cette charge et qu'il n'avoit le pouvoir ni le vouloir de luy faire service en cest endroict. Et sur ce propoz compte

1. G. de Château-Renault était fils de Hélie de Céris, seigneur de Château-Renault, et de Jeanne de Saint-Gelais, cousine germaine de M. de Lanssac, et avait huit frères et des sœurs. (Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des Familles du Poitou*, Poitiers, 1891, t. II, p. 156, et Lettre de M. de Lanssac au duc de Montmorency du 25 novembre 1553.)

Digitized by Google

qu'il y a trente quatre ans qu'il est serviteur du Roy et le veult estre toute sa vie, et que quant il seroit chassé de son service par une porte il y entreroit par l'autre. A quoy je luy ay faict toutes les honnestes remonstrances que j'ay peu pour le contenter et depuys que, je suys par deçà me suys depporté envers luy de sorte que j'estime qu'il en aict contentement. Toutesfois le plus grand desplaisir qu'il a, je pense que c'est la peur qu'on luy aye voulu donner une trousse pour l'esloigner de la bonne grace du Roy et par là le frustrer d'une plus grande espérance qu'il a ; et pour aultant que ses anciens services comme vous sçavez trop myeulx sont de grande considération, et par ce que jay congneu jusques icy quant on le requiert qu'il s'employe très voluntiers, et aussy que son auctorité peult beaucoup envers le Pape lequel luy communique toutes choses et le croit en beaucoup il vous plaira, Monseigneur, faire que le Roy lui escripve et vous aussi si favorablement qu'il en puisse estre satisfaict.

Monseigneur, le Pape m'a dict qu'il envoye ce porteur vers le Roy pour le prier qu'il permette que M. le cardinal Farnaize [1] s'en retourne icy, et dict qu'il auroit grand honte qu'estant obligé au feu pape Paule [2] comme il est, durant le temps de son Papat, il semblast que les nepveux du dict feu Pape feussent esloignez de luy et qu'ilz ne feussent participans de tous honneurs et biens. Je ne sçay d'où vient cecy et ne puys croire que ce soit chose recherchée par ledict sieur cardinal. D'aultre part il me

1. Alexandre Farnèse, fils aîné de Pierre-Louis Farnèse, duc de Parme et de Plaisance, et de Hiéronyme Orsini, naquit à Rome le 7 octobre 1520. Il donna dans sa première jeunesse de si grandes marques de vertu et de modestie, que le pape Clément VII lui donna l'évêché de Parme. Peu après, le 18 décembre 1534, il fut fait cardinal par son aïeul paternel Paul II. L'année suivante, il devint archevêque d'Avignon. En 1556, on lui donna l'archevêché de Montréal. Il fut employé en plusieurs légations en France, en Allemagne et dans les Pays-Bas. Il mourut le 2 mars 1589.

2. Paul III.

Digitized by Google

semble que Sa Saincteté ne luy a point ni à ceulx de sa maison faict démonstration de leur porter tant d'amitié qu'il me faict doubter que ce n'est pas pour son proffict et encores moings pour le service du Roy. Par quoy remettant le tout à vostre bon jugement, il m'est advis qu'il sera beaucoup meilleur de retarder le retour dudict sieur cardinal jusques à ce que le temps de la suspension d'armes qui est entre le Pape et le Roy soit expiré, et que après nous voions comme nous aurons à vivre ; et comme vous sçavez que ledit temps de la suspension expire, M. le duc de Parme demeure en sa liberté de s'accorder avecques qui bon luy semblera et de rentrer au service du Roy. Monseigneur, je suys fort pressé de M. le cardinal de Ferrare et autres de recouvrer icy 25 ou 30 mil escuz pour leur envoyer, et me conjurent fort du service du Roy. Mais je vous asseure qu'il seroyt bien difficile que je le puisse faire, pour ce que les marchands qui ont accoustumé d'en faire plaisir n'en veulent poinct bailler qu'ilz n'ayent asseurance que celuy qu'ils ont cy devant fourny soyt remboursé à Lyon. Davantaige ce sont Florentins lesquels ils sont tant chargés de subsides et d'emprunts par le duc de Florence, lequel faict emprisonner leurs parents, quand ils n'en veullent point bailler, que les pauvres gens ne se osent déclarer. Toutesfois, affin que le service et réputation de Sadicte Majesté n'y soient intéressés, je y feray tout ce qui me sera possible.

Monseigneur, je me recommande très humblement à votre bonne grâce, pryant le Créateur vous donner en parfaicte santé longue vye.

De Rome le x^e^ jour de juillet 1553. — Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur. — Lanssac.

A Monseigneur le duc de Montmorency, paire et connétable de France.

Digitized by Google

61. — 10 juillet 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi.

Sire, hyer au soir le Pape eut nouvelles que le iiij[e] de ce moys l'armée de Levant avoit esté descouverte à Cottron [1] qui est assez prez du Cavo de Colonnes, et dict on que, s'ilz ont voulu faire diligence elle peult estre maintenant passée le Far [2]; je y dépeschay hyer un gentilhomme pour porter le pacquet qu'il vous avoit pleu m'envoyer pour M. le baron de la Garde sur une frégate que MM. le cardinal de Ferrare et de Termes m'ont envoyé de Porthercule. Je ne sçay si ledit gentilhomme s'y pourra conduire seurement. Toutefois j'estime que Votre Majesté aura faict tenir la mesme dépesche par la voye de Venize et que partant il ne sera point que l'ung ou l'aultre n'y arrive, vous advisant, Sire, que l'on dict que les bannis du royaulme de Naples sont attendans ladite armée assemblez en grand nombre, et qu'ilz ont reffuzé ung pardon général que le cardinal Pacheco vice roy leur a voulu envoyer, et que les nouvelles de la venue de ladite armée et de ce que font lesdits bannys a ung peu abaissé le cacquet aulx Impériaulx. Sire, je supplie, etc..

De Rome le x[e] jour de juillet 1553.

---

62. — 11 juillet 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare et à M. de Termes.

Messeigneurs, je vous supplye croire que j'ay fait tous mes effortz pour recouvrer les xxv[m] escuz que vous m'avez mandé, maiz il m'a esté impossible sinon avec des conditions tant desraisonnables que je ne vouldrois pas commencer à mettre le Roy en telz termes, et à la fin ung bon serviteur de Sa Majesté en a presté à M[gr] le cardinal du

1. Cotrone, port sur la mer Ionienne, c'est l'antique *Crotone*.
2. Détroit de Messine. Le cap du Far est situé à l'extrémité nord-est de la Sicile.

Digitized by Google

Bellay et à moy ix^{m}, sans interestz, lesquelz je vous envoye présentement pour vous en servir, attendant la responce du Roy et que MM^{grs} de Lodesve et de Selve vous pourront pourveoir de plus grande somme, desquels ix^{m} escuz il vous plaira nous envoier par ce présent porteur un recepicé. Et d'autant que mondit s^{gr} le cardinal et moy nous sommes obligez de les rendre dedans ung moys, je vous supplye très humblement escrire, par votre première dépesche, à mesdits s^{grs} de Lodesve et de Selve de nous les envoier, affin que nous les puissions rendre dedans ledit terme, car autrement nous perdryons notre crédyt et demeurerions en grant peyne. L'on dict icy que beaucoup de voz soldatz se débandent. Si ainsi est, il ne vous fauldra pas tant d'argent pour la paye du mois.

Messeigneurs, lundi dernier x^{e} de ce moys le corser avec le gentilhomme avec lequel j'ai envoié le pacquet du Roy et le vostre à l'armée partyrent d'Ostye, et croy qu'ilz ne feront pas long voiage sans rencontrer ladite armée sy elle a faict dilligence de marcher, despuis qu'elle fust descouverte le iiij^{e} de ce mois à Cotteron. Depuis le partement de Prévost je n'ay eu nouvelle de l'armée ne d'ailleurs digne de vous mander. Par quoy je feray fin, me recommandant, etc.

De Rome le xj^{e} jour de juillet 1553.

---

63. — 11 juillet 1553. — Lettre de M. de Lanssac à M. de Termes.

Monsieur, vous me mandez que pour le paiement du mois de juing passé il vous fault encores iiij^{m} escuz et les vj^{m} qui furent prins davant Montalchino. Je vous supplie me pardonner, mais il me semble que vous vous mescontez, car pour la paie du mois de may je vous envoyay liiij^{m} escuz et depuis pour la paye de juing vous en ay envoyé lvj^{m} escuz, lesquels vj^{m} vous avez rettenuz au lieu des autres vj^{m} qui

Digitized by Google

furent prins devant Montalchino, parquoy vous en reste pour ledit mois de juing l^m^, et par ainsi ne vous en resteroit pour faire la paye entière comme celle du mois précédent que iiij^m^ escuz. Car je sçay très bien vous avoir envoyé depuis que je suis icy cx^m^ escuz sans compter les x^m^ qué je vous envoye à présent. Par quoy il vous plaira y faire adviser par le trésorier de l'extraordinayre affin qu'il ne se trouve en mesconte. Me recommandant, etc.

De Rome le xj^e^ j^r^ de juillet 1553.

---

64. — 15 juillet 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, mercredi dernier je vous envoyay par ung mien secretaire [1] avec le chevaucheur de M^gr^ de Termes, x^m^ escuz que M^gr^ le cardinal du Bellay et moy avons empruncté en ceste ville. Depuis je n'ay point sceu de nouvelles de M^gr^ de Selve ni de M^gr^ de Lodesve ne d'ailleurs digne de vous estre mandée, sinon qu'on dit que sabmedy dernier qui estoyt le viij^e^ de ce mois notre armée de mer s'essaya de passer le Far ; mais il y eust ung vent qui la repoulsa, et que le lundy dernier ensuivant elle le passa. Si ainsi est, nous en sçaurons bien tost des nouvelles.

Monseigneur, je vous supplie très humblement escrire à M. de Lodesve de nous faire rembourser au plus tost de ces x^m^ escuz, affin que nous n'en soions en peyne et honte et en dangier de perdre notre crédit.

Monseigneur, je n'ay peu entendre, combien que je m'en sois enquis, quelle responce le Pape a eu du duc de Florence sur la restitucion de Luzignano.

Monseigneur, je me recommande, etc.

De Romme le xv^e^ j^r^ juillet 1553.

---

1. Chapperon.

Digitized by Google

65. — 15 juillet 1553. — Lettre chiffrée de M. de Lanssac à M. de Termes.

Monsieur, il y a ung homme nommé messer Herolamo Bonafede, de Palerme, en Sicile, lequel estoit barigel de la campaigne et de la cité de Plaisance, qui pour quelque déplaisir et malveillance qu'il a eue avec le conte Jehan [1], qui tua le duc Pierre Loys [2], a esté contraint de se enfuyr et retyrer icy où il m'est venu veoir et m'a dict que cy-davant ung nommé messer Zola de Benevente l'avoyt recherché pour le service du Roy de bailler une des portes dudict Plaisance, ce qu'il a tousjours eu vollonté et moien de faire; et pour estre party dudict lieu, n'a pas pourtant perdu ledit moien et s'offre de le faire quant on vouldra. A ceste cause, Monseigneur, je vous en ay bien voullu advertyr pour sçavoir de vous sy vous n'aviez jamais entendu ceste praticque et si vous voullez que j'envoye ledit Bonafede devers vous pour vous dire ces moiens ou bien ce qu'il vous semblera que je doyve faire, car peult estre que si M. le maréchal de Brissac, qu'on dit estre près de Savonne, marchoyt plus avant, il n'y auroyt point de mal de tenter ceste praticque ou de luy addresser ledit personnaige. Veez là tout ce que je vous puiz mander pour le présent, sinon que je n'ay point de nouvelle de Mgr de Lodesve ne d'aucune provision d'argent. L'on dit que l'armée de mer passa le Far lundy dernier. Si ainsi est nous sçaurons bien tost de ses nouvelles. Me recommandant, etc.

De Rome le xv^e^ j^r^ de juillet [1553].

Monseigneur, je vous advise que le cappitaine Hiéronime est tousjours en ceste ville et depuis sept ou viij

1. Jean Anguissola. (P. Litta, *Famiglie celebri italiane.*)
2. Pierre-Louis Farnèse, premier duc de Parme, de Plaisance, de Castro, etc., fils naturel d'Alexandre Farnèse, élu pape sous le nom de Paul III, fut assassiné à Plaisance le 10 septembre 1547.

Digitized by Google

jours ença dit qu'il est malade. Toutefois il ne paroist point à son visage.

---

66. — 16 juillet 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare et à M. de Termes.

Messeigneurs, par Chapperon j'ay présentement reçu votre lettre du xv[e] de ce moys et entendu l'espérance que vous donne Mgr le duc de Florence de la reddition de Luzignan que j'attends en grande dévotion qu'elle soyt mize à exécution. Aussy j'ay veu la coppie de la lettre que Mgr le cardinal escrivez au Pape, que je trouve merveilleuzement bonne, et ne fauldray de tenyr à Sa Saincteté les propoz que je congnoistray estre conformes à icelle votre dite lettre.

Messeigneurs, vous me mandez que je m'efforce à vous recouvrer encores de l'argent, ce que je vous asseure m'estre impossible, parce que les marchans qui cydavant avoyent accoustumé d'en faire plaisir n'ont point encores esté paiéz de ce qui leur estoyt deub, combien que le terme soyt passé, et suis certain qu'ilz n'en vouldront point bailler, car j'en ay desja esté reffuzé, et aussy peu ay-je d'espérance de pouvoir recouvrer d'aucun prélat en ceste ville, car je pense qu'il y ayt aucun cardinal qui ayt argent de rézerve et qui n'en doyve, si ce n'estoyt le cardinal de Chezys [1] lequel quant bien il nous en vouldroyt prester, il ne l'oseroit faire, parce que tout son bien est dedans les terres de l'empereur ; mais puisque Mgr le duc de Florence commance à estre gracieulx, vous pourrez avoir le passage ouvert pour envoyer à Ferrare et escrire à M. de Lodesve qu'il y pourvoye, ce qu'il a beaucoup meilleur moien de faire que moy, s'il veult emploier son crédit

1. Frédéric Cési, évêque de Todi (1534), cardinal de Saint-Pancrace, évêque de Crémone (1551), Palestrina (1557), Tusculum (1562) et Porto (1564), mourut en 1565.

Digitized by Google

envers le seigneur avecques lequel il a tant de pouvoir[1]. Mais il vous plaira, Messeigneurs, n'oblier pas à luy mander de m'envoier les x^m escuz, car sy nous ne les payons dedans le temps, ce nous sera une grande honte et dommaige et perte de crédyt duquel nous nous pourrions bien aider une autre foyz en plus grand choze pour le service du Roy.

Messeigneurs, je feray fin, etc.

De Romme le xvj^e j^r de juillet 1553.

---

67. — 16 juillet 1553. — Lettre de M. de Lanssac à M. de Termes.

Monsieur, oultre la lettre commune que vous et M^gr le cardinal de Ferrare m'avez escrite j'ay receu la votre particullière que m'a apportée mon secrétaire à son retour, par laquelle me mandez que je vous face entendre la responce que j'auray eue sur ce que vous avez escript au conte de Lodron[2], ce que je feray incontinent que je l'auray receue. Et cepandant, pour aultant que vous désirez estre esclarcy de l'argent que je vous ay cy davant envoyé, j'ay fait ung extrait des sommes que je vous ay fait tenir depuis que je suis pardeçà, lequel je vous envoye et le pourrez vériffier par les lettres que je vous ay escriptes chacune foys que j'ay envoyé quelque argent à Syenne, ce que je ne puis de mon costé vériffier par acquitz, parce que la pluspart des deniers je les ay addressez entre

---

1. Le cardinal de Ferrare suivit l'avis de M. de Lanssac, puisque M. de Lodève écrivit le 21 juillet au connétable de Montmorency la lettre suivante : « Monseigneur, j'ay vu qu'il a pleu au Roy et à vous de m'escripre et ne m'a point failly en rechercher Monseigneur le duc de Ferrare du prest de 50 mil escus, car je l'avois desja faict sans qu'il me fust besoin d'y user autre persuation ny remonstrance que de luy faire veoir la nécessité des affaires du Roy par les lettres que j'avois de Sienne, lesquelles je vous envoye ; et m'a très libérallement fait rebailler le tout, je ne l'ay point recherché des dix mil escus d'avantaige dont vous m'escripvez, pour ce que ce mois de juillet est payé partout ». (Bibl. nat. F. fr. 20642, f° 142.)

2. Giovanni-Battista, comte de Lodrone, colonel italien au service de l'empereur.

Digitized by Google

les mains de Madame la duchesse de Castro. Maiz j'en feray bien apparoir tant par les lettres de mondit s^r le cardinal et vous, que par celles que j'ay receues de ladite dame.

Monsieur, je me recommande, etc.

De Romme le xvj^e j^r de juillet 1553.

---

68. — 17 juillet 1553. — Lettre de **M.** de Lanssac au roi.

Sire, le viij^e de ce présent moys estant adverty par le commun bruyt de ceste ville, et mesme par ce que en confessoient les Impériaulx, que votre armée de Levant estoyt sur le passage du Far, je dépeschay ung gentilhomme que j'envoyay à Ostye trouver une fragatte que M^gr le cardinal de Ferrare m'avoyt envoyée de Porthercule pour embarquer ledit gentilhomme et porter le pacquet que vous m'envoyastes par Bonacorsy addressant à M. le baron de la Garde; lequel j'accompaignay seullement d'une lettre qui ne portoyt autre choze sinon que le Pape m'avoyt accordé que ladite armée auroyt des vivres et raffraischissementz en ses portz, en payant, et qu'ilz prinssent bien garde qu'il ne fust fait aucun mal ne desplaisir aux subjectz de Sadite Saincteté. Davantaige j'advertyz bien ledit gentilhomme que s'il luy advenoyt aucun inconvénient, qu'il ne faillist à gecter son pacquet en mer; toutesfoiz j'ay esté adverty depuis deux jours que ladite fragatte a esté prinse et mennée à Napple, et se vantent lesdits Impériaulx d'avoir votre pacquet lequel ilz dizent estre chiffré et ne sçavent encores qu'en contiennent les lettres, et vous asseure, Sire, que je suis en une merveilleuze peyne de ceste fortune pour ce que c'est la première qui m'est advenue aux charges qu'il vous a pleu me commettre. Sy est-ce que je fiz la dépesche le plus secrettement qu'il me fut possible, tellement que on a plus tost sceu la

Digitized by Google

prinse que le partement. Je ne sçay si vous avez envoyé un dupplicata de la dépesche par la voye de Venyze, car si vous ne l'avez fait je seroys bien requis que Votre Majesté me mandast en toute dilligence ce qu'il vous plaira que je face entendre à ladite armée, laquelle on a dit ces jours passez avoir passé le Far. Mais ce n'est pas choze certaine.

Sire, je n'ay riens entendu depuis ma dernière dépesche digne de vous faire sçavoir. Au moyen de quoy je feray fin à la présente.

Sire, je supplie le Créateur, etc.

De Romme le xvij[e] j[r] de juillet 1553.

---

69. — 17 juillet 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, j'eusse dépesché ung courrier esprès pour porter ceste dépesche, n'eust esté que j'en ay trouvé ung prest à partir pour aller à Venyze et que de là j'ay pensé que M. de Selve vous le feroyt tenyr aussi tost et seurement que eust peu faire le courrier que je vous eusse dépesché ; et n'ayant aultre choze à vous mander que ce que est contenu en ma lettre au Roy, je ne vous diray rien davantaige sinon que je vous supplie croyre que le désastre qui est advenu n'a point esté par ma faulte, car je fiz la dépesche le plus secrettement du monde et la miz entre les mains d'ung gentilhomme de bon entendement et en une fragatte dont le patron a esté durant ces guerres tousjours emploié ès voiages qu'il a commerce faire pour le service du Roy, vous advisant, Monseigneur, qu'il me semble qu'il sera fort bon de faire changer les chiffres de MM. le baron de la Garde et d'Aramon [1], pour ce que par le pacquet qui a esté prins on les aura peu entendre.

---

1. Gabriel de Luetz, baron et seigneur d'Aramon et de Valabrègues, fut ambassadeur à Constantinople. Ce fut lui qui négocia l'envoi de

Digitized by Google

Monseigneur, j'euz hyer des lettres de Mgr le cardinal de Ferrare qui me mande que le duc de Florence est en délibéracion de rendre Luzygnen à la persuasion du Pape et que ces srs de Syenne ont envoyé commissayres pour accepter ladite place. Je pense qu'il n'y aura faulte, mays Orbatello [1] demoure tousjours entre les mains des Espagnolz. Toutefoiz si l'armée vyent bien tost il sera ayzé de les en chasser, et faire une belle curée de v ou vjc Espaignolz qui sont dedans, vous advizant que nous attendons en grande dévotion la résolution et responce de ce que nous vous avons mandé par Nicquet.

Monseigneur, pour ce que Mgr le cardinal du Bellay s'est trouvé ung peu mal icy et qu'il a beaucoup de prélatz en sa compaignye, j'ay obtenu ung brief du Pape par lequel il consent que s'il vacquoit aucun de leurs bénefices en ceste court de Romme la disposition et nomination en demoure au Roy.

Monseigneur, je me recommande, etc.

De Romme le xvijo jr de juillet 1553.

---

70. — 18 juillet 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare et à M. de Termes.

Messeigneurs, je vous eusse plus tost dépesché ce porteur n'eust esté que avant son partement je voulloys bien avoir parlé au Pape pour veoyr sy j'en pourroys tyrer quelque choze, comme j'ay fait ainsi que j'ay donné charge à cedit

---

la flotte ottomane en 1552 une première fois, une seconde fois en 1553. En 1552, il accompagna Dragut, mais en 1553 il resta à Constantinople. Codignac, qui avait été chargé d'affaires pendant la campagne de 1552, fit la campagne de 1553 avec le baron de la Garde. (Jean Chesneau, *Le voyage de M. d'Aramon, ambassadeur pour le roy en Levant*, publié par Ch. Schefer, Paris, 1887.)

1. La situation de la ville d'Orbitello, batie sur un promontoire qui s'avance au milieu de la lagune d'Orbitello, derrière le mont Argentario, auquel une digue la rejoint, rendait cette forteresse presque imprenable.

Digitized by Google

porteur vous dyre, par lequel aussy vous entendrez tout ce qu'il a peu concevoir de l'intencion du Roy oultre ce qui est contenu en l'instruction qu'il vous porte, laquelle est si ample et vostre jugement si bon pour y délibérer davantage s'il est requis, que ce seroyt présomption à moy de y adjouster mes adviz. Lequel toutefoiz j'ay aussy dit à cedit porteur.

Messeigneurs, je vous envoye ung extrayt de toutes les nouvelles que j'ay de l'armée de Levant et aussy tost que j'en pourray sçavoir d'autres, je vous en départiray. Me recommandant, etc.

Post scriptum. Messeigneurs, je vous supplie avoir souvenance de solliciter M. de Lodesve pour la restitution des x^m^ escuz qui ont esté prins icy, affin que nous y puissions maintenir notre crédyt.

De Rome le xviij^e^ j^r^ de juillet 1553.

---

71. — 22 juillet 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency. (Bibl. Nat. F. fr. 20441, f° 91. Copie.)

Monseigneur, je vous ay ci devant mandé que MM. le cardinal de Ferrare et de Termes me pressent de leur recouvrer icy de l'argent. Ce que j'ay faict et leur envoyay, il y a douze ou quinze jours, dix mil escuz pour entretenir les soldatz, attendant que vous y pourveussiez d'ailleurs. Lesquels dix mil escuz messer Aciaoly a prestez à M^gr^ le cardinal du Bellay et à moy, pour un moys, sans aucun interest. J'ay mandé à M. de Lodesve qu'il pourveust diligemment à nous faire rendre les dicts dix mil escuz dedans cedit terme affin de ne perdre nostre crédyt et aussy affin que ledict pouvre Aciaoly n'en recoive aucun dommaige, lequel je vous asseure, Monseigneur, est le meilleur serviteur du Roy que je trouve par deçà de sa qualité et qui s'employe aussy voulontiers en toutes choses que les ministres de Sa Majesté luy font entendre.

Digitized by Google

Il me adresse ung Portugaiz [1], duquel je croy que autresfois vous avez oy parler, lequel pourchasse une fille portugayze [2] qui s'en est fuye de Portugal, pour l'Inquisition, à Venize. Lequel Portugays m'a dict avoir sentence à son proffict et que, s'il plaist au Roy luy ayder de sa faveur à l'exécution, il luy fera service de l, voire de c^m^ escuz[3]. Je luy ay respondu qu'il me meyt par mémoire ce qu'il désiroit de Sa Majesté et aussi ce qu'il voulloyt faire pour son service. Il m'a promys de me bailler le dict mémoire lequel dès que je l'auray je ne fauldray à vous envoier incontinent pour y respondre au plus tost qu'il sera possible.

Monseigneur, je vous ay cy devant mandé la fortune qui m'estoit advenue de la prinse d'ung gentilhomme que j'avoys mandé à l'armée porter le pacquet du Roy, lequel pacquet si se trouve si bien chiffré que le vice roy de Naples ne tout son conseil n'y ont peu rien entendre et l'ont envoyé tout ainsy à l'Empereur. Le Pape m'a faict ceste faveur et encores l'ambassadeur de l'Empereur qui est icy d'escripre au dict vice-roy pour me faire recouvrer ledict gentilhomme que, à mon avis, ils auront bien mal traitté.

Monseigneur, quand je partiz dernierement de la court, il me semble que vous resolustes de faire bailler l'évesché de Mirepoix à M^gr^ le cardinal de Monte, en laissant deux

---

1. Joseph Nasi appartenait à une famille de juifs portugais qui avait embrassé le christianisme et qui, fixée à Anvers, avait des maisons succursales de sa banque en Portugal et à Lyon. Il prit le nom de don Miguez. (Jean Chesneau, *Le voyage de M. d'Aramon, ambassadeur pour le roy en Levant.*)

2. Reyna de Luna épousa Joseph Nasi, *aliàs* don Miguez, à Constantinople. (Blochet, *Deux lettres inédites de Charles IX et de François, duc d'Anjou, au sultan de Turquie*, Revue Historique, t. LXXVII, p. 308.)

3. Don Miguez prêta des sommes considérables au roi de France, et, profitant quelques années plus tard de la faveur inouïe dont il jouissait près du sultan, il fit, à diverses reprises, mettre l'embargo sur tous les navires battant pavillon français qui se trouvaient dans le port d'Alexandrie, pour se payer lui-même des sommes qu'il prétendait lui être dues par le roi de France. (Lettre de M. de Grantrie de Grandchamp au roi Charles IX, Constantinople, 16 octobre 1569. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. III, p. 86.)

Digitized by Google

petites abbayes, qu'il tient en Berry, pour les bailler au cardinal Verallo [1], et semblablement l'abbaye que tenoyt feu M. de Mirepoix en Normandye au cardinal d'Imola en laissant une petite abbaye qu'il tient en Gascoigne nommée Saint Ferme [2] pour la bailler à l'homme du comte de Petilhan. Nicquet m'a dict, Monseigneur, que depuis, estant à la cour, il avoit entendu que vous bailliez à l'homme dudit comte de Petilhan une de celles que tient ledit cardinal de Monte nommée Saint Gildas [3], et l'aultre, qui s'appelle Maubec [4]; ledit Nicquet m'a dict qu'il vous avoit supplié très humblement de la luy faire bailler parce qu'elle est de petite valeur comme de douze à quinze cens francs dont vous luy aviez donné bonne espérance. Par quoy, le connaissant de bon esprit et homme pour faire service, je vous supplie humblement l'avoir pour recommandé. Il est vray que aussy je vous veux bien ramentevoir d'avoir souvenance en quelque autre endroit du cardinal Verallo. Car il y a longtemps qu'il est en ceste espérance, remettant le tout à vostre bon jugement et discrétion.

Monseigneur, le capitaine Hiéronyme de Pyze m'a dict qu'il partyroit dedans ung jour ou deux, lequel je n'ay peu reffuzer de lettres bien favorables au Roy et à vous pour ce que il failloyt que il les veyt; mais vous sçavez ce que je vous en ay cy devant escript et semblablement MM. le cardinal de Ferrare et de Termes, car ce que j'en sçay n'est que d'eulx.

Monseigneur, après m'estre, tant et si très humblement que faire puis, recommandé à votre bonne grâce,

---

1. Jérôme Verallo ou Veralli, romain, évêque de Bertinoro (1540), de Caserte (1541), de Capaccio (1549), archevêque de Rossano (1551), cardinal (1549), mort en 1555.
2. Abbaye bénédictine située à quatre lieues de La Réole (Gironde).
3. Abbaye bénédictine fondée vers 913 sur les bords de l'Indre, à six lieues de Bourges, par une colonie de moines venus de Saint-Gildas-de-Rhuys, au diocèse de Vannes.
4. Abbaye bénédictine fondée au VIIIe siècle sur les confins du Berry et de la Touraine.

Digitized by Google

prie à Dieu vous donner en parfaicte santé très bonne et très longue vie.

De Rome le xxii[e] jour de juillet 1553.

Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur. — Lanssac.

Monseigneur, depuis ma lettre escripte j'ay receu le mémoire du Portugaiz que je vous envoye ; et quant au premier article où il désire estre retenu au service du Roy, il me semble, sauf vostre meilleur adviz, qu'il suffira que Sa Majesté luy escrive une lettre missive par laquelle il luy mande qu'il le retient et traittera selon ses mérites. Et quant aux autres lettres de faveur qu'il demande tant en Levant qu'à Venize, s'il vous plaist me les envoyer avant les luy bailler, je prendray une promesse de luy d'esecutter ce qu'il promect, ayant recouvert son bien, et au pis aller on ne peut estre trompé d'avoir employé la faveur du Roy pour luy, ce que Sa Majesté fait voulentiers pour tous ceulx qui l'en requièrent.

---

72. — 22 juillet 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi. (Bibl. Nat. F. fr. 20441, fo 93. Copie.)

Sire, ce a esté fort grand plaisir à tous voz ministres de par deça d'entendre la résollution de vostre voullenté, comme nous avons faict par vostre dépesche du 8[e] de ce présent moys par Nicquet, lequel, je vous asseure, a faict une merveilleuse dilligence, car il arriva icy le 17[e] ; et le lendemain je le dépeschay devers MM. le cardinal de Ferrare et de Termes pour leur porter vos lettres et exposer sa créance avec l'advis de M[gr] le cardinal du Bellay et de moy. Et de ma part je m'acquittay envers le Pape de ce qu'il vous a pleu me commander par votrediete lettre luy dire tant de le requerre à faire fournir quelque raffrechissement à l'armée quant elle viendra, ce que longtemps elle m'a accordé, que aussy pour luy faire entendre les grandes

Digitized by Google

forces que vous avez ensemble pour aller secourir Hesdyn et revencher la prinse de Therouenne, à quoy il print grant plaisir et attend en grande dévotion que vous ayez faict quelque bonne expédition et exécution. Vous asseurant, Sire, suyvant ce que je vous en ay cy devant mandé, que quant je luy parle des affaires qui touchent Vostre Majesté et l'Empereur, je le trouve tout vostre et aultant affectionné à vostre bien et grandeur, comme je pourroys estre, pourveu qu'il ne soyt point question de l'interest du duc de Florence; car depuys que l'on le touche il semble advis que ce soyt à son propre sang, tellement que, parlant lors à luy il vient à propoz dudict duc de Florence et me dist que en quelle sorte que se fust il vouloyt le faire vostre serviteur et se travailloyt fort à me faire ses excuses, disant que ce qu'il avoyt faict n'estoit point contrevenu à ce qu'il avoyt promis et qu'il n'avoit baillé gens ne secours aulx ennemys ains quelque argent pour le reste des affaires de Piombin seullement et de vivres ; qui estoyt le moings qu'il povoit faire aiant une armée voisine de ses pays qui lui povoit commander : de laquelle estoient chefs son beau père et ses beaux frères ; que quant on ne vouldroit prendre ses raisons en payement qu'il n'estoit pas si foible qu'il ne se peust bien deffendre et garder, qu'il avoit de bonnes places et de l'argent pour avoir des gens. Dict daventaige Sadicte Saincteté que en cecy il avoit occasion de deffendre sa cause pour ce que, s'il luy en advenoit mal, il sembleroit que ce fust par le conseil que luy a tousjours donné Sadicte Saincteté qui a esté de ne s'attacher poinct avec les Impériaulx, de ne endommaiger poinct l'estat des Syennois et ne laisser poinct faire le guast et ne prendre point les armes, et que si il l'eust faict, possible que les choses ne feussent passées ainsy.

A quoy je luy respondiz que je ne trouvoys pas estrange que Sa Saincteté portast bonne volunté audict duc de Flo-

Digitized by Google

rence, mais aussy qu'elle eust en aucune considération vostre respect, et là dessus me respondit qu'il sçavoit bien ce qu'il devoit à l'un et à l'autre et qu'il se garderoit bien d'errer. Je luy dictz d'aventaige que vous estiez prince vertueulx et magnanime pour vous ressentir des injures que on vous faisoit, mais que aussi vous n'estiez point implacable, mais que quant ledict duc de Florence vous rechercheroit comme il est convenable que ung sien pareil recerche un tel prince comme vous, je pensoys que l'on vous trouveroyt en toutes choses raisonnable, mesmement par le moyen de Sadite Saincteté. Mais que je n'avoys nulle charge de parler ne respondre de ceste affaire et luy tins ce langaige, affin de ne l'asseurer pas tant que nous luy demourissions obligez en quelque chose et aussi pour ne désespérer point du tout ledit duc de Florence, lequel à ce qu'on dict a rendu Luzignan, toutesfoys je n'en ay point d'asseurance de MM. le cardinal de Ferrare et de Termes, ouy bien qu'il le voulloyt faire.

Sire, le Pape me dist d'aventaige qu'il avoit grant contentement d'avoir entendu par M$_{g^r}$ le cardinal de Saint Georges, son légat et son nunce, que vous eussiez prins à cueur de faire garder les privilleiges que dernièrement vous luy aviez accordez en Provence et en Bretaigne, et que d'autant que aucuns de voz juges dudit Provence avoient différé d'exécuter vostre volunté en cest endroyt, vous les aviez envoyé quérir pour en faire la justice et pugnition. Et me dist encores que cy devant le vieil duc de Savoye [1] l'avoit poursuivy d'accorder en sa personne la confirmation des privilleiges de ses prédécesseurs, lesquels il vous a dernièrement octroyez, mais que jamais il ne l'a voulu faire et a respondu que le S^t Siège Apostolique ne reconnoist que ceux qui possèdent, et que à présent ledit duc de Savoye le presse le plus fort du monde de luy confir-

1. Charles III, né en 1486, mourut le 16 septembre 1553.

Digitized by Google

mer lesdits privilèges pour le païs qu'il tient seullement. Ce qu'il m'a promys de ne faire jamais, pour faire congnoistre à tout le monde que il veult favorizer vos droicts en tout ce qui luy est possible.

Sire, il y a plus de douze jours qu'on dit que vostre armée est à la coste de Cicille près d'un lieu qui s'appelle Cattagnya [1]. Et ne sçayt on pourquoy elle séjourne là, sinon pour ce que le temps n'a pas esté bon depuis ce temps là pour passer le Far. Aujourd'huy j'ay veu lettres de Naples, du 19e de ce moys, qui disent qu'il s'estoyt assemblé ung grand nombre de banniz auprès de Sallerne lesquelz le cardinal Pachecco a voullu envoyer rompre ; et pour cest effect avoyt depesché ung cappitaine espagnol nommé Toralva avec 400 hommes de pied de sa nation, lesquelz ont esté tous mys en pièce par lesdicts banniz et ledict cappitaine prins prisonnier. L'on dict daventaige que la princesse de Salerne [2] a esté resserrée dedans le Castelnuovo dudict Naples, qui est tout ce que je vous puis dire pour ceste heure.

Sire, je supplie le Créateur vous donner en parfaicte santé et prospérité très bonne et très longue vye et victoire sur vos ennemys.

De Rome le xxije jour de juillet 1553. — Vostre très humble subject et très obéissant serviteur. — Lanssac.

---

73. — 22 juillet 1553. — Lettre de M. de Lanssac à M. de Beauregard. (Bibl. Nat. F. fr. 20441, ℔ 92. Copie.)

Monsieur, vous sçavez que quant je partis de la court le Roy délibera de donner l'évèché de Mirepoix à Mgr le cardinal de Monte [3], en laissant deux petites abbayes qu'il a en

1. Catane, ville importante de Sicile, qui possède un petit port.
2. Isabelle de Villa-Marina, mariée à Ferdinand de San-Severino, prince de Salerne.
3. Innocent del Monte fut nommé le 17 septembre 1553 au siège de Mirepoix, qu'il administra jusqu'en 1555.

Digitized by Google

Berry au cardinal Verallo, et l'abbaye que ledit sieur de Mirepoix avoit en Normandie au cardinal d'Imola, à la charge de laisser celle qu'il tient en Gascongne nommé St Ferme à l'homme du comte Petiliano. Depuis, Nicquet m'a dict, que dernièrement, quand il estoit par delà, il l'entendit tout aultrement et que l'on donnoit l'une desdites abbayes dudit cardinal de Monte audit homme du comte Petiliano, nommée S[t] Gildas, et l'autre, nommée Maubec, pour ce qu'elle est de trop petite valeur pour récompenser ledit Verallo, comme ne vallant que douze ou treize cent livres. Ledict Nicquet avoit supplié M[gr] le connestable de la luy faire donner pour ce qu'elle est en son pays, dont M[gr] le connestable luy donna bonne espérance, et d'aultant que vous congnoissez ledict Nicquet estre de bon esperit et homme pour faire service, je ne puis de moings que vous pryer l'avoir pour recommandé. Il est vray que je vouldrois bien qu'on eust souvenance dudict cardinal Verallo en aultre endroict, car vous sçavez qu'il y a longtemps qu'il est en expectation. Aussi désirois je fort que le pouvre Boucher eust du bien. Car il est homme qui le mérite et fait fort bien sa charge; et vouldrois que tout le monde fust content fors que moy; qui seroit chose fort aisée à satisfaire. Je les vous recommande de rechef, Monsieur, et moy aussi, humblement à vostre bonne grâce, pryant le Créateur vous donner en santé longue vye.

De Rome le xxije juillet 1553. —Vostre humble serviteur et parfaict amy. — LANSSAC.

A Monsieur, Monsieur de Beauregard, conseiller du Roy et secretaire de ses finances.

---

74. — 26 juillet 1553. — Lettre chiffrée de M. de Lanssac à M. de Selve.

Monsieur, ayant eu advertissement que le duc de Florence a fait deschiffrer les lettres du Roy qui furent

Digitized by Google

prinses aveeques mon homme à l'armée, M^gr^ le cardinal du Bellay et moy sommes demourez en grande perplexité et crainete que ledit duc ou autre ministre de l'Empereur, soubz l'alphabet qu'ilz auront entendu par ledit deschiffrement, ne bastissent quelque lettre à leur advantaige et au préjudice des affaires du Roy et que ilz ne les envoyent à l'armée au nom de Sa Majesté ou de nous autres ses ministres, et que par cella les desseingz de Sadite Majesté ne fussent interrompuz. Mesmes que desja l'ambassadeur dudit duc a diet en bon lieu que ladite armée retournoyt en derryère, et que à cest effect avoyt receu lettres du Roy. A ceste cauze, Monsieur, nous avons advizé, mondit s^r^ le cardinal du Bellay et moy, par le plus prompt et expédyent moyen qu'il nous sera possible en adviser ladite armée, et pour ce que nous n'avons encores nouvelles que elle soyt passée le Far et qu'il nous semble mal ayzé de l'en advertyr seurement, ayant trouvé ceste commodité je vous en ay bien voullu escripre ce mot, affin de vous prier que sy vous avez moyen de faire entendre que dessus à ladite armée, vous le vueilliez faire, et par mesme moyen leur dyre qu'ilz se donnent bien garde de estre surprins, et que la vollonté du Roy est qu'ilz se rendent aux portz du Syennoys où ilz seront receuz et caressez comme la raizon le veult, et que desja l'on a donné ordre aux biscuytz et autres chozes que l'on juge nécessaires pour leur raffreschissement, et que là ilz trouveront la délibération et rézolution que Sa Majesté a prinse sur ce qu'elle veult qu'il soyt par eulx exécutté. Vecy là, Monsieur, ce qui se présente pour ceste heure de nouveau, etc.

De Romme le xxvj^e^ j^r^ de juillet 1553.

Post scriptum. — Monsieur, il seroyt bon que vous escrivissiez à M^gr^ le connétable qu'il feyt changer tous les chiffres de deça mesmement ceulx desdits s^grs^ de la Garde et d'Aramon, pour les causes que dessus.

Digitized by Google

75. — 30 juillet 1553. — Lettre du roi au cardinal du Bellay et à M. de Lanssac. (Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 468.)

Mon cousin, et vous M. de Lanssac, le légat de Nostre Saint Père m'a fait demander audience, en laquelle il m'a proposé trois poincts de la part de Sa Sainteté : 1° que je fusse content de quitter la protection de Sienne et remettre les Siennois en leur pleine et entiere liberté, suivant ce qui avoit esté négocié par les légats passans à Ferrare et l'escrit qu'avoit sur ce baillé Nostre Saint Père estant à Viterbe, en quoy faisant Nostredit Saint Père se faisoit fort de leur restituer Orbitel et Luzignan ; 2° que je voulusse oublier les choses passées durant cette guerre de Sienne, pour le regard de la mauvaise satisfaction que je pouvois avoir du duc de Florence et en ce faisant recevoir ledit duc à quelque honneste reconciliation, sur quoy ledit légat m'a fait quelques remontrances ; 3° sur le fait des mariages proposez pour le petit Fabien de Monte, c'est assavoir de celuy avec la fille du duc d'Urbin, qui estoit rompu, de l'autre dont Nostre Saint Père estoit bien avant avec la seconde fille du duc de Florence ; adjoustant là dessus les infinies graces et remercïements que Sa Sainteté me rendoit du party de deça, dont vous luy avez parlé : chose qu'il estimoit à grand honneur, désirant Sa Sainteté que faisant le mariage dudit Fabien avec ladite fille seconde du duc de Florence, l'aisnée fut pour mon cousin le prince de Ferrare[1], et s'asseurant que je pourrois beaucoup à moyenner ce mariage, me voulant bien persuader que m'y emploïasse.

Je luy ay repondu par ordre : 1° quant à me désister

1. Alphonse d'Este était à cette époque à la cour de France, où il s'était rendu à l'insu de son père, et il était question de le fiancer à une fille de Madame de Saint-Pol, âgée de quatorze ans et riche de cinquante mille livres de rente. (F. Rodocanachi, *Renée de France, duchesse de Ferrare*, Paris, 1895, p. 227).

Digitized by Google

de la protection de Sienne, chacun a peu voir et connoistre par les effets qui s'en sont ensuivis jusques à aujourd'huy quel proffit, utilité et commodité j'ay receu de ceste protection, et ce que j'ay fait pour restituer et garder la liberté aux Siennois et les defendre de l'oppression, dont il ne me demeure que l'honneur que j'ay cherement acheté, et à eux le repos et la conservation de leur liberté, de laquelle ils se trouveroient par adventure peu asseurez, estans de moy abandonnez, ainsi qu'ils m'ont eux mesmes dernierement fait remonstrer par l'évesque Ptolemée [1], qui est bien loin de me rechercher à me désister de leurdite protection, sçachant bien qu'ils ne sçauroient avoir amy qui eust sceu davantage, ny peut estre autant faire pour eux que j'ay fait. Et ne puis sinon trouver estrange que Nostredit Saint Père après avoir si expressement enchargé, luy estant dernierement à Viterbe, aux ambassadeurs de Sienne de dire de sa part à leur Seigneurie et la persuader très instamment qu'elle fist tout ce qu'elle pourroit pour tousjours se maintenir et demeurer en ma protection, ayant davantage renvoié ledit cardinal de Ferrare audit Sienne pour y résider à cette fin de faire comme il faisoit auparavant, Sa Sainteté vienne maintenant à user de langage tout au contraire et me faire instance que j'aye à me désister de ladite protection, tant pour me faire perdre le fruict et la commodité que j'ay deu esperer jusques icy de ce que j'ay fait pour les Siennois, qu'aussi pour faire connoistre et publier par tout le monde lesdits Siennois ingrats et mal reconnaissans des graces et faveurs qu'ils ont receues de moy. Et quant à la restitution d'Orbitel et Luzignan, j'estime que Nostre Saint Père qui tousjours a fait profession de les tant aimer, ne voudroit sous ombre de notredite protection differer de la leur faire

1. L'évêque de Sienne, François Bandini, avait alors pour coadjuteur Alexandre Piccolomini (Moréri, *Dictionnaire historique*, Paris, 1759, t. VIII, p. 323). On doit donc lire Piccolomini au lieu de Ptolémée.

Digitized by Google

faire, s'il en a le moien comme il dit. 2° Au regard du duc de Florence, ses déportemens durant cette guerre de Sienne ont esté assez connus d'un chacun, et je n'en eusse voulu parler, si le légat de la part de Nostre Saint Père ne m'en eust mis en propos ; ayant voulu taire le plus que j'ay peu ce que j'ay esté contraint à la fin de dire, tout ce qu'il a fait a esté contre sa foy, sa parole et ce qu'il a signé de son propre sceau, outre les escritures privées de ses lettres missives que je fais garder, n'ayant pas occasion d'adjouster foy à ses paroles, mais seulement aux effects que je verray, faisant pour moy semblables démonstrations qu'il a faites pour l'Empereur. Et là dessus je demanday audit sieur légat s'il avoit à m'en faire quelque ouverture, à quoy il me fit response que non. Sur ce je repliquay que pour ne troubler les affaires de l'Italie, du repos et liberté de laquelle j'ay toujours esté amateur et désireux, j'estois content de remettre le ressentiment que j'en devois avoir jusques à un autre temps et occasion. 3° Sur le fait du mariage du sieur Fabien, j'ay dit audit sieur légat que j'avois très bien entendu ce qu'il m'en avoit proposé de la part de Nostre Saint Père, lequel ayant remis entre mes bras ledit sieur Fabien, estoit délibéré de ne rien conclure dudit mariage sans mon consentement ; et que quant au parti qui luy avoit esté proposé de ma part, là où encore ne s'accorderoit celuy de Florence, et que Sa Saincteté fust pour accepter l'honneur que je luy faisois, si ne voioit-il qu'il fust convenable maintenant d'y entrer, pour ne donner à parler à la chrestienté, ayant fait Sa Sainteté démonstration de vouloir moienner la paix entre l'Empereur et moy. Sur quoy il me sembloit aussi que ledit sieur Fabien et l'une ou l'autre des filles que l'on luy veut bailler estoient si jeunes, qu'avant qu'ils fussent en âges suffisans pour en parler, l'on auroit bon loisir d'y penser ; si est ce que pour le singulier désir que j'ay au bien, grandeur et exaltation de la maison de Nostre Saint Père,

Digitized by Google

spécialement du sieur Baudouin et des siens, je seray tousjours très aise et recevray à très grand plaisir de voir que ledit Fabien prenne parti et alliance en maison honorable et telle que Nostre Saint Père et ledit sieur Baudouin en puissent recevoir parfait contentement et satisfaction. Mais quant au mariage que Sa Sainteté voudroit moyenner de mon cousin le prince de Ferrare avec la fille aisnée dudit duc de Florence, il est vray, comme disoit ledit sieur légat, que je pouvois beaucoup en cela ; mais encore que je tinsse et estimasse ledit prince comme mon propre fils, ne me pouvant estre plus s'il n'estoit mon frère germain, si est ce qu'aiant, comme il a, un père si sage, vertueux et prudent avec une mère de mesme, je me remettray tousjours à eux de luy choisir tel party de mariage qu'ils verront luy estre sortable et à propos. Je ne dis pas toutefois qu'ils en voulussent rien conclure sans m'en faire participant, et alors qu'ils m'en feront parler je leur en diray ce que je verray et connoistray pour le mieux. Nostre Saint Père, à ce que j'ay entendu, pratique encore le mariage du petit sieur Jourdain Ursin, chef de la maison Ursine, avec la troisième fille dudit duc de Florence, ce que faisant son dessein n'est pas mal fondé de vouloir allier et appuyer sa maison avec celle de Ferrare, Florence et les Ursins.

Mon cousin, le duc de Guise, estant à Metz, mon lieutenant général, prévoyant le siège que l'on venoit de mettre devant ladite ville, advisa par le conseil des capitaines qui estoient avec luy de faire abbatre l'église et le monastère Saint Arnoul hors ladite ville de Metz [1], pour oster à l'ennemi la commodité de s'y loger ou autrement s'en prévaloir durant ledit siège : laquelle église estoit l'une des plus belles et anciennes qu'il fust en tout ce pays là où estoient inhumez anciens Empereurs, Emperières, Imperatrices,

1. Célèbre abbaye bénédictine, détruite en 1552.

Digitized by Google

Rois, Reines et autres grands princes et seigneurs, [1] dont les os des principaux d'entre eux furent translatez et semblablement les religieux au monastère des Jacobins de ladite ville de Metz, et y ont jusques icy demeuré lesdits religieux, faisans et continuans le service divin comme au lieu le plus à propos que l'on sçauroit choisir pour eux. Au moien de quoy nous desirons qu'ils n'en bougent et que leur siège abbatial et conventuel y soit estably perpetuellement. Ce que je vous prie de remonstrer de ma part à Nostre Saint Père, et le prier très affectueusement de ma part qu'il vueille accorder la translation et establissement dudit siège abbatial et conventuel dudit Saint Arnoul audit monastère des Jacobins, lesquels l'on regardera de loger ailleurs au lieu de la ville le plus commode que l'on pourra adviser, tenant par vous la main, envers Nostre Saint Père et ailleurs où besoin sera, à ce que ma requeste ait lieu et que sur ce il en soit octroyé et expédié les bulles et provisions apostoliques requises et nécessaires suivant les mémoires et supplications qui en seront présentez à Sadite Sainteté.

Il y a aussi une autre requeste que j'ay à faire à Nostredit Saint Père pour les pauvres chanoines de l'église cathédrale de Therouenne qui se sont retirez devers moy comme à leur prince, protecteur et conservateur afin de leur donner et assigner lieu certain en leur diocèse sous mon obéissance, où ils se puissent retirer pour faire leur devoir de célébrer et continuer le service divin. Sur quoy je leur ay accordé ma ville de Boulogne pour leur retraite, en l'une des églises d'icelle ville qui est du diocèse dudit Thérouenne, ayant délibéré et résolu de leur aider et pourvoir à leur entretenement, en attendant qu'ils puissent jouir de quelque portion de leur bien et revenu situé et assis au pays

1. On y voyait, entre autres, les tombeaux de Louis le Débonnaire et de sa mère Hildegarde.

Digitized by Google

de l'Empereur, mon ennemi. Par quoy vous supplierez Nostredit Saint Père de ma part à ce que son bon plaisir soit d'accorder la translation du siège épiscopal dudit Thérouenne en madite ville de Boulogne. A quoy ledit Empereur ny autre ne peut prétendre interest, attendu que c'est le lieu du diocèse dudit évesché, qui est en la disposition de mon indult, comme estant des anciennes limites de mon royaume, car la pitié est grande en cet endroit.

Priant Dieu, etc. A Compiègne, le 30e jour de juillet 1553.

---

76. — 31 juillet 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, j'ay eu fort grant plaisir entendre les nouvelles de la court que m'a apportées ce porteur, car elles sont venues bien à propoz pour faire tayre les Impériaulx qui voulloyent jà publier que Hesdyn estoit prins. Mais depuis qu'ilz ont veu que nous en avyons plus fresches nouvelles que eulx, ils se sont teuz. Et pour autant, Monseigneur, que la maladye que j'ay eue m'a empesché de négotier, M. le cardinal du Bellay, qui a prins la charge et protection des affaires du Roy, vous escript et racompte bien au long de toutes chozes qu'il a négotyées, par quoy je ne vous diray autre choze sinon que je ne me puis assez esmerveiller du long retardement de notre armée de mer, de laquelle je n'ay aucune nouvelle; je y dépeschay davant hier ung homme de bon espryt lequel m'a promis de l'aller trouver en quelque part qu'elle soyt, et ay bien espérance qu'il fera bon voiage, et parce que je pense qu'elle comparoistra plus tost en votre endroit vers Porthercule que deçà, je vous envoye des pacquetz addressantz à M. le baron de la Garde, entre lesquelz il y en avoyt ung du Roy que j'avois ouvert pour en rettenyr un dupplicata

Digitized by Google

si davantage je l'eusse envoyé, affin de ne pas tomber en pareil inconvénient que j'ay esté de l'autre, qui s'est perdu. Mais j'ai trouvé que ledit pacquet estoyt chiffré au chiffre dudit seigneur baron, dont je n'ay point de coppye de l'alphabet. Il vous plaira le faire tenir le plus tost et le plus seurement que vous pourrez.

Monseigneur, d'autant que vous me mandez avoir besoing du service de Nicquet, je ne fauldray à le vous envoyer ung de ces jours après qu'il aura pourveu à quelque affaire qu'il a icy, combien que j'avois bonne espérance qu'il m'ayderoit à faire service au Roy en ma charge, parce qu'il est de seur et de bon entendement, et qui entend les affaires de madite charge. Toutefoiz je préféreray tousjours en ceste cause et toutes autres voz commandemens avec l'affection que j'ay de vous faire service à ma propre commodité, bien vous veulx-je supplier de l'avoir pour recommandé et moy pareillement à votre bonne grâce. Priant Dieu, etc.

Post scriptum. — Monseigneur, je ne fauldray suivant votredite lettre appeler au Pape des affaires du s^r^ Cornellio Bentivollio, à la première fois que j'yray devers lui.

De Romme, le dernier jour de juillet 1553.

---

77. — 31 juillet 1553. — Lettre de M. de Lanssac à M. de Termes.

Monseigneur, je vous renvoye Tassyn[1] lequel m'a dit n'avoir point d'argent pour retourner, par quoy je luy en ay baillé, ne vous pouvant dire autre choze, oultre ce que vous verrez par les lettres que M^gr^ le cardinal du

1. Peut-être le même que ce Tassin des Seaulx qui, résidant à Lonato, servait d'intermédiaire entre l'ambassadeur de France à Venise et le vice-roi de Piémont dont il est fait mention dans la *Correspondance politique de Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise, 1540-1542*, Paris, 1899, publiée par Alexandre Tausserat-Radel.

Digitized by Google

Bellay et moy escrivons à M^gr le cardinal de Ferrare. Dont je suis assuré que vous avez part, vous advizant que j'ay encores ung coup remis vos lettres au collonel de Loderon que on dyt estre à Laquila[1]. Si j'en ay responce je la vous feray tenir incontinent.

Monsieur, n'ayant autre choze à vous dire, je me vois recommander, etc.

De Romme le dernier jour de juillet 1553.

Nota que l'on a adverty messeigneurs le cardinal et de Termes du bruyt que faisoient icy les Impériaulx de la prinse de Hesdyn, de la mort du s^gr duc Orace[2] et de la prinse de MM. le duc de Bouillon et conte de Villars[3], mais que bien tost nous en aurions de meilleures nouvelles, car le Roy avoyt ses forces en estat.

---

78. — 31 juillet 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, ie vous supplye très humblement croyre que j'ay parfaicte congnoissance de votre prudence, vertu et affection que vous avez au service du Roy. Pareillement il vous plaira aussy croyre que je ne vouldroys rien sçavoir estre d'importance qui touchast le service de Sa Majesté et le vostre sans vous en advertir, comme je fais à prézent pour vous dyre que j'ay bien veu pluzieurs lettres venant de Syennes, par lesquelles j'ay veu que les Syennois se plaignent et malcontentent bien fort de vous. Premièrement que vous ne leur donnez audience que à grande difficulté et avez changé l'ordre des magistrats de la justice au grand

1. Aquila (Abruzze), place fondée en 1240 par l'empereur Frédéric II.

2. Horace Farnèse, duc de Castro. Sa veuve Diane, fille naturelle de Henri II, épousa, en secondes noces, François, duc de Montmorency, pair et maréchal de France, fils du connétable.

3. Honorat de Savoie, comte de Villars, frère de la duchesse de Montmorency.

Digitized by Google

préjudice de leur liberté à ce qu'ilz disent, car vous avez introduyt quattre secrétaires secretz comme il y en avoit du temps du magnifique Pandolphe [1] qui estoyt tyran de ceste cité là, lesquels quatre secretz sont seuls juges de leurs vyes et biens. Plus ilz se plaignent que vous faictes plustost cas d'aucuns qui ont favorizé le parti impérial que de ceulx qui ont aydé à maintenir la liberté et la protection du Roy, et qui plus est vous avez dernièrement pour la pugnicion du traité qui a esté descouvert pugny et faict sauver, comme il vous a semblé bon, ceux qu'il vous a pleu. Vecy là, Monseigneur, les choses dont ilz se plaignent, lesquelles touttefois je ne croy pas, car je congnois bien la diversité des humeurs des Syennois. Si est-ce qu'ils l'escrivent icy chaque jour, parquoy je vous en ay bien voullu advertyr comme votre serviteur, affin qu'il vous plaise y donner ordre et prandre ce que je vous en mande à bonne part, vous voullant bien davantage dyre que vous avez des serviteurs près de vous qui ne vous servent point fidèllement, car toutes les nouvelles que vous avez et dépesches que vous faites se publient, mesmement ce que dernièrement vous a apporté Nicquet [2].

Me recommandant, etc.

De Romme ce dern[r] j[r] de juillet 1553.

---

79. — 2 août 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi.

Sire, depuis ma dernière dépesche du xxij[e] de juillet j'ay eu la fiebvre continue qui m'a empesché de vacquer au devoir de ma charge. Mais M[gr] le cardinal du Bellay en a prins tel soing que ung seul poinct de voz affaires

1. Pandolfo Petrucci, tyran fameux de Sienne à la fin du xv[e] siècle.
2. Voir le rôle équivoque attribué par Pellicier, dès 1541, au cardinal de Ferrare. (Tausserat-Radel, *Correspondance politique de Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise, 1540-1542*, p. 357.)

Digitized by Google

n'est demouré en arrière, comme vous pourrez entendre par ce qu'il vous en escrira et par ung mémoyre qu'il adresse de ce qu'il fuct l'autre jour traicté en une congrégation que le Pape fict sur la révocation de ses légatz, depuis laquelle Sa Saincteté en fit encores hier une autre, où M^gr le cardinal Sermonette estoyt, duquel j'ay entendu qu'il y fust résolu que les légatz ne s'en retourneroient point encores et poursuyvroyent avec toute instance envers Votre Majesté et l'Empereur la pratieque de la suspencion d'armes, sans mettre aucunes conditions en avant jusques à ce que Voz Majestez eussent déclayré voulloir ladite suspencion, pour faire laquelle ilz propozent troys partiz. L'ung, que chacun tienne ce qu'il tient; ou bien restituer tout ce qui a esté prins d'une part et d'autre depuis la guerre; ou restituer d'une part et d'autre aussy quelque chose pour la satisfaction des partyes. Remettant à la discrétion desditz légatz de mettre en avant celluy desdits troys poinctz qu'ilz penseront devoyr plustost estre receu, ou bien encores de mettre en avant que Votre Majesté et l'Empereur mettent deux depputez d'une part et d'autre en quelque lieu neuttre où lesditz légatz interviendront pour adviser des moyens de ladite suspencion. Et ont charge que si voz armées s'approchent pour combattre, de prottester du sang des chrétiens et dommaige qui en pourront advenyr. Pareillement ont charge de faire toutte instance envers Voz Majestez pour réduyre en ceste nouvelle muttacion le royaume d'Angleterre en l'obéyssance de l'Eglise. Et davantaige j'ay entendu que le Pape a mandé à l'Empereur que, estant le duc Maurice[1] mort, comme l'on dict, il advyze de pourveoir à l'estat d'ellecteur d'ung prince de la maison de Saxe ou autre

1. Maurice, duc de Saxe, né le 21 mars 1521, mourut le 11 juillet 1553, ayant été blessé à mort deux jours auparavant dans un combat contre Albert de Brandebourg.

Digitized by Google

qui ne soyt point hérétieque ; autrement que de son costé il prandra tel party qu'il advisera pour y pourveoir.

Sire, je ne me puis assez esbahyr de la longue demeure de votre armée de mer, de laquelle je n'ay entendu aucune nouvelle depuis sept ou viij jours que je viz une lettre escripte à Messyne du xvj^e^ du passé qui disoyt que ladite armée s'estoit levée de la coste de Cicille pour aller vers l'isle de Panthalares[1]. Je me suis enquis quel chemin c'estoyt et on m'a dit que c'estoit pour prendre le vent et cyrcuyr la Cicille pour delà se venir rendre à Porthercule. Mais les venz de ponant, qui ont tousjours régné comme ils font encore, leur sont mal à propoz. Je y dépeschay il y a cinq ou six jours ung homme de bon entendement, lequel m'a promis faire toute dilligence possible pour la rencontrer et m'en rapporter des nouvelles.

Sire, je supplie le Créateur, etc.

De Romme le ij^e^ jour d'aoust.

---

80. — 2 août 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, je vous ay ci davant escript que ung Portugaiz nommé Jehan Mychaz, qui poursuyt une fille portugaise, qui s'en estoyt fuye à Venize, qui est fort riche, m'avoyt dit qu'il avoyt eu sentence à son proffit pour avoir ladite fille et ses biens qui sont dettenuz entre les mains de la seigneurye de Venyze, et que s'il plaisoyt au Roy luy prester sa faveur pour luy faire rendre sesdits biens, il feroit service à Sa Majesté de l ou c^m^ escuz selon qu'il est contenu au mémoire que de rechef je vous en envoye. Auquel il vous plaira faire respondre le plus

1. Pantelleria est située entre la Sicile et la Tunisie, dans le détroi de Sicile.

Digitized by Google

tost qu'il sera possible, car les Impériaulx recherchent fort d'attyrer à eulx ledit Mychaz, lequel j'entretiendray, attendant votre voullenté, le mieulx que je pourray.

Monseigneur, les marchans qui avoyent fourny du temps de feu M^gr^ de Mirepoix la partye de xxiij^m^ escuz s'attendoient d'en estre payez audit paiement de la foyre dernièrement passée; ce qu'ilz n'ont esté. Par quoy il vous plaira y faire pourveoir et le mander au général d'Elbeyne[1] affin d'entretenir le crédyt du Roy par deçà. Duquel nous ne nous pouvons ayder, jusques à ce que ladite partye soyt remboursée.

Monseigneur, s'il plaisoyt au Roy pourveoir le s^gr^ Vincencio de Nobili de l'estat de général de la cavallerye en Italye qui est vacquant par la mort de Mons^gr^ le duc de Castres, il me semble qu'il seroyt bien employé, car il est pour faire beaucoup de service et est choze qui ne cousteroit pas tant que d'entretenyr en temps de paix et de guerre les cent chevaux légers que vous nous avez mandé par Nicquet luy offrir. Vous advisant, Monseigneur, que je n'ay donné espérance dans un bienfait au médecyn du Pape ne aultre que à ceulx qu'il me fust commandé par mon instruction, qui sont MM^grs^ les cardinaulx de Monte, Verallo et Imolla. Par quoy s'il vous plaist faire faire du bien à Nicquet de la petite abbaye qui est à M^gr^ le cardinal de Monte, ayant baillé l'autre à l'homme du conte de Petilhan, ledit medecin ne aultre ne s'en tiendront pas pour cela offencez, car je ne luy en ay point parlé.

Au demourant, Monseigneur, je ne fauldray suivant ce qu'il vous a plu m'escrire à faire tout ce qu'il me sera possible pour l'expédition de l'abbaye de Monstiers la

1. Albisse d'Elbène fut pourvu, en 1549, de l'office de général et surintendant des finances sortant hors du royaume, « en laquelle charge il a très dignement servy dans toutes les guerres d'Italie, ayant souvent avancé de grands deniers sur son seul crédit ». (J.-B. Tristan l'Hermite, *Discours généalogique de la maison Del Bene*, Paris, 1662, p. 23.)

Digitized by Google

Celle pour le filz [1] de feu M. de Lyancourt [2], où il y a bien de la difficulté à cause de son aage. Touttefoiz je vous supplye très humblement croyre que je n'oblieray riens de tout ce qui se y pourra faire.

Monseigneur, n'ayant riens, etc., je m'en voys très humblement recommander à votre bonne grâce.

De Romme le ij[e] jo[r] d'aoust 1553.

---

81. — 4 août 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, je vous envoye une lettre de M. de Selve, laquelle j'ay veue à faire deschiffrer ce qui estoyt dedans en chiffre, dont je ne croy riens, parce que je me suis fort enquis d'en sçavoir quelque choze et n'en ay riens peu entendre. Toutefoiz je feray bon guect et quand je congnoistray qu'il en sera besoing par l'advys de M. le cardinal du Bellay et autres serviteurs du Roy qui sont icy, j'en parleray comme il fault. Il est vray que on dit communément que depuis peu de jours a esté conclud le mariage du s[r] Fabyen de Monte avec la fille du duc de Florence, combien que le Pape eust promys à mondit s[r] le cardinal du Bellay et à moy de ne accorder le mariage dudit s[gr] Fabyen là ne ailleurs sinon avecq le voulloir et consentement du Roy. Mais je pense qu'il est tant affectionné envers le duc de Florence qu'il est impossible de les séparer et qu'il n'a autre regard que de s'attacher avecques luy et le supporter, et que par advanture il en demandera l'advis du Roy, mais ce sera après que les choses seront accordées, vous advisant, Monseigneur, que le plus dextrement que j'ay pu en négotiant je me suis efforcé de sentyr si en traictant quelque

---

1. Benjamin du Plessis, abbé de l'abbaye bénédictine de Monstier-la-Celle (Aube), vivait encore en 1590.

2. Guillaume du Plessis, seigneur de Liancourt, marié en 1527 à Françoise de Ternay, fut ambassadeur de Henri II en Suisse, où il mourut le 19 novembre 1550.

Digitized by Google

seurettè pour ledit duc de Florence l'on pourroyt recouvrer Orbatello. Maiz à ce que j'entendz ledit duc n'a pas si bon crédict avecques les Impériaulx qu'ilz voulussent faire cella pour luy. Pareillement je vous envoye xvj^{m} escuz d'or que j'ay receuz en ceste ville en vertu d'une lettre de banque que m'a envoyée mondit s^{gr} de Selve, et ay baillé à deux hommes pour les vous porter, tant pour aller que pour retourner, cinquante escuz que j'ay prins sur ledit argent.

Monseigneur, ce matin il est venu lettres de Palerme qui disent que l'armée estoyt à l'isle de Panthalares et que on disoyt que elle prenoyt le chemin d'Affricques, que je ne croy point, et si vous en avez plustost des nouvelles que moy je vous supplye de m'en advertir. Aussy si j'en ay de mon costé je ne fauldray de vous faire incontinent entendre ce que j'en pourray apprandre.

Au demourant, Monseigneur, j'ay veu par la lettre que vous avez escripte à M^{gr} le cardinal du Bellay le soing qu'il vous plaist avoir de ma santé et la bonne affection que vous me portez, dont je me sens de plus en plus obligé à vous, et vous supplye estre certain comme vous ne serez point trompé en ceste cauze et me trouverez tousjours votre bon, vray et fidelle serviteur. J'ay aussy esté fort aize de ce que vous avez prins à bonne part l'advertissement que je vous feyz par ma dernière lettre, et d'avoir entendu la vérité de ce qui en est par le s^{r} Jordan Ursin, combien que j'estoys bien certain que ceux qui se plaignoient et plaignent encores le font à tort et sans cause, toutesfoiz j'ay donné charge à ce porteur de vous dyre ce que j'en ay encores entendu depuis madicte lettre, et de ce qu'il me semble, sauf votre meilleur adviz, que vous y devez faire.

Monseigneur, je me recommande, etc.

De Romme, le iiij^{e} jour d'aoust 1553.

Digitized by Google

82. — 4 août 1553. — Lettre de M. de Lanssac à M. de Termes.

Monsieur, oultre ce que vous verrez par la lectre que j'escriptz à M^gr^ le cardinal de Ferrare, je vous ay bien voullu faire la présente pour vous dyre que la raison pourquoy je vous ay escript en faveur du s^r^ Ginolphe de Castel Otyer a esté à la requeste et instance du conte de Petilhan, lequel je vouldroys bien qu'il ne peust avoir aucune occasion de se malcontenter, pour ce que vous le congnoissez et que avecques peu d'occasion il pourroyt par advanture faire choze dont nous serions aprez marryz. Davantaige pour ce que ledit s^r^ Ginolphe et ses amys se plaignent icy que non seullement on luy tient ses places, maiz que aussy on luy empesche de jouir du revenu, et que les gens de M^gr^ le duc de Somme disent que le Roy a fait don de ses terres audit s^gr^ duc leur maître, que vous sçavez seroyt une mauvaize répputacion à Sa Majesté de lever le bien à ung gentilhomme qui ne l'a jamais offensé, sans cauŝe, et qui plus est l'on dit que les places ne sont pas fortes et qu'il fauldroyt beaucoup despendre pour les fortiffier, et que quant elles le seroyent, elles ne peuvent servir que de despense, ayant Sa Majesté à sa dévotion le Syennoys et l'estat de Petilhan, laissant toutefoiz cella à votre bonne discrétion, et prandrez, s'il vous plaist, ce que je vous en mande à bonne part. Car je ne y ay point d'intérest particulier comme vous sçavez, et n'en parle que à la répputacion et proffict de Sadite Majesté. A quoy je suis certain que vous aurez tout le respect et considération qui seront requis pour son service.

Monsieur, je n'ay point encores eu de responce du conte de Lodderon, et si tost que je l'auray je la vous feray incontinent tenyr. Me recommandant bien humblement, etc.

De Romme le iiij^e^ jour d'aoust 1553.

Digitized by Google

83. — 8 août 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, je receuz avant hier ung pacquet du Roy par messer Rocho[1] que je vous envoye, lequel je n'eusse tant gardé n'eust esté que j'attendoys à sçavoir quelque chose du Pape, et par tout ung mesme moien vous dépescher ung homme exprez. Mais Sa Sainteté a esté occuppée et s'est trouvée mal, en sorte qu'elle ne m'a point parlé de ce que j'espéroys.

Au demourant, Monseigneur, j'ay receu les deux lettres qu'il vous a pleu m'escrire par Le Sueur mon secrétaire, par l'une desquelles vous me faites bien au long entendre le tort que ont ceulx qui se plaignent à Syenne, ce dont j'estois tout certain sans qu'il fust besoing que vous prinssiez la peyne de m'en faire si longue lettre. Touttefoiz cella me servira d'instruction pour respondre à ceulx qui m'en parleront, vous remerciant très humblement de l'asseurance que vous me donnez de votre bonne grâce, et de ce que vous preniez à si bonne part mes advertissementz, lesquelz je continueray fidellement puisqu'il vous plaist m'en donner la hardiesse en tout ce que je pourray congnoistre ne entendre qui touchera le service du Roy ou le vostre; vous advisant, Monseigneur, que j'ay entendu que le colonel de Loderon avec xij ou xv[c] lansquenetz est party du pays de l'Abruche[2], où il estoyt pour s'en venir comme l'on dit au service du duc de Florence, et pareillement hier au soir vindrent icy nouvelles de Florence et de Napples que notre armée de mer estoyt en l'isle de Corseque[3]. Si ainsi est je ne doubte point que vous n'en ayez esté adverty, et si j'en puiz avoir la certitude je dépescheray

1. Peut-être le capitaine Roch, courrier mentionné dans une lettre de Catherine de Médicis du 17 décembre 1562. (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 452.)
2. Abruzze.
3. Corse (*Corsica*).

Digitized by Google

incontinent ung courrier au Roy, pour l'en advertyr, par ce qu'il m'a commandé ainsi de faire.

Monseigneur, le Roy m'a aussy mandé qu'il a esté bien ayze d'avoir entendu l'allée du cappitaine Hiéronime de Pyze par delà pour l'employer aux occurrences qui se présentent pour son service. Mais ledit cappitaine Hiéronyme de Pyze, estant prest à partyr, a esté adverty à ce qu'il m'a dit que vous et M. de Termes aviez quelque mauvaize oppinion de sa fidellité, dont il m'a dit que avant partyr il se veult justiffier pour vous faire congnoistre qu'il est homme de bien, ou si vous le trouvez autre pour recevoir telle pugnicion qu'il méritera. Vous savez qu'il a fait preuve de sa bonne foy par beaucoup de bons et grans services; par quoy si vous le trouvez bon, je seroys d'advis que vous luy feyssiez entendre ce dont il a esté accusé envers vous, affin qu'il s'en justiffye et que vous n'en demourez point en mauvaise oppinion. Vous verrez ce qu'il vous en escript, oultre ce qu'il a pryé le s^r^ Jordan Ursyn de vous dyre.

Monseigneur, le Pape me dit hier que les expédicions que nous avons à faire à présent seront toutes dépeschées et que pour l'advenyr il fera entendre au Roy la réfformation qui s'est faite sur les béneffices, affin qu'il plaise à Sa Majesté faire pourveoir desdits beneffices selon ladite reformation.

Monseigneur, je me recommande, etc.

De Rome, le viij^e^ jour d'aoust 1553.

Post scriptum. — Monseigneur, j'ay monstré au cappitaine Hiéronime l'article faizant mention de luy en ceste lettre, parceque je l'ay escript à sa requeste.

---

84. — 8 août 1553. — Lettre de M. de Lanssac à M. de Termes.

Monsieur, le Roy m'a mandé qu'il estoyt bien ayze d'avoir entendu que le cappitaine Hiéronyme de Pyze

Digitized by Google

l'allast trouver, pour l'employer aux occasions qui se présentent pour son service par delà. Mais ledit cappitaine Hiéronyme de Pyze m'a dit avoir esté adverty que Mgr le cardinal de Ferrare et vous avyez quelque mauvayze oppinion de sa fidellité, dont avant partyr il se veult justiffier. Et pour aultant que vous sçavez la qualité du personnaige et les services qu'il a faitz, il me semble, sauf votre meilleur adviz, que vous luy devez faire entendre franchement ce dont l'on l'a accusé envers vous, affin qu'il s'en justiffie comme il est bien asseuré de faire à ce qu'il m'a dit, et ainsy que vous pourrez entendre par ce que il vous en escript et qu'il a pryé le sgr Jordan Ursyn de vous dyre, vous asseurant, Monsieur, que depuis que je suis par deçà, j'ay oy si honnorablement parler ledit cappitaine Hiéronyme de vous que vous devez avoir occasion d'en estre content.

Monsieur, j'ay esté adverty que le conte de Loderon avec xij ou xvc lansquenetz est party du pays de l'Abrusche pour s'en venyr au service du duc de Florence, et pareillement hyer au soir vindrent nouvelles de divers endroitz en ceste ville que l'armée avoyt esté descouverte en Corseque ; s'il est ainsy vous l'aurez plus tost sceu que nous, vous suppliant que l'une des premières choses que vous ferez avecques M. le baron de la Garde ce soyt que nous puissions recouvrer le nepveu [1] du cardinal de Trente [2] que Dragut [3] tient prisonnier, pour le changer avec M. Dan-

1. Fils de Nicolas Madruzzi.

2. Christophe Madruzzi obtint l'évêché de Trente, sa patrie, puis celui de Brixen, et enfin le chapeau de cardinal, que le pape Paul III lui donna, l'an 1542, à la recommandation de l'empereur Charles-Quint, qui avait de grandes considérations pour la famille Madruzzi entièrement dévouée à son service. Le cardinal de Trente suivit, sur ce point, les traditions de sa famille, devint doyen du sacré collège et mourut le 7 juillet 1578, âgé de 66 ans.

3. Dragut-Raïs, chef des corsaires de Barbarie. En 1550, les ravages qu'il fit sur les mers de Sicile et de Toscane obligèrent l'empereur Charles-Quint de commander à André Doria d'armer une flotte contre lui. Jeannetin Doria, son neveu, prit Dragut avec treize galères. Ayant

Digitized by Google

dellot [1] et en advertissant combien il fauldra d'argent pour le rachapt j'y pourvoieray incontinent, car Mgr le cardinal de Chatillon [2] m'en a escript.

Monsieur, avant votre partement de Syenne, je m'asseure que vous pourvoyerez bien à la garde qui demourera audit Syennes et autres places du Syennoys, car ayant ledit duc de Florence lesdits lansquenetz et fait lever beaucoup d'Italyens comme j'ay entendu qu'il faict, il y pourroyt avoir dangier s'il trouvoit quelque chose en désordre, vous advisant que j'ay monstré au cappitaine Hiéronime de Pise l'article qui fait mention de luy en cette lettre, parceque je l'ay escript à sa requête.

Monsieur, ne sçachant autre chose digne, etc., je m'en vois recommander, etc.

De Rome le viij[e] jour d'aoust 1553.

---

85. — 12 août 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare [3].

Monseigneur, vous avez peu entendre ce que je vous ay mandé par Nicquet, et vous advize que ce matyn après avoir receu voz lettres par Tassyn je m'en suis allé vers le Pape luy monstrer les lettres que M. le baron de la Garde m'a escriptes ; par lesquelles il me mande avoyr eu commandement du Roy de prandre garde que les terres et subjectz de Sa Sainteté ne soyent aucunement molestez par l'armée et que le Grand Seigneur avoyt faict pareil commandement à ses ministres, qui sont à la conduitte

---

recouvré la liberté, le corsaire devint plus barbare qu'avant sa captivité. Il saccagea et brûla la Calabre. En 1552, il mit en déroute l'armée navale d'Espagne. En 1553, il fit une descente dans l'île de Corse avec les Français.

1. François de Coligny, seigneur d'Andelot, colonel général de l'infanterie, fils de Gaspard de Coligny, maréchal de France, et de Louise de Montmorency.

2. Odet de Coligny, frère de François, créé cardinal en 1533.

3. « Par messer Jehan André Vimercat. »

Digitized by Google

d'icelle, dont Sadite Saincteté a esté merveilleuzement ayze, et m'a promis de mander à Cornette [1], Civitavescha [2] et autres ses portz, de fournyr biscuytz et tous autres raffreschissementz audit s^gr baron de la Garde pour les gallères du Roy. Lequel soubz ce nom en pourra prandre si bonne quantité qu'il aura moyen d'en départyr aux autres.

Au demourant, Monseigneur, Sadite Sainteté me fit monstrer l'instruction qu'elle a baillée à Vimercat présent porteur, par laquelle il vous fit responce à la lettre que vous luy aviez escripte par le Prévost et par là il semble qu'il veuille rattacher la praticque de l'accord des affaires de Syennes et d'accommoder le duc de Florence avecques le Roy. A quoy j'ay respondu que Sa Saincteté faisoyt bien de s'en addresser à vous, qui aviez principal pouvoir de traicter des affaires du Roy et mesmes de cestuycy; par quoy je n'en avois riens à respondre, m'asseurant que vous luy satisferiez en toutes choses honnestes et raisonnables; que touttefoiz, pour en dire mon adviz nous n'estyons plus aux mesmes termes que quand le Pape escrivit les articles contenuz en ladite instruction à mon arrivée à Viterbe, et que nous avions beaucoup plus d'avantage estans dedans Syennes, sans disputte, les Syennoys contentz et renforcez d'une si puissante armée de mer. Partant il me sembloyt que ce n'estoyt pas à nous à parler ny à rechercher aucun accord, maiz que si Sadite Sainteté ou autres désiroyent quelque chose en cest endroyt proposans partiz honnorables et advantaigeux pour le Roy, je pensois que Sa Majesté et ses ministres ne reffuzeroient jamais entendre à la raison. Et quant à ce qui concernoyt le duc de Florence, j'ay dit que la voye d'y procedder par tant de capitulations ne me sembloyt pas bonne, et qu'il

1. Corneto Tarquinia, petite ville de la province de Rome, sur la Marta, à 5 kilomètres de l'embouchure de cette rivière, dans la mer Tyrrhénienne.
2. Civitavecchia.

Digitized by Google

se falloyt résouldre à deux poinctz, c'est que le duc de Florence considère s'il a offencé le Roy ou non ; que s'il ne le pense pas avoir offensé en remonstrant ses excuses, Sa Majesté est si prudente qu'elle congnoistra bien si elles sont bonnes, ou bien s'il recongnoist avoir failly, qu'il recherche la bonne grâce de Sadite Majesté ainsi qu'il est convenable d'un duc de Florence à ung Roy de France. Et mesmes par le moyen de Sadite Sainteté, je croy que l'on ne trouvera point icelle Majesté implacable, et que toutes choses se pourroient accommoder, pourveu mesmement que ledit duc donnast bonne seurette de se déporter mieulx pour l'advenyr qu'il n'a faict jusques icy. Veez là, Monseigneur, que je vous en veulx dyre pour vous rendre compte de toutes mes actions. J'escriptz une lettre à Mons^gr de Termes qui n'est point cachettée à cette fin qu'il vous plaise la veoir, et après la luy envoyer avecques celle que j'escriptz aussy à M. le baron de la Garde.

Monseigneur, je croy que vous estes mieulx adverty que moy des grandes provisions et préparatifs que fait le duc de Florence, qui sont telz que plustost l'on deveroyt avoir suspeçon que se fust pour offendre et non pour se deffendre seullement, car il fait gens partout à ce que j'entendz et luy viennent xij ou xv^c lansquenetz de Napples. Par quoy je ne faiz point de doubte que vous ne pourvoiez bien à la seurette de Syennes, et autres places du Syennoys, non seullement pour le dangier de ceulx de dehors, mais encores pour ceulx de dedans, vous voullant bien dyre davantage que le Pape m'a demandé ce matin avec grande conjuracion me promettant sur sa foy et sur son honneur de n'en dyre riens, quelle entreprinse avoit l'armée et qu'elle feroyt. A quoy j'ay respondu qu'elle feroyt tout le pys qu'elle pourroyt aux ennemys du Roy, et au contraire qu'elle feroyt tout le plaisir qu'elle pourroyt aux amys de Sa Majesté et que par cella on pouvoit congnoistre qui avoyt à se donner de garde. Autre choze ne luy ay je dict.

Digitized by Google

Monseigneur, je me recommande très humblement, etc.
De Rome le xij^e^ jour d'aoust 1553.

---

86. — 12 août 1553. — Lettre de M. de Lanssac à M. de Termes.

Monsieur, j'ay receu ce matyn par Tassyn vos lettres avec celle de M. le baron de la Garde, lesquelles j'ay incontinent esté monstrer au Pape, lequel j'ay asseuré que ses terres ne subiectz ne seront point offencez de l'armée, dont Sa Sainteté a esté merveilleuzement ayze et m'a promys de mander incontinent à Cornette, Civitavesche et autres ses portz, qu'on donnast en payant biscuytz et tous autres raffreschissementz à M^gr^ le baron de la Garde pour les gallères du Roy, lequel soubz ce nom en pourra prendre telle quantité que après il en pourra bien départyr aux autres.

Au demourant M^gr^ le cardinal Saint-Clément qui est genevoys [1] m'a dit qu'il a eu advis venant de Corseque que MM^grs^ le prince de Salerne et baron de la Garde ont fait toute l'instance à eulx possible envers Dragut jusques à prottester qu'il ne fust faict aucun dommage à ladite ysle de Corseque par l'armée dont les Corses et Genevoys font grand feste en ceste ville et prennent bonne asseurance d'icelle armée, qui est une bonne chose pour ce que vous sçavez, et m'a semblé bon de vous en advertyr, vous asseurant, Monsieur, que je feray toutte dilligence pour sçavoir où est le conte de Lodderon, et y envoyeray de rechef homme exprèz. Me recommandant très humblement, etc.

De Romme le xij^e^ jour d'aoust 1553.

---

87. — 17 août 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, je vous envoye ung pacquet de M de Selve, et vous advise que j'ay parlé au Pape luy faisant

1. Jean-Baptiste Cicada, génois, cardinal du titre de Saint-Clément (1551), évêque de Sabine, mort en 1570.

Digitized by Google

entendre le contenu aux lettres que je receuz dernièrement du Roy, dont je vous envoyay le double. A quoy il m'a respondu qu'il n'avoyt pas donné charge à son légat de dyre ainsi, ou bien que le Roy avoyt mal entendu, car il n'avoyt jamais eu intention de prier le Roy de se despartir de la protection de Syennes, ains plustost qu'il se voulloyt obliger d'ayder Sadite Majesté à la protection, et qu'il voulloit que la dite protection demourast à Sadite Majesté en effect et non pas en apparence, affin de donner quelque satisfaction aux Impériaulx et par ce moyen faire restituer Orbatello. Mais puisque l'on ne prenoyt pas à bonne part sa bonne voullonté, il ne s'en voulloyt plus empescher.

Et quant au second point il dit n'avoir point mandé à son légat de prier le Roy d'oblier les choses passées entre Sa Majesté et le duc de Florence, durant ces dernières guerres, ouy bien qu'il voullust entendre ses excuses lesquelles à son advis seroient trouvées raisonnables, et que après il le tinst pour son serviteur et amy.

A quoy je réplicquay ce qu'il me semble estre à propoz, avec autres petitz discours que je ne vous écriray point, pour ne vous ennuyer de trop longue lettre. Mais à la fin je suppliay Sadite Sainteté, puisqu'elle disoyt n'estre pas bien entendue de nous, ni aussi de son légat, qu'il luy pleust mettre par escript son intention, ainsi qu'il avoyt mandé audit légat de la faire entendre au Roy, et que je l'envoieroys à Sadite Majesté. Et quant au m^e^ poinct qui est du mariage, il m'en respondist selon ce que en avoit dit sondit légat à Sadite Majesté, me montrant avec tout cella fort bonne affection envers icelle.

Monseigneur, l'on tient pour certain icy que si l'on fait quelque bon effort à l'Elbe [1] qu'elle sera prinse, et Plombyn [2] avec. Et si l'on a besoing de pouldres et munitions,

1. Ile d'Elbe.
2. Piombino.

Digitized by Google

j'ay escript à MM^grs de Termes et baron de la Garde que s'ils envoyoient quelque nombre de gallères à Marseilles, qui ne seroyt que pour vij ou viij jours, qu'elles en pourroyent apporter, estant le passage seur pour n'y avoir point de gallères à Gennes, car le prince Dorye[1] est à Napples. L'on dit icy que les gallères dudit duc de Florence ont esté prinses au port de l'Elbe, vous sçavez mieux ce qui en est. Sy est-ce que j'en vouldroys bien sçavoir la vérité, vous advisant, Monseigneur, que M^gr le cardinal du Bellay est mallade d'ung flux de ventre qui est ung grand malheur, car s'il y a demain consistoyre comme je pense, il n'y pourra aller. Il vous plaira croyre Nicquet de ce que je luy escriptz pour vous dire, me recommandant très humblement, etc.

De Romme le xvij^e jour d'aoust 1553.

---

88. — 20 août 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, il vous plaira estre certain que si c'estoit pour rachepter ma propre vye je ne sçaurois faire davantage que j'ay faict pour recouvrer l'argent que m'avez mandé, mais je vous asseure qu'il est impossible, pour ce que ceux qui ont accoustumé d'en faire plaisir et desquelz nous en pouvons espérer sont Florentins, qui ont beaucoup de bien à Florence qu'ilz perdroient si le duc sçavoit qu'à présent ilz nous eussent presté de l'argent, et encores seroient bien peu assurez de leurs personnes, pour ce que ledit duc a trop bon crédit en ceste ville, et oultre veulent avoir leur assignation et asseurance à Lyon qu'ilz disent que le général d'Elbene leur retarde et faict son proffict à leurs despens; vous supplyant, Monseigneur,

---

1. André Doria fut un des plus célèbres capitaines de mer du xvi^e siècle, successivement au service du duc d'Urbin, du roi de France et de l'empereur Charles-Quint.

Digitized by Google

croyre que je y ay faict tout ce que j'ay peu, mais en cest endroict je pense avoir perdu mon crédict, et pour autant que Mgr le cardinal du Bellay m'a dict avoir quelque espérance d'ailleurs, j'ay retenu Tassin à le vous renvoyer jusques à demain. Cependant je vous envoye ung pacquet de Mgr le cardinal Sermonette, par lequel vous verrez ung propoz que le Pape me feit tenir par luy et ce que je y respondis et depuis ce qu'il a négocié avec Sa Saincteté. Et vous veulx bien advertir, Monseigneur, que les Impériaulx et gens du duc de Florence ce matin ont publyé que Dragut avec ses gallères estoit parti de l'Elbe pour venir à Port San Sthephano et qu'ilz ont entendu, par aucuns esclaves qui s'en sont fouys desdites gallères, que icelluy Dragut s'en veult retourner à Constantinople ; et par ce moyen pensent avoir ville gaignée et se vantent de retourner cest hyver faire la guerre à Sienne et disent que desja ils y veulent faire chemyner quelque cavallerye au service du duc de Florence.

Monseigneur, pour vous satisfaire à ce que vous dictes estre en peine d'ung mot que le Roy a escrit à Mgr le cardinal du Bellay et à moy par sa dernière dépesche dont je vous ay envoyé le double où Sa Majesté dit qu'elle est contente d'attendre à se ressentir des injures que luy a faictes le duc de Florence jusques à une autre foys, l'advis de mondit sr le cardinal et moy est que lors Sadite Majesté ne sçavoit point encores la venue de l'armée de mer, et qu'elle sera très aise de prendre vengeance dudit duc quand il s'en présentera quelque bonne occasion comme il faict à ceste heure, poursuyvant l'entreprinse de l'Elbe laquelle à ce que l'on dict communément ne peult faillir à estre prinse si elle est vifvement assaillye, remettant toutes choses à votre bon et prudent jugement.

De Rome le xxe jour d'aoust 1553.

Digitized by Google

89. — 21 août 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi.

Sire, vous verrez par ung mémoire de M^gr^ le cardinal du Bellay, comme après avoir entendu les nouvelles de la mutation [1] d'Angleterre, le Pape envoya appeller tous MM^grs^ les cardinaux et fist une congrégation où il fut délibéré d'envoyer incontinent le cardinal de Paule [2] qui est à une abbaye près du lac de Garde pour le faire partyr et s'en aller légat vers madame Marie [3] nouvelle reyne d'Angleterre, et que en passant il yroyt vers Vostre Majesté et l'empereur pour vous exhorter à tenyr la main à faire restituer ledit royaume d'Angleterre en l'obéyssance de l'église. Mais ledit S^gr^ cardinal ne s'est pas voullu haster, et a mandé au Pape qu'il avoyt escript à ladite Reyne pour savoir si elle avoit son allée agréable, et qu'il luy sembloyt meilleur d'attendre la responce premier que de partyr.

Sire, il y a envyron iij sepmaines ou ung mois que M. de Selve votre ambassadeur à Venyze m'advertyt qu'il avoyt eu quelque adviz que on mettoit en avant une ligue d'entre le Pape et les ducs de Florence et d'Urbyn, ce que je ne pouvoys bonnement croyre. Si esse que après m'en estre bien enquis je sentiz qu'il en estoit quelque choze et que encores l'on parloit des Vénitiens, et après l'avoir communicquée à M^gr^ le cardinal du Belay nous fusmes d'adviz de n'en parler point au Pape jusques à ce que nous en

---

1. Le roi Edouard VI était mort le 6 juillet 1553, après avoir provoqué dans son royaume une véritable révolution religieuse.
2. Renaud Pole, — fils de Richard, cousin germain du roi Henri VIII et de Marguerite, fille de Georges, duc de Clarence, frère du roi Edouard IV, — fut créé cardinal en 1536. N'ayant pu accepter la conversion de Henri VIII, il quitta l'Angleterre, où sa famille fut en butte à toutes les persécutions. Il fut employé par les papes en diverses légations, présida au concile de Trente. Envoyé légat en Angleterre en 1553, il reçut de la reine Marie, avec l'archevêché de Cantorbéry et la primatie du royaume, la charge de président du conseil royal. Il mourut le 25 novembre 1558.
3. Marie Tudor, fille de Henri VIII.

Digitized by Google

fussions plus certains, car en ce temps là qu'il ne couroit icy que mauvaizes nouvelles pour vous, nous craignyons de mettre Sa Sainteté en colère, par quoy nous advisâmes que en parleroys avec Mgr le cardinal Trani tant pour sentir s'il en sçavoyt quelque chose que pour me conseiller de ce que j'aurois à faire. Ce que je fiz, et trouva ledit Sr cardinal Trani bon que je n'en parlasse point encore au Pape, et que je le laissasse faire. Le lendemain, il m'envoya quérir et me dist en avoir parlé à Sadite Sainteté, laquelle avoyt fait responce que jamais elle n'avoyt parlé, ni aussy on ne luy avoyt parlé d'aucun propoz de ligue, mais qu'il pensoyt bien que le duc de Florence pour sa seuretté en rechercheroyt les Vénitiens et que de luy ledit duc se povoit promettre en cela ce que il désyroyt, parce que oultre l'amytié qu'il luy porte, il ne seroyt pas raisonnable qu'il l'abandonnast, ayant son estat sy voysin de luy que le repoz et seuretté de l'ung dépend de l'aultre. Et sur ce propoz dit en collère que nous autres François ne le voullyons point entendre, et qu'il ne désiroyt autre choze que de faire le duc de Florence serviteur de Votre Majesté, faire restituer Orbatello, et faire composer les affaires de Syennes en sorte qu'elles ne fussent en suspeçon à personne, et d'asseurer à votre dévotion tout ce milieu de l'Italye, affin que vous ne fussiez point empesché pour cella d'entendre à voz autres entreprinses. Ce que ledit Sgr cardinal m'a fest entendre incontinent. Et je luy respondyz que puisque Sa Saincteté disoyt que nous ne la voullyons ou pouvyons entendre, qu'elle mist par escript son intention et que s'il luy plaisoyt me la bailler que je la vous envoyeroys, m'asseurant que vous entendriez tousjours à toutes chozes honnestes et raisonnables, et me sembla bon de luy respondre ainsi pour entretenir Sadite Sainteté en quelque bon propoz, car allors les Impériaulx la bravoyent de telle sorte que desja il luy sembloyt advis que l'Empereur le tenoyt à la gorge. Et depuis luy ayant fait entendre ledit

Digitized by Google

S^gr^ cardinal ce que dessus il le trouva bon, et dit qu'il mettroyt la main à la plume, maiz il se raviza bien tost et changea de propoz, et m'envoya M^gr^ le cardinal Sermonette pour me dyre qu'il ne voulloyt point négotier de cecy avec ledit cardinal Trani, et qu'il envoieroyt messer Jehan André Vimercat vers M. le cardinal de Ferrare et le duc de Florence pour adviser s'il y auroyt moien d'entrer en quelque propoz d'accord. Ce qu'il fist le lendemain, et fiz en sorte que je récriviz dudit Vimercat le double de son instruction que je vous envoye.

Sire, je présentay aussi au Pape de votre part la provision de l'évesché de Myrepoix pour M. le cardinal de Monte dont Sa Sainteté fut fort aise et m'a dit qu'elle vous en remercioyt et feroit remercier très humblement par ledit cardinal, lequel elle ne vouldroyt point faire encores évesque parce qu'il est trop jeune, et désiroyt qu'il pleust à Votre Majesté pourveoir ung autre dudit évesché, qui en bailleroyt en abbayes la valleur, et que cependant soubz votre bon plaisir elle mettroyt ung administrateur pour gagner les fruictz. A quoy je luy diz que ledit évesché estoit bon et en bon pays où il seroit ayzé de trouver gens qui en bailleroyent récompence, mais que Votre Majesté ayant entendu de M. le cardinal de Tournon que les iiij petites abbayes que ledit cardinal de Monte a en France fussent changées en quelque bonne pièce, que estant venue ceste cy en votre disposicion des premières vous aviez bien voullu satisfaire à son désir et que encores que ledit évesché vallust v^m^ escuz de rente, si est-ce que vous ne vouliez point pourtant que ledit s^r^ cardinal laissast l'abbaye du Trépport pour ce qu'elle est bonne, mais bien les deux autres petites qui sont en Berry, pour ce que ce sont pièces de trop petite valleur pour luy, et que vous en désiriez pourveoir quelques autres de voz serviteurs. A quoy Sadite Saincteté me dist que non pas seullement le bien qu'il avoyt receu de vous, mais que tout ce qui estoyt en sa puissance

Digitized by Google

estoyt en votre disposicion. Toutefoiz le lendemain j'envoyay le secrétaire Boucher supplier Sadite Saincteté de faire que mondit s^r le cardinal me baillast sa procuration pour faire que pourveoir de l'une d'icelle l'homme du conte de Petilhan suivant votre nominacion. Mais Sadite Sainteté respondit qu'elle vous en escriproyt et à ce que j'ay depuis entendu ilz vouldroyent bien sauver le tout. Par quoy il vous plaira y adviser et m'en mander votre voullóir, et au cas que ledit cardinal de Monte ne laissast lesdites pièces il vous plaira en autre endroyt avoir souvenance de l'homme dudit comte, lequel est venu en ce pays pensant estre satisfait de ce qui luy avoyt esté promis et il se trouvera n'avoir riens.

Sire, il vous plaira aussy avoir souvenance de faire rembourser les xxiij^m escuz qui sont deubs à messer Bernardo Accaioly et à ses compagnons à la première foyre de Lyon, ainsi qu'il vous a pleu me mander. Car il est fort bon d'entretenir votre crédyt en cet endroyt pour ce que avec leur moyen je suis après à recouvrer quelque bonne somme par deça, pour vous rellever de peyne de y envoier à ceste heure de l'argent, et si j'en puis avoir je prandray le plus long terme que je pourray, vous advisant, Sire, que j'ay remercyé le Pape de votre part de ce qu'il luy a pleu accorder aux prélatz de Bretaigne premièrement et autres pais d'obédience de pourveoir librement des bénéfices qui sont en leur collation six moys, et ay poursuivy la dépesche de l'indult, ce qu'il m'a accordé très voullontiers. Maiz il m'a dit qu'il veult que chacun desdits prélatz le prenne à part, parce qu'il m'a dit que s'il le bailloit général en votre faveur, le lendemain l'Empereur luy en demanderoyt autant pour l'Espaigne et autres ses pais, choze qui luy tourneroyt à grand préjudice. Par quoy il vous plaira faire entendre auxdits prélatz que quant ils m'envoyeront leurs mémoyres, je leur feray dépescher ledit indult pour eulx et leurs successeurs.

Digitized by Google

Sire, je supplie le Créateur, etc. — De Romme le xxj^e^ jour d'aoust 1553.

---

90. — 21 août 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi.

Sire, ayant receu la lettre commune qu'il vous a pleu escrir à M^gr^ le cardinal du Bellay et à moy du xxij^e^ du passé pour ce que ledit s^r^ cardinal se trouvoyt mal comme il fait encores, nous advisasmes que je yroys seul vers le Pape, pour faire ce que par icelle vous ordonniez à tous deux, ce que je fiz. Et après avoir dict à Sadite Sainteté le propoz que vous avoyt tenu le légat de sa part et la responce que vous y aviez faicte et que vous trouviez bien estrange que après s'estre party de Viterbe avec tant de satisfaction de ce que les affaires de Syennes estoient succeddez comme ilz sont, et renvoyé M^gr^ le cardinal de Ferrare et exhorté les Syennoys de demourer en votre dévotion et soubz votre protection, recongnoissant les biens et graces qu'ilz avoient receuz de vous, que aprez Sadite Saincteté, sans vous propozer aucun party advantageux pour votre récompense, vous en voulloyt mettre hors.

A quoy Sa Saincteté me respondyt que le légat ne le vous avoyt pas dit ainsi qu'il luy avoyt mandé, ou que Votre dite Majesté ne l'avoyt pas bien entendu, pour ce que jamais il n'avoyt eu voullonté de lever voz forces de Syennes, et vous en oster la protection, ains au contraire vous voulloyt estre aidant et estre obligé avec vous de les maintenir, maiz qu'il désiroit bien de trouver le moyen de composer les affaires en sorte que voz forces et votre protection y demourassent en effect et non pas en apparence, affin de donner quelque pasture à l'Empereur pour sa satisfaction et par ce moien recouvrer Orbatello. Et pareillement qu'il n'avoyt

Digitized by Google

pas chargé son légat de vous requérir d'oblier les déportements du duc de Florence avec vous depuiz la dernière guerre, mais bien qu'il vous pleust entendre ses excuses par lesquelles il espéroyt de vous faire congnoistre qu'il ne vous avoyt point offencé ; me disant Sadite Saincteté que ce pour quoy il s'en dépeschoyt estoyt pensant vous faire service et que quant il eust pensé faire le contraire il ne s'en fust jamais meslé. A quoy je luy diz que pour oster toutes ses difficultez de ne se pouvoir entendre l'un l'autre, il meyt par escript son intencion pour la vous envoyer. Ce qu'il m'a promis faire par la présente dépesche ; vous asseurant, Sire, que à ce propoz je luy diz beaucoup de choses conformes à mon advis à votre intencion que je ne vous escriray point pour estre mes lettres assez longues sans cela. Et quant au propoz de mariaige du Sgr Fabyen il me tynt le mesme langaige que vous avoyt fait de sa part ledit légat, et que ce qu'il avoyt parlé de Mgr le prince de Ferrare n'estoyt que pour tenter s'il seroyt trouvé bon de faire telle alliance, affin de unyr tout ce milieu de l'Italye à votre dévotion comme je vous escriptz par ma première lettre.

Sire, avant hier au soir le Pape me manda par Mgr le cardinal Sermonette qu'il avoyt eu lettres de Vimercat qu'il avoyt envoié à Syennes et Florence, lequel luy mande que Mgr le cardinal de Ferrare luy avoyt fait responce qu'il estoyt bien marry de ce que Sa Saincteté avoyt tant demeuré à mettre ses propoz en avant, et qu'il seroyt bien nécessaire de sçavoir là dessus ce que le duc de Florence vouldroyt dyre, et que de sa part il ne pourroyt faillyr d'entendre à toutes choses honnestes et raisonnables, semblablement que ledit duc de Florence estoyt content d'entendre ausditz propoz d'accord, mais que pour en traicter il seroyt bien requis de faire quelque suspencion d'armes. Sur quoy Sadite Saincteté premier que de passer plus oultre désiroyt sçavoir mon adviz.

Digitized by Google

A quoy je luy diz que je ne vouldroys point répondre à l'improviste de chose de telle importance, attendu mesmes que tout cecy avoit esté négotyé sans moy et sans en communicquer avec Mgr le cardinal du Bellay, mais que Msr le cardinal de Ferrare avoyt pouvoir de traicter et estoyt bien instruyt de votre voulloir et intencion suivant lesquelz j'estois asseuré qu'il entendroyt voullontiers à tous partiz honnestes et advantageux pour Votre Majesté. Et après le dit Sgr cardinal Sermonette me dist qu'il avoyt entendu du Pape que Sadite Saincteté se contenteroyt de faire ladite suspencion sans y comprendre l'Elbe et Plombyn affin que voz desseings en ceste cause ne feussent interrompuz. Sur quoy je luy diz comme de moy mesme, et à la charge qu'il ne le dist point de par moy au Pape que si lesdits l'Elbe et Plombyn demouroient excluz de la tresue que certainement ilz seroient prins, pour ce que ladite armée ne partira jamais de là sans les avoir et que encores après cella ledit duc de Florence ne demourera pas asseuré de vous; par quoy il me sembloyt qu'il feroyt beaucoup mieulx de les vous bailler pour satisfaction d'une partie des tortz, injures et dommaiges qu'il vous a faitz, et que moiennant cella je pensois que par advanture il se pourroy faire non seulement une trefue, mais une bonne paix, et que si ledit duc se portoyt bien pour l'advenir envers vous, vous luy sçauriez bien user de correspondance. Le dit Sgr cardinal me dit hier au soir l'avoir dit au Pape, lequel l'a gousté et trouvé bon, et dit que si c'estoyt à luy à faire qu'il le feroyt et qu'il ne fauldroyt à en escrire audit duc pour le persuader. Comme vous pourrez plus au long entendre par ce que vous en escript Msr le cardinal Sermonette qui m'a dit vous en mander les propoz mesmes qui sont passez avec le Pape et luy.

Sire, j'ay aussi pareillement fait grande instance pour la translation du siège épiscopal de Thérouenne à Boulogne

Digitized by Google

et de l'abbaye de S[t] Arnoul près Metz aux Jacobins dans la ville. Quant à celuy de Thérouenne, l'ambassadeur de l'Empereur en avoyt parlé avant moy, par quoy le Pape m'a dit que encores qu'il pense bien que vous aiez la meilleure raison, sy est ce que pour n'offencer personne il veult procedder avec congnoissance de cause et qu'il entendroyt noz raisonz de toutes partz, lesquelles de la notre sont si bonnes que estant M[gr] le cardinal du Bellay achevé de guéryr, comme il sera bien tost, j'espère que nous obtiendrons l'expédition que vous en demandez. Et cependant j'en parleray à votre conseil et feray mettre par escript les raisons dont il sera besoing de informer Sa Saincteté. Et quant à la translation de S[t] Arnoul nous l'obtiendrons aussy, mais ce sera avec condition que les Jacobins dudit Metz, qui y sont, seront pourveuz d'ung aultre monnastayre et lieu pour se retyrer, premier que d'estre privez du leur.

Sire, je ne veulx oblier à vous dyre que hier matyn estant allé vers le Pape pour luy parler de quelques affaires des expéditions, il m'a dict que le soir préceddent l'ambassadeur de l'Empereur estoyt venu vers luy, pour luy faire toutes les plus grandes protestacions et plainctes qu'il estoyt possible, de ce que Sa Saincteté avoit fait levée de cinq ou six mil hommes de pied pour sa déffense, quand l'armée de l'Empereur partit de Napples pour aller à Siennes, et que à présent que l'armée des Turcqs est si voysine elle avoyt cassé sy peu de gens qu'elle avoyt, qui estoyt ung grand scandale et deffaveur pour l'Empereur. A quoy Sadite Saincteté me dist luy avoir respondu que lors qu'il avoyt fait ladite levée n'estoyt pas pour avoir eu peur, car il ne craignoyt point d'estre offencé de voz forces ne de celle dudit Empereur estant père et commun amy à tous deux, mais qu'il l'avoit fait pour asseurer le peuple de Rome qui s'en voulloyt tout fuyr, voyant venyr une armée d'Espagnolz et Allemans qu'il

Digitized by Google

n'y a pas longtemps qui les avoient saccagez, et que au contraire à présent ilz n'avoient point de peur mesmes des Turcqz, pource qu'ilz estoyent commandez des François desquelz ilz avoient souvenance que quand le feu Roy Charles VIII[e] [1] passa pour aller à Napples il logea en ceste ville avec toute son armée, où les boutticques estoient toutes ouvertes et n'y fut pas fait dommaige d'ung escu, et que à ceste cause ilz ne se pouvoient asseurer des Espagnolz et Allemans, ne aussy avoir peur des François, et par ainsi n'avoyt que faire de se mettre en despance sans cause.

Sire, je supplie Dieu, etc. — De Rome le xxj[e] j[r] d'aoust 1553.

---

91. — 21 août 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, vous verrez par les deux lettres que j'escriptz au Roy bien au long tout ce que je vous sçauroiz mander. Par quoy je ne vous en feray reditte, craignant bien encores que mesdites lettres ne soient trouvées trop longues. Mais il me semble bien requis que Sa Majesté et vous soyez bien et par le menu informez comme toutes choses passent par deça, vous advisant que suyvant votre commandement j'ay baillé au s[r] Marcel Palombo vj[c] livres pour sa pensyon qui, j'espère, seront bien emploiez pour ce qu'il est ordinairement auprès du Pape et du s[r] Baldoyn, et que nous avons ordinairement de bons advertissements de luy et luy faisons dyre ce qu'il nous semble estre à propoz, dont nous ne vouldrions pas parler. Pareillemant j'ay fait entendre de votre part au Pape ce que vous avez mandé pour la iij[e] fois à M[sr] le conte de Tende pour faire satisfaire

1. H.-Fr. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, Paris, 1888.

Digitized by Google

Mgr le cardinal de Marseille [1] dont Sa Saincteté a esté fort ayze et m'a chargé de vous en remercier et vous prier de y tenir la main.

Monseigneur, M. le cardinal de Ferrare m'a mandé avoir grant besoing d'un secrétaire françoys et prié de luy envoier Nicquet, ce que j'ay fait, m'ayant ledit Nicquet prié de le vous faire entendre, affin qu'il vous plaise là et ailleurs le tenir pour vostre très humble serviteur et l'avoir en recommandation. Aussy je vous supplie qu'il vous plaise me faire paier de la demye année de mon estat qui commence le dernier jour de septembre et la faire bailler au porteur pour me l'apporter, car si je perdz ceste occasion et qu'il me la faille avoir par lettres de bancque je y auroys grand dommage, et pour ce, Monseigneur, que vous verrez par l'une de mes lettres au Roy que je suis en termes par deçà de recouvrer quelque bonne somme, vous n'y prandrez pas, s'il vous plaist, tel fundement que vous laissiez à faire voz provisions d'ailleurs, combien que je y feray tout ce qui me sera possible. Et servyroyt de beaucoup que les xxiijm escuz qui ont esté prins du temps de Mgr de Myrepoix fussent remboursez, car ceulx à qui ilz sont deuz feroient bien aprez prest de plus grande somme.

Monseigneur, pour ce que je congnoys le secrétaire Boucher fort soingneux et dilligent en sa charge en laquelle je vous asseure qu'il fait fort bien son devoir, je vous supplie l'avoir pour recommandé, et moy très humblement. Priant Dieu, etc.

De Rome le xxjᵉ jour d'aoust 1553.

---

92. — 21 août 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, depuis mes autres lettres escriptes j'ay eu

1. Christophe de Monte, évêque de Marseille de 1550 à 1556, nommé cardinal en 1551, mort en 1564.

Digitized by Google

la responce de ceulx desquelz j'avois espérance de pouvoir recouvrer quelque bonne somme d'argent, qui m'ont dict qu'il est impossible qu'ilz m'en puissent bailler, combien qu'ilz en ayent volunté, pour deux raisons : l'une qu'ilz sont Florentinz et ont des biens à Florence qu'ilz perdroient si le duc sçavoit à ceste heure qu'ilz fournissent argent pour luy faire la guerre, et encores ne seroient pas trop asseurez de leurs personnes pour ce que ledit duc a trop bon crédict en ceste ville ; l'aultre qu'ilz désireroient avoir des respondanz à Lyon, d'autant qu'ilz disent que le général Dalbène leur retarde leur assignation et faict son proffict à leurs despens. Mais s'il vous plaisoit me faire envoyer une lettre de crédit des Guadaignes [1] et Salviati, qui sont audit Lyon, je ne m'en ayderois sinon au grant besoing ainsi qu'il vous plairoit me commander, et seroit cela argent comptant pour subvenir à quelque nécessité urgente.

J'ay baillé à ce porteur deux cens escuz pour partie de son voyage.

---

93. — 21 août 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Lorraine [2].

Monseigneur, encores que j'escrive bien amplement au Roy, tant de toutes occurrences de cesdits articles comme aussi à luy faire responce sur ce qu'il luy a pleu me commander ces jours passez, toutesfoiz pour ce qu'en mes lettres y a quelques poinctz qui pourroient sembler n'estre déduictz assez au long et par le menu, j'ay bien voulu

---

1. Sur cette famille lire les ouvrages suivants : Luigi Passerini, *Storia e genealogia della famiglia Guadagni*, Firenze, 1873. — Charpin-Feugerolles, *Les Florentins à Lyon*, Lyon, 1894. — Georges Yver, *De Guadagniis (Les Guadaignes) mercatoribus florentinis Lugduni*, Paris, 1902, thèse.

Un proverbe du temps disait : « Riche comme Gadagne ».

Les Salviati, autres banquiers florentins établis de même à Lyon et qui eurent pareille fortune.

2. « Par Marseille ».

Digitized by Google

vous faire particulièrement ceste lettre pour vous faire entendre ce qui a esté faict sur ce que Sa Majesté me commandoit de poursuivre la translation du chappitre et chanoines de Thérouenne en la ville de Boulongne. Ayant donques déclairé le faict à Sa Saincteté et requis icelle vouloir approuver ladite translation comme chose très raisonnable par les raisons qu'il a pleu au Roy de m'escrire, je luy remonstray oultre cela la juste cause que lesdits chappitre et chanoines avoyent eue de se retirer vers le Roy, ayant congneu et expérimenté la cruaulté dont avoient usé les Impériaulx audit Thérouenne, ou tant s'en fault qu'ilz eussent eu compassion desdits chanoines, les ayant spoliez et rançonnez, mais au contraire avoient tué d'iceulx tous ceux qu'ils ont trouvé et tout fait passer au fil de l'espée dedans ledit Thérouenne, voire jusques aux petitz enfants estans au berceau, ainsi que lesdits Impériaulx mesme s'en vantent partout, et l'ont fait imprimer en ceste ville comme chose digne de grand mémoire ; ce qu'ayant entendu Sadite Saincteté elle remist l'affaire à Mgr le cardinal Putheo [1] auquel elle ordonna que les mémoires tant de cecy que du faict de Sainct Arnould lez Metz seroient baillez, ce que je feis incontinent. Et après avoir parlé là dessus par deux foys audit Sr cardinal qui le communiqua de la part de Sadite Saincteté à messieurs de la signature, l'on m'a allégué que l'Empereur empescheoit non seulement ceste translation au lieu de Boulongne, mais vouloit qu'il ne fust pourveu à l'évesché de Thérouenne, qu'il dist estre vacquant, sinon de personne qui luy fust agréable, et qu'il vouloit nommer comme en lieu qui est soubz son obeyssance et de tout temps sien et dependant du conté d'Arthois dont il a tousjours jouy ; au contraire j'ay remonstré que ledit évesché ne pouvoit estre

1. Jacques du Puy, né à Nice le 9 février 1497, archevêque de Bari (1550), cardinal (1551), mort à Rome le 26 avril 1563.

Digitized by Google

dict vacquant, pour ce que longtemps auparavant la prinse de Thérouenne le Roy y avoit nommé à Sadite Saincteté selon les concordatz qu'il a avecques le Sainct-Siège, et les dilligences en auroient esté faictes jusques en ceste court, et que si ledit évesché n'estoit encores du tout expédyé cela advenoit pour ce qu'il y a longtemps qu'on n'a faict icy aulcune expédition et qu'il ne s'y est point tenu de consistoire. Et partant le droit y estoit acquis au Roy tel qu'on n'y pouvoit contrevenir et où selon leur dire ledit Thérouenne seroit dépendant d'Arthois, cela ne préjudicioyt en riens le droict de Sa Majesté qui par ce moyen aussi luy appartiendroit, pour autant qu'il est seigneur souverain non seulement d'Arthois mais aussi de toute la Flandre; et si ledit Empereur vouloit répliquer que le feu Roy a ceddé et quicté ladite souveraineté, si est ce qu'en ladite cession (qui est de la sorte que chacun sçait) la ville de Thérouenne n'a jamais esté comprinse, ains en a toujours esté exceptée par les traictez. Pour conclusion il a esté résolu que les Impériaux seroient ouys avant que dépescher ledit évesché, de laquelle expédition ilz disent que l'approbation de la translation que le Roy requiert dépend entièrement; car si l'évesché se dépesche en la faveur de Sa Majesté, il est sans doubte que ladite translation succédera, et au contraire si cela se fait au nom des Impériaux il est à croyre que Sa Saincteté ne vouldra approuver ladite translation, mesme que lesdits Impériaulx soustiennent que la pluspart du diocèse et des fruictz d'icelui est soubs le domaine de l'Empereur. Voilà, Monseigneur, ce que j'ay peu faire jusques à présent quant à ce poinct, lequel je mettray peine de faire résouldre le plus tost qu'il me sera possible.

Quant à ce que le Roy demande pour les relligieux et l'abbaye de Sainct Arnould lez Metz, Sa Saincteté est contente qu'il y soit faict ce que Sa Majesté requiert; toutefois elle n'y veult procéder que premièrement il n'apparoisse

Digitized by Google

que les Jacobins soient pourveuz d'ung autre lieu pour eulx se retirer, qu'elle veult estre spéciffié dans la provision qui s'en fera. Et partant, Monseigneur, il vous plaira faire donner ordre qu'il soit donné ausdits Jacobins pour leur retraicte quelque lieu suffisant et duquel ilz se contentent s'il est possible, affin que Sa Saincteté et ses ministres n'ayent occasion de dire comme ils font, disant qu'il n'est honneste que les retirez déchassent ceulx qui les reçoyvent en leur maison. Pareillement il me semble qu'il seroit fort à propoz, Monseigneur, de retirer des chanoines et chappitre de Thérouenne une attestation de ce qu'ilz ont eu leur recours devers le Roy et que Sa Majesté leur a ordonné sa ville de Boulongne pour se y retirer, dont ilz se sont contentez et se y sont retirez, supplyans Sa Saincteté les vouloir en cela autoriser et confirmer.

De Rome, le xxj^{e} jour d'aoust 1553.

---

94. — 22 août 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, je vous escriviz avant hyer par une staffette la difficulté que nous avions de recouvrer de l'argent en ceste ville et les raisons. Depuis aprez que M. le cardinal du Bellay et moy avons eu faict tout ce qu'il nous a esté possible nous avons seulement recouvert six mil escuz, que je vous envoye par ce porteur Tassin le courrier; lesquelz je vous supplye mander à M. de Lodève qu'il ne faille à me rembourser incontinent, suivant ce que je luy escriray, car autrement ce me seroit grant deshonneur et dommage pour ce que j'en suis obligé en mon propre nom, vous advisant que je m'esbahis bien que mondit s^{r} de Lodève et M. de Selve ne donnent meilleur ordre au recouvrement d'argent, car il s'en trouve beaucoup plus aisément et à de meilleures conditions à Venise et à Ferrare que non pas icy, et vous sçavez que ledit s^{r} de Lodève n'a aultre charge que ceste là.

Digitized by Google

Monseigneur, nous n'avons point de nouvelles fresches de France ny de la court de l'Empereur, et désirons bien qu'il vous plaise nous faire entendre par toutes occasions de celles de par delà, pour sçavoir résolument ce que nous pouvons espérer de l'armée, et par ce moyen puissions destourner les inventions que les Impériaux et gens du duc de Florence sèment par deçà pour se prévaloir contre le bien et réputation des affaires du Roy.

De Rome le xxij[e] d'aoust 1553.

---

95. — 26 août 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, puisque Dragut n'a eu la pacience de poursuivre l'entreprinse de l'Elbe, je suis bien aise que l'armée soit allée dompter celle de Corseque, laquelle je pense réuscira, et sera de beaucoup plus grande importance que l'aultre, pour ce que c'est plus grand chose et qui de soy mesmes se poura maintenyr avecques quelque peu d'ayde d'ailleurs. L'on dict desja en ceste ville que par lettres de Civita Vechia l'on entend que la Bastille [1] estoit prinse où le lieutenant avoit esté tué peu auparavant par quelqu'ung son ennemy, et ce par le moyen des Corses mesmes qui avant la venue de ladite armée cryoient : France ! Toutefois vous pouvez mieulx sçavoir ce qui en est. Pareillement l'on dict en banque que dom Ferrand [2] qui s'estoit mis en campaigne pour secourir Queratz [3] a esté receu par M. le mareschal de Brissac de telle façon que avec grant perte de ses gens il a esté contrainct se retirer en Ast [4]. Mais je ne tiens pas ces nouvelles si certaines que celles que le lieutenant de Lyon m'a escriptes par une

1. Bastia.
2. Don Ferdinand de Gonzague, né le 28 janvier 1507, mort à Bruxelles le 15 novembre 1557, vice-roi de Sicile (1535), puis gouverneur du Milanais (1546).
3. Cherasco, ville de la province de Coni.
4. Asti, ville de la province d'Alexandrie.

Digitized by Google

lettre que je vous envoye avecques un extraict des avis d'Allemaigne, que j'ai receu de Mgr l'évesque de Bayonne, ambassadeur du Roy aux Grisons, qui est tout ce que je sçay pour le présent digne de vous estre mandé, sinon que Vimercat reveint hier de Florence et m'a dict n'avoir point passé à Sienne pour les raisons qu'il vous escript, et pareillement m'a dict qu'il n'avoit apporté aulcune résolution du duc dudit Florence pour ce que le Pape luy avoit dernièrement escript que nous demandions l'Elbe et Plombin pour plus grande asseurance, à quoy il ne veult nullement entendre, et vous sçavez, Monseigneur, que Sa Saincteté et ledit duc ont très mal entendu mon dire; car comme vous avez peu veoyr par mes dernières et par ce que vous en a escript M. le cardinal Sermonette, quand Sadite Saincteté me feist demander mon advis sur la tresve que demandoit ledit duc, je n'en voulus riens respondre et m'en remis du tout à vous qui aviez puissance d'en traicter et estiez bien informé de l'intention du Roy. Il est vrai que je dictz comme de moy mesmes, puisque le Pape trouvoit bon faisant la tresve que l'Elbe et Plombin demourassent excluz, qu'il me sembloit meilleur que ledit duc les baillast au Roy librement pour faire une bonne paix et asseurance l'ung de l'aultre, mais pour cela je n'entendois point d'empescher la tresve, ny que ce fust ung article qui y deust estre comprins, ains estoit seulement pour en dire mon advis; parquoy il m'est à veoyr que ledit duc a usé d'une grande superbye d'avoir rompu tout pour si peu de cause, et de n'avoir voulu permettre que ledit Vimercat retournast pardevers vous, affin de respondre à ce qu'il avoit dit.

Ce matin je suis allé vers le Pape pour veoyr s'il m'en mettroit en quelques propoz, et s'il l'eust faict je n'eusse point failly luy tenir le languaige que vous m'aviez mandé, mais il ne m'en a pas dict ung mot, et ne m'a pas semblé bon que je commençasse à luy en parler, pour ce que ce

Digitized by Google

eust esté trop le recercher. Toutes foiz mondit s^r le cardinal Sermonette est allé disner avec luy, lequel j'ay bien instruict de ce qu'il falloit. Il vous escript et croy qu'il vous mandera ce qu'il aura faict. Si vous voulez que je y fasse quelque chose davantage il vous plaira le me mander, car je ne y feray sinon ce que vous m'ordonnerez, vous advisant que je n'ay point veu Jehan-Marie Benedetti il y a plus de quatre jours. Je m'en informeray aujourd'huy et s'il est encores icy je mettray peine le vous renvoyer le plus tost que je pourray, et si M. de Lodève est à Sienne il vous plaira, Monseigneur, luy dire, ou s'il n'y estoit de luy escrire qu'il me satisface des six mil escuz que je vous ay dernièrement envoyez suivant ce que je luy ay escript. Vous voulant bien advertir que M. le cardinal du Bellay est guery et en bonne disposition et délibération de faire beaucoup d'expéditions au premier consistoire, et pour autant qu'il vous escript je ne vous en diray aultre chose. Je vous envoye ung pacquet adressant à M. le baron de la Garde, que je vous supplye faire tenir seurement et par la première occasion pour ce qu'il est d'importance.

Monseigneur, depuis la présente escrite, M. le cardinal Sermonette m'a envoyé dire qu'il ne vous escrivoit point pour ce qu'il n'avoit pas parlé au Pape, mais que Sa Saincteté luy avoit dict qu'il retournast demain et qu'elle vouloit parler à luy. De ce que j'entendray qui sera passé entre eulx je ne fauldray à vous en advertir incontinent.

De Rome le xxvj^e jour d'aoust 1553.

---

96. — 28 août 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi [1].

Sire, pour ce que j'ay entendu que M. le cardinal de Ferrare vous a dépesché Nicquet, par lequel vous aurez

---

1. « Par l'ordinaire que Le Bossu a porté. »

Digitized by Google

sceu toutes nouvelles de Sienne et de l'armée, je ne m'estendray plus avant à vous en escrire sinon pour vous dire que le cappitaine Eycade arriva hyer au soir en ceste ville, venant de Florence, qui dict que ladite armée pour le mauvais temps qu'il a faict n'avoit peu prendre terre en Corsèque, et avoit esté contrainete de retourner à l'Elbe.

Sire, je vous ay cy devant escript que le Pape avoit envoyé à Sienne et Florence messer Jehan André Vimercat, lequel depuis deux jours est retourné sans repasser audict Sienne, et m'a dict depuis son retour que le mariage du petit Fabien avec la fille du duc de Florence est conclud, et que ledit duc et la duchesse font bien leur compte de faire leurs besongnes du Pape, mesmement de faire beaucoup de cardinaulx à leur dévotion pour s'asseurer de disposer non seulement de ce papat mais aussy de celluy advenir. Et ce matin j'ay esté adverty que Sa Saincteté résolut hyer au soir de partir le viij[e] ou x[e] du prochain pour s'en aller à Lorette [1], mais je suis certain que le voyage n'est que pour se pouvoir rendre à sa maison de Monte [2] où le s[r] Baldoyn s'en va devant et se y trouvera ledit duc de Florence pour là composer leurs affaires, comme je l'ai entendu de M[gr] l'évesque de Carpentras [3] à qui le Pape l'a dict. M[gr] le cardinal du Bellay et moy ferons tout ce qu'il nous sera possible pour rompre ses desseings, mais j'ay grant paour qu'il nous sera bien difficile d'y faire riens qui vaille, car Sa Saincteté se laisse tant commander audit duc, et a telle affection de faire ceste alliance que s'estant attaché avecques luy comme il sera, je ne sçay quelle seureté vous en pourrez avoir, estant ledit duc tel qu'il est en votre endroict.

Sire, l'agent de M. le duc de Parme qui est icy fust hyer pour quelques affaires particulières parler au Pape, lequel

1. Petite ville de la province d'Ancône.
2. Monte-San-Savino, province d'Arezzo, où naquit Jules III.
3. Paul Sadolet, évêque de Carpentras de 1541 à 1569.

Digitized by Google

luy teint les propoz que j'ay faict mettre par escript audit agent et les vous envoye cy encloz, par lesquelz vous pourrez juger de la bonne intention de Sa Saincteté. A quoy pour y obvyer, suivant ce que je vous ay cy devant escript par ma dépesche du dernier jour de may, il me semble qu'il sera merveilleusement bon que de bonne heure et avant que la suspension d'armes expire vous sçachiez comme vous aurez à vivre l'ung envers l'aultre cy aprez ; car si vos affaires n'alloient en telle prospérité comme j'espère qu'ilz feront il seroit à craindre que vous trouvissiez du costé de deçà peu d'amytié, pour ce qu'encores que Sadite Saincteté m'ayt tenu et tienne ordinairement tous les meilleurs et plus favorables propoz du monde, si est ce qu'il m'est à veoyr que les effectz n'y sont pas correspondantz, ayant Sadite Saincteté receu de vous le lieu qu'elle tient ainsi qu'elle confesse et après Votre Majesté luy avoir faict tant de démonstration d'amour de faire des biens aux siens, offrir d'accroistre sa maison par parentage et bienfaictz, oublyant tout cela s'allye avec ung homme qui est votre ennemy auquel elle se laisse entièrement posséder. Vous asseurant, Sire, que si n'estoit la paour de l'altérer trop et en ce faisant de faire chose qui vous dépleust et qui troublast vos autres entreprinses, mondit S^r^ le cardinal et moy ne pourrions comporter qu'il eust si peu d'esgard à l'honneur que vous luy avez faict, et luy en eussions bien dict notre advis comme nous ferons avec toute la doulceur qu'il nous sera possible, attendant qu'il vous plaise nous faire entendre votre volunté et si nous aurons à changer de languaige. Vous suppliant, Sire, de vouloir considérer ce que vous sçavez trop mieulx, c'est que l'on fait par deça beaucoup plus par crainte que par amour, et s'il vous plaisoit faire entendre quelque chose des propoz cy dessus mentionnez au légat de Sa Saincteté, je vous supplye très humblement, Sire, que ledict s^r^ évesque de Carpentras, Vimercat et ledit agent ny

Digitized by Google

soient point nommez, car autrement les pauvres gens seroient ruynez.

Sire, encores que le Pape ayt résoulu de faire le voiage dessus dit, si est ce qu'il change souvent de propoz. Toutefoiz s'il continue et qu'il aille à Lorette je le suivray là, mais s'il va à sa maison de Monte je m'en iray à Sienne qui en est prez et me gouverneray selon que MM^rs^ les cardinaulx de Ferrare, du Bellay, S^r^ de Termes et moy adviserons qu'il sera bon pour votre service, en attendant de vous aultre plus particulier commandement.

De Rome le xxviii^e^ jour d'aoust 1553.

---

97. — 28 août 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, vous ayant naguères escript par Marseille et aussi que vous verrez par ma lettre au Roy tout ce qui se présente par deça je ne vous feray cestecy longue, si n'est à vous dire qu'il me semble que vous ne devez aucunement permettre que M. le cardinal Farnèse revienne par deçà, ains plustost faire en sorte que le fils[1] de M. le duc de Parme aille en France, s'il est possible; car à ce que j'entens le Pape a volonté de faire quelque accord avec la maison Farnèse, ou s'il ne peult de s'empatroniser de l'estat de Castres par l'ayde du duc de Florence, ou bien de contraindre ledit duc de Parme de luy rendre Parme pour estre asseuré dudit estat de Castres qui est de plus grande valleur, comme vous pourrez juger par les propoz qu'en a tenuz Sa Saincteté à l'agent dudit duc de Parme, lesquelz sont contenuz en ung mémoire que je vous envoye cy encloz, avecques ung pacquet du cardinal de Monte adressant audit cardinal Farnèse, auquel j'entens

1. Alexandre Farnèse, fils d'Octave Farnèse duc de Parme, né en 1544, épousa en 1566 Marie de Portugal et mourut en 1592.

Digitized by Google

qu'il y a des lettres du Pape. Vous adviserez ce qu'il sera bon d'en faire, de les luy bailler ou de les veoyr.

Monseigneur, depuis ma lettre du Roy close le Pape m'a mandé n'estre point encores résolu de son voyage, et qu'avant que s'en résouldre il le me feroit bien entendre. Je vous envoye la liste des cardinaulx que l'on dict qui se doibvent faire, sans compter ceux qui doibvent estre faictz en la faveur du Roy, car en ladite liste il n'en y a pas ung qui tienne de notre part; mais ce n'est pas encore chose faicte, et espère que si vous nous mandez quelque bonne nouvelle bien tost cela rompra toute ceste entreprinse.

De Rome le xxviij[e] jour d'aoust 1553.

---

98. — 31 août 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, je n'ay aucunes nouvelles de France à présent pour vous mander ne d'ailleurs sinon qu'il est venu cejourd'huy lettres aux Impériaulx de la court de l'Empereur, mais ils n'en publyent riens, qui me donne asseurance que ce n'est chose qui vaille pour eulx. Ce matin il est venu ung courrier de Civita Vecchia qui dict que notre armée est en Corseque où ilz ont mis toute l'isle en l'obéyssance du Roy, réservé les forteresses de Boniface et de Calvy; qui est une très bonne chose, si elle est véritable, dont vous sçavez ce qu'il en est. Et pour autant que je viens tout à ceste heure d'estre adverty de quelque chose qu'il m'a semblé debvoir mander à M. le baron de la Garde, je luy ay escript une lettre enclose dans ce pacquet, laquelle je n'ay point fermée, à celle fin qu'il vous pleust la veoyr et la luy envoyer avec ung pacquet venant de Venise qui s'adresse à luy, le plustost qu'il sera possible. Aussi, Monseigneur, je vous envoye une lettre que

Digitized by Google

Mgr le cardinal Sermonette vous escript, par laquelle vous verrez les propoz qu'il a eus avec le Pape depuis le retour de Vimercat, lesquels ledit sr cardinal m'avoit communquez premier qu'en parler à Sa Saincteté, laquelle ne m'a jamais dict ung seul mot du traicté de l'accord, et quant elle m'en parlera je ne fauldray à suivre l'instruction que, par voz lettres, il vous a pleu me bailler. Mais il me semble que nous ne sommes point pressez de le recercher, car le duc de Florence n'est point pour vous faire de grans maulx seul, et ne fault pas craindre qu'ayant l'armée de mer de deçà et M. le mareschal de Brissac fort du costé de Piedmont comme il est, que ledit duc puisse estre secouru des Impériaulx. Toutefois quand vous me commanderez que de moymesmes je commence ledit propoz à Sa Saincteté je le feray, aultrement il me semble que ce seroit abaisser la réputation du Roy, que ses ministres recerchassent d'accorder avec ung petit duc de troys jours qui l'a offensé et qui avec le temps j'espère en sera chastyé. Il est vray que je remectz toutes choses à bonne discrétion et jugement, et que je obéiray à ce que vous m'en ordonnerez ; et allant demain vers le Pape si je le trouve en bonne disposition j'ay advisé de luy dire que vous m'avez escript que vous trouviez bien estrange que ledit Vimercat soit retourné de Florence sans repasser devers vous et que vous désiriez d'en entendre la cause, et si, sur cela, il me dict quelque chose je réplicqueray selon votre intention, gardant touttefois le hault bout de notre part le plus que je pourray. Vous advisant qu'il y a deux jours que je fus veoyr le Sr Baldoyn pour luy dire que j'estois adverty que l'ambassadeur de Florence asseuroit que le mariage de la fille du duc son maitre avec le sr Fabien estoit conclud, combien que le Pape m'eust asseuré de ne y conclure riens sans le contentement et satisfaction du Roy, et davantage que ledit ambassadeur se vantoit que son maistre feroit bien ses besongnes aux despens du Pape, duquel il

Digitized by Google

obtiendroit beaucoup de faveurs, mesmement ung bon nombre de cardinaulx à sa dévotion pour s'asseurer non seulement de ce papat, mais encores du futur et par ce moyen en exclurre le Roy; et qu'encores que je n'en creusse riens si est-ce que je voulois bien advertir Son Excellence que s'attachant par parentage à ceste heure avec ledit duc de Florence, aux termes qu'il est avec le Roy, il seroit impossible que Sa Sainteté ne feist beaucoup de choses en faveur dudit duc qui tourneroient au préjudice de Sa Majesté, laquelle avec grant difficulté les pourroit comporter, pour ce que ce seroit une très mauvaise récompense de l'affection et amytié que porte Sadite Majesté à Sadite Sainteté et à sa maison. A quoy ledit s[r] Baldoyn me respondit qu'il n'en estoit riens et m'asseuroit qu'il ne s'en feroit aulcune chose sans le consentement de Sadite Majesté et que ledit duc ne fust son serviteur et amy, pour quoy faire Sa Saincteté se travailloit chacun jour pour y faire les meilleurs offices qui luy estoit possible. Et je luy réplicquay que suivant ceste voye et gardant à Sadite Majesté le rang qui luy appartient, toutes choses honnestes et raisonnables se trouveroient faciles de notre part. Je vous ay bien voulu faire au long ce discours pour vous rendre compte de mes actions et pour sçavoir votre bon adviz en toutes choses.

Monseigneur, je vous advise qu'il y eust hyer consistoyre où par malheur M. le cardinal du Bellay ne se peust trouver pour ce qu'il avoit la fiebvre et ce matin s'en est allé pour changer d'aer à Frescat[1], m'ayant touttefois promis qu'il reviendra toutes les foys que je luy feray entendre qu'il y aura consistoire. Avant hyer il fut parler au Pape pour le requérir de beaucoup de choses, mesmement de quelques expéditions de tiltre en commande et de deffault d'aage, là où il refusa tout et ne voulut faire au-

1. Frascati.

Digitized by Google

cune grâce, et se meit en la plus grande colère du monde. J'essaieray demain si je le pourray rappaiser et obtenir quelque chose. Je croys que Bendedio vous en escript plus particulièrement, qui me gardera vous en dire davantage. Au demeurant j'ay cejourd'huy seulement receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire du xix[e] d'aoust en faveur des habitans de Chiusy et soudainement ay envoyé quérir l'ambassadeur de Sienne pour sçavoir ce qu'il y falloit faire, lequel m'a dict en avoir cy devant parlé au Pape et en a mandé la responce à ces Seigneurs. Et quant il sera besoing de me y emploier il le me fera entendre et lors je ne fauldray d'y faire mon debvoir. Et quant à la responce qu'il vous a pleu me faire sur ce que je vous avois escript en faveur des prisonniers, il vous plaira croyre que mes requêtes ne tendent à aultre fin sinon à ce qu'il vous semblera juste et raisonnable et qu'il sera bon pour le service du Roy, car ce que j'en faictz n'est qu'à l'importunité de ceulx qui me pryent vous en escrire, lesquelz je ne puys refuser.

De Rome le dernier jour d'aoust 1553.

---

99. — 3 septembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, Grantrye [1] est arrivé ce jourd'huy et suis merveilleusement marry que vous n'ayez eu moyen faire tenir les pacquetz à M. le baron de la Garde que je vous avois envoyez, car je suis bien empesché comme je le pourray faire d'icy ; vous advisant, Monseigneur, que hyer je receuz des lettres du Roy par messer Ascanyo de

1. Guillaume de Grantrye, qui accompagnait d'Aramon à Malte le 1[er] août 1551 (Heulhard, *Villegagnon, roi d'Amérique*; Paris, 1897, in-4°, p. 60). Il est, avec son frère Pierre, cité dans le testament de son oncle, Sébastien de Laubépine, évêque de Limoges, ambassadeur en Espagne (Louis Paris, *Négociations relatives au règne de François II*, p. xxxix).

Digitized by Google

Nepy [1] que le Pape avoit envoyé pour faire retourner Mgr le cardinal Farnèse, par lesquelles j'ay eu confirmation de toutes les bonnes nouvelles que je vous avois mandées, et davantage que la royne Marie d'Angleterre a envoyé ambassadeurs vers le Roy pour le pryer de continuer l'amytié qu'il avoit envers le feu Roy son frère [2], l'asseurant semblablement de la sienne, et aussi que le mariage du prince d'Espaigne [3] avec la princesse de Portugal est retardé, pour ce que le Roy de Portugal ne peult ou ne veult bailler comptant ce qu'on luy demande, qui estoit le principal espoir où l'Empereur faisoit fondement pour avoir argent.

Monseigneur, estant aujourd'huy allé parler au Pape par le commandement du Roy, je l'ay trouvé si à poinct qu'il est entré de luy mesmes au propoz que vous vouliez que je luy teinsse, lequel je luy ay continué, gardant tousjours la réputation de notre part, de sorte que vous en aurez de ses nouvelles, car il m'a dict qu'il escriroit dès cejourd'huy ; et pareillement que les Impériaulx luy ont faict une grande exclamation de ce qu'ilz trouvèrent avec le pacquet qui fut prins sur la frégate à Naples une lettre de vous par laquelle vous sollicitiez l'armée de venir, dont l'Empereur a esté adverty et en a faict une grande plaincte au Pape, que c'estoit ung très mauvais office de cardinal, et que Sa Saincteté a grande occasion de s'en ressentir et en faire grande démonstration. A quoy j'ay respondu ce qu'il me sembloit estre à propoz, de sorte que Sa Saincteté en est demeurée satisfaite. Toutefois il me semble que vous feriez bien luy en escrire votre excuse.

Monseigneur, le Roy m'a escript par ses lettres qu'il

---

1. Ascanio da Nepi, courrier cité dans la *Correspondance de D. du Gabre*, édit. Vitalis p. 67, à la date du 21 juillet 1553. Nepi vieille ville épiscopale de la province de Rome non loin de Viterbe.
2. Edouard VI, roi d'Angleterre, mort le 6 juillet 1553.
3. Fils de l'empereur Charles-Quint il épousa, en 1554, Marie Tudor reine d'Angleterre et devint roi d'Espagne sous le nom de Philippe II.

Digitized by Google

s'est résolu de la despense qu'il veult faire par deçà, suivant ce qu'il vous a aussi mandé, et que M. de Lodève a entre ses mains le payement pour troys moys. A ceste cause Sa Majesté me deffend de ne prendre icy aulcun argent en son nom, dont je vous ay bien voulu advertir, affin que vous sollicitiez ledit S^r de Lodesve de ne vous laisser point en arrière, et aussy faire rembourser les six mil escuz que je vous ay envoyez ces jours passez, affin de les faire rendre où je les ay empruntez pour n'en demeurer en arrière, deshonneur et dommage.

De Rome le m^e jour de septembre 1553.

---

100. — 5 septembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, suivant les advertissementz que je vous ay cy devant faictz je vous advise que hyer il veint ung courrier expressément de Sienne me porter deux lettres, par lesquelles deux personnages de bonne qualité me mandent que aussitost que messer Jehan-Marye Benedetti a esté retourné audit Sienne vous l'avez faict mettre en prison avecques ung aultre nommé Andrea Landuccy[1]; et disent que la cause de l'emprisonnement est pour ce que ledit Jehan Marie estoit venu négotier avec M^gr le cardinal du Bellay et moy, qui est chose que je ne puis croyre, et aussi pour ce que ledit Jehan Marie s'en alloit à la court vers le Roy pour luy remonstrer certaines choses concernantz son service et le bien de leur cité. Et disent davantage que vous avez requis MM. du gouvernement de prendre ceste cause à cœur, ce qu'ils n'ont voulu faire

1. Andrea Landucci, gentilhomme siennois est mentionné dans un rapport de Monluc à Strozzi, daté de Sienne, le 25 janvier 1555. (Voy. Monluc, édit. de Ruble, t. IV, p. 35.) Un autre membre de cette famille Marco Landucci, était auditeur général du roi de France en Toscane. (Voy. *ibid.* p. 89.)

Digitized by Google

n'ayant pas agréable ladicte prinse ; et encores que vous faictes tenir les portes fermées avec deffence que personne ne sorte de la ville de Sienne, qui est, à ce qu'ils disent, grandement contre leurs libertez, et leur user de trop grande rigueur. Dont je vous ay bien voulu advertyr, et vous supplyer très humblement d'avoir pour recommandez lesditz prisonniers, procédant en cest endroict selon votre prudence accoustumée, et avec tel respect qu'il est requis pour le service du Roy et repoz de ceste citté, et aussi de prendre en bonne part ce que je vous en mande comme serviteur de Sa Majesté et de vous.

Monseigneur, escrivant la présente j'ai receu ce qu'il vous a pleu m'envoyer et escrire par Tassin, à quoy je feray responce bien au long demain aprez que j'auray parlé au Pape, et ne fauldray avec l'advis de M^gr^ le cardinal du Bellay et suivant ce que m'avez mandé d'enfoncer les matières demain avec Sa Saincteté, encores que M^gr^ le Cardinal Sermonette ne soit de retour, auquel j'ay fait tenir votre lettre incontinent l'avoir eu receue.

De Rome le v^me^ jour de septembre 1553.

---

101. — 5 septembre 1553. — Lettre du duc de Ferrare à M. de Lanssac. (Arch. de Modène, Cancelleria Ducale, etc. Min.)

Molto Illustre Signore, havendomi rifferto Monsignor il vescovo di Lodeva che V. S. desideraria di havere uno cavallo giovane della mia razza, ne ho mandati tre a esso Monsignore, perche ne facia elettione di uno sicome ha eletto quello che le manda ; el qual fu figliuolo di uno bonissimo cavallo d'Ispagna, et sicome io desidero che habbi d'assimigliar al padre in bontà et in bellezza, cosi molto volentieri lo ho dato ad essa Vostra Signoria. Pregandola a credere che quanto farà miglior riuscita et sarà più al proposito di lei che tanto mi serà più claro, disiderando

Digitized by Google

io di far piacere a Vostra Signoria sempre che mi si presenti occasione, come ella potrà conoscere dagli effetti ogni volta che a lei tornerà commodo di valerti di me. Et non mi occorrendo altro, mi offero ad Vostra Signoria et le priego ogni felicità et contentezza.

---

102. — 7 septembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare [1].

Monseigneur, ce matin je suis allé vers le Pape auquel j'ay dict, aprez plusieurs aultres propoz, que vous m'aviez envoyé une lettre adressante à M^gr le cardinal Sermonette avecques la coppye d'icelle, affin qu'en l'absence dudit S^r cardinal je peusse respondre à ce qu'il vous avoyt mandé de la part de Sa Saincteté; et luy ay dict que vous estiez bien fort marry et esbahy que M^gr le duc de Florence eust si mal prins ce que Sadite Saincteté luy avoit escript par Vimercat, que par ce moyen il voulust exclurre les propoz d'accord, non pas pour soucy que vous ayez de rechercher aucun accord avec ledit duc ne craincte de ses forces, mais seulement pour le désir que vous avez de satisfaire à la bonne intention de Sa Saincteté laquelle vous louez grandement de ce qu'elle veult pacifier les choses au millieu de l'Italie. Que pour ceste cause vous estiez prest d'entendre à tous partis honnestes et raisonnables qui vous seroient proposez de la part de Sadite Saincteté, pourveu que vous eussiez asseurance que véritablement ledit duc fust bon amy du Roy et que directement ne indirectement, en quelque sorte que ce soit, il n'offenseroit ny ne feroit offenser par les siens Sa Majesté ni l'estat de la seigneurie de Sienne, mesmement ce qui concerne la protection de Sa Majesté sur ledit estat. Et luy ay dict davantage que, affin que les choses n'aillent point en

---

1. « Par Tassin ».

Digitized by Google

plus grande longueur et qu'il n'y ayt point tant d'allées et venues, s'il plaisoit à Sa Saincteté mettre en avant ce que bon luy semblera pour ledit accord, que Mgr le cardinal du Bellay et moy sommes icy pour en négotier avec elle et en traicter encores si besoing est, ayant pouvoir suffisant du Roy pour ce faire, ce que je luy ay dict pour abréger le temps, vantant que vous n'estes pas icy ne ny pouviez estre, et qu'il me semble plus honnorable pour le Roy de traicter avec le Pape que avec ledit duc de Florence, et aussi que Sadite Saincteté m'a dict que ledit duc s'est du tout remis en elle, et qu'elle s'obligera en son propre et privé nom de luy faire garder et observer toutes les conditions déssignées. Je vous advise, Monseigneur, qu'elle a esté merveilleusement aise de ce propoz, et m'a dict qu'elle dépeschera cejourd'huy ung courrier devers ledit duc qui passera et repassera vers vous pour vous faire entendre le tout ; et il vous plaira nous envoyer une bonne et ample instruction par laquelle vous nous advertirez comme il vous semble que nous devons négotier en cest affaire, et si vous vouldrez traicter avec ledit duc ou que nous traictions icy avec le Pape, la présence duquel me semble y estre bien requise affin que l'on cognoisse que ce que l'on en faict est pour sa satisfaction et aussi pour prendre seuretté de luy.

Monseigneur, je vous escriviz dernièrement touchant le faict de Jehan Marie Benedetty et Andrea Landuccy, prisonniers, par ung courrier qu'ilz avoient expressément envoyé devers moy avec les lettres dont je vous envoye le double, ensemble de la réponce que je leur ay faite, laquelle je feis par l'advis de Mgr le cardinal du Bellay et de Benededio affin de les tenir tousjours en quelque espérance et qu'ilz ne fassent point les folz. Mais je vous supplye très humblement ne faire aucune démonstration qu'ayez riens entendu desdites lettres, car vous me feriez tort et ne le vous manderois pas si ce n'estoit pour le ser-

Digitized by Google

vice du Roy et le votre, affin que vous entendiez toutes choses pour y donner ordre, ce qu'il me semble que vous debvez faire avec le plus grant respect et doulceur que vous pourrez, car on ne parle icy d'aultre chose et a l'on grant paour qu'il n'en advienne de la follie, et vous asseure que beaucoup de Senois escrivent icy particulièrement, et qu'il y a plus de malcontentz que vous ne pensez, et mesmes de ceux dont vous ne vous doubtez pas. Il vous plaira prendre à bonne part ce que je vous en mande, comme venant d'ung bon et affectionné serviteur du Roy et de vous, et suis en grant peine de veoyr tout plain de plainctes et protestations qu'ilz me viennent faire. Car je crains qu'il y advienne du désordre et qu'aprez ilz disent comme ilz feirent du temps que Jehan de Vègue [1] estoit icy ambassadeur pour l'Empereur, quant ils se mutinèrent contre ung gouverneur espagnol qu'ilz avoient et aprez s'excusèrent, disantz qu'ilz avoient bien faict leurs plainctes auparavant audit de Vègue, ambassadeur, qui n'avoit tenu compte d'en advertir l'Empereur, qui fust cause du désordre qu'il en adveint ; mais je me confie tant en votre prudence et à l'affection que vous avez de faire service au Roy, que vous pourveoirez bien à toutes choses ainsi qu'il est bien besoing, car j'entends que la faction populaire et les refformateurs qui la suyvent sont ceulx qui sont mal contentz, et vous sçavez que ce sont les plus fortz et qui ont seulz avec l'ayde du Roy remiz la liberté en leur ville.

Monseigneur, je vous supplye vouloir donner ordre que je sois remboursé des six mil escuz que je vous envoiay dernièrement lesquelz j'ay empruntez icy en mon nom, comme je vous ay escript, car M. de Lodesve m'a mandé qu'il ne me les rendroit point et qu'il falloit que j'en fusse

1. Juan de la Vega, ambassadeur de Charles-Quint à Londres, puis à Rome ; vice-roi de Sicile, commanda en chef l'expédition dirigée, en 1550, contre la ville d'Affrique, sur la côte de Tunisie.

Digitized by Google

remboursé par vous des deniers qu'il vous a envoyez ; par quoy je vous supplie de reschief, Monseigneur, m'en vouloir mettre hors de peine en laquelle je ne me fusse pas mis sans votre exprez mandement.

De Rome le vij[e] jour de septembre 1553 [1].

---

103. — 7 septembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, j'ay présentement receu une lettre de Naples que je vous envoye, qui est conforme à tous les

---

1. Voici la lettre que le cardinal du Bellay écrivait ce même jour au cardinal de Ferrare :

« Monseigneur, j'estois allé depuis six jours à Frescade y changer l'aer, voyant que cestuy-cy servoit peu à ma santé; aujourd'huy en suis retourné pensant que demain y eust consistoire, pour essayer d'y faire quelques expéditions. Je retourneray audit lieu, et aux jours de consistoire ne fauldray ordinairement de me rendre icy là où soyez obéy en ce que me commanderez, mais cependant je vous ay bien voulu advertir que à peine suis-je arrivé que je n'aye trouvé quelques Senois qui m'ont faict beaucoup plus de comptes que je n'en voulois oyr, ainsi que ont faict d'autres depuis ung temps en çà, dont je ne vous ay jamais importuné depuis la première response qu'il vous pleust m'en faire, estimant bien que les passions règnent beaucoup en ces cerveaux là, joinct que quelquefoys en ay devisé à M. l'ambassadeur qui m'a monstré aucunes lettres que vous luy en escriviez. Or, Monsieur, je ne vous diray point les offices que j'ay faictz envers tels personnages quand ilz se sont adressez à moy pour point ne vous vendre ma marchandise; tant y a qu'il n'a tenu à moy qu'ils n'ayent esté bien sages, mais maintenant ceulx que dessus m'ont faict une grande cryerie, disantz qu'en aviez faict prendre aucuns prisonniers pour ce qu'ils vouloient tendre à la conservation de la liberté que le Roy leur a promise, et s'il est vray ce qu'ilz disent, il n'y a pas peu de gens en Sienne malcontentz et prenantz leur couleur sur le fondement susdit. Je ne suis pas, Monsieur, pour vous donner conseil là dessus pour en estre plus guarny que n'en sçaurois vous donner, quant bien il le me fauldroit emprunter, mais comme le serviteur affectionné que je vous suis et comme personne qui a veu par escript beaucoup d'exemples des follyes passées, je m'enhardiray bien de vous dire que quant bien il vous fauldroit fermer les yeux à aulcunes choses (*salva verum substantia*) pour eschapper des aultres et ne donner occasion aulx folz de faire tumultuer les sages, il me semble que vous en auriez d'autant plus de facilité à conduyre la charge où vous estes, estans les choses si tendues qu'elles sont, et que vous en auriez l'esprit en repoz. M'en remettant toutefois à votre plus prudent adviser et vous pryer d'excuser en ce petit recordz l'affection et sincérité de celuy qui se recommande très humblement, etc. » (Arch. des Aff. Étr. Rome, *Corresp.* t. V, f° 120 v°.)

Digitized by Google

adviz qui sont venuz aujourd'huy dudict Naples, qui disent que le prince Doria avec ses galleres doibt charger deux mil Allemans avecques force boulletz et aultres munitions et vivres pour venir, à ce qu'ilz disent, essayer de surprendre Porthercule ou à tout le moins de refreschir de vivres Orbatello ; dont je vous ay bien voulu advertir incontinent, comme aussy ay-je faict le cappitaine de Porthercule par une lettre que j'ay envoyée à M. le conte de Petilian, pour la faire tenir en toute dilligence.

Monseigneur, je vous supplie entretenir bien le s^r^ Aenée Picolominy et avoir ung peu de regard à Marc-Anthoine Amerighi, car son frère et luy sont des premiers qui ont négotié [1] avec M^gr^ le cardinal de Tournon [2] et qui feirent fort bien leur debvoir à l'entreprinse de Sienne.

De Rome le VII^e^ jour de septembre 1553.

---

104. — 8 septembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, vous escrivant hyer je m'oubliay vous dire que, à l'advertissement qu'il plaisoit à notre Sainct Père me donner des deux mil lansquenetz et mille Espagnolz que André Doria debvoit apporter sur ses gallères ainsi qu'on présumoit pour endommager le Senois, je respondis que je ne me pouvois persuader qu'ilz vouleissent faire ceste entreprinse d'autant qu'ilz ne pouvoient ignorer les forces qui sont demourées sur ledit Senois estre beaucoup plus grandes que ne pourroient estre lesdits Alle-

1. Duc de Dino, *Chroniques siennoises*, p. 157.

2. François de Tournon, second fils de Jacques II de Tournon et de Jeanne de Polignac, né à Tournon en 1489, mort à Paris le 22 avril 1562. Successivement archevêque d'Embrun (1517), de Bourges (1525), d'Auch (1537) et de Lyon (1551) ; évêque de Sabine (1550), d'Ostie et Velletri (1560) ; cardinal (1530), ministre d'Etat, il prit une part active aux négociations des traités de Madrid (1526), de Cambrai (1529) et de Nice (1538). Henri II l'éloigna des affaires et l'envoya comme ambassadeur à Rome. Catholique ardent, ami des jésuites, qu'il avait introduits en France, il présida le colloque de Poissy. Ce fut son dernier acte politique ; il mourut l'année suivante.

Digitized by Google

mands et Espaignolz, si ce n'estoit que le duc de Florence s'en voulust mesler, ce que je ne pouvoys croyre ne fust que pour l'esgard de Sa Saincteté qui, hier matin, me promist comme aurez veu par mes lettres d'escrire audit duc, lequel j'estimois debvoir estre bien esloigné de riens plus entreprendre contre ledit Senois. Toutefois voulant tousjours pénétrer plus avant j'ay cejourd'huy envoyé vers Sadicte Saincteté le secrétaire Boucher, qui m'a rapporté qu'elle avoit changé propoz d'escrire audit duc, pour ce qu'elle avoit eu lettres de luy trop plus généralles qu'elle ne désiroit pour l'accord qu'elle espéroit s'ensuivre entre le Roy et ledit duc. Lequel luy escrivoit en substance qu'il estoit prest de s'accorder avec ung chacun pourvu que ce fust par le moyen de Sadicte Saincteté, laquelle il savoit bien avoir la paix et tranquilité non seulement de la Tuscane mais de toute l'Italie, en telle recommandation que sçauroit avoir nul autre prince, adjoustant qu'il ne sçaura à quoy soy tenir, voyant par toutes les actions des François qu'ilz ont mauvais estomac contre luy et ne négotient avec luy nectement ny sincèrement. Quoy voyant Sa Saincteté ne luy a voulu escrire et s'est délibéré d'en advertir par le cardinal de Monte le s^r^ Baldoyn, par les mains duquel Sa Saincteté désire que ledict duc entende qu'il luy semble que la lettre qu'il luy a escripte contenant entre autres choses ce que dessus est trop générale, parlant de la paix de toute l'Italie, comme s'il vouloit encores parler de Gennes, Lombardie ou royaulme de Naples ; de sorte que si ledit duc ne se laisse entendre autrement, elle n'est délibérée de s'en empescher, qu'elle dict fera tousjours voluntiers à l'instance de l'une et l'autre part, et néammoins pour ce qu'il luy sembloit que ledit duc appellast beaucoup de gens à son conseil et ne feist riens sans eulx, mesmes sans en advertir l'Empereur, de la prospérité duquel elle congnoist que ledit duc et ses ministres se recognoissent, de sorte qu'ilz luy magnifient tousjours beau-

Digitized by Google

coup plus ses actions que l'on ne les congnoit. Sa Saincteté s'est délibérée, pour en oster le masque, d'escrire audit duc deux articles seulement qui seront réciproques pour le Roy et ledit duc, pour lesquels elle veult estre pleige en ce qui sera requis d'estre observé par l'une et l'aultre part, comme aussi elle sera contraire à celluy qui innovera riens contre ce qui se pourra arrester entre eulx. Voilà, Monseigneur, ce que j'ay advisé vous faire entendre affin que vous puissiez juger ce que aurez à faire et à qui vous vous devez fyer, car advenant que du bruyt que sèment les Impériaulx veinst quelque lumière jusque sur le Senois, vous advisant que Sadite Saincteté ne m'a encores fait entendre que l'ambassadeur dudit duc luy a cejourd'huy dict les grandz préparatifs qui se font tant à Naples que à Gennes, où ainsi qu'il dict sont desja assemblez cinq cens mil escuz pour estre employez au secours des Genevoys.

De Rome le viiie jour de septembre 1553.

---

105. — 9 septembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi [1].

Sire, pour ce que Mgr le cardinal du Bellay depuis sa maladye est allé hors ceste ville changer d'aer, je feray seul responce aulx lettres qu'il vous a pleu nous escrire en commung, lesquelles toutefois je luy ay tousjours communiquées, et exécuté voz commandementz par son advis. Et quant à la première de l'unziesme du moys passé, par laquelle vous me mandiez que Mgr le cardinal Sainct Georges vous avoit dict que le cardinal d'Immola estoit prest de s'en retourner et prendre congé de l'Empereur, lequel n'avoit voulu entendre aux propoz d'accord mis en avant par lesditz légatz, je fus incontinent vers le Pape, luy dict que ce que Votre Majesté en avoit faict estoit

1. « Par un courrier du pape. »

Digitized by Google

pour deux raisons seulement : l'une pour votre satisfaction et faire congnoistre à tout le monde le tort qu'a votre ennemy et qu'il ne tient point à vous que la chrestienté ne vive en paix, l'aultre que s'il y debvoit succéder quelque bon effect de ceste pratique vous en feissiez avoir l'honneur à Sa Saincteté ; mais puisque ledit Empereur faisoit tant le brave pour ung petit commencement de bonne fortune qu'il avoit eue, vous avec l'ayde de Dieu et de voz forces rechercheriez celle qui vous a esté tousjours jusques icy si favorable, que vous espériez en brief avoir bonne et ample revanche. A quoy Sadite Saincteté me respondit qu'elle estoit merveilleusement marrye de veoyr la chrestienté en ces troubles, mais que y ayant faict son pouvoir comme elle a, elle ne pouvoit riens davantage, sinon pryer Dieu de donner la victoire à qui elle la désiroit, et qu'en cest endroict vous auriez bonne part à ses pryères ; et oultre qu'elle avoit bien entendu les propoz que ledit Empereur avoit tenuz audit cardinal d'Immola, lequel elle n'avoit pas esleu sans cause pour aller là, mais pour le congnoistre homme de bon esprit et qui entend la manière de négotier avec l'homme à qui il a affaire, et aussy pour luy estre fidelle et affectionné serviteur. Et que ledit cardinal luy avoit mandé que l'Empereur estoit en grant colère et mal contentement contre Sadite Saincteté pour ce qu'elle l'avoit laissé en la guerre et aussi que venant dernièrement l'armée de Naples à Sienne, elle s'estoit armée de cinq ou six mil hommes et qu'à présent estant la vostre si voysine accompagnée de celle du Turcq, elle avoit cassé tous ses soldatz, et pareillement que l'Empereur s'estoit fort plainct de ce que aulx lettres qui furent prinses prez Naples sur la frégate on en avoit trouvé une de M^gr^ le cardinal de Ferrare adressante à l'armée pour la solliciter de venir, disant que ce n'estoit pas office de cardinal et que Sadite Saincteté s'en debvoit ressentir et en faire démonstration. Et me dict plus que ledit Empereur estoit tant superbe et ambi-

Digitized by Google

tieux qu'il vouloit qu'ung chacung plyast soubz luy et fust de son party, et ne pouvoit comporter que aulcung fust en compétence avec luy, et que si il avoit la puissance de exécuter sa mauvaise volunté il seroit à craindre, mais veu les termes où il se retrouve et avec l'ayde de Dieu, de voz forces et les siennes il ne le craignoit point. Sire, je dictz davantage à Sadite Saincteté la responce que vous m'aviez commandé luy faire sur ce qu'elle avoit mandé à Mgr le cardinal Farnèse de revenir par deçà, qu'elle a eue très agréable et pareillement que Mgr le cardinal de Sainct Ange[1] vienne résider icy et luy a escript ung brief pour l'exhorter d'avancer sa venue, et quant à ce que par votre dite lettre vous me deffendez de ne prendre plus d'argent par deçà en votre nom pour envoyer à Sienne, je vous asseure, Sire, que ce que j'en ay faict par cy devant n'a poïnt esté sans en estre fort pressé ; mais puisqu'il vous plaist le me commander, je me garderay cy après d'en emprunter plus, et espère qu'il n'en sera point de besoing, si le Pape exécute son entreprinse d'accord de Votre Majesté avec le duc de Florence. Sur quoy il me dict hyer qu'il envoyoit vers Mgr le cardinal de Ferrare et ledict duc pour en avoir leur résolution dernière, et que après nous en traicterions icy ensemble ; dont j'ay adverty mondit Sr le cardinal affin qu'il soit prest pour répondre, et qu'il m'envoye instruction bien ample sur ce que nous aurons à traicter, vous asseurant qu'en ce qu'il en passera par les mains de Mgr le cardinal du Bellay et de moy nous suivrons entièrement votre intention, laquelle nous avons veue par le double de la dépesche qu'avez faicte dernièrement à mondit Sr le cardinal de Ferrare, et aussi ainsi que mondit Sr le cardinal nous mandera, car estant sur le lieu il peult mieulx congnoistre que nous ce

1. Jean Ricci, évêque de Montepulciano, cardinal (1551) du titre de Saint-Ange, mort à Rome le 3 mai 1574 à l'âge de 77 ans.

Digitized by Google

qu'il fauldra faire pour la seureté des affaires de Sienne.

Sire, avant hyer le Pape avoit faict une congrégation d'aucuns cardinaulx pour les affaires de la justice, entre lesquelz estoient le cardinal Sainct Jacques[1], frère du feu vice roy de Naples et le cardinal Carpy, qui, au lieu de parler des affaires pour lesquelz ils estoient assemblez, commencèrent à luy faire une grande exclamation, luy remonstrant le grant scandale que c'estoit à Sa Saincteté qu'elle comportast que les Turqs fussent si prez ses voisins au dommage de la chrestienté sans s'en esmouvoir, et qu'elle debvroit faire ligue avec l'Empereur, les Vénitiens, Génevois et duc de Florence pour tous ensemble les pouvoir chasser ; car si elle attendoit qu'ilz eussent priz l'isle de Corsèque, s'en ensuivroit la ruine de toute l'Italie, avecques plusieurs aultres protestations et presque menasses. Sur quoy Sa Saincteté se meist en la plus grande colère du monde et leur demanda s'ilz luy tenoient ce propoz de la part de l'Empereur ou s'ilz le disoient seulement de eulx mesmes comme cardinaulx ; que s'ilz parloient à l'adresse de l'Empereur qu'elle leur respondroit, mais s'ilz parloient de eulx mesmes comme cardinaulx ce n'estoit pas là qu'ilz luy debvoient faire telles remonstrances, mais en plain consistoire, où ilz trouveroient d'autres gens passionnez comme eulx qui releveroient Sa Saincteté de peine de respondre. Et dict particulièrement à Carpy que s'il n'eust point tourné sa robbe et qu'il fust François comme il avoit esté autrefois, qu'il ne parleroit pas ainsi, qu'elle n'estoit pas tenue leur rendre compte de ses actions et qu'elle sçavoit bien à quelles fins ilz luy tenoient ce langaige, et se garderoit très bien de leurs

1. Juan Alvarez de Tolède, Espagnol, né le 11 juillet 1488, mort le 15 septembre 1557. Entré dans l'ordre de Saint-Dominique il devint successivement évêque de Cordoue, de Burgos, cardinal (1538), archevêque de Saint-Jacques de Compostelle et évêque d'Albano. Son frère Pedro Alvarez de Tolède, marquis de Villafranca avait été vice-roi de Sicile de 1532 à 1552, année de sa mort.

Digitized by Google

malices, et qu'elle ne vouloit point irriter Votre Majesté pour ce qu'elle avoit asseurance de n'estre point offensée par voz forces ny par celles ou vous pouviez commander, et les renvoya en ceste sorte.

Le lendemain ledit Carpy cuida revenir pour estre à ladite congrégation, mais le Pape luy feit dire qu'il ne luy demandoit point et partant il s'en retourna. Ainsy estant adverty de ce que dessus par messer André Vimercat qui vous est bon serviteur, j'allay hyer pour quelque occasion vers Sa Saincteté, laquelle aprez aultres propoz je remerciay de ce qu'elle avoit si bien combattu pour nous, et lors elle me compta mot par mot comme toutes choses estoient passées, estant encores en plus grande colère que jamais ; touteffois elle me dict qu'elle vouldroit bien que fussiez dépesché de ces Turcqz pour ce que tout le monde vous porteroit beaucoup plus de faveur, et qu'il luy semble que Votre Majesté debvroit faire la despense qu'elle faict en cest endroict à croistre le nombre de voz galères jusques à soixante, et lors vous seriez plus fort par mer et n'y auroit point de scandale. A quoi je luy ay dict que ladite armée estoit venue pour divertir les Impériaulx de l'entreprinse de Sienne et qu'ilz avoient advisé n'estre point raisonnable qu'ilz s'en retournassent sans vous faire quelque service puisque vous en aviez fait la despense, et que j'espérois qu'en brief l'entreprinse de Corsèque seroit exécutée et lors encores que eussiez pouvoir de retetenir ladite armée tant que vous vouldriez, que j'estimois que vous seriez content de l'en envoyer.

Sire, hyer au soir M^gr^ le cardinal de Monte m'envoya des advertissemens qu'il avoit euz de Naples par lesquelz on luy mandoit que le prince Doria avoit embarqué sur ses galères, qui sont en nombre XXIII, quinze cens ou deux mil lansquenetz et quelque nombre d'Espagnolz qu'il avoit prins en Sicile avec force munitions et mesmes pasles et tranches pour sapper ; et que aucuns disoient que

Digitized by Google

c'estoit pour venir essayer de surprendre Porthercule ou pour secourir Boniface et Calvy que l'armée tient assiégez, ou bien pour passer à Gennes et envoyer lesdits Allemantz et Espagnolz en Piedmont. De quoy j'advertiz incontinent le cappitaine dudit Porthercule et M^gr^ le cardinal de Ferrare lequel je pense y aura mis bon ordre, et desja vous aura mandé comme ladite isle de Corsèque estoit toute réduicte en votre obéissance excepté lesdites deux forteresses Boniface et Calvy ; encores cejourd'huy est venu quelques nouvelles que ledit Calvy estoit prins, mais je ne les ay pas de lieu seur, vous advisant, Sire, qu'il y a ja long temps que j'ay escript à M. le baron de la Garde la venue dudit Doria et de ses galères pour faire le guect au passage, mais je ne sçay s'il aura peu avoir mes lettres.

De Rome le IX^e^ septembre 1553.

---

106. — 9 septembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi [1].

Sire, depuis ma lettre escripte j'ai envoyé le secrétaire Boucher devers notre Sainct Père pour lui parler de quelques affaires qui concernent le particulier de quelques ungs de voz serviteurs, et en ceste occasion Sa Saincteté luy a commandé me dire comme elle n'estoit plus délibérée d'escrire au duc de Florence ce qu'elle m'avoit promis debvoir faire le jour suivant, ainsi que par ma première lettre vous entendrez ; et la raison qui mouvoit Sadite Saincteté à ce faire estoit qu'elle avoit receu dudit duc une lettre responsive à quelque autre sienne, qui luy sembloit trop générale pour en pouvoir espérer fruict aulcun quant à l'accord qu'elle désire faire entre Votre Majesté et ledit duc, d'autant que par ladite lettre il luy escrivoit qu'il estoit tousjours appareillé de s'accorder avec quelque prince qui fust, pourveu que ce fust par le moyen de

1. « Par un courrier du pape. »

Digitized by Google

Sa Saincteté, laquelle il disoit debvoir aymer et désirer la paix et tranquilité de Tuscane et de toute l'Italye autant que prince qui se peust trouver, et quant aulx François il congnoissoit par leurs actions qu'ilz ne luy vouloient grant bien et luy portoient mauvaize volunté et qu'ilz ne négocioyent avec luy sincèrement ny nectement. Quoy voyant Sadite Saincteté délibéroit de ne luy escrire, bien vouloit qu'il entendist par le s^r^ Baldoyn qui est à Mont qu'il luy sembloit que sa lettre estoit trop générale pour en pouvoir espérer aulcung accord, veu que parlant de la paix de Tuscane et de l'Italie il sembloit qu'il y vouloist comprendre Gennes, Lombardie et le royaulme de Naples, en quoi Sadite Saincteté ne se vouloist empescher; disant qu'il luy debvoit suffire de tempter à pacifier la Tuscane sans entrer plus avant en jeu, et par ainsi Sa Saincteté estoit résolue de ne s'en plus empescher sinon en tant qu'elle en fust requise de l'une et l'autre partie, ce qu'elle feroit lhors autant voluntiers que chose du monde. Touteffois considérant que ledit duc appelle beaucoup de gens, mesmes des Impériaulx, à son conseil et ne fault d'advertir tousjours l'Empereur de ses actions, la prospérité duquel quelque petite qu'elle soit luy est tant magnifiée par ses ministres qu'il ne peult ne s'en resjoyr grandement ny ne les cellébrer autant qu'à luy possible, affin de lever le masque se délibéroit encores escrire audit duc deux articles réciproques pour le Roy et pour ledit duc, se voulant faire pleige pour l'ung et l'aultre en ce qui sera requis d'estre observé pour la seureté d'iceulx, comme elle se déclairera aussi contraire à celluy qui vouldra attempter chose aucune contre ce qui aura esté accordé, espérant que ayant ledit duc respondu aisément, se résouldra le reste pour la part de Votre Majesté. Et estendant Sadite Saincteté ce propoz sur l'armée qui est en Corsèque, a répété audit Boucher les exclamations que je vous escripz luy furent faictes par les cardinaulx Sainct Jacques et Carpy, disant que depuis avoit encores esté re-

Digitized by Google

cherché de faire ligue avec les Gennevois et duc de Florence qui tous ensemble pourroient mectre plus de cinquante galères en mer sans celles dont l'Empereur les pourroit ayder, et par ce moyen pourroient résister à votre armée et à celle du Turcq laquelle l'on collige ne se partira plus de ce pays : qui sera au grand détriment de la chrestienté, d'autant qu'ilz disent que vous n'avez sans eulx la force ny gallères pour maintenir ce que avez entreprins par deçà que l'Empereur et lesdits Genevois ne puissent avoir leur revanche, toutes et quantes foys que l'armée s'en sera départie. Et sur ce disoit Sadite Saincteté qu'elle se feroit bien fort de rendre les Gennevois neutraulz et les retirer de ne favoriser plus l'Empereur que le Roy, et mesmes si elle leur remonstroit que le Roy est bien pour leur remettre en mains ladite Corsèque s'ilz se vouloient ainsi ranger, et de fait leur en escriroit, ne fust qu'elle diet ne le pouvoir faire estant l'armée du Turcq là, à laquelle ny a aultre qui soit à sa compagnie ne peult riens escrire avec son honneur si elle ne vouloit donner ausdits Impériaulx nouveau argument d'exclamer contre elle qu'ilz disent debvoir plus tost endurer toute exile et laisser perdre toute obéissance que de permettre les Turcqz si prèz d'elle qu'ilz sont ; toutteffois elle espère que Dieu et Votredite Majesté les repoulseront dont ilz sont venuz, suppliant très humblement Votredite Majesté croyre qu'elle ne diet cecy pour se soucier qui dominera en Corsèque, à Gennes ou aultre part d'Italye, pourveu que les Turcqz n'y apparoissent. Voyla, Sire, les propoz que Sa Saincteté a voulu que ledit secrétaire Boucher m'ayt tenuz de sa part, dont je vous ay bien voulu advertyr affin que congnoissiez et puissiez juger comme toutes choses passent. Quant à moy je ne fauldray d'entretenir Sadite Saincteté et rabattre les coups desdits Impériaulx, de sorte qu'ilz congnoistront qu'ilz y auront bien peu proffité.

De Rome le ix^e^ jour de septembre 1553.

Digitized by Google

Sire, j'ay faict escrire la présente par le secrétaire Boucher, pour ce que ce a esté à luy mesmes que le Pape a tenuz ces propoz.

---

107. — 9 septembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, vous pourrez juger par les deux précédentes dépesches que j'ay faictes au Roy et par ceste cy comme le changement des mauvaises nouvelles aux bonnes que nous avez mandées ont faict changer de langaige à ceulx à qui nous avons affaire, combien que je vous asseure que durant les mauvaises eulx et tous ceulx de pardeçà, excepté seulement ceulx qui sont particulièrement intéressez avec l'Empereur en estoient fort ennuyez, et ont eu fort grant plaisir d'entendre le bon et heureux commancement de votre voyage, qui nous donne à tous bonne espérance qu'avec l'ayde de Dieu ceste bonne fortune vous sera continuée à l'exécution des bonnes et louables entreprinses du Roy.

Monseigneur, combien que M^gr^ le cardinal du Bellay depuis sa venue pardeçà, selon sa prudence et vertu, se soit gouverné avec toute la doulceur du monde, mesmes envers le Pape, si est-ce qu'il y a dix ou douze jours qu'estant allé vers Sa Saincteté pour luy parler des affaires d'expéditions que nous avons en grant nombre, je ne sçay s'il la preint en mauvaise heure, mais Sadite Saincteté se mist en grant colère et luy refuza tout ce qu'il demanda avec d'assés fascheux propoz. Il est vray que nous n'avions point encores sceu voz bonnes nouvelles et que j'ay entendu qu'il estoit en colère d'ailleurs. Depuis je y suis allé seul et luy remonstray en sorte qu'il se monstra plus gracieulx et m'en accorda une partie. Ayant esté aussy adverty qu'il avoit esté fort marry de s'estre ainsy

Digitized by Google

courroucé à mondit S^r le cardinal, lequel je pense vous en escript plus amplement.

Monseigneur, incontinent que Nicquet fut revenu et que j'euz veu l'intention du Roy pour avoir à son service le S^r Vincentio de Nobili, je luy feis entendre l'entretenement que Sa Majesté luy vouloit donner entrant en son service, tant de la pension que de la compagnie de cent chevaux légiers, sur quoy il me prya de luy donner temps d'y penser de l'accepter et ne m'en a point depuis rendu responce ; aussy je ne luy en ay point parlé, et n'ay point délibéré de l'en rcercher sans autre nouveau commandement, car il me semble qu'il se feroyt trop pryer.

Au demeurant j'ay fait entendre à Jehan Michaz, Portugois, que le Roy avoit accordé sa requête suivant le mémoire que j'en avois envoyé à Sa Majesté, dont j'attendois la provision par la première dépesche ; sur quoy il me confirma la promesse qu'il m'avoyt cy devant faicte qui est de servir le Roy de cinquante ou cent mil escuz quant il aura recouvert son bien et sa femme qui sont à Venize, et avant que luy bailler aucune chose je prendray de luy la meilleure asseurance que je pourray. Il est vray qu'en cela Sadite Majesté ne peult estre trompée sinon de luy avoir faict plaisir et ayde de sa faveur, dont elle est assez libérale envers tout le monde.

De Rome le ix^e jour de septembre 1553.

---

108. — 9 septembre 1553. — Lettre chiffrée de M. de Lanssac au cardinal de Tournon.

Monseigneur, je suis merveilleusement aise dont nous avons à vous adresser noz dépesches de pardeçà, espérant que nous en aurons bien tost responce et souvent de voz bonnes nouvelles, lesquelles nous seront fort bien employées, car vous sçavez que icy toutes choses se gouver-

Digitized by Google

nent par réputation ; et d'autant que vous pourrez veoyr par mes lettres du Roy et de M^gr le connétable tout ce que je vous sçaurois mander, je n'useray de redicte pour ne vous ennuyer.

Monseigneur, je vous supplie très humblement que nul ne veoye la présente que vous et votre secrétaire qui la deschiffrera, pareillement ce qui est contenu au pacquet que j'adresse à M. de Beauregard [1] ; lequel il vous plaira faire ouvrir et deschiffrer avec le chiffre que j'ay du Roy les lettres que je luy escriptz, lesquelles après avoir veues et les coppies qui sont dans ledit pacquet s'il vous plaist vous ferez reffermer et envoyer audit S^r de Beauregard et par icelluy vous pourrez veoyr en quel estat sont les affaires de Sienne où j'ay grant paour qu'il advienne quelque désordre, car vous congnoissez les humeur de ces gens là, et encores que je ne doubte point que M^gr le cardinal de Ferrare soit si prudent qu'il y fasse tout ce qui est requis pour le service du Roy et pour le bien de ceste république, toutefoiz ilz ne sont nullement contenz de luy et sera bien difficile, quelque choze qu'ilz puissent faire, qu'il leur soit jamais agréable. Par quoy je désirerois pour le service du Roy et de paour que j'ai que ledit S^gr cardinal y reçoive quelque honte et dommage, qu'il feust avec son contentement icy pour y faire sa charge de la protection ou ailleurs où bon luy sembleroit, et que Sa Majesté envoyast audit Sienne quelque autre bon et notable personnage, à quoy il me semble seroit fort à propoz le s^r Camille Ursin qui est à sa maison sans party et désire grandement entrer au service de Sadite Majesté. Il est vray que l'on a tousjours faict difficulté de l'accepter, pour ce qu'on craignoit qu'il coustast trop à entretenir. Mais je croys qu'il se contentera bien d'avoir douze mil frans

1. Jean du Thier, seigneur de Beauregard, secrétaire des finances (1547), mort en septembre 1559.

Digitized by Google

d'estat qu'a Mgr le cardinal de Ferrare, et je m'asseure qu'il fera telle espargne en la despense qu'il y gaignera bien son dit estat et mieulx. Au demeurant vous sçavez si ung tel personnage seroit à propoz pour gouverner les cerveaux senois, vous asseurant, Monseigneur, que ce que je vous en mande n'est pas pour faire mauvais office ne pour avoir aultre affection que le service du Roy. Toutefois craignant que tout le monde ne trouvast pas bon ce que je vous en escriptz, il vous plaira brusler cette lettre après l'avoir veue et user de mon advertissement ainsi qu'il vous semblera bon sans ce qu'il me puisse tourner à dommage.

Monseigneur, ceste lettre est escripte du chiffre qu'il vous a pleu me bailler.

De Rome le ixe septembre 1553.

---

109. — 9 septembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac à M. de Beauregard, secrétaire des finances du roi.

Monsieur, je vous advise que présentant la dépesche de l'évesché de Mirepoix à Mgr le cardinal de Monte je ne faillis pas de bien remonstrer le tort qu'on vous avoit faict l'année passée en l'expédition de l'abbaye de votre nepveu, mais pour conclusion je ne peulx avoir autre response sinon que le Pape vous avoit donné ce qu'il luy en appartenoit et ce qui estoit des officiers qu'il ne leur pouvoit oster sans leur faire tort. Vous sçavez que les gens de ce pays sçavent mieulx prendre que donner, et qu'il eust esté bien employé que vous eussiez usé de revanche. Toutefois je vous remercie bien humblement de ce qu'en ma faveur vous avez usé de ceste libéralité. Je ne sçay encores que deviendra ledit évesché de Mirepoix, car j'ay mandé cy devant au Roy la difficulté que Sa Saincteté avoit faicte de l'accepter, laquelle me dict qu'elle en manderoit son intention à Sa Majesté.

Digitized by Google

Monsieur, pour l'entière fiance que j'ay en vous et la parfaicte amytié que je vous porte, je vous ay bien voulu adresser la présente, laquelle il vous plaira lyre avec les autres lettres et mémoires que je vous envoye cy enclos, pour communiquer le tout à Monseigneur le connestable et l'adviser qu'il y a environ deux moys que Mgr le cardinal du Bellay et moy avons ordinairement des Senois qui se viennent icy plaindre des malcontentemenz qu'ilz ont de Mgr le cardinal de Ferrare, disantz qu'il entreprenoit trop d'authorité sur eulx et sur leurs magistratz, faisant administrer la justice comme bon luy sembloit, qu'il estoit difficile à leur donner audience et qu'il favorisoit trop la part des nobes et faisoit peu de compte des populaires qui sont ceulx qui avec l'ayde du Roy ont remis la liberté en leur ville ; dont j'ay ordinairement adverty mondit Sr le cardinal de Ferrare, luy faisant mondit Sr le cardinal du Bellay et moy toutes les remonstrances que nous avons peu, et luy envoyant le double de toutes les lettres qu'on nous a escriptes. Néammoins les plainctes et malcontentemenz continuent tousjours, ainsy que vous verrez par deux lettres qu'on m'a dernièrement escriptes, et la coppie de celle que j'en ay escripte à mondit Sr le cardinal de Ferrare, lequel j'estime si sage, vertueux et affectionné au service du Roy qu'il y sçaura bien donner ordre. Toutefois s'il n'y pourveoyt de bonne heure il a affaire à des genz de si estranges humeurs que j'ay grant paour qu'il y advienne quelque inconvénient et d'autant que je craings que par adventure l'on trouve mauvais que j'escrive de ces choses icy, je vous supplie les conduire ainsy qu'il vous semblera bon pour le service du Roy et pour me garder de desplaisir, car ce que j'en faictz n'est point pour faire à l'endroict de personne mauvais office, mais seulement pour m'acquicter du debvoir de ma charge et affin que s'il y advenoit faulte, qu'on ne dye point que je n'aye adverty d'heure de ce qui touche

Digitized by Google

le service du Roy. J'en escriptz à Mgr le cardinal de Tournon à celle fin qu'il veoye la présente et lesdictz mémoires pour ce qu'il entend les affaires de Sienne et en pourra dire son adviz à mondit Sgr le connestable.

De Rome le ixe jour de septembre 1553.

---

110. — 14 septembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, j'ay receu ce matin ung pacquet du Roy dans lequel y avoit des lettres pour vous que je vous envoye, celles du Roy ouvertes pour ce que sans y penser je rompis la queue, mais je vous supplie estre certain que je ne les ay point ouvertes ny veues, combien que je pense qu'elles ne contiennent aultre chose que les bonnes nouvelles qui m'ont esté mandées de la fuitte du camp des ennemys qui se sont retirez vers Douay, où j'ay entendu, à ce qu'ung homme qui le sçait bien le m'a dict, qu'ils ont grant nécessité de vivres et encores plus d'argent; et d'autant que par vosdites lettres je présuppose qu'en aurez autant que moy je ne vous en tiendray plus long propoz, sinon à vous dire que j'ay différé à les vous envoyer jusques à ceste heure pour sçavoir que le Pape vouldroit faire sur les propoz d'accord dont Mgr le cardinal Sermonette qui a négotié cecy envers Sa Saincteté vous escript, vous asseurant que le plus dextrement et avec le plus de représentation que j'ay pu je l'en ai tousjours sollicitée. Mais il me semble que Sadite Saincteté n'en est pas si eschauffée qu'elle souloit et ne faict pas tant de semblant de le désirer, combien qu'en toutes choses elle se monstre favorable vers le Roy et est fort aise de la prospérité de ses affaires, me faisant tous les bons advertissementz qu'elle peult aux choses qui touchent seulement Sa Majesté et l'Empereur. L'on dict icy que le duc de Florence a envoyé

Digitized by Google

à Gennes leur faire tout plain de belles offres et les rechercher de faire ligue pour le recouvrement de Corsèque, qui n'est pas signe qu'il ayt envye d'amender ses faultes. Vous en estes plus voysin pour sçavoir par ses déportementz ce qu'il en est, je pense que M. de Fourquevaulx [1] vous a adverty de la suspension d'armes qui a esté faicte pour ung mois entre Mr le mareschal de Brissac et dom Ferrand pour scavoir la volunté des deux princes pour la prolonger.

Monseigneur, par votredite lettre du IXe de ce moys que j'ay receue par Le Boitteux faizant réponse à la mienne, vous me mandez deux choses, l'une qu'il n'y a point de comparaison de ce temps cy à celluy de Jehan de Vegue, d'autant que les Sénois se plaignants à luy le pouvoient bonnement faire comme à celluy qui estoit supérieur de Jehan de Lune [2] leur gouverneur et que vous estes d'aultre qualité que eulx, vous advisant que je suis merveilleusement marry que vous ayez prins ce que je vous en avois mandé à mal et qu'il me semble que vous me feriez grant tort de m'estimer si mal advisé que je ne sçache bien la différence qu'il y a à ung tel prince, parent du Roy, cardinal et tenant le lieu que vous tenez, à ung simple gentilhomme espagnol gouverneur de Sienne, et aussi que je fusse si présumptueux de vouloir penser ne m'attribuer aulcung pouvoir ne congnoissance de cause en ce dont vous avez charge, sinon en tant qu'il est permis à ung bon serviteur du Roy et de vous, pour vous advertir de ce que j'entendz et vous en dire mon adviz, et que jamais je n'ay eu intention de faire comparaison des personnes, mais

1. Raymond de Pavie, baron de Fourquevaux, 1508-1574, prit une part active à toutes les guerres d'Italie et publia, en 1553, un *Traité de la discipline militaire*, faussement attribué à du Bellay. Il fut, de 1565 à 1572, ambassadeur en Espagne après M. de Saint-Sulpice. Son ambassade a été publiée par Mgr Douais.

2. Don Juan de Luna, qui fut aussi gouverneur de la citadelle de Milan, entra au service de la France en 1556. (De Thou, *Histoire universelle*, 1740, t. II, p. 422.)

Digitized by Google

bien du temps seulement, car je n'estime point les Sénois plus sages qu'ils estoient lors, et à ce que j'ay ouy dire en y a beaucoup de mal contentz qui, estantz soustenuz et fomentez en ce mal contentement par le duc de Florence, pourroient bien faire quelque follye qui tournast au deshonneur du Roy et à votre dommaige. Pour à quoy obvier il m'a semblé ne pouvoir faire de moings estant ici ministre du Roy et tenant le lieu que je tiens, que les oys affin qu'ils ne se despérassent point et de paour qu'ils ne feissent les folz sans se plaindre, et aussi pour avoir le moyen d'entendre leurs plainctes pour vous en advertir sincèrement comme j'ai faict, affin d'y donner ordre. Mais je vous supplie très humblement croyre que toutes les foys qu'ilz ont parlé à moy je leur ay faict toutes les bonnes remonstrances que j'ay peu pour les rendre contentz de vous, et les ay renvoyé devers vous leur dizant que je vous en advertirois pour y avoir esgard, et n'en veulx aultre tesmoing sinon le Bendedio, auquel j'ay tousjours communiqué ce qu'ilz m'ont dict et mes responces ; mais puisqu'il ne vous plaist que j'en aye usé en ceste sorte je me y gouverneray aultrement, et ne leur donneray aucune audience, ains vous advertiray seulement de ce que je pourray entendre, car c'est mon debvoir, auquel je ne veulx faillir, vous suppliant, Monseigneur, d'estimer qu'il n'y aura jamais homme en ma place qui ayt plus grant désir de bien faire et plus grant crainete de faire faulte que j'ay, ny qui vous soyt plus fidelle, sincère et affectionné serviteur que je suis et désire estre à jamais.

Monseigneur, il y eut hyer consistoyre où il fut expédié pour plus de huit mil escuz de taxe de bénéfices, et en y aura demain pour le moings encores autant, et pour ce que vous avez sceu que Monluc [1] a esté débouté du droict

1. Jean de Monluc, frère du maréchal, nommé évêque de Valence et de Die après la mort de Jacques de Tournon survenue le 15 août 1553, fut un des négociateurs les plus employés pendant les règnes de

Digitized by Google

qu'il prétendoit en l'archevesché de Bourdeaux, duquel Mgr le cardinal du Bellay feit hyer pourveoyr M. l'évesque de Sainct Brieux [1] qui est son proche parent, et que j'ay entendu que cy devant vous aviez faict grace d'une partie de ce qu'il vous appartient audict Monluc au cas qu'il eust ledit archevesché, je vous ay bien voulu advertir affin que vous advisiez s'il sera pas bon que vous fassiez semblable grace à cestuy cy pour ce que mondit le Sr cardinal vous est tel amy que vous sçavez, lequel toutefois ne sçait rien de l'office que je faictz en cest endroict ny que je vous en escrive, et la raison pourquoy il m'a semblé vous faire cest advertissement est affin que je veoye des obligations entre vous et mondit Sr le cardinal par lesquelles vous demeuriez en bonne amytié et contentement l'ung de l'aultre.

De Rome le xiiij[e] jour de septembre 1553.

---

111. — 15 septembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, vous verrez par la lettre que Mgr le cardinal Sermonette vous escript la dépesche que le Pape vous fera par Matheolo [2], et si tant est que vous et le duc de Florence vouliez entendre au propoz d'accord, il vous plaira nous envoyer bien ample instruction de ce que nous aurons à traicter, sçavoir est pour combien de temps

---

François Ier, Henri II et Charles IX. Il remplit successivement des missions à Rome, à Venise, à Constantinople, en Angleterre, en Ecosse, et enfin en Pologne où il prépara l'élection du duc d'Anjou en 1572. Il mourut en 1579 à Toulouse.

Dans une lettre du 29 janvier 1550, Blaise de Monluc écrit au duc de Guise que son frère n'a pas eu l'archevêché de Bordeaux « pour ce que Monsieur le cardinal du Bellay ne s'en est voulu deffere ».

1. François-Michel de Mauny était évêque de Saint-Brieuc depuis le 20 septembre 1544.

2. Messer Matteolo, maître des postes du pape.

Digitized by Google

vous vouldrez faire la suspension d'armes qui me semble seroit meilleure pour six moys que non pas pour troys, pour ce que si vous avez le terme si court vous ne sçauriez faire grande espargne de la despense qui est la plus grande utilité que nous puissions avoir audict accord, et au reste vous plaira aussi nous advertir des choses particulières qu'il fauldra traicter pour Sienne, car quant aux générales qui toucheront l'honneur et réputation du Roy, Mgr le cardinal du Bellay est tant praticq à faire traictez que je croy qu'il n'oblyera riens en cestuy cy.

De Rome le xve jour de septembre 1553.

---

112. — 16 septembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi.

Sire, Mgr le cardinal du Bellay et moy avons receu la lettre qu'il vous a pleu nous escrire du xxvje du passé, par laquelle vous nous faictes entendre la dilligente retraicte de voz ennemys qu'on appelle par deçà fuitte, et incontinent j'allay vers le Pape pour le luy dire, mais premièrement il l'avoit entendu par Mgr le cardinal d'Immola, qui luy avoit mandé davantage que lesdits ennemis avoient grant nécessité de vivres et encores plus d'argent. Et estant en ce propoz avec Sadite Saincteté elle ne dict que soudain que ledict cardinal d'Immola entendit la mort du feu Roy d'Angleterre il y envoya ung personnage de bon entendement, qui a vu tout le commencement de ce règne jusques à l'exécution qui a esté faicte du duc de Northumbellan [1], et le bon recueil qui a esté faict à MM. l'éves-

1. John Dudley, duc de Northumberland, fut exécuté à Tower Hill, pour avoir voulu faire proclamer reine d'Angleterre, au détriment de Marie Tudor, Jeanne Grey, petite-fille de Henri VII, qui avait épousé son quatrième fils, Guilford Dudley.

Digitized by Google

que d'Orléans [1] et s[r] de Gyé [2], voz ambassadeurs [3]. Et a ledit homme rapporté que la Royne a fort bonne envye de donner ordre aux affaires de la relligion en son royaulme, mais qu'elle est fort pressée de l'Empereur de deux choses, l'une qu'il luy veult persuader d'avoir craincte et défiance de Votre Majesté, affin de l'attirer en ligue offensive et deffensive avecques luy, et pareillement luy conseille de ne toucher point pour ceste heure à la religion, pour n'estre point empeschée en son royaulme et avoir plus de moyen de le secourir dehors ; mais ladite dame ne veult entendre ny à l'ung ny à l'aultre, ains désire pacifier son royaulme et demeurer parente de l'Empereur et votre bonne voisine et amye. A ceste cause Sa Saincteté m'a requis vous escrire de sa part, qu'elle vous prye pour l'honneur de Dieu et pour le bien qu'elle vous désire que vous faciez tous les faveurs et bons déportementz que vous pourrez à ladite Royne, luy offrant ayde pour la pacification de son royaulme, et que par ce moyen vous la pourrez gaigner de vostre costé, me disant Sadicte Saincteté que si elle y peult acquérir quelque crédict par votre bon moyen (à quoy il luy semble que ladite Royne soit bien inclinée), il fera en votre faveur tous les bons offices qu'il pourra ; et que luy mesme vous en eust escript, n'estoit que si l'Empereur scavoit qu'il s'efforçast ainsi de rompre en tous endroicts ses dessaings, il accroistroit encores le

---

1. Jean de Morvillier fut nommé évêque d'Orléans le 27 avril 1552. (Baguenault de Puchesse, *Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, garde des sceaux de France*, 1506-1557. Paris, 1869.)

2. François de Rohan, seigneur de Gyé, ambassadeur à Rome en 1548, chevalier de l'ordre du roi, lieutenant au gouvernement de Bretagne.

3. Le 23 septembre 1553, Henri II écrit à M. du Lude : « Mon cousin, le sieur de Gyé et l'évêque d'Orléans sont de retour d'Angleterre, lesquels m'ont asseuré d'avoir laissé la Royne et tous ceulx de son conseil en autant bonne vollunté qu'il est possible d'entretenir la bonne paix et amitié qui est entre nous et nos royaumes et subjects ». (Bélisaire Ledain, *Lettres adressées à Jean et Guy de Daillon, comtes du Lude*, Archives historiques du Poitou, t. XII, p. 82.)

Digitized by Google

mal contentement qu'il a d'entendre que Sa Saincteté veuille retirer le duc de Florence de entre ses mains pour le rendre votre amy et serviteur. Voilà les propoz qu'il me teinst, et hyer en consistoire feit entrer celluy qui venoit d'Angleterre pour prendre la délibération que vous entendrez par ce que mondit S^r^ le cardinal vous en escript.

Sire, vous avez entendu par mes précédentes dépesches comme mondit S^r^ le cardinal du Bellay et moy, le plus dextrement et avec la plus grande représentation que nous avons peu, avons tousjours continué la pratique de l'accord du duc de Florence où nous avons eu beaucoup de traverses, car les Impériaux s'efforcent par tous moyens qu'ils peuvent de l'empescher. Toutefois à la fin le Pape s'est résolu d'y envoyer pour la dernière foys, comme il fist hyer, vers MM. le cardinal de Ferrare et duc de Florence avec les articles que j'ay trouvé moyen de recouvrer, lesquelz je vous envoye ; et d'autant que mondit S^r^ le cardinal de Ferrare et plusieurs autres de voz serviteurs trouvent meilleur que nous traictions icy avec le Pape que ailleurs avec ledit duc, tant pour ce qu'il sera plus honnorable que aussi pour prendre seureté de Sadite Saincteté pour l'observation de ce qui sera accordé, mondit S^r^ le cardinal du Bellay et moy nous ayderons du pouvoir qu'il vous a pleu nous donner en cest endroict si lesdits articles sont trouvez bons par mondit S^r^ le cardinal de Ferrare auquel j'ai mandé qu'il nous envoye bien ample instruction de ce que nous aurons à traicter, mesmement pour les affaires particulières de Sienne, en quoy mondit S^r^ le cardinal du Bellay et moy ferons tout notre pouvoir et debvoir pour votre satisfaction.

Sire, le Pape a commis MM. les cardinaux Trany, Puteo et Péghin pour oyr nos raizons et celles des Impériaux sur l'expédition de l'évesché de Thérouenne laquelle je sollicite le plus dilligemment que je puis, et espère que nous en aurons la fin dans cette sepmaine ; et selon l'advis

Digitized by Google

de votre conseil je ne faictz point de doubte que nous ne l'obtenions, qui est le principal, car estant l'évesque promu à vostre nomination, il pourra de luy mesme translater son siège en son diocèse où bon luy semblera. Lesditz Impériaux mettent en avant de diviser ledit diocèse et de faire ung évesque pour ce qui est du domaine de l'Empereur, mais nous leur respondons que nous ne sommes pas en ces termes et qu'il faut premièrement veoyr si la nomination que vous avez faicte audit évesché, plus de troys moys avant le siège dudit Thérouenne, n'est pas bonne ; et si les bulles n'ont point esté expédiées ce n'est qu'à faulte que durant ce temps là on n'a pas tenu de consistoire, car les dattes pour l'expédition ont esté prinses longtemps auparavant le siège de ladite ville. Davantage nous leur disons que ledit Empereur n'a acquis aucung droict par la prinse de ladite ville pour ce qu'il ne la tient pas mais au contraire en estes plus S^r^ que luy, estant le plus fort et maistre de la campaigne comme vous estes, et il est clair et manifeste que ladite Thérouenne n'est à présent que campaigne [1]. Vous advisant, Sire, qu'il me semble seroit merveilleusement bon qu'il vous pleust escrire une lettre favorable à mondit S^r^ le cardinal de Trany pour le remercyer des bons offices qu'il faict ordinairement affin qu'il continue, et luy donner quelque espérance et luy ayder de votre faveur en ce que vous sçavez qu'il désire, car je ne trouve point que vous ayez icy ung si asseuré serviteur que luy, et pareillement M^gr^ le cardinal Sermonette qui s'employe en tout ce qu'il peut cognoistre estre bon pour votre service, et vous asseure qu'il le sçait très bien faire et à propoz.

De Rome le 16 septembre 1553.

---

1. La ville de Thérouanne, qui avait été totalement détruite, ne fut pas relevée de ses ruines, et sur son emplacement il n'existe maintenant qu'un misérable village.

Digitized by Google

113. — 16 septembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, je ne vous puis mander des nouvelles de l'armée de mer, pour ce que depuis qu'elle est allée en Corsèque nous n'en avons rien entendu que par le commung bruict dont je suis bien esbahy, car je leur ay faict plusieurs dépesches avec de bons advertissementz dont je n'ay jamais eu réponce. Mais je pense que par la voye de Marseille ilz vous advertissent de ce qu'ilz font, qui me garde d'en estre en si grant peine [1]. Monseigneur, je vous escriviz dernièrement qu'estant M^gr^ le cardinal du Bellay allé vers le Pape pour luy parler des affaires d'expéditions il l'avoit prins en mauvaise heure, car Sa Saincteté estoit en colère d'ailleurs et luy refusa lors tout ce qu'il demandoit, dont elle se repentit bien tost comme elle a monstré depuis, car elle a faict tous les faveurs qu'il est possible à mondit S^r^ le cardinal et luy a accordé la pluspart de ce qu'elle luy avoit premièrement reffuzé. Pareillement Sa Saincteté m'a accordé ung brief que présentement je vous envoye, pour réserver au Roy et en sa nomination les bénéfices de mondit S^r^ le cardinal et autres prélatz qui sont en ceste court au cas qu'ilz y vaccassent ; aussy j'envoye à M^me^ la connestable ung brief par lequel il vous est concédé et à toute votre famille perpétuellement de gaigner les indulgences en visitant aux jours des stations l'une de voz chappelles de Chantilly, et pareillement est accordée semblable indulgence aux estrangiers qui visiteront dehors l'une de vosdites chappelles que vous nommerez.

---

1. Dans sa lettre du 23 septembre 1553, Henri II écrit à M. du Lude : « Quant à l'armée de mer du Grand Seigneur, elle s'en est retournée après avoir aydé à la myenne à recouvrer sous mon obéissance la pluspart des principaulx ports et places fortes de l'isle de Corse »... (*Archiv. hist. du Poitou*, t. XII, p. 82.)

Digitized by Google

Monseigneur, je viens tout présentement d'estre adverty que le prince Doria est arrivé à Civitta Vecchia avec 25 gallères chargées d'Allemantz et de quelque nombre d'Espagnolz, et ne sçait on quel chemin au partir de là il vouldra tenir, toutefois il y a longtemps que j'ay adverty Mgr le cardinal de Ferrare et messieurs qui sont sur l'armée de la venue dudit Doria et de ses gallères, partant je croys qu'ilz auront bien pourveu partout à ce que est requis en cela pour le service du Roy.

De Rome le 15e jour de septembre 1553.

---

114. — 22 septembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, j'ay présentement receu de M. de Selve ung pacquet qu'il vous adresse et m'a mandé le vous faire tenir incontinent, et avoit laissé ledit pacquet ouvert affin que j'en veisse le contenu et en preinsse le double pour l'envoyer à M. de Termes comme je feray si je puys ; mais s'il vous plaist vous ne laisserez pas pourtant d'y envoyer de votre costé affin que d'une part ou d'autre mondit Sr de Termes receoipve ces nouvelles, car il est bien difficile de riens dépescher par mer de ce costé qu'il ne soit sceu incontinent, ce qui se peut faire beaucoup plus secrétement de Porthercule par votre moyen. Au demeurant, Monseigneur, suivant votre lettre du 15e jour de septembre que je n'ay receue que cejourd'huy je vous envoieray à Porthercule le plustost que je pourray six cens cinquante piques, sept barilz de pouldre et la pièce d'artillerye rompue que je faictz rabiller ; et là vous en disposerez ainsi comme il vous plaira ; mais j'ay grant paour que nous aurons grant peine à mettre lesdites picques hors de ceste ville sans qu'il soit sceu, et s'il est sceu je me doubte que le Pape fera grand difficulté de me donner

Digitized by Google

congé de les tirer. Toutefois je y feray tout ce qu'il me sera possible.

Monseigneur, nous attendons en grant dévotion le retour de Matheolo pour sçavoir quelle fin prendront les affaires qui sont en termes, esquelz Mgr le cardinal du Bellay et moy nous gouvernerons selon que vous nous manderez; n'ayant pour le présent aultres nouvelles à vous mander je feray fin, etc.

Monseigneur, j'ay envoyé à Rippe cercher une barque pour envoyer en Corsèque, mais l'on m'a rapporté qu'il n'en y avoit pas une pour l'heure présente.

De Rome le xxijᵉ jour de septembre 1553.

---

115. — 28 septembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, je vous envoye ung pacquet de la Royne avecques ung aultre que je receuz hyer par la voye de Venise et une lettre de M. de Selve. Pareillement je vous envoye une lettre de Mgr le cardinal Sermonette par où vous verrez la réponce qu'a faicte le duc de Florence au Pape et celle que Sa Saincteté a faicte audit duc, lequel à ce que j'entens dict désirer plustost une paix avec le Roy que non pas une suspension d'armes; parquoy il vous plaira, au cas qu'on veinst à nous en parler pardeçà nous mander votre adviz de ce que nous aurons à y respondre, et s'il vous semble que nous debvions traicter ladite paix sans en advertir le Roy, et sans sçavoir quelles conditions il demanderoit audict duc pour la faire.

Monseigneur, je ne vous sçaurois mander aultres nouvelles sinon que le grant maistre de Rhodes qui estoit Espagnol est mort, et que l'on a esleu ung comandeur françois qui estoit icy ambassadeur il y a longtemps pour la relligion, lequel je pense estre fort homme de bien, et

Digitized by Google

aussi que j'espère que au premier consistoire le Pape fera cardinaulx M. d'Alby, les filz du Sr Anthonio Simonelly [1] et du Sr Vincencio de Nobily, lequel me manda hyer par Vimercat ses excuses de ce qu'il avoit tant différé à accepter les offres que nous luy avions faictes pour entrer au service du Roy pour ce que, s'il l'eust faict plustost, les Impériaux l'eussent empesché à la promotion de sondit filz. Mais quant cela sera faict, il acceptera nosdites conditions, voires quand elles seroient moindres, pour le désir qu'il a de faire service à Sa Majesté.

Monseigneur, je n'ay peu encores faire sortir de ceste ville les picques et la pouldre que je vous avois mandé, pour ce que le Pape ne nous veult pas donner congé, et il est bien difficile de remuer tel mesnage secretement mesmes que les portes sont gardées, toutefois je y feray tout ce que je pourray.

De Rome le xxviij[e] jour de septembre 1553.

---

116. — 30 septembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, je vous ay cy devant mandé que le Sr Vincente de Nobily nous avoit faict aulcunes responce aux offres que nous luy avions faict par le commandement du Roy, selon les instructions que nous en apporta Nicquet, avant hier, il manda à Mgr le cardinal du Bellay et à moy, par messer Jehan André Vimercat, chambrier du Pape, qu'il nous pryoit l'avoir pour excusé si plustost il ne nous avoit respondu, et que ce qui l'avoit faict différer estoit de paour que les Impériaulx empeschassent son filz d'estre cardinal qu'il espéroit le sera au prochain consistoire avec ung aultre nepveu du Pape, filz de la fille

1. Jérôme Simonelli, évêque d'Orvieto et de Porto, petit-fils de Baudouin del Monte, frère du pape Jules III.

Digitized by Google

du S^r^ Baldoyn, et semblablement M. d'Alby, et que cela faict il acceptera les offres que nous luy avons faictes pour l'affection qu'il a de faire service au Roy, en quoy i. pense faire si bien son debvoir que Sa Majesté en aura contentement. Nous luy respondismes que voyant la longueur nous n'estions pas délibérez de l'en solliciter plus, ce néanmoins n'ayant depuis entendu que le Roy eust changé la bonne volunté qu'il luy portoit nous luy maintiendrions ce que luy avions offert, vous asseurant, Monseigneur, que j'espère qu'il sera utile serviteur tant pour la faveur qu'il a d'estre nepveu du Pape et gouverneur d'Ancône que pour ce qu'à présent le conte Saincte Fyor [1] a espousé sa fille, par où il deppendra de luy, et pareillement le cardinal de Saincte Fyor [2] lequel a en gouvernement le S^r^ Paule-Jordan Ursin [3] qui est chef de la maison ursine.

Monseigneur, je vous envoye des lettres de la bonne femme, madame la duchesse de Castres [4], laquelle faict tousjours tout ce qu'elle peut pour le service du Roy et dernièrement a tiré tout ce qu'elle a peu de refreschissementz de ses terres pour envoyer à l'armée et encores elle meet quelquefoys la main à la bourse pour faire l'advance, à ce que j'ay entendu, quand il en est besoing. Je l'entretiens le mieux que je puys et luy faictz part de toutes les bonnes nouvelles que j'ay pour la consoler, car ladite dame a eu

---

1. Ascanio Sforza, comte de Santa-Fiore et de Castel-Arquato, chevalier de la Toison d'or, fut général de la cavalerie de Côme de Médicis et rendit de grands services à l'Empereur dans l'Italie. Il épousa d'abord Louise Pallavicini, ensuite Catherine de Nobili, fille de Vincent de Nobili et nièce du pape Jules III.

2. Guido-Ascanio Sforza de Santa-Fiore, fils de Bosio Sforza, comte de Santa-Fiore et de Castel-Arquato, et de Constance Farnese, fille du pape Paul III, fut créé cardinal le 18 décembre 1534, à l'âge de 16 ans.

3. Paul-Jourdain Orsini, né vers 1541, comte dell' Anguillara, fut créé duc de Braciano en 1560 par le pape Pie IV; il épousa : 1° Marie de Médicis, fille de Côme I^er^, duc de Florence ; 2° Virginie Acorambona, et mourut en 1585.

4. Hiéronyme Orsini, veuve de Pio-Luigi Farnese, fils du pape Paul III.

Digitized by Google

ung merveilleux dueul de la perte de monsieur son filz [1].

Monseigneur, j'ay esté pryé de vous supplyer très humblement d'avoir pour recommandez deux gentilzhommes qui furent prins à Hesdin estans au service dudit S^r^ duc Horace, l'ung nommé le S^r^ Vicine Ursin et l'aultre le S^r^ Torquate, affin qu'il vous plaise tenir la main qu'ilz soyent renduz par eschange de quelques autres prisonniers s'il est possible, car s'il leur falloit payer grosse taille ilz seroient ruinez, pour ce qu'ilz sont pouvres.

Monseigneur, depuis la présente escripte j'ai esté adverty que le Pape recerche encores de retirer à son service le S^r^ Camille Ursin et à se deffaire du duc d'Urbin, mais d'autant que ce n'est pas chose encores certaine il vous plaira le tenir secret.

De Rome le dernier jour de septembre 1553.

---

117. — 30 septembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au Roi.

Sire, par ma dernière dépesche du xvj^e^ de ce moys je vous envoioys ung double des articles que le Pape mandoit à MM^grs^ le cardinal de Ferrare et duc de Florence pour faire une suspension d'armes pour six moys, à quoy ledict duc a différé de faire responce jusques à depuis deux ou trois jours, par laquelle il faisoit entendre à Sa Saincteté qu'il estoit content de condescendre à tous partiz d'accord mis en avant par icelle, et que pour en traicter il envoiroit ung personnage avecques pouvoir, mais qu'il désireroit plustost une quiete perpétuelle avec Votre Majesté (usant de ces propres motz) que non pas une suspension d'armes recerchée par nous, laquelle il ne pensoit point estre nécessaire ny requise, pour ce qu'il n'avoit jamais prins les armes contre Votredite Majesté. Sur quoy hyer matin,

---

1. Horace Farnese, duc de Castro, venait d'être tué au siège de Hesdin le 18 juillet 1553.

Digitized by Google

avec l'adviz de Mgr le cardinal du Bellay, j'allay trouver Sadite Saincteté après sa messe et luy dictz que je trouvois merveilleusement estrange que ledit duc se persuadast que nous l'ayons recerché d'aulcung accord ny suspension d'armes, pour ce que quant nous l'aurions faict nous en serions désadvouez, d'autant que nous n'en avons jamais eu charge. Oy bien d'entendre à tous partiz honnestes que Sadite Saincteté mettroit en avant, seulement pour sa satisfaction, voyant l'amytié qu'elle porte audit duc, et que si ce n'eust esté pour ce respect Votre Majesté n'estoit point pour entendre à aulcung accord avec icelluy duc, auquel vous aviez bien le moyen de faire congnoistre s'il avoit bien ou mal faict, et quant à ce qu'il disoit n'avoir point prins les armes, que j'en laissois le jugement à tout le monde, que de ma part je ne voulois point aigrir les choses plus qu'elles estoient, mais que le poinct est que vous vous sentez offencé de luy, et ne le tenez poinct pour votre amy et aussy que je pensois bien qu'il ne s'asseuroit point de vous et que si Sa Saincteté désiroit accommoder ces choseslà il falloit que ce fust par le moyen de paix ou d'une suspension, et que nous entendrions en cella voluntiers à toutes conditions honnestes et raisonnables par lesquelles vous eussiez meilleure seureté dudit duc que vous n'avez eu cy devant. Sadicte Saincteté me respondit qu'elle en avoit bien mandé son adviz et le vouloit faire encores de rechief et me monstrer ses lettres, et que je retournasse après disner pour les veoyr, ce que je voulois faire, mais elle me contremanda de n'y aller point et qu'elle m'en feroit entendre le contenu par Mgr le cardinal Sermonette, lequel le me manda par son secrétaire, et d'autant que ledit sieur cardinal a veu ladite lettre et sceu l'intention de Sadicte Saincteté, je l'ay supplié de vous escrire et vous en rendre compte par le menu comme je croy qu'il faict. Depuis il m'a ce matin envoyé dire de la part de Sadite Saincteté que hyer au soir estoient venues nouvelles du Sr Bal-

Digitized by Google

doyn qui mandoit que celluy que le duc de Florence envoyoit icy pour traicter y seroit dans ung jour ou deux, et qu'à ceste cause Sadite Saincteté s'estoit résolue de n'envoyer poinct ladite lettre, ains d'actendre la venue dudit homme pour veoyr ce qu'il portoit. Il vous plaira, Sire, estre certain que Mgr le cardinal du Bellay et moy ny oublierons riens de ce que nous penserons estre à votre advantage et satisfaction.

Sire, depuis que votre armée de mer est en Corsèque nous n'en avons eu aucunes nouvelles que par oyr dire, dont je serois en peine si n'estoit que je pense qu'ilz vous advertissent de ce qu'ilz font par la voye de Marseille. L'on tient icy pour certain que votredite armée a prins Boniface et réduict toute ladicte isle en votre obéissance excepté Calvy qu'elle tient assiégé que l'on espère sera bientost prins, et dict l'on pardeçà que Votre Majesté n'eust peu faire une plus belle conqueste ny de plus grande importance pour faciliter toutes voz aultres entreprinses en Italie. J'ay présentement esté adverty que André Doria est arrivé à Gennes avec vingt six gallères et les Allemans et Espagnolz qu'il a amenez de Naples et a résolu en conseil avec la Seigneurie deux provisions, l'une plus grande au cas que l'armée turquesque ne parte point, ou bien moindre si elle part, pour le recouvrement de ladite isle de Corsèque, et qu'ilz attendent responce d'ung homme qu'ilz ont envoyé vers l'Empereur pour sçavoir s'il ne vouldra pas contribuer à la moytié de la despence qui se fera pour ladite entreprinse, ainsi que son ambassadeur qui est audit Gennes a offert et qu'il est obligé par leurs traictez, s'asseurantz bien que ledit duc de Florence ne fauldra pas de leur ayder de son costé, car il a envoyé vers eulx pour s'y offrir, mais j'espère qu'ilz s'y trouveront trompez si nous faisons quelque accord avec ledit duc. Voyla ce qu'ilz en escrivent icy à leurs amys, mais j'entens qu'ilz sont bien estonnez et empeschez, car il n'y a personne de eulx qui veuille particu-

Digitized by Google

lièrement mettre la main à la bourse. J'ay aussy présentement veu ung ban que feit publyer le viceroy de Naples le vj[e] de ce présent moys par lequel il donne grace à tous les forussiz[1] du Royaume pourveu qu'ilz se retirent dedans quinze jours et davantage, que si ung forussy tue ung aultre il aura sa grâce et cinquante escuz de présent. Mais il n'a pas encore esté sceu qu'il s'en soyt retiré aulcung ne qu'il en ayt esté tué ung seul, ains au contraire leur nombre croyt tous les jours et font du pys qu'ilz peuvent, et vous asseure, Sire, que les peuples dudit Royaume sont plus mal contentz qu'ilz ne furent jamais.

Sire, depuis cinq ou six jours en ça sont venues nouvelles de la mort du grant maistre de Rhodes[2] et a esté esleu en son lieu le chevalier de la Sangle[3] qui estoit icy desja longtemps ambassadeur de la relligion, lequel j'ay trouvé ung fort homme de bien et me semble très digne de ce lieu et que Votre Majesté en aura grant contentement pour ce qu'il est votre subgest et espère qu'il ne fauldra pas de faire son deuvoir en ce qui touchera votredit seruice. Il attend les gallères de la relligion dans dix ou douze jours pour s'en aller à Malthe. Il m'a dict que le feu grand maitre à sa mort a pardonné au chevalier de Valières. Toutefois il y a longtemps que suivant votre commandement j'avois obtenu du Pape une évocation pour le faire venir icy avec ses charges et informations pour y faire juger son procès et en avois envoyé les provisions bien expédiées.

De Rome le dernier jour de septembre 1553.

---

118. — 6 octobre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, j'ay cejourd'huy receu une lettre de la

1. Fuorusciti, bannis.
2. Jean d'Homèdes fut grand maitre de 1536 à 1553.
3. Claude de la Sengle fut grand maitre de 1553 à 1557.

Digitized by Google

Seigneurie de Sienne portant créance sur leur ambassadeur lequel m'a dict que ses seigneurs me pryoient bien fort faire instance envers le Roy à ce qu'il pleust à Sa Majesté ordonner que le s^r^ Ginnofle de Castelletier lequel est leur cytoyen et sont obligez à sa protection, fust restitué en ses places qui luy sont occupéez par des genz de guerre que vous et M. de Termes y meistes au commencement de la guerre dernière, et que l'on le laissast librement et paisiblement joyr de ses biens, à quoy j'ay respondu que je désirois en toutes choses les gratiffier et leur faire service, mais que vous estant sur le lieu et qui entendiez les raisons pourquoy telles choses se faisoient et aviez pouvoir d'y donner ordre je m'esbahissoys merveilleuzement qu'ilz ne s'en adressoient à vous, et qu'estant chose dépendant de votre charge je ne pouvois ny ne voulois m'en empescher aucunement, sinon pour vous supplyer, comme je faictz très humblement, d'y adviser pour leur satisfaire, et que j'estois bien asseuré que quant vous aviez mys lesdictz soldatz dedans lesdites places, ce n'estoit pas pour en priver ledit s^r^ Ginnofle mais plustost pour les luy conserver et garder de paour que les ennemys ne s'en saisissent à leur dommage. Il vous plaira, Monseigneur, y avoir esgard de les contenter pour leur oster l'occasion et audict Ginnofle de se plaindre.

De Rome le vj^e^ jour d'octobre 1553.

---

119. — 7 octobre 1553. — Lettre de M. de Lanssac à M. de Termes.

Monsieur, j'ay receu votre lettre du xviij^e^ jour de septembre et par icelle entendu le bon et heureux succez de votre entreprinse de Corsèque, la prinse de Boniface et l'espérance que vous avez de celle de Calvy, et pareillement la bonne volunté des habitans de ceste isle envers le Roy, dont je suis merveilleusement aise pour congnoistre

Digitized by Google

de quelle importance sera ceste conqueste à faciliter toutes les autres entreprinses de Sa Majesté en Italye et pour y endommager ses ennemys, lesquelz je vous advise font grand bruict de vouloir employer toutes leurs forces pour le recouvrement de ladite isle et se vantent les Gennevois de charger dix mil hommes sur leurs gallères pour les y envoyer, et disent qu'il est impossible que vous ayez achevé de fortiffier Saint Florent [1] à temps et que Porto Vecchio [2] n'est pas fort, et font leur dessaing de venir faire leur descente à l'ung ou à l'aultre, pareillement ilz disent que le port de Boniface n'est pas seur, pour ce qu'il est commandé de petites montaignes qui sont autour d'où l'on pourroit tirer aux gallères qui seroient dedans.

Le duc de Florence, qui tousjours cydevant a tant pressé le Pape de l'accorder avec le Roy, à ceste heure icy faict le froid, et à ce que j'ay entendu a envoyé ses gallères à Gennes et s'est offert aulx Gennevois de les ayder de tout son pouvoir. Semblablement il a envoyé à Naples et vers les aultres ministres de l'Empereur pour les solliciter de ne laisser point les forces du Roy en Corseque ny à Sienne. Voyla en somme ce que je puis entendre de leur délibération dont je vous ay bien voulu advertir affin que puyssiez pourveoyr à ce qui est nécessaire, pour ce que j'entenz qu'ilz sont entièrement délibérez de s'y oppiniastrer du tout, de quoy j'ay aussi adverty Sa Majesté.

Quant au Pape j'ay espérance que nous le gouvernerons en sorte que nous en aurons plustost plaisir que dommage, et que à tout le moings il ne nous fera point de mal, et aussi que les entreprinses des Impériaulx pourront bien estre diverties par M. le mareschal de Brissae en Piémont, car j'ay entendu que la trefve qu'ilz avoient faict pour ung moys ne continue point.

---

1. Arrondissement de Bastia.
2. Arrondissement de Sartène.

Digitized by Google

Monsieur, il y a longtemps que je vous eusse envoyé les six cens cinquante picques que j'ay trouvées icy qu'avoit feu M. de Mirepoix si j'eusse trouvé à Rippre ou à Ostie aulcune barque pour les vous porter, mais il y a ung Corse qui a faict marché avec moy de les vous faire tenir, lequel est allé quérir une barque à Civita Vechia, qui je croys sera icy dedans deux jours ; et feray charger lesdites picques avec neuf barilz de pouldre pour les vous envoyer et serois fort aise que le tout peust aller seurement, vous voulant *bien* aussi advertir que j'ay entendu que les Gennevois avoient faict esquipper six gallères et chargé dessus troys ou quatre cens hommes qu'ilz vouloient envoyer pour mettre dedans Calvy et en tirer des Corses qui y sont. Je pense que, s'ilz en sont advertiz, cela leur augmentera la bonne volunté qu'ilz ont de faire service ausdits Gennevois.

De Rome le vij[e] d'octobre 1553.

---

120. — 8 octobre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, il y a troys ou quatre jours que Bernard Cola [1], secrétaire du duc de Florence, est arrivé icy, lequel je pensois viendroit avec pouvoir pour traicter l'accord ; et voyant que le Pape ne m'en mandoit riens, et que je n'en pouvois sçavoir sinon ce que M[gr] le cardinal Sermonette m'en faisoit entendre comme de luy mesmes et sans charge, je suis allé aujourd'huy vers Sa Saincteté pour aultre occasion, et après luy ay dict que ayant entendu la venue dudit secrétaire et que Sadite Saincteté ne me mandoit riens cela me faisoit penser qu'elle avoit peu d'espé-

1. Bernard della Colle fut employé dans diverses négociations à la cour de France (Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 278).

Digitized by Google

rance que les propos dudit accord deussent prendre quelque bonne fin, et d'autant que je voulois dépescher vers le Roy je la supplyois me dire ce que j'aurois à escrire à Sa Majesté de cest affaire. A quoy elle m'a faict ung long discours de ce que ledit duc luy avoit mandé, et moy luy ay répliqué toutes les bonnes remontrances que j'ay peu, luy faisant entendre qu'elle sçavoit très bien que nous n'aurions jamais recerché ledit duc ny de paix ny de trefve, ains voyant l'affection que Sa Saincteté avoit audit accord, pour sa satisfaction seulement et non pas pour amour ny craincte dudit duc, nous avions offert, comme encores je luy offrois, d'entendre et accepter tous partis honnestes et raisonnables qui seroient proposez par Sadite Saincteté ; laquelle me sembloit debvoit avoir grant occasion de mescontentement puisque ledit duc luy avoit faict dire dez le commencement qu'il s'en remettoit du tout en elle et qu'il se gouverneroit par son bon advis et conseil, et néammoins soubz umbre de son authorité, pendant qu'elle traictoit ledict accord ledict duc a envoyé offrir ayde aulx Gennevois pour faire la guerre au Roy, et recercher le vice roy de Naples pour semblable effect, et finallement tenir les choses en parolles et en longueur pour tandis avoir moyen de nous tromper, dont nous nous donnerions bien garde, et que nous n'avions soucy d'autre chose sinon que Sadicte Saincteté demeurast contente de nous et congneust qu'il ne restoit pas de notre part que les choses ne succédassent selon son désir.

Pour conclusion je vous asseure que je luy ay dict tout ce que j'ay peu, et que Sadite Saincteté y a faict tous les bons offices qu'il est possible. Et après en avoir pressé l'homme dudit duc tant qu'elle a peu, à la fin il luy a respondu que son maitre ne vouloit point de trefve et ne sçavoit comme s'asseurer de la paix, pour la mauvaise volunté que le Roy a monstré luy porter à l'entreprinse de l'Elbe dernièrement, ny aussi ne vouloit point estre amy

Digitized by Google

du Roy pour se faire ennemy de ses ennemys, pour ce qu'il ne pourroit manquer de faire tous les services qu'il pourroit à l'Empereur auquel il se sentoit obligé.

Voylà en somme ce que je vous en puis dire, sinon que j'ay prins asseurance du Pape de troys choses : la première qu'il est fort content et satisfait de nous ; l'aultre que pour l'amour dudict duc ne d'aultre il ne fera chose qui soit au préjudice du Roy, mais au contraire fera en notre faveur tous les bons offices qu'il pourra ; la tierce que si les ennemys vouloient revenir de Naples comme l'année passée faire la guerre à Sienne, il ne leur donnera point le passage s'il le leur peult empescher ou refuser. Mais m'a dict Sa Saincteté qu'il fault pourveoyr promptement aulx affaires du Senois et de Corsèque, pour ce que les Impériaulx, les Gennevois et duc de Florence y veulent faire tout leur effort, parquoy M^gr^ le cardinal du Bellay et moy avons advisé de dépescher présentement devers le Roy le secrétaire Boucher pour luy faire entendre l'estat des affaires de pardeçà affin qu'il luy plaise d'y donner ordre.

Monseigneur, je vous asseure que le bruict du malcontentement des Senois en votre endroict continue icy plus que jamais non seulement envers les petitz et moyens, mais envers les plus grands, lesquelz ont dict à M^gr^ le cardinal du Bellay et à moy qu'ilz ont grant paour qu'il vous y advienne quelque inconvénient. Les plainctes qu'ilz font sont, que vous y estes non comme protecteur de leur liberté, mais comme leur propre seigneur, administrant la justice ainsi qu'il vous semble, donnant la liberté ou prison à qui il vous plaist, que leurs magistratz n'oseroient rien faire sans votre consentement, que tous les officiers de la justice y sont deppendanz de vous, que nul cytoien n'oseroit sortir sans votre congé, et finablement qu'ilz ne peuvent avoir audience et ne s'osent plaindre quand on leur fait mal ; voyla ce qu'ilz disent. Il vous

Digitized by Google

plaira prendre en bonne part ce que je vous en escriptz, et y penser et pourveoyr selon votre prudence, à laquelle je remectz le tout.

Monseigneur, il n'y avoit à Ostie ny à Rippe pas ung seul vaisseau, parquoy j'ay envoyé à Civitta Vecchia quérir une barque qui doibt estre icy demain, sur laquelle je feray charger pour envoyer en Corsèque les picques avec neuf barilz de pouldre que j'ay ; laquelle je pense y fera bien besoing, et ne sçaurois par quel moyen la vous envoyer, d'autant qu'on ne sçauroit charger sur des muletz lesdits barilz qui sont trop groz, mais si vous en avez besoing et qu'il vous plaise m'envoyer de l'argent pour en acheter, j'en pourray bien icy recouvrer.

Monseigneur, j'ay esté adverty que le canonnier dont je vous ay cy devant escript que j'avois faict délivrer a esté reprins à Sienne. Il vous plaira le faire tenir bien serré pour le faire punir, car c'est un meschant paillard qui m'a trompé, et croys qu'il n'estoit pas allé là pour y bien faire. Pareillement je vous supplie me vouloir faire despartir de bonnes nouvelles que Nicquet vous a apportées, et me maintenir en votre bonne grâce.

De Rome le viij[e] d'octobre 1553.

---

121. — 10 octobre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, depuis la dernière lettre que je vous ay escripte ainsi que je faisois la dépesche de Boucher, Nicquet présent porteur arriva, et après avoir veu ce que le Roy vous avoit escript par luy avec l'advis de M[gr] le cardinal du Bellay, je m'en retournay vers le Pape, et luy teins les propoz que vous verrez par le double du mémoire que j'ay baillé audit Boucher que je vous envoye, ensemble la réponse de Sa Saincteté qui est coupper la broche à

Digitized by Google

toute voye d'accord, dont je suis bien marry, et n'a pas tenu à moy que les choses n'ayent prins meilleure fin, mais il n'eust pas esté honneste ce me semble que j'eusse passé plus oultre et ne veoy plus qu'il y ayt de ce costé espérance, d'autant que le duc de Florance est desja attaché avec les Gennevois, et leur baille deux cens chevaulx, deux mil hommes de pied et ses quattre gallères. Mais si de votre costé vous pouviez pour l'estat de Sienne faire quelque suspension avec ledit duc, il me semble que ce seroit bien fait.

Monseigneur, je vous manday l'autre jour l'excuse que le S^r^ Vincence de Nobily m'avoit fait faire par Vimercat. Depuis, sur la dépesche dudit Boucher je luy feitz entendre par ledit Vimercat qu'il me dist ce qu'il vouloit que j'en escrivisse au Roy, et si je ne pouvois pas bien asseurer Sa Majesté qu'il accepteroit ce que luy avions offert quant son filz seroit faict cardinal suivant ce qu'il m'avoit mandé par ledit Vimercat. Mais il feit le froid et dict qu'il falloit premièrement qu'il se licenciast des Impériaulx qui luy avoient donné quelque bonne espérance, et que quant son filz seroit cardinal qu'il adviseroit quel party il debvroit prendre. A quoy je dictz puisqu'il prenoit terme d'y penser, et nous aussy, et que nous pensions faire beaucoup pour le service du Roy de luy acquérir ung tel serviteur, mais encore plus pour luy de luy donner ung tel maistre.

Monseigneur, les Impériaulx publyoient hyer que seize gallères d'Espaigne estoient arrivéez en Sicile chargées de quatre mil Espagnolz ; ilz disent aussi que Dragut s'en est allé, qui est tout ce que je vous puys dire, remettant le surplus à Nicquet qui vous en sçaura rendre bon compte.

De Rome le x^e^ d'octobre 1553.

Digitized by Google

122. — 9 octobre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au Roi.

Sire, ayant beaucoup de choses à vous mander il m'a semblé nécessaire de vous dépescher le secrétaire Boucher présent porteur, lequel M^gr^ le cardinal du Bellay et moy avons bien amplement instruict de l'estat de vos affaires par deça, affin qu'il vous plaise y prendre telle résolution que Votre Majesté advisera, et nous faire entendre votre bon plaisir et volunté pour l'ensuivre de tout nqtre pouvoir.

Sire, je vous veulx bien ramentevoir et supplyer très humblement d'avoir souvenance de l'abbaye de Sainct Saulveur [1] qu'avez promise audict Boucher, car je vous asseure qu'il la mérite très bien, et si n'estoit qu'il me semble ne seroit pas à propoz qu'il fust porteur de ses propres louenges, je vous en dirois davantage. Quant à moy je ne me veulx point recommander par mes lettres mais ouy bien par les services que je désire et espère faire à Votre dite Majesté avec l'aide de Notre Seigneur lequel je supplye, etc.

---

123. — 9 octobre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, M^gr^ le cardinal du Bellay et moy avons baillé une si ample instruction [2] au secrétaire Boucher qu'il me semble je ferois tort à sa suffisance de vous ennuyer d'une plus longue lettre, par quoy je remettray à luy à vous rendre compte de toutes choses.

Monseigneur, vous avez entendu cy devant que ung gentilhomme, mon proche parent, que j'avois dépesché pour

---

1. L'abbaye de Saint-Sauveur de Vertus (Marne). Étienne Boucher en fut le premier abbé commendataire. Il succédait à Simon Thomas, dernier abbé régulier, mort le 1^er^ janvier 1560.
2. Nous la publions à la suite de cette lettre.

Digitized by Google

porter ung pacquet du Roy à l'armée quand elle venoit fut prins sur une frégate et conduict prisonnier à Naples où il a eu la corde et tous les plus mauvais traitementz qu'il a esté possible. Je me suis essayé de le recouvrer par le moyen du Pape, mais on ne le me veult rendre sinon en change de quelque aultre prisonnier. Par quoy je vous supplie très humblement escrire à Mgr le conte de Tende ou à M. le baron de la Garde de me vouloir faire donner ung Espagnol qui a esté recouvert de Dragut nommé de Leva [1], ou quelque aultre Espagnol par lequel je puisse recouvrer le myen, et ce faisant vous me ferez ung très grand bien, car je n'ay pas grand besoing de payer une grosse rançon pour luy.

De Rome le ixe d'octobre 1553.

---

124. — « Mémoire au secrétaire Boucher de ce qu'il aura à dire au Roy et à Monseigneur le Connestable de la part de Mgr le cardinal du Bellay et du Sr de Lanssac, ambassadeur pour Sa Majesté à Rome. »

Premièrement lesdits Sgrs ont continué et maintenu la pratique d'accord avec le duc de Florence le plus dextrement qu'ils ont peu, sans touttefois le recercher, comme le Roy a peu veoyr par les précédentes dépesches qu'ilz luy ont faictes, et d'autant que ledit duc avoit tousjours dict qu'il s'en remectoit du tout au Pape et s'y gouverneroit par son bon advis et conseil, Sa Sainteté avoit cy de-

---

1. Il s'agit peut-être ici d'un des fils d'Antonio de Leyva, gouverneur de Milan pour Charles-Quint, mort en 1536, vaillant capitaine auquel Brantôme a consacré une longue notice (t. I, p. 161). L'aîné, Sanche, fut capitaine général des galères de Sicile ; le second, Antonio, commanda les troupes espagnoles dans la guerre contre les Morisques en 1570. Brantôme cite également plus loin un capitaine espagnol nommé Juan de Leyva (t. I, p. 330). Ce personnage figure aussi sur la liste des nobles espagnols à la suite du cardinal de Burgos et du duc de l'Infantado, venus à Roncevaux pour recevoir la reine d'Espagne en décembre 1559 (Mémoire envoyé par Lanssac au cardinal de Lorraine, publié par Louis Paris dans les *Négociations relatives au règne de François II*, p. 169).

Digitized by Google

vant envoyé audit duc et à Mgr le cardinal de Ferrare certains articles pour faire une suspension d'armes, lesquelz ledit Sr de Lanssac a aussi envoyez ; sur quoy ledit duc depuis quatre ou cinq jours a envoyé ung sien secrétaire vers Sadite Sainteté pour luy faire responce, disant qu'il n'y a lieu de faire suspension d'armes pour ce qu'il ne les avoit jamais prins contre le Roy, et qu'il vouldroit bien faire la paix, mais qu'il ne s'en sçauroit comment asseurer, pour avoir congneu la mauvaise volunté que Sadite Majesté luy porte par l'entreprinse de l'Elbe dernièrement ; que aussi ne vouldroit il point estre amy du Roy pour se faire ennemy de ses ennemys, et qu'il aymeroit mieulx perdre son estat que de faire chose contre son debvoir, et qu'il se sentoit obligé à l'Empereur et ne pouvoit faillir de luy faire service, et accommoder son armée de vivres et autres choses comme les amys font les ungs aux aultres. Sur quoy estant adverty de ceste response, ledit Sr de Lanssac avec l'advis de mondit Sr le cardinal du Bellay a remonstré à Sa Sainteté qu'elle sçavoit bien que ledit duc n'avoit jamais esté recerché par les ministres du Roy d'aucung accord ny par paix ny par trefve, ains voyant l'affection que Sadite Sainteté y avoit pour sa satisfaction seulement et non pour amour ne pour craincte dudit duc, on avoit offert à icelle comme encores l'on faisoit d'entendre et accepter tous partiz honnestes et raisonnables proposez par icelle ; laquelle debvoit avoir grande occasion de malcontentement contre ledit duc de ce que non seulement il la desdisoit dudit accord, mais que soubz umbre de son authorité, et pendant la pratique d'icelluy, il avoit envoyé ses gallères à Gennes et faict ligue avec les Gennevois, par laquelle il est tenu leur bailler deux cens chevaulx et deux mil hommes de pied pour faire la guerre au Roy, et avoit mandé à Naples pratiquer le vice-roy pour semblable effect, et finalement vouloit tenir les choses en longueur et parolles pour tandis

Digitized by Google

avoir moyen de tromper Sa Majesté, de quoy on se donneroit bien garde. Et luy dict davantage ledit s^r de Lanssac qu'il ne désiroit en cecy sinon que Sa Sainteté congneust que le Roy luy portoit tel amour et affection qu'il estoit content d'oublyer les injures et desplaisirs qu'il avoit receuz dudit duc de Florence dont il avoit bien moyen de se revancher, et aussi qu'on veist qu'il ne tenoit qu'audict duc qu'elle ne fust satisfaicte en cest endroict, nous estions très contentz, car nous n'avions jamais en cela désiré ny tendu à aultre fin qu'à sa satisfaction.

Davantage ledit S^r de Lanssac la requist de luy faire entendre comme elle se vouldroit gouverner envers le Roy et ledit duc puisque de son costé estoit refusé l'accord, et oultre, si les ennemys vouloient faire comme l'année passée quelque entreprinse à Sienne et qu'ilz demandassent passage comme ilz feirent, assavoir si Sa Sainteté ne leur refuseroit pas. A quoy elle a répondu, qu'elle estoit merveilleusement contente et satisfaicte en cest endroict du Roy et de ses ministres, et bien fort marrye que ledit duc n'estoit mieulx conseillé, et qu'elle se garderoit bien ne pour ledit duc ne pour aultre prince du monde de faire chose qui offensast Sa Majesté ; qu'il estoit vray, que par les articles qui avoient esté proposez entre luy et ledit duc pour le mariage du s^r Fabien, il estoit dict qu'ilz seroient tenuz réciproquement de s'ayder l'ung l'aultre envers tous et contre tous pour la deffense de leurs estatz, pourveu que la provocation de la guerre ne veinst pas de leur costé, et que particulièrement estoit excepté que si ledit duc faisoit aucune ligue ou accord avec l'empereur, Gennevois ou aultres pour offenser et endommager le Roy, Sadite Sainteté ne vouloit point estre de la partie. Sur quoy ledit S^r de Lanssac luy réplicqua que ledit duc avoit assez provocqué l'année passée à la guerre qui se feist au Senois et depuis par la ligue et traicté qu'il avoit faict avec les ennemys de Sa Majesté pour l'offenser, et à présent par

Digitized by Google

le reffuz de l'accord mis en avant par Sa Sainteté ; laquelle confessa qu'il estoit vray, et qu'il n'y avoit encores riens résolu entre eulx et se garderoit bien d'y faire chose dont Sadite Majesté deust avoir malcontentement, et quant à refuser le passage aulx ennemys s'ilz vouloient revenir de Naples faire la guerre à Sienne, elle pensoit qu'ilz n'estoient pas en ces termes. Et quant ilz le vouldroient entreprendre, s'elle pouvoit elle leur refuseroit ou empescheroit ; toutefois que ce n'estoit pas comme l'année passée, que nous avions dix ou douze mil hommes au Senois en sa faveur, qui à ceste heure ny estoient point. Et ledit s^r^ de Lanssac luy a respondu qu'elle ne laissast pas pour cela de prendre bon courage, car elle avoit assez de forces pour les empescher, et le Roy bonne volunté et assez de moyen pour la secourir de gens et de toutes choses quant il en sera besoing.

Faisant ceste dépesche Nicquet est arrivé qui a apporté ausdits S^rs^ cardinal du Bellay et de Lanssac le double de la lettre que le Roy escript à mondit s^r^ le cardinal de Ferrare, et par icelle ont veu l'intention de Sa Majesté. Parquoy ledit s^r^ de Lanssac est retourné vers le Pape pour tempter s'il y auroit moyen de reprendre ce propoz d'accord par suspension générale ou particulière pour l'estat de Sienne, et après luy avoir faict entendre l'heureux succez du voyage de Sa Majesté, la honteuse retraicte de ses ennemys, les provisions de gens et d'argent que l'on envoye en Corsèque par le baron de la Garde, et l'argent que ledit Nicquet a apporté à Sienne pour les réparations, luy a dict que le Roy désiroit tant l'aise et repoz de Sa Sainteté qu'il n'avoit pas voulu continuer la trefve du Piedmont comme il l'eust bien peu faire, affin que le feu ne tournast de deçà auprez des estatz de Sadite Sainteté pour la travailler ; et que Sa Majesté pensoit, puisque le duc de Florence luy avoit tant asseuré qu'il se remettoit du tout en elle, que l'accord dont nous luy avions escript seroit

Digitized by Google

succédé, par ainsi Sadite Sainteté pourroit demeurer en repoz ; qu'à présent le Roy se trouveroit grandement trompé, non pas que pour cela il luy en adveinst dommage, car on y pourveoyroit bien, mais de n'avoir peu faire ce plaisir et commodité à Sadite Sainteté. A laquelle ledit S^r de Lanssac a dict davantage que si la guerre venoit en ça, de tous les desplaisirs, travaux, ennuys, dommages et intérêts que Sa Sainteté en souffriroit il protestoit que le duc de Florence en estoit cause ; à quoy Sadite Sainteté luy a répondu de rechef qu'elle estoit fort marrye de ce que ledit duc n'estoit plus sage et mieulx advisé, mais qu'il estoit attaché avec l'Empereur et disoit qu'il estoit tenu de luy faire service et le vouloit faire. Ledit s^r de Lanssac luy a encores réplicqué que depuys troys ou quatre moys que ledit duc a faict semblant de désirer et recercher cest accord il n'avoit jamais parlé de ces exceptions, et partant il s'esmerveilloit pourquoy il les faisoit à ceste heure, et luy a répondu là dessus Sadite Sainteté que ledit duc disoit se sentir offensé de l'entreprinse faicte dernièrement à l'Elbe, et ne se pouvoit asseurer en ces estatz, estant les forces du Roy en Corsèque et au Senois. Quoy voyant ledit s^r de Lanssac n'a point voulu passer plus oultre.

Après ce que dessus le Pape a dict audit s^r de Lanssac qu'il avoit entendu que les Senois estoient malcontehtz du gouvernement qui y avoit esté dernièrement estably, et de M^gr le cardinal de Ferrare ; qu'il craignoit qu'ilz ne feissent les folz et qu'il y adveinst quelque inconvénient. A quoy ledit s^r de Lanssac a dict qu'il avoit eu semblable advis et s'estoit bien voulu informer si ceulx qui se plaignoient le faisoient à bonne cause, mais qu'il a trouvé que ce sont les partiz de ceste cité, et les pouvres qui vouldroient tousjours mutation pour pouvoir piller sur les riches et changer chacun jour de gouvernement, et qu'il ne se trouvera point que ledit s^r cardinal ny aultres ministres

Digitized by Google

du Roy entrepreinssent aulcune authorité sur la Seigneurerie, envers laquelle ilz faisoient toutes les gracieusetez qu'il estoit possible, usantz de pryère et adviz et non de commandement, et qu'il n'y avoyt ung seul qui se sceust plaindre qu'on eust prins la valeur d'ung grant blanc sans payer, ny faict injure en leurs maisons, ny qu'on eust usé d'aulcune cruaulté ; parquoy sembloit audit S^r de Lanssac qu'ilz ne pouvoient avoir aultres causes raisonnables de se douloir, que toutesfois il remercyoit Sadite Sainteté du bon advertissement qu'elle luy faisoit, et qu'il l'escriroyt au Roy et à mondit S^r le cardinal de Ferrare pour y pourveoyr et s'en donner garde.

Lesdits S^rs cardinal du Bellay et de Lanssac, si Sa Majesté vouloit envoyer quelqu'ung à Sienne avec mondit s^r le cardinal de Ferrare, trouveroient bon que ce fust le s^r Pierre Strossy pour les raisons qu'ilz ont dictes audit Boucher.

Le s^r Camille Ursin revient au service du Pape qui luy crée ung estat nouveau qui se nommera custode de Rome, lequel aura la supérintendance de la garde de ladite ville perpétuellement et encores du conclave durant le siège vacquant, avec quatre ou cinq mil escuz de pension, et ne sera tenu d'obéyr à personne que au Pape ; dont l'on se doubte icy que le duc d'Urbin ne sera guères content, parquoy il plaira à Sa Majesté adviser s'elle trouveroit bon de se servir de luy, et en ce cas que l'on trouvast moyen de le faire tumber en ceste pratique avec les conditions qui luy feurent présentées l'année passée : dont ilz ont dict leur advis audict Boucher, lequel aussi sçait en quelz termes est l'affaire du S^r Vincencio de Nobily.

Il plaira aussi à Sa Majesté considérer que le terme de la suspension d'armes d'entre elle et le Pape finira bientost, et qu'encores que Sa Sainteté soit de présent en fort bonne volunté, si est ce qu'elle peult changer, parquoy il plaira à Sadite Majesté nous faire entendre là dessus son intention et ce que nous aurons à faire.

Digitized by Google

Ledit Boucher fera aussi entendre à Sa Majesté l'estat de l'affaire de Thérouenne, et qu'il luy plaise nous envoyer le consentement des Jacobins de Metz pour la translation de S[t] Arnould en leur monastère.

Ledit Boucher n'oubliera pas la belle comparaison que fait le duc de Florence de la foy des François.

Le cappitaine Hiéronime de Pise partira demain pour s'en aller vers le Roy, ce qu'il eust fait plustost n'eust esté qu'il avoit entendu qu'il estoit chargé envers MM. le cardinal de Ferrare et de Termes d'avoir faict quelque mauvais office en ce dont il avoit eu charge, de quoy il pense s'estre bien justiffié ; et pour dire la vérité ledit s[r] cardinal du Bellay et de Lanssac n'ont jamais rien congneu en luy qui ne fust très bon. Et encores ledit de Lanssac a eu certain advertissement que depuis troys jours il a esté recerché d'entrer au service de l'Empereur et duc de Florence avec bonnes conditions, et pareillement que les Gennevois luy ont offert la garde de leur ville en temps de paix, et en temps de guerre le faire maître de leur camp avec grosse provision, ce qu'il a refusé, disant qu'il avoit bon maistre et qu'il n'avoit point fait chose pour estre privé de son service et qu'il n'estoit pas mal content de luy pour l'abandonner, et que quant il le laisseroit il n'en vouloit point servir d'autre. Parquoy il plaira à Sa Majesté le traicter favorablement de biens et d'honneurs selon que ses services le méritent, car s'il s'en partoit mal content, ce seroit mauvais exemple à ceulx de l'Italye où l'on sçait partout les bons debvoirs et services qu'il a faictz à Sa Majesté, tant à la Mirandole, Parme, Sienne que autres lieux, et est en grande réputation par deçà.

Ledit Boucher aura souvenance d'apporter audit S[r] de Lanssac l'acquit de ses parties extraordinaires qu'il luy a baillées montant la somme de troys mil escuz, lesquelz troys mil escuz estoient entre les mains de feu M. de Mirepoix : sçavoir est deux mil cinq cens qu'il avoit prins

Digitized by Google

de Messer Bernard Accioly, et cinq cens que ledit S^r de Mirepoix estoit demeuré redebvable au Roy pour les avoir receuz des gens du feu duc Orace auquel ilz avoient esté remboursez par le Roy.

De Rome le ix^e jour d'octobre 1553.

---

125. — 9 octobre 1553. — « Ce que le Pape a baillé par escript au secrétaire Boucher, sur les propoz d'accord mis en avant par Sa Saincteté entre le Roy et le duc de Florence, pour l'exclusion dudit accord. »

Perseverando S. S^ta nel desiderio suo di fermare qualche accordo infra li S^ri ministri ch'il Re chr^mo ha in queste bande di qua da una parte, et l'ecc^mo S^or Duca di Fiorenza dall'altra, vedendosi esser nata qualche suspitione et diffidentia tra loro per le cose di Siena, ha proposto che se potrebbe far per sei mesi una suspensione, sinon delle arme mosse, di quelle che si potessino movere, affin chè in questo mezo s'havessi più commodità di trattare qualche honesta compositione perpetua o per più longo tempo. Sua Ecc^a ha risposto prima per lettere et dipoi per un suo secretario, che non vede alcun bisogno nè proffitto per il publico nè per il privato così dell'una come dell'altra parte in la suspensione temporale, per molte raggioni in le quali non accade distendersi, et che voluntieri s'indurebbe a far una buona pace purchè fusse secura, ferma et durabile; laquale non vede che potessi durare se non si facesse con honeste et tollerabili conditioni secondo Dio et secondo la giusticia, et fusse in effetto tale che potesse quietare l'animo delle parti. Le quali proposte et repliche et altre raggioni addutte *hinc inde*, bene intese et considerate, S. S^ta, per non voler che le parti possino mai dire che da lei si fussino state date parole, dice all'una et all'altra d'esse parti, che le lassa libere in li suoi termini che ciascuna di loro possa fare li fati suoi come bene li parerà.

Digitized by Google

126. — 13 octobre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi [1].

Sire, depuis le partement de Boucher il n'est survenu riens de nouveau sinon que le grand maitre de Malthe feit hyer son obédience en consistoire publicq, où pour estre de votre nation [2] je l'accompagnay et luy feis tout l'honneur qu'il m'estoit possible; et avant ledit consistoire le Pape teint longz propoz à MM^gre^ les cardinaulx de Trany, du Bellay et Sermonette que vous pourrez entendre par ce que vous en escrivent lesdits s^rs^ cardinaux. Parquoy je ne m'estendray à vous en dire davantage, si n'est que le Pape me feit dire hyer au soir par mondit s^r^ le cardinal Sermonette qu'il désireroit que les forces de Sienne fussent augmentées de deux mil hommes, et que cela romproit tous les dessaings des ennemys en cest endroict, pour ce que quant ilz verroient les choses bien pourveues, cela les divertiroit d'y faire entreprinse, et aussi qu'il vouldroit bien qu'il y eust quelque homme de guerre chief avec M^gr^ le cardinal de Ferrare. A quoy je feis réponce que je ne veoys point pour ceste heure qu'il fust besoing d'entrer en ceste dépense, y ayant forces suffisantes pour se deffendre du duc de Florence s'il y vouloit faire entreprinse; et quant nous entendrions que plus grandes forces y viendroient, mondit S^r^ le cardinal du Bellay et moy avions tousjours le moyen de recouvrer quinze ou vingt mil escuz pour faire nouvelle levée des gens que nous congnoistrions y estre nécessaires, et quant à y mettre ung chef il y avoit le S^r^ Cornelio Bentivole [3] qui

1. « Par M. l'évêque de Saint-Brieux. »
2. Claude de la Sengle, grand hospitalier et chef de la langue de France, était ambassadeur de l'Ordre à Rome lorsqu'il fut élu à la mort de Juan de Omedes, survenue le 6 septembre 1553. Sous son magistère qui prit fin par sa mort le 17 août 1557, les statuts de l'Ordre furent réformés (1555) et le nouveau code obtint l'approbation du Souverain Pontife.
3. Cornelio Bentivoglio, bolonais, un des colonels ou chefs de bandes de l'armée de Pierre Strozzi. Il fut employé pendant longtemps par

Digitized by Google

est pour rendre bon compte de luy, et encores que Votre Majesté y en pourveoyroit bien d'aultre si cestuy là ne vous sembloit suffisant.

Sire, vous pouvez estre certain que Mgr le cardinal du Bellay et moy ne vouldrions entrer en aulcune nouvelle despense sans votre exprez commandement et grant besoing, mais j'ay bien voulu faire ceste responce à Sadite Saincteté pour l'asseurer tousjours davantage ; et aussi je pense que quant il y auroit nécessité Votre Majesté seroit bien contente que nous y pourveussions plustost : que s'il y advenoit quelque inconvénient. Il vous plaira nous en mander votre volunté [1].

De Rome le xiij[e] d'octobre 1553.

---

127. — 13 octobre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, vous aurez veu par le mémoire que Mgr le cardinal du Bellay et moy avons baillé à Boucher ce que nous mandions du cappitaine Hiéronime de Pise, lequel part aujourd'huy pour s'en aller vers le Roy ; et avant hyer monstra à mondit sr le cardinal et à moy une lettre

---

la France dans les affaires d'Italie. Il est mentionné comme courrier dans une lettre de Guillaume Pellicier du 21 janvier 1542 (*Correspondance de Pellicier*, édit. Tausserat-Radel, p. 516). Une lettre de Bernardo Giusti della Colle, secrétaire de Luigi Capponi, ambassadeur du duc Cosme de Médicis en France, adressée à Cristiano Pagni, agent du duc auprès du marquis del Vasto, à Milan, et datée d'avril 1551, dit que ce personnage « è l'anima di Piero Strozzi » (Desjardins, *loc. cit.*, t. III, p. 265). Brantôme, qui en parle à diverses reprises, notamment à propos de son honorable et même glorieuse capitulation à Sienne, le 21 avril 1555, le qualifie de « brave, bon et fidèle capitaine ». (Edit. Lalanne, t. I, p. 298.) Bentivoglio devint lieutenant général pour le roi en Italie, chevalier de l'ordre de Saint-Michel (1560), et généralissime des troupes d'Alphonse II, duc de Ferrare.

1. C'est sans doute l'original de cette lettre qui faisait partie de la collection du baron de Joursanvault. (*Catalogue analytique des archives du baron de Joursanvault*, n° 409.) Cette lettre fut acquise par le baron Jérôme Pichon. (Comte de Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. III, p. xxii.)

Digitized by Google

qu'il escrivoit à la Seigneurie de Gennes pour s'excuser de n'accepter point les offres que ladite seigneurie luy avoit faictes, qui est d'estre maitre de leur camp avec la charge de mil hommes, et avoir la garde de leur ville en temps de paix. Sur quoy nous ne luy dismes aultre chose sinon que nous l'estimions homme de bien et qu'il se garderoit bien d'offenser son honneur et debvoir, et que allant vers Sa Majesté nous espérions qu'il en retourneroit content. Je vous en ay bien voulu escrire de rechief affin qu'il vous plaise, Monseigneur, faire qu'il y trouve bon recueil et faveur, pour ce que je le congnois par deçà homme de service autant que nul aultre de sa qualité ; et que s'il se départoit mal content il pourroit grandement nuire aulx affaires de Sa Majesté, pour ce qu'il entend tous les secretz et pratiques que nous avons par deça, d'autant qu'il y a esté employé.

De Rome le xiij[e] d'octobre 1553.

---

128. — 13 octobre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, depuis mon aultre lettre escripte il m'a semblé vous debvoir faire encores ce petit mot pour vous dire que s'il vous plaisoit faire envers le général Dalbène et les Gadagnes de nous envoyer, à M[gr] le cardinal du Bellay et à moy, une lettre de crédit pour trente, quarante ou cinquante mil escuz dont touttefoiz vous pouvez estre certain que nous ne nous ayderions point sans exprez commandement du Roy et sans qu'il en fust grandement besoing, cela serviroit beaucoup pour les affaires de Sa Majesté ; car les ennemys sçachans que nous aurions le moyen d'avoir deniers promptement et de les employer contre leurs dessaings, ilz ne seroient par aventure pas si hardis de faire entreprinses, et aussi le Pape, voyant que nous serions si bien pourveuz et garniz de ce qui est requis pour faire la

Digitized by Google

guerre, auroit meilleur courage de gratiffier et favoriser Sadite Majesté. En tout événement, Monseigneur, cela ne peult nuire et ne coustera riens, d'autant qu'il n'y courra point d'intérest que au cas qu'on s'aydast de ladite lettre et du jour qu'en la nécessité on prendroit deniers sur icelle.

De Rome le xiij[e] d'octobre 1553.

---

129. — 14 octobre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi.

Sire, combien que la semaine passée vous ayez eu par le secrétaire Boucher et par M. l'évêque de Saint Brieuc[1] ample information de toutes vos affaires de par deça, si est ce que je ne veux faillir à vous mander un avertissement que j'euz hyer au soir, qui est que des cent cinquante mil escuz que la reyne de Pologne[2] a fait prester à l'Empereur à Venise ilz en feront venir 50 mil à Naples, tant pour le paiement des gens de guerre que pour faire mettre en ordre les galères ; lesquelles ils disent vouloir faire venir joindre avec celles de Gennes pour l'entreprise de Corseque, qui n'est pas chose prête, car aussi à ce que j'entends les Gennevois ne font compte d'avoir leur esquippage prest jusques à la fin de ce moys, et entre cy et là j'espère que M. le baron de la Garde y sera arrivé avec voz gallères et le secours[3], et que par ce moyen voz enne-

1. Jean du Tillet, théologien et érudit, né à Paris, mort dans cette ville le 19 décembre 1570. Dès le 5 février 1553, Catherine de Médicis, qui le comptait parmi ses aumôniers et gens *de sa nourriture*, écrivait au pape Jules III pour hâter l'expédition du bref nommant du Tillet au siège épiscopal de Saint-Brieuc, en remplacement de François de Mauny appelé au siège archiépiscopal de Bordeaux. (Edit. La Ferrière t. I, p. 74.) Du Tillet devint plus tard évêque de Meaux, 15 août 1564.

2. Bona Sforza, fille de Jean Galéas, duc de Milan et d'Isabelle d'Aragon. Veuve de Sigismond Ier, elle habitait alors en Italie, où elle jouissait d'une immense fortune qui lui fut longtemps disputée par les Polonais.

3. Le 23 septembre 1553, Henri II écrivait à M. du Lude : « Je y renvoye avecques toutes mes gallères et sur icelles encore quelques bandes de gens de pied, le sieur de la Garde qui estoit venu devers moy pour me rendre compte du voyage qu'il a faict et de l'importance dont m'est ladicte conqueste, avec lequel j'espère que les vaisseaulx du roy

Digitized by Google

mys ne vous y pourront faire dommage. Mais je craindrois bien qu'ilz convertissent toutes leurs forces sur le Senois, pour ce que le duc de Florence, qui est le principal conducteur de toutes ces entreprinses, l'a plus à cueur et s'y sent plus intéressé ; attendu aussi que je sçay certainement que dom Garsy [1], filz du feu viceroy de Naples, passant il y a troys ou quatre jours par ceste ville pour aller à Florence et de là à la court de l'Empereur, dict au conte de Sarne [2] et au s[r] Camille Colonne [3] qu'il alloit vers ledit Empereur pour luy faire entendre les erreurs qui s'estoient faictz l'an passé en ladite entreprinse de Sienne, et pour prendre ordonnance d'icelluy pour y retourner, et prya lesdits s[rs] Camille et conte de Sarne d'accepter semblable charge qu'ilz avoient eu cy devant en ladite entreprinse. Voyla tout ce que je sçay pour le présent, vous advisant, Sire, que j'advertis ordinairement M[gr] le cardinal de Ferrare de tout ce que je puis entendre.

De Rome le xiiij[e] d'octobre 1553.

---

130. — 14 octobre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, depuis le partement du secrétaire Boucher et M[gr] l'évêque de Saint-Brieuc il n'est survenu aultre chose sinon ce que vous verrez par ce que j'escriptz au Roy, et encores que ce ne soit pas grant cas, si est-ce que je ne

---

d'Arger iront ; que sera force suffisante pour garder André Dorye d'entreprendre d'empescher l'exécution de mon entreprinse. » (*Arch. hist. du Poitou*, t. XII, p. 82.)

1. Don Pedro de Tolède, vice-roi de Naples et beau-père de Cosme I[er], était mort chargé d'ans le 23 février 1553. Son fils Don Garcias avait été désigné de son vivant pour diriger en son lieu et place l'expédition contre Sienne. Don Garcias de Tolède succéda plus tard à Don Juan de Vega comme vice-roi de Sicile et mourut le 4 juin 1557.

2. Sans doute un fils de Géronimo Tutavilla, comte de Sarno, tué au siège de la Goulette en 1535 et dont Brantôme parle avec éloge (t. II, p. 3).

3. Camille Colonna, seigneur de Zagarolo, l'un des principaux capitaines italiens au service de Charles-Quint, épousa Vittoria Colonna.

Digitized by Google

veulx faillir de l'advertir par toutes occasions de tout ce que je puis entendre. Le sr Baldoyn sera icy demain de retour de sa maison du Mont.

De Rome le xiiije d'octobre 1553.

---

131. — 14 octobre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, vous verrez, par les lettres de Mgr le cardinal du Bellay, les propoz que le Pape luy teint et à MMgrs les cardinaulx Trany et Sermonette mercredy dernier, desquelz mondit sr le cardinal du Bellay et moy advertismes hyer le Roy par Mgr l'évesque de Sainct Brieux qui s'en alla en poste; et affin que vous sçachiez ce que j'en ay mandé à Sa Majesté je vous envoye le double de la lettre que je luy ay escripte, vous advisant au demeurant que les Gennevois remettent le partement de leur armée pour aller en Corsèque à la fin de ce moys; j'espère que cependant M. le baron de la Garde ne peult faillir d'estre arrivé en ladite isle avec les gallères et le secours que Sa Majesté y a envoyez, et que par ce moyen lesdits Gennevois pourront bien rompre ceste entreprinse et tourner leurs dessaings sur le Senois, pour ce que le duc de Florence qui est le principal conducteur de toutes ces entreprinses l'a plus à cueur et s'y sent plus intéressé ; attendu aussi que je sçay certainement que dom Garsy, fils du feu vice-roy de Naples, passant il y a troys ou quatre jours par ceste ville pour aller à Florence et de là à la court de l'Empereur, dict au comte de Sarne et au sr Camille Colonne qu'il alloit vers ledit Empereur pour luy faire entendre les erreurs qui s'estoient faictz l'an passé en ladite entreprinse de Sienne et pour prendre ordonnance d'icelluy pour y retourner, et prya lesdits sieurs Camille et comte de Sarne d'accepter semblable charge qu'ils avoient eu cy devant en ladite entreprinse.

Digitized by Google

Monseigneur, faisant ceste dépesche est arrivé messer Paule Amanio [1], votre secrétaire, duquel j'ay entendu la cause pour laquelle vous l'avez envoyé par deça, que je trouve très bonne, mesmes en ce qui touche l'offre que vous faictes au Pape d'envoyer quelque sien confident à Sienne pour veoyr si les plainctes qu'on en faict sont vrayes et pour entendre la qualité de ceulx qui se plaignent; vous advisant, Monseigneur, que je n'ay point encores envoyé les picques et pouldre à M. de Termes par faulte de vaisseau, mais considérant qu'à ceste heure icy il en aura eu du costé de Marseille, ou jamais non et que ce luy seroit bien peu de secours et que vous en pourriez bien avoir affaire, et n'avez pas si bon moyen d'en recouvrer que luy, j'ay advisé de les vous envoyer à Porthercule le plus tost que je pourray ; mais il seroit impossible les vous envoyer par terre pour ce qu'il fust hyer publyé en ceste ville de n'en tirer armes ne munitions sur peine de la hard, et y a sept ou huict jours que je feis charrier lesdites picques à une maison hors de ceste ville qui est sur la rivière, où je les feray charger et s'en pourront aller plus secrètement.

De Rome le xiiij[e] d'octobre 1553.

---

132. — 21 octobre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, j'ay receu avec voz lettres du xiij[e] de ce moys la coppie de celles que M. de Termes vous escrivoit, et par icelles entendu la nécessité où il se retrouvoit lors : à quoy j'espère qu'il aura esté pourveu par la venue de M. le baron de la Garde, si ce que Nicquet me dict dernièrement est vray ; car estant dépesché de Lyon le xxv[e] du passé avec argent, il est impossible, si ce n'estoit par sa

1. Paolo Amanio ou mieux Amonio, issu d'une famille lucquoise établie en France au xvi[e] siècle.

Digitized by Google

grande faulte, qu'il ne fust à présent en Corsèque. Toutefoiz vous avez, ce me semble, merveilleusement bien faict d'y avoir envoyé les quatre mil escuz que vous m'avez escript ; et de ma part me fusse efforcé de l'en secourir si j'eusse sceu par quelque voye certaine, et n'eust esté que le Roy comme vous avez veu naguères me commanda expressément par lettres que je ne prinsse icy en son nom aulcuns deniers pour chose quelconque ne pour quelque cause que l'on me peust mander. Vous advisant que je n'ay encores peu envoyer les picques par faulte de vaisseau et suis tousjours aprez pour en recouvrer ung, et demain ou lundy pour le plus tard j'espère les faire charger pour les envoyer ; Dieu veuille qu'elles puissent aller seurement. Pareillement je vous envoieray la pouldre que j'ay quant Mgr le cardinal Sainct Ange sera venu, pour la faire charger sur ses muletz, affin que soubz son umbre elle puisse passer sans empeschement, car l'on dira que ce sera quelque chose de ses besongnes que l'on mène à Castres [1].

Monseigneur, il y a cinq ou six jours que le Pape a la goutte bien fort, par quoy je n'ay peu négotier avec luy, mais je l'ay faict supplyer par Mgr le cardinal Sermonette d'obtenir des Impériaulx sauf conduict pour conduire les vins de Corsèque en ceste ville, et semblablement demander la restitution des deux frégates qui ont esté prinses sur l'estat de Castres, ce que Sadite Saincteté m'a faict dire qu'elle fera aussi tost qu'elle se portera ung peu mieulx, et la première foys qu'elle parlera à l'ambassadeur de l'Empereur ; de tout ce que j'aurai sceu je vous en advertiray par messer Jehan Paule, votre secrétaire, lequel ne peult encores estre dépesché à cause de la maladie de Sadite Saincteté. Je vous envoye une lettre que M. de Selve m'escrivit dernièrement, laquelle il vous plaira veoyr.

De Rome le xxj[e] d'octobre 1553.

---

1. Le cardinal Saint-Ange était fils du duc de Castro.

Digitized by Google

133. — 23 octobre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, depuis ma dernière lettre escripte j'ay veu M^gr^ le cardinal Crispe [1], lequel m'a fort parlé de l'affaire du s^r^ Ginolfe de Castellotier, me disant que c'estoit une chose de mauvais exemple de luy occupper son bien sans que il ayt forfait, et attendu que la rétention de ses places est de nulle importance pour le service du Roy pour ce qu'elles ne sont point fortes ; et estant si voisines de Petiliano et de Surano comme elles sont, c'est chose superflue de les fortiffier, attendu aussi qu'il semble au conte dudit Petiliano que l'on les tienne pour avoir quelque suspeçon de luy ; à ceste cause, pour satisfaire audit conte et à messieurs du gouvernement de Sienne qui pareillement m'en ont escript, je vous supplye très humblement, si vous n'y congnoissez quelque autre raison que je ne sçay point, les vouloir contenter en cest endroict. Et me semble si vous les voulez restituer qu'il seroit bon d'en gratiffier le conte et les rendre aud. s^r^ Ginolfe soubz sa seureté et obligation qu'il les gardera pour le service du Roy et de la république de Sienne, et recevra garnisons dedans quant on luy en vouldra bailler ; et si vous ny voulez point toucher devant qu'en sçavoir la volunté du Roy, il m'est adviz qu'il seroit bon d'en oster ung cappitaine qui y est fort mal agréable à ce que j'entens, pour ce qu'il tasche à ce qu'on diet de lever l'obéissance des subgectz dudit s^r^ Ginofle en faveur de quelque autre que vous sçavez qui luy a mis. Remettant touttefois le tout à votre bon et sage jugement, je vous prye me faire réponce de ce que vous avez délibéré d'en faire, affin que si l'on m'en parle plus je réponde selon votre intention.

---

1. Tiberio Crispo, né à Rome le 31 janvier 1498, fut fait cardinal en décembre 1544 et fut archevêque d'Amalfi et évêque de Sutri, de Sabine, etc. Il mourut à Sutri, le 6 octobre 1566.

Digitized by Google

Monseigneur, ung homme qui veint de Naples hyer m'a dict que l'on y avoit sonné le tabourin pour faire quelque nombre de gens, lesquelz on disoit vouloir envoyer pour l'entreprinse de Corsèque. Mais cela se faict lentement pour ce qu'il n'y a poinct d'argent.

Il a passé ces jours icy force Espagnolz, lesquelz se desrobboyent dudict Napples par faulte d'estre payez et se retiroient vers Florence.

De Rome le xxiij[e] jour d'octobre 1553.

---

134. — 26 octobre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi. (Bibl. Nat. F. fr. 20441, f° 96. Original.)

Sire, combien que par les précédentes dépesches que M[gr] le cardinal du Bellay et moy vous avons faictes, vous ayez esté bien amplement informé de tous voz affaires de par deça, si est-ce que, pour avoir entendu que le duc de Florence faict son compte de ne pouvoir estre votre amy et encores moings s'asseurer de son estat tant que voz forces seront en Corsèque et à Sienne, et qu'il s'est résolu de hazarder plustost la perte de sondict estat que les y endurer, mondict s[r] le cardinal du Bellay et moy avons bien voulu de rechief, par M[gr] l'évesque de Viviers[1] présent porteur, vous rendre compte de tout ce que nous entendons et des moyens que nous pouvons juger qui vous seront les plus faciles, tant pour asseurer lesdicts estatz de Sienne et de Corsèque, que pour chastier, si bon vous semble, la superbe dudict duc, lequel je vous puys asseurer, par ce que j'en sçay, vous est le plus grant ennemy de volunté que vous ayez par cy; mais je loue Dieu de ne luy avoir point donné les forces conformes à son mauvais vouloir. Et quant à la Corsèque, je la tiens bien

1. Simon de Maillé de Brezé, nommé évêque de Viviers en 1552, devint archevêque de Tours le 25 juin 1554 et mourut le 11 janvier 1597.

Digitized by Google

asseurée, si M. le baron de la Garde avec voz gallères chargées de munitions, vivres, armes et gens y est arrivé premier que les vingt gallères qu'on dict que les Genne-vois y ont envoyées. De l'estat du Siennois, je m'en re-mectz à ce que vous en pouvez sçavoir par M^gr^ le cardinal de Ferrare, vers lequel nous faisons passer ledict s^r^ de Viviers pour luy communiquer ceste dépesche.

Sire, le Pape a depuis quinze jours la goutte universel-lement partout, comme il eut dernièrement quant il re-veint de Viterbe ; qui m'a empesché de pouvoir riens né-gocier avec luy et de luy parler suivant vostre commande-ment de faire laisser à M^gr^ le cardinal du Mont ses deux petites abbayes de Sainct Ghildaz et de Maubec, en pre-nant l'évesché de Mirepoix : ce que j'ay entendu qu'ilz feront mal voluntiers, pour ce qu'ilz vouldroient bien saulver le tout. Toutesfois quant Sa Saincteté sera guérye, je luy feray entendre dextrement vostre intention avec les meilleures et plus honnestes remonstrances que je pour-ray. L'on tient pour certain qu'au premier consistoire elle fera création de troys cardinaux, sçavoir est : M. d'Alby et ses deuz nepveuz, l'ung filz de s^r^ Anthoine Simonelly, gendre du s^r^ Baldoyn, lequel est à Sienne à vostre service, et l'aultre, filz du s^r^ Vincence de Nobily, qui aussi à la fin, après y avoir bien pensé, je croys ac-ceptera les offres qu'on luy a faictes pour estre vostre ser-viteur. Les Impériaux ont faict tous leurs effortz d'obte-nir ung chappeau pour l'archevesque d'Otrante, à quoy mondict s^r^ le cardinal du Bellay et moy avons insisté que faisant cardinal mondict s^r^ d'Alby, ce vous seroit bien chose agréable, mais non pas dont vous l'ayez requise, ains en cela elle s'acquittoit seullement de la promesse qu'elle en avoit faicte à M^gr^ le cardinal de Lorreine et à M. le duc de Ferrare au commencement de son pontificat ; parquoy, si à présent elle en vouloit faire quelqu'ung pour l'Empereur, nous luy en demandions ung aultre

Digitized by Google

pour Vostre Majesté, laquelle aultrement pourroit avoir cause de malcontentement. Finablement Sadicte Saincteté s'est résolue de ne passer point le nombre des troys susdicts ; toutesfois, estant en ces disputtes, elle nous demanda qui c'estoit que vous vouldriez, à quoy nous luy respondismes que l'ayant accordé, vous luy feriez entendre et ne luy nommeriez personnage qui ne fust digne de cest honneur, et partant si une aultre foys nous rentrions en telz propoz, il vous plaira nous mander vostre volunté et qui c'est qu'il vous plairoit nommer.

Sire, l'on dict que Mgr le cardinal d'Immola sera icy de retour dans quatre ou cinq jours ; et à ce que j'ay entendu par Mgr le cardinal de Sermonette, qui m'a dict avoir veu plusieurs lettres que ledict cardinal d'Immola pendant son absence a escriptes au Pape, il a faict beaucoup de bons offices et a bien faict entendre à Sa Saincteté le mauvais vouloir que luy portoit l'Empereur. Par quoy, s'il vous plaisoit luy envoyer la dépesche de l'abbaye de feu M. de Mirepoix que luy aviez réservée, cela luy donneroit plus d'occasion de continuer. Vous advisant, Sire, que nous avons icy quinze ou seize abbayes à faire dépescher, les unes de tiltre en commende, les aultres pour personnages qui ne sont d'aage compétent ; à quoy le Pape ne veult aucunement entendre, quelques remonstrances que nous luy puissions faire. Sur quoy il vous plaira adviser s'il seroit bon que luy en escrivissiez pour le pryer de depescher tout ce qui est à présent avec protestation, que cy aprez vous ne luy ferez aulcune nommination que suivant les concordatz ; ou bien il vous plaira me commander ce que vouldrez que je y fasse, vous voulant aussi, Sire, bien advertir que l'on a donné deux moys de délay aulx Impériaux pour informer et produire toutes les raisons qu'ilz pourroient alléguer pour empescher l'expédition de l'évesché de Thérouenne. Mais messieurs les cardinaulx, qui sont depputez noz juges, m'ont asseuré que vous avez

Digitized by Google

tant de bonnes raisons de vostre costé, qu'il n'y a aulcune difficulté, et que ce qu'ilz ont baillé, ledict délay, n'a esté que pour garder qu'ilz ne cryent.

Sire, je supplie le Créateur vous donner en parfaicte santé très longue et très heureuse vye.

De Rome le xxvj^e^ jour d'octobre 1553.

Vostre très humble et très obéissant serviteur et subject, LANSSAC.

---

135. — 26 octobre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Lorraine. (Bibl. Nat. F. fr. 20441, f° 100. Original.)

Monseigneur, il y a quinze jours que le Pape a la goutte universellement partout, comme il l'eut dernierement quant il reveint de Viterbe, qui nous a empesché de pouvoir riens négocier avec luy. Toutesfois on dict que les doleurs commancent à s'appaiser, et espère qu'il en sera bientost hors et qu'au premier consistoire il fera la création de cardinaux, où sera comprins M. vostre frère [1]. Vous advisant que les Impériaulx ont faict tout leur effort pour en obtenir ung à l'instance de l'Empereur, à quoy, M^gr^ le cardinal du Bellay et moy avons insisté, et remonstré à Sa Saincteté que faisant cardinal mondict s^r^ vostre frère, elle faisoit bien chose agréable au Roy, mais non pas à son instance et requeste, ains qu'en cella elle s'acquitoit de la promesse qu'elle vous avoit faicte, dès le commencement de son pontificat; pour la confirmation de laquelle, Sadicte Saincteté vous avoit mandé par M^gr^ le légat Veralle qu'elle entendoit que mondict s^r^ vostre frère fust comprins en la dernière création, qui s'estoit faicte, sans que Sa Majesté y eust aulcune part;

1. Louis de Lorraine-Guise, archevêque de Sens, évêque de Metz, fut en effet reçu dans cette promotion qui comprit Pierre de Taliavia d'Aragon, archevêque de Palerme, et les deux petits-neveux du pape, Robert de Nobili et Jérôme Simonelli.

Digitized by Google

par quoy, si à présent elle en vouloit faire pour l'Empereur, nous en demandions aussi ung pour Sadicte Majesté, qui auroit cause autrement de se malcontenter. Sur quoy Sadicte Saincteté s'est résolue de n'en faire, sinon mondict s^r^ vostre frère et ses deux nepveux.

Monseigneur, par mes précédentes dépesches et par les mémoires que mondict s^r^ le cardinal du Bellay et moy avons baillez à M. de Viviers, vous entendrez bien amplement l'estat des affaires de deça ; sur quoy Sadicte Majesté prendra telle délibération qu'il luy plaira. Mais nous désirerions bien que ses aultres affaires permissent qu'il peust entendre à ceulx icy pour chastier l'orgueil et superbe du duc de Florence, lequel semble veuille user de compétence avec Sadicte Majesté, comme vous sçaurez de cedict porteur, par les propoz qu'il en tient.

Monseigneur, je vous supplie très humblement avoir pour recommandé mon cousin le prothonotaire de Sainct Gelais [1] et considérer le long temps qu'il y a qu'il a cest

1. François de Saint-Gelais, fils de Mellin de Saint-Gelais, chevalier, seigneur de Saint-Séverin, et de Madeleine de Beaumont, était cousin germain de M. de Lanssac et frère de Jean de Saint-Gelais, abbé de Saint-Maixent et évêque d'Uzès, à qui il adressa, le 22 juillet 1553, la lettre suivante :

« Monsieur, pource que je sçay que vous serés bien ayse d'entendre de mes nouvelles et du commencement de mon voiage, je n'ay voullu faillir à vous mander que, si la fin d'iceluy m'est aussi heureuse que m en a esté le commencement et la continuation d'iceluy jusques icy, qu'aultent et plus me trouveray-je sain à la poene que je faisois, au long séjour où j'ay esté en vostre chartier, qui me fera pour désormais pencer, si je me porte ainsi sainement tousjours, un tel repos ne m'avoir esté que travail et telle poene se pouvoir en mon endroit nommer plaisir ; de sorte que maismes quant j'ay esté sain en vostre païs, je pense *tum me valuisse tantum nunc vivere*, et pour si après je me resouls de fouir l'occasion d'en estre si longtemps, de quoy je chercheray le moien et pence en avoir quelque chose entre mes mains à present avecques une fort bonne santé. Monsieur, je m'en vois très contant de ce que l'on estime de moy au lieu d'ou je pars, où l'on pence que je puis estre de quelque service, si je suis nourri aulx affaires une saison, et pour les me faire entendre le Roy m'a faict cet honneur de mander à mon cousin, M. de Lansac, qu'il me communique ce qu'il passera par ses mains et m'a commandé de regarder avec quelque souin et de souvent luy faire entendre de l'estat que j'aray sceu auquel seront ses affaires au chartier où je vois ; Dieu me doint la grâce d'i estre instruit, et avoir le sens de telle sorte que l'on se

Digitized by Google

honneur d'estre au service du Roy, et sa pouvreté; vous asseurant que si vous n'aviez congnoissance qu'il mérite d'estre aydé de vostre faveur et protection, je ne vous en vouldrois point requérir comme je faictz, me recommandant aussi très humblement à vostre bonne grâce, pryant le Créateur, Monseigneur, vous donner en parfaicte santé longue vye.

De Rome le xxvj[e] d'octobre 1553.

Vostre très humble et très obéissant serviteur, LANSSAC.

A Monseigneur, Monseigneur le cardinal de Lorraine.

---

treuve satisfaict de moy, si j'ay ce bonheur d'estre emploié en quelque chose un jour, ce que j'espère debvoir estre bien tost. C'est tout ce que je puis vous mander, sinon que s'il vous plaist m'envoier l'argent que vous me dites, je vous supplie que ce soit en peu de temps, avec vostre commodité toutefois, et par les bancques d'Avignon, s'il est possible ou par Quatelin Jehan qui a charge des affaires de M. de Lansac à Lion, il est maistre de la poste et me fera tenir les deniers seurement sans prouffict pour le port. J'espère estre à Genève mardi prochain et tacheray d'avoir quelque acte au jour de la demeure et venue en ce lieu là de l'homme que vous sçavés, parce qu'il pourra grandement servir pour le proces de l'archidiaconé d'Uzais à Rome. Je vous manderay par les premieres despeches ce que j'en auray peu avoir et emplement de toutes nos nouvelles, mais il vous fauldra souvenir, parce que je n'ay prins eincores possession de l'archidiaconé que la fin de l'an sera en octobre ou bien peu avent en décembre, par quoy, avent que je lève mes bules, le plus dilligemment qu'il vous sera possible, je vous supplie, Monsieur, me mander de vos intentions et ce que me dites pour ce présent faict, à Sainct Maixent, quant je prins congé de vous. Je ne vous renouveleray les asseurances que je vous feis à mon partement d'avoir désir de me monstrer pour toute ma vie vostre, car ce ne seroient que redites, et puis je suis de si stable oppinion que je n'en change point. Je croy aussi, Monsieur, que de vostre costé vous m'aimerés, comme vous m'avés promis, de quoy je vous supplie très humblement et nostre Seigneur Dieu qu'il vous conserve en la bonne santé en laquelle je vous voiois à Sainct Maixent, vous me retiendrés aussi en vos bonnes grâces s'il vous plaist.

Escript à Pérault, ce 22[e] de juillet 1553. M[me] de Pérault [1] ma sœur, se porte fort bien, ce me semble meintenant. Je croy que le retour de mon nepveu, qui feut, il y peult avoir quinse jours, de sa prison l'a remise sus; je l'ay veu en passent à Lion et espère le voir eincores demain; je vous promés, Monsieur, que je le trouve si amegri qu'il vous eust faict pitié.

Vostre humble et très obéissent frère. DE SAINCT-GELAYS.

A Monsieur mon frère, Monsieur l'évesque d'Uzais, à Usays. (Bibl. Nat. F. fr. 20464, f° 181. Aut.)

1. Françoise de Saint-Gelais, qui épousa, le 10 juin 1518, Noël du Fay, seigneur de Peyraud, lieutenant pour le roy en Dauphiné. (Pol Potier de Courcy, *Histoire de la Maison royale de France*, t. IX, 2[e] partie, p. 628.)

Digitized by Google

136. — 26 octobre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, vous pouvez estre certain que nul autre de voz serviteurs a eu plus d'ennuy de vostre maladie et plus de plaisir de la convalescence que moy. En quoy j'ay esté accompaigné de plusieurs gens de bien de par de ça et mesmement de notre Saint Père, lequel m'envoyoit chascun jour demander si j'avois point de vos nouvelles et en vous plaignant bien fort disoit tous les biens qu'il est possible de dire d'un tel seigneur que vous.

Monseigneur, je vous avois cy devant mandé que ung Portugois nommé Jehan Michas désiroit estre advoué serviteur du Roy et avoir lettres favorables de Sa Majesté adressantes au Grant Seigneur pour le pryer de favoriser ledit Michaz au recouvrement de sa femme et de ses biens que les Vénitiens luy détiennent, entre lesquelz il y a à Venize cent mil escuz contans, desquelz les ayant recouvertz il me promettoit en faire service pour ung temps sans aulcun intérest à Sadite Majesté, laquelle il y a jà longtemps m'a mandé que par la première occasion elle m'envoyeroit la dépesche dudit Michaz suivant le mémoire que je vous en avois envoyé; toutteffois je ne l'ay point encores receue, par quoy il vous plaira y pourveoyr. Ledict Michaz s'en est allé devant à Constantinople, et je luy ay promis luy faire tenir sadite dépesche [1], m'ayant laissé obligation de sa promesse; et à ce qu'il m'a dict y a ung

1. « En ce temps là un nommé Jehan Micques, portugaloys, vint en Constantinople avec lettre de faveur de Monseigneur de Lansac, ambassadeur du roy à Rome, pour le favoriser en quelques affaires qu'il ne voulut poursuivre aucunement. » (Jean Chesneau, *Le voyage de M. d'Aramon, ambassadeur pour le roy en Levant.*)

Cette recommandation motiva sans doute la faveur dont il bénéficia dès son arrivée en Turquie. Les difficultés que souleva le remboursement des sommes importantes prêtées au roi de France par Miguez firent que celui-ci poussa le sultan Sélim dans une politique antifrançaise. (Blochet, *Deux lettres inédites de Charles IX et de François, duc d'Anjou, au sultan de Turquie*, Revue historique, t. LXXVII, p. 308.) Miguez, comblé d'honneurs et de biens, mourut à Constantinople, en son palais de Péra, en 1579. (Bibl. Nat. F. fr. 6092, fol. 28 v°.)

Digitized by Google

aultre moyen de recouvrer lesditz cent mil escuz, qui sont à Venise, c'est que les marchans qui les ont en dépost trafficquent aulx foires de Lyon où l'on les pourroit faire arrester en vertu de la sentence du Pape que ledit Michaz a obtenu en sa faveur, dont il en a adressé l'exécution au Roy pour le bras séculier.

Monseigneur, il y a en ceste ville ung évesque de Tillesie de Costanza en Sicile, qui m'a dict que du temps du Pape Paule [1] et sur ses derniers jours, voulant Sa Saincteté trouver le moyen de se vanger de l'Empereur avoit employé ledict évesque à dresser quelque pratique pour le révoltement de Sicile, à quoy il avoit si bien travaillé que toutes choses estoient disposées comme elles sont encores à présent toutes les foys qu'il y comparoistroit quelques forces du Roy pour y faire descente sans les Turqs, s'offrant d'y faire service à Sa Majesté quant je l'y vouldrois employer ; et pour autant qu'il est congneu de Mgr le cardinal Farnèse [2] lequel avoit intelligence des susditz propoz du temps dudit feu pape Paule, il vous plaira luy en parler pour sçavoir quel homme c'est et quel fondement on peult prendre sur luy, et me commander ce que vouldrez que je luy responde.

Monseigneur, les Gennevois se vantent icy en bancque que si le secours est arrivé en Corsèque et que leur armée n'y puisse aller qu'ilz soict prez d'Antibe, Toulon et autres lieux de la Provence pour y tourner leurs dessaings si bon leur semble.

De Rome le xxvjᵉ d'octobre 1553.

---

137. — 26 octobre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, je ne vous puys mander aulcune réponce

1. Paul III, mort en novembre 1549.
2. Il était petit-fils du pape Paul III.

Digitized by Google

du Pape touchant la seureté pour conduire icy les vins de Corsèque ne aussi de la restitution des frégates qui furent prinses auprez de Montalte [1], pour ce que depuis Sa Saincteté a tousjours esté malade et est encores, de sorte qu'on ne peult négocier avec elle ; mais sitost qu'elle sera amendée, dont elle a commencement, je ne faudray à luy en parler et à vous faire entendre ce que j'auray faict.

Monseigneur, je receuz hyer au soir votre lettre du xxj[e] de ce moys avec la coppie de celle que vous avez escripte à M[gr] le cardinal Sermonette, respondant aulx propoz que Sadicte Saincteté avoit tenuz à messieurs les cardinaulx de Trany, du Bellay et ledit s[r] Sermonette ; et me semble qu'il n'est possible de mieux dire que vous dictes, et ne fauldray à suivre semblable langaige quant je parleray à Sadite Saincteté. Et pour vous dire franchement ce qu'il m'en semble, je croy que Sadite Saincteté, à l'appetit de personne que ce soit, n'est point pour vouloir faire entreprinse qui veinst au préjudice du Roy et aussi peu vouldroit elle s'attacher avec Sa Majesté en chose qui le peust mettre en différent avec l'Empereur ne le duc de Florence, car elle ne veult qu'eschapper le temps et vivre en repoz et aussy se sent foible d'argent. Mais je ne faictz point de doubte que quant elle verroit auprez d'elle quelques bonnes forces du Roy, que l'amour, la craincte et le désir qu'elle a d'avancer ceulx de sa maison luy feroient faire beaucoup de bonnes choses ; mais plustost, quelques belles parolles qu'elle tienne, il n'y faut point attendre. Et quant au duc de Florence nous avons tous les jours advertissement de la continuation et augmentation de sa mauvaise volunté, par quoy je serois bien d'advis que vous ne vous fyez plus en luy et ne laissez pas passer l'argent par son pays, car à la fin je craindrois que vous y trouveriez trompé.

1. Montalto di Castro, petite ville de la province de Rome, située sur la Fiora et près de son embouchure.

Digitized by Google

Monseigneur, je sçay certainement que si vous vous adressez à Mme la duchesse de Castres elle a moyen de vous faire recouvrer cinq ou six mil ruges de grain de son estat, tant du sien que de ses serviteurs et subgectz; mais vous sçavez qu'elle s'employe si libérallement en ce qui touche le service du Roy sans regarder à son proffict qu'il seroit bien raisonnable de luy en donner quelque petite chose oultre le prix commung, car le bled est maintenant à vil prys et elle ne le garde que pour en trouver davantage et faire son proffit, par quoy il vous plaira y avoir tel esgard qu'il vous semblera. Au demeurant, pour ce que Mgr l'évesque de Viviers s'en va présentement devers le Roy, justement bien au lon de Mgr le cardinal du Bellay et de moy de tout ce que nous entendons des affaires de pardeça, nous l'avons faict passer devers vous pour vous dire le contenu de sa dépesche affin qu'il vous plaise y adjouster ou diminuer ce que vous adviserez.

De Rome le xxvje jour d'octobre 1553.

---

138. — 31 octobre [1553]. — Mémoire envoyé de France au cardinal du Bellay et M. de Lanssac, ce fut incontinent après la prise de l'isle de Corse. (Ribier, *Lettres et mémoires d'estat*, t. II, p. 473.)

Le nonce de Notre Saint Père, résident par deça, ayant demandé audience au Roy luy dit que Sa Sainteté s'émerveilloit comme il embrassoit tant de diverses entreprises pour s'attacher puis à l'un puis à l'autre des princes et potentats d'Italie, ainsi que tout recentment il avoit fait sur les Gènevois, leur ayant pris l'isle de Corsèque, sans précédente occasion de guerre, ny qu'ils eussent fait aucune chose contre Sa Majesté. Laquelle pourroit bien penser que lesdits princes et potentats, estimans que ce qui se faisoit à l'un se pourroit bien entreprendre sur l'autre, ils ne seroient pour supporter telles nouveautez qui entretiennent

Digitized by Google

la guerre en Italie, sans regarder à ce qu'ils auront à faire; et quant ausdits Gènevois, ils estoient délibérés de dépenser tout ce qu'ils ont jusques à leurs propres vies, sans y espargner leurs femmes et enfans, au recouvrement de ladite isle de Corse. Davantage le duc de Florence avoit entendu que ledit seigneur Roy luy portoit une mauvaise volonté, dont Nostre Saint Père ne pouvoit estre sinon que très marry, ayant tousjours désiré qu'eux deux fussent amis; et que Sa Majesté feroit beaucoup mieux de ne se point acquérir ny conciter tant d'ennemis contre elle, mais se devoit contenter d'avoir seulement affaire à l'Empereur.

Sur quoy le Roy fit response audit nonce, que si Sa Sainteté s'émerveilloit de son costé, Sa Majesté trouvoit estrange du sien qu'il eust voulu faire tenir ce propos, et aussi que jusques icy il ait voulu ignorer ce que tout le monde a veu et touché au doigt et à l'œil, quant aux déportemens desdits Gènevois contre le Roy et de l'occasion qu'ils luy ont donnée de s'en ressentir comme il a fait; ayant iceux Gènevois, non seulement secrètement et sous main secouru et aidé ordinairement d'argent et de tout ce qu'ils ont peu son ennemi, pour soustenir la guerre contre luy tant de costé de Piedmont que d'ailleurs, mais encore publiquement receu et tenu ordinairement ses galères et vaisseaux dedans leurs ports, les fournissant de vivres, armes, munitions et toutes autres choses dont ils ont eu besoin : de sorte qu'en tout et par tout l'Empereur a toujours eu plus tost recours à eux qu'à nuls autres. Lesquels actes sont assez suffisantes occasions pour les estimer ennemis de la couronne de France et les traiter comme tels; et ne faisoit le Roy doute qu'ils ne fassent tout ce qu'ils pourront pour le recouvrement de ladite isle de Corsèque, comme de sa part il ne veut aussi rien oublier de tout ce qu'il faut faire pour la garder et y avoit desja si bien pourveu, qu'eux vec leurs adhérans et alliez

Digitized by Google

ne l'en sçauroient désempiéter, ny chasser, quelque effort qu'ils y puissent faire.

Quant au duc de Florence, le Roy recevra tousjours gracieusement et avec telle déférence qu'il doit, tout ce que Nostre Saint Père luy fera dire par son conseil, remonstrance ou autre admonition paternelle ; mais quand il voudra mettre ledit duc de Florence au rang et parangon de Sa Majesté, cela luy feroit perdre patience, comme de dire que l'on luy a voulu faire amy celuy qui ne se feroit point de tort de rechercher à estre receu et reputé pour serviteur de Sadite Majesté. Et encore que ledit duc ait fait contre ledit seigneur Roy ce que chacun sçait, mesme de frèche mémoire pour les Gènevois, si est ce que Sa Majesté le laisse là et ne luy en veut dire autre chose, espérant que de luy-mesme il connoistra ce qu'il aura bien ou mal fait.

Et ne se trouvera pas que le Roy se soit attaché à aucun prince ny potentat sinon pour luy faire plaisir, recevoir et prendre en sa protection les opprimez, et davantage, au lieu d'entretenir la guerre en Italie, il a cherché les moyens de l'en jetter hors et esloigner le plus qu'il pourroit d'auprès de Nostre Saint Père et des terres de l'Eglise, n'ayant voulu accorder la tresve en Piedmont, que Siennes et le Siennois, les duchez de Castres et Parme, le Parmezan et la Mirandole n'y fussent compris : en sorte que par cela la guerre s'est du tout rejettée et demeurée audit Piedmont, et a le Roy mieux aimé incommoder ce qui est sien que de troubler celuy d'autruy. Priant ledit nonce sur la fin de ce propos qu'il eust à faire entendre à Nostre Saint Père sa réponse telle qu'il la luy avoit faite : dont Sa Majesté a bien voulu advertir MM. le cardinal du Bellay et de Lanssac afin que l'on ne leur puisse rien desguiser ny changer de ladite response : où ledit seigneur Roy a oublié d'adjouster ce que ledit sieur de Lanssac luy a fait entendre que Nostre Saint Père luy avoit dit, quand

Digitized by Google

ce vint à parler de la prise de Boniface, qu'il ne se soucioit de l'isle de Corsèque, ny qui la tint ny l'occupast pourveu qu'il fust chrestien : aimant encore bien mieux qu'elle fust es mains des François que des Impériaux, pour ce qu'il avoit espérance d'en estre mieux aidé, secouru et favorisé. Et que quand il n'y auroit autres chrestiens à la conqueste, il seroit content de faire marcher sa bannière la première ; et n'y auroit point de mal que le s^r de Lanssac, venant à parler de ce discours, luy remit devant les yeux ces mesmes paroles, afin de luy faire connoistre la contrariété de ses discours et opinions.

De Paris dernier octobre [1553]. — HENRY.

---

139. — 2 novembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac à M. de Termes.

Monsieur, il y a longtemps que je vous eusse envoyé les picques que présentement je vous envoye, si j'eusse peu trouver vaisseau, mais il ne m'a esté possible ; il y en a en nombre six cens cinquante qui est tout ce que j'ay trouvé céans, vous advisant que je me fusse travaillé pour vous envoyer de l'argent suivant ce que dernièrement vous me mandastes, n'eust esté que j'ay depuis naguères eu commandement du Roy de ne prendre icy ung seul escu en son nom, mais je croys que M. le baron de la Garde vous aura porté tout ce qui vous faisoit besoing.

Monsieur, le Pape a requis l'ambassadeur de l'Empereur qui est icy de bailler seureté pour faire venir les vins de Corsèque, lequel ambassadeur a respondu n'avoir point pouvoir de ce faire, mais qu'il en escriroit au prince Doria, lequel il pensoit n'y feroit point de difficulté pour ce que c'estoit chose raisonnable. Si tost que la responce en sera venue je ne fauldray à la vous envoyer, vous voulant bien dire que noz ennemiz ne font pas icy si grand bruict

Digitized by Google

ny tant les braves comme ilz souloient, et s'estonnent fort d'avoir entendu la venue dudit s^r de la Garde, sçachant bien que ayant eu par luy les provisions qui vous sont nécessaires et si long temps pour vous fortiffier, il leur sera bien difficille d'exécutter leur entreprinse ; toutefois ilz vous menassent tousjours, et dict on qu'ilz ont mandé que les gallères de Naples et de Sicile avec deux mille Espagnolz y viennent. Je sçay bien que vous avez bonne congnoissance de combien importe pour le service du Roy de bien garder la Corsèque ; si est ce que je vous veulx bien advertir que l'on tient pour certain pardeçà que si elle est bien maintenue et que Sa Majesté y tienne ung bon nombre de gallères, il est impossible que devant deux ans l'Empereur ne soit en tout ou en partye chassé de l'Italie. Nous sommes hors de tout espoir d'accord avec le duc de Florence, dont nous avons adverty Sadite Majesté affin qu'elle y pourveoye ; voyla tout ce que je vous puis dire pour ce que j'estime que vous avez de plus fresches nouvelles de France que moy.

Monsieur, ce porteur est celluy par lequel je vous escriviz dernièrement, lequel me rapporta fidellement responce ; et pour ce qu'il désire avoir quelque grace de vous, je vous supplye l'avoir en cela pour recommandé.

L'article cy escript en chiffre est de l'alphabet que j'avois commung avec M^gr le cardinal de Ferrare et vous quand vous estiés à Sienne. Ledit article toutefois ne contient pas chose de conséquence ny qui vous touche, mais il vous plaira me mander si vous avez ledit alphabet ; je vous envoye des advis de Naples et de Gennes.

De Rome le ij^e novembre 1553.

---

140. — 3 novembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, je ne vous puys mander aucune réponce

Digitized by Google

de ce que j'ay à négocier avec le Pape, pour ce qu'il y a prez d'ung moys que je ne l'ay veu ; et vous asseure, à ce que j'ay entendu, qu'il a esté merveilleusement malade et beaucoup plus qu'on n'a dict, car avec la goutte universelle qui le tenoit partout il avoit la fiebvre, ung fluz de ventre et ung reume qui luy tomboit en l'estomach. A présent on dict qu'il se porte mieulx ; j'essaieray d'avoir audience pour demain s'il m'est possible, et vous manderay ce que je pourray entendre de Sa Saincteté par messer Jehan Paulo ou par le procache [1]. Cependant je vous veulx bien dire à toutes adventures qu'il me semble que le Roy feroit merveilleusement bien d'envoyer M^grs^ les cardinaulx de Tournon et d'Armagnac [2] pardeça ; avec vous et M^gr^ le cardinal du Bellay, notre partye seroit assez forte pour faire attendre les aultres s'il y advenoit inconvénient.

Monseigneur, je vous envoye ung pacquet que j'ay receu ce matin de Lyon avec le double d'une lettre que M. le baron de la Garde escrivoit de Toulon à M. le général Dalbène aprez son retour de Corsèque ; qui est tout ce que j'ay de nouveau pour ceste heure, sinon que le lieutenant dudict Lyon m'escrit que les ennemys s'estoient encores rassemblez pour venir empescher la fortiffication du nouveau Hesdin, mais que M. le mareschal de Sainct André estoit party avec les bandes de gens de pied françois et allemans et la cavallerye qui estoit à Saint Quentin pour les aller trouver. Pareillement je vous envoye ung petit extraict d'une lettre que messer Carle Massaigny,

---

1. De l'italien *procaccio*, courrier ordinaire.

2. Georges d'Armagnac, né en 1501, évêque de Rodez en 1529, ambassadeur à Venise et à Rome, créé cardinal le 19 décembre 1544, archevêque de Toulouse en 1547. Il joua un rôle important dans les négociations diplomatiques du règne de Henri II. Sous Charles IX, il fut rappelé en France, devint conseiller d'Etat et lieutenant général au gouvernement de Languedoc. Il obtint l'archevêché d'Avignon en 1577 et y mourut le 5 juin 1585. Les *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac*, publiées par Tamizey de Larroque, font souvent l'éloge de Lanssac.

Digitized by Google

qui est icy ambassadeur de Sienne, m'a baillé, qu'il dict avoir receu de Naples d'ung docteur Senois qui s'y tient, lequel faict un peu l'allarme bien chaulde, car je me suis enquis de toutes partz que j'ay peu, mais je n'ay point encores entendu qu'ilz facent aucune levée de gens de pied, ouy bien qu'ilz tiennent la cavallerye en ordre et qu'ilz attendent quelque réponce de l'Empereur. Toutte-fois je m'asseure bien que cependant vous ne fauldrez de pourveoir à toutes choses et que vous tenez assez pour deffye, vous asseurant qu'il me tarde bien que nous n'ayons la responce de ce que nous avons escript au Roy par le secrétaire Boucher et M^gr^ l'évesque de Sainct Bryeulx.

Monseigneur, je vous envoye cejourd'huy cinq charges de pouldre sur les muletz de M^gr^ le cardinal du Bellay, ce qu'il ne m'a esté possible de faire plustost ny aussi d'envoyer les picques, lesquelles je feray charger ceste nuict sur une frégate pour les envoyer.

Monseigneur, j'ay esté adverty que La Croix est à Sienne prez de vous et qu'il a escrit en ceste ville qu'il vous a rendu bon compte comme toutes choses passent pardeçà ; je vous supplye très humblement ne le croyre de quelque chose qu'il vous puisse dire de moy, car je ne vouldroys point estre calumpnyé d'un tel s^r^ lequel s'en est allé mal content de moy non pas pour desplaisir que je luy aye faict ny voulusse faire, mais pour ce que je l'ay pressé de s'en aller d'icy et que je ne trouvois pas bonne sa manière de vivre, laquelle pour dire la vérité estoit trop desbauchée et scandaleuse, et laquelle estant icy en la charge où je suis je ne vouldrois endurer à nul qui se dist serviteur du Roy. Toutefois je ne le crainz riens, car Sa Majesté et céulx qui sont prez d'elle et vous pouvez juger de mes actions par le compte que je vous en rendz.

Monseigneur, je croys que vous avez entendu la mort

Digitized by Google

de Mgr le cardinal Salviati [1] qui a esté bien regretté en ceste court. Aucuns amys de M. de St Papoul [2] son frère me pryent de faire instance au Pape pour le faire cardinal à ceste prochaine création, si Sa Saincteté en veult faire pour l'Empereur quelqu'ung, oultre le nombre des troys que vous avez cy devant entendu. Et encores que je pense que ce seroit chose bien agréable au Roy, si est-ce que je n'y ay riens voulu faire sans vous en advertir, pour vous supplyer très humblement comme je faictz qu'il vous plaise me mander ce qu'il vous semble que je y doibz faire, vous advisant que j'avois envoyé demander audience au Pape et ne l'ay peu avoir pour ce qu'il est encores rempiré la nuict passée.

De Rome le iij[e] novembre 1553.

---

141. — 5 novembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, vous entendrez de messer Jehan Paulo toutes les nouvelles de pardeça que je vous pourrois mander ; au surplus je vous advise que Mgr le cardinal du Bellay avoit envoyé quelque homme pour sçavoir des nouvelles à Gennes et à Florence, lequel luy a escript et mandé des advertissementz dont je vous envoye la coppye, laquelle il vous plaira et d'autant que c'est chose qui touche grandement le faict de la Corsèque, il me semble qu'aprez l'avoir veu il sera bon que l'envoyez incontinent à M. de Termes, ce que j'eusse faict n'eust esté que je n'ay point de chiffre avec luy et que telles choses ne se doibvent point mander autrement. Il accuse ung homme

---

1. Le cardinal Giovanni Salviati était mort à Ravenne, le 28 octobre 1553, d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de 63 ans.
2. Bernard Salviati, nommé évêque de Saint-Papoul le 7 avril 1549.

Digitized by Google

que j'entens a grant authorité au pays, et à celluy qui faict ledit advertissement faut adjouster telle foy que méritent gens de son mestier ; touttefois il est bon que M. de Termes en soit adverty pour y prendre garde.

Monseigneur, j'ay des lettres du Roy pour présenter au Pape et à M^gr^ le cardinal de Monte pour faire laisser audit s^r^ cardinal en prenant l'évesché de Mirepoix ses deux petites abbayes qu'il a en France, l'une pour Nicquet, et l'aultre pour messer Roch : à quoy j'ay très grande affection, tant pour satisfaire au commandement de Sa Majesté que pour l'amour de ceulx qui y ont intérest. Mais la maladie de Sa Saincteté m'a empesché de luy en pouvoir parler, et à ce que j'ay entendu c'est une chose qui ne luy plaira guères, parquoy j'ay advisé d'attendre à le luy dire jusques à ce qu'il se portera ung peu mieulx et que la création de cardinaulx qu'on dict qu'il fera au prochain consistoire soit faicte, car vous congnoissez l'homme et je craindrois que cela l'altérast en ladite création et qu'il y brouillast quelque chose, attendu mesmement qu'il veult que mondit s^r^ le cardinal de Monte ayt l'honneur d'icelle création et que ceulx qui en seront luy en soient obligez, et aussi pour ce que les Impériaulx font grant instance pour y avoir part. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, m'en mander votre adviz.

De Rome le v^e^ jour de novembre 1553.

---

142. — 6 novembre [1553]. — Lettre du roi à M. de Lanssac. (Ribier, *Lettres et mémoires d'estat*, t. II, p. 474.)

Monsieur de Lansac, à voir vos dépesches, depuis la première jusques à la dernière, l'on n'y trouve sinon actions et propos d'un homme inconstant, variable et léger, avec lequel l'on ne peut rien asseurer ny résoudre ; et par ce moien, il n'y a ministre auprès de luy qui ne soit bien empesché

Digitized by Google

et que l'on puisse aussi instruire pour négocier avec luy de chose qui importe plus que du jour au lendemain ou du matin au soir. Si est ce qu'il en faut prendre quelquefois ce que l'on peut et ne s'accommoder pas tant à ses complexions et colères, que l'on ne luy fasse bien connoistre et sentir quelquefois à qui il se joue et que l'on a connaissance de son fait ; ne pouvant sinon trouver estrange qu'après avoir cy devant monstré tant de semblant qu'il a fait de prendre si extrèmement à cœur la réconciliation du duc de Florence avec moi, me faisant escrire et porter paroles par son nonce et encore par son légat, qu'il ne désiroit autre chose que de le voir rentrer en ma bonne grâce et le rendre du tout à ma dévotion, se promettant de disposer de luy à sa volonté : à quoy je ne fais point de doute, quand ce ne seroit que pour la nouvelle alliance d'entr'eux. Toutesfois quand il a veu que mes ministres, par ses continuelles persuasions, commençoient à luy prester l'oreille en cela et que d'autre costé ledit duc, au lieu de vouloir rabiller ses fautes, usoit de propos impudens et d'actes encore plus pernicieux et mauvais à l'encontre de moy, pour la faveur des Gènevois, cependant qu'il disoit vouloir venir à une paix perpétuelle avec moy, Nostre Saint Père sans en faire autre cas a laissé les choses là. Mais peut estre qu'il ne sera pas une autre fois en luy de les pouvoir rabiller, et faut attendre le temps qui enfin corrige toutes choses.

Cependant, je dépesche présentement le sieur Pierre Strossy pour s'en aller au Siennois trouver mon cousin, le cardinal de Ferrare, avec charge de mon lieutenant général, quant aux affaires de la guerre ; et l'ay si bien et amplement instruit de mon vouloir et intention sur ce que ledit sieur cardinal de Ferrare et luy auront à faire en tout ce qui concerne et dépend de la protection de Sienne, que m'estant résolu de la défensive seulement, jusques à ce que j'y aie autrement advisé, les

Digitized by Google

places du Siennois les plus importantes et qui se doivent raisonnablement garder demeureront si bien munies et pourveues de toutes choses avec les garnisons de gens de guerre qui se mettront dedans, si fortes et si roides, que le duc de Florence leur bon voisin ny ceux qu'il voudra appeller à son aide n'auront moien d'en surprendre, ni entamer aucune, quelque effort qu'ils y sçachent faire, et ay envoié une bonne grosse somme d'argent pour travailler en extrême diligence aux fortifications commencées et autres que l'on verra estre nécessaires. Vous advisant que depuis le partement de mon armée estant venu en lieu de séjour, je n'ay perdu une seule heure de temps à faire regarder et épluscher le fait de mes finances, chercher et ramener toutes les parties ordinaires et extraordinaires, dont l'on peut tirer deniers; et a le tout esté si bien et exactement projetté et calculé, que par estats seurement dressez et arrestez, j'ay de quoy grossement satisfaire par chacun mois à toutes les dépenses, qui se feront tant deça qu'en Italie durant toute l'année prochaine et les deux mois qui restent de la présente, et n'est pas le fonds de mes finances si court qu'il ne puisse bien porter durant les mois d'avril, may, juin, juillet, août et septembre douze cens mille livres par chacun mois, dont j'ay fait estat certain, et par là vous pouvez entendre si j'aurai moien, Dieu mercy, de résister aux desseins de mes ennemis et faire encore quelque autre chose d'avantage.

Vous m'avez adverti que le Pape parlant à l'agent du duc de Parme luy avoit demandé comme pensoit vivre son maistre après l'expiration du temps de la trève, avec quelques autres traits contenus dedans l'escrit que vous en bailla dès lors ledit agent pour m'envoier. Sur quoy j'ay bien conceu la mesme opinion que le cardinal du Bellay et vous m'avez escrit en avoir; c'est assavoir que l'occasion qu'il prend sur la mort du duc de Castres, la mauvaise

Digitized by Google

volonté qu'il porte au duc de Parme et le peu de confiance et fermeté qu'il a en luy n'aiant rien devant les yeux, que les choses présentes, luy donnent desja quelque envie, sentant approcher le terme de ladite expiration qui sera en avril prochain, de remuer mesnage et faire quelque chose de sa teste ; tant pour penser s'accommoder de l'un ou l'aultre desdits deux estats de Parme ou de Castres, soit par moiens ou par force, qu'aussi pour satisfaire à quelques uns qui l'en sollicitent ; n'ayant souci de son travail ou repos, mais seulement de leurs passions et affections particulières. A quoy il est besoin de le prévenir, afin que pour le peu d'asseurance qu'il y a en luy, l'on ne soit cy-après prévenu sur le point de ladite expiration de trève. Pour cette cause, je veux, M. de Lansac, qu'après avoir conféré et communiqué par ensemble, ledit cardinal du Bellay et vous, sur les particularités dépendantes de ce fait, vous ayez à remonstrer à Nostre Saint Père de ma part comme, voiant que dedans ledit mois d'avril prochain où nous serons sans y penser incontinent coulez, les deux ans viennent à expirer, pour lesquels fut faite entre Sa Sainteté, l'Empereur et moy, la trève et suspension d'armes pour le regard des états de Parme, la Mirandole et autres avec ceux de l'Eglise et de l'Empereur, prochains et voisins les uns des autres, il est bien raisonnable de bonne heure de sçavoir et entendre de Nostre Saint Père comme, après la susdite expiration de trève, il entend faire et comme nous aurons à nous conduire et gouverner l'un avec l'autre. Car encore qu'il eust dit et asseuré au cardinal de Tournon lors de la conclusion du traicté de ladite trève, que non seulement pour lesdits deux ans de trève, mais à perpétuité, il vouloit observer et entretenir la paix et union avec moy, spécialement en ce qu'il touche lesdits estats qui estoient en ma protection comme aussi estoit la maison des Farnèse, toutefois pour ce que l'affaire me touche et importe de si près, vous désirez bien avoir cette

Digitized by Google

déclaration de luy, afin de m'en rendre capable ; et si vous connoissez qu'il soit en quelque volonté d'ensuivre sa première délibération telle qu'il proposa audit cardinal de Tournon, vous luy mettrez en avant ladite paix et union perpétuelle avec la compréhension d'iceux estats, estant le pouvoir que vous avez de moy suffisant pour en traicter s'il y veut entendre, avec ce que vous luy pourrez dire et remonstrer. Sinon, là où vous verrez par ses propos ou par quelques dissimulations ou autrement, qu'il ne voulust condescendre à ladite paix perpétuelle, qui vous sera argument de vous estendre et eslargir à luy faire toucher au doigt le peu d'occasion qu'il me donne de penser qu'il me soit et vueille estre tel qu'il m'a tousjours fait promettre et asseurer, vous reprendrez les premiers arres de la trève et suspension afin de la continuer encore pour deux ou trois ans, ou autrement plus long temps que vous pourrez selon la forme du précédent traicté ; et si l'Empereur comme contrahant n'y veut intervenir et entrer, ainsi qu'à l'autre fois, il ne faudra s'arrester à cela, nous laissant nous deux démesler nos affaires sur l'offensive et défensive, tant desdits estats, que de ceux que ledit Empereur a pour voisins par de là, à quoy il faudra penser et pourvoir le mieux que l'on pourra : sur tout vous presserez vivement cette déclaration du Pape soit en une façon ou en une autre : car je désire singulièrement en estre esclaircy, cependant que je suis après à projetter mes desseins et faire mes provisions nécessaires pour la guerre es lieux où il faudra que les affaires se dressent.

De Paris 6 novembre [1553].

---

143. — 6 novembre 1553. — Lettre du roi à M. de Lanssac. (Arch. Min. Aff. Etr. Espagne, docum. 231, f° 176. Copie [1] italienne.)

Quant à ce que vous m'avez écrit au sujet de la de-

1. Copiée aux Archives de Simancas.

Digitized by Google

mande que Sa Sainteté vous avoit chargé de me transmettre pour que je consente, avec tous les moyens dont je puis disposer, à aider la Reine d'Angleterre à réduire son royaume à la vraie et catholique religion et à l'obéissance du Siège apostolique, vous direz à Sa Béatitude de ma part que j'ai fait jusqu'à présent et ferai toujours tous les bons offices que je pourrai pour maintenir ladite Reine dans la bonne volonté et singulière affection qu'elle dit et montre en effet avoir de vouloir ramener dans son premier état la religion.

Elle montre aussi avoir pour moi une très grande amitié et dit qu'elle ne désire pas autre chose que d'entretenir avec moi une bonne confédération et une amitié indissoluble. De façon que, en traitant ces jours derniers de son mariage avec le milord Cortenay [1], marquis de Sestre, avec qui elle avoit commencé à se refroidir par suite des intrigues et persuasions des Impériaux qui lui proposoient un autre parti, elle a montré prêter plus d'attention aux remontrances que je lui ai fait faire à ce sujet par mon ambassadeur pour choisir ce qui étoit le plus nécessaire pour sa tranquillité et la satisfaction de son peuple. Si bien que l'Empereur ni quelques membres du conseil d'Angleterre n'ont pu la dissuader, et que les négociations de mariage avec le susdit seigneur milord Cortenay sont maintenant dans les meilleurs termes qu'ils n'aient jamais été. On tient le mariage pour arrêté et conclu aux prochains parlements qui se tiendront, où l'on résoudra aussi les choses de la religion pour lesquelles causes ladite reine s'est toujours montrée très ardente, d'autant plus que je lui ai toujours fait savoir qu'en cela elle me trouveroit toujours très prompt à l'aider et favoriser chaque fois que de besoin. Et croyez moi, si je ne lui avois pas donné

1. Edouard de Courtenay, marquis d'Exester, de l'illustre maison française de Courtenay, décédé sans postérité en 1556.

Digitized by Google

courage, elle n'auroit pas eu la liberté d'agir à cause du tumulte et division qui existoient alors dans son royaume où les hérésies et les fausses doctrines avoient depuis longtemps pris racine dans ses peuples et où les plus grands s'étoient enrichi en dépouillant l'Eglise et Sa Sainteté. Elle peut être certaine que dans des choses si saintes et si recommandées par Dieu je ne laisserai jamais en arrière ce que je puis faire jusqu'à y perdre ma vie s'il en étoit besoin.

Vous direz encore à Sa Béatitude que ces jours derniers le cardinal Pol a envoyé ici l'abbé de San Saluzo par qui j'ai fait savoir au cardinal qu'il sera toujours le très bien venu et que par tout mon royaume il sera le mieux qu'il sera possible recueilli et honorablement traité avec les meilleures dispositions dont j'ai l'habitude d'user envers ceux qui viennent envoyés par Sa Sainteté et que je lui communiquerai ce qui me semblera être utile à Sa Béatitude.

Je ne veux pas manquer aussi de vous faire savoir, M. de Lanssac, qu'après mon retour du camp et tout en étant en repos je n'ai pas perdu mon temps. Ainsi j'ai fait examiner, pendant ces loisirs,de quelle somme je puis disposer et calculer bien le tout. J'ai trouvé que j'ai pour subvenir largement à toutes les dépenses extraordinaires pour les guerres qui se feront tant ici qu'en Italie. C'est à savoir pour novembre, décembre, janvier, février et mars 400.000 écus par mois, et pour avril, mai, juin, juillet, août et septembre 600.000 écus par mois. J'ai décidé cela ayant l'argent tout prêt [1]...

---

144. — 11 novembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Lorraine. (Bibl. Nat. F. fr. 20447, f° 61. Original.)

Monseigneur, vous entendrez par les lettres du Roy la disposition de Nostre Sainct Père, et par celles que M^gr^ le

1. Cette lettre faisait peut-être partie de la précédente.

Digitized by Google

cardinal du Bellay vous escripz, l'empeschement que l'Empereur a faict au passaige du cardinal d'Angleterre, plus pour la crainte qu'il avoit qu'il empeschast ses desseings audict royaume que pour la cause dont il s'excuse, parquoy il a semblé, à mondict sr le cardinal du Bellay et à moy, bon de dire à Sa Saincteté et autres amys dudict cardinal, que, s'il vouloit passer par France, il y seroit le très bien recueilly et aussi bien venu en son pays par ce costé comme il seroit par l'autre, pour la bonne amityé qui est entre le Roy et la royne d'Angleterre, et aussi pour la bonne et saincte occasion de son voyaige. Et d'autant que mondict sr le cardinal du Bellay vous en escript plus amplement, je ne vous diray autre chose, sinon que nous attendons la guérison de Sadicte Saincteté pour voir la promotion qui se doibt faire au prochain consistoire, où il y a beaucoup de prétendans, tant de la part des Impériaux, que de plusieurs serviteurs de Sadicte Saincteté. De nostre part nous faisons tout ce que nous pouvons pour empescher que le nombre ne croisse, et au cas qu'il creust, qu'il plaise à Sadicte Saincteté garder la part de Sa Majesté.

Monseigneur, il vous plaira tenir la main à ce que Sadicte Majesté face cesser les plainctes qui viennent tous les jours icy de Bretaigne, Provence et Savoye, pour le peu de compte que tiennent les parlementz desdicts pays d'accomplir ce que Sadicte Majesté a accordé à Sa Saincteté pour l'obéissance desdicts pays. Et pareillement il vous plaira avoir souvenance, quant Sa Majesté donnera quelque bon bénéfice, de le charger d'une pension de trois cens escus pour bailler à Mgr l'évesque de Viterbe [1], en récompense de l'office de maistre des courriers qui luy fut osté pour bailler au Boiteux, comme vous sçavez, car il y a longtemps qu'il est en ceste espérance et m'en sollicite souvent.

1. Sébastien Gualtieri, décédé le 16 septembre 1566.

Digitized by Google

Monseigneur, je vous envoye voz bulles de vostre abbaye des Prieres et me recommande très humblement à vostre bonne grâce, priant le Créateur qu'il vous doint, Monseigneur, en santé, très bonne et longue vie.

De Rome ce xj[e] jour de novembre 1553.

Vostre très humble et très obéissant serviteur. — LANSSAC.

A Monseigneur, Monseigneur le cardinal de Lorraine.

---

145. — 11 novembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac à M. de Lodève (Arch. de Modène, Cancelleria Ducale, etc. Orig.)

Monsieur. Je receuz hyer, avec votre lettre du vj[e] de ce moys [1], les pacquetz que Sarres vous avoit envoyez pour me faire tenir par lesquelz toutes fois je n'ay aulcunes nouvelles de la court estant comme je croys et que vous me dictes par votre dicte lettre le tout remis par la dépesche que j'auray en brief par Marseille, mon secrétaire, ayant bonne espérance que si le Roy y veult entendre la partye pour user de revanche sur ceulx qui de gayeté de cueur se font ses ennemys en est desja dressée dont nous sommes attendans la résolution de Sa Majesté. Quant à l'advertissement que je vous avois faict du party qu'on vouloit dresser par delà, je ne le creuz jamais ny n'en avois aulcune crainete mais je me sembloit ne pouvoir faire de moings que vous faire entendre ce qu'on en disoit icy pour en estre mieulx esclarcy et y prendre garde s'il advenoit. Le pape est tousjours malade combien quil commence à se mieulx porter, mais c'est en sorte qu'on ne négocie encores riens avec luy dont je suis en telle peine que vous pouvez penser. Qui est tout ce que je vous puis dire, me recommandant humblement à votre bonne

---

1. Cette lettre ne figure pas dans la *Correspondance politique de Dominique du Gabre, évêque de Lodève*, publiée par Alexandre Vitalis.

Digitized by Google

grâce et pryant Dieu, Monsieur, vous donner, en santé, longue vye.

De Rome le xj[e] novembre 1553. Votre humble serviteur. LANSSAC.

Monsieur, si j'estoys à Ferrare et que vous fussiez ycy je vous envoyroys des salcissons.

Je pense que ce n'est aultre chose que quelque entreprinse dez forussiz de Florence comme Robert Strossy, l'arcevesque de Florence et autres qui ayent offert soldoyer une armée pour quelque moys et ne croy point que le Pape soit de la partie [1].

A Monsieur, Monsieur l'évesque de Lodesve superintendent des finances du Roy en Italie à Ferrare.

---

146. — 12 novembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi. (Bib. Nat. F. fr. 20441, f° 103. Orig.)

Sire, par mes dernières lettres du vingt sixiesme du moys passé, je vous mandois la maladye du Pape [2], qui a duré jusques à présent et beaucoup plus grande et dangereuse que l'on ne dict ; car avec la goutte il avoyt la fiebvre, ung grand flux de ventre et d'ung reume qui luy tomboyt dans l'estomac. Il commence à se porter mieulx et à se lever ; mais il n'aura pas si tost recouvert sa force, et à ce que je puys entendre des médecins et autres qui sont près de luy, ilz ont grand peur qu'il soit homme pour n'estre poinct de trop longue durée, pour ce qu'il est asseuré d'avoir à tout le moings deux ou troys foys l'an de telles venues ; par quoy il vous plaira y penser et pourveoir et prendre garde que le nonce de Sa Saincteté n'entende poinct que ayez cest advertissement de ce costé, car s'il luy mandoit, elle penseroit qu'on feist desja quelque

1. Ce post-scriptum est autographe.
2. A partir d'ici la lettre est en chiffres.

Digitized by Google

dessaing sur sa mort, qui luy feroit par adventure faire plus grand nombre de cardinaulx ou de choses à vostre désaventage ; vous advisant sur ce que depuys que la fouldre tumba en sa chambre et en sa vigne, en ung mesme jour, il y a environ troys mois, elle a tousjours eu peur. Il est vray qu'en santé elle ne laisse pas pourtant de faire bonne chère [1]. Je croys que de ceste heure vous avez entendu la mort de feu M^gr le cardinal Salviati à quoy je pense que vous avez perdu ung bon serviteur et feriez encores plus si vous perdiez M. le cardinal de Trany, qui est malade, il y a tantost ung moys, d'une fiebvre continue et double tierce, laquelle depuis quatre ou cinq jours en ça est diminuée et a l'on bonne espérance qu'il eschappera pour ce coup. Cependant et aussi que M^gr le cardinal de Naples [2] ne bouge point de son logis, M^gr le cardinal du Bellay est le plus ancien et faict l'office en doyen avec grant contentement de tout le collège. M^gr le cardinal Sainct-Ange est arrivé depuis quinze jours, qui je m'asseure sera fort bien, seant icy, pour vostre service, tant pour l'affection et obligation qu'il y a, que pour estre ung très sage et honneste seigneur qui a une très grande et honorable réputation par deça.

Sire, l'indisposition de Sa Saincteté m'empesche de pouvoir riens négocier avecques elle, mesmes pour les deux abbayes qu'il vous plaist que M^gr le cardinal de Monte laisse, en prenant l'evesché de Mirepoix, comme je feray aussi tost que j'en pourray avoir le moyen [3]. Il est vray que M^grs les cardinaulx de Ferrare et du Bellay m'ont conseillé d'atendre que la promotion de 4 cardinaulx qui se doibt faire au prochain consistoire soit faicte, pour ce que Sadicte Saincteté en veult faire honneur audict s^r de Monte et que cella soit conduict par luy, lequel à ce que

1. Ici l'écriture ordinaire reprend.
2. Jean-Pierre Carafa, qui devint pape sous le nom de Paul IV.
3. Ce qui suit est en chiffres.

Digitized by Google

j'entendz a fort grand envye de sauver toutes ses pièces, et qu'il laissera mal voluntiers celles qu'il vous plaist, par quoy il m'a semblé devoir suyvre en cella le conseil desdicts s^rs^ cardinaulx.

Sire [1], suivant ce que mondict s^r^ le cardinal du Bellay vous escript des plaintes que nous avons ordinairement du peu de compte que font Messieurs de voz parlementz de Bretaigne, Provence et Savoye de ce que vous avez accordé à Nostre Sainct Père, pour l'obéissance desdicts pays, je vous envoye le mémoire d'une desdictes plainctes, à ce que par icelle, il plaise à Vostre Majesté juger des aultres et veoyr si lesdicts s^rs^ desdicts parlementz font bien ou mal selon vostre intention, et en ordonner vostre bon plaisir pour faire cesser lesdictes plaintes.

Sire, je supplye le Créateur vous donner en parfaicte santé très longue et très heureuse vye.

De Rome le xij^e^ novembre 1553.

Sire, j'ay esté tout à ceste heure adverty que le Pape a esté tenu pour mort, plus d'une heure, de son catarre et que l'on l'a seigné et ventouzé. Je feray bon guet pour vous advertir de ce qu'il surviendra, mais je vous asseure que l'on en a fort mauvaise opinion. Ilz tiennent à ce matin son logis fermé.

Vostre très humble subject et très obéissant serviteur. — Lanssac.

---

147. — 11 novembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, pour répondre à la lettre qu'il vous a pleu m'escrire par le courrier de Lyon du ix^e^ de ce moys, je vous advise que je suis bien aise que le s^r^ Pierre Strossy vienne résider auprez de vous à Sienne, car j'espère qu'il y

1. L'écriture ordinaire reprend.

Digitized by Google

fera bien service au Roy et à vous, tant pour estre homme accompagné de si bonnes qualitez que aussy vostre particulier serviteur, et qui congnoyt les moyens d'endommager les ennemys de Sa Majesté. Mais je suis bien esbahy que Sadicte Majesté vous mande casser les six cens hommes ; dont peult estre elle changera d'opinion ayant veu la dépesche du secrétaire Boucher. Au demeurant, quant à ce que vous espérez entendre du duc de Florence à la venue du Prévost, je ne faictz nulle doubte que ledit duc ne fust bien aise de vous abuser de parolles le plus qu'il pourra ; mais il me semble que vous ne vous y debvez aucunement fyer, car toutes les foys qu'il aura le moyen de faire desplaisir à Sadite Majesté je suis certain qu'il le fera. Et qu'ainsi soit j'ay esté adverty qu'il avoit mandé au Pape qu'il estoit fort marry que Sa Saincteté nous avoit faict entendre l'exclusion de l'accord et qu'il eust voulu qu'elle nous eust tousjours entretenu en quelque espérance, et cependant il envoyoit secours aulx Gennevois pour faire la guerre en Corsèque, et suis asseuré qu'il sollicite tant qu'il peult pour la faire faire aussi à Sienne ; par quoy je suis d'advis de nous tenir sur nos gardes et de le prévenir qui pourra et si c'est la volunté de Sadicte Majesté.

Monseigneur, quant à ce qu'il vous plaist me mander que je mette peine de recouvrer six ou dix mil escuz à emprunter icy et les vous envoyer, je vous ay cy devant mandé que le Roy m'a expressément deffendu que pour quelque chose que l'on me puisse mander je ne prenne pas ung escu en son nom, parquoy en cela j'ay les mains lyées et ne l'oserois faire ; et vous sçavez que de moy sans l'authorité de Sa Majesté je n'ay pas si bon crédit à Rome que je les peusse trouver sinon en vendant ce peu de vaisselle et de meubles que j'ay, comme je feray tousjours pour vôtre service particulier quant vous le me commanderez.

Monseigneur, je vous envoye ung mémoire qui m'a esté baillé d'aulcuns Sénois qui font de mauvais offices, mesmes

Digitized by Google

ung boitteux qui est en ceste ville nommé Il Toro, qui hante ordinairement en la maison de l'ambassadeur de l'Empereur, et autres qui y vont secretement que je n'ay peu descouvrir, mais le sçachant je vous en advertiray. N'ayant aultre chose pour le présent digne de vous mander sinon que le Pape se hasta l'aultre jour trop de se lever pour aller à Belveder où il luy tomba ung catarre qui l'a depuis tourmenté et tourmente encores, de sorte qu'on ne négocie riens avec luy, dont je suis merveilleusement en peine. Le Bendedio vous mandera des autres occurrences de ceste ville, parquoy je ne vous feray plus longue lettre.

De Rome le xj^e^ jour de novembre 1553.

---

148. — 12 novembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, je ne vous puys, pour ceste heure, dire aultre chose oultre le contenu en ma lettre du Roy, sinon qu'il y a ung gentilhomme calabrais nommé Cola Francesco de Tarsy, homme qui a grant suitte et réputation et que M. le prince de Salerne congnoit bien, qui est venu secrètement parler à moy et m'a dict que l'année passée, à l'instance dudit s^r^ prince et pensant que l'entreprinse de Naples se feist, il avoit assemblé ung bon nombre de gens et faict beaucoup de choses au dommage des ennemys : parquoy il avoit esté banny et contrainct de s'enfuyr ; que depuis il a trouvé moyen de faire son appoinctement et a eu son indult pour pouvoir retourner à sa maison comme il fera, mais c'est avec la continuation de bonne volonté pour faire service au Roy. Et m'a dict que toutes les foys que Sa Majesté vouldra faire ladicte entreprinse, il a le moyen de faire cinq ou six mil hommes des meilleurs de tout le royaulme, et faire beaucoup d'aultres ser-

Digitized by Google

vices, et ne demande riens sinon que les gens qu'il feroit luy fussent poyez. Et que ayant conquis ledit royaulme Sa Majesté luy donnast troys mil escuz de rente sur les casalz de Cosenza[1], ou bien que si Sadite Majesté ne vouloit faire ladite entreprinse ains voulust faire quelque diversion pour empescher que les forces dudict royaulme ne peussent partir pour venir endommager le Senois ou la Corsèque, il m'a dict qu'il a moyen de se saisir d'une bonne forte place prez de la mer et de les empescher si bien là qu'ils n'auroient point envye d'aller ailleurs, mais il vouldroit estre asseuré d'estre secouru dedans six moys, ou bien que s'il estoit contrainct se retirer il fust receu serviteur de Sadite Majesté et récompensé de ses pertes. Vous pourrez entendre de mondit s^r le prince de Salerne s'il est homme pour faire ce qu'il promect, et me commanderez ce qu'il vous plaira que je luy responde.

Monseigneur, il y a troys moys que j'avois envoyé ung de mes gens nommé Marseille pour quérir la demye année de mon estat que m'est deu, mais vostre maladye a retardé sa dépesche jusques à ceste heure ; que m'est de grant intérest, car on ne preste pas icy argent qu'il ne couste bien cher. Parquoy il vous plaira y avoir esgard et m'avoir pour recommandé, car encores que l'estat que le Roy me donne soit grant, si est-ce que la despense passe beaucoup plus oultre ; aussi, Monseigneur, il vous plaira avoir souvenance que quant le Roy donnera quelque gros bénéfice, de le faire charger de troys cens escuz de pension pour M^gr l'évesque de Viterbe, en récompense de l'office de maistre des courriers qui luy fut ostée pour bailler au Boitteux, car il y a long temps qu'il en est en espérance.

De Rome le xij^e novembre 1553.

---

1. Chef-lieu de la Calabre citérieure. — Casalz, de l'italien *casale*, village.

Digitized by Google

149. — 14 novembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, vous entendrez par les lettres de Bendedio l'estat de la disposition du Pape qui est très mauvaise, car depuis les troys dernières nuictz il a esté fort travaillé de son catarre lequel oultre les gouttes qu'il a universellement par tout luy tombe dans l'estomach en si grant abondance qu'il a esté la nuict passée plus de cinq heures sans cesser de cracher; et oultre tout cela a la fiebvre. Touteffois on dict que ce matin il s'est ung peu amendé; samedy dernier par l'ordinaire de Lyon j'advertis le Roy de tout et tiens un courrier prest pour dépescher demain au matin si ce mal luy continue la nuict qui vient. Mais je ne vouldrois pas faire une faulse allarme et s'il y survient quelque accident vous serez en toute dilligence pareillement adverty. Et cependant M^gr^ le cardinal du Bellay et moy faisons et ferons tout ce qu'il nous sera possible pour maintenir les bons amys et serviteurs du Roy en leur bonne volunté et pour luy en acquérir des aultres, et de ma part je ne fauldray à suivre ce que j'ay peu entendre de l'intention de Sa Majesté.

De Rome le xiiij^e^ novembre 1553.

---

150. — 18 novembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, par votre lettre. . . . . volunté que vous avez de f. . . . . grace de la Seigneurie de Sienne en. . . . . fratte, que je luy ay faict. . . . . de vous remercier au d. . . . . louer que vous ayez renvoyé pour sentir à son intention. . . . . la venue du s^r^ Pierre N... . . . . dud. duc car il a faict très. . . . .

Monseigneur, je vous advise que le. . . . mieulx qu'il n'a faict, touttefois je sçay. . . qu'il a l'estomach si guasté

Digitized by Google

qu'il ne digère aucun. . . . jambes luy commencent à enfler et que ses médecins compte que sa vye soit pour estre de longue durée. J'ay cejourd'huy dépesché en toute dilligence vers le Roy pour l'en advertir, et luy ay mandé. . . serviteurs et amys de par deçà m'ont conseillé de l. . . . fera merveilleusement bien d'envoyer. icy au plus vite M^grs^ les cardinaulx françois qui ne seront en peine d'y venir en dilligence, car tous les Impériaux y sont ou y peuvent estre en peu de jours. Je vous supplie très humblement que au cas qu'il adveinst quelque soupçon à Sa Saincteté il vous plaise me mander et cons. . . . je me debvray gouverner, et ce que j'auray à faire en attendant votre venue, car je ne fauldray d'ensuivre ce que m'y ordonnerez et cependant je mectz peine d'entretenir le. . . . . ns amys et mesmement M^gr^ le cardinal de Trany. . . . . y et lequel je trouvay hyer en fort bonne. . . . est vray que si je ne luy donnois espérance, ... tre en ceste occasion favorisé de Sa Majesté. . . . le perdrions, car il n'en vouldroit point. . . . . il vous playra croyre que je n'y guaste. . . . . suffist d'entretenir ceulx qui ont bon vouloir. . . . . ez enfermé dedans le conclave vous. . . . . vous conseillera et ce que vous congnoistrez. . . . le service de Sa Majesté.

J'ay cejourd'huy receu une lettre de M. le. . . . . qui me mande que le s^r^ Aurelio Fregose [1]. . . . vers luy très mal content de ce qu'on luy. . . estat de maistre de camp qu'il avoit à la guerre de Sienne et La Mirande, et de ce qu'on ne luy satisfaict pas à l'entretenement qu'on luy promeist au commencement, qu'à ceste. . . . s^r^ duc qui le congnoist homme d'importance pour le service de Sa Majesté auquel il dict estre affectionné me prye d'en ad-

1. Fils naturel d'Octavien Frégose, doge de Gênes, capitaine italien tour à tour au service du roi de France, du pape et de l'empereur. En 1554 il fut blessé au combat de Marciano, dans les rangs de l'armée de Strozzi. En 1557 il s'attacha définitivement au service du duc de Florence.

Digitized by Google

vertyr Sadite Majesté pour y pourveoyr, ce que j'ay différé de faire jusqu'à ce qu'il vous ayt pleu me mander ce que vous en sçavez et comme je me y debvray gouverner.

Monseigneur, quant à ce que vous m'avez mandé que la pouldre que je vous ay envoyé dernièrement ne s'est pas trouvé du poix que je vous escrivois, il vous plaira considérer qu'il y a huict ou neuf moys qu'elle est achetée et partant elle a peu sécher et diminuer et que c'est chose qui ne m'a pas passé par les mains, car elle estoit achetée devant que je veinsse céans. Si est ce que je vous asseure qu'elle a tousjours esté en la maison d'ung homme de bien et qui je pense n'y a point faict de faulte.

De Rome le xviij[e] novembre 1553.

Monseigneur, je viens présentement d'estre adverty que le Pape est rempiré ceste après disnée.

---

151. — 19 novembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi. (Bib. Nat. F. fr. 20441, f° 106. Copie.)

Sire, ayant fermé mon autre lettre je fuz adverty que le catarre du Pape estoit descendu sur ung genoil et que pour ceste cause les médecins en avoyent pour ceste heure bonne espérance ; parquoy je retarday le partement de ce porteur pour veoyr ce qui en succéderoyt. Depuys il s'est tousjours amendé en sorte que à présent il est sans fiebvre avec peu de douleur, si est ce que je sçay de plusieurs bons endroitz que ses médecins n'ont pas oppinion qu'il soyt pour longuement vivre et qu'estant vieil et excessif comme il est, subject à avoir si souvent les gouttes et catarres, il y a danger qu'on le trouve ung matin sans y penser mort, attendu mesmement qu'on dict qu'il a l'estomach si guasté, qu'il ne digère point la moictyé de ce qu'il mange. Parquoy M[gr] le cardinal Trany [1] et

1. Le texte des Aff. étr. donne « du Bellay ».

Digitized by Google

plusieurs aultres de voz bons serviteurs m'ont conseillé de vous escripre qu'il sera merveilleusement bon que Votre Majesté face venir par deca au plustost qu'elle pourra tous M^grs les cardinaux qui n'y pourroient venir en dilligence ; car s'il advenoyt quelque soubdain accident à Sa Sainteté encores que votre part soyt en ce collège grande, si est ce qu'elle ne seroit point la plus forte, pour ce que les Impériaulx sont tous icy ou y peuvent estre en peu de jours et seroit bien difficile de les faire attendre mesdits seigneurs voz cardinaulx. Vous advisant, Sire, que ce jourd'huy en devisant avec ledit s^r cardinal de Trany des propos susdits et luy donnant bonne espérance de vostre faveur en ceste occasion, comme il me sembloit devoir faire pour le maintenir en sa bonne volunté, il m'a dict que quant Votre Majesté vouldroit favoriser en cest endroict luy ou M^grs les cardinaux Verallo ou Sainte Croix [1] il seroit bien facile que l'ung des trois reuscist Pape, car il est asseuré de 15 ou 18 vœux sans ceulx de mesdits seigneurs vos cardinaux, et que au contraire il seroit bien difficile d'en faire aulcun de vostre part horsmiz l'ung de ces trois. Ce néantmoins quant encores il auroit le papat entre ses mains toutes les foyz qu'on luy dira de vostre part qu'ung aultre seroyt meilleur pour vostre service, il m'a promiz qu'il y donnera son vœu, combien que vous n'en puissiez jamais avoir ung meilleur, plus asseuré, ny plus affectionné serviteur que luy, car il y a trente sept ans qu'il dict avoir faict preuve de sa personne [2].

Sire, ce matin j'ay entendu de M^gr le cardinal Sermonette que hyer au soir le Pape luy avoit dit avoir esté adverty que j'avoys charge de Vostre Majesté de faire instance que M^gr le cardinal de Monte laissast ses deux petites abbayes de Maubec et Saint Ghildaz en prenant l'évesché de Mirepoix ; duquel évesché il n'avoit point encore pourveu le

1. Le texte des Aff. étr. donne « Sainct-Georges ou Verallo ».
2. Aff. étr. : « fidellité ».

Digitized by Google

dict cardinal et ne le vouloit accepter avec ceste condition. Car il luy semble, puisque Votre Majesté a usé de ceste libéralité envers ung sien neveu, qu'elle doibt estre entière et que ce que ledit cardinal aura sera tousjours pour employer à votre service. Sur quoy Mgr le cardinal du Bellay et moy avons advisé de ne luy en parler point sans avoir nouveau commandement de Votre Majesté, craignant que si nous luy en parlions à ceste heure, tant pour l'ennuy qu'il a eu de sa maladie comme pour ce que c'est chose qui ne luy est point agréable, il n'en prinst telle fascherie que Votre Majesté fust après mal contente de ce que je me serois tant hasté. Et par tant votre bon plaisir sera de me faire entendre ce que vouldrez que je y fasse et si Votre Majesté luy veult laisser l'évesché et lesdites abbayes, qu'il vous plaise, Sire, avoir souvenance de messer Roch, serviteur de M. le conte de Petiliano, auquel celle de Saint Ghildaz estoit promise. Car il y a près de deux ans qu'il est sur l'espérance d'ung bénéfice de mil escuz dont Mgr le cardinal de Tournon luy feit promesse de la part de Vostre Majesté.

Sire, j'ay céans pour hoste mondit sr le conte de Petiliano qui est venu en ceste ville pour aucuns siens affaires; lequel m'a dict n'avoir qu'ung seul filz [1] qu'il désireroit estre en France pour estre nourry auprès de Mgr le Daulphin, me pryant d'en escripre à Votre Majesté pour sçavoir si ce seroit chose qui luy feust agréable : sur quoy il vous plaira me faire entendre ce que j'auray à luy respondre. Et me semble que ce ne seroit que chose bien à propoz pour vostre service d'avoir encores ung tel gaige de luy.

Sire, je supplie le Créateur vous donner en parfaicte santé très longue et très heureuse vye.

De Rome le 19e jour de novembre 1553.

Vostre très humble subject et très obéissant serviteur.

— Lanssac.

---

1. Alexandre Orsini.

Digitized by Google

152. — 24 novembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, mercredy dernier au matin arriva le secrétaire Boucher avec Marseille, mon secrétaire, qui m'apportèrent lettres du Roy par lesquelles Sa Majesté me mande avoir paravant dépesché le s^r^ Pierre Strossy avec M. le grant pryeur, frère de M. de Guise, pour s'embarquer à Marseille et venir descendre sçavoir est, mondit s^r^ le grant pryeur en Corsèque et ledict s^r^ Pierre aux portz de Sienne, par quoy ayans passé Lyon auparavant que ledict Boucher y arrivast je pense que de ceste heure, s'il n'est arrivé devers vous, il ne peult guères tarder et par luy vous serez amplement informé de la résolution que Sadite Majesté a prinse pour les affaires que vous avez en charge, qui est, à ce que j'entens, de pourveoyr bien à la fortification des places du Senois et les guarnir de gens et aultres munitions nécessaires et aprèz veoyr que vouldront dire noz ennemiz, estant content pour ceste heure de laisser votre voisin pour tel qu'il est, espérant qu'avec le temps il recongnoistra son erreur de luy mesmes. Au demeurant Sadite Majesté me mande avoir si bien regardé et pourveu au faict de ses finances qu'elle a faict estat certain de pouvoir grossement satisfaire à la despense tant de deçà que delà les montz pour cest hiver et pour les moys d'apvril, may, juing, juillet, aoust et septembre prochain venantz faict compte de despendre chacun moys pour l'extraordinaire de la guerre six cens mil escuz qui est une bonne provision, vous advisant, Monseigneur, que Sadite Majesté m'a de rechef mandé que pour quelque chose que ce soit ne pour quelque cause que l'on me puisse mander je ne prenne pas ung escu icy pour son service, car il dict avoir faict estat de ce qu'il veult despendre d'ailleurs. Parquoy il vous plaira, Monseigneur, prendre à bonne part la responce que je vous feis dernièrement sur ce propoz et

Digitized by Google

croyre qu'encores que je sçache que vous ayez beaucoup de plus grans et meilleurs moyens que les miens, qui sont bien petitz, si est ce que je les vouldrois employer avec ma vye en ce qui concerneroit votre service particulier d'aussi bon cueur que nul aultre serviteur que vous ayez point, mais en ce qui touche le service de Sa Majesté je ne vouldrois ne m'y oserois empescher contre son commandement.

Monseigneur, Sadite Majesté me mande aussi que la Royne d'Angleterre adjoustant plus de foy à ses remonstrances et persuasions qu'à celles des Impériaulx s'est résolue de rompre le mariage que l'Empereur luy mettoit en avant, et de prendre pour mary le milord de Courtenay, et se debvoit conclurre ledict mariage au parlement des estatz dudit royaulme, qui ont esté dernièrement assemblez, et pareillement ladite Royne promettoit de faire conclurre les affaires de la relligion et l'obéissance du Saint Siège audit parlement, ce que je croys qu'elle n'eust osé entreprendre en son nouveau règne veu les troubles qui y estoient, n'eust esté les offres que Sadite Majesté luy a faict faire pour luy assister de toutes ses forces à cest effect, attendu mesmement que l'Empereur luy conseilloit de faire tout le contraire. Le cardinal d'Angleterre estant refusé de l'Empereur de le laisser passer a envoyé devers le Roy qui luy a respondu que s'il veult faire son voyage par France il y sera honoré et bien receu comme ont accoustumé d'estre ceulx qui viennent de la part du Saint Siège, desquelles nouvelles notre Sainct Père et tout ce collège ont eu ung fort grant plaisir.

Monseigneur, par le commandement de Sadite Majesté, je parlay hyer à notredit Sainct Père pour sçavoir comme il entendoit vivre avec nous aprèz le temps de la suspension d'armes expiré, et que si Sa Saincteté estoit en mesme propoz qu'elle avoit dict à M^gr^ le cardinal de Tournon qui estoit qu'elle entendoit que ladite suspension fust une paix

Digitized by Google

perpétuelle, Sadite Majesté nous commandoit à Mgr le cardinal du Bellay et à moy d'en traicter avec icelle suivant le pouvoir que nous avons de ce faire. A quoy Sadite Saincteté m'a respondu qu'elle estoit encores en mesme volunté et intelligence, et qu'estant ung peu mieux disposée elle adviseroit avec aulcuns de MM. les cardinaulx ce qui seroit bon de faire en cest endroict pour le bien et honneur du Saint Siège et contentement de Sadite Majesté dont je solliciteray la résolution le plus que je pourray et vous advertiray ordinairement de tout ce qui y sera négocié.

Monseigneur, le sr Pompeo de la Croce m'a mandé de luy envoyer la pièce d'artillerye que j'ay icy et que je la feisse monter, ce que je feray et aussitost qu'elle sera montée je ne fauldray à la luy envoyer. Il m'escript aussi que luy aviez faict entendre que je le pourveoyrois de pailleriz et couvertures pour cest hyver et pareillement de deux frégates armées. Qui sont choses dont je n'ay jamais ouy parler, car quant aulx frégates il me seroit bien difficile de le faire, pource qu'il ne s'en trouve point icy, et quant aux pailleriz et couvertures en ayant entendu votre vouloir je feray en cela et toutes aultres choses ce qu'il vous plaira me commander.

Monseigneur, je vous envoye le double de toutes les nouvelles que j'ay.

De Rome le xxiiij[e] jour de novembre 1553.

---

153. — 25 novembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi.

Sire, suivant la lettre qu'il vous a pleu m'escrire par le secrétaire Boucher, aprez l'avoir communiqué à Mgr le cardinal du Bellay, avec son adviz, j'allay incontinent vers notre Saint Père luy compter les bonnes nouvelles d'Angleterre que vous nous mandiez, dont Sa Saincteté a eu grant plaisir et se sent merveilleuzement obligée à vous

Digitized by Google

des bons offices que vous avez faictz et faictes en cest endroict, et de ce que vous avez mandé au cardinal Pol, m'ayant Sadite Saincteté demandé par escript ce que je lui avois dict pour le communiquer à MM. du sainct collège. Pareillement je luy feis entendre la grande provision que vous avez faicte de deniers pour subvenir à la despense de votre extraordinaire de la guerre pour le reste de ceste année et de l'autre advenir, et le bon estat où sont voz affaires tant en Corsèque comme au Senois, dont Sa Saincteté me dist qu'elle estoit fort aise et bien contente et satisfaicte de la prudente réponce que Votre Majesté a faicte à son nunce sur ce qu'il vous avoit proposé de sa part, congnoissant par icelle qu'avec grande raison vous debvés estre mal content des Gennevois, et d'avoir faict ce que vous avez faict et qu'elle ne vouldroit pas que les choses fussent autrement, pour ce que si voz affaires se portoient mal les siens ne seroient guères asseurez, sçachant bien la mauvaise volunté que luy porte l'Empereur, me disant davantage que quant elle se courroussoit quelque foys de vos entreprinses ce n'estoit pas pour malcontentement et desplaisir qu'elle en eust, mais pour la satisfaction du peuple affin qu'il ne pensast qu'elle fust particulièrement affectionnée de votre part et aussi pour entendre les provisions que vous y donnez. Je luy dictz pareillement que Votre Majesté m'avoit respondu à ce que je vous avois mandé de l'exclusion de l'accord avec le duc de Florence, que vous estiez content de le laisser là espérant qu'avec le temps il congnoistra de luy mesme son erreur. A quoy Sadite Saincteté demeura sans parler et sans me faire aulcune response.

Sire, je dictz aussi à Sadite Saincteté que voyant le temps de la suspension d'armes qu'elle avoit faict avec Votre Majesté prest à expirer dans troys ou quatre moys lesquelz coulleroient bien tost, vous m'aviez commandé d'entendre d'elle comme vous auriez à vivre ensemble à l'advenir, et

Digitized by Google

que si Sadite Saincteté estoit en mesme volunté qu'elle avoit dict à Mgr le cardinal de Tournon et à moy depuis pour vous faire entendre, qui est que ladite suspension fust entendue pour une paix perpétuelle, que nous avions charge Mgr le cardinal du Bellay et moy d'en traicter et pouvoir pour ce faire. A quoy Sadite Saincteté me respondit qu'elle n'avoit point changé de vouloir et que vous ne debviez aucunement doubter de son affection et bonne volunté et ne failloit aultre traicté, vous pouvant bien asseurer qu'elle se gardera bien d'entrer jamais en aulcung différend avec Votre Majesté. Me tenant les propoz dessus ditz avec une contenance d'homme estonné et bien empesché à respondre, et qui pour vous dire la vérité à mon advis eust esté bien content de me payer en parolles. Mais je l'estraigniz plus fort et luy dictz que encores que Votre Majesté fust trop certaine de sa bonne volunté, si est ce que les princes ne sont pas coustumiers de se contenter de cela et qu'ilz veulent avoir asseurance à tout le moings par traictez et que vous en vouliez estre résolu, attendu mesmement que l'Empereur estoit nommé en ladite suspension pour tiers, et que de reschief je la suppliois de m'en résouldre pour sçavoir ce que j'aurois à vous en mander. Sur quoy elle me dict en colère qu'elle vous porteroit tousjours le respect qu'elle debvoit, mais pourtant qu'il falloit qu'elle eust regard à son honneur et à celluy du Sainct Siège, et qu'il ne seroit pas raisonnable que le duc Octavio [1], son vassal et rebelle, demeurast son supérieur. A quoy je réplicquay que vous ne l'entendiez pas ainsy, et que ledit duc demeureroit tousjours son très humble et très obéissant serviteur et subject soubz votre protection, laquelle je pensois que ledit duc ne fust pas pour habandonner ne vous aussy luy, et en fin il me dist que je le laissasse ung peu fortiffier et guérir et aussi Mgr le cardinal de Trany

1. Farnèse.

Digitized by Google

et que aprez il adviseroit avec aucuns de MM. les cardinaulx ce qui seroit bon de faire en cest endroict pour votre contentement. M^gr^ le cardinal du Bellay avec aultre occasion ira devers luy et luy en reparlera et ne fauldrons ensemble à solliciter la résolution de cest affaire le plus tost qu'il sera possible.

Sire, je suis merveilleusement aise de ce que j'ay veu par votre lettre la compassion qu'avez de ceulx qui ont à négotier avec cest homme, car je n'ay aultre peine et desplaisir au monde que de ne pouvoir espérer auprez de luy de vous faire le service que je désire pour ce que tout ce que nous pouvons faire pour le mieux est de l'empescher de mal faire, vous advisant, Sire, que M^gr^ le cardinal Sermonette me dist l'aultre jour que Sa Saincteté luy avoit demandé s'il estoit vray que je vous eusse escript sa grande maladie et que vous feissiez venir MM. les cardinaulx français, ce que j'ay nyé et dictz hyer à Sadite Saincteté que je pensois qu'elle avoit le bien et utilité dudit Saint Siège en plus grande recommandation que sa propre vye, et quant elle se fust sentye en nécessité j'attendois plustost l'advertissement de son costé que de nul autre pour vous en advertir, affin de ne laisser point le Sainct Siège entre les mains des Impériaulx qui en sont naturellement ennemys. Bien est vray que voyant le grant nombre d'expéditions que nous avons icy dont nous ne pouvons avoir dépesche, et la difficulté qu'on nous y fait au consistoire où il y a beaucoup plus grant part de cardinaulx impériaulx que d'aultres, j'avois pour ceste cause il y a longtemps escrit à Votre Majesté qu'il seroit bon d'envoyer encores quelques ungs de mesdits seigneurs vos cardinaux pour supporter et favoriser voz affaires, ce que Sadite Saincteté trouva bon, parquoy il me semble que cela vous pourra servir d'une bonne excuse quant il vous plaira en envoyer, vous advisant, Sire, que Sadite Saincteté se porte assez bien et est sans fiebvre et sans douleur. Toutteſoiz les médecins en

Digitized by Google

sont en mesme opinion que je vous ay devant escript.

Sire, j'oublyois à vous répondre sur ce qu'il vous a pleu commander à M^gr le cardinal du Bellay et à moy de supplyer notre Sainct Père de ne pourveoir point aux bénéfices de Metz sinon de personnages confidentz et agréables et nommez par Votre Majesté ; dont je ne peuz parler hyer à Sadite Saincteté craignant de luy dire trop de choses à ung coup, mais M^gr le cardinal du Bellay y allant demain sçaura trop mieulx faire cest office que moy et la requête sera plus favorable, estant faicte par luy. Aussi de vous dire que nous ne fauldrons à solliciter envers Sadite Saincteté l'affaire de M. d'Alby qui est chose qu'elle a tant de fois jurée et promise à mondit s^r le cardinal du Bellay et à moy que je pense que nous n'en debvons aucunement doubter et que avant qu'il soit huict jours elle s'exécutera.

De Rome le xxv^e novembre 1553.

Sire, j'ay entendu par M. d'Urfé [1] qu'il vous a pleu me donner la cappitainerie de Blaye, prez de Bourdeaux, qui est ung des biens du monde que j'eusse peu avoir qui m'est autant à propoz et dont je vous mercye très humblement, supplyant Notre Seigneur me donner la grâce de vous faire aultant de service que je doibz et que je désire.

---

154. — 25 novembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au duc de Montmorency. (Bib. Nat. F. fr. 20441, f° 108. Original.)

Monseigneur, j'ay eu très grant plaisir d'entendre par

1. Claude d'Urfé, seigneur d Urfé, fils de Pierre d'Urfé et de Antoinette de Beauvau et oncle du romancier Honoré d'Urfé, avait été ambassadeur du roi de France au concile de Trente, puis à Rome, qu'il quitta en avril 1551. (Ribier, *Lettres et mémoires d'estat*, 1666, t. II, p. 328.) C'est par erreur que J.-M. de la Mure, dans l'*Histoire généalogique de la maison d'Urfé*, publiée dans l'ouvrage de Bernard, *Les d'Urfé*, Paris, 1839, p. 45, a écrit qu'il fut ambassadeur à Rome jusqu'en 1553. Il eut pour successeur à l'ambassade de Rome Claude de la Guiche, évêque de Mirepoix, qui, mort le 19 avril 1553, fut remplacé par Lanssac.

Digitized by Google

le secrétaire Boucher les bonnes nouvelles de vostre santé, laquelle je supplie Nostre Seigneur continuer aussi longuement qu'il en est besoing, pour le service du Roy et pour le bien de voz serviteurs. Ne voulant oublyer a vous dyre que je ne fauldray, quant l'occasion se présentera, de rementeveoir au Pape, comme j'ay cy davant faict, de continuer la promesse qu'il avoit faicte en vostre faveur à M. de Cahors [1], en sa promotion au cardinalat, pour quelque aultre de messieurs vos parens, que vous luy nommerez; mais je ne pense pas pour ceste heure que ce soyt chose qui puisse sortir effect, car Sa Saincteté est résollue, à ce qu'elle dit, de ne faire pour ce coup cardinaulx que M. d'Alby, et deux de ses nepveux. Pareillement je ne fauldray de solliciter l'expédicion de l'abbaie de Monstiers la Selle pour le filz de M. de Lyencourt, que je pensois qui fut ja dépeschée, car il y a plus de quatre moys que Sa Saincteté me l'avoyt accordée, et depuis le solliciteur ne m'en avoit point parlé jusques à aujourd'huy.

Monseigneur, ledict Boucher m'a dict que le Roy, en pourvoyant Mgr le cardinal d'Imola de l'abbaie de Beaubec, entend qu'il laisse celle de Sainct Ferme qu'il tient; laquelle Sa Majesté, en vostre faveur, a donnée audict Boucher, qui, je vous asseure, la mérite très bien, parquoy je vous supplie très humblement l'avoir pour recommandé en cest endroyt et tous autres; vous asseurant bien que quant j'auray l'expédicion entre mes mains, je ne la bailleray pas audict cardinal, sans avoir la procuration pour résigner l'aultre qu'il tient, affin de n'en estre point trompé, comme j'ay esté de celle du cardinal de Monte.

Monseigneur, je suis après pour accorder avec Mgr le cardinal de Marseille, qui m'a dict qu'il luy estoit deu, toutes choses déduictes, quatre mil huict cens escuz, et qu'il se contenteroit pour l'honneur de vous de trois mil.

1. Paul de Carrette, mort en 1553.

Digitized by Google

Toutesfois je ne luy bailleray que deux mil cinq cens pour le plus, et l'en feray contenter, s'il m'est possible.

Monseigneur, quant à ce qu'il vous a pleu me mander du prisonnier espagnol nommé de Lève, pour recouvrer mon parent qui est à Naples, je n'ay jamais entendu de vous en faire requeste, si sa rençon excedoyt plus de quatre ou cinq cens escuz. Mais ayant sceu la qualité de quoy il est, je ne vouldroys pas vous en importuner, et me suffira bien qu'il vous plaise d'escrire à M. le mareschal de Brissac que, des premiers prisonniers qu'il prendra, il m'en garde ung pour retirer mondict parent qui a père, mère et des sœurs et huict frères, et est si pouvre qu'il n'a pas de quoy payer rançon, et de moy, vous sçavez, Monseigneur, je n'ay pas grant besoing de ceste corvée. Vous advisant qu'ilz l'ont traicté à Naples le plus mal du monde et luy ont baillé sept ou huict foys la corde pour ce qu'ilz ne pouvoient déchiffrer les lettres qu'il portoyt.

Monseigneur, M. le conte Petiliano est icy pour aucuns siens affaires, qui m'a prié de vous supplier luy faire paier sa pension qui luy est deue, dont il a donné charge au chevalier Tiburce de vous solliciter. Je vous envoieray au demeurant, Monseigneur, le plus tost qu'il me sera possible voz statues et antiquitez, et pense que vous trouverez mon présent beau. J'ai envoyé ces jours passez en Corsèque six cens cinquante picques, qui estoient demeurées céans de la provision que avoyt faicte M. de Mirepoix pour Sienne, et dix cacques de pouldre audict Syenne.

Monseigneur, après m'estre tant et si très humblement que faire puis, recommandé à vostre bonne grâce et souvenance, je prie Dieu vous donner en parfaicte santé très bonne et très longue vye.

De Rome ce xxv[e] jour de novembre 1553.

Vostre très humble et très obéissant et très obligé serviteur. — Lanssac.

Digitized by Google

155. — 25 novembre 1553. — Lettre chiffrée de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, j'ay présentement esté adverty par ung qui vient de Naples que ung nommé le cappitaine Tancredy, Senois, qui se tient sur l'estat du duc de Florence, escript ordinairement à ung sien frère nommé Julio Tancredy qui est audit Naples, et baille ses lettres à Bernardino Borghesi pour les adresser à ung docteur Senois qui list en loix audit Naples, lequel a sa femme à Sienne, et par leurs dites lettres parlent de tout plain d'intelligences qu'ilz ont audict Sienne pour avec l'ayde du duc de Florence en chasser les forces du Roy et tuer ceulx qui luy adhèrent. Pareillement ledit homme qui est venu de Naples m'a dict avoir veu lettres du duc de Florence adressantes au cardinal Paceco, contenant semblables propoz, dont je vous ay bien voulu advertir, comme je feray de toutes aultres choses pour y pourveoyr ainsy que vous adviserez.

Monseigneur, vous ayant hyer escript plus au long, il ne m'est riens survenu de nouveau, parquoy je feray fin par mes très humbles, etc.

De Rome le xxv[e] novembre 1553.

---

156. — 25 novembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac à M. de Beauregard [1]. (Bibl. Nat. F. fr. 20441, f° 108, original.)

Monsieur, je n'ay garde de me plaindre plus de ce que Marseille a tant demeuré à revenir, car M. Boucher [2] et

1. Il est question de lui dans une lettre de Catherine de Médicis au roi du 20 janvier 1558. (Edit. La Ferrière, tome I[er], page 562.) C'était un grand amateur de peinture. (Arthur Heulhard, *Rabelais, ses voyages en Italie*, Paris, 1891, p. 315.)

2. Etienne Boucher, fils de Tristan, fut d'abord abbé de Saint-Ferme, puis devint le 15 avril 1560 évêque de Quimper, en récompense des soins qu'il avait donnés durant de longues années aux affaires et aux nombreux procès de Catherine de Médicis en Italie.

Digitized by Google

luy m'ont rapporté si bonne satisfaction de toutes les dépesches qu'aviez eues de moy, que j'ay grande occasion de me louer de vostre dilligence en cest endroict. Mais j'ay esté bien esbahy d'entendre que le Roy, M^gr le cardinal de Lorreine et M^me la duchesse de Valentinois[1] ayent demandé audict Boucher quel différent[2] nous avions ensemble, M^gr le cardinal du Bellay et moy, car je vous asseure que depuis que ledict s^r cardinal est icy, nous n'avons pas eu ung seul mot de contradiction ; et que s'il estoit mon propre père, je ne luy sçaurois plus obéyr et defférer que je faictz, ny escripz et ne receoys aulcune lettre que je ne luy communique tout, et me gouverne en toutes choses par son advis, en sorte qu'il m'a tousjours dict et monstré estre content de moy, et l'estime si homme de bien, que s'il l'avoit congneu aultrement, il le m'eust plustost dict que de s'en plaindre ailleurs. Quant à moy je suis très content et me faict trop d'honneur, et vous asseure que par ma faulte, le Roy n'aura jamais la teste rompue de telles choses et que ses affaires n'en demeureront point en arrière. J'en escript ung mot à M^gr le cardinal de Lorreine et à madicte dame de Valentinois pour

1. Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II.

2. Malgré les protestations de Lanssac, il est à présumer que ses relations avec le cardinal du Bellay furent quelquefois difficiles. Nous en trouvons la preuve dans la lettre qu'écrivit de Rome, le 5 février 1556, le cardinal du Bellay au connétable de Montmorency : « Vous aurez entendu ce que depuis que je vous escripvis par M. de Lanssac est intervenu en ce qui touche M^gr le cardinal de Ferrare. Sy le dict sieur de Lanssac le m'eust osé dire, je vous en eusse par luy escript ung mot ; or, monsieur, par ceste acte vous pouvez veoir à quel homme nous avons affaire. Croyez-moy, monsieur, que ceulx qui auront à négotier avecques luy n'auront tout le repos du monde estant homme sy appréhensif qu'il est et toutefois sy exécutif sans quelques réplicques vallent guères à son endroit. Quant à ma part, je ne me vante de riens, mais je sçay bien à quoy m'en tenir et sy l'on sçavoit comment je marche sus espines et les rebutz soubdains qu'il me faict, ausquels il me faut remedier partie par patience partie par diversion pour congnoistre sa nature, l'on ne diroit pas tant qu'on dict que je le gouverne. » (Bibl. Nat. F. fr. 20644, f° 70, copie.)

Sur le séjour du cardinal du Bellay à Rome, voy. Arthur Heulhard, *Rabelais, ses voyages en Italie*, Paris, 1891. — Henri Chamard, *Joachim du Bellay, 1522-1560*. Lille, 1900.

Digitized by Google

m'en excuser, mesmement de ce qu'on a dict que je négociois sans luy et que j'allois seul vers le Pape; vous asseurant que je n'y suis jamais allé seul, que ce ne soit esté par son advis, et que je ne luy aye appellé; mais nous avons advisé par ensemble qu'il est meilleur d'y aller quelquefoys séparément, selon les affaires qui se présentent, pour ce que Sa Saincteté dira des choses à l'ung, qu'il ne diroit point à l'aultre; et avons faict ceste délibération, suivant une lettre que Monseigneur le connestable escrivit à mondict s^r^ le cardinal du Bellay, par laquelle il nous ordonnoit d'ainsi le faire. Je vous supplie, Monsieur, que si vous en oyez plus parler de m'avoir pour recommandé et m'estre aussi bon amy et protecteur comme vous avez acoustumé, vous asseurant que vous ne feistes jamais plaisir à gentilhomme qui soit moings ingrat que moy ne qui soit prest de meilleur cueur à s'emploier à vous faire service.

Monsieur, il vous plaira asseurer M. le grand aulmosnier que je prendray bien garde icy qu'on ne luy fasse point de tort en la réserve que le Roy luy a donnée de l'abbaye du Mas Guarnier [1], pareillement je feray ce que je pourray pour faire avoir audict Boucher l'abbaye de Sainct Ferme, que tient le cardinal d'Immola, en prenant celle de Beaubec. Mais de vostre costé je vous supplie l'avoir pour recommandé, et moy aussi humblement à vostre bonne grâce, pryant le Créateur, Monsieur, vous donner en santé longue vye.

De Rome le xxv^e^ de novembre 1553.

Vostre humble serviteur et parfaict amy. — LANSSAC.

A Monsieur, Monsieur de Beauregard, secrétaire et contreroolleur général des finances du Roy.

---

1. Mas-Grenier, canton de Verdun-sur-Garonne, Tarn-et-Garonne.

Digitized by Google

157. — 1er décembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, se j'eusse pensé que le sr Pierre Strossy n'eust esté aussitost à Sienne comme le secrétaire Boucher icy et qu'il ne vous eust porté la résolution de toutes choses, je n'eusse demeuré jusques à présent à vous envoyer le double de tout ce qu'il m'a apporté comme je faictz, vous advisant, Monseigneur, qu'encores que la lettre de banceque qui s'adressoit à messer Bernard Accioly ne portast d'avoir le payement que cinq jours aprèz la réception d'icelle, toutefois ledit Accioly, à ma requeste, suivant la bonne coustume qu'il a de faire service au Roy, a incontinent baillez les unze mil escuz sçavoir est : sept mil escuz en or et une lettre de vous pour la somme de quatre mil que l'on luy a mandé qu'il déduisist sur ladite somme de unze mil escus, sur quoy j'ay faict difficulté, mais ledit Accioly m'a dict que si cela ne vous est agréable luy renvoyant la quictance il fournira ladite somme de quatre mil escuz. Il y a aussi troys cens escuz ou environ qui sont légiers quelque peu, lesquelz il dict luy furent baillez en remboursement d'ung prest de dix mil escuz qu'il avoit cydevant faict, lesquelz il m'a semblé ne debvoir faire difficulté de recepvoir, pour ce qu'ilz pourront passer au poyement des réparations ou aultre chose et qu'il n'y peult avoir grant intérest.

Monseigneur, suivant ce qu'il vous a pleu me mander, j'envoyray à Porthercule, par la première barque que je pourray trouver, la pièce d'artillerye que j'ay faict monter, avec trente couvertures et autant de paillasses et vous manderay demain par le procache ce que le tout aura cousté, et si le m'eussiez plus tost mandé je l'eusse faict, vous asseurant que j'ay regardé toutes les lettres que m'avez cy devant envoyées, mais elles n'en font aucune mention. Je vous manderay aussy par ledit procache ce que j'auray

Digitized by Google

peu faire touchant ce que m'escrivez des frégates et si nous aurons entendu quelque certaineté du faict de Verseil, duquel nous sommes encores en doubte, pource que nous avons eu de plusieurs endroictz de Milan asseurance de la prinse et n'avons aulcune lettre de la reprinse. Il est vray que l'on en parle, mais c'est sans bon fondement. Au demeurant nous n'avons encores riens faict avec le Pape sur le propoz de la suspension pour ce qu'il nous a pryé de le laisser mieulx reffaire, mais je croys que sa requeste ne tend à aultre fin que d'attendre la venue du cardinal d'Imola qui sera icy demain.

Monseigneur, le s^r Robert Strossy m'a dict que le s^r Pierre son frère luy a mandé qu'estant à Sienne il pourroit bien venir jusques icy, ce qu'il me semble qu'il ne doibt aucunement faire sans m'en advertir, affin que je pourveoye à ce qui est nécessaire pour faire son voyage seurement, car je ne sçay comme le Pape le trouvera bon, et ne serois point d'advis qu'il s'y adventurast sans avoir asseurance de Sa Saincteté laquelle, à ce que j'ay esté présentement adverty, a mandé révocquer le secrétaire du s^r Baldoyn qui estoit allé à Syenne pour obtenir congé de la Seigneurie de faire l'acquisition de la fratte et m'a l'on dict que Sadite Saincteté est fort malcontente de la difficulté et longueur qu'on y faict, et qu'elle a pour ceste cause délibéré de ne point faire ladite acquizition. Dont je vous ay bien voulu advertir.

De Rome le premier de décembre 1553.

---

158. — 6 décembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, nous avons longuement esté icy en suspendz pour sçavoir la vérité de la chose de Verseil, pour ce que nous avions bien adviz certain de la prinse et que les Impériaulx publioyent la reprinse de façon qui n'estoyt

Digitized by Google

pas croyable, et sans avoir lettres de lieu asseuré. Toutesfois à la fin nous avons trouvé ladite reprinse estre véritable, dont je suis fort marry et estonné, car il me semble que une telle entreprinse et de si grande importance que celle-là se devoit faire et conduyre seurement, ayant préveu et pourveu à toutes choses qui pouvoyent advenyr sans riens y espargner, comme je pense bien que M. le mareschal de Brissac aura faict, mais je ne puys croyre qu'il ne luy soyt advenu quelque désastre. Au pis aller nous n'avons riens perdu, et dict l'on que noz gens ont faict buttyn de plus de cinq cens mil escuz [1].

Monseigneur, je suis bien fort marry que le secrétaire du s^r Baldoyn s'en soyt revenu sans rapporter satisfacion de ce qu'il désiroit des seigneurs de Sienne. Car j'entendz que le Pape et luy en sont fort mal contentz. Parquoy, de rechef, je vous supplye adviser s'il y aura moyen de faire quelque chose. Quant à moy il me semble que lesdits s^grs ne sçauroient mieulx faire que de luy donner conseil de faire l'achapt avec tous les privillèges qu'ilz pourront, excepté l'aliénation de la jurisdiction. Car je ne trouverois pas raisonnable que lesdits s^grs voulussent dimynuer leurs limittes, pour croistre celles du Mont qui sont soubz la subjection du duc de Florence. Il vous plaira faire en cest affaire ce que vous congnoistrez estre bon et à la satisfaction de Sa Saincteté et du s^r Baldoyn duquel le secrétaire, à ce que j'ay entendu, a dict que aucuns Syennoys disoyent n'avoir point voullu faire ce que ledit s^r Baldoyn demandoyt pource que vous le pourchassiez et qu'ils ne vous vouldoyent point faire ce plaisir de le faire en votre faveur, que je trouve merveilleuzement estrange, si esse que je n'ay voullu faillyr à vous en advertir comme j'ay faict par ci davant, et feray cy après en toutes choses qui toucheront le service du Roy et le votre, et vous supplye le

1. Ch. Marchand, *Charles Ier de Cossé, comte de Brissac et maréchal de France*, 1507-1563, p. 237.

Digitized by Google

prandre à bonne part. Car je vous asseure que je le faiz à bonne intention, vous voullant aussi bien dire que le cappitaine Alexandre Thomas, Syennois, est party de Napples, et est passé en ceste ville secrettement ces jours passez en poste, pour s'en aller à la court de l'Empereur. Mais je n'ay peu sçavoir pourquoy c'estoit. Et quant à l'advertissement que je vous feiz dernièrement de ceulx qui escrivirent de Syennes audit Napples, je l'avoys d'ung homme qui fait professyon de dire des nouvelles et vous sçavez quelle foy on doibt adjouster à telles gens. Si esse qu'il me semble bon de vous faire sçavoir tout ce que je puis entendre affin que vous vous en preniez garde.

Monseigneur, je vous advise que M^gr^ le cardinal du Bellay fut avant hier vers le Pape pour luy continuer le propoz que j'ay commencé touchant ce que nous avons à traicter entre Sa Saincteté et le Roy. A quoy Sadite Saincteté luy dist qu'elle se résouldroyt bien tost pour y mettre une bonne fyn. Mais qu'elle voulloyt premièrement aller changer d'aer pour quattre ou cinq jours à la Maillanne [1], comme elle a faict, et que à son retour nous en reparlerions. M^gr^ le cardinal d'Imola arriva sabmedi dernier mallade, de sorte que les médecins ne luy veulent permettre de négotier de peur de se travailler. Sy esse que se je puis je parleray devant à luy pour la promotion que nous attendons tous les jours, de laquelle chacun parle différemment, combien que Sa Saincteté asseure tousjours à mondit s^r^ le cardinal du Bellay et à moy de ne voulloir point excéder le nombre de troys qu'elle a premièrement dit. En quoy nous faisons tout ce qu'il nous est possible. Depuis cinq ou six jours la maladie de M^gr^ le cardinal de Trani est tellement empyrée, que ceste nuyt on l'a veillé pensant qu'il mourust au tour de la lune, mais ce matin il s'est ung peu mieulx trouvé. Toutesfoiz il n'y a pas en-

1. La Magliana, ancienne résidence papale située à dix kilomètres de Rome, dans la vallée du Tibre, sur la route de Fuimicino.

Digitized by Google

cores grande asseurance. S'il meurt, le Roy y perdra à mon adviz ung des meilleurs et plus asseurez serviteurs qu'il ayt en tout ce collége. Parquoy je prye Dieu qu'il le vueille conserver et qu'il vous doint, etc.

Monseigneur, j'envoieray demain à Porthercule par ung mullet exprez les couvertures et paillasses que m'avez mandé, et quant à la pièce d'artillerye je la feray tenir par la première barque que je pourray recouvrer, car j'ay fait cercher à Rippe et Ostye pour veoir s'il y auroit moyen de y en recouvrer quelque une barque ou fragatte suivant ce que vous m'avyez escript. Mais il n'y en a aucune pour le présent.

---

159. — 7 décembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, achevant mon autre lettre Nicquet arriva, auquel incontinent, suivant votre commandement, j'ay fait bailler les iiij^{m} escuz, et vous asseure qu'il ne tinst pas à faire beaucoup de difficultez que dès l'aultre foiz on ne vous envoyast le tout. Mais messer Bernardo Acciaoly me dist que sa commission portoyt de déduyre lesd. iiij^{m} escuz, parquoy je fuz contrainct de prandre ce qu'il me voulut bailler, vous advisant que j'ay envoyé ce matin xxx couvertures et autant de paillasses à Porthercule, et y envoyeray par la première barque que je pourray recouvrer la pièce d'artillerye que j'ay fait refondre. Le tout a cousté lxvj escuz et demy, comme vous pourrez veoir par les parties que j'ai baillées audit Nicquet en prenant de luy ladite somme.

Monseigneur depuis la nuyt passée M^{gr} le cardinal Trani va tyrant à la fyn, et a eu l'extrême unction, de sorte que on ne pense point qu'il puisse passer jusques à demain matyn, qui est merveilleusement regretté, aussi esse fort grand bruict. J'ai esté ce soir veoir M^{gr} le cardinal d'Imola lequel m'a asseuré estre fort affectionné serviteur du Roy

Digitized by Google

et de s'y sentir merveilleusement obligé, mesmement pour avoyr eu une abbaye que Sa Majesté luy a donnée dernièrement, dont Mgr le cardinal St George luy avoyt envoyé la dépesche. Je luy ay parlé des deux principaulx affaires que nous avons icy, sçavoir est du traicté que nous avons affaire avec le Pape pour la paix et de la promotion des cardinaulx. Il m'a promys en l'un et en l'autre tout le service qu'il pourra faire à Sadite Majesté. Et quant au premier, aussitost que Sa Saincteté sera revenue, qui sera demain ou après demain, il en mettra les fers au feu et dans trois ou quattre jours nous en aurons prins une bonne résollution. Quant à ladite promotion, il vouldroyt bien s'il luy estoit possible que on ne feist que les troys. Mais il m'a dict qu'il seroit bien difficile que Sadite Saincteté se peust excuser de n'en faire ung pour les Impériaulx au contrepoix de M. d'Alby. Surquoy j'ay fait et feray encores partout toutes les remonstrances requises. Et vous asseure qu'il ne tiendra point à protester et à se courrousser s'il en est besoing, que les choses ne passent selon la voullonté de Sadite Majesté. Mais vous sçavez que aprez avoir bien cryé nous ne pouvons empescher le Pape de faire ce qu'il vouldra.

Monseigneur, j'ay baillé au Bendidio pour vous envoyer plusieurs pacquetz par lesquelz vous sçaurez des nouvelles de France. Quant à moy, on ne m'a mandé sinon que le Roy est à Fontainebleau et M. le connestable en aussi bonne santé qu'il fut il y a dix ans. J'ay dit à Nicquet quelque propoz dont il vous plaira le croyre et me tenyr tousjours en votre bonne grace.

---

160. — 14 décembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi. (Bibl. Nat. F. fr. 20441, fo 113. Orig.)

Sire, la longue maladie de Mgr le cardinal Trani l'a finablement conduyt à la mort, et trépassa sabmedi au

Digitized by Google

soir, au grant regret de toute ceste court et mesmement des pouvres de ceste ville, car il leur faisoyt de grans biens, et avoit acquis telle auctorité auprès du Pape qu'il n'y avoit celluy qui luy osast contredire, comme il faisoyt, ne qui plus roiddement soustinst les choses raisonnables, mesmement ce qui touchoit vostre service, où je l'ay tousjours congneu autant affectionné que nul aultre de ce collège. Il y a dix ou douze jours qu'il me pria vous faire tenir une lettre qu'il vous escrivoyt en recommandacion, comme je croy, de l'évesque d'Ozymo [1] son nepveu, qui est très honneste personnage et qui, j'espère, suivra les erres de son oncle, parquoy en ce que ma recommandacion luy pourra servir envers Vostre Majesté, je vous supplie très humblement l'avoir pour recommandé.

Sire, par la mort dudict cardinal Trani est vacquante la protection d'Escosse, qui a présent est en la disposicion de la Royne vostre fille, et ay esté requis de M^grs^ les cardinaulx Verallo et Sermonnette de vous en escrire en leur faveur. Vous sçavez, Sire, leurs qualitez et mérites et que tous deux sont voz affectionnez serviteurs ; mesmement ledict s^r^ cardinal Sermonnette, lequel, sans aucun respect, s'emploie ordinairement en tout ce que je luy faiz entendre qui touche vostre service, et le sçayt et peult très bien faire estant continuellement, comme il est, auprès du Pape ; d'aultre part vous sçavez qu'il y a longtemps que ledict cardinal Verallo espère du bien de Vostre Majesté ; parquoy il vous plaira adviser lequel des deux vous vouldrez gratiffier de ladicte protection. Vous avez pareillement icy M^gr^ le cardinal Sainct-Ange qui, oultre l'affection et obligacion qu'il vous a, est digne de grande considération pour estre estimé fort saige, sçavant et homme de bien. Toutesfoiz il ne m'a point parlé ne fait parler de ladicte protection.

---

1. Bernardino de Cupis, nommé évêque d'Osimo le 24 juillet 1551.

Digitized by Google

Sire, Mgr le cardinal d'Imola est arrivé depuis sept ou huict jours, lequel m'a dit se sentir tant obligé à Vostre Majesté qu'il ne sera jamais content, sinon quand il pensera vous avoir fait quelque service agréable, et qu'il fera les bons offices qu'il pourra envers Nostre Sainct Père ; en quoy je luy serviray de bon contreroolleur et ne fauldray de vous advertir de ses deportementz. Je luy ay expedyé la provision de l'abbaye de Beaubec, qu'il vous a pleu luy donner, en laissant celle de Sainct-Ferme que vous avez aussi donnée au secretayre Boucher, auquel elle est très bien emploiée, car je vous asseure qu'il fait fort bien et dilligemment son devoir à vostre service.

Sire, je supplie le Créateur vous donner en parfaicte santé et prospérité très bonne, très longue et contente vye.

De Rome le xiiij[e] jour de décembre 1553.

Sire, suivant la déclaration de vostre voullonté j'ay fait pourveoir M. Detins de Morret de l'abbaye de Sainct-Berthelemy de Benevent.

Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur. — Lanssac.

---

161. — 14 décembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac et du cardinal du Bellay au roi [1].

Sire, nous receusmes sabmedi au soir ix[e] de ce mois la lettre qu'il vous a pleu nous escrire du xxvj[e] du passé, suivant laquelle nous envoyasmes hier matin demander audience au Pape qui la nous accorda à l'après disner, où je cardinal du Bellay, pour ne vouloir faillyr aux obsèques du cardinal de Trany inoppinément inthimées, fuz d'adviz que je de Lanssac allasse faire seul ce qu'il vous avoyt pleu commander à tous deux pour ne perdre point l'heure de ladite audience, et après avoir fait voz recom-

1. « Par l'ordinaire de Lyon. »

Digitized by Google

mandations à Sa Saincteté et dit les bonnes nouvelles de votre santé, je luy diz le grand et bon ordre que vous donniez au faict de voz finances et la grosse provision de deniers que vous faisiez pour la despence de la guerre pour le reste de ceste année et de l'autre qui vient. A quoy Sa Saincteté prinst grant plaisir ; toutesfoiz elle me dist qu'elle avoit entendu de ses ministres qui venoient de devers l'Empereur qu'il faisoit son compte de vous laisser despendre de deçà, et seullement se y deffendre, pour espargner à vous pouvoir faire la guerre en votre royaume. Sur quoy je luy repplicquay que vous aviez tellement destruyt le pays dudit Empereur sur les frontières que vous pouviez presque estre asseuré de n'estre point offencé de ce costé là de longtemps, et combien que vous feyssiez grande provision d'argent ce n'estoit pas pour le despendre sans cause, et que vous ne l'emploieriez sinon à mesure que les occasions se présenteroient deçà ou de delà, où vous congnoistriez qu'il seroyt le mieulx employé, vous advisant, Sire, que je pense que Sadite Saincteté me disoyt cella seulement pour la peur qu'elle a que vous fetes la guerre au duc de Florence, et qu'elle a bienp eu de souley de ladite guerre, pourveu qu'elle ne se face point auprez d'elle (ou en chose qui luy touche de si prez au cueur comme faict ledit duc de Florence). Car elle me dict davantage que vous avez très mal entendu de commencer à présent à faire la guerre aux Genevoys parceque eulx et ledit duc se venoyent getter entre voz bras, pourceque ledit duc estoit fort mal content desdits Genevoys, et eulx encores plus dudit duc. A quoy je respondiz quant ausdits Genevoys que Sa Saincteté avoit bien entendu par les propoz que vous aviez tenus à son nonce, les grandes et justes causes que vous aviez eu de faire ce que vous avez faict. Et quant audit duc je ne voulloys autre juge ne tesmoing que Sadite Saincteté pour juger qui avoyt tort, ne luy ayant Votre Majesté jamais faict aucun desplaisir, et au

Digitized by Google

contraire en ayant receu plusieurs de luy, vous avyez esté content pour le respect de Sa Saincteté d'estre son amy, mais puisqu'il ne l'avoit voullu accepter, vous le laissyez pour tel qu'il est, espérant que le temps luy feroit congnoistre de soymesme son erreur, et que je l'asseuroys bien que vous estiez prince de telle vertu et bonté que vous ne reffuseryez jamais l'amytié de ceulx qui venoient recercher la votre.

Sire, aussi je de Lanssac présentay à Sadite Saincteté les lettres que vous luy escriviez en faveur de MM. les évesques de Saint Papol et de Troyes [1] et luy diz que cydevant nous vous avons adverty de la résollution qu'elle avoit prinse pour la promotion au cardinallat de deux de ses nepveux et de M. d'Alby, laquelle vous estoit très agréable, pour ce que vous avyez tousjours à grant plaisir qu'elle honnorast et agrandist les syens, à quoy vous luy ayderiez de tout votre pouvoir et pareillement veu le long temps qu'il y a que Sa Saincteté avoyt fait promesse à M^gr^ le cardinal de Lorraine pour mondit s^r^ d'Alby [2] et qu'elle avoyt déclairé entendre qu'il fust comprins en sa première promotion, ce vous seroyt grant plaisir qu'elle exécutast sa bonne voullonté en cest endroyt, et au cas qu'elle voulusse excedder ce nombre et faire quelque cardinal davantage à l'instance de l'Empereur, vous la requériez de faire ledit évesque de Saint Papol, et si elle en faisoyt deux pour ledit Empereur, de faire aussy l'évesque de Troyes, les vertuz et mérites desquelz luy sont assez congneuz pour les estimer dignes de telle dignité. A quoy elle me respondist qu'elle n'avoyt point prins d'autre résolution que de faire les trois susditz, combien qu'elle fust fort

1. Antoine Caraccioli, nommé évêque de Troyes le 15 novembre 1551.
2. Louis de Lorraine, son frère, né le 21 octobre 1527, mort à Paris le 24 mars 1578. Tour à tour évêque de Troyes (1545-1550), d'Albi (1550-1561), archevêque de Sens (1561-1562), évêque de Metz (1568-1578), il fut promu cardinal le 22 décembre 1593. On l'appelle communément *le cardinal de Guise*, pour le distinguer de son frère.

Digitized by Google

pressée des promesses qu'elle avoyt cydavant faictes audit Empereur, lesquelles elle ne veult point tenyr s'il luy est possible. Toutesfois au cas qu'elle prinst ladite délibération, elle aura telle considération à Votre Majesté qu'elle doibt et à ceulx qui luy seront recommandez de votre part. Et aprez ce propoz je luy continuay celluy que je luy avois cydavant tenu pour la paix entre elle et Votre Majesté finissant la suspencion, en quoy je la trouvay si bien disposée que je n'en puis espérer sinon bien bonne yssue, pour laquelle accélérer nous ne fauldrons de toute dilligence. Sadite Saincteté trouva bon toutes les choses qu'il me semble pourroyent venir en difficulté, comme de laisser le duc de Parme en votre protection, d'anuller les censures et sentences données à l'encontre de luy et aultres voz serviteurs et de laisser joyr icelluy duc de son estat selon l'investiture qu'il en a eue, pourveu que je l'asseuray que ledit duc feroit toutes les démonstrations qu'il pourroyt pour l'honneur et satisfacion de Sadite Saincteté et luy demoureroyt tousjours très humble et très obéissant serviteur. Pour continuer sur ce propoz, et y mettre au plus tost une bonne fyn, estant hier moy cardinal au consistoyre aprez divers partiz mis en avant entre Sa Saincteté et moy, il me sembla pour le plus expédyent que sur le champ elle commist aux cardinaulx Sainte Croix, Verallo, Putheo et Peghyn de se trouver au premier jour en la chambre du cardinal d'Imola qui encores ne sort guères du lict, y laissans lieu au cardinal Saint Georges [1] si à son arrivée la résollution de ceste matière ne sera prinse, affin que par ensemble ilz advisent le meilleur moyen pour satisfaire à l'intention de Sa Saincteté pour puis après en convenir avecques nous, en laissant tous circuytz et longueurs derrière, déclairant dès lors Sadite Saincteté le

1. Jérôme Capiferi ou Capo di Ferro, nonce en France en 1540, évêque de Nice, cardinal du titre de Saint-Georges, légat en Romagne, mort en 1559.

Digitized by Google

poinct sur lequel elle entendoyt qu'ilz se fondent, et se qu'elle veult et désyre demourer avec Votre Majesté en bonne et perpétuelle amytié ; et davantage que pour l'honneur de vous et aussi pour la naturelle inclination qu'elle a envers le duc Octavio et toute la maison Farnèze, il fust advisé aux plus raisonnables expédyens pour les mettre en repoz et seuretté, y regardant touttefoiz l'honneur, réputacion, et dignité du Saint Siège apostolique, comme il en avoit en eux, qui en estoyent nottables instrumentz, totalle fiance. Je leur diz, Sire, réciproquement que je les asseurois, tant de la part de M. l'ambassadeur que de la mienne, que Votre Majesté désyroit demeurer filz obéissant de ce Saint Siège et amy entier et parfait de Sa Saincteté, et en ce ensuyvre les vestiges de voz prédécesseurs qui en avoyent faict si grandes preuves ; et que quant au duc Octavio et la maison Farnèze, ne voullant ne pouvant Votre Majesté habandonner leur protection quant aux choses temporelles, aussi voulliez vous estre leur directeur au spirituelle, tenant la main qu'ilz usassent envers Sa Saincteté et ledit Saint Siège de toute deue obéissance et de toutes raisonnables submissions, comme desja par ledit s^r^ ambassadeur et par moy Sadite Saincteté avoyt entendu, mais que comme membre dudit Saint Siège, je voulloys bien adjouster combien sonnoyt mal aux oreilles de toute la chrétienté ce nom de suspencion d'armes entre le père et le filz qui présuposoyt guerre sinon actuelle au moings essentielle, et qu'il estoyt très raisonnable de l'abolyr et oster, chose que la compagnie eut pour bien agréable, et au plustost y doivent commencer, et espérons bien, Sire, que aurez contentement de l'yssue. Mais bien croyons que devant que venir à la conclusion effectuelle Sa Saincteté vouldra advertyr l'Empereur de la résolucion qu'elle en aura prinse ; nous avons adverty M^gr^ le cardinal Saint Ange de tout ce que dessus, affin que de son costé il nous advise dece que ilz prétendent. Et à ce qu'il nous a dit,

Digitized by Google

il ne tiendra au duc Octavio qu'il n'y soyt usé de toutes humilitez et soubzmissions, demourant en son entier la substance des choses ; Sa Saincteté, Sire, avoyt tenu avant cest acte assez long propoz à moy cardinal de ce qu'il avoyt déduyt à M. l'ambassadeur touchant l'entreprinse de l'Empereur sur la France et sur la dissimulation du fait d'Italye, en quoy il me semble bien qu'elle parloyt selon la passyon du duc de Florence, mais je luy abrégeay le propoz pour estraindre celluy que dessus, la priant d'entendre ung jour à son loysyr dudit s^r^ ambassadeur et de moy les desseings et provisions que Votre Majesté faisoyt là dessus, affin de luy en mettre l'esprit en repoz sans y reffuzer ses saiges et prudenz conseils : à quoy elle monstra prandre grant plaisir. Nous aurons, Sire, moyen par la dépesche de laquelle il vous plaist nous mectre en attente, de veoir ce qui sera bon de luy en dyre ou tayre. Et ce pendant poursuivrons vivement tout le reste de ce qu'il vous plaist nous commander, voullant bien vous advertyr que nous ne trouvons en Sa Saincteté encores guérison bien parfaite, luy estant retourné quelque doulleur aux mains, ce touttefoiz qu'elle appelle goutte, avec autres rellicques de sa maladye, qui ne souffrent donner à ses amys jugement si certain de longue et asseurée vye qu'ilz vouldroyent bien.

Sire, je supplie le Créateur, etc.

---

162. — 14 décembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, combien que M^gr^ le cardinal de Marseille [1] dist qu'il luy estoit deu par M. le conte de Tende iiij^m^ viij^c^ escuz, toutesfoiz j'ay tant faict qu'il s'est contenté de ij^m^v^c^ que je luy ay baillez, lesquelz j'ay prins en ceste

1. Christophe de Monte.

Digitized by Google

ville en vertu d'une lettre de bancque que m'avoyt envoyé le général Delbeyne, ayant bien fait entendre au Pape et audit s[r] cardinal que c'estoyent deniers qui sortoyent de vostre bourse, dont Sa Saincteté m'a commandé expressément de vous en remercier de sa part.

Monseigneur, par les dernières lettres que j'ay receues du Roy Sa Majesté me mande de faire instance envers Sa Saincteté pour MM. les évesques de Saint Papol et de Troyes à celle fin que Sadite Saincteté les vueille faire cardinaux à la première promotion qui se fera, à quoy j'ay adjousté qu'il pleust aussi à Sadite Saincteté de créer ung de voz parans tel que vous luy vouldrez nommer en récompence de la promesse qu'elle vous avoyt faicte pour feu M. de Cahours, sur quoy j'ay eu pour response de belles paroles, mais par ce que je puis entendre elle est résollue de ne passer point oultre le nombre des trois, c'est assavoir de ses deux nepveuz et M. d'Alby, si elle ne change d'oppinion, comme il luy advient souvent.

Monseigneur, j'ay aussi receu la dépesche de l'abbaye de Saint Ferme, dont le Roy en votre faveur a fait don au secrétaire Boucher à qui je vous asseure elle est fort bien employée, car il fait très bien et diligemment son devoir au service du Roy, et oultre je le congnois estre de vos très humbles et très bons serviteurs.

Monseigneur, il y a deux des principaulx serviteurs du Pape qui m'ont prié vous supplier leur faire donner ung saufconduyt du Roy pour ung Espagnol nommé Matheo Fortezza qui s'en veult retourner en son pays, avec cinq ou six serviteurs, et pour évyter les dangiers de la mer désyre passer par France. Il y a douze ou quinze ans qu'il n'est pas party de ceste court, et me semble qu'il n'est personne pour pouvoir préjudicer au Roy en son voyage, par quoy si vous le trouvez bon il vous plaira m'envoier ledit saufconduyt pour les en gratiffyer.

Monseigneur, je vous supplie commander à M. le

Digitized by Google

bailly du palais [1] qu'il ayt à me payer d'une année de mes gages du gentilhomme de la chambre, car j'en ay bien besoing.

Sire, je de Lanssac, suivant ce qu'il vous a pleu me mander, j'ay requis le Saint Père de ne pourveoir plus aux béneffices d'Escosse sans nomination de la Royne votre fille, parce qu'elle est à présent en aage et est entrée en l'administration de son royaume, ce que Sa Saincteté m'a accordé, et m'a dit que je y prinsse garde à ce que l'on n'y dépesche quelque chose par surprinse, à quoy j'auray bien le soing et regard qu'il fault [2].

---

163. — 14 décembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au duc de Ferrare. (Arch. de Modène, Cancelleria Ducale, etc. Orig.)

Monseigneur, J'ay esté requis cy devant de monsieur le conte de la Mirandola de supplier le pape de vouloir exempter les gens d'église dudict conté pour deux ans de decimes, ce que je differay de faire jusques à ce que j'en euz parlé à votre ambassadeur pour sçavoir si en ce faisant je ferois riens qui vous peust desplaire, lequel me respondit qu'il pensoit que non parquoy je feis la susdicte requeste à Sa Saincteté qui le m'a accordée libéralement en ce qui touche son interest seulement, mais n'a point voulu toucher au vôtre. Aussi ne l'en ay je point voulu requérir, toutefois si Votre Excellence vouloit user de semblable libéralité je pense qu'elle seroit bien employée attendu la pouvreté et dommages qu'ilz ont souf-

---

1. Nicolas Berthereau, seigneur de Villiers-le-Sec, nommé bailli du palais par lettres du 4 septembre 1537, conserva cette charge jusqu'en février 1559, date de sa mort.

2. Entre le 14 et le 20 décembre 1553, si nous en croyons une lettre de M. de Lodève aux cardinaux de Lorraine et de Tournon du 21 décembre 1553, Lanssac se rendit à Ferrare pour décider le duc à consentir un prêt de deux cent mille écus au roi. (Bibl. nat. F. fr. 20453, f° 235.)

Digitized by Google

fertz à la dernière guerre, j'en remectz toutefois le tout à votre bon plaisir et discrétion.

Monseigneur, je n'ay aultres nouvelles à vous mander sinon que j'ay sceu présentement par une lettre que monseigneur le cardinal votre frère m'a escript disant que trente six gallères du Roy avoient esté descouvertes à Porthercule, toutesfois elles n'estoient point encores arriveez. Je remectz le surplus des advis de pardeça à ce que vous en escrivent voz ministres ausquelz je communique ordinairement tout ce que je sçay pour le vous faire entendre.

Monseigneur, j'ay veu par la lettre qu'avez escripte à messer Jheronimo Palletto, votre secrétaire, la bonne opinion qu'il vous plaist avoir de moy avec l'affection de me faire plaisir, dont je vous remercye très humblement et en demeure d'aultant plus obligé à vous faire à jamais très humble service et vous supplie, Monseigneur, estre certain qu'il n'y a gentilhomme au monde qui ayt plus grand désir, ne meilleure volunté, que moy à faire pour votre dict service tout ce qu'il vous plaira me commander, en quoy je n'espargneray ma vye, ni chose qui soit en ma puissance pour vous satisfaire.

Monseigneur, aprez m'estre recommandé très humblement à votre bonne grâce, je prye le Créateur vous donner, en parfaicte santé, longue vye.

De Rome le xiiij[e] jour de décembre 1553. Votre très humble et très obéissant serviteur. LANSSAC.

A Monseigneur, Monseigneur le duc de Ferrare.

---

164. — 22 décembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare [1].

Monseigneur, j'eusse dès hier dépesché ce porteur avec les xvj[m] escuz qu'il vous porte, lesquelz je faisois tenyr

1. « Par Francoiz. »

Digitized by Google

prestz, n'attendant autre chose que votre mandement il y a plus de iiij jours. Mais je voulloys que il attendist la fyn du consistoyre pour veoyr ce qui seroyt faict en la promotion, qui est que le Pape a seullement faict cardinaulx ses deux neveuz et M. d'Alby, comme il avoit tousjours promis, et l'évesque de Pallerme [1] à l'instance de l'Empereur, et vous asseure que si nous n'eussyons usé de bonne diligence il eust bien fait pys, car encores hyer au soyr on tenoyt pour certain qu'il voulloyt faire Calicis évesque de Pavye [2] et le vicelégat de Boullongne qui comme vous sçavez sont Impériaulx comme l'aigle. Mais nous avons rompu ce coup qui n'a pas esté sans grand payne, car il n'estoyt question que de six vingtz mil escuz de proffit au s[r] Baldoyn pour les trois. M[gr] le cardinal du Bellay et moy dépescherons demain le s[r] de Mannes [3] vers le Roy pour luy rendre compte de ladite promotion et aussy de ce que nous avons commencé à négotyer touchant la suspencion, où j'espère que nous aurons une bonne fyn, selon ce que on peult veoyr du commencement, et n'oblierons pas ce qu'il vous a pleu nous mander touchant le s[r] Cornelio Bentivoillio.

Monseigneur, le s[r] Pierre Strozzy arriva en ceste ville lundy au soir et me semble qu'il feyt fort bien de venir premièrement icy que devers vous, pourceque j'ay entendu que le duc de Florence prenoyt sy grand subson de sa venue que l'on disoyt qu'il commenceoyt desja à s'armer et à faire lever gens, et n'y avoit autre moyen pour l'asseurer et luy faire entendre comme le Roy veult que passent les choses que par le Pape, envers lequel ledit s[r] Pierre s'est

---

1. Pierre Tagliavia, archevêque de Palerme depuis le 10 décembre 1544, mort le 5 août 1558.
2. A ce moment, Jean-Jérôme Rossi était évêque de Pavie.
3. François de Cental de Bouliers, sieur de Manne, fut chargé de plusieurs missions à Rome par la reine mère. (Voy. *Corresp. de Catherine de Médicis*, édit. La Ferrière, t. I, p. 71, etc.) Attaché pendant quinze années à la personne du cardinal du Bellay en qualité de protonotaire, nous dit Brantôme (éd. Lalanne, t. IX, p. 677), il devint plus tard abbé de Lérins et de Bonport, puis évêque de Fréjus de 1579 à 1587.

Digitized by Google

si sagement conduyt, et luy a tenu si bons et si honnestes propoz, que j'espère que tout en yra beaucoup mieulx, comme vous pourrez sçavoir par ledit S^r^ Pierre que vous verrez bien tost, lequel m'a monstré le pouvoyr que le Roy luy a baillé par deçà, qui est d'estre son lieutenant général aux affaires de la guerre, avec semblable autorité que avoit M. de Termes, vous réservant toutefois si honnorable part que je croy que vous en demourerez content, attendu mesmement que le personnage qu'il vous envoye est votre serviteur affectionné de longue main et que il ne fauldra pas de vous defferer tout l'honneur et service qu'il pourra, et se gouverner en toutes choses par votre bon advis.

Monseigneur, j'ay entendu, par messer Alexandre Bendidyo, l'élection qui a esté faicte du régyment de Syenne, qui est de personnes qui vous sont agréables et confidentes, dont je suys bien fort ayze tant pour le service du Roy que pour votre satisfaction, laquelle je désyre en toutes choses autant que nul autre serviteur que vous ayez.

Monseigneur, M^gr^ le cardinal S^t^ Ange m'a dit que madame la duchesse de Castres a sur son estat bonne quantité de bledz tant du syen propre que de ses subjectz, lesquelz ont nécessité d'en vendre pour avoir de l'argent. Toutesfoiz elle faict difficulté, craignant de faire quelque choze qui vous desplaise. Il me semble soubz votre meilleur advis qu'il seroyt bon que en retinssiez deux ou trois mil moges qui luy fussent payez et que du reste elle demeurast en liberté de le vendre à qui bon luy sembleroit, la priant touttefois de n'en bailler point aux Genevoys ne autre enemis du Roy s'il luy est possible, car elle trouvera bien à s'en descharger en Corse ou ailleurs là où ce sera service à Sa Majesté.

Vous advisant, Monseigneur, que oultre les quattre cardinaux que je vous ay nommez cydessus le Pape s'en est encores réservé ung *in pectore*, qui je me doubte sera le filz du duc de Florence.

Digitized by Google

165. — 22 décembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi. (Bibl. nat. F. fr. 20441, f° 115. Orig.)

Sire, le Pape a dépesché messer Matheolo son maistre des postes pour porter le bonnet de cardinal à Monseigneur d'Alby. Et pour ce qu'il passe par l'estat de Milan, et qu'il ne seroit point seur de luy bailler lettres où il y eust chose de secret, M^gr^ le cardinal du Belay et moy avons advisé de dépescher demain le seigneur de Mannes vers Vostre Majesté pour luy rendre compte de ce qui est succedé en ceste ville et de ce qu'il y négotie. Parquoy me remectant sur ledict s^r^ de Mannes, je ne vous tiendray plus long propoz, si n'est à vous dire que ledict messer Matheolo faict ordinairement de bons offices pour vostre service en ce que je l'employe, pour faire tenir mes pacquetz. Sire, je prye le Créateur vous donner en parfaicte santé très longue vye.

De Rome le xxij^e^ jour de décembre 1553.

Vostre très humble subject et très obéissant serviteur. — Lanssac.

---

166. — 24 décembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Lorraine.

Monseigneur, je vous escriviz avant hier par le maitre des postes du Pape qui portoyt le bonnet de cardinal à M^gr^ votre frère et ne vous diray pour le présent autre chose sur le faict de la promotion dernière sinon ce que vous en verrez par les lettres que M^gr^ le cardinal du Bellay et moy escrivons au Roy, vous suppliant très humblement croire qu'il n'a point tenu à y faire toutes les sollicitations et remonstrances requises que ny aions eu meilleure part, et que si n'eust esté la craincte de faire dommage à mondit s^r^ votre frère nous y eussions bien fait davantage.

Monseigneur, quand le Roy départit la despouille de feu

Digitized by Google

M. de Mirepoix avant que je partisse de la court, il me semble qu'il avoit advisé de bailler l'évesché à Mgr le cardinal de Monte en laissant ses deux petites abbayes à Mgr le cardinal Verallo et l'abbaye de Beaubec au cardinal d'Imola, laissant celle de St Ferme à messer Maryano, médecyn du Pape, ou à messer Rocho, serviteur du conte de Petilhan. Depuis à ce que j'ay veu ceste délibéracion a esté changée, car dès le viij[e] de ce moys je receuz la nomination du Roy sur ladite abbaye de St Ferme en faveur du secrétaire Boucher, lequel s'en fist pourveoir et dépescher ses bulles dès le x[e], dont toutesfoys il m'a promis qu'il fera tousjours ce qu'il luy sera commandé par Sa Majesté. Depuis deux jours j'ay receu les lettres de Sadite Majesté du vij[e] avec les vostres par lesquelles il m'est commandé de faire pourveoir ledit sr cardinal Verallo de ladite abbaye de St Ferme, sans toutefoiz que l'on m'ayt envoyé les lettres de nomination de Sadite Majesté requises. Parquoy et attendu ce que dessus j'ay délibéré de n'y toucher point sans avoir nouveau commandement de Sa Majesté et de vous, mesmement aussi que ladite abbaye est de peu de valleur comme de xv[c] l. et dit le cardinal d'Imola qu'il n'en eut jamais v[e] escuz pour ung an qui me fait penser que icelluy cardinal Verallo en feroyt peu de compte, veu que j'ay entendu que après le conclave vous luy en voullustes bailler une qui valloyt mil escuz qu'il ne voullut pas accepter. Mais s'il vous a pleu le faire pourveoir de la protection d'Escosse dont cydevant je vous ay escript, je pense que ce sera chose où il aura beaucoup plus grand contentement.

Monseigneur, je vous envoye la dépesche de votre abbaye de Bellebranche[1] que Mgr le cardinal du Bellay a obtenue du Pape, sans qu'il ayt esté besoing que je m'y sois employe

1. Notre-Dame de Bellebranche, abbaye cistercienne fondée en 1152 au diocèse du Mans, à quelques pas de Sablé. Elle passait pour une des plus riches et des plus belles de la région. Henri IV la réunit au collége des jésuites de la Flèche.

Digitized by Google

comme je feray tousjours en toutes choses où je congnoistray vous pouvoir faire service, vous advisant que j'ay cidavant escript au Roy avoir entre mes mains plus de xxv abbayes à faire dépescher pour des frères et parentz de beaucoup de bons serviteurs de Sa Majesté ; mais quelque instance que j'en puisse faire, je ne puis riens obtenir de Sa Saincteté pour ce que les unes sont de tiltre en commande et les aultres ont deffault d'aage. Parquoy il me sembleroyt bon que Sadite Majesté escrivit à Sadite Saincteté qu'il luy pleust expédier tout ce que nous avons à présent, et que par cy après elle ne luy nommera sinon personnes qualiffiées selon les concordatz. Ou bien si ceste voye ne vous semble bonne, il vous plaira me faire entendre comme j'auray à me y gouverner, vous voullant aussy bien dyre que je ne sçay encores si l'on envoyera le chappeau à M^gr votre frère, ou si l'on attendra qu'il le vienne prandre icy. Mais en quelque sorte que ce soyt, il me semble qu'il ne sera que bon que luy et d'autres y viennent, car encores que Sadite Saincteté se porte à présent assez bien, sy est-ce que la mauvaise règle dont il use et les grandes descentes de catharre accompagnés de fiebvre et de flux de ventre qui le prennent souvent, donnent peu d'espérance de sa longue vye.

Monseigneur, je vous supplie très humblement avoyr pour recommandé mon pouvre cousin de S^t Gelays [1] affin que par votre bon moyen il plaise au Roy avoir pityé et compassyon de sa longue pouvretté et de luy faire quelque bien dont il puisse vivre et m'ayder. Car l'ung et l'aultre en avons bon besoing. Ce faisant tous deux demeurerons d'autant plus obligez à vous faire très humble service, et prier le Créateur vous donner, Monseigneur, etc.

De Rome le xxiiij^e jour de décembre 1553.

---

1. François de Saint-Gelais, fils de Mellin de Saint-Gelais, seigneur de Saint-Séverin, et de Madeleine de Beaumont.

Digitized by Google

167. — 25 décembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire par le s^r^ Pierre Strozzy suivant laquelle je n'ay failli de luy rendre amplement compte de tous les affaires de deçà, mesmement de ceulx de Syennes où il va, luy aiant dit mon adviz comme il me semble qu'il s'y doibt gouverner, encores qu'il soyt si sage qu'il n'eust point de besoing de mes advertissementz, vous asseurant que je continueray à avoir bonne intelligence avec luy, et à l'advertyr que tout ce que je pourra y entendre et penser concernant le devoyr de sa charge avec toute la sincérité et dilligence dont je vouldrois user à l'endroyt de vous, Monseigneur, puisqu'il vous plaist me commander ainsi le faire; car pour tous ceulx qui viendront de votre part et que je congnoistray vous porter telle affection comme faict ledit s^r^ Pierre j'emploieray tousjours libérallement ma vye, mes biens, et se peu d'esperyt que Dieu m'a donné pour leur faire service, ainsy que je me y sens grandement obligé, ne recongnoissant bien ne honneur que j'aye ne que je puisse avoir à l'advenyr que de vous, Monseigneur, vous remerciant très humblement de l'asseurance qu'il vous plaist me faire de la continuation de votre bonne grâce en laquelle je vous supplie me maintenir et en votre protection comme votre serviteur qui déppend seulement de vous et ne recongnoist après le Roy autre chose.

Monseigneur, vous avez cy davant fait donner l'abbaye de Saint Ferme au secrétaire Boucher dont, suyvant le commandement du Roy et le vostre, je luy ay fait dépescher dès le x^e^ de ce moys, et en a levé ses bulles, et présentement ay receu une lettre de Sa Majesté qui me commande de faire pourveoir le cardinal Verallo de ladite abbaye et néantmoings ne m'envoye point sa nomination, qui seroyt nécessaire pour la faire expédier, et combien que ledit

Digitized by Google

Boucher soyt prest d'en faire ce que Sa Majesté et vous luy commanderez, sy esse que je n'y ay point voullu toucher jusques à ce que j'en aye eu autre commandement, pource que j'ay pensé que vous n'auriez pas plaisir qu'on deffeyt ce que vous avez fait, et aussi que c'est une pièce qui ne vaut que xv^{c} francs, dont je suis asseuré qu'il ne se contentera point, et qu'il sera plus ayze d'avoir la protection d'Escosse, dont j'ay par cy devant escript à Sa Majesté en sa faveur.

Monseigneur, j'ay donné ce voiage au s^{r} de Manne à l'instance de M^{gr} le cardinal du Bellay et pour sa satisfaction, affin qu'il ayt moien de solliciter l'espérance que le Roy lui a donnée de luy faire du bien, vous advisant que l'abbaye de Monstiers la Selle pour le filz de feu M. de Lyencourt est dépeschée.

Monseigneur, je me recommande, etc.

---

168. — 25 décembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au roi. (Bibl. nat. F. fr. 20441, f° 119. Orig.)

Sire, je vous ay cy-devant mandé ce que j'avoys peu entendre du Pape sur la promotion des cardinaulx, qui estoit qu'il n'excederoyt point le nombre des troys ; et encores dernierement que je luy presentay voz lettres en faveur de MM. les évesques de Sainct Papol et de Troyes, il le me confirma de rechef, et me dit d'avantage que quant il changeroyt de délibéracion, qu'il auroyt tousjours Vostre Majesté et les choses recommandées par icelle en telle considéracion qu'il devoyt. Toutesfois je fuz adverty depuis, que l'ambassadeur de l'Empereur le sollicitoyt chacun jour d'en faire à son instance, et se ventoyt qu'il luy en avoit esté accordé deux : par quoy, sabmedi qui estoit le vj^{e} de ce moys, par l'advis de M^{gr} le cardinal du Bellay, je fuz vers Sa Saincteté, où je trouvay ledict am-

Digitized by Google

bassadeur, qui n'en faisoyt que sortyr, et luy dictz que encores que je fusse certain de son affection et bonne voullonté en vostre endroit et que j'adjoustasse plus de foy à ce qu'elle m'avoyt asseuré que à ce qui se disoyt publicquement par Rome, ce néantmoings je ne pouvois faillir, pour le devoir de ma charge, de luy ramentevoir ce que je pensois estre requis pour la conservacion de l'amytyé qui est entre Sadicte Saincteté et Vostre Majesté, et que ayant entendu que les Impériaulx se vantoyent d'avoir obtenu d'elle la promesse de deux cardinaulx, je la supplioys d'en faire autant de vostre part et d'avoir souvenance de ceulx que vous luy avyez recommandez, m'asseurant qu'il seroit bien difficille de vous contenter, si elle avoyt plus de respect à l'Empereur qu'à vous. Surquoy elle se meyt en la plus grant collère qu'il est possible et me dit qu'elle sçavoit bien que je luy voullois parler de ce propoz, dont elle avoyt la teste rompue de tout le monde, et qu'elle se voulloit enfermer dans le chasteau de Sainct-Ange pour faire ce que bon luy semblera en liberté, et quant elle feroit douze cardinaulx pour l'Empereur, elle luy estoit bien obligée de plus; que toutesfois elle ne le feroit pas et qu'elle se garderoit bien de faire chose dont vous eussiez cause d'estre mal content, mais quant pour cella vous vouldriez rompre qu'elle en laissoyt le penser à Dieu, et que vous n'aviez garde de vous courroucer pour si peu, veu que dernierement que vous estiez en guerre, elle en feyt quatorze tout en ung coup et vous fistes la paix incontinent ; qu'elle ne voulloyt riens faire à l'instance de l'Empereur, mais pour son contentement ; qu'il y avoit des prélatz du concille dernier qu'elle voulloit recongnoistre, et que ce n'estoit pas peu faict que de faire deux frères cardinaulx[1] et vouldroit avoir donné dix mil escuz et n'y estre point

1. Les cardinaux de Lorraine et de Guise.

Digitized by Google

obligée ; toutesfois puisqu'elle l'avoyt promis, elle le feroit. A quoy je répliquay que je n'estoys point veneu là pour la mettre en collère, ne pour faire aucune protestacion, ains seullement pour luy dire ce qu'il vous avoyt pleu me commander et faire le devoir de bon ministre. Et que après elle en feroit ce qu'il luy plairoyt, et que je ne luy avoys pas dit que vous voulussiez rompre pour choze qu'elle feist pour ce que je n'avois point charge de ce faire, que je pensois bien que vous contrepoiseriez l'amytié que vous luy portiez aux occasions qu'elle vous en donneroyt. Et quant à faire M. d'Alby, c'estoit choze qui vous seroit agréable, mais elle sçavoit bien qu'elle avoit grande raison de le faire et qu'en luy faisant cest honneur, elle en faisoit aussi au collège, pour ce qu'il n'y en a gueres de sa qualité, et me retiray sur ce propoz. Depuis j'ay esté veoir M^gr^ le cardinal d'Imola, lequel m'a dit que la cause, pourquoy Sadicte Saincteté s'estoit ainsi mise en collère, estoyt pour ce que j'avois usé de ce mot : de la conservacion de vostre amytyé, voulant par là inférer la rompture. Mais je laisse le jugement à Vostre Majesté, Sire, si je luy ay dit chose qui luy deust donner occasion de se altérer et qui ne soit conforme à vostre intencion et aux commandemens qu'il vous a pleu me faire. Vous asseurant que les propoz cy dessus escriptz sont les mesmes parolles que Sa Saincteté me dist et celles que je luy repliequay, et n'y a autre différence que de la langue françoise à l'italyenne, ne luy ayant jamais parlé, sinon avec toute la doulceur et révérence qu'il m'a esté possible. Je dictz aussi audict cardinal d'Imola que je n'avois point oy parler de faire cardinaulx à l'instance de l'Empereur, sinon depuis xv jours qu'il est icy de retour, et que je le prioys de faire en cest endroyt et tous aultres qui concernent vostre service selon la fiance que vous aviez en luy et la bonne voullonté que vous luy portiez.

Sire, M^gr^ le cardinal du Bellay parla après moy au Pape,

Digitized by Google

qui vous escript les propoz qu'ilz eurent ensemble et aussi de ce qui est succedé en ladicte promotion, par quoy je ne vous en feray redite, ne pareillement des choses qui ont passé entre Sa Saincteté et le s[r] Pierre Strozzy [1], qui est arrivé depuys deux jours en ceste ville, pour ce qu'il vous en rend compte par ses lettres. Bien vous dirai-je qu'il m'a semblé avoir fort bien fait de venir premierement icy que d'aller à Syenne, pour ce que le duc de Florence prenoit si grand soubson de sa venue qu'il avoit desjà commencé à s'armer. Et n'y avoyt point autre moyen de luy faire bien entendre les choses, comme Vostre Majesté les entend, sinon par Sa Saincteté, envers laquelle il s'est si bien et sagement conduyt et luy a dit tant de bonnes et honnestes choses, que si elle prend raisons en paiement, elle a grande occasion d'estre contente et satisfaicte et

---

1. Aussitôt arrivé à Rome, il écrivit le 24 décembre au connétable de Montmorency la lettre suivante :

« Monseigneur, Je m'estoys oublyé de vous escrire, comme j'ay trouvé icy M. de Lanssac ambassadeur, lequel par cela j'ay congneu et suyvant l'opinion de tout le monde démène et négocye les affaires du Roy si prudemment et diligemment et avec une si grande affection qu'il est impossible que aulcun aultre en ce faict le sceust esgaller. Et en la création mesmement de ces nouveaulx cardinaulx il y a si dextrement besongné qu'il a empesché que deux des plus grands ennemys que le Roy ayt en Italie ne soient parvenuz à la dignité cardinale, et en toutes aultres choses se porte tellement que Sa Majesté et vous, Monseigneur, ne pourriez mieulx désirer. Toutesfoys il a affaire avec ung Pape duquel on ne se peult pas beaucoup asseurer et est fort difficile qu'il ayt tousjours de luy heureuse yssue des choses qu'il pourchassera, quelque grande vigilance et sollicitude qu'il y puisse mettre, de laquelle il ne deffault aucunement.

Monseigneur, suyvant vostre commandement et les grandes vertus et mérites aussy du dit sieur de Lansac j'ay fondé si grande amityé avec luy que vous cognoistrez que jamais deux serviteurs du Roy ne furent en Italye avec plus d'affection et de concordance que celle qui sera désormais entre nous deux et que j'auray toute ma vye avec tous ceulx qui vous seront aultant affectionnez serviteurs comme il est, n'ayant aultre désir ne object que de faire service à vous et aux vostres et demeurer en vostre bonne grâce à laquelle très humblement je me recommande et prye Notre Seigneur,

Monseigneur, vous donner, en santé, très bonne et longue vye.

De Rome ce 24[e] jour de décembre 1553.

Vostre très humble et obéissant serviteur. — Pietro Strozi. »

(Bibl. nat. F. fr. 20441, f° 118.)

Digitized by Google

espère que la venue dudict s^r^ Pierre par deça vous sera de grant service et contentement.

Au demourant, Sire, mondict s^r^ le cardinal du Bellay, ledict s^r^ Pierre et moy fusmes hyer en la congrégacion, avecques les cardinaulx que le Pape a dépputtez, pour traicter de la paix ou suspencion d'entre Sa Saincteté et Vostre Majesté, où il ne fut encores riens conclud ; il est vray que nous sommes demourez d'accord que le duc de Parme et ses estatz demoureront en vostre protection, par quoy il reste deux choses : l'une, à veoir ce que ledit duc devra faire pour l'honneur, satisfaction et seurelté de Sadicte Saincteté et pour anuller les sentences et censures données à l'encontre dudit duc et autres contenuz es articles et confirmer de nouveau son investiture, si besoing est, et aussi adviser quel regard ilz deveront avoir à l'Empereur en ce traicté. A quoy, après en avoir parlé ausdicts s^rs^ dépputtez, ilz ont prins terme quelques jours pour y penser et à le meetre par escript. Je leur ay remonstré deux choses : de considérer que nous n'avons point à traicter entre Vostre Majesté et ledict Empereur, où il y avoyt peu d'amytié et beaucoup de choses à disputter, mais entre ung père et ung filz qui se ayment et n'ont riens à départir ensemble. D'autre part, que, encores que vous désiriez avoir briefve conclusion de ceste affaire, ce n'estoit pas par nécessité, pour ce que, graces à Dieu, voz affaires sont en telle disposicion que voz voisins ont plus d'occasion de s'asseurer de Vostre Majesté que vous d'avoir crainete d'eulx ; mais que ce que vous en faisiez estoit seullement pour perpétuer entre Sa Saincteté et vous une bonne, perpétuelle et sincère amityé, et pour oster le doubte que a tout le monde de veoir ce qui seroit à succéder après ladicte suspencion.

Sire, par mes dernières lettres, je vous ay escript que, suivant vostre commandement, j'avois fait pourveoir le secrétaire Boucher, dès le x^e^ de ce moys, de l'abbaye de

Digitized by Google

Sainct Ferme que a laissé le cardinal d'Imola, et présentement ay receu ce qu'il vous plaist me commander par vostre lettre du vij[e] du présent, qui est de faire pourveoir le cardinal Verallo de ladicte abbaye de Sainct Ferme, sans toutesfois que vous m'envoiez vostre nomination pour la faire dépescher, par quoy je différeray jusques à ce que j'aye aultre commandement de Vostre Majesté, par ce que ledict Boucher a desja levé ses bulles, lequel est toutesfois prest de la bailler à qui vous luy ordonnerez. Il est vray que ladicte abbaie est de si petite valleur, qu'à mon advys ledict cardinal Verallo ne la vouldra pas accepter, car elle ne vault que xv ou xvj[c] francs. Et j'ay entendu que après le conclave M[gr] le cardinal de Lorraine luy en offrit une qui valloit plus de mil escuz, qu'il ne voullut point prandre. Et me semble que s'il vous a pleu luy accorder la protection d'Escosse, dont je vous ay escript de sa part, ce sera chose qui le contentera beaucoup plus, attendant quelque meilleure occasion de luy faire du bien. Aussi je ne parleray plus, suivant ce qu'il vous a pleu me commander, au cardinal de Monte de laisser ses deux petites abbayes, mais si vous estes résollu qu'il les laisse, il vous plaira faire entendre au nonce du Pape, qui est près de vous, que ce a esté tousjours vostre intencion. Car ledict cardinal de Monte a dit que ce qu'il en faisoyt estoyt plus par ma sollicitacion, que de vostre voullonté, et aussi comme ledict nonce luy a mandé que, s'il tenoyt bon, que vous seriez content que le tout luy demourast. Vous suppliant très humblement, Sire, avoir souvenance de messer Rocho qui est au conte de Petilhan, affin que en cest endroyt vous soiez quicte de vostre promesse.

Sire, je supplie le Créateur vous donner en parfaicte santé et prospérité, très longue, très bonne et contente vye, avec victoire sur voz ennemys.

De Rome le xxv[e] jour de décembre 1553.

Digitized by Google

Sire, je vous envoye cy encloz ung mémoire [1] que Mgr le cardinal du Bellay et moy avons fait du propoz que le

---

1. En voici la teneur :

« Le sabmedy ensuivant, qui fut le xxiij^e^, Mgr le cardinal du Bellay et le sr de Lanssac feyrent en commung demander audience au Pape, en laquelle luy dirent avoir eu responce de messeigneurs les cardinaux dépputez pour traicter de la suspencion [1] qui avoyent faict entendre tout ce qu'ilz avoyent négotyé avec eulx, ensemble leur advis à Sa Saincteté, à laquelle il restoyt seullement de parler pour en sçavoir son intention, et que estant à présent prestz de dépescher vers le Roy ils la supplioyent de dyre ce qu'ils auroient à en mander à Sa Majesté. Sur quoy Sa Saincteté leur respondist en substance qu'il ne failloyt aucunement doubter de sa bonne voullonté envers Sa Majesté ne penser qu'elle fust pour jamais entrée en aucune inymytyé ou différend avec elle, qu'elle avoit tousjours desclaré, comme encores elle faisoyt, entendre ladite suspencion pour une paix perpétuelle. Mais que pour le présent, voyant en quelz termes estoient les affaires d'entre Sa Majesté et l'Empereur, elle ne voyoit point qu'elle peust nommer ledit traicté paix, pource qu'il est dit par l'accord cydevant fait que le duc Octavio au bout des deux ans demourera en sa liberté, que toutesfois il ne veult point habandonner le service de Sa Majesté et aussy Sadite Majesté ne vouldroyt habandonner sa protection, et que encores que tous deux le vouloissent, Sadite Saincteté ne le vouldroit conseiller, ayant fort agréable que les choses demourent ainsi qu'elles sont. Mais que si elle le consentoyt par ung traicté il luy semble que ce seroyt trop ouvertement offenser ledit Empereur. Parquoy elle les pria pour ceste heure d'eux contenter de prolonger ladite suspencion pour autres deux ans aux mesmes et semblables conditions, contenues par la dernière. Et quant à ce qui touche le duc Octavio et sa maison pour les sentences et censures données à l'encontre de luy, Sadite Saincteté nous a dit qu'elle y pourveoira, de sorte que quant elle viendroyt à mourir il n'en pourroyt advenyr aucun dommage et luy feroyt telle seuretté que non seulement les offences qu'il luy avoit faictes luy estoient remises, mais qu'il le mettroyt hors de doubte d'estre jamais travaillé par son moyen. Il est vray qu'elle voulloyt faire cella à part et secrettement et que durant ses festes, elle mettoyt le tout par escript pour le luy communiquer. Et après en avoir eu leur advys, elle y prandroyt une bonne conclusion, leur tenant Sadicte Saincteté tous les susdits propoz avecque tant de bonnes et honnestes paroles de l'affection qu'elle porte à Sa Majesté, s'excusant qu'elle n'en povoyt faire telle démonstracion qu'elle vouldroyt pour le présent. A quoy nous luy correspondismes aussy en bonnes et gratieuses parolles aultant qu'il nous fut possible. »

1. C'est à cette suspension que font allusion les « Estrennes » que Joachim du Bellay adressa

Au révérendissime cardinal du Bellay et au seigneur de Lanssac, ambassadeur pour le Roy à Rome.

Du chef le plus digne,
Du chef plus insigne
De pourpre vestu
La toute vertu
Puisse, ceste année,
Se voir estrenée
Du Père à deux chefs,
Qui porte les clefs,
Pour donner entrée
A la vierge Astrée,

Digitized by Google

Pape nous tinst, sabmedi dernier xxiij^e^, sur le fait de la suspencion.

Votre très humble et très obéissant subject et serviteur.

— Lanssac.

---

169. — 27 décembre 1553. — Lettre de M. de Lanssac au duc de Montmorency. (Bibl. Nat. F. fr. 20441, f° 121. Orig.)

Monseigneur, vous verrez par toutes les lettres que M^gr^ le cardinal du Bellay, le s^r^ Pierre et moy escrivons au Roy, tous les bons et fascheux propoz que le Pape

---

Et refaire encor'
Ce beau siècle d'or
Qui diroit la terre,
Avant que la guerre
Eust par art d'enfer
Emoulu le fer,
Ouvrant de main forte
La grand double porte
Du clavier de l'An.
Mais Dieu doint que Jan
En Janus enserre
Ceste horrible guerre
Fille du Caos,
Luy serrant au dos
Les mains enchainées,
Les mains condamnées
Aux fers, jusqu'à tant
Que de là sortant
On chasse d'Europe
L'infidèle troppe.
Ce grand bonheur tien,
O peuple Chrestien,
Pend de l'entreprise
Du chef de l'Eglise.
Descende des cieux
Le courrier des Dieux,
R'amenant la belle,
Que Paix on appelle,
Paix, fille de Dieu,
Paix, qui au milieu
Des cruels alarmes
Arrache les armes
Du poing des soldars
En despit de Mars,
Qui ores se baigne
Au sang de l'Espaigne
Et du fier Germain,
Tremblant sous la main
Du Roy le plus juste
Qui depuis Auguste
Fut onq' couronné,
Roy du ciel donné.
Le ciel donc nous face,
Lansac, tant de grace,
Que le Père Sainct
Jusqu'aux Enfers craint,
Chasse la Furie
Dont la seigneurie
D'un cours effrené
A ia trop regné
Dessus les provinces
Aux cœurs des grands Princes.
Si ce grand bien-fait
Par toy nous est fait,
Bellay fera dire
Aux nerfs de sa lyre
Un chant immortel,
Offrant sur l'autel
Sainct à la Mémoire,
Ce vœu, pour ta gloire.
C'est que le bonheur,
Le gaing et l'honneur
Tousjours favorise
A ton entreprise,
Et qu'à ton retour,
Le plus digne tour
Que ton Prince donne
Ton col environne.

(T. I^er^, p. 278.)

A la même époque, Joachim du Bellay dédiait au Pape un sonnet où il faisait des vœux pour que la nouvelle année voie la Paix, « fille de Dieu », redescendre parmi les hommes et réconcilier d'un mutuel accord le roi, le pape et l'empereur. (T. I^er^, p. 283.) Le poète Joachim du Bellay, séjourna à Rome pendant quatre ans et demi près de son parent le cardinal du Bellay, et y connut M. de Lanssac, qu'il honora d'une ode (t. I^er^, p. 274) où il vante l'éloquence persuasive de notre ambassadeur. (Henri Chamard, *Joachim du Bellay*, 1522-1560. Lille, 1900, p. 309.)

Digitized by Google

nous a tenuz depuis ung temps ença, desquelz et des effectz qui s'en ensuyvent, vous ferez tel jugement qu'il vous plaira congnoissant homme à qui nous avons affaire, duquel il fault tyrer ce que l'on peult. Et d'aultaut qu'il m'a semblé ceste occasion estre suffisante d'en advertir le Roy, j'ay dépesché le s^r^ de Manne, présent porteur, qui, pour estre homme de bon entendement, vous sçaura rendre bon compte de toutes choses et mesmement de la disposicion et estat esquelz se retrouve Nostre Sainct Père. Et aussi pour ce que je le congnois bien fort honneste gentilhomme et pour faire service et que vous sçavez trop mieulx les mérites de la maison de Sental, dont il est, je vous supplie très humblement l'avoir pour recommandé.

Monseigneur, estant mondict s^r^ le cardinal du Bellay et moy allez vers le Pape, samedi dernier, pour les causes que vous entendrez, Sadicte Saincteté me commanda d'escrire au Roy le grant contentement qu'elle a dudict s^r^ cardinal, louant infinyment son sçavoir, prudence et éloquence, qu'elle dict faire grand honneur à tout ce colleige, où il se déporte de façon, tant en ce qui concerne le devoyr de bon cardinal, comme de ministre de Sa Majesté, que toute la compagnye en demoure grandement satisfaicte.

Au demeurant, Monseigneur, je vous ay escript par messer Matheolo, maistre des postes du Pape, qui a porté le bonnet de M. d'Alby, qu'il vous pleust attendre mon advis premier que de luy faire responce en ce que j'ay entendu qu'il vous veult requerir, qui est d'avoir l'office de maistre des courryers du Roy, que tient Le Boitteux. Sur quoy je vous diray, Monseigneur, que s'il l'avoyt, je ne sçaurois mander ung pacquet ne en receveoir, que le Pape ne le sçeust, et d'avantage ledict Matheolo a espousé la mère du s^r^ Fabyen, filz du s^r^ Baldoyn, qui, comme vous sçavez, déppendent tous du duc de Florence; et me semble qu'il ne seroit pas fort bon de commectre quelque chose d'importence à gens affectionnez de ce costé là. Et

Digitized by Google

aussi ne seroyt-ce pas choze raisonnable de priver ledit Boitteux de son estat, puys qu'il n'y a point faict ne commys de faulte.

Monseigneur, vous sçavez les continuelz services que faict au Roy messer Bernardo Achaioly, lequel encores à présent fournist la plus part des deniers qui vont à Sienne, par le mandement de Nazy de Venyse et en advance, si besoing est. Par quoy, je vous supplie très humblement avoir souvenance de le faire couscher en l'estat de l'office de secrétaire de la chambre, dont il vous a pleu le faire pourveoir, car c'est chose qui le contentera grandement et qu'il mérite très bien.

Monseigneur, j'ay présentement eu advis par gent qui le peuvent sçavoir, que les Impériaulz sont résolluz à ce printemps de faire la guerre à Syennes, en estant sollicitez par le duc de Florence, auquel l'Empereur a mandé qu'il continue en sa bonne voullonté et qu'il ne l'habandonnera point et que le duc d'Albe doibt passer à ce printemps de deça avec quelque nombre d'Espagnolz, pour estre chef à ladicte entreprinse. Toutesfois entre cy et là ilz pourront bien avoir occasion de changer de desseing.

Monseigneur, j'ay entendu que M. le prince de Salerne vous faict recommandation d'un gentilhomme neapolitain nommé Francesco Torre, qui partist dudict royaume pour le service dudict prince. Et pource qu'il est icy avec moy et que je le congnoys fort honneste gentilhomme, de bon entendement et capable de faire quelque bon service, je vous suplye très humblement l'avoir pour recommandé.

Monseigneur, je supplie le Créateur vous donner très bonne et longue vye.

De Rome le xxvij^{e} jour de décembre 1553.

Monseigneur, j'ay baillé au présent porteur deux cens escuz pour partie de son voyage.

Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur. — Lanssac.

Digitized by Google

170. — 1er janvier 1554. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare [1]. (Bibl. Nat. F. fr. 20.441, fo 123. Cop.)

Monseigneur, j'ay receu ce qu'il vous a pleu m'escripre du xxixe du passé et ay communiqué le tout à Mgr le cardinal du Bellay ; lequel et moy aussy pensons bien que si lors le sr Pierre eust esté desja arrivé vous feussiez trouvé satisfaict de ce qu'il vous plaist nous demander. C'est assavoir si nous sçavons de notre costé quelques moyens ou intelligences qui feussent pour servir à exécuter une bonne diversion à l'encontre de ses ennemys, en cas que Sa Majesté y voulust entrer ; tout ce que nous en sçaurions dire, vous le pourrez dès ceste heure avoir entendu dudit sr Pierre, d'aultant que sur ung interrogatoire qu'il nous feist estant icy quasi semblable à ce que dessus, Mgr le cardinal du Bellay luy leut mot à mot en ma présence tout ce que nous avions envoyé au Roy sur ce propos par M. de Viviers et discoureumes si bien au long de tout, nous troys ensemble, qu'il m'est à veoir que n'y pourrions guères adjouster ; dont quant à ce que luy en deismes à bouche, il nous a semblé de nous en remettre à luy et ne devoir réitérer ce que comme dict est nous en avons mandé au Roy. Pour ce que vous, Monseigneur, l'avez eu entre les mains, ayant M. de Viviers esté par nous envoyé devers vous pour le tout vous communiquer et monstrer avant que passer oultre.

Monseigneur, nous avons cy devant mandé au Roy par le sr de Manne en quels termes nous sommes avec le Pape pour le faict de la suspension d'armes qui est qu'après avoir esté refferé à Sa Saincteté par les cardinaux députés ce qu'ils avoient négocié avec nous, Sadicte Sainteté nous dict la vigille de Noël qu'elle avoyt tousjours entendu et encores entendoit que le traicté de suspension d'entre elle

1. « Par une estafette. »

Digitized by Google

et le Roy feust une paix perpétuelle, et que estant les affaires d'entre Sa Majesté et l'Empereur aux termes qu'ils sont, elle ne pouvoit nommèr ledit traicté, paix. Pour ce qu'il est dict que au bout des deux ans le duc de Parme demeurera en sa liberté. Ce néantmoings il ne veut point habandonner le service de Sadicte Majesté, laquelle aussi ne veult laisser sa protection qui est chose bien agréable à Sadicte Saincteté. Toutesfois si elle le consentoit par traicté, ce seroit trop ouvertement offenser l'Empereur. Parquoy elle nous prioit d'estre contans que ladicte suspension feust seullement prolongée pour deux ans à mesmes conditions que la première et qu'elle feroit à part une seureté audict duc de Parme[1], telle que non seullement les faultes commises envers Sa Saincteté seroient effacez, mais encores il seroit asseuré de ne receyvoir jamais desplaisir d'elle ne par son moyen, et que durant ces festes elle mettroit par escript son intention pour la vous communiequer. Depuis Mgr le cardinal du Bellay et moy l'avons sollicité particulièrement et à part l'ung de l'autre et elle nous a respondu tousjours de le vouloir faire, mais pour en dire la vérité il me semble que elle y aille fort lentement; et quant à moy je ne me puis contenter de ses déportements, pour ce que quelquefoys Sa Saincteté me tient les meilleurs propos du monde et quant je y retourne je la trouve toute changée. D'autre part vous voiez les effects qui s'en ensuivent et le peu de compte qu'elle actend du Roy en la derniere promotion. Et semble que plus nous aillions en avant et plus nous voyons augmenter l'intrinseque intelligence d'entre Sa Saincteté et le duc de Florence avec très grande jalousie qu'elle a prinse de la venue dudit sr Pierre, combien que nous luy tenions les plus gracieulx et honnestes propos

1. Octave Farnèse, second fils de Pierre-Louis Farnèse, né en 1524, mort le 21 septembre 1586.

Digitized by Google

qu'il nous est possible, l'asseurant tousjours de la bonne amitié que le Roy lui porte, et aussy quelquefoys nous parlons plus vifvement selon que nous veoyons qu'il en est besoing.

Monseigneur, M$_{g^r}$ le cardinal du Bellay m'a requis de mettre le propos qui s'en suict dans ma lettre, c'est que vous avez cy devant entendu par luy l'attente où est le s^r Camille Vitello tant de l'alliance de vos alliés que du party par luy tant désiré. De quoy ledit s^r cardinal dict se trouve fort empesché, car s'il pensoit estre accepté il ne vouldroit pour son honneur toucher le poyement de ses troys moys, pour ses chevaulx ligiers, et de ceste heure vouldroit entrer au service du Roy, ou si mieulx sembloit à Sa Majesté, il demanderoit ce congé de se reffaire deux ou troys moys d'ung peu de mal qu'il a, et aussi pour se desvelopper de quelques autres affaires sans pour cela rompre avec le duc jusques à tant qu'il lui seroit ordonné de ce faire. Et cependant advertiroit secrettement de tout ce qu'il pourroit entendre par Rodolfo Baillon[1] son beau frère et par autres. Il a fait entendre de nouveau audict s^r cardinal du Bellay que attendant ceste response il ne se deffera de quatre mil rubes de grain et de grande quantité de vin qu'il a à Montonne[2], place forte et bien garnye, ne de bonne somme de deniers qu'il a en ceste ville et à Florence, ne aussy de soixante sallades de ses subjects pour ce qu'il voudroit accommoder le Roy de tout cela en entrant à son service.

Ledict lieu de Montonne seroit, ainsi qu'on a dict audict s^r cardinal, bien à propoz s'il voudroict faire entreprise ; mays vous, Monseigneur, le pouvez mieulx entendre que nous, et feriez grand plaisir à mondict s^r le car-

1. Baglioni. Une branche de cette famille célèbre, qui donna des tyrans à Pérouse, et un évêque au siège épiscopal de Poitiers, est encore représentée en Poitou. (Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des Familles du Poitou*, Poitiers, 1891, t. I, p. 246.)
2. Montone, province de Pérouse.

Digitized by Google

dinal du Bellay de luy mander ce qu'il doibt respondre la dessus, veu qu'il n'en a response du Roy, et ne luy ne moy ne sçavons que en dire. Son homme a dict à mondict sr le cardinal que avant son partement de Florence, il veit troy Sienois parler deux heures à part au sr Rodolpho Baillon, desquelz l'ung estoit Salvy, celluy de qui le frère a eu la teste tranchée, et ne congnoist les deux aultres. Mais il ne vouldroit estre allegué pour ne descouvrir son maistre.

Monseigneur, je vous remercye très humblement du présent qu'il vous a pleu faire à la fabrique de Sainct Loys, vous asseurant que je n'eusse pas voulu vous charger de faire ceste dépense n'eust esté que je sçay que vous prenez plaisir à en faire de si chrestiennes et honorables que ceste là ; et davantage il me semble qu'estant protecteur de France il estoit très convenable que ce lieu là vous fust reservé pour y employer votre aulmosne.

De Rome le premier jour de janvier 1554.

---

171. — 1er janvier 1554. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, depuis mon aultre lettre escripte j'ay esté adverty qu'il est venu ceste nuict ung courrier de la court de l'Empereur pour demander la dispense du mariage de son filz le prince d'Espaigne avec la Royne d'Angleterre, lequel mariage est conclud. Vous pouvez penser que cela ne favorisera pas noz affaires de deçà, combien que je pense que ladite Royne d'Angleterre empeschera plus ledit Empereur d'icy à quatre ans qu'il ne luy aydera, et encores ne nous sera ce riens de nouveau à veoyr les forces d'Angleterre et de l'Empereur ensemblement contre nous, car c'est chose qui s'est veue plusieurs foys et, Dieu merci, nous nous sommes tousjours bien deffenduz.

Monseigneur, j'entendz que le Pape et le sr Baldoyn

Digitized by Google

désirent fort que les s^grs^ de Sienne leur fassent quelques grans privilèges en l'acquisition de la fratte, en quoy ilz vouldroient estre gratiffiez sans le rechercher. Il vous plaira adviser s'il sera bon que vous moyennez envers ces seigneurs de le faire. Quant à moy il me semble que ce ne seroit que bien faict.

Monseigneur, j'ay esté adverty que l'ambassadeur de l'Empereur a demandé la susdite dispense au Pape, et que Sa Saincteté a répondu que non seulement elle la vouloit donner en plomb mais en or. Et monstre Sadite Saincteté et tous les siens avoir grant plaisir de ceste nouvelle. Aussi l'ambassadeur et ses adhérantz en font grant feste.

De Rome le premier jour de janvier 1554.

---

172. — 1^er^ janvier 1554. — Lettre de M. de Lanssac à Pierre Strozzi.

Monsieur, vous verrez, par les lettres que M^gr^ le cardinal du Bellay et moy escrivons à M^gr^ le cardinal de Ferrare, par lesquelles nous luy faisons entendre vous avoir communiqué tout ce que nous sçavions et notre advis sur les entreprinses et deffensives qu'on pourroit faire, parquoy estant sur le lieu, comme vous estes, avec si cler jugement en telles choses, il n'est point de besoing que je vous en fasse plus longue lettre, m'asseurant que vous sçaurez bien choisir ce qu'il sera bon d'y faire et le conseiller au Roy, n'ayant pour le présent aultre chose à vous dire sinon qu'on m'a adverty, mais je ne le tiens pas encores pour certain, que l'on avoit dépesché quelques cappitaines à Naples pour faire gens. Je m'en enquerray mieulx pour en sçavoir la vérité et la vous mander, vous advisant suivant ce que j'ay dernièrement escript à mondit s^r^ le cardinal que audit Naples y a plus de malcontentement et les peuples y sont plus mal traictez que jamais, et que le marquis d'Aquaviva n'a pas longtemps fut fort

Digitized by Google

blessé par aucuns Espagnolz et le duc de Trajette[1] a esté aussi tué.

Monsieur, il vous plaira donner ordre à ce que Mgr le cardinal du Bellay vous escript, et advertir vos gens à qui vous communiquerez voz affaires d'estre secretz.

De Rome le premier jour de janvier 1554.

---

173. — 5 janvier 1554. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, incontinent que j'euz receu votre lettre du premier de ce moys je l'envoiay à Mgr le cardinal du Bellay qui estoit à Port[2] dont il reveint hyer au soir, et tous deux ensemble sommes merveilleusement aises de ce que vous avez si bien et fidellement esté adverty des entreprinses du marquis de Marignan, et aussi de ce que par la confession de ceulx qu'avez faict prendre il ne se trouve aucun citoyen de Sienne chargé ; qui toutesfois est chose bien difficile à croyre qu'ilz eussent une telle entreprinse et demeurez si longtemps là pour l'exécutter sans y avoir quelque intelligence. C'est la seconde partie que l'on vous a dressée, je m'asseure que vous donnerez bien garde de la tierce, vous advisant, Monseigneur, que j'ay faict entendre ceste nouvelle au Pape et ailleurs le plus dextrement que j'ay peu et sans en faire grant cas, suivant ce que vous me mandez qui m'a semblé très bon,

---

1. Scipion Caëtani d'Aragon, duc de Trajetto.

2. Porto. C'est sans doute là que se trouvait le parc « où les plus facheuses ombres qui soient d'un bout à l'autre sont de lauriers, myrtes, rosiers marins avec chevreulz, fayzans et toutes sortes d'oyseaux... chasse, voleries et pescheries », que le cardinal du Bellay faisait achever non loin du port d'Ostie, ville dont il était évêque et dont il parle dans une lettre de janvier 1554 au connétable de Montmorency, à qui il souhaite un parc semblable à Chantilly. (Bibl. Nat. F. fr. 20447. — Arthur Heulhard, *Rabelais, ses voyages en Italie, son exil à Metz*, Paris, 1891, p. 341. — Henri Chamard, *Joachim du Bellay*, 1522-1560, Lille, 1900, p. 301.)

Digitized by Google

affin que, comme vous dictes, vous puissiez gaigner temps pour voz fortiffications et provisions. Il est vray que noz ennemys comme je croys sont de mesme volunté et qu'ilz veulent aussi gaigner temps pour attendre quelque occasion de nous pouvoir malfaire, ce que je suis asseuré qu'ilz feront sans aulcune dissimulation toutes les foys qu'ilz en auront le moyen ; parquoy si c'estoit la volunté du Roy et votre adviz, ayant tousjours oy dire que le premier coup en vault deux, il me semble qu'ilz se trouveroient estonnez quant avec quelque bonne occasion ilz se verroient prévenuz. Toutesfoiz je ne veulx pas estre si présumptueulx de vous conseillier, m'asseurant bien que par votre cler jugement vous sçaurez congnoistre quand il sera temps et à quelles occasions, estant aussi mieulx adverty de l'intention de Sa Majesté que je ne suis icy.

Monseigneur, le s^r^ Baldoyn m'envoya hyer un sien secrétaire pour me dire que s'en retournant avant hyer messer Bernard Colla vers son maistre, le duc de Florence, le Pape s'estoit laissé entendre que quant ledit duc vouldroyt envoyer icy quelques personnages pour traicter le mariage de sa fille avec le s^r^ Fabien, Sa Saincteté estoit preste de l'arrester et conclurre ; parquoy voulant ledit s^r^ Baldoyn s'acquitter de la promesse qu'il m'avoit faicte me vouloit bien advertir comme les choses passoient, à quoy j'ay respondu que je remercyois ledit s^r^ Baldoyn et que j'avois bien souvenance que me parlant de ce propoz il m'avoit tousjours dict qu'il n'y feroit ny concluroit riens sans le contentement et satisfaction du Roy, mais je ne pouvois pas si tost avoir la response de Sa Majesté pour en sçavoir son intention comme je luy pourrois dire mon opinion là dessus ; et que M^gr^ le cardinal du Bellay reviendroit aujourd'huy de Port, auquel je communiquerois ce que dessus, et que nous adviserions ensemble si j'en debvrois faire quelque office envers Sa Saincteté ou ledit s^r^ Baldoyn pour ceste affaire. Et que quant à moy je pensois que Sadite

Digitized by Google

Majesté auroit tousjours pour agréable tout ce qui se feroit à l'honneur et advantage de Sadite Saincteté et de ceulx de sa maison, pourveu que ce ne fust point au préjudice de l'amytié que Sadite Majesté lui a tousjours portée, et que Sadite Saincteté et le s^r Baldoyn pouvoient disposer de la personne dudit s^r Fabien comme chose qui est à eulx. Toutesfoiz ayant dédié son service et sa protection à Sadite Majesté, il estoit bien raisonnable qu'on ne conclust rien en cecy sans son sceu.

M^gr le cardinal du Bellay ira ce jourd'huy vers le Pape et moy chez le s^r Baldoyn, pour leur tenir semblables propoz sans toutefois en monstrer aulcung malcontentement, car des choses qu'on peult tenyr pour faictes comme celle-là, il n'est plus temps ce me semble d'en donner conseil, et est au Roy d'en faire et ordonner faire la démonstration et ce pendant aux ministres tenir les choses en balance.

Nous sollicitons aussi ordinairement Sa Saincteté d'escrire ce qu'elle nous a promis sur le faict de la suspension, mais il semble qu'elle y aille assez lentement. Les Impériaulx disent que le duc d'Albe[1] sera pour passer à ceste primevère pardeçà. Il vous plaira, Monseigneur, communiquer la présente au s^r Pierre Strossy pour ce que je n'ay pour l'heure aultre chose à luy mander.

De Rome le v^e jour de janvier 1554.

---

174. — 7 janvier 1554. — Lettre du cardinal du Bellay et de M. de Lanssac au roi. (Bib. Nat. F. fr. 20447, f° 89. Copie.)

Sire, le cardinal de Ferrare nous a envoyé la lettre qu'il

---

1. Fernando-Alvarez de Toledo, duc d'Albe, né en 1508, mort à Lisbonne le 11 décembre 1582, généralissime des troupes impériales, puis gouverneur des Pays-Bas (1566).

Digitized by Google

vous a pleu nous escrire par messer Thomas Delvesche [1], et pareillement nous a communiqué ce que ledict Delvesche luy avoit apporté de vostre part pour en sçavoir nostre advys lequel nous avions dit en toutes choses au s^gr^ Pierre quant il fut icy, luy ayant communicqué l'estat de tous voz affaires de deça et les moyens que nous pensions qu'il pourroit tenir pour vostre service, ainsy qu'il vous plaira plus amplement veoir par les coppies des lettres tant de celle qu'il nous a escripte que de celle où nous luy avons respondu et du mémoire cy encloz.

Sire, il y a v ou vj jours que l'Empereur, par ung courier exprès, envoya icy demander la dispense du mariage de son fils le prince d'Espaigne avec la Royne d'Angleterre, se faisant fort du vouloyr de ladicte dame, laquelle dispense fut sollicitée avec tant de dilligence et précipitation qu'elle fut aussitost dépeschée et entre les mains de l'ambassadeur dudict Empereur que nous en peusmes avoyr l'advys. Depuis nous avons recouvert le double de ladicte dispense que nous vous envoyons. Sa Saincteté monstra en publicq avoir grand plaisir de l'accord dudict mariage, mais à ce que j'ay entendu elle ne dist pas de mesme en particullier.

Sire, nous avons aujourd'hui prins occasion d'aller vers Sa Saincteté pour quelques expédicions particullières, et l'avons sollicitée de mettre par escript ce qu'elle nous accorda derrenierement pour la suspension d'armes d'entre elle et Vostre Majesté, et pareillement ce qu'elle nous avoit dit vouloyr faire à part pour la seurté de M. le duc de Parme. Quant à ce point Sa Saincteté a tousjours persisté à donner secrette et bonne seuretté audict duc, tant pour sa vye que pour les papes qui luy pourroient succéder, la se

1. Thomas del Vecchio, aumônier ordinaire du roi, chargé de missions à Ferrare dès 1548. (*Lettres de Catherine de Médicis*, éd. La Ferrière, t. I, p. 23. — *Correspondance de D. du Gabre*, éd. Vitalis, p. 89, 90, 91, 92, 93.)

Digitized by Google

voullant comme tousjours réserver à soy en particullier ; et à la fin sur l'instance que nous luy avons dextrement faicte que ceste secrette seuretté nous fust communicquée pour l'interest que Vostre Majesté a en la protection dudict s^gr^ duc, elle nous a donné intencion et à la fin promesse de le faire. Et quant au demourant de la continuacion de la suspension susdicte pour deux ans, qui est le poinct là où à la fin nous en tombyons, elle nous a dit qu'elle ne pouvoit point astreindre ledict Empereur en ladicte suspension ou la reffuser jusques à ce que le temps de la trefve et suspension première fust expiré, mais qu'elle ne laisseroit pas pourtant de cependant traiter pour elle et continuer ladicte suspension, laissant terme audict Empereur d'y entrer si bon luy semble quinze jours après que ledit traité sera expiré.

Sire, remettant le surplus de ce que nous vous pourrions mander à nostredict mémoyre, nous ferons fin à la présente après avoir supplyé le Créateur vous donner, en parfaicte santé et prospérité, très bonne, très longue et contente vye.

De Rome ce vij^e^ jour de janvier 1553.

Vos très humbles subjectz et très obéissantz serviteurs. — J. cardinal DU BELLAY. — LANSSAC.

Sire, j'ay présentement esté adverty que le cardinal d'Angleterre [1] a escript au Pape avoir eu lettres de l'Empereur, lequel luy permet qu'il puisse aller devers luy et que de là icelluy cardinal est délibéré de passer aussi vers Vostre Majesté.

---

175. — Mémoire de M. de Lanssac et du cardinal du Bellay au roi.

Le iiij^e^ de ce mois, qui fut jeudy dernier, le s^r^ Baldoyn envoya ung sien secrétaire vers moy de Lanssac pour me

1. Le cardinal Pole.

Digitized by Google

dyre que s'en retournant le jour préceddent messer Bernardo Colla devers son maitre le duc de Florence, le Pape s'estoyt laissé entendre que, quant ledit duc vouldroyt envoyer icy quelques personnaiges avec pouvoir pour traicter le mariage de sa fille avec le s^r Fabyen, Sa Saincteté estoyt preste de l'arrester et conclurre. Parquoy voullant ledit s^gr Baldoyn s'acquicter de la promesse qu'il m'avoyt faicte, il m'envoyoit advertyr comme les choses passoyent. A quoy j'ay respondu que j'avois bien souvenance que quant ledit s^r Baldoyn m'avoyt parlé de ce propoz c'estoyt avec promesse de ny conclurre et de ne y faire riens sans le contentement et satisfaction du Roy, comme il me sembloyt estre bien raisonnable puisqu'il avoyt dédié le service et la protection de son filz le s^r Fabyen à Sa Majesté ; de laquelle je ne pouvoys pas si tost avoir responce pour en sçavoir son intention, comme j'en pourroys bien dire mon adviz si j'en estoys requis, mais que M^gr le cardinal du Bellay devoyt revenir ce jour mesme de Porto et que nous adviserions ensemble si nous aurions à en faire quelque office envers Sa Saincteté ou ledit s^gr Baldoyn. Lequel je fuz trouver le lendemain par l'advis de mondit s^gr le cardinal du Bellay, et luy diz que ès choses qui touchoient le devoir de ma charge et le service du Roy, j'aymoys beaucoup mieulx négotier moy mesmes que par messagiers; qu'à ceste cause j'estoys venu vers luy, ayant entendu par son secrétaire les propoz qu'il luy avoyt pleu me mander le jour préceddent sur la résollution du mariage qu'il avoyt prinse de monsieur son filz, et que je le supplyois de me dire pourquoy il me faisoit cest advertissement et s'il désiroyt que je y fisse quelque office, car encores que je fusse obligé comme ministre du Roy d'advertir Sa Majesté de toutes les choses que j'entendoys, sy esse qu'il y avoit grande différence de le luy mander par manière d'advertissement ou bien de sa part. A quoy il me dit qu'il m'avoyt fait cet advertissement

Digitized by Google

comme à ministre de Sadite Majesté envers laquelle il désiroyt rendre toutes ses actions justiffyées, et aussy comme à l'ung de ses amys, en quy il avoyt fiance et duquel il espéroyt tous bons offices, le faisant entendre à Sa Majesté; laquelle il pensoyt ne le sçauroyt trouver mauvais, veu que cydavant quant M^gr^ le légat S^t^ George et le nonce de Sa Sainteté luy en avoyent parlé, Sadite Majesté avoyt respondu qu'elle trouveroyt tousjours bon tout ce que Sadite Sainteté feroyt pour le bien, grandeur et commodité de sa maison. Et que ce party leur estoyt sy à propoz, tant pour l'égualité de l'aage des personnes, que pour estre en leur propre pays, aussy pour avoir esté le duc de Florence tousjours bon amy de Notre Saint Père et bienfaiteur de sa maison, que ung aultre plus grant et plus proffitable ne leur eut point esté de si grande satisfaction; et encores qu'ilz prinssent une fille dudit duc de Florence ce n'estoyt pas pour espouser toutes ses passions, mais plustost s'il est possible de l'attyrer à estre serviteur et amy de Sa Majesté, de laquelle luy et son filz voulloyent à jamais demourer très humbles et très affectionnez serviteurs et soubz sa protection. Et me dit davantaige que sy son filz avoyt trois ans plus qu'il n'a et qu'il peust endurer la peyne du voiaige, qu'il l'envoyroyt pour estre nourry au service et près de la personne de monseigneur le dauphin; qu'il me disoyt tout ceey affin que j'en advertisse Sadite Majesté, de laquelle je pourrois bien avoir responce premier que les choses fussent plus avant publiées. Sur quoy je ne luy voulluz pour l'heure repplicquer autre chose, et aprez avoir eu communicqué le tout à mondit s^gr^ le cardinal du Bellay et bien pensé et disputté par ensemble s'il seroyt bon que nous en tinssions quelque propoz à Sa Saincteté ou audit s^r^ Baldoyn, il nous a semblé meilleur de nous en tayre et tenyr cella en suspendz sans passer plus avant, attendu que en une chose qu'ilz disent desja estre conclue, et où ilz ont tant d'affection et pensent avoir suffi-

Digitized by Google

samment satisfaction de Sadite Majesté par les lectres dudit nonce qu'ilz nous ont offert de monstrer, nous y pourrions plustost faire mal que bien, ne sçachans en quel langaige en parler, et si Sadite Majesté vouldra monstrer le trouver bon ou mauvais. En attendant la voullonté de laquelle si on nous en parle, nous y respondrons selon que nous jugerons estre le plus conforme à son intention.

Combien que le s^r^ Vincencio de Nobylly nous eust fait entendre que aussitost que son filz seroyt cardinal il se résouldroyt de venir au service du Roy et d'accepter les conditions que nous luy avions proposées, néantmoings il ne nous a encores riens dit depuis la promotion de sondit filz, et de notre costé nous ne sommes pas délibérez de l'en recercher sans avoir sur cella nouveau commandement de Sa Majesté, ains attendrons à le veoir venir, et lors nous nous y gouvernerons sellon ce qu'il nous est ordonné.

Le S^r^ Ascanio de la Corgne, qui est venu icy depuis la malladye du Pape, nous a fait recercher de faire office envers Sa Sainteté qu'elle le voullust retyrer du service de l'Empereur au syen, nous donnant espérance que y estant il feroyt de bonnes choses pour celluy de Sadite Majesté; dont touttefoiz nous nous sommes excusez, disans que quant il nous vouldroyt employer en choses deppendans de nostre charge, nous luy ferions voullontyers plaisir, tant pour ses mérites que pour la bonne oppinion que nous sçavons que Sadite Majesté a de luy, mais que nous pensions que Sadite Sainteté ne sçauroyt trouver bon que nous fussions si présomptueux de le voulloir conseiller en ses propres affaires sans en estre recerchez. Et luy feismes ladite responce pource que nous n'avons point de seuretté de luy comme il se depporteroyt quant il seroyt où il désire estre, qu'il seroyt tel que ayant mauvaise voullonté il auroyt très grand moyen d'empescher le bien des affaires du Roy; dont quand il en adviendroyt mal, nous serions coulpa-

Digitized by Google

bles d'avoir fait cest office sans commandement, principalement pour ce que il prétend avoyr l'estat que le Pape avoyt fait entendre qu'il voulloyt bailler au s^r Camille Ursin, qui est tel personnage et affectionné serviteur de Sa Majesté qu'elle le congnoist. Parquoy il ne nous a pas semblé honneste de solliciter chose qui directement fust contre le desseing qui en avoit esté faict tendant à sa grandeur. Et d'aultant plus qu'il est désormais tout descouvert que cecy se vacque par ledit Ascanio avec grand mescontentement de ceulx qui se y sentent intéressez, il plaira à Sadite Majesté nous mander sy elle veult que nous nous y gouvernyons autrement.

---

176. — 7 janvier 1554. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, j'ay paour que vous serez ennuyé de veoir tant de mes lettres et dépesches, mais le désir que j'ay de vous rendre bon compte par le menu comme toutes choses passent par deça et les changemens que je trouve en ceste négociation me contraignent à vous faire souvent différentes mesdites dépesches, vous laissant tousjours le jugement, Monseigneur, d'y prendre ou laisser ce qu'il vous semblera bon ou mauvais, ne voullant pas vous importuner d'y respondre, sinon à ce que vous congnoistrez estre requis. Présentement vous verrez, par les lettres que M^gr le cardinal du Bellay et moy escrivons au Roy et par le mémoyre cy encloz, tout ce que nous avons faict et appris depuis le partement du s^r de Manne, parquoy je ne vous diray autre chose sinon que Notre Saint Père se porte à présent assez bien.

Monseigneur, vous me pardonnerez, s'il vous plaist, sy de rechef je vous sollicite pour faire satisfaire M. l'évesque

Digitized by Google

de Viterbe[1] des iij^{c} escus qui luy ont esté promiz en béneffices pour la récompense de l'estat de maistre des courriers que tient Le Boitteux. Car il y a quattre ou cinq ans qu'il a laissé ledit office et n'a point depuis esté récompensé, et pareillement de messer Roccho, serviteur du comte de Petilhan, suivant ce qu'il luy a esté promis par M^{gr} le cardinal de Tournon, car je ne suis icy pressé que de ces deux choses.

Monseigneur, je me recommande, etc.

---

177. — 7 janvier 1554. — Lettre de M. de Lanssac à Mgr de Guise et au cardinal de Lorraine.

Messeigneurs, vous verrez par ce que M$_{g}^{r}$ le cardinal du Bellay et moy escrivons au Roy l'estat ouquel sont tous les affaires de deçà, et la responce que nous avons faicte à M^{gr} le cardinal de Ferrare sur la communicquacion qu'il nous a faicte de la dépesche de messer Thomas Delvesche[2], qui me gardera de vous faire plus longue lettre, sinon pour vous dyre, Messeigneurs, que je suys en grant peyne pour plusieurs abbaies et autres béneffices, que j'ay entre mains pour faire expédier pour des frères ou parentz de beaucoup de bons serviteurs de Sa Majesté dont je ne puis obtenir la dépesche, pourceque les unes sont de tiltre en commande et les aultres ont deffault d'eaige. A quoy le Pape ne veult aulcunement entendre. Par quoy je désireroys sçavoir de Sa Majesté ce qu'il luy plaist me commander d'y faire.

Messeigneurs, il vous plaira me commander votre bon plaisir, etc., me recommandant, etc.

---

1. Sebastiano Gualtieri, évêque de Viterbe (1551), mort le 16 septembre 1566.
2. Del Vecchio.

Digitized by Google

178. — 10 janvier 1554. — Lettre de M. de Lanssac et du cardinal du Bellay au cardinal de Ferrare [1].

Monseigneur, il nous a merveilleusement despleu d'avoir entendu la difficulté qui s'est trouvée sur la venue du s^r^ Pierre Strozzy, car combien que ce ne soit chose de grande importance et qui ne soyt à notre jugement facille à accommoder par entre vous, attendu d'une part votre grandeur et le degré où vous estes et de l'aultre le service que ledit s^r^ Pierre a de tout temps monstré à vous et aux vostres, si esse que les ennemys ou malveillans du Roy ne laisseront parmy leurs propoz d'essayer à en faire leur proffit, et au contraire les amys et serviteurs de Sa Majesté n'en pourront sinon recevoir desplaisir. Au moien de quoy combien que M. l'abbé Rousset nous ayt asseuré que pour cella riens ne demoureroyt en derrière du service de Sa Majesté, et encores nous ayt donné espérance de veoyr en brief esteinte ceste petite scintile de différend, qui nous a esté merveilleusement grant plaisir, néantmoings vous voullons bien supplyer de getter là dessus au plustost que pourrez toute la lumière de votre prudence pour laisser aux ennemys d'aultant plus courte la jouissance qu'ilz en peuvent avoir receue, voullans estimer que le s^r^ Pierre vouldra faire le semblable de son costé, et vous deffférer et obéyr comme la raison le veult. Nous ne faisons, Monseigneur, poinct de doubte que en brief vous ne soiez pour en recevoir tel règlement du Roy que toutes difficultez cesseront puisque vous y avez envoyé pour cest effect, mais nous croyons certainement que ce seroyt plaisir et contentement à Sadite Majesté quand par les premieres nouvelles qu'elle aura de vous elle entendroyt que de vous mesmes y eussiez mys la reigle sans qu'elle eust à en prendre une peyne, qui ne luy pourroyt sinon estre à ennuy.

1. « Par Albert d'Elbeyne. » Alberto del Bene, frère d'Albizzo ou Albisse.

Digitized by Google

Mesmement quant elle mettra en considéracion d'une part la dépesche qu'elle a faicte et de l'aultre le désir de vostre satisfaction pour l'affection qu'elle porte à vous et aux vostres. Ce que nous en disons procedde de la dévotion que par raison devons porter au bien et tranquillité des ffaaires de Sadite Majesté et aussi de la pure et nayfve affection que chacun de nous porte à votre bien et honneur, et au contentement de votre esperyt, lequel nous supplions Notre Seigneur vous voulloyr départyr en toutes choses.

Monseigneur, nous nous recommandons, etc.

De Rome le x^e^ jour de janvyer 1554.

---

179. — 11 janvier 1554. — Lettre de M. de Lanssac et du cardinal du Bellay à Pierre Strozzi [1].

Monsieur, nous avons entendu par messer Delbeyne et depuis par M. l'abbé Rousset [2], à notre très grant desplaisir, les différendz entre M. le cardinal de Ferrare et vous pour l'administration de voz charges, qui est bien choze fort mal à propoz en la saizon où nous sommes et dont le Roy ne peult avoir que très grant desplaisir, car encores que nous estimions que ce ne soyt en tout si grant choze et qu'elle se pourra accorder entre vous mesmes sur l'espoir que nous en a donné ledit s^gr^ abbé, si esse que les ennemys de Sa Majesté qui ont ordinairement l'œil ouvert pour entreprandre sur l'estat où vous estes en vouldront faire leur proffit. Par quoy nous vous prions comme voz meilleurs amys et comme en chose dont Sadite Majesté pourroyt avoyr ennuy, que vous faciez tout ce qu'il vous sera possible de vostre costé en sorte que ne luy donnez la peyne de vous faire aultre déclaracion de sa voullonté, et aussy d'emploier le temps que vous despendez en ces différendz

1. « Par ledict d'Elbeyne ».
2. Alphonse Rossetti, coadjuteur de l'évêque de Ferrare dès 1548, fut pourvu de cet évêché en 1563 et mourut le 25 février 1577.

Digitized by Google

à luy faire quelque bon service, comme nous sçavons que l'ung et l'aultre de vous y estes assez affectionnez. Et nous semble que sans avoir regard aux différentz qui donneroient autant de plaisir à voz ennemis que d'ennuy à voz amys, que vous devez cercher tous moyens de contenter mondit s^r^ le cardinal et luy faire autant d'honneur et autant luy defférer que vous pourrez, mectant en considéracion non seullement le lieu que luy et les siens tiennent, et combien ilz attouchent de sang au Roy, mais aussi en particulier les grandes quallitez dudit s^r^ et l'affection que tousjours ilz vous ont monstrée, vous priant bien fort prandre en bonne part l'advertissement que nous vous en faisons, qui ne procedde d'aultre chose que de la dévotion que nous avons au service de Sadite Majesté et à vostre contentement. Et sur ce nous supplions le Créateur à présent, nous recommandant à vostre bonne grâce.

De Rome le xj^e^ jour de janvyer 1554.

---

180. — 15 janvier 1554. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency [1].

Monseigneur, depuis ma dernière dépesche, je n'ay entendu aucune choze de nouveau, sinon le différend qui a esté entre M^gr^ le cardinal de Ferrare et le s^r^ Pierre Strozzy touchant la prééminence de leurs charges, dont les ennemys du Roy ont icy faict grant feste qui ne leur durera guères, car hyer au soyr le s^r^ Mario Sancta Fiore [2] vint de Syennes en poste qui me dict qu'ilz s'estoient amyablement accordez entre eulx, et que mondit s^r^ le cardinal avoyt laissé la charge des armes audit s^r^ Pierre selon son pou-

---

1. « Par la voye de Venize. »
2. Mario Sforza, troisième fils de Bosio Sforza, comte de Santa-Fiore. Il s'attacha au parti de la France et s'y distingua pendant les guerres d'Italie. Il fut aussi capitaine général de l'infanterie du duc de Toscane.

Digitized by Google

voir. Et combien que j'aye tousjours pensé qu'ilz estoyent saiges et tant amateurs du service de Sa Majesté qu'ilz n'y feroient point de faulte, sy esse que voyant le bruyt que l'on faisoyt icy et qu'ilz nous en avoyent escript, M^gr^ le cardinal du Bellay et moy leur fismes la responce qu'il vous plaira veoir par les doubles des lettres que je vous envoye. Et pour aultant que mondit s^r^ le cardinal du Bellay escript à Sa Majesté et à vous plus amplement de toutes choses que je vous pourrois mander je m'en remettray sur luy, sans vous importuner d'aultres lettres.

Monseigneur, j'ay esté adverty que le duc de Florence a dépesché quelques cappitaines pour aller faire des gens à Boullongne [1] et que Ascanio de la Corgne a faict ces jours passez sortyr de nuict grant nombre d'armes comme harquebouzes, picques et autres, et que bien tost il doibt partyr pour s'en aller à Pérouze. Davantaige ledit duc de Florence a envoyé sur les confins de Syennes, d'ung costé le marquis de Marignan et de l'aultre le s^r^ Rudolphe Baillon. Je ne sçay si ce sera pour assaillyr ou pour deffendre ; toutteffois ce n'est pas signe que ledit duc ayt espérance ne voullonté d'amender ses faultes envers Sa Majesté et d'estre son serviteur et amy comme il vouldroyt bien nous faire accroyre, car le Pape qui ne parle que par l'organne dudit duc et qui ne s'esmeut que selon ses affections en a parlé plusieurs fois au cardinal Sermonette, à ce que ledit S^gr^ cardinal m'a dit.

Monseigneur, depuis que le cardinal d'Imola est venu de Flandres il a tousjours esté malade et l'est encores sans partyr de la chambre, et disent les médecins qu'il n'est pas pour guérir ne faire longue vye, parce qu'il a un ulcère aux reins. S'il venoyt à mourir et que le Roy ne voullust point donner son abbaye de Beaubec à quelques autres de ses serviteurs par deçà, comme les cardinaux Verallo,

1. Bologne.

Digitized by Google

S[t]-Ange, Crispo [1], Sermonette et Mignanelle [2], en ce cas je vous supplie très humblement qu'il vous plaise la demander au Roy pour mon cousin.

Monseigneur, je supplie le Créateur...

De Rome le xv[e] jour de janvyer 1554.

---

181. — 15 janvier 1554. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, encores que ce qui a esté en différend entre vous et le s[r] Pierre ne fust chose d'importance, si esse que noz ennemys icy en ont fait grant bruyt et faisoyent desja sur cella de beaux comptes, mais Dieu mercy ceste joye ne leur aura guères duré, car le s[r] Mario S[te] Fleur qui vint hier au soir m'a dit comme vous y avez très sagement pourveu, dont je suis merveilleuzement ayze pour le plaisir que je sçay que ce sera au Roy.

Monseigneur, j'ai esté adverty que ces jours passez de nuyt l'on a tyré beaucoup d'armes de ceste ville qui sont allées le chemin de Tuscane et que pareillement le s[r] Ascanio de la Corgne doibt partyr en brief pour aller à Pérouze, et que le duc de Florence avoyt envoyé quelques cappitaines pour faire gens à Boullongne. Je ne sçay si ce sera pour assaillyr ou pour se tenyr sur ses gardes. Je pense bien qu'il luy seroit difficile de faire l'entreprinse offencive sans de la cavallerye plus qu'il n'a et quelques estrangiers, et touttefoiz je sçay bien que vous ne vous fierez pas en cella et que vous sçaurez très bien pourveoir à voz affaires, vous voullant bien dire que nous sollicitons chacun jour le Pape d'escrire le traicté que nous avons conclud pour prolonger

---

1. Tiberio Crispo, né à Rome le 31 janvier 1498, créé cardinal par Paul III en 1544, évêque de Sutri, mort dans cette ville le 6 octobre 1566.

2. Fabio Mignanelli, Siennois, évêque de Lucera, créé cardinal par Jules III en 1551, mort en 1557.

Digitized by Google

la suspencion, et il nous promect de le faire. Je trouve bien estrange que le s^r Vincencio de Nobili ne nous face entendre sa résollution, car je ne suis pas délibéré[1], etc.

Du xv^e jour de janvier 1554.

---

182. — 16 janvier 1554. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare [2].

Monseigneur, nous ne pouvons riens réplicquer à votre lettre du xiij^e jour de janvyer sinon le plaisir que nous avons de ce que vous avez si bien accommodé toutes choses avec le s^r Pierre en attendant la voullonté du Roy que nous espérons estre telle que vous aurez occasion d'en estre content, sans vous esloigner d'icy comme vous dittes voulloir faire, car vostre présence est ce nous semble bien requize par le service de Sa Majesté au lieu où vous estes pour parachever d'establyr toutes choses ainsy que vous avez bien commancé, et quant à ce qu'il vous plaist de dyre par votredite lettre à moy de Lanssac m'avoir mandé après le retour du secrétaire Boucher de la court, de vous advertir du contenu au pouvoir du s^r Pierre, je vous asseure, Monseigneur, que je vous ay adverty de tout ce que j'en ay entendu par ledit Boucher, mais véritablement votre homme qui est à la court a eu tort en cella, car je croy que s'il eust demandé à M. de Beauregard le double dudit pouvoir qu'il ne le luy eust pas reffuzé.

Monseigneur, remettant le surplus de ce que nous vous sçaurions mander à la lettre particulière que je de Lanssac vous faiz et à la créance de ce porteur, nous ne vous ferons autre plus longue lettre, nous recommandant très humblement à votre bonne grâce.

---

1. Une lettre à peu près semblable fut adressée à Pierre Strozzi.
2. « Par M. Serres. »

Digitized by Google

183. — 16 janvier 1551. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare [1].

Monseigneur, suivant ce qu'il vous a pleu me mander j'ay fait que messer Bendidio a baillé à messer Bernardo Achioly les iiij^m escus que vous avez prins à Florence et a recouvert votre police que je croy qu'il vous envoye présentement, et pareillement j'ay aydé à Serres [2] et à Gassot [3] à exécutter ce dont vous leur aviez donné charge, tant pour le marché des bledz, le recouvrement d'argent que de la fragatte, ainsi que plus amplement ilz vous feront entendre.

Monseigneur, je fuz encores hyer vers le Pape pour le solliciter d'escrire le traicté pour la prorogation de la suspension ainsi qu'il le nous a accordé, ce qu'il m'a promis faire au premier jour, et s'excuza de ne l'avoir plustost peu faire, pource qu'il a esté empesché pour la refformacion qu'il veult faire, et pareillement pour dépescher ung nonce qu'il envoye devers l'Empereur, d'aultant que depuis iiij mois il n'y en a point, j'espère que nous y mettrons bientost fyn. Il est venu à Sa Sainteté nouvelles depuis peu de jours que des bannys de Norchia [4] s'estoient eslevez et estoyent entrez dans la ville où ilz avoient tué beaucoup de leurs ennemys et fait plusieurs cruaultez, dont pour les pugnir Sa Saincteté avoyt envoyé des commissaires ausquelz ilz fermèrent les portes et usèrent de rébellyon, ayant appellé à leur ayde des forussiz de Napples. Par quoy Sa Saincteté y dépescha hyer

1. « Par ledit Serres. »
2. M. de Serres, trésorier des guerres et commissaire des vivres. Il devint secrétaire du roi, surintendant des fortifications et magasins de France. C'était un « très habile homme dans son mestier, dit Brantôme (t. IV, p. 257), et qui avoit veu toutes les guerres de son temps, de France, de Piémont et Toscane. »
3. Gassot, munitionnaire à l'armée d'Italie, devint plus tard premier commis de Villeroy à la secrétairerie d'Etat. (Cf. Desjardins, *Négociations avec la Toscane*, t. IV, p. 499.)
4. Ville de la province de Pérouse.

Digitized by Google

matin le s^r Ascanio de la Corgne avec quelque nombre de gens. J'ay esté adverty que le viceroy dudit Naples a mis une nouvelle imposition sur l'huylle et le saffran, sur laquelle il prend d'advance d'aucuns marchands c^m escuz dont pour l'intérest il leur promet de payer xl. pour cent. Lesquelz c^m escus doivent estre paiez à quatre fois à xxv^m escus par moys.

Monseigneur, j'ay reçu lettres des s^rs du Régyment de Siennes qui me mandent avoir esleu pour leur ambassadeur en ce lieu messer Anthoine Panelini, lequel il me semble estre très sage, honneste personne et de bon entendement. Il est vray qu'il est serviteur domestique du Pape et que son frère a espouzé la niepce du cardinal Montepulcian[1], parquoy je ne sçay s'il sera bon qu'il entende tous les secretz des affaires de Siennes, ne aussy si je luy pourray communicquer tout ce que j'en entendray. Parquoy il vous plaira d'en dyre ce que bon vous semblera à ces seigneurs et m'en mander votre advys.

Monseigneur, j'ay présentement receu votre lettre du xvj^e de ce mois à laquelle il me semble qu'il ne gist aultre responce sinon que je me gouverneray en l'affaire du s^r Vincencio de Nobily ainsi qu'il vous plaist me mander.

De Rome le xvj^e jour de janvyer.

---

184. — 24 janvier 1554. — Lettre de M. de Lanssac au duc de Ferrare. (Arch. de Modène, Cancelleria ducale, Carteggio degli Ambastiatori esteri de Francia in Roma. Orig.)

Monseigneur, j'ay esté requis d'acompaigner de la présente la lettre que vous escript M^gr le cardinal Sainct Ange pour vous supplier très humblement qu'il vous plaise faire administrer bonne et briefve justice à la seignore

1. Giovanni Ricci, évêque de Montepulciano.

Digitized by Google

Camilla Malvezza et la seignore contesse Fregosa au procez qu'elles veulent intenter contre aulcuns gentilhommes voz vassaulx à raison de leur héritage paternel. En quoy s'il vous plaist me faire ce bien que de donner lieu à ma recommandation, je vous en demeureray d'aultant plus obligé, Monseigneur, à vous faire toute ma vye très humble service.

Monseigneur, aprez m'estre très humblement recommandé à votre bonne grâce, je pryc le Créateur vous donner en parfaicte santé longue vye.

De Rome le xxiiij[e] jour de janvier 1554.

Votre très humble et très obéissant serviteur.— Lanssac.

---

185. — 27 janvier 1554. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency. (Bib. Nat. F. fr. 20441, f° 125. Original.)

Monseigneur, par les dernieres lettres que M[gr] le cardinal du Bellay et moy vous escrivismes, vous peustes entendre comme le Pape avoit délibéré de révocquer son nunce, qui est en France, soubz prétexte qu'il est auditeur de Rotte et qu'il fault qu'il réside à l'exercice de son estat. Depuys j'ay esté adverty qu'il y veult envoyer en son lieu l'évesque de Viterbe, qui est quelque peu son parent, et lequel a esté nourry au service de feu Mgr le cardinal Trivulce [1] et fort favorisé de luy et s'appelloit messer Sebastien, qui avoit l'office de maistre des courriers auparavant Le Boitteux. Comme vous sçavez, il a esté nourry par ung maistre qui estoit bon François et de luy il a tousjours faict profession de l'estre. Je croy qu'il sera bien tost dépesché, ne voulant faillir à vous dire que, à ce que j'ay peu entendre, celluy qui s'en revient a faict de fort bons offices et n'a point laissé d'escrire ce qu'il pen-

1. Agostino Trivulzio, cardinal en 1517, évêque de Bayeux (1531), légat en France, mort à Rome le 30 mars 1548.

Digitized by Google

soit estre à l'honneur et réputation du Roy, ce que peult estre ne luy aura de riens servy.

Monseigneur, il y a ung gentilhomme de Cyo [1], lequel a demeuré quatre ou cinq ans avec le duc de Florence et s'en est party, à ce qu'il dit, ayant veu l'alliance et amytié qui s'est faicte entre ledict duc et les Genevois, pour ce qu'il avoit espérance avec l'ayde dudict duc de se faire seigneur de l'isle dudict Cyo. Mais s'en voyant hors d'espoir, par ce moyen il s'est retiré devers moy, pour entendre s'il plairoit à Sa Majesté luy vouloir estre aydant à ceste entreprinse, où il n'y pourroit avoir despence que de quinze cens ou deux mil escus, et reviendroit au grant prouffict de Sadicte Majesté, comme il dit, et au dommaige des Genevois. Je luy ay faict responce que j'en advertirois Sadicte Majesté et luy en ferois sçavoir son intention, parquoy il vous plaira veoir le mémoyre qu'il m'a baillé, lequel je vous envoye et le communiquer à M. d'Haramon et autres qui ont esté sur les lieux, et, si c'est chose qui vous semble bonne, je vous supplie très humblement me vouloir faire entendre ce que j'auray à luy dire, car il m'a dict qu'il ne partira point d'icy qu'il n'en ayt sceu la responce.

Monseigneur, la maladye de Mgr le cardinal d'Imola continue tousjours, avec très mauvaise oppinion qu'en ont les médecins, et aujourd'huy je l'ay esté veoir et l'ay trouvé dans le lict. Je suis bien marry qu'il n'est plus sain, car il me promect beaucoup de bonnes choses pour le service du Roy, si sa santé le pouvoit comporter.

Monseigneur, vous pourrez veoir le mémoyre que le Pape m'envoya hier au soir, auquel il y a beaucoup de parolles, sur lesquelles nous pourrions bien respondre, si nous voyons qu'il en fut besoing. Mais puisqu'il nous a accordé le principal qui est la prolongation de sus-

1. Chio.

Digitized by Google

pension pour deux ans, il ne m'a pas semblé debvoir entrer plus avant en dispute avec luy.

Monseigneur, ces jours passez, le filz [1] du s[r] Camille Colonne [2], qui avoit espouzé la fille [3] de la signora Livia Colonne [4], entra en sa chambre acompaigné de huict ou dix et la tua, que tout le monde par deça estime à une grande cruaulté et meschanceté. Car, encores qu'elle eust réputation de se gouverner mal, si esse qui le sçavoit bien auparavant que d'espouser sa fille. Parquoy on dit qu'il l'a plustost faict pour avoir ses biens que pour occasion d'honneur. Toutefois le Pape ne faict pas grande démonstration d'en vouloir faire justice, combien que le s[r] Ascanio Collonne, qui est chef de la maison, et plusieurs autres parens le prenent fort à cueur, tant contre l'homicide que contre ledict s[r] Camille son père, de sorte que beaucoup pensent que cella pourra estre cause de la ruyne de leur maison.

Monseigneur, après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplieray le Créateur vous donner en santé très bonne et longue vye.

De Rome ce xxvij[e] janvier 1554.

Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur. — Lanssac.

A Monseigneur, Monseigneur le duc de Montmorency, pair et connestable de France.

---

186. — 27 janvier 1554. — Lettre de M. de Lanssac au Roi [5].

Sire, M[gr] le cardinal du Bellay et moy vous avons cy davant mandé la sollicitation que nous avons faite envers

---

1. Pompeo Colonna.
2. Fils de Marcello Colonna, seigneur de Zagarola.
3. Vittoria Colonna.
4. Mariée à Marcio Colonna, comte de Marieri et d'Ugento.
5. « Par la voye de Venize. »

Digitized by Google

le Pape pour le faire conclurre au fait de la suspencion, et les longueurs et remises dont il nous a usé pour attendre des nouvelles de l'Empereur, ainsy que finablement luy mesme a confessé à mondit s^gr le cardinal auquel d'avant hier il dit que sans plus attendre il y voulloit mettre fin. Et hyer au soir m'envoya par ung sien secrétaire son intention par escript dont je vous envoye le double, et me manda qu'il estoyt prest de faire ladite conclusion et de traicter quant nous vouldrions, pourquoy nous sommes délibérez d'assembler demain votre conseil pour faire mettre par escript ledit traicté de prolongacion pour deux ans de suspencion aprez les deux autres expirez, avec semblables condicions et substance que ledit premier traicté, et à part nous ferons si nous pouvons par une bulle secrette annuller toutes les sentences et censures et privations données à l'encontre de M. le duc de Parme et de ceulx de sa maison, ainsy que Sa Saincteté le nous a accordé ; et ferons le tout avec les termes les plus advantaigeux et honnorablement pour Votre Majesté qu'il nous sera possible, vous advisant, Sire, que nous eussions encores plus pressé ladite conclusion que nous n'avons fait n'eust esté que mondit s^r le duc de Parme nous avoyt mandé et requis de différer jusques à ce que nous eussions autres nouvelles de Votre Majesté. Mais ayant attendu assez longuement pour en avoir et craignant quelques changementz en la voullonté de Sadite Saincteté, il me semble que nous ne pouvons faillyr de suyvre votredit premier commandement, qui est d'y mettre fyn par voye de traicté de paix ou de prolongation de suspension, avec les mesmes condicions que dessus, car vous demourez en votre liberté de la ratiffier sy bon vous semblera.

Sire, M. de Selve m'a escrit vous avoir mandé quelques adviz venans de deçà qu'il avoyt veuz à Venize, lesquelz disoient que le Pape et le duc de Florence concluant le mariage du s^r Fabyen avec la fille dudit duc avoient

Digitized by Google

accordé de faire quelque contribucion pour la guerre de Siennes, et de mettre ensemble pour le dot iij^{cm} escuz pour achapter ung estat audit Fabyen, lesquelz deniers l'Empereur prenoyt s'obligeans de bailler ledit estat au royaume de Napples et ailleurs. Sur quoy j'ay fait toute la diligence à moy possible pour en sçavoir la vérité et mesmement envers M^{gr} le cardinal d'Imola lequel m'a asseuré sur son honneur qu'il n'en est riens. Et combien qu'ilz soyent d'accord que ledit mariage se doive faire il n'y a encores aucuns articles par escript ne accordez, et que Sa Saincteté attend chacun jour quelqu'ung que ledit duc luy doibt envoier pour traicter ; et que Sadite Saincteté n'a point assez d'argent pour faire telz marchez, et quant elle en auroyt, elle ne se vouldroyt pas fyer de le bailler à l'Empereur pour achapter riens à Napples, d'aultant qu'il n'y sçauroit riens vendre que la principaulté de Salerne dont personne ne pourroyt et ne vouldroyt prendre asseurance, et davantaige qu'elle a bon exemple voyant que le duc Octavio ne joyst pas de celle que feu pape Paulo luy avoit achapté audit royaume, m'asseurant bien ledit s^{gr} cardinal que Sa Saincteté ne demande que de vivre en paix, et que pour le parentaige du duc de Florence elle ne se laissera pas tyrer à chose que vienne au préjudice de Votre Majesté, laquelle toutesfois je ne vouldrois pas persuader de se y fyer trop. Mais je vous puis bien asseurer que Sadite Saincteté ne pourroyt fournir comptant pour le plus soixante mil escuz, car je le sçay par ceulx qui ont la garde de ce qu'il en a.

Sire, suivant ce que mondit s^{gr} le cardinal du Bellay vous escript, j'ay entendu que Sadite Saincteté doibt dépescher ung de ces jours ung courrier devers Votre Majesté pour ce qu'elle a entendu qu'il estoyt venu à Marseille quelques allumes [1] de Levant, et qu'elle prétend obtenyr

1. Alun.

Digitized by Google

quelque promesse de Votredite Majesté qu'il ne se y en puisse vendre sinon de celle qui se tire de l'estat de l'Eglise. Toutesfoys elle ne m'en a point encores parlé ne fait parler.

Sire, je supplie le Créateur, etc.

---

187. — 28 janvier 1554. — Lettre de M. de Lanssac à Pierre Strozzi.

Monsieur, depuis mon autre lettre escripte, il y a ung bon serviteur du Roy qui m'a dit que parlant cejourd'huy au Pape des affaires de Sienne, Sa Saincteté luy a dit qu'elle eust désiré merveilleusement de pouvoir accorder le duc de Florence avecque le Roy, mais qu'il n'en failloyt point parler à présent, pour ce que vous estant sy grant ennemy dudit duc comme vous estes, et estant à Sienne tenant le lieu que vous y tenez, il sembleroyt, si ledit duc faisoyt quelque accord, que ce seroyt par craincte de vous, par quoy il ne le pourroyt faire avecques son honneur, et qu'elle ne faysoit point de doubte que l'on ne vous fist la guerre ; sur quoy on luy a demandé comme en ce cas il vouldroyt vivre, et il a respondu qu'il voulloyt estre neutral et ne riens faire pour l'une part ne pour l'aultre. Mais par là l'on peut conjecturer qu'il sera neuttre en apparence et qu'il fera plaisir soubz main à qui luy touchera le plus près du cueur. On luy a aussi demandé, s'il venoyt quelques ennemys de Napples luy demander passage pour ladite guerre, s'il ne s'armeroyt pas comme il feyt l'année passée : à quoy il a respondu que non pour ce que, à ce qu'il dit, il fera bien tant envers le vice roy que les gens qui viendront passeront à la fille ; et par là on veoyt qu'il n'a pas peur des Impériaulx comme l'aultre foys, et qu'il en peust estre asseuré par le moien du duc de Florence. Vous jugerez des susditz propoz ce que bon vous semblera, et quant à moy je mectray toute

Digitized by Google

la peyne que je pourray pour entendre tant de Napples que d'ailleurs comme toutes choses y passeront pour vous en advertyr. Mais il me semble que vous devez faire dilligence de pourveoir à voz affaires affin de n'estre point surprins, et regarder à advancer tant les fortiffications que de garnir les places de vivres et munitions, et aussi d'apeller auprès de vous les s[rs] Paulo Ursyn et Aurelio Frégonze [1] et autres bons serviteurs du Roy que vous congnoissez avoir moien et puissance de luy faire service ; et aussy il me semble que si M. de Lodesve avoyt quelque bon fondz, il seroyt merveilleusement bon qu'il envoyast de bonne heure la plus grande somme de deniers qu'il pourroyt dedans Siennes, pour ce que l'on n'en fait point de despence davantage qu'il convient faire. Et si les passages venoient à estre fermez, vous sçavez comme il seroit difficille et hazardeux d'y en faire passer.

---

188. — 29 janvier 1554. — Mémoire de M. de Lanssac à M. de Neufville.

Mémoire à M. de Neuville [2] de s'en aller en la meilleure dilligence qu'il pourra à Soranne [3] et là présenter les lettres que M. de Lanssac escript au lieutenant du conte de Petilhan y estant, duquel il s'enquerra de l'estat des ennemys, s'ilz sont en campagne sur le Siennoys et en quelque endroyt, et, s'il n'en peult riens sçavoyr, prandra quelque nombre des chevaulx légyers dudit s[r] conte

1. Aurelio Fregoso fut l'un des confidents du duel fameux entre Jarnac et la Châteigneraye, en 1547. (Brantôme, éd. Lalanne, t. VI, p. 276.) Il était fils naturel d'Ottaviano Fregoso, doge de Gênes. Il servit longtemps la France en Italie dans l'armée de Pierre Strozzi et passa plus tard (1557) au service du duc de Florence.

2. Il s'agit sans doute ici d'un fils ou d'un neveu de Nicolas II de Neufville, seigneur de Villeroy, secrétaire des finances, mort après 1553.

3. Sorano, village de la province de Grosseto, près de Pitigliano.

Digitized by Google

pour luy faire escorte et aller plus avant dans le païs Sennoys pour en entendre la vérité, et en mander incontinent et en dilligence pardeça ce qu'il en sçaura à M^gr^ le cardinal du Bellay et audit s^r^ de Lanssac.

Et s'il entend que lesdits ennemys soient sur le Syennoys, fera toute la dilligence à luy possible pour s'aller mettre à Montalchino et se faire le plus dextrement et avec le moings de scandalle qu'il pourra maistre de la forteresse, en laquelle il fera toutes les meilleures provisions qu'il sera possible pour la deffendre ; et au cas qu'il n'y peust entrer et que les ennemys fussent si près qu'il ne peust pourveoir à temps à ce qu'il feroit besoing pour la sauver, fera tout son pouvoir pour entrer dedans Montichello [1] pour y faire ce qu'il verra estre nécessaire, remettant à sa prudence et expérience et à l'affection qu'il a de faire service au Roy de se gouverner selon ce qu'il verra ; car ceste entreprinse est si inoppinée que l'on ne le sçauroyt mieulx instruyre.

Et si tant est que desja M^gr^ le cardinal de Ferrare ou le s^r^ Pierre eussent pourveu auxdits lieux et qu'il congneust son service n'estre nécessaire, ou bien si l'allarme que l'on nous a faict estoyt faulce, il s'arrestera à Soranne et de là il nous fera entendre de ses nouvelles. En quoy nous le prions d'user de toute la dilligence à luy possible ; et semblablement d'advertyr mondit s^r^ le cardinal de Ferrare et ledit s^r^ Pierre de la cause de sa dépesche, pour faire ce que par eulx luy sera ordonné, et sur toutes choses se prendre garde que en tous les lieux où il aura charge il ne se dye ne face riens où le Pape soyt offencé, ains publiera partout que Sa Saincteté est bon père commung et neutral et amy du Roy, lequel aussi luy veult tousjours demourer obéyssant filz.

Pareillement prendra garde que la despence qu'il fera

1. Monticchiello, province de Sienne.

Digitized by Google

soyt bien employée, et la fera mettre par escript; pour laquelle nous luy avons baillé v^c escuz.

Faict à Rome le xxix^e de janvyer 1554.

---

189. — 30 janvier 1554. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare [1].

Monseigneur, M^gr le cardinal du Bellay et moy vous escrivismes hyer bien au long par une estaffette que je vous dépeschay exprès. Mais j'ay grant peur que vous n'aiez pas receu noz lettres si les nouvelles que j'ay entendues ce matin sont vrayes, par ung courrier exprez que m'a dépesché le cappitaine Janino Zetti qui est à Montichello. Par lequel il m'a mandé que les gens du duc de Florence s'estoyent mis en campagne anvyron de iiij^m d'un costé, qui desja avoient couru bien avant sur le Siennoys, et par ce moien les passaiges sont rompuz. Davantage il me mandoyt que lesdites places de Montalchino et Montichello estoient très mal pourveues de gens et autres choses requises. Et d'aultant qu'il craignoyt qu'elles ne peussent estre secourues par vous parce que les ennemis estoient entre eux, il m'en advertissoyt pour y donner ordre. Parquoy avec l'advis de M^gr le cardinal du Bellay j'ay incontinent dépesché le s^r Emille de Cabrianne [2] qui estoyt icy avec mondit s^r le cardinal pour s'en aller à Soranne.

Monseigneur, j'ay aussi envoyé quérir les s^rs Paulo et Henrico Ursins [3] qui estoient en leurs maisons et seront icy à ce soir. Et si j'entendz continuer ce bruyt que lesdits ennemys soient en campagne, je les dépescheray aussy pour adviser de faire quelque service s'ilz peuvent, vous suppliant, Monseigneur, que s'il est possible vous

---

1. « Par le commissaire La Rivière venant de France. »
2. Brantôme cite parmi les dames d'honneur de Catherine de Médicis « Mesdemoiselles de Cabrianne ». (Edit. Lalanne, t. VII, p. 392.)
3. Enrico Orsini, seigneur de Monterotondo, marié à Jeanne de Capoue.

Digitized by Google

me mandez par quelque voye en quel estat sont les choses, et ce que j'auray de mon costé à faire pour le service du Roy.

Monseigneur, j'ay adverty la Rivière présent porteur du danger des chemins et que quant il sera à Pétilhanne il s'enquerre, etc.

Monseigneur, j'ay entendu tout à ceste heure qu'il est venu advis de Napples que l'on mettoyt en ordre l'infanterie tant d'Espagnolz que Italyens pour la faire embarquer, mais on ne mande pas quel nombre de gens. Je vous supplie me mander si vous avez receu mon susdit pacquet où il y avoit l'ordinaire des xxvij et xxviij[e] de ce moys.

De Rome le xxx[e] de janvyer 1554 [1].

---

190. — 31 janvier 1554. — Lettre de M. de Lanssac au roi [2].

Sire, lundi dernier xxix[e] de ce moys au matin me vint ung courrier dépesché par le cappitaine Janino Zetti qui est dedans Montichello, pour m'advertyr que le duc de Florence avoyt assemblé tant de ses batailles que d'autres soldats paiés qu'il a jusques au nombre de xij[m] hommes, dont il envoyoit une partie à la Mareme [3], l'autre partye à Siennes soubz le marquis de Marignan, et environ ij ou iij[m] vers le Val de Chiane. Et pour ce que les places de ladicte Val de Chiane comme Montalchino, Montichello et Chiusy n'estoient pas si bien pourveues comme il estoyt requis pour les deffendre, et qu'il craignoit que Mgr le cardinal de Ferrare et le s[r] Pierre ny peussent pourveoir pour ce que lesdits ennemys estoyent entre eux, il m'en

---

1. « N[a] que au seigneur Pierre Strozzy la lettre que on luy escrivoyt estoyt de la mesme substance. Et du même jour. Par ledit de la Rivière. »
2. « Par le secrétaire Boucher. »
3. Région marécageuse qui s'étend le long de la côte de Toscane, sur la mer Tyrrhénienne, depuis Livourne jusqu'à Civitavecchia.

Digitized by Google

avoyt bien voullu advertir affin que je y pourveusse. Sur quoy avec l'advis de Mgr le cardinal du Bellay je dépeschay incontinent le sr Emille de Cabriane pour s'en aller à Petilhanne ou à Soranne avec vc escuz, d'aultant que le conte est absent, affin que s'il voyoyt que les ennemys tinssent ce chemin, il pourveust le mieulx qu'il seroyt possible à la garde desdites places, et au cas qu'il les trouvast en bon ordre et sans dangier, qu'il advisast de se mettre dans Montalchino ou Montichello, pour ce que ce sont les deux places les plus importantes pour les passaiges, le tout suivant le mémoire que je luy baillay, dont il vous plaira veoir le double, et depuis hyer matin nous avons pareillement dépesché le sr Paule Ursyn pour aller es mesmes quartiers et pour semblable effect, et luy avons baillé mil escuz, ayant bien adverty l'ung et l'aultre de faire entendre le contenu de leur dépesche à Mgr le cardinal de Ferrare et au sr Pierre affin qu'ilz soient advertyz de ce qu'ilz auront à faire. Et les avois bien priez de ne s'adventurer point à la despense s'ilz ne voyent qu'il soyt bien nécessaire. A quoy je croy qu'ilz ne feront nulle faulte pour l'envye qu'ilz ont de vous faire service, et la longue expérience qu'ilz ont. Qui est tout ce que nous avons peu faire pour résister à ceste soubdaine entreprinse.

Sire, voyant les longueurs dont le Pape a tousjours cy devant usé au faict de ceste suspencion depuis qu'il nous ont envoyé son intention par écrit, dont je vous ay cy devant envoyé le double par la voye de Venize, Mgr le cardinal du Bellay et moy advisasmes, pour abréger le temps, de mettre par escript le plus près de ce que nous avons entendu de l'intention de Sadite Saincteté et de mesme substance que le premier traicté. Ce qu'il vous plaira veoir par la coppye cy encloze, et hyer matin estant convyez de Sadite Saincteté d'aller disner avecques elle, nous le luy monstrasmes après disner et fismes en

Digitized by Google

sorte que nous l'avons conclud, et nous a promys Sadite Saincteté de l'accepter en présence de notaires, dedans deux jours. Et cependant qu'il mectroyt par escript l'asseurance qu'il veult faire par une bulle à part à M. le duc de Parme, où il luy veult remettre toutes les sentences et censures données à l'encontre de luy. En ladite audience nous eusmes pluzieurs propoz avec Sadite Saincteté que vous verrez par le mémoire que nous vous envoyons, et aussi par le compte que vous en rendra le secrétaire Boucher, à la suffizance duquel nous nous remettons.

Sire, par votre lettre de l'unziesme de ce moys vous me commandiez de recouvrer l'abbaye de Saint Ferme que j'avoys fait dépescher par votre commandement au secrétaire Boucher, pour la donner au cardinal Verallo. De laquelle ledit Boucher m'a voullontiers baillé la procuracion pour résigner, laquelle j'ay aujourd'huy portée audit cardinal, luy disant, Sire, que vous estiez fort marry de demourer si longuement à faire démonstracion de votre bonne voullonté en son endroit, et que en attendant une meilleure occasion, vous luy faisiez présent de celle dudit Saint Ferme, pour servir [1] d'une meilleure que vous luy donnerez bien tost. A quoy il m'a respondu qu'il vous en escriroyt et remercieroyt très humblement, mais que estant à présent vostre juge en l'affaire de Thérouenne que j'espère que nous dépescherons au prochain consistoyre, il ne pouvoyt ne vouloit accepter ce bienfait de Vostre Majesté, à laquelle il est tant affectionné serviteur qu'il n'a point besoing d'autres béneffices pour le rendre plus obligé, et que encores qu'il soyt pouvre, qu'il attendra bien quelque autre occasion. J'ay dict audict Boucher les autres causes que j'ay entendues qui le font différer de l'accepter.

Sire, pour ce que vous entendrez par le pacquet que vous escript Mgr le cardinal de Ferrare en quels termes et estat

1. Tenir lieu.

Digitized by Google

sont les affaires de Syenne, je ne vous ennuyray de plus longue lettre.

Sire, je supplie le Créateur, etc.

Postscript. — Sire, je ne veulx oblyer de vous dyre que encores qu'il semble à la braverye des Impériaulx que tout soyt perdu, que je trouve beaucoup de personnes de deçà qui se viennent offrir corps et biens, mesmement messer Bernardo Achioly et messer Andre Vimercato, qui ce matin m'a apporté sa bourse et sa boitte pour l'emploier si j'en avois besoing en votre service.

---

191. — 31 janvier 1554. – Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, j'eusse différé à dépescher le secrétaire Boucher, présent porteur, pour attendre de porter au Roy le traicté de la suspencion, n'eut esté que j'ay présentement receu ung pacquet de M^gr^ le cardinal de Ferrare pour le Roy, par lequel je pense qu'il faict entendre à Sa Majesté comme les choses sont passées à Siennes jusques icy, n'ayant point moien de l'advertyr par autre voye. Qui m'a fait faire ceste dépesche en toute dilligence, n'y pouvant adjouster riens oultre ce que vous verrez par la lettre de Sadite Majesté, sinon que l'on dict que deux mil Espaignolz se sont embarequez à Napples pour venir à ceste entreprinse de Siennes, et pareillement que l'ambassadeur de l'empereur a dépesché l'évesque d'Ottrante[1] à Napples pour faire bényr la cavallerye dudit royaume. Ne voullant aussy oblier à vous dire que en l'audience que nous eusmes hyer du Pape, M^gr^ le cardinal du Bellay n'oblia riens de ce qu'il sçayt bien dire pour vivement remonstrer toutes choses requises à Sa Saincteté, et si j'avoys assez bon

1. Pierre Anton, archevêque d'Otrante de 1536 à 1579, date de sa mort.

Digitized by Google

mémoire pour le redyre par escript, je le feroys ; car je croy que vous y pranderyez plaisir. Mais vous le verrez par le mémoire qu'il en a luy mesme faict dresser.

Monseigneur, pour pourveoir autant qu'il me sera possible aux affaires qui se présentent, j'ay prins deux mil escuz de messer Bernardo Achaioly dont j'ay desja baillé xv^{c} escuz, comme vous verrez par mes lettres du Roy, et v^{c} qui me restent dont je tiendray compte. Il vous plaira, Monseigneur, les faire délivrer audit Boucher pour les rendre avecques iiij^{xx} escuz pour l'intérestz : vous advisant que si j'en eusse demandé davantage ledit Achioly les m'eust voullontiers baillé, car je ne congneuz jamais homme de sa quallité plus affectionné serviteur qu'il est. Pareillement je vous supplye, Monseigneur, faire bailler audit Boucher la demye année de mon estat et quelques partyes que j'ay faictes jusques icy.

Monseigneur, remettant le surplus de ce que nous vous sçaurions dyre à la suffisance dudit Boucher, je feray fyn par mes très humbles recommandations, etc.

Postscript. — Monseigneur, je vous escriptz cy dessus que j'envoye au Roy ung pacquet de M^{gr} le cardinal de Ferrare parce que le secrétaire dudit s^{r} cardinal qu'il a dépesché icy me l'avoyt dit ; mais il s'est trouvé qu'il ny en avoit poinct, et vous envoye seullement une lettre que m'a escripte ledit s^{r} cardinal.

---

192. — 31 janvier 1554. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, je receus hyer la lettre qu'il vous pleust m'escripre par le s^{r} Jehan Paule votre secrétaire, laquelle j'ay cejourd'huy envoiée au Roy par le secrétaire Boucher, pour luy faire entendre l'estat des affaires de deçà et mesmement de la suspencion pour autres deux ans que nous conclusmes avec Notre Saint Père, dont je vous envoieray

Digitized by Google

la coppie du traicté par la première occasion. Vous advisant, Monseigneur, que Mgr le cardinal du Bellay et moy fismes bien hyer toutes les exclamations et remonstrances qu'il estoyt possible à Sa Saincteté pour favoriser la déffence de la liberté de Siennes et de la protection de Sa Majesté en icelle, sans oblier l'intérest du Saint Siège apostollicque au cas que Siennes revinst entre les mains de l'Empereur. Sur quoy Sa Saincteté nous en confessa plus que nous ne luy en pouvions dyre, mais qu'elle estoyt bien marrye de veoir les affaires en ces termes, et qu'elle ne voulloyt faire pour une part ne pour l'aultre, et voulloyt demourer neutralle, ce que Dieu veuille, sur quoy vous ferez tel jugement qu'il vous plaira, et des propoz qu'il tinst à votredit secrétaire que je pense qu'il vous escript.

Monseigneur, je croy que dès ceste heure vous aurez entendu comme dèz que je fus adverty de ceste soubdaine entreprinse je dépeschay incontinent le sr Emille de Cabriannes, etc. (le tout selon le mémoire qui fut baillé au sr Emille pour ne faire riens sans en advertyr ledit sr cardinal et le sr Pierre).

Monseigneur, je receus hier au soir une lettre de banque de xvijm escuz de M. de Selve, lesquelz j'ay receuz et les vous envoye présentement par le maistre des courriers d'ordinaire et Guillaume le Conte, ung de mes gens, et leur ay donné charge de passer vers Mme de Castres à laquelle j'ay escript et supplie de leur donner escript pour les conduyre le plus seurement qu'il seroyt possible. Je leur ay baillé du susdit argent pour faire leur voiage lx escuz, que j'ay pensé estre assez; toutesfoiz s'il ne suffisoyt pour leur retour je vous supplie leur en bailler et me commander au demourant ce que je deveray faire pour le service du Roy et le vôtre. A quoy j'obéyray, etc.

Monseigneur, je me recommande, etc.

Digitized by Google

193. — 31 janvier 1554. — Lettre de M. de Lanssac à Pierre Strozzi.

Monsieur, je croy que vous aurez esté adverty de la dépesche que j'avoys faite au s^r^ Paule Ursin et à Emille Cabriannes pour aller à Petilhanno, Soranno, Montalchino et Montichello, et leur avoys donné charge de vous faire entendre de leurs nouvelles pour sçavoir de vous ce qu'ilz auroient à faire et n'entreprandre aucune choze s'il estoyt possible, sans sçavoir ce que leur vouldryez ordonner. Je leur baillay, pour faire les provisions qu'ils trouveroyent les plus nécessaires, mil v^c^ escuz dont j'espère qu'ilz tiendront bon compte, car ilz sont saiges et bons serviteurs du Roy.

Monsieur, je fiz partir hier la fragatte que Gassot avoyt faict achepter en ceste ville, ne l'ayant peu plus tost faire partyr parce qu'il n'y avoit point de pattron pour la conduyre, et fuz contrainct d'en envoyer cercher ung jusques à Cornette [1], nommé André Symon de Cornes, Corse auquel j'ay baillé xxv escuz d'advance, et promis qu'il aura pour l'entretenement de luy seul dix escuz le moys. Je n'ay point voullu faire marché des compaignons, pour ce que par adventure il n'eust pas eu de si bons hommes pour servir pour en prandre meilleur marché, mais j'ay escript à Serres qui est à Portohercule qu'il y pourveoye, et vous envoye les parties de tout ce que le tout couste. Sur quoy ledit Gassot avoyt laissé à mon homme lx escuz dont il reste deux escuz moings ung julle, qui seront pour la peine de cellui qui a faict lesdicts marchez et mises.

Monsieur, je receuz hier au soir une lettre de bancque de xvij^m^ escuz de M. de Selve, lesquels j'ay receus et les vous envoye présentement par le maistre des courriers d'ordinaire et Guillaume le Conte, ung de mes gens, et

1. Corneto.

Digitized by Google

leur ay donné charge de passer vers M^me^ de Castres à laquelle j'ay escript et supplie de leur donner escript pour les conduyre le plus seurement qu'il seroyt possible. Je leur ay baillé du susdit argent pour faire leur voiage lx escuz, que j'ay pensé estre assez ; toutesfois, s'il ne suffisoyt pour leur retour, je vous supplie leur en bailler et me commander au demourant ce que je deveray faire pour le service du Roy et le vôtre.

Monsieur, si d'adventure vous me mandez de faire quelque expédicion par deçà, il vous plaira me mander la liste des cappitaines que vous voullez que je dépesche, entre lesquelz s'il vous plaist vous aurez souvenance du s^r^ Bonifface de Sermonette, du s^r^ Henrico Ursino et de Hiéronime de la Corbare, et me laisserez s'il vous plaist lieu de y en mettre trois ou iiij, car je ne y mettray pas gens qui ne le méritent. Aussi vous me manderez s'il vous plaist en quelle sorte vous voullez qu'ilz soient expédiez, d'une ou de deux ensegnes, et quel nombre pour ensegne. Il y en a plusieurs qui se viennent offrir que je tiens en bonne espérance, mais je m'asseure que vous ne ferez pas faire sans occasion cette despence. Il vous plaira aussi me mander si vous aurez receu mon pacquet, où il y avoyt des lettres des xxvij^e^ et xxviij^e^ et ung alphabet de chiffre que je vous envoyois, et serois en grant peyne s'il estoyt perdu.

Monseigneur, je me recommande, etc.

---

194. — 2 février 1554. — Lettre chiffrée de M. de Lanssac à Pierre Strozzi.

Monsieur, j'ay receu votre lettre du dernier du moys passé par le cappitaine Mazyn Delbeyne [1] auquel suivant

1. Le capitaine Mazin del Bene, un de ces *fuorusciti* réfugiés dans l'armée de Strozzi. Brantôme le mentionne à deux reprises (II, 269; VII, 237) parmi les plus vaillants serviteurs de la France.

Digitized by Google

votre mandement j'ay baillé ij^{c} escuz. Et quant aux iij^{c} que vous me mandiez que je baillasse au s^{r} Paule Ursyn, vous aurez peu entendre par ma dernière lettre que incontinent que je fuz adverty de l'entreprinse des ennemys je le dépeschay pour aller à Soranne, Petilhano, Montalchino et Montichello pour pourveoir à ce qu'il verroit estre nécessaire pour la deffense de ces lieux, craignant que par surprinse à l'improviste il y advint quelque inconvényent mesmement en l'absence du conte. Pareillement je dépeschay pour mesme cause le s^{r} Emille Cabrianne et donnay à tous deux mil v^{c} escuz, sçavoir est mil audit s^{r} Paule, et v^{c} audit s^{r} Emille, dont il vous plaira leur faire tenyr compte. Car je les advertiz sur toutes choses qu'il s vous fissent entendre s'il estoyt possible de leurs nouvelles, pour sçavoir des vostres, et ne faire riens que ce que par vous leur seroyt ordonné.

Monsieur, je vous veulx bien advertyr des choses qu'il me semble à quoy vous devez prandre garde. Premièrement aux lettres qui s'escrivent hors de Siennes, mesmement à celles que la Seigneurye escrira à messer Anthonio Panelini leur ambassadeur, car il est serviteur domestic-que et fort affectionné du Pape, et du s^{r} Baldoyn, par où il y auroyt dangier que si on luy communicquoyt quelque chose de secret, que le duc n'en fust bientost adverty. Aussi vous veulx je bien dyre que M^{gr} le cardinal du Bellay m'a dict que autresfois durant que les ennemys estoient à Syenne on luy dict qu'il y avoit une poterne dans le monnastaire de Saint Dominicque par laquelle on pouvoyt sortyr et entrer dans la ville, et aussy que le canal par où les eaues viennent dans ladite ville est fort grant et large et que on pourroyt venyr par icelluy jusques soubz ladite ville pour y faire quelque myne qui porteroyt grant dommage. Je vous veulx semblablement advertyr que par les lettres qui vindrent hyer de Napples, l'on mande que les deux mil Espagnolz et quelque autre nombre de gens

Digitized by Google

de pied se mettent en ordre pour s'embarquer. Je vous ay dernièrement mandé que l'ambassadeur de l'Empereur avoyt envoyé audit Napples l'arcevesque d'Ottrante pour solliciter la cavallerye et ceste nuyt passée il a dépesché ung courrier pour la faire advancer.

Monsieur, le s^r Henrico Ursin est icy qui est bien marry que l'on ne l'employe. Je vous supplie luy mander ce qu'il aura à faire, ou bien les excuses de ce que ne le mettez en besoingne. Pareillement je vous supplie si vous avez affaire de quelque ung, je vous supplye vous voulloir servyr du conte Hieronime de la Corbare, car oultre ce que j'en suis fort pressé de M^gr le cardinal Crispo, j'entends que c'est ung fort homme de bien et bon soldat, parquoy de ma part je vous en supplye encores de rechef le voulloir employer, s'il vous semble estre pour le service du Roy, et je désireroys que en cest endroyt il vous pleust complaire audit s^r cardinal Crispo pour la grande affection qu'il y a.

195.— 2 février 1554. — Lettre de M. de Lanssac à Pierre Strozzi. — 2^e lettre.

Monsieur, il y a des sensalz [1] qui me sont venuz dyre que si j'ay affaire de xx, xxx, xl, et l^m escuz ilz les me feront recouvrer à x p. c pour ung an en baillant caution et pour icelle sont contentz de prandre le s^r Robert votre frère. De quoy je ne veulx pas advertyr le Roy sans vostre bon conseil et advys. Et partant si c'estoyt chose que eussyez agréable, il vous plaira m'en advertyr pour m'y gouverner comme vous ordonnerez. Et au cas que le voulsissyez faire, qu'il pleust audit s^r Robert m'envoyer de bonne heure procuration et pouvoir pour en passer l'obligation qui seroyt requise, de laquelle je me garderois bien d'a-

1. Changeurs.

Digitized by Google

buser. Et ne feroys chose que ce ne fust de vostre bon plaisir et ordonnance.

Monsieur, Mgr le cardinal du Bellay m'a dict oultre, le contenu en mon aultre lettre [1], que le canal y mentionné va jusques soubz ung des principaulx boullevartz du fort que les ennemys ont prins ; de quoy vous vous pourrez enquérir pour vous en ayder à ce que vous verrez estre bon.

---

196. — 2 février 1554. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Ferrare.

Monseigneur, depuis ma dernière lettre que je vous escriviz par le maistre des courriers et Guillaume le Conte pour vous porter de l'argent, je n'ay riens apprins de nouveau, sinon que les lettres qui vindrent hier de Napples, etc.

Je suis tousjours attendant ce qu'il vous plaira ordonner que je face par deçà pour le service du Roy et vous, en quoy je m'employeray de toutes mes forces et avec le meilleur soing et vigillance qu'il me sera possible, etc.

---

197. — 5 février 1554. — Lettre de M. de Lanssac à Pierre Strozzi.

Monsieur, j'ay receu ce matin une lettre que M. le duc de Somme m'a escripte, par laquelle il me mandoyt que je pourveusse à beaucoup de choses, desquelles je l'ay remys à vous, car en cella je ne veulx riens entreprandre, sinon entant que vous m'en ordonnerez. Mais quand vous me manderez que je pourveoye à quelque chose, je m'efforceray de tout mon pouvoir et devoyr pour vous y satisfaire.

Monsieur, vous avez peu veoir par ma dernière dépesche

---

1. Du même jour.

Digitized by Google

le ban que a fait faire le Pape pour ne laisser aller aucuns soldatz de ses estatz de l'une ne de l'autre part, et depuis Sa Saincteté a révocqué toutes les traictes de bledz qu'elle avoyt accordées. Partant il ne fault point que vous attendyez de pouvoir avoir les ij^{m} ruges [1] de bled dont vous avez fait marché, car les marchans sont venus devers moy s'excuser de ce qu'ilz ne l'oseroient faire, et vous asseure qu'il n'a point tenu à y faire toutes les remonstrances dont je me suis peu adviser envers Sadite Saincteté. Mais il n'y a ordre. Parquoy il me semble que vous ferez bien d'envoyer quelque ung des commissaires vers M^{me} la duchesse de Castres au plus tost qu'il sera possible pour achapter sur son estat telle quantité de bled que vous adviserez, et si vous n'avez argent pour le payer, je mectray peyne d'en recouvrer pour satisfaire à ce que vous me manderez, et le plus tost y pourveoir sera le meilleur.

Monsieur, combien que le Pape nous eust tousjours cy devant fait entendre qu'il voulloyt comprandre l'Empereur dans le traicté de la suspencion, toutesfois dernièrement que nous luy en fusmes parler, il nous dit qu'il y avoyt longtemps qu'il luy en avoyt escript, mais il n'en avoyt ne pouvoyt avoir responce, laquelle il ne voulloit point attendre, et ne se voulloyt point obliger pour ledit Empereur. Par quoy nous avons passé ledit traicté sans que icelluy Empereur y soit comprins, comme vous verrez par le double que je vous en envoye, etc.

Monsieur, je mande à M. le duc de Somme que s'il est vray que notre armée de mer soit arrivée en Corsèque comme l'on dict icy et que les ennemys en soient partys, qu'il advertist M. de Termes de l'estat des affaires de deçà, affin que après avoir pourveu à ce qu'il seroyt nécessaire pour ladite Corsèque, il envoyast par deçà le nombre de

1. Ruge, de l'italien *ruggio*, mesure de capacité équivalant environ à un boisseau.

Digitized by Google

gens qu'il auroyt trop, pour les employer ou à votre secours, ou à faire quelque diversion ainsi que luy et vous sçaurez trop mieulx adviser. Je vous advise, Monsieur, que j'ay baillé au cappitaine Jehan Thomas [1] cent cinquante escuz, suivant ce que m'a escript ledit s[r] duc de Somme, lesquelz je retiendray sur le premier argent que j'auray à vous envoyer.

Monsieur, je me recommande, etc.

---

198. — 9 février 1554. — Lettre de M. de Lanssac à Pierre Strozzi.

Monsieur, voyant que le Pape a révocqué la traicte de ij[m] ruges de bled dont vous aviez fait marché, j'ai advisé de vous dépescher messer Matheo présent porteur, que vous congnoissez estre homme de bien et fort affectionné au service du Roy, lequel a moien de vous en faire recouvrer grande quantité, et à prix raisonnable, et pareillement de salpestres, boulletz, et plusieurs autres choses dont vous pourriez avoir besoing, et espère que en ce que vous vouldrez employer ledit Matheo vous vous en trouverez bien servy. Je vous envoye aussi par luy, suivant ce que vous m'avez mandé, quatre lettres de change de MM. Celso Massaini pour recevoir à Sienne iiij[m] viij[c] escuz; et davantage vous en recevrez, que j'ay baillez audit Matheo présent porteur, iiij[m] viij[c] qui font en tout ix[m]vj[c], plus ij[c] que j'ay baillez par votre mandement au cappitaine Mazyn Delbeyne, et cl que j'ai baillez aussi au cappitaine Jehan Thomas Guedoni par le mandement de M. le duc de Somme, comme vous verrez par leurs récépicez que je vous envoye, dont vous leur pourrez faire tenir compte sur leurs estatz. Et plus j'ay baillé audit messer Matheo l escuz pour son voiaige, qui font en tout x[m] escuz qui

---

1. Jean-Thomas Guedoni, capitaine italien au service de la France.

Digitized by Google

serviront pour la paye de voz ij^{m}v^{c} hommes de creue ; vous advisant que ceste nuyt j'ay receu une lettre de banque de M. de Selve pour xiij^{m} escuz et me mande que dedans demain j'en receveray xvij^{m}, qui seront en tout xxx^{m}, sur lesquelz je desduyray les x^{m} que je vous envoye présentement, et les xx^{m} qui resteront entre mes mains, je les garderay sans y toucher et pour en faire ce qu'il plaira à M^{gr} le cardinal de Ferrare et vous en ordonner. Je vous veulx bien dyre, Monsieur, que j'ay esté adverty de bon lieu que le marquis de Marignan fait son compte de vous assaillyr du costé de la citadelle, et fait une grande platte forme si haulte qu'elle puisse battre dedans ladite citadelle le long d'une courtyne pour vous empescher de venir deffendre la bresche. Aussi par lettres qui vindrent hyer de Napples on mande avoyr embarqué ij^{m} Espaignolz qui disent devoir venyr descendre à Orbatello ou à Plombyn ; qui est tout ce que je vous puis mander oultre ce que vous entendrez de bouche dudit messer Matheo, par lequel je vous supplie m'envoyer ung récépicé du trésorier pour les x^{m} escuz que je vous envoye.

Monsieur, je suis fort requis de vous recommander le cappitaine Cicon de Besilles, en faveur duquel je vous ay cy davant escript.

---

199. — 10 février 1554. — Lettre de M. de Lanssac au roi [1].

Sire, combien que le Pape nous eust tousjours dict à M^{gr} le cardinal du Bellay et à moy que au traicté de prorogacion de suspencion qu'il entendoyt faire avec Votre Majesté il y voulloyt comprendre l'Empereur comme au premier, ainsy que vous aurez peu veoir par la coppie que je vous en envoye par le secrétaire Boucher, laquelle fut

1. « Par M. de Ramboillet. »

Digitized by Google

leue en la présence de Sa Saincteté et accordée entre nous, ce néantmoins sabmedy dernier qui estoyt le iij^e^ jour de ce moys, mondit s^r^ le cardinal du Bellay et moy fusmes vers Sa Saincteté pour passer icelluy traicté ; laquelle en présence des cardinaux Sainte Croix [1], Putheo et Peghyn [2] nous a dit qu'il y avoyt longtems qu'elle avoyt escrit audit Empereur pour sçavoir sa voullonté en cest affaire, mais que n'en ayant point de response, elle estoit délibérée de ne l'attendre plus, et ne voulloit pas respondre et s'obliger pour luy, par quoy sans plus attendre elle estoit délibérée de passer oultre audit traité sans y faire aucune mention dudit Empereur. Ce que nous acceptasmes ainsy qu'il vous plaira veoir par ledict traicté que je vous envoye en bonne forme, affin que s'il vous est agréable il vous plaise, Sire, nous en envoier la ratiffication autenticque au plustost qu'il sera possible ; car si nous ne la baillons à Sa Saincteté dedans le xxix^e^ d'avril prochain, elle ne demoure point obligée, et y a mis ceste clause, pource que nous n'avions point pouvoir et mandement exprès pour ce faire et obliger Votre Majesté.

Sire, nous accordasmes ledit traicté en la forme que dessus pour prandre du Pape ce que nous en avons peu tyrer, et aussi pour ce que Votre Majesté par ses lettres du dernier jour d'octobre me commandoyt que si l'Empereur ne voulloyt entrer en ce traicté, que nous ne laisissions pas pourtant de conclurre avec Sadite Saincteté. Laquelle à ce que je peux juger n'a pas laissé l'Empereur en arrière en cedit traicté, sans sçavoir qu'il l'auroyt agréable et sans

---

1. Barthélemy de la Cueva, né le 24 août 1599, mort à Rome le 30 juin 1562. Vice-roi de Naples, évêque de Cordoue, d'Avellino, puis archevêque de Siponto ou Manfredonia au royaume de Naples ; créé cardinal du titre de Saint-Mathieu, puis de Sainte-Croix de Jérusalem par Paul III, le 19 décembre 1544, sur la demande de Charles-Quint.

2. Sébastien Pighini, né à Reggio, évêque de Ferentino, puis archevêque de Siponto et d'Adria ; nonce apostolique de Paul III auprès de Charles-Quint; cardinal (1551), président à la réouverture du concile de Trente ; mort le 22 novembre 1554.

Digitized by Google

l'avoir communicqué à ses ministres; et aussi croy-je qu'elle l'a faict craignant que si vous demouriez asseuré dudict Empereur du costé de Parme, vous auriez par là meilleur moien d'offencer le duc de Florence auquel Sadite Saincteté porte telle affection qu'il me semble, pour vous dyre la vérité de cè que je puis congnoistre, qu'elle a bien peu de regard à ce qu'elle deveroyt, et combien qu'elle dyst voulloir demourer neuttre, si est-ce à mon advis que la neuttralitté s'observe seullement à vostre dommaige. Car ces jours passez elle a fait deffences que nulz gens de guerre et armes ne sortissent de son estat pour aller au service de l'une ne de l'aultre part, mais auparavant Ascanio de la Corgne estoyt party pour aller au camp des ennemys où il tyre de l'estat de l'église tout ce qu'il veult. Davantage Sadite Saincteté avoyt accordé une traicte cy devant de ij^{m} ruges de grains dont le s^{r} Pierre Strozzy avoyt faict marché pour porter à Port Herculle et à Grossetto et desja une partye estoyt charroyée, mais Sadite Saincteté l'a particullièrement révocquée. Sur quoy mondit s^{r} le cardinal du Bellay et moy luy avons fait et fait faire toutes les remonstrances possibles. Mais nous n'en pouvons tyrer rien qui vaille, et nous veult seullement paistre de belles parolles, nous disant que ce qu'elle en faict n'est que pour observer la neutrallité et que si les choses de Syennes ne succèddent à votre advantaige comme elle désire, elle ne veult pas que l'Empereur ayt cest attache contre elle pour luy dire que Sienne n'a tenu que par luy et par le moyen de ses vivres. Sur quoy quand nous luy réplicquons que les ennemys en ont bien, elle le nye et se met en collère, disant que nous la voullons braver. Parquoy après luy avoir dict et remonstré tout ce que nous pouvons, nous dissimullons avec toute la doulceur qu'il nous est possible, en attendant qu'il vous plaise nous commander quel langaige nous aurons à luy tenyr. Vous advisant, Sire, que ledit duc de Florence s'attribue tant

Digitized by Google

d'auctorité en ceste ville que son ambassadeur qui y réside a menassé tous les marchans et bancquiers florentins qui y sont de leur vye et de leurs biens s'ilz font aucun service d'argent à Votre Majesté mesmes par voye de change. Il est vray que messer Bernardo Achioly fait bien peu de compte de ses menasses, car encores cejourd'huy il m'a fourny x^m escuz pour envoyer à Sienne, dont il se remboursera sur le premier argent que M. de Lodesve m'envoiera pour l'ordinaire dudit Syennes.

Sire, le Pape envoye vers Votre Majesté ung nommé messer George Palano, qui estoit au service de feu M. le duc de Castres pour obtenir privillège de Votre Majesté que l'on ne puisse vendre en vostre royaume aultres allums que ceulx qui viennent des allumyères de l'Esglize, ainsy que Sadite Saincteté prétend que autresfois le feu Roy l'a accordé à quelques marchans qui avoient les susdites allumyères à ferme ; mais je vous veulx bien advertyr que lesdits marchans, à ce que j'ay entendu, feyrent quelque présent au feu Roy de quelque bonne somme de denyers pour obtenir ledit privillège. J'ay obtenu la coppie du brief que Sadite Saincteté vous en escript, laquelle je vous envoye cy encloze, affin qu'il vous plaise d'adviser premièrement ce qu'il vous semblera bon de respondre.

Sire, je vous envoye aussi la coppie de toutes les lettres que j'ay receues du s^r Pierre Strozzy depuis que les ennemis sont davant Siennes, où vous verrez le bon ordre qu'il a desja donné pour sa deffense, dont je croy que M^gr le cardinal de Ferrare et luy n'auront pas failly de vous advertyr par aultre voye ; je ne fauldray, Sire, en tout ce qu'il me fera entendre avoir besoing d'estre secouruz du costé de deçà de y faire tout mon devoir et pouvoir.

Sire, je supplie le Créateur, etc.

Post-script. — Sire, j'obliois à vous dyre que le Pape a fait la bulle à part où il annulle toutes les sentences,

Digitized by Google

censures et privacions données à l'encontre du duc Octavio, laquelle il veult estre tenue secrette et l'a baillée en garde au cardinal Saincte Croix affin que s'il advenoist qu'il mourust avant l'expiration de ceste suspencion d'armes ledit duc s'en servist ; j'essayeray d'en recouvrer ung double, lequel je vous envoyray. Et nous a Sadite Saincteté fort conjurez de le tenir secret.

---

200. — 10 février 1554. — Lettre de M. de Lanssac au duc de Ferrare. (Arch. de Modène. Orig.)

Da molti miei amici sono ricercat di voler raccomandare a V. Ecc^za^ un gentilhuomo Vicentino, chiamato messer Giuseppe da Marigo, il quale è stato incarcerato costi in Ferrara, di commessione di V. Ecc^za^. Et perchè questo potrebbe essere intervenuto per la persecutione de' suoi inimici, ch'egli ne ha molti, secondo intendo, yo supplico V. Ecc^za^, quanto più posso (se cosi è, et ch'egli non habbia in particolare offesa la Ecc^za^ Vostra), a volermi far gratia di farlo liberare, et non voler sofferire che col mezzo di V. Ecc^za^ gl'inimici di quel povero gentilhuomo godino di veder le loro vendette. Et a V. Ecc^za^ ne resterò sempre con molto obligo, alla buona gratia della quale senza fine mi raccomando, che Dio la conservi.

Di Roma alli x di febraro 1554.

Di V. Ecc^za^ humillissimo et obedientissimo servitore. — Lanssac.

All' ill^mo^ et Ecc^mo^ Signor mio oss^mo^ il signor Duca di Ferrara.

---

201. — 12 février 1554. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, quand je partiz vous me commandastes que s'il s'offroyt quelque bonne occasion j'employasse

Digitized by Google

M. le prothonotaire de Ramboillet [1], présent porteur, ce que j'ay bien voullu faire avec ceste depesche pour envoyer au Roy le traicté de prorogacion de suspencion d'armes que nous avons faict avec le Pape ; dont, si Sa Majesté a contentement, il vous plaira, Monseigneur, faire en sorte que nous ayons la ratiffication davant le xxix^{e} du moys d'avril prochain, pour ce que autrement Sa Saincteté n'a point voulu demourer obligée parce que nous n'avions point suffizant pouvoir pour ce faire, ainsi que plus amplement vous pourrez veoir par les lettres que j'escriptz à Sadite Majesté : qui me gardera de vous faire nulle autre reditte.

Monseigneur, j'ay cejourd'huy receu une lettre de M. de Lodesve lequel me mande que bientost il m'envoyera xxx^{m} escuz pour fournir aux extraordinaires de la guerre qui a esté commencée à Sienne ; mais pour aultant que le s^{r} Pierre me mande n'avoir fait creue que de ij^{m} vj^{c} hommes seullement, comme vous verrez par le double de ses lettres, je luy ay envoyé cejourd'huy selon son mandement x^{m} escuz que j'ay prins de messer Bernardo Acioly, lesquelz je rembourseray desdits xxx^{m} escuz si tost que je les auray receuz de mondit s^{r} de Lodesve, et les xx^{m} restants je les guarderay sans en faire aucune mise ne despence sinon en ce qui me sera ordonné par M^{gr} le cardinal de Ferrare ou ledit s^{r} Pierre de leur envoyer remettant le surplus sur ce que j'ay dict audict s^{r} de Ramboillet pour vous faire entendre, vous suppliant très humblement, Monseigneur, le croire et l'avoir pour recommandé, car c'est ung très honneste gentilhomme et de rasse, comme vous sçavez de voz bons serviteurs.

De Rome le xii^{e} jour de février 1553.

Vostre très obéissant et très obligé serviteur. — Lanssac.

1. Charles d'Angennes, né le 30 octobre 1530, mort le 23 mars 1587 ; fils de Jacques d'Angennes, s^{gr} de Rambouillet, et d'Isabelle Cottereau, il devint évêque du Mans (1559) et cardinal (1570).

Digitized by Google

202. — 12 février 1554. — Lettre de M. de Lanssac au roi [1].

Sire, combien que par le propoz que vous verrez par mon autre lettre que le Pape nous avoyt tenuz à M^gr^ le cardinal du Bellay et à moy je pensasse que Sadite Saincteté deust exclurre l'Empereur du traicté de prorogacion de suspencion, si esse que depuis estant mondit s^r^ le cardinal allé jusques à Porto, j'ay recouvert ledit traicté en forme et l'ay mieulx considéré et monstré au conseil, et ya trouvé que encores que ledit Empereur n'y soyt expressément nommé, néantmoings il demoure en sa liberté d'y entrer dedans le temps que fuyra l'autre suspencion si bon luy semble, pour ce que cedit traicté se remet de tout à l'aultre et comprend tous ceulx qui y sont comprins. Parquoy cejourd'huy je suis allé vers Sa Saincteté la supplyer de dyre comme elle l'entendoyt ; à quoy elle m'a respondu qu'elle n'avoyt point voullu faire mention dudit Empereur parce qu'elle ne se voulloyt point obliger pour luy, et qu'elle désiroyt s'en départyr pour n'avoir riens à faire ensemble s'il estoyt possible, et aussi ne l'avoyt elle point voullu exclurre, affin qu'il n'eust cause de se plaindre, mais qu'il luy suffiroyt que Votre Majesté envoiast ratiffication dudict traicté en ce qui touche son intérests seullement, sans faire mention dudit Empereur, lequel s'il désyre entrer en ladite suspencion le recerchera s'il veult dedans le temps. Et après Sadite Saincteté m'a tenu tous les bons et honnestes propoz qu'il est possible de l'amytyé qu'elle vous porte et du désyr qu'elle a tousjours eu d'accommodder les affaires de deçà à votre bien et advantaige ; et qu'elle avoyt bien voullu conclurre ledit traicté de suspencion à présent, pource que voyant le duc de Florence avoir commencé la guerre, il ne sem-

1. « Par M. de Ramboillet »

Digitized by Google

blast qu'elle voulsist oblyer ce qu'elle vous doibt, ne se laisser tyrer audit duc quelque parentage ou amytyé qui puisse estre entre eulx, mais que au contrayre elle avoyt tousjours désyré d'attyrer ledit duc à estre vostre serviteur et m'a encores renouvellé les plainctes de son nonce qui ne vous avoyt point monstré l'instruction qu'il luy avoyt envoyée l'esté passé, et que s'il la vous avoyt monstrée, il ne luy en avoyt point faict de responce. A quoy j'ay corespondu de belles paroles le mieulx que j'ay peu, sans entrer en aulcune choze particullière. Depuis le cardinal Montepulcyan, ainsi que je sortoys, m'est venu trouver pour me parler de la part de Sa Saincteté des affaires des allums qu'il m'a fort prié de recommander à Votre Majesté, et après me feit ung long discours qui en conclusion ne tendoyt à autre fyn que à louer la bonne intention du Pape et excuser le duc de Florence duquel il est affectionné amy ; et qu'il désiroyt merveilleusement de veoir lever ceste guerre, et accommoder les choses de Siennes à votre contentement et à la seuretté de ceste République, en sorte qu'elle ne fust point en soubson aux voysins. A quoy je luy ay dit que il y a deux moys que j'eusse bien respondu de votre intention pour ce que je la sçavoys, mais que depuis les choses estoient changées et que je ne pouvoys riens dyre en ceste mattière sans avoir commandement de Votre Majesté. Vous pouvez penser, Sire, qu'il y a six jours qu'ils ne tenoyent pas ce langage, mais ayant trouvé Sienne pourveue et plus difficile à prandre qu'ils ne pensoient, et entendu que votre armée de mer avec tel équippage qu'elle est vient pour le secours de Corse, à mon advis cela les fait parler ainsi. Dont vous recueillerez ce que bon vous semblera, et me commanderez ce qu'il vous plaira que je responde si on me tient plus semblables propoz que dessus.

Sire, il y a des marchans icy qui me donnent espérance que s'il plaisoyt à Votre Majesté ilz pourroient donner de

Digitized by Google

l'argent à prix bien raisonnable, et croy à mon advis qu'il ne cousteroyt pour l'intérest pas plus de x ou xij pour cent par an ; mais ilz vouldroient avoir le s^r^ Robert Strozzy pour respondant, lequel à mon advis n'y feroit point de deffault pour votre service. Il vous plaira aussi me commander si vous aurez agréable que je poursuyve ce party.

Sire, je supplie le Créateur, etc.

---

203. — 13 février 1554, à cinq heures du soir. — **Lettre de M. de Lanssac à Pierre Strozzi.**

Monsieur, je suis allé cejourd'huy vers le Pape et luy ay dict que Sa Saincteté avoyt faict deffense qu'il ne sortist point de soldatz de ses estatz pour aller au service de l'une ne de l'aultre part. Dont nous estions contentz pourveu qu'elle fust bien observée, mesmement à présent que j'avois entendu que le s^r^ Ascanio de la Corgne voulloyt faire iij ou iiij^m^ hommes pour le service du duc de Florence. A quoy elle m'a respondu que ledit Ascanio ne levoyt point de gens de nouveau pource que ledit duc luy avoyt donné charge de iij^m^ hommes qui estoient desjà levez, estrangers et non pas des subjectz de l'Eglise. Je luy ay aussy dict que soubz umbre de ladite deffence, il y avoit des gens qui gardoient les passaiges auprez d'Orviette qui avoient desvalizé aucuns soldatz qui venoyent de Lombardye au service du Roy, et que je le supplyois de commander au gouverneur d'Orviette et pareillement au vice légat de Pérouze de laisser passer librement les soldatz estrangiers qui viendroient pour l'une part et pour l'aultre. Ce qu'il m'a promiz de faire pourveu qu'ilz viennent à la fille [1] et non pas en trouppe, et sur ce propoz me dict davantage que ce matin l'ambassadeur de l'Empereur luy avoyt demandé passage pour ij^m^ Espagnolz et cinq cens chevaulx qu'il

1. A la file.

Digitized by Google

disoyt venir du royaume de Napples, ce qu'elle luy avoyt reffusé. Je luy ay encores de rechef parlé de la traicte qu'elle avoyt révocquée, avec toutes les plus gratieuses remonstrances qu'il m'a esté possible. A quoy Sadite Saincteté me feyt tout plain d'excuses qui seroient trop longues à racompter. Et entre autres qu'elle n'avoyt point baillé ladite traicte au Roy ne à aucuns de ses ministres, ains à aucuns de ses subjectz et que en la révocquant elle ne faict tort à personne, et qu'il ne seroyt pas honneste qu'elle eust accordé ladicte traicte au préjudice du duc de Florence qui estoyt son amy et son parent, et que nous nous devions bien contenter qu'elle ne fust ne pour les ungs ne pour les aultres et demourast en sa neutrallité. Depuis je luy ay réplicqué plusieurs choses et luy ay [dit] que ce que nous en faisions n'estoyt pas par nécessité et que quand nous en aurions besoing j'espérois tant de sa bonté qu'elle ne me vouldroyt pas reffuzer quand je luy en demanderois une traicte. Ce qu'elle ne m'a pas dényé et m'en a donné bonne espérance, me disant que nous avions assez de moien d'en recouvrer sans luy en demander et que pourveu que on en tyrast secrettement et sans son congé, qu'elle ne s'en courrousseroyt point.

Vous advisant que M^gr^ le cardinal S^t^ Ange, qui venoyt de parler à Sa Saincteté comme je y suis allé, me dit qu'il venoyt de s'excuser envers elle de ce que l'aultre jour elle luy avoyt dit que madame sa mère avoyt envoyé les batailles de l'estat de Castres à Siennes, et que en s'excusant de cella il luy a dict que leur maison estoyt tant obligée au Roy qu'ils ne pouvoient de moings que de servir Sa Majesté de vivres, de gens et de tout ce qu'ils pourroient. A quoy Sadite Saincteté luy a dict qu'elle avoyt raison et qu'elle se contentoyt, pourveu que cella se feist secrettement, et que si l'on envoyoyt des gens, que ce ne fust point avecques ce nom là des batailles de Castres.

Monsieur, pour vous dyre véritablement mon advis de

Digitized by Google

ce que je pense du Pape, je ne faiz nul doubte qu'il ne face soubz main et le plus secrettement qu'il pourra tout le plaisir qu'il sera possible au duc de Florence à notre préjudice, et néantmoings il vouldera estre estimé neuttre, et nous paistre de belles parolles, que je dissimuleray le plus doulcement que je pourray, faizant semblant de le croyre, luy remonstrant toutesfoiz cependant ce que je verray estre à propoz. En attendant que je saiche du Roy quel langaige j'auray à luy tenir, et lors si j'ay commandement de me courroucer, et de faire le brave, je le sçauray bien faire, car j'en ay bonne envye. Sadite Saincteté m'a dict davantaige que ceste guerre se faisoyt aux despens communs, la moictyé de l'Empereur et l'aultre du duc de Florence, qu'ilz faisoient leur compte d'avoir x^m^ hommes de pied et mil chevaulx, et qu'il coustoyt audit duc de Florence xxiij ^m^ escuz tous les moys, qui n'estoyt pas grant despence, et qu'il la pourroyt bien supporter longuement. A quoy j'ay respondu que ces forces là ne de beaucoup plus grandes ne seroient pas suffizantes pour forcer le Syennoys, et qu'il ne nous failloyt pas grant nombre de gens, oultre ce que nous en avons desjà, pour estre les plus fortz.

Au demourant madame la duchesse de Castres, etc. (c'est touchant ij^m^ escuz que M. l'ambassadeur luy a prestez, lesquelz il supplye le s^r^ Pierre de le faire rembourser en assignations sur luy s'il fait quelque marché de grains avec ladite duchesse, etc.)

Monsieur, je vous veulx bien dyre que à ce que j'entendz les ennemis ont quelque espérance que l'unyon, bonne intelligence et fidellité que vous trouvez à présent aux Siennoys ne durera pas tousjours, et aussi par ce que je suis adverty ils espèrent quelque chose par traicté dont je m'asseure que de l'un et de l'autre vous vous sçaurez bien donner de garde.

(Par autre article de ceste lettre fait recommandation de

Digitized by Google

ung pouvre cappitaine nommé Henrico, Corse, pour le faire employer, etc.)

Monsieur, je me recommande humblement à votre bonne grâce et prie Dieu, etc.

De Rome le xiij[e] jour de février 1554.

---

204. — 14 février 1554. — Lettre de M. de Lanssac à Pierre Strozzi [1].

Monsieur, puisque le Pape a fort pressé M[gr] le cardinal du Bellay et moy de respondre à la lettre du s[r] Ascanio de la Corgne, nous avons advisé pour sa satisfacion de vous dépescher ce courrier exprès pour vous prier, après avoir veu la coppie de la lettre dudit Ascanio, luy vouloir faire responce à Montepulciano où à ce que j'ay entendu il est, vous voullant bien dyre daventaige que par tout ce que je puis entendre la cause de l'entreprinse que a faicte le duc de Florence a esté pour avoir quelque traicté ou intelligence à Siennes ; et pour ce que j'ay oy dyre que la nuyt de ceste allarme les gardes feurent changées, il me semble que vous feriez bien de vous enquérir qui estoyt en garde avant ledit changement à la porte Camolye [2] pour vous en donner garde, car il est à présupposer, puisqu'ilz se vindrent adresser en cest endroit, que ceulx qui avoient ledict traicté ou intelligence en main s'il y en avoyt, estoyent de ladite compaignye, vous advisant aussi que je suis bien fort ayze d'avoir veu par toutes vos dernières lettres et des effectz qui s'en ensuivent le bon couraige que vous avez. Car l'on dit que ledit Ascanio a escript à son frère le cardinal en sorte qu'il semble qu'il tienne la prinse de Sienne pour certaine. Mais il n'est pas cappitaine de si grande expérience qu'il s'en faille du tout arrester à son jugement, vous priant ne trouver poinct estrange si je vous mande

1. « Par Lescuyer. »
2. La porte Camollia était située au nord de la ville.

Digitized by Google

tout ce que je puis entendre, dont vous ferez vostre proffict tout ainsi comme vous vouldrez.

Monsieur, si vous avez affaire de iij ou iiij^c picques je les vous envoieray à Portoherculle, et aussi de la pouldre tant d'artillerye que de hacquebutte si vous en voullez, car j'en trouve assez qui m'en offrent à ung julle la livre : vous m'en manderez s'il vous plaist vostre voullonté. J'ay baillé au surplus suivant ce que vous me mandastes par Le Boitteux deux cens escuz au cappitaine Sarraviste, et porte quant à luy xl corselletz que je luy ay faictz mettre hors de ceste ville. J'ay aussi baillé à ung homme du s^r Emille Cabrianne c escuz pour emmener quelques soldatz dont son maitre luy avoyt donné charge, et m'en avoyt escript et pryé, qui seront vj^c escuz qu'il aura receuz, lesquelz il vous plaira luy faire précompter et rabattre sur la première monstre.

Monsieur, je me recommande très humblement à votre bonne grâce, etc.

De Rome le xiiij^e jour de février 1554.

---

205. — 16 février 1554. — Lettre de M. de Lanssac à Pierre Strozzi [1].

Monseigneur, j'ay présentement receu par ung courryer qui n'a pas fait trop grande dilligence, une lettre de M^gr le connestable avec ung pacquet qu'il me commande vous faire tenyr, lequel je vous envoye par ce porteur que j'ay dépesché expressément, et aussi vous envoye la coppie des nouvelles d'Angleterre que j'ay receues de mondit s^r le connestable, dont je pense bien que vous aurez autant ; vous advisant que oultre xx^m escuz que j'ay encores entre mes mains comptant, j'ay aussi par ceste dépesche receu une lettre de crédit de xx^m escuz qui seront xl^m, dont

1. « Par M. de Savignac. »

Digitized by Google

je vous envoieray le tout ou partye quand il vous plaira le me mander, n'ayant pour le présent aultres nouvelles à vous dyre sinon que le Pape a la goutte. L'on dit que les Espaignolz qui s'estoyent embarquez à Napples partyrent sabmedy dernier, et ne parle l'on point encores que l'on lève la cavallerye dudit Royaume. Mais il y a un cappitaine Martin [1] que j'ay autreffois veu en France, grand pileur de poivre [2], qui a été chargé du duc de Florence de faire une compaignie de chevaux légiers, et partit hyer pour s'en aller. Pareillement j'ay entendu que Ascanio de la Corgne fait une extresme dilligence et de faire des gens et des chevaux, et qu'il en tire la pluspart de l'estat de l'Esglise. Dont Mgr le cardinal du Bellay et moy nous sommes bien ressentyz envers Sa Saincteté laquelle nous a respondu qu'elle n'y sçauroyt donner autre ordre, ou qu'il fauldroyt tout pendre qui vouldroyt empescher que les soldatz n'allassent où ilz pensent gaigner ; mais qu'elle sçavoyt bien que s'il y avoyt de ses subjectz au service de l'Empereur et du duc de Florence, qu'il y en avoit aussy au service du Roy, et que la pluspart des soldatz qui estoient sur le Siennoys estoient de ses subjectz. Voylà tout ce que nous en avons peu tyrer.

Monseigneur, je me recommande, etc.

---

206. — 16 février 1554. — Lettre de M. de Lanssac à Pierre Strozzi.

Monsieur, le comte de Bagne [3] est icy qui m'a fait en-

---

1. Gian-Battista Martin, capitaine de chevau-légers. (Voy. Vitalis, *Corresp. de D. du Gabre*, p. 152.)

2. L'expression a plusieurs sens. Boiste fait du mot « pileur » le synonyme de *grand mangeur*. D'autre part, la locution « piler du poivre » signifie : 1° attendre avec impatience en allant et venant, ou en se remuant sur son siège ; 2° dire du mal de quelqu'un ; 3° sauter sur la selle, à chaque pas que fait le cheval. Nous laisserons au lecteur, jusqu'à plus ample informé, le choix entre ces diverses interprétations.

3. Antonio Caraffa, comte de Bagni, puis marquis de Montebello (1556), neveu de Paul IV.

Digitized by Google

tendre qu'il a grand désir d'estre serviteur du Roy, et à ce que j'ay entendu c'est l'homme de toute la Rommaigne qui a aultant de moyen de servyr. Et fera tousjours deux et trois cents chevaux quand il voudra et iij^{m} hommes de pied, et à ce que j'ay entendu il a quelques chasteaulx qui sont sur les confins de Florence par où il pourroyt faire beaucoup de dommaige. Il vous plaira me mander quel langage je luy tiendray et si vous voullez vous servir de lui avec charge de gens de cheval ou de pied, car à ce que j'entendz s'il voulloyt prendre party de l'autre costé il y seroit voullontiers accepté.

Monsieur, je vous envoye cy encloz ung mémoire de quelques soldatz néapolitains qui sont allez à Syennes, dont vous vous devez prandre garde ; lequel j'ay eu d'ung espyon, au moyen de quoy vous le prandrez comme venant d'ung tel homme, sy esse qu'il se faict bon prandre garde de toutes choses. Les ennemys se vantent par deçà que quand ilz auront achevé de se fortiffyer à leur fort de Camollye, qu'ilz viendront faire des blocutz à toutes les autres portes de Siennes pour par ce moyen vous tenyr assiégé avecque peu de gens. Le capitaine Sarras viste est party ce matin qui vous mène une bonne compaignye.

Monsieur, je supplie le Créateur, etc.

---

207. — 22 février 1554. — Lettre de M. de Lanssac au roi [1].

Sire, depuis les dépesches que je vous ay dernièrement faictes par les secrétaires Boucher et prothonotaire de Ramboillet j'ay sceu que les ennemys qui sont davant Syennes n'avoyent fait aucune nouvelle entreprinse, et ont

---

1. « Par l'ordinaire. »

Digitized by Google

entendu seullement à se fortiffier dedans leur fort de Camollye où ilz semblent qu'ilz soyent plus assiégez que ceulx de la ville; car ilz n'ont faict aucune sallye, et le s^r Paule Ursyn qui est à Luzygnen et les autres qui sont par les garnizons sur les confins, où ilz ont faict pluzieurs grandes courses dans le pays du Florentyn, et rompu les vivres, tellement que lesdits ennemys en ont souvent eu grand faulte. M^gr le cardinal du Bellay et moy avons aussi entendu par le s^r Robert Strozzy que le s^r Pierre, son frère, vous a adverty de la dilligence dont il a usé pour pourveoir ladite ville de Siennes et autres places qu'il veult garder. Parquoy je ne vous ennueyray de redditte, vous advisant, Sire, que depuis sept ou huit jours ença le duc de Florence monstre de se voulloir fortiffyer par les expéditions qu'il a faites du s^r Ascanio de la Corgne pour faire iij^m hommes, et du conte de S^te Fleur qu'il a envoyé quérir avec autres cappitaines. Sur quoy par l'advis de M^gr le cardinal du Bellay je n'ay pas failly de remonstrer au Pape que en ceste cause sa deffense n'estoyt pas bien observée, d'aultant qu'il sortoyt la pluspart de ses gens de son estat, de la levée que faisoyt ledit Ascanio. Et il m'a respondu qu'il n'y pourroyt donner aultre ordre, et qu'il fauldroyt pendre tous les soldatz qui les vouldroyt empescher d'aller où ils sentent qu'il y a à gaigner, mais qu'il sçavoyt bien que s'il y avoyt de ses subjectz au service de voz ennemys, que la pluspart des soldatz qui sont pour votre service sur le Siennoys aussy en estoyent. Voyla ce que j'en peus tyrer. Et mondit s^r le cardinal du Bellay et moi nous gouvernerons le plus doulcement que nous pourrons avecques luy, en attendant s'il vous plaira que nous luy tenions aultre langage.

Sire, depuis sept ou huict jours les gouttes ont reprins Sa Sainteté et la tiennent au lict où je pense bien qu'il sera attaché pour le moings ung moys. Vous serez plus amplement adverty de ses nouvelles et de toutes autres occur-

Digitized by Google

rences de deçà par M. de Ryez [1] lequel je pense sera icy aujourd'huy pour y séjourner le moings qu'il pourra et vous aller trouver.

Sire, je supplie le Créateur, etc.

---

208. — 22 février 1554. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency.

Monseigneur, les nouvelles de l'émotion d'Angleterre qu'il vous a pleu me mander par votre lettre du premier jour de février sont venues fort à propoz, car les Impériaulx publioient la conclusion et publication du mariage de la royne d'Angleterre et du prince d'Espagne avec le contentement des Angloix. Mais depuis la venue desdites nouvelles que j'ay publiées par votre commandement partout et jusques au royaume de Napples ilz ont bien rabaissé leur cacquet.

Monseigneur, j'attendz cejourd'huy M. de Riez pour y séjourner le moings qu'il pourra.

---

1. Lancelot de Carle, évêque de Riez, mort en juillet 1568. Comme il portait beaucoup d'intérêt à Michel de la Huguerye, il lui résigna son abbaye de la Frenade située dans le diocèse de Saintes. Mais aussitôt après la mort de l'évêque de Riez, M. de Lanssac, « sollicité du sénéchal de Civray qui avait moyenné le mariage de luy avec la veuve de Mortemer », pria Michel de la Huguerye « de prendre deux cens livres de rente sur l'hotel de ville de Paris pour récompense et feist faire les dépesches pour la dicte abbaye au nom du fils du dit sénéchal ». Dans ses *Mémoires*, Michel de la Huguerye, (édition de Ruble, t. I, p. 3), parle avec amertume de la conduite de Lanssac dans cette circonstance.

« Lanssac épousa Gabrielle de Rochechouart, qui, âgée de 35 ans, était déjà deux fois veuve, le 8 octobre 1565. Le roy Charles IX leur donna 10.000 livres en faveur de mariage pour entrer en leur communauté.» (*Recueil sommaire et généalogique des anciennes et illustres maisons de Mortemar, de Saulx et de leurs alliances*, Poitiers, 1622.) Elle devait avoir, comme son frère, qui à cause du nombre de ses terres était appelé *roy de Poitou*, une très belle fortune. C'est sans doute avec ses deniers que la terre de la Mothe-Saint-Héray fut achetée le 25 février 1576. (Archives des Deux-Sèvres, E. 385 et 386.)

Le sénéchal de Civray, qui, au dire de la Huguerye, avait « moyenné » ce riche mariage, est Jean Menneteau, qui mourut le 28 janvier 1582. (Thibaudeau, *Histoire du Poitou*, Niort, 1840, t. II, p. 226.)

Digitized by Google

Monseigneur, j'ay receu les xxx^{m} escuz que je vous ay oy devant mandé que me devoyt envoyer M. de Lodesve, dont j'en ay envoyé x^{m} à Siennes pour le paiement de la creue que a fait le s^{r} Pierre et autres extraordinaires, et les xx^{m} restans je les y envoyeray demain pour la paye du moys prochain de mars. Je ne sçay s'il en fauldra point davantage pour ce que ledit s^{r} Pierre n'a point encores peu faire d'estat certain de la despence, comme il fera bientost à ce qu'il m'a mandé, et me l'envoyera; vous advisant, Monseigneur,que j'ay aussy receu une lettre de crédit que le général Delbeyne m'a envoyée pour prandre icy xx^{m} escuz que messer Bernardo Acioly m'a promis de bailler toutes les fois que je voudray nonobstant les deffences et menasses que luy a faictes l'ambassadeur du duc de Florence, vous advisant toutefois, Monseigneur, que nous n'y toucherons point sans grand besoing et qu'il ne me soyt expressément mandé par M^{gr} le cardinal de Ferrare ou ledit s^{r} Pierre.

Monseigneur, je me recommande, etc.

---

209. — 23 février 1554. — Lettre de M. de Lanssac à Pierre Strozzi.

Monsieur, je vous envoye par le maitre des courriers, présent porteur, la somme de xxv^{m} escuz pour la paye du mois prochain, sçavoir est xix^{m} iiij^{c}l comptant et lettre de change pour en prandre à Sienne iiij^{m} viij^{c}; et la reste pour parfaire ladite somme a esté baillé par votre mandement à ceux desquelz je vous envoye les acquictz, affin de le leur faire compter sur la monstre prochaine, desquelz xxv^{m} escuz les vingt sont la reste du paiement des xxx^{m} que MM. de Lodesve et de Selve m'avoient envoyéz, et les v^{m} je les ay prins sur la lettre de crédit de xx^{m} escuz que m'a envoyé le général Delbeyne. Il vous plaira me faire envoyer les récépicez du trésor à part pour les xx^{m} escuz, et

Digitized by Google

ung aultre pour les cinq mil. Vous advisant, Monseigneur, qu'il y a plus de dix ou douze jours que la première fragatte que je achaptay partit de Porto [1] pour aller à Port Herculle, et suis bien marry et esbahy que je n'ai sceu son arrivée, et voyant que je n'avoys point de nouvelles suivant ce que vous me mandastes par mon homme le Plessix, et aussy par l'advys du s[r] Robert, j'en ay achapté une autre armée de seize rames qui m'a cousté iiij[xx] escuz ainsy que vous verrez par les partyes. Et oultre cella xxx escuz que j'ay baillez d'avance aux patrons qui se nomment Pierre Andry et Moretto, tous deux Corses, avec lesquelz je n'ay point voullu faire de marché, ains les ay remys au cappitaine Pompeo et à Serres qui sont à Portherculle; ladite fragatte partyt hyer de Porto, sur laquelle je fiz charger cent dix picques que ledit s[r] Robert me conseilla de vous envoyer audit Port Herculle, lesdites picques me coustent deux julles et demy la pièce. Il vous plaira me mander si je m'en rembourseray, et pareillement il vous plaira aussy faire rendre compte au s[r] Paule Ursyn et Emille de Cabrianne des mil cinq cens escuz que je leur ay baillez, car c'est de mon argent, et s'il vous plaist je m'en rembourseray sur le premier que je recevray pour vous envoyer. Et quant aux ij[m] escuz que j'ay prestez à madame de Castres j'ay grant peur que l'intérestz en demourera sur mes coffres, si vous ne faictes quelque marché avecques elle, et que par ce moyen je m'en puisse rembourser.

Monsieur, pour ce que le Pape depuis x ou xij jours ença est arresté au lict pour la goutte qui luy tient bien fort, je luy fiz entendre la responce que m'aviez faicte touchant Ascanio de la Corgne par le s[r] Baldouyn qui me fit responce que Sa Saincteté n'avoyt point entendu que l'on fist des-

1. Port à l'embouchure du Tibre, sur le bras septentrional de ce fleuve.

Digitized by Google

plaisir ne que l'on en eust faict à votre sergent major ny aux soldatz qui venoyent au service du Roy, et que pour empescher que telles choses ne se fissent plus et garder les passaiges della envoyeroyt quelque nombre de chevaux légyers à Orviette et à Castel de la Pyeve[1], je ne sçay si elle y envoye lesdits chevaux pour bien ou mal faire. Vous voullant bien dyre, Monsieur, que le duc de Florence envoya hier icy nouvelles que le s[r] Jordan Ursyn avoyt rendu la ville de S[t] Florent[2] aux Genevoys le xv[e] de ce moys avec telle condicion que luy et les soldatz itallyens seroient portez du costé de deçà, et le cappitaine Valleron[3] avec les Françoys du costé de Provence, qui est une mauvaise nouvelle. Mais elle se pourra récompenser cet esté quand doibt venir l'armée de Levant, comme vous verrez par les advis que j'ay euz dont je vous envoye la coppye ; vous advisant davantage que par adviz venus à Venize, du xxv[e] du passé, de Louvres[4], on a les mesmes nouvelles que je vous envoyay l'autre jour des tumultes d'Angleterre. Monsieur, ledit duc de Florence a mandé au conte de S[te] Fleur pour s'en aller devers luy, lequel part aujourd'hui et à ce que j'entendz va passer à S[te] Fleur[5], où je ne sçay quel ordre a laissé le s[r] Mario pour le garder, mais je ne vouldrois pas que ledit conte s'en saisist ; aussi j'ay entendu que après que lesdits ennemis auront assemblé toutes leurs forces, d'en envoyer une partie à Monteregion[6] et à Monasterio[7] pour esseyer de les prandre. Et s'attendent d'avoir troys mil lansquenetz venans de Lom-

1. Citta della Piève (*Civitas Castri Plebis*), ville située à 31 kilom. de Pérouse.
2. Petite ville et port à 25 kilomètres de Bastia.
3. Marc-Antoine Viarron, seigneur de Velleron, colonel général de l'infanterie française, commandait des « bandes » que Brissac eut l'intention d'envoyer avec leur chef en Provence. (Lettre de Maugiron à Brissac du 31 mai 1554. Col. Gaignières, vol. 412, f° 86.)
4. Erreur évidente du scribe. Il faut lire *Douvres*.
5. Santa Fiore, province de Grossetto.
6. Montereggioni, province de Sienne.
7. Monistero, province de Sienne.

Digitized by Google

bardye, les deux mil Espagnols qui viennent de Napples, oultre les forces qui sont jà au camp, et la levée que fait Ascanio de la Corgne. L'on dit que domp Ferrand a retardé son partement d'aller à la court de l'Empereur pour quelque prinse que a faite M. le maréchal d'ung fort qui est auprès de Vellefenière [1] et que aussi il attend pour aultre responce d'ung courrier qu'il a envoyé vers ledit Empereur pour sçavoir si le marquis de Marignan lairra l'entreprinse de Syennes pour s'en venyr à Milan ou bien pour sçavoir qui c'est qui y demourera en son absence.

Monsieur, j'ay veu une lettre d'Andrea Saviny [2] qui escript icy où il loue grandement les provisions et le bon ordre que vous avez donné à Syennes, mais il parle de quelques gens mal contentz. Je ne puis entendre que c'est. Et ne sçay si c'est par passyon qu'il ayt de leurs factions qu'il en parle, mais si esse que sera bon que vous luy en parlyez, pour entendre qu'il veult dyre. Le cardinal Sermonette vous escript en recommandation du s[r] Boniface son frère pour luy donner charge, au cas que voulussiez faire quelque creue. Il vous plaira aussi en ce cas avoir souvenance de la recommandation du conte Hyéronyme de la Corbare, car le cardinal Crispo m'en presse tant qu'il ne me laisse point vivre, et à ce que j'entendz c'est ung homme de bien, etc.

Monsieur, j'ay présentement esté adverty que le conte de Baigne qui estoyt au service du Pape avec une compaignie de chevaulx légyers, a demandé congé qu'il a obtenu de Sa Saincteté pour aller au service du duc de Florence. Je ne fauldray d'aller aujourd'huy vers Sadite Saincteté luy remonstrer que ce n'est pas observer la neuttralitté ainsi qu'elle nous a promis. Il vous plaira faire tenyr un pacquet que je vous envoye addressé à M. de

1. Valfenera, province d'Alexandrie.
2. Andrea Savini, prieur de Sienne. (Voy. Monluc, t. IV, p. 37.)

Digitized by Google

Termes si vous en avez le moyen comme vous pourrez avoir, s'il est vray que notre armée vienne en la marenne de Siennes.

---

210. — 3 mars 1554. — Lettre de M. de Lanssac et du cardinal du Bellay au connétable de Montmorency[1].

Monseigneur, par votre lettre du xiiij[e] du moys passé, nous avons sceu l'arrivée du secrétaire Boucher devers vous. Par lequel vous aurez entendu le commancement de la guerre de Syenne, où les ennemys jusques icy n'ont eu aucun advantage, car il semble que ilz soyent plus assiégez dedans leur fort de Camollye que ne sont noz gens dans Syennes, et ne s'y sont trouvez en aucun endroyt qu'ilz n'ayent esté battuz. Vous asseurant, Monseigneur, que nous avons eu grand plaisir de veoir par votredite lettre le bon commancement que vous avez donné pour y pourveoir, et les provisions d'argent et autres choses nécessaires dont vous nous donnez espérance; car tous les serviteurs du Roy par deçà désirent bien que si les autres principaulx affaires de Sa Majesté le peuvent comporter, qu'elle prenne cestuy cy à cueur, tant pour son honneur et repputacion, comme pour chastyer l'arrogance et supperbye de ce duc mal conseillé, lequel estant assailly vivement en son estat, y estant hay et mal voullu comme il est, nous avons tous gardé espérance que les choses succéderont à l'honneur, proffict et contentement de Sadite Majesté, laquelle se peult asseurer et vous aussi, Monseigneur, que de nostre costé nous aurons tout le regard qu'il sera possible à la despence, et n'y toucherons aucunement sinon ainsi qu'il nous sera mandé par M[gr] le cardinal de Ferrare et le s[r] Pierre Strozzy. Et jusques icy nous ne nous en sommes aucunement empeschez, sinon au commence-

1. « Par la voye de Venise ».

Digitized by Google

ment pour dépescher les s^rs^ Paule Ursyn et Emille Cabrianne, ce que nous feismes sachant que le s^r^ Pierre estoyt absent en la mareme des Syennoys, et craignant que les places de Montalchino, Montichello et Chiusy [1] eussent besoing de secours comme véritablement elles avoyent ; mais il vous plaira croyre que des ij^m^ escuz que nous prinsmes pour faire ladite expédition, il n'en a pas esté despendu ung seul escu extraordinairement, parce qu'ilz leur ont esté mys en compte en la monstre de ce présent moys. Et y a plus de quinze jours que je de Lanssac ay envoyé à M^gr^ le cardinal de Ferrare et audit s^r^ Pierre tout l'argent qui leur faict besoing pour la paye de ce présent moys de mars, et ay encores entre les mains la plus grande partye de celle qu'il fault pour le moys d'avril prochain.

Monseigneur, n'ayant pour le présent autre choze à vous mander oultre ce que vous verrez par notre lettre au Roy, comme nous ne vous dyrons aultre chose, sinon vous supplyer de faire payer la pension du s^r^ Emille Cabrianne, estant en lieu que vous sçavez où l'on se peult asseurer qu'il la despendra pour le service du Roy.

---

211. — 3 mars 1554. — Lettre du cardinal du Bellay et de M. de Lanssac au roi. (Bibl. nat. F. fr. 20447, f° 117. Copie.)

Sire, nous avons entendu par M. l'évesque de Ryez tout ce que, par luy, il vous a pleu nous mander, en quoy il y a aucuns pointz desquelz Vostre Majesté se sera trouvée satisfaicte avant la réception de la présente, comme est celuy de proroger la suspencion d'armes avec Nostre Saint Père, chose qui nous gardera, Sire, de vous ennuyer d'aultre redite. Car en ce qui peult en ceste matière concerner la restitucion des biens occupés sur le Parmesan,

---

1. Chiusi.

Digitized by Google

pour n'y avoir en ce qui en a esté dict à Nostredict Saint Père riens de hastif, nous le remettrons sus le retour du-dict sieur de Ryez comme aussi ferons ce qui estoit touché en son mémoire des sieurs Vincencio de Nobilly et Camille de la Mentane[1], nous semblant, Sire, que le point qui plus requiert que vous facions ceste petite dépesche par la voye de Venize est celuy qui regarde la santé de Nostre Saint Père. Car, à ce que nous en povons recueillir par tous signes et conjectures, il n'y a apparence, si il ne change de façon de vivre, que nul n'espère de luy qu'il soit de longue durée. L'attainte qu'il a eue maintenant n'a donné si grande alarme que la précédente, mais elle n'a guieres esté moins doubteuse et si a Sa Saincteté besoing de encores se bien garder, si elle ne veult ou recheoir ou demourer faible pour ung temps. En conclusion, Sire, la partye de son corps dont les médecins se soulloient plus asseurer, c'estoit l'estomach qu'il avoit merveilleusement bon, mais en ces trois derniers assaultz il luy est tant coup après aultre affoibly de descentes que lesdictz médecins en prennent très mauvais augure. De manière que dès la première venue qui s'attend au plus tard vers la fin d'avril il y pourroit avoir du dangier. Nous en faisons, Sire, d'aultant plus long narré affin que Vostre Majesté y puisse plus asseoir de jugement, estimans que là où vous mettrez en considération d'avoir le cas advenant ung pape bon pour l'Eglise et pour vous, vous ne sçauriez désormais trop tost faire achemyner les cardinaulx qui sont par dela, mesmement les antiens qui ne seroient pour cy après prandre la poste ; car estans icy à bonne heure nous mettrons peyne de faire si bonne teste aux aultres que le secours des jeunes sera attendu.

---

1. Camille Orsini, marquis de Tripalda, seigneur de la Mentana, capitaine général de l'Eglise, naquit en 1491 et mourut le 4 avril 1559. Il avait épousé en premières noces N... Orsini et en secondes noces Elisabeth Baglione.

Digitized by Google

Au demourant, Sire, les serviteurs et amys que avez icy ont autant receu de contentement du voyage que a faict à Syennes M. de Ryez et de l'yssue d'icelluy que voz contraires en ont receu de desplaisir, car il a si bien et si dextrement sceu suyvre l'instruction qu'il vous avoyt pleu luy donner de mettre en bonne intelligence Mgr le cardinal de Ferrare et le seigneur Pierre Strozzy que la réputacion de vos affaires n'en peult sinon que amender beaucoup. Nous avons bien esté d'advys que vous en ayant desja ledict sieur rendu compte, il surseoyt de vous en aller dyre davantaige jusques à l'arrivée du sieur de Manne, attendant laquelle il achèvera ses visites envers MM. du Colleige pour les tenyr contentz. Desjà la a faicte à aucuns, après avoir toutesfoys baisé les piedz de Sa Saincteté en la compaignye de moy, Lanssac, et luy avoir succinctement à cause de sa débilité exposé la charge qu'il vous avoit pleu luy donner en laquelle il a sceu, par sa suffisance, luy faire le tout bien gouster. Comme pour moings vous ennuyer il advertist M. le connestable, il se trouve encores gens qui par les bouttées nous viennent par voyes oblicques recerchans de propoz d'accord sur ceste guerre de Sienne. Mais de tous les propoz susdits la fin essencielle retombe sur l'ordinaire, qui seroit de laisser la liberté de la dicte Sienne en la seuretté de quelque cardinal ou autre seigneur déppendant de Nostre Sainct Père sans ce qu'il y demourast nerf ne force de Vostre Majesté pour la conservation d'icelle liberté, qui seroit, Sire, comme vous sçavez, ung morceau fort à digérer à ce peuple, ainsi que tousjours il s'en est faict entendre. Nous suivons en cedict propoz et aultres qui en deppendent le mesme chemin que nous avons suivy jusques icy et nous y entretiendrons tout doulcement sans sortir d'icelluy et sans donner à personne attache d'une choze plus que aultre, attendans aultres nouvelles de Vostredicte Majesté, et sur ce, Sire, nous supplions le

Digitized by Google

Créateur vous donner en parfaicte santé et prospérité très bonne et très longue vye.

De Rome le 3e jour de mars 1553.

Vos très humbles serviteurs et très obéissantz subjectz. — J. cardinal DU BELLAY. — LANSSAC.

---

212. — 17 mars 1554. — Lettre de M. de Lanssac au duc de Ferrare. (Arch. de Modène. Orig.)

Encor che io non habbia risposta alcuna della lettera che io scrissi a V. Eccellenza in racc[omandatione] di quel gentilhuomo Vicentino, chiamato messer Giuseppe da Mariga, non dimeno non voglio restare di supplicare di nuovo V. Eccellenza che, s'egli non l'ha offesa in cose di stato, ella sia contenta di farlo liberare : perchè s'egli è prigione per altro, penso sia per cosa leggiera, e che meriti perdono dall' Eccellenza vostra, che suol essere clemente et dalla quale io lo rice[verò] per gratia molto singolare.

Et V. Eccellenza si degni haver memoria che, havendo questo povero gentilhuomo de' molti inimici, facilmente potrebbe essere che gli apponessero il falso, et cercassero per questa via stratiarlo, et fargli il peggio che potessero. Et con questo mi raccomando humilmente alla buona gratia di V. Eccellenza, pregandole ogni felicità.

Di Roma alli xvij di marzo 1554.

Di V. Eccellenza humillissimo servitore. — LANSSAC.

All' Ill^mo et Ecc^mo Sig^re mio oss^mo, il signore Duca di Ferrara.

---

213. — 23 mars 1554. — Lettre de M. de Lanssac au roi. (Bibl. nat. F. fr. 20441, f° 137. Copie.)

Sire, depuis quatre ou cinq jours la disposition de notre Saint Père est amendée, en sorte qu'on pense qu'il soit

Digitized by Google

échappé pour ce coup ; mais il vous plaira aviser si pour cela vous devez laisser de faire venir messieurs vos cardinaux, car Sa Sainteté est sujette à retomber si souvent en telles maladies et sont si après que il est impossible qu'il les puisse longuement supporter. Mement que cette dernière qu'il a eue l'a tellement affaibli et gâté son estomac que ses médecins mêmes font grand doute qu'il puisse échapper la première venue, et afin que l'arrivée de mesdits sieurs vos cardinaux ne lui donne quelque ombre et ennui, M^gr^ le cardinal du Bellay et moi avons déjà publié ici que vous avez fait une réformation en votre royaume que tous les évêques résideront en leurs évêchés et messieurs les cardinaux viendront à Rome, excepté trois ou quatre qui sont de votre conseil.

Sire, il y a trois ou quatre jours qu'il est arrivé venant de la part de l'Empereur un gentilhomme nommé dom Fernande de Vegue, frère du vice roi de Sicile [1], avec charge, à ce qu'on dit, de persuader le plus qu'il pourra Sa Sainteté de se déclarer ouvertement en ceste guerre, la remercier de la dispense qu'elle a accordée pour le mariage du prince d'Espagne avec la reine d'Angleterre, et pareillement des deux cardinaux qu'elle avait faits pour ledit Empereur à la dernière promotion et pour luy faire déclarer celui qu'elle a réservé *in pectore*, qui sera à ce qu'on dit l'archevêque de Trente [2], et la prier d'en faire encore davantage 4 ou 5 pour parachever le nombre que ledit Empereur dit lui avoir été promis durant la dernière guerre. Par quoi je fus hier vers Sa Sainteté lui faire toutes les remontrances que je pensois être requises pour

1. Don Juan de Vega, vice-roi de Sicile, commanda en chef l'expédition dirigée en 1550 contre la ville d'Afrique, sur la côte tunisienne.

2. Il ne peut être question ici de Christophe Madruzzi, évêque de Trente (1539-1567) et de Brixen (1542-1578), cardinal depuis 1542, mort le 7 juillet 1578 ; il s'agit sans doute de son neveu Louis Madruzzi, coadjuteur de Trente avec succession, qui devint cardinal en 1561 et mourut en 1600.

Digitized by Google

empêcher l'effet de telles choses. A quoi elle me répondit les plus honnêtes et affectionnés propos qu'il est possible ; dont de tout je ne ferai récit et vous dirai seulement pour conclusion [que], quant au premier point, il me jura sur son honneur et sur sa foi, et sur peine d'être estimé le plus malheureux et méchant homme du monde, qu'il ne feroit jamais chose dont Votre Majesté eust occasion d'être mal contente sans être provoqué aux choses qui concernoient le fait de l'état de l'Eglise dont il n'a pas peur de votre côté. Et que en ce qui étoit entre vous et ledit Empereur il vous désiroit d'autant plus l'avantage que de votre grandeur il ne pouvoit espérer que tout bien et au contraire dudit Empereur que tout mal ; et que étant ici environné des forces de Naples et de Milan il falloit excuser s'il avoit quelque respect et crainte dudit Empereur, auquel il ne faisoit ne plaisirs ne faveurs sinon ceux qu'il ne lui pouvoit dénier. Et quant au duc de Florence, il ne falloit pas aussi que nous prissions ombre si, étant pressé de ses parents, il avoit fait quelque petite chose en sa faveur comme de lui laisser tirer 60 ou 80 chevaux et quelque nombre de gens de pied : qui n'étoit pas chose de grande importance pour vous nuire, et que quand vous en voudriez tirer quelque chose, il en feroit quatre fois autant pour vous. Et touchant à faire d'autres cardinaux il avoit sa réponse toute prête et n'étoit pas en ces termes, et quand elle y seroit, cela ne passeroit pas sans avoir tel égard et considération à Votredite Majesté qu'il devoit ; et en ce cas auroit souvenance de ceux que lui auriez recommandés. Vous advisant, Sire, que en ce propos je tirai une chose de Sa Sainteté qui me semble être notable, c'est que lui disant qu'il n'avoit point tenu à vous que le duc de Florence ne fût votre ami, et que pour l'affection que Sa Sainteté portoit audit duc j'avois compassion de lui, de voir que les Impériaux l'avoient poussé en cette guerre pour le faire précipiter, Sadite Sainteté me dit que

Digitized by Google

c'étoit au contraire, et que l'Empereur ne vouloit aucunement cette rompture ; et que ledit Empereur avoit envoyé deux courriers exprès audit duc pour l'empêcher, mais que iceluy duc ne se pouvoit asseurer de son état voyant vos forces à Sienne, et me déffendit fort expressement Sa Sainteté de ne parler et de n'écrire point de ceci. Ce qui, je crois, lui échappa sans y penser, et se repentit de me l'avoir dit, vous asseurant, Sire, qu'elle montroit de me tenir les susdits propos avec grande affection et sembloit à cette heure là être en fort bonne volonté, en laquelle Mgr le cardinal du Bellay et moi mettrons peine de l'entretenir le mieux qu'il nous sera possible. Je lui dis aussi que durant sa maladie il étoit ici venu plusieurs Espagnols portant armes qui ne passoient pas outre et qu'à mon advis ils n'y venoient pas pour bonne occasion. A quoi elle me dit qu'elle en étoit bien avertie et les feroit bien déloger avant qu'il fut 24 heures, et donneroit pour l'avenir si bon ordre que quelque mal qui luy sceut advenir les Romains pourroient dormir en sureté.

Sire, j'ay ces jours passés receu des lettres qu'il vous a pleu m'adresser en faveur du commandeur de Vallières auquel il y a plus de six mois que j'ai envoyé un brief pour évoquer sa cause et faire apporter son procès [1] ici, et quand

1. En 1551, Dragut et Sinan avaient assiégé Malte et pillé l'île de Goze. Au mois d'août de la même année, Sinan alla mettre le siège devant Tripoli, qui fut défendue avec beaucoup de valeur par Gaspard Vallières, maréchal de l'ordre ; mais une partie de la population s'étant soulevée contre lui, contraignit le vieillard à capituler. Le grand maître, ennemi personnel de Vallières, le fit arrêter et instruisit son procès. Sans l'intervention généreuse de Villegagnon et de quelques autres chevaliers qui protestèrent contre l'injustice de cette procédure, Vallières était perdu. Il faut lire dans le beau livre consacré par Arthur Heulhard à Villegagnon (pp. 63-67 et 74-76) le récit des odieuses et barbares persécutions que Vallières eut à subir de la part du grand maître, qui ne désarma qu'à son lit de mort. (Lettre de Lanssac au roi du 30 septembre 1553.) Ce grand maître, qui mourut le 6 septembre 1553, était Juan de Omedes, que Brantôme appelle peut-être avec raison Almède (Almada). Gentilhomme aragonais et comme tel « peu amy des Françoys », dit encore Brantôme, il avait été élu grand maître le 11 septembre 1536, grâce aux menées impériales. Une lettre du nou-

Digitized by Google

il y sera je ne fauldray d'y faire tout ce qu'il me sera possible ; mais je vous envoye le double d'une lettre que m'a escrit le grand maitre par laquelle il vous plaira voir les raisons qu'il allègue pour la conservation des droits de leur Religion. Et à ce que j'ai entendu ledit s^r^ grand maitre a voulu de nouveau rebailler la croix audit de Vallières et état pour s'entretenir jusqu'à ce qu'il eut la première commanderie vacante en sa langue, et aussi lui promettoit de lui bailler la première grand croix qui vaqueroit, ce que ledit de Vallières n'a voulu accepter. Il plaira à Votre Majesté me commander de rechef ce que j'aurai à faire quand icelui de Vallières, qui n'est pas encore venu, sera arrivé.

Sire, je supplie le Créateur vous donner, en parfaite santé, très longue et très heureuse vie.

De Rome le xxiij^e^ de mars 1554 avant Pasques.

Votre très humble sujet et très obéissant serviteur. — LANSSAC.

---

214. — 23 mars 1554. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency. (Bib. nat., F. fr. 20441, f° 139. Orig.)

Monseigneur, à ce que je puys entendre dom Fernande [1], qui est icy venu de la court de l'Empereur, a apporté nouvelles que ledict Empereur avoit mandé dom Ferrand pour le retenir auprez de luy, et que dom Jehan de Vegue, viceroy de Sicile, viendra à Milan en son lieu,

---

veau grand maître, Claude de la Sangle, à Montmorency, datée de Malte, le 5 février 1554, s'exprime ainsi au sujet de la venue de Vallières en France : « Gaspard Vallières va par delà poursuivre la revision du procez fait contre luy sur la reddition de Tripoly ; ledit procez a esté juridiquement fait, et la sentence bien donnée selon nos loix, qui disent au neufvième chapitre du titre « Des Frères », que quiconque rend place aux Infidèles sans congé du supérieur doit perdre l'habit, et non seulement celui qui la rend, mais tous ceux qui interviennent. » (Ribier, *loc. cit.*, t. II, p. 486.)

1. Ferdinand de Vega, frère du vice-roi de Sicile.

Digitized by Google

et dom Jehan Manrique, qui estoit icy ambassadeur, s'en ira viceroy en Sicile. Et ledict dom Fernande demeurera icy jusques à ce qu'il y viendra ung aultre Espagnol pour résider ambassadeur. Aussi ay-je entendu que le viceroy de Naples a demandé aux subgectz dudict royaulme ung don gratuit montant huict cens mil escus, qui luy a esté refuzé tout à plat, s'excusantz lesdicts subgectz d'avoir tant esté foulez par le passé qu'à grant peine peuvent ilz vivre. Ledict viceroy estoit aprez à faire levée de troys mil hommes, soubz le nom des Gennevois, et avoit faict arrester tous les navires estans dans le port pour les embarquer, et que c'estoit pour envoyer en Corseque ; mais on dict que ladicte levée se faict fort lentement et que ledict viceroy n'y faict pas grand dilligence, craignant de trop desgarnir ledict royaulme pour la paour qu'il a de l'armée qui vient de Levant.

Monseigneur, il y a cinq ou six jours que je n'ay point de nouvelles de Sienne, mais je pense que tout s'y porte bien, pour ce que les ennemys ne se vantent icy de riens. Je y envoiay hyer au soir ung pacquet du Roy, que M. de Lodève m'avoit adressé pour faire tenir à MM. le cardinal de Ferrare et sieur Pierre. Je y envoiay aussi, il y a quatre ou cinq jours, dix neuf mil escus sur la paye du moys d'apvril prochain, et y envoiray le surplus quant je l'auray receu.

Monseigneur, aussitost que le secrétaire Boucher sera de retour, M. l'évesque de Riez s'en ira, bien amplement instruict de toutes choses de pardeça, pour vous en rendre compte bien au long.

Monseigneur, aprez m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce, je prye le Créateur vous donner en parfaicte santé très longue vye.

De Rome le xxiij• mars 1554, avant Pasques.

Monseigneur, depuis la présente escripte j'ay receu ung pacquet du sieur Pierre que je vous envoye, par lequel je

Digitized by Google

pense que vous entendrez de toutes nouvelles de Sienne [1].

Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur. — LANSSAC.

---

215. — [Mars] 1554. — Lettre du roi au cardinal du Bellay et à M. de Lanssac. (Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 516.)

Mon cousin, et vous Monsieur de Lanssac, quand j'ay bien pensé et considéré sur ce que vous deux ensemble et en particulier m'escrivez du Pape et des propos qu'il vous tient, je ne sçay où j'en suis logé ; car d'un costé il vous dit les plus belles paroles du monde, quant à l'observation de sa neutralité, et de l'autre néantmoins il fait les effets tout contraires ; traittant, en pleine guerre ouverte, alliance et mariage du fils de son frère avec la fille de mon ennemy le duc de Florence : qui ne peut estre sans quelque secrette intelligence qui s'en ensuit et ne me puis autrement persuader qu'il ne se soit laissé aller à promettre quelque ligue, pour le moins deffensive audit duc de Florence, à la persuasion de ses parens; car il est charnel et léger, qui n'est pas pour donner asseurance de sadite neutralité. Quoy qu'il en soit, vous ne vous sçauriez mieux ny plus dextrement et prudemment conduire et gouverner que vous faites avec luy, et en faut prendre tout ce que l'on en peut tirer, le tenant tousjours de près le plus que l'on peut. Mais tout le meilleur que j'y voye, c'est qu'il est pauvre

---

1. C'est sans doute ce jour-là que Lanssac écrivit à M. de Lodève la lettre dont il est question dans celle que ce dernier adressa de Ferrare, le 27 mars 1554, au comte de la Mirandole, et où on lit : « Nous n'avons icy rien de nouveau de Sienne, sinon que par une lettre de monseigneur de Lanssac, que j'ay receue aujourd'huy, il me mande que toutes choses y sont bien, et que les ennemys ne s'essayent jamais à faire quelque faction qu'ilz ny soient batuz et qu'ilz n'ayent du pire, et qu'ilz avoient faict quelque monstre de vouloir aller assiéger Luzignan, mais qu'ilz ont laissé l'entreprinse ne sçaichant que faire. Il m'escript aussi que le Pape est tousjours malade. » (Edit. Vitalis, p. 94-95.)

Digitized by Google

et sans grande conduite, au moyen de quoy il ne peut pas faire grand mal : toutefois, s'il avoit quelques moyens d'entreprendre et exécuter, je ne m'y voudrois nullement fier et ne prendrois jamais ses paroles pour argent comptant. Or, quoy qu'il en puisse advenir, je me suis résolu sur l'offensive contre ledit duc de Florence pour luy faire connoistre et ressentir que je suis pour me vanger du tort que l'on me veult faire; ayant fait lever de quatre à cinq mille Suisses, qui seront prests à marcher le 15 du mois prochain, au devant desquels le sieur de Fourquevaux doit aller avec la cavalerie de Parme et celle de la Mirande que j'ay augmentée de cent chevaux, de quelque nombre d'arquebusiers choisis des vieilles bandes de Parme et du Parmesan, pour avec cette escorte mener lesdits Suisses là où le sieur Pedre [1] fera sçavoir audit sieur de Fourquevaux.

D'autre part, je fais embarquer [2] sur mes galères et vaisseaux pour aller descendre en la marine du Siennois, les trois mille lansquenets du capitaine Roquerol [3], six enseignes de vieilles bandes françoises qui ont fait le voyage du Levant sur mes galères et estoient dedans Saint-Florent et deux bandes italiennes, sans ce que ledit seigneur Pedre a levé et pourra mettre sus de nouveau, pour se renforcer avec le nombre de gens de cheval dont il aura besoin, et je le fais fournir d'artilleries et munitions nécessaires pour faire telle entreprise qu'il advisera et pensera avoir moyen d'exécuter.

Quant à ce que vous m'avez écrit d'Ascagne de la Corne, pour sçavoir si je trouveray bon que le Pape me fasse

1. Bartolommeo Giordano de Pesaro, capitaine italien au service de la France. Il fut tour à tour, pendant la campagne de Sienne, gouverneur de Santo Abondio et de Montichiello. (Voy. Monluc, édit. de Ruble, I, 443; II, 200, etc.)

2. Voy. Monluc, I, 440.

3. Georges de Rückrode. Il mourut en novembre 1559, dans son château d'Herlishausen, aux environs d'Eisenach, en Thuringe. (*Papiers de Granvelle*, publ. par Ch. Weiss, t. IV, p. 618.)

Digitized by Google

faire instance pour sa restitution, vous me ferez service d'empêcher que l'on m'en importune : c'est chose que je n'ay nulle volonté de faire. [HENRY.]

---

216. — 4 avril 1554. — Lettre de M. de Lanssac au roi. (Bibl. nat., F. fr. 20442, f° 3. Copie.)

Sire, je feroys tort à la suffisance de M. de Riez de vous faire par luy longue lettre, attendu mesmement qu'il a vu et oy le langage que le Pape tient et ses effets, et est amplement instruit de toutes les occurrances de par deça dont il vous saura rendre aussi bon compte, comme il s'est très bien su acquitter des commandements que vous lui aviez faits. Par quoi je ne vous dirai autre chose sinon que M^gr le cardinal du Bellay et moy avons été d'avis que s'en retournant il repassast par Sienne afin que semblablement il vous en rapportast toutes nouvelles.

Sire, je supplie le Créateur vous donner en parfaite santé et prospérité très bonne, très longue et très heureuse vie.

De Rome le iiij^e jour d'avril 1554.

Votre très humble et très obéissant sujet et serviteur. — LANSSAC.

---

217. — 10 avril 1554. — Lettre de M. de Lanssac au roi, (Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. I, p. 515.)

Sire, j'ay esté ce matin vers le Pape, pour luy dire que voyant que Sa Sainteté n'avoit pas pour agréable que M. le prince de Salerne [1] vinst résider icy, qu'à tout le moins il luy permist de luy venir présenter vos lettres et faire entendre ce qu'il avoit charge de luy communiquer.

---

1. Ferdinand de San-Severino, dernier prince de Salerne. La principauté de Salerne, située sur le golfe de ce nom, à 55 kilom. de Naples, avait été donnée en 1463 par Ferdinand I^er, roi de Naples, à la maison de San-Severino.

Digitized by Google

A quoy Sadite Sainteté m'a répondu que pour son regard ledit sieur prince seroit le très bien venu, mais que les Impériaux avoient sa venue par deça si fort à contre cueur et luy vouloient si grand mal qu'il craignoit que venant icy il se fit quelque tumulte ; pour ce que lesdits Impériaulx se voudroient essayer par embusches ou autrement de luy faire quelque déplaisir, et au contraire vos serviteurs l'en voudroient garder, en sorte qu'il se feroit icy une guerre civile et qu'il me prioit de ne le mettre point en cet ennuy, et que si ledit sieur prince avoit quelque chose d'importance à luy communiquer, qu'il envoyeroit devers lui messire Julio Canane [1], son principal secrétaire, pour l'entendre.

Sur quoy le cardinal du Bellay et moy avons advisé de mander audit sieur prince que, s'il a quelque chose d'importance à dire à Sa Sainteté qui fust pour moienner quelque pratique avec Sa Sainteté, qu'il nous le mande, afin que nous moiennions qu'il luy envoie ledit messire Julio, car il me semble que cela pourra mettre les Impériaux en quelque soupçon, disans qu'il y ait quelque pratique entre Sa Sainteté et ledit sieur prince.

Vous advisant, Sire, que Sa Sainteté m'a davantage raconté le différent qu'elle a ces jours passez eu à disputer contre l'ambassadeur de l'Empereur, qui estoit que ledit ambassadeur la pressoit le plus du monde de s'armer, sous prétexte de la venue de l'armée de mer du Levant ; luy remonstrant qu'elle y estoit obligée non seulement pour la défense et seureté de son estat, mais aussi de celle de Naples, comme fief de l'Eglise. Et de plus luy vouloit persuader d'excommunier ceux qu'il luy disoit estre cause de la venue de ladite armée et enfin luy demandoit le remboursement de deux cens mil escus que l'Empereur, son

1. Giulio Canani, secrétaire de Jules III, évêque d'Adria (1553), puis de Modène (1591), cardinal (1583), mort le 27 novembre 1592.

Digitized by Google

maistre, lùy avoit prestés durant la guerre de Parme. A quoy Sadite Sainteté m'a dit qu'elle lui bailla réponse par escrit, qu'elle ne se vouloit point armer d'autant que les annèes passécs ladite armée ne luy avoit fait aucun dommage et ne pensoit pas qu'à cette cy elle luy en fist davantage, et n'estoit pas si bien pourveue d'argent qu'il fust besoin de le dépenser sans cause; que quant à la défense du royaume de Naples il estoit en mains d'un plus puissant prince que luy et qui avoit plus de moyens de le garder; que de procéder par excommuniemens estoit chose qu'elle ne vouloit pas faire sans grande cause, qu'elle ne voyoit point en cecy : pour ce que les docteurs pourront dire que les droits permettent aux princes de se servir des infidèles pour la deffense de leurs estats, ou pour recouvrer ceux qui leur appartiennent. Et quant aux 200.000 escus, il estoit vray que l'Empereur les lui avoit prestez, mais qu'il en avoit dépensé plus de 40,000 ou davantage. Toutefois il estoit content de rendre lesdits 200.000 pourveu que ledit Empereur rendit au duc de Parme Plaisance et ce qu'il occupe au Parmesan qui est du fief de l'Eglise, et aussi que ledit Empereur luy tint compte de ce qu'il avoit pris en Espagne de l'Eglise et de plus tout ce que Sa Sainteté luy avoit accordé, laquelle m'a dit que depuis ledit ambassadeur s'est venu excuser envers elle des susdits propos.

De Rome 10 avril [1554]. — DE LANSSAC.

---

218. — 10 avril 1554. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency. (Bibl. nat., F. fr. 20643, fo 53. Copie.)

Monseigneur, tout ce que je vous puis mander de nouveau, oultre ce qui est contenu en ma lettre du Roy et au mémoire que envoye Mgr le cardinal du Bellay, est que l'on faict icy quelque bruit que je ne vous baille pas pour certain que les Genevois, entendans la venue de l'armée de mer du Levant et voyant la difficulté qu'ils ont à faire

Digitized by Google

passer des gens pour aller en Corse, sont délibérés de révocquer ceux qu'ils y ont pour entendre seullement à la garde de leur ville ; et dit-on aussy que le duc de Florence fait instance, tant envers l'Empereur que lesdits Genevois, pour faire venir les gens à son service pour la guerre de Siennes.

Monseigneur, je vous envoye ung pacquet de M. le prince de Salerne avec ung mémoire qu'il m'a envoyé, par lequel vous verrez qu'il n'y a pas sy grand nombre de vivres à Boniface à beaucoup près que l'on dit ; vous advisant, Monseigneur, que ledit seigneur prince m'a mandé que vous luy aviez promis à son partement de le faire payer par deça de sa pension par chascun mois, et que sy j'avois ceste charge il me prioit de luy faire bailler de l'argent : à quoy j'ay respondu n'en avoir aucun commandement et que je n'avois point mesmement de finances, mais plustost M. de Lodesve qui en avoit la superintendance par deça le pourroit avoir eu.

Monseigneur, les gens de M^gr^ le cardinal Farnèse ont envoyé les marbres, pour faire une cheminée, que ledit cardinal vous avoit promis, à Port-Herculle où j'ay mandé que l'on les fit charger sur la galère du prieur de Lombardie [1], avec charge au lieutenant de ladite galère de les faire délivrer à Marseille à M. le comte de Tende [2] pour les vous faire tenir. Je suis après à recouvrer deux fort belles testes que M^gr^ le cardinal Sermonette m'a promis pour vous envoyer [3], et pareillement celle de l'évêque de Montdevys [4] ; et mettrai mon présent quant et quant pour envoyer le tout

1. Carlo Sforza, prieur de Lombardie, frère du cardinal Santa-Fiore.

2. Claude de Savoie, comte de Tende, baron de Cipierre, gouverneur et grand sénéchal de Provence, né le 17 mars 1507, mort à Aix le 6 avril 1566. Il était fils de René, bâtard de Savoie, comte de Villars et de Tende, qui avait exercé ces charges avant lui.

Sa sœur, Madeleine, avait épousé le connétable de Montmorency.

3. Voy. la lettre de Lanssac au connétable de Montmorency, du 31 mai 1553.

4. Barthélemy Piperi, nommé évêque de Mondovi le 27 juillet 1553, mort le 17 juin 1559.

Digitized by Google

audit Port Hercules et faire charger sur les premières galères qui y viendront, me recommandant cependant tant et si humblement que faire puis à vostre bonne grâce, suppliant le Créateur vous donner en bonne santé, Monseigneur, très bonne et très longue vie.

De Rome, le x^e^ jour d'avril 1554.

Monseigneur, j'ay entendu que entre les Espaignolz qui ont esté menez à Marseille il y a quatre cappitaines et leurs porte-enseignes. Je vous supplie très humblement me faire cette grâce de m'en vouloir donner et faire garder un en eschange d'un gentilhomme, mon proche parent, qui fut pris l'an passé portant un paquet que vous m'envoyastes pour faire tenir au baron de la Garde ; dont je vous ay escript, et a toujours depuis esté prisonnier et fort mal traitté.

Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur. — LANSSAC.

---

219. — 4 mai 1554. — Lettre du cardinal du Bellay et de M. de Lanssac au roi. (Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 512.)

Quant à ce qui concerne la paix, nous voions clairement que desja les Impériaux font un fondement artificiel et de longue main le vont baptissans, pour donner au Roy le blasme, là où elle ne se pourra conclure ; et pour cet effet en veulent imprimer, en l'opinion des hommes, plus d'espérance qu'ils n'en ont, et quant à nous, soit avec le Pape ou avec autres, nous tenons, ès responses que nous en faisons, une voye moienne. Car pour contreminer leurs desseins, nous ne monstrons pas que le Roy ait moins de désir qu'il doit du repos commun, mais aussi touchons nous bien le peu de nécessité qu'il en a ; et pour réparer à ces erres de la paix de Soissons [1] reprises par le cardinal Pole,

1. Connue sous le nom de paix de Crépy, elle fut signée le 18 septembre 1544.

Digitized by Google

lesquelles pourroient par adventure procéder de l'invention d'autruy, nous laissons bien couler en passant que nous sommes en temps bien différent de celuy qui lors régnoit. Car ladite paix fut faite par manière de dire aux portes de Paris, où l'Empereur sain et gaillard, tirant quant et soy une vermine et conspiration d'Allemagne, avoit avec une armée florissante [1] conduit jusques audit lieu la personne du feu Roy plus malade [2] que sain ; n'estant (pour le moins qu'on puisse dire) accompagné, ny de tel heur, ni de telles forces, ny de tels ministres et conseil qu'est cettuicy ; et qui encore attendoit de jour à autre sur les bras la personne d'un Roy d'Angleterre [3], tout reluisant des thrésors freschement arrachez des églises et mesme se trouvant en une teneur populaire pour la conqueste de Boulogne. Nous mettons encore tout doucement en jeu la difficulté qui se trouveroit maintenant plus qu'en ce temps là sur les restitutions réciproques, ayant le Roy fait de si grandes conquestes qu'il a (sinon que l'Empereur les luy voulust laisser) et ledit Empereur au contraire n'en ayant une seule entre les mains. Nous touchons aussi la différence des aages des enfans dont parlent lesdits Impériaux, au prix de ceux qui entroient en jeu ou traitté susdit [4]. Par ces propos entremeslez par les occasions qui se présentent, nous ferons icy trouver ladite paix d'autant plus louable à l'endroit du Roy, si Dieu permet qu'elle se fasse, et là où elle ne se fera, nous aurons ce syrop préparatif de la médecine à venir pour obvier aux crieries ou calomnies ci-dessus touchées, nous tenans tout asseurez que si le temps et occasion apportoit lesdites crieries

1. Charles-Quint s'était emparé de Saint-Dizier, d'Epernay et de Château-Thierry.
2. François Ier, vaincu par les émotions de sa dernière lutte contre Charles-Quint et Henri VIII, mourut le 31 mars 1547.
3. Henri VIII.
4. Le principal article de la paix de Crépy était que l'Empereur donnerait au duc d'Orléans, fils cadet de François Ier, ou sa fille avec les Pays-Bas et la Franche-Comté, ou l'une de ses nièces avec le Milanais.

Digitized by Google

et calomnies et que par icelles les ennemis voulussent mettre le cerveau du Pape à party, l'on nous donnera tousjours delà si de bonnes armes et si à temps que nous n'en serons surpris. Le Roy pourra, par le mémoire que nous luy envoions et par tant de narrez tirez de quatre audiences, concevoir de plus en plus l'esprit de l'homme à qui nous avons affaire. Mettant ses paroles au parangon des effets, nous avons tousjours fait selon les occurrences entendre à Sa Majesté ce que nous en trouvons et le peu de seureté que nous y voions ; et travaillerons de plus en plus à l'entretenir en la façon que Sa Majesté nous commande : chose où nous trouverons moins de difficulté estant sain que s'il devenoit malade, pour ce que les siens ne nous peuvent durant sa santé oster les audiences. Mais à la fin nulle autre chose ne nous y aidera tant que quand il verra les affaires de sa maison prospérer de bien en mieux et ses forces gaillardes de deçà, comme elle a desseigné et fait entendre.

Fait à Rome le 4 de may 1554. — J. cardinal du Bellay. — Lanssac.

---

220. — 6 mai 1554. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency. (Bibl. nat., F. fr. 20643, f° 66. Copie.)

Monseigneur, pour ce que je congnois que les ennemis du Roy ont fort grand desplaisir de voir le prieur de Capoue [1] à Port Hercule, et que à ce que j'entends ils feront tous leurs efforts pour l'enlever pour ce qu'estant là assez fort il tient le passaige de la mer et par conséquent le royaume de Naples, l'estat de l'Eglise, de Florence et les

1. Leone Strozzi, chevalier de Malte, prieur de Capoue. Nommé lieutenant général des galères du roi, sous le baron de la Garde, le 31 mai 1543, il lui succéda en juin 1547 et fut tué au service de la France, au siège du château de Scarlino, près de Piombino, en 1554. (Voy. la notice de Brantôme, édit. Lalanne, t. IV, p. 120.)

Digitized by Google

ennemis en subjection, à ceste cause il me semble que vous ne pourrez faire pour ceste heure une meilleure chose que de le renforcer au plus tost de dix ou douze gallaires qu'il pourra bien entretenir là ; vous suppliant très humblement prendre ce que je vous en mande à bonne part, car c'est pour en ouir parler et sentir les plaintes que desja en fait le Pape avec menées, mais quant il sera plus fort Sa Sainteté parlera autre language.

Monseigneur, après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce je prie le Créateur vous donner en santé longue vie.

De Rome le vj^e^ jour de mai 1554.

Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur. — LANSSAC.

---

221. — 11 mai 1554. — Lettre de M. de Lanssac au roi. (Bibl. nat., F. fr. 20643, f° 69. Copie.)

Sire, suivant ce que je vous ay cy devant mandé Nostre Saint Père dépesche présentement M.l'évesque de Viterbe, son nonce, pour aller résider auprès de Vostre Majesté, et encores que je sçache que vous l'aurez en telle recommandation pour l'honnorer et favoriser, comme vous estes coustumier à ceulx qui vous sont envoyez de la part de Sa Sainteté, sy esse que je l'ay bien voulu accompaigner de la présente, pour tesmoingner de la bonne volonté et affection qu'il a tousjours eue à vostre service en laquelle il a esté nourry avec feu M^gr^ le cardinal Trivulce, duquel il estoit plus singulièrement aimé et favorizé que nul autre de ses serviteurs ; et a fait démonstration de sa bonne volonté à tous vos ministres de deça, et mesmement à moy depuis que je y suis, telle qu'il me semble que je ferois faulte de le vous celler, qui me donne espérance qu'il continuera à faire bons offices auprès de Vostre Majesté et se déportera en sorte qu'elle en aura contentement.

Digitized by Google

Sire, je supplie le Créateur vous donner en parfaite santé et prospérité très bonne, très longue et contente vie.

De Rome le xj[e] jour de may 1554.

Vostre très humble subject et très obéissant serviteur. — LANSSAC.

---

222. — 12 mai 1554. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency. (Bibl. nat., F. fr. 20643, f° 70. Copie.)

Monseigneur, vous verrez par ma lettre du Roy tout ce qui s'est fait par deçà depuis le partement de M. de Meaux [1], et vous advisant que M. l'évesque de Viterbe part aujourd'huy pour s'en aller résider nonce auprès du Roy, faisant bien compte d'y estre bien veu sous vostre faveur et protection pour l'affection qu'il dit avoir tousjours portée au service de Sa Majesté, suivant la dévotion en quoy il a esté nourry par feu M[gr] le cardinal Trivulce son maitre, et m'a bien asseuré qu'il fera tous les bons offices que un bon ministre et homme de bien doibt faire pour le service de Sa Majesté et le vostre.

Au surplus, Monseigneur, je vous advise que tout l'argent que j'ay envoyé à Sienne pour la paye de ce mois icy est arrivé seurement, mais non pas sans grant difficulté, d'autant que les passaiges y sont plus serrés qu'ils n'ont esté par cy devant; mais j'ay espérance que doresnavant quant nos forces y seront assemblées, qu'il n'y aura pas tant de danger.

Monseigneur, après m'estre tant et très humblement que faire puis [recommandé] à vostre bonne grace, je prie à Dieu vous donner, en parfaite santé et prospérité, très bonne et longue vie.

De Rome le xij[e] jour de may 1554.

---

1. Louis de Brézé, nommé évêque de Meaux le 13 septembre 1553, grand aumônier de France (1556), mort le 15 septembre 1589.

Digitized by Google

Vostre très humble, très obéissant et très dévoué serviteur. — LANSSAC.

A Monseigneur, Monseigneur le duc de Montmorency, pair et connétable de France.

---

223. — 18 mai 1554. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency. (Bibl. nat., F. fr. 20643, f° 75. Copie.)

Monseigneur, depuis la dépesche que je vous fis par l'ordinaire de Lyon, du xv^e^ de ce mois, le Pape envoya quérir d'avant hier M^gr^ le cardinal du Bellay et moy pour nous tenir les propos contenus en nostre lettre commune du Roy, où vous congnoistrez la bonne volonté de Sa Sainteté laquelle branle encore pour ce qu'elle ne se peut persuader que les forces de Sa Majesté soient telles par deça comme elles seront, combien qu'elles ayent esté assez publiées par ce que en dit Sippion[1], passant par Boulogne, au vice-légat qui a le tout escrit au Pape ; attendu aussy que les ennemis luy font accroire qu'il n'est aucunes nouvelles de secours et nous ne leur voullons pas oster ceste oppinion, afin qu'ils le sentent plus tost que de le veoir, vous advisant, Monseigneur, que nous avons fait tout ce que nous avons peu affin que Sa Sainteté ne recherche Sa Majesté de la délivrance du sieur Ascanio, mais c'est chose qui luy touche de si près et dont il est tant sollicité des siens que finalement il a dépesché l'évesque de Viterbe sur cette occasion et pour cest effect. Vous entendrez par les lettres que M^gr^ le cardinal du Bellay vous escript les conditions que l'on nous a proposées pour ladicte délivrance ; desquelles Sa Majesté et vous ferez tel jugement que bon

1. Scipion, courrier cité dans une dépêche de Dominique du Gabre au roi du 28 février 1552. (Voy. Vitalis, p. 12.) Il s'agit probablement de Scipione de Vimercato, capitaine milanais, dont la famille était toute dévouée à la France et qui servit sous Brissac. Monluc et Brantôme en font mention à diverses reprises.

Digitized by Google

vous semblera, et si tant est que Sa Majesté ne les vueille accepter, il luy plaira s'excuser avec bonnes paroles et espérance de le bien traitter et délivrer, quand le temps et les occasions le comporteront, et je pense que Sa Sainteté prendra la raison en payement, mesmement si elle voit par deça nos forces en estre comme je crois qu'elle sera avant qu'elle ait reponse du susdict propos.

Monseigneur, le s^r^ Pierre me mande qu'il faudra faire quelque creue de gens davantage de deça, à quoy je croy que nous aurons beaucoup de peine pour le peu d'envie que Sa Sainteté a de nous faire plaisir. Toutefois j'ay desja promesses de beaucoup de gens qui ont envie de faire service à Sa Majesté, mais pour aultant que MM. de Lodesve et de Selve ne m'ont point envoyé d'argent pour cest effect, j'ay cependant fait provision de dix mil escuz que messer Bernardo Acciolly me promit de prester, lesquels je rembourserai sur le premier argent qu'ils m'envoyeront pour envoyer à Siennes ; vous advisant que ledict Accioly continue toujours sa bonne volonté et affection de servir, et quant l'argent pour la paye ordinaire ne vient à temps il me preste tousjours dix et douze mil escuz pour envoyer devant audict Siennes et ne me demande pas d'interest pour 15 jours ou trois semaines : que je vous ay bien voulu faire entendre pour ce qu'il me semble que c'est chose digne de recongnoissance, vous advisant, Monseigneur, qu'il ne se despend pas un denier ici que ce ne soit avec le plus grand respect du monde et par l'ordonnance du seigneur Pierre, et que grâce à Dieu depuis que je suis par deça il ne s'est pas perdu un seul escu ne une lettre.

Au demeurant, Monseigneur, je receus hier une lettre de M^gr^ le cardinal de Ferrare par laquelle il me mande ne pouvoir venir icy suivant ce que luy mandoit le Roy, parce qu'il craindroit approchant de ces grandes challeurs mettre sa santé en danger.

Monseigneur, après m'estre tant et sy très humblement

Digitized by Google

que faire puis recommandé à vostre bonne grace, je prie à Dieu vous donner en parfaite santé très bonne et très longue vie.

De Rome le xviij^{e} jour de may 1554.

Monseigneur, je n'ay pas encores prins les susdicts dix mil escus, mais je les fais tenir prests pour les employer quant le sieur Pierre me mandera qu'il sera besoing.

Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur. — Lanssac.

A Monseigneur, Monseigneur le duc de Montmorency, pair et connestable de France.

---

224. — 18 mai 1554. — Lettre de M. de Lanssac au roi. (Bibl. nat. F. fr. 20442, f^{o} 8. Copie.)

Sire, depuis le temps qu'il vous plut envoyer M. l'évêque de Noyon [1] au concile et que de là il vint ici, il a toujours vécu si honorablement et a été si mal secouru des gens auxquels il avoit donné la charge de son bien que le pauvre homme a été contraint de s'endetter en plusieurs endroits, tellement que pour s'acquitter d'une partie il a affermé son évêché à messer Carle Massaigni, gentilhomme senois [2], qui a été ces années passées ambassadeur auprès du Pape pour sa république, fort homme de bien affectionné au service de Votre Majesté, lequel envoie présentement messer Celse Massaigni, son fils, qui est fort honnête jeune homme et de bonne volonté, pour jouir de la ferme dudit évêché. Et pour autant qu'il craint que les serviteurs dudit sieur de Noyon, qui y ont accoutumé d'y faire leurs besoingnes ou autres, le voulussent empêcher en ladite jouissance, il m'a prié de l'accompagner de la présente pour le faire connaitre tel qu'il est envers Votredite

1. Jean de Hangest, évêque de Noyon (1525), mort le 4 février 1577.
2. Carlo Massagni, gentilhomme siennois.

Digitized by Google

Majesté et aussi pour la supplier, comme je fais très humblement, d'ordonner qu'il ne soit point empêché en sadite ferme. Et ce faisant outre ce que ledit sieur de Noyon s'acquittera, il aura moyen de vivre sans être à la discrétion de ses mauvais serviteurs. Car ledit Massaigni luy fournit par deçà chacun moys ce qu'il lui fait besoin pour son entretenement.

Sire, je supplie le Créateur vous donner en parfaite santé longue vie.

De Rome le xviij[e] jour de mai 1554.

Votre très humble sujet et très obéissant serviteur. — LANSSAC.

---

225. — 24 mai 1554. — Lettre [1] de Pierre Strozzi à M. de Lanssac. (Arch. de Florence, *Carteg. univ. Mediceo*, 1861, 182. Copie.)

Mons. Ill[m], Io ho visto la canzona del Duca di Firenze di xij di maggio, diritta al suo Amb[re], la quale è piena d'insolenza et imprudenza, perchè il scrivere con tanta falsità et senza rispetto d'un si gran Principe com è il Re nostro, denota arroganza troppo insopportabile, et voler poi dimostrare di far la guerra a questa Republica per liberarla, è cosa non meno imprudente che ridicola, perchè, oltre al non esser verosimile che uno oppressore della libertà della Patria sua, nella quale non è giustamente se non eguale agli altri Cittadini, desideri quelli [2] di città vicine, si vedono anche in questa impresa gli effetti esser contrarij alle sue parole, procedendo esso contra questo stato con li modi che sono consueti per distruggere et anichillare un Paese dato tutto a fuoco et fiamma, et tormentando et impicando gli habitatori d'esso, se alcuno, per sua mala fortuna, gli capita nelle mani, [et] fanno vero testimonio

1. Cette lettre fut interceptée.
2. Pour *quella ?*

Digitized by Google

del fine ch'egli ha in questa guerra, le patente concesse da molti suoi Ufficiali alli poveri contadinj, che sforzatamente sono fatti giurare d'osservare fedeltà, et d'esser buoni sudditj suoi. Quanto alla parte che tocca a me, ove dice che si fa credere a questi Sig^ri che il perdere sia vincere, confesso liberamente haver fatto lor credere che io haveva rotto e disfatto il general della cavalleria del Duca et preso prigione il general della fanteria con sedici insegne, et spesso haver dato qualche buona stretta a' nemicj, quando alla fanteria, et quando alla spagnuola, et cosi esser andato intrattenendo gli animi di questo popolo, a fine che più volentieri havesse a combattere per la difesa della libertà sua, et l'honore et grandezza del mio Principe. Confesso anche d'haver persuaso a questi Sig^ri che sino al dì d'hoggi, io non havevo perduto il minimo di tutti è loro castelli, nè haver perduto nè insegne, nè fanti, nè cavalli, nè ricevuto danno alcuno; che io ho detto di non essere assediato, et che tutto 'l mondo entrava et usciva di notte a suo piacere. Mi escuso similmente colpabile in haver pasciutoli di vane speranze circa il soccorso; ma son degno di scusa, perchè anco io mi sono creduto che dovessi venire; ma, conoscendo hora, per la medesima canzona di S. Ecc^ia, che è bene avvisata da ogni parte, non esser la verità che si muova persona per soccorrere questa republica, me ne dolgo infinitamente, et starommi senza dir più motto, aspettando, insieme con questi poveri cittadini, quel soccorso sicuro et certo qual è solito venir da Dio per conservare la giustitia et la ragione fra gli huomini, per il qual mezzo si spera di non havere a capitare alle mani di S. Ecc^tai.

Della esecutione fatta contra Spagnuoli non meritiamo di esser ripresi, perchè la S. Ecc^tia ha dato principio et noi habbiamo tollerato un pezzo quanto si è potuto; in ultimo ha dichiarato voler farer a mala guerra et particolarmente con Senesi, per conservatione de quali noi

Digitized by Google

siamo qui, et questo appare delli capitoli che ci ha fatto inviar S. Ecc^tia; la quale ha torto a voler juditio del mio procedere alla guerra, non essendo pur una volta.... in queste sue fortificationi, cosa Mons^re, che mi fa sperare che S. Ecc^ia potrebbe ridursi al segno della ragione, parendomi che questo modo di procedere tiri al camin d'un buon gonfalonieri di gi..... più tosto che d'un gran principe assoluto, come S. Ecc^tia ha voluto far credere al mondo fin'ad hora. Con che facendo fine, a V. S. Ecc^ma mi offero et raccomando con tutto il core. Alli xxiiij di maggio 1554.

---

226. — 2 juin 1554. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency. (Bibl. nat. F. fr. 20893, f° 161, copie).

Monseigneur, j'ay presentement receu une lettre qu'il vous a pleu m'escrire en faveur de l'expédition de l'abbaye de Ferrières [1], diocèse de Poitiers, pour M. Jacques de Billy [2], en quoy j'ay peu d'espérance de pouvoir obtenir ce que vous désirez pour ce qu'elle est de tiltre en commande que Sa Sainteté ne veult aucunement expédier et depuis que je suis par deca je n'en ay sceu obtenir que pour MM^grs les cardinaux de Lorraine et de Chastillon, encores estoit ce auparavant la refformacion faite dernierement. Toutesfois je m'efforceray d'y faire tout ce qu'il me sera possible et ainsy que je suis obligé à ce qui vous touche.

---

1. L'abbaye de Saint-Léonard de Ferrières, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Poitiers, fondée au XII^e siècle, dépendait de l'abbaye de Tiron dans le Perche. (Alfred Richard, *Note sur quatre abbés poitevins du nom de Billy*, Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2^e série, t. IV. p. 123.)

2. Jacques de Billy, fils de Louis de Billy, seigneur de Pruney-le-Gillon, et de Marie Brichanteau, et neveu de Jean de Billy, abbé de Ferrières, helléniste distingué, éminent protecteur des arts, mourut à Paris le 25 décembre 1581. (Benjamin Fillon, *Poitou et Vendée*, art. Saint-Michel-en-l'Herm.)

Digitized by Google

227. — 6 juin 1554. — Lettre du roi au cardinal du Bellay et à M. de Lanssac. (Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 523.)

Mon cousin, et vous, monsieur de Lanssac, pour certaines causes et occasions que vous fera entendre le cardinal Farnèse, lequel partira dedans deux ou trois jours, j'ai advisé de l'envoyer à Rome auprès de Nostre Saint Père, m'ayant entre autres choses fait instance très expresse de luy accorder qu'il ait, en l'absence de M^gr^ le cardinal de Ferrare, la superintendance générale de mes affaires de par delà et que toutes choses qui seront négotiées par vous et autres mes ministres, luy soient référées et communiquées pour s'y gouverner selon son bon advis. Et encore que de prime face, j'aye trouvé comme vous ferez cette instance et requeste assez légère et estrange ; toutesfois, connoissant l'humeur du personnage lequel, allant où il va, je me veux contraindre à le satisfaire et contenter et faire semblant de trouver bon tout ce qu'il dit afin que si l'affaire pour lequel il entreprend ce voyage doit réussir et succéder selon ce que singulièrement je désire, pour m'estre de telle importance et conséquence que vous entendrez, il n'ait à y brouiller, ny gaster quelque chose par un soudain despit, mescontentement ou desdain qu'il pourroit prendre, sous couleur d'avoir esté par moy ou vous autres refusé ou mal respecté. Dont je vous ay bien voulu advertir, à ce que de vostre part vous vous accommodiez à jouer avec luy ce mesme personnage que je fais et luy donner autant de vent et de fumée qu'il en sçauroit avaller, sans luy espargner les visites qu'il faudra faire devers luy, après que vous aurez receu et ouvert mes pacquets ; m'asseurant que vous sçaurez bien et prudemment discerner ce qu'il sera à propos de luy dire ou de luy taire sans qu'il s'en apperçoive aucunement ; et aussi quand il y aura chose de quelque notable importance que je ne voudray pas qu'il sçache, je vous feray lettres

Digitized by Google

à part, pour estre veues de vous seuls. Et voyla comme vous aurez à vous y gouverner, sans faire semblant de rien, pour l'entretenir tousjours en bonne bouche et s'aider de luy le mieux que l'on pourra. Ledit cardinal espère moyenner une réconciliation et accord du duc de Florence avec moy et ne fais point de doute que quand il sera en Italie, pour se faire de feste, il n'en fasse ses contes tout par tout, afin de tenir en effroy les Florentins qui se sont déja déclarez ; car je sçay comme il est amy dudit duc, mais je vous estime si prudens et bien advisés que vous ne croirez rien de tout cela, sinon ce que vous en verrez et que je vous en écriray : car en tout évènement je ne luy en ay point parlé et ne suis point si facile à appaiser, quand l'on m'a fait tort.

6 juin 1554.

---

228. — 9 juin 1554. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency. (Bibl. nat. F. fr. 20442, f° 9. Orig.)

Monseigneur, depuys que mon aultre lectre escripte, j'en ay receu une du s^r^ Pierre, du vj^e^ de ce moys, par laquelle il me mande que, estant en délibération de sortir bientost en campaigne, il luy samble néccessaire de laisser quelcun en Sienne, oultre M. de Monluc, qui congnoisse les humeurs et manière de vivre de ceste républicque ; en quoy il juge, à ce qu'il dit, que je seroys à propoz pour y avoir esté autresfoys et faict chose agréable à ses seigneurs là. Et que, estimant les affaires de là pour le présent plus néccessaires que celles d'icy, lesquelles pour la présence de M^gr^ le cardinal du Bellay ne pourroient demeurer en arrière, il me conseille fort d'y aller [1] et de luy en mander ma résolution, comme j'ay faict à ce matin, qui est que

1. M. de Lanssac arriva à Sienne le 13 juin et habita le palais de Robert Strozzi. Le lendemain il reçut un très beau présent du « *consistorio* ». (Alessandro Sozzini, *Diario delle cose avvenute in Siena dai 20 luglio 1550 ai 28 giugno 1555.*)

Digitized by Google

n'aiant aultre fin ne affection que le service du Roy, auquel ma vie est dédiée, je désiroy tousjours estre en lieu où je auray plus de moyen de luy en faire ; que toutesfoys je le supplie de considérer, si je ne feray poinct de faulte de laisser la charge, où il a pleu à Sa Majesté me commettre sans son exprès commandement ; et que, s'il voit que je me puisse dispencer en cella et faire plus de service là que icy et par ce moyen avoir légitime escuse envers Sadicte Majesté et vous. Que avec l'adviz de mondict s^r le cardinal du Bellay et son mandement, je suys tout prest de monter à cheval, vous asseurant, Monseigneur, que si je y voys, je m'esforceray tant que ma vie se pourra estandre, à y faire mon debvoir.

Monseigneur, je vous manday par mes dernières lettres que mondict s^r le cardinal du Bellay et moy avons advisé d'envoyer à Boulongne, pour résider auprès de M. le duc d'Urbin, ung frère de M. de Gordes [1] qui est icy auprès de moy, homme de bon entendement, affin qu'il advertist M. de Gourgueault et nous aussi des provisions et délibérations que l'on feroit par dela. Sur quoy ledit s^r duc a esté d'adviz, affin qu'il ne fust poinct recongneu et n'engendrast subson, qu'il s'en revint, comme il a faict, et nous a mandé ledict s^r duc qu'il ne fauldra, autant que son honneur et debvoir le pourront comporter, de faire tous les bons offices qu'il luy sera possible pour le service du Roy : et a commandé au s^r de Vineuf [2], frère aisné de celluy qu^e vous congnoissez, qui est icy avecques mondict s^r le cardinal, de nous faire les mesmes advertissemens que eust peu

1. Bertrand-Raimbauld de Simiane, baron de Gordes, né en 1513, eut dix frères et sept sœurs. Gouverneur de Mondovi en 1551, il devint sous Charles IX lieutenant pour le roi en Dauphiné et mourut à Montélimar en 1578. — Son frère puiné, Jean-Antoine de Simiane, seigneur de Cabanes et de Gordes, protonotaire apostolique, puis huguenot, eut les deux jambes emportées par une canonnade au siège de Rouen en 1562. (Voy. Brantôme, t. V, p. 415.)

2. M. de Vineuf ou Vineux, courrier mentionné dans une lettre de Catherine de Médicis de septembre 1560. (Edit. La Ferrière, t. I. p. 565.)

Digitized by Google

faire ledict Gordes, jusques à dire que, quant nostre Sainct Père vouldroit luy faire entreprandre chose qui feust au préjudice du Roy, qu'il attendroit ung second commandement devant y entrer, et si ne seroit sans nous en advertir pour voir à la diversion que nous pourrions en faire envers Sa Saincteté. Vous advisant au surplus que le capitaine Jéronyme de Pise est arrivé icy puys troys jours, pour y atendre, à ce qu'il m'a dit, la responce d'une lettre qu'il a escripte à Sa Majesté et que, si elle est telle qu'il désire, il a bonne envye de continuer ses services de bien en myeulx, ou bien que, si pour n'estre pas traicté comme il luy samble mériter, il se retire du service de Sadicte Majesté. Il m'a asseuré de ne prandre poinct party avecques l'Empereur, duc de Florance ne Genevoys, dont, de ma part, je suys bien aise, pour ce que ayant grande intelligence des affaires de Parme et de Sienne, je pance qu'il ne seroit pas à propoz qu'il fust avecques les ennemyz.

Monseigneur, pour ce que le Pape est mallade et qu'il est dificille de négocier avecques luy, mondict s^r^ le cardinal et moy luy envoiasmes par le secrétaire Bouchier [1] ung mémoire de plusieurs plainctes que nous luy fesions de mauvais déportemens de ses ministres, à quoy il nous fit une responce par escript, dont je vous envoye le double, par lequel il vous plaira veoir le langage qu'il parle quelquefoys. Car il n'est pas tousjours si brave.

Monseigneur, après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce, je prie le Créateur vous donner très bonne et longue vie.

De Rome ce ix^e^ jour de juing 1554.

Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur. — LANSSAC.

Monseigneur, Monseigneur le duc de Montmorency, pair et connestable de France.

---

1. Etienne Boucher.

Digitized by Google

229. — 2 juillet 1554. — Lettre de M. de Lanssac au roi. (Bibl. nat. F. fr. 20455, f° 241. Autog.)

Sire, avant la réception de la présente, vous aurez entendu par M^gr^ le cardinal du Bellay mon soudain partement de Rome, qui fut pour ce que le s^r^ Pierre me mandoit qu'il estoit nécessaire que je veinsse icy pour vostre service résider en son absence, ce a quoy je ne feis difficulté, sans avoir aultre commandement de Vostre Majesté, pour ce qu'estant ledict s^r^ Pierre vostre ministre en telle dignité qu'il est, et aussi que mondict seigneur le cardinal du Bellay le me conseilloit, il me sembla ne pouvoir faillir de les croyre, attendu mesmement que voz affaires par delà ne pouvoient demeurer en arrière, y estant mondict s^r^ le cardinal du Bellay et pareillement M^gr^ le cardinal d'Armaignac, qui y est arrivé depuis. Et à mon arrivée icy trouvay ledict s^r^ Pierre desjà party la nuict de devant, qui y avoit laissé le s^r^ Robert, son frère, avec l'ayde duquel j'ay pourveu aulx affaires de ceste ville et de tout cest estat, en sorte que ledict s^r^ Pierre, à son retour, m'a dict en avoir contentement, et est d'advis que je y demeure encores durant le voyage qu'il va demain commancer et jusques à ce qu'il vous plaise aultrement en ordonner, parquoy je vous supplie très humblement, Sire, m'en faire entendre vostre volunté, s'il vous plaist que je demeure icy ou que je m'en retourne faire ma charge à Rome ; car, quant à moy, je ne désire sinon estre au lieu où il se présente plus de moyen à vous faire service, sans avoir soucy de condition ne qualité aultre que de faire chose qui vous soit agréable.

Sire, pour ce que ledict s^r^ Pierre vous faict ample déduction de son voyage, et que ce porteur, qui y a esté, vous en sçaura rendre bon compte, je ne vous en tiendray plus long propoz, sinon pour vous dire, qu'à ce que j'en puis voeyr par l'estat où se trouvoient les affaires de voz

Digitized by Google

ennemys, si vostre armée de mer fust arrivée au temps qu'il vous avoit pleu luy mander, sur quoy il avoit fondé ses principaulx dessaings,il estoit impossible qu'il ne conquest la moytié de l'estat du duc de Florence, comme Vostre Majesté le pourra juger par le discours de sondict voyage, dont toutesfois il n'est pas encores hors du moyen et espérance, mais je pense, pour autant que le retardement de ladite armée de mer a retardé d'ung moys sesdicts dessaings, qu'il sera nécessaire que Vostre Majesté luy veuille continuer la despence pour encores le moys d'aoust, et ordonner à M. de Lodève d'y pourveoyr. D'avantage pour ce que ce pays n'est pas assez fertille pour y nourir si grant nombre de gens et que les récoltes de ceste année ne sont pas fort bonnes, il sera aussi nécessaire qu'il plaise à icelle Vostre Majesté faire pourveoyr, qu'il soit amené du costé de Provence à Port-Hercule quelque bonne et grosse quantité de bledz et de vins, ce qui se pourra aisément faire soubz la faveur de vostredicte armée de mer, et à ce les marchans ne peuvent faillir à gaigner beaucoup. Vous asseurant, Sire, que j'estime qu'en ces deux poinctz susdicts consiste la victoire de ceste guerre. Car, par tous les adviz que nous avons, les ennemys commencent à avoir en tout leur pays grande nécessité de vivres, et, Dieu mercy, jusques à ceste heure il y en a tousjours en grande abondance sur cest estat, mais ce a esté par le bon ordre que ledict s^{r} Pierre y avoit donné longtemps auparavant, lequel continue en la distribution le mieulx qu'il est possible.

Sire, je supplie le Créateur vous donner en parfaicte santé longue vye.

De Sienne le ij^{e} jour de juillet 1554.

Vostre très humble subject et très obéissant serviteur. — Lanssac.

Digitized by Google

230. — 11 juillet 1554. — Lettre de M. de Lanssac à Pierre Strozzi. (Arch. de Florence, *Mediceo*, 1863, 256. Orig.)

Monsieur, ces deux porteurs qui sont Lucquois estoient envoyés devers vous par le marquis de Marignan pour luy rapporter de vos nouvelles, mais ils ont esté gens de bien, car ils m'en sont venus advertir, et m'ont apporté les lettres de M. Marquis, que je vous envoye par eux. Il vous plaira vous en servir ainsi que vous adviserez de les avoir pour reccommandez. Et moy aussi humblement à vostre bonne grace, pryant le Créateur de vous donner, Monsieur, en santé, longue vie.

De Sienne, le xj de juillet 1554.

Vostre humble serviteur. — LANSSAC.

A Monsieur le s^r^ Pierre Strozzi, chevalier de l'ordre et lieutenant général du Roy en Italie, au camps.

---

231. — 11 juillet 1554. Lettre de M. de Lanssac à Pierre Strozzi. (Arch. de Florence, *Mediceo*, 1863, 256. Orig.)

Ill^mo^ et Ecc^mo^ Sig^r^ mio Oss^mo^.

Sarà portatore di questa mia Gio. Carlo, soldato del sig. Maherbale Orsino [1], il quale viene da V. Ecc^za^ per purgarsi di una certa sua differenza con Achille da Macerata [2]. Et ricercandomi ch'io l'accompagni di una mia lettera in sua raccomandazione a questo effetto, io non ho voluto mancargli. Et così prego V. Ecc^za^ a volerlo havere per raccomandato. Et io alla sua buona gratia mi raccommando con tutto il cuore, che Dio la conservi.

Di Siena, alli xj di luglio 1554.

Della Ecc^za^ afectionato servitore. — LANSSAC.

Al Ill^mo^ Sig. Pietro Strozy, luogotenente del Re in Italia, mio oss^mo^.

---

1. Maharbal Orsini.
2. Une lettre de Dominique du Gabre du 10 juillet 1554 est adressée à un certain Domenico d'Achille. (Edit. Vitalis, p. 95.)

Digitized by Google

232. — 13 juillet 1554. — Lettre de M. de Lanssac à Pierre Strozzi [1]. (Arch. de Florence, *Carteg. univ. Mediceo*, 1861, 186. Orig.)

Ill^mo^ et Ecc^mo^ S^or^ mio.

Santa Bonda [2] stà anchora in piedi, mi ha mand..... capitan Saporoso, che per oggi si tiene sicuro..... selj manda de guastatorj li farrà lavovare..... perciò V. Ex^tia^ li potrà mandare de suoj..... con quanta difficultà di trovariano quì..... condurre dritto al detto loco di S^ta^ Bonda con qual..... scorta di archibusierj una parte delli inimicj et cavalleria che erano venuti al monasterio si retirano in verso il forte di Camolia ; l'Ex^tia^ vostra si contentarà far venire di matin..... tutti mulj, cavallj et sacchi, per condurre pa..... mandare grano al molino Nostro Sig^re^ la..... secondo suo disio.....

Gli bascio le mani..... ogi, xiij di luglio 54.

Vostro humilis. servitore — LANSSAC.

All Ill^mo^ et Eccell^mo^ S^or^ mio il s^r^ Piero Strozzi, luog^te^ del Re christianissimo in Italia.

---

233. — 13 juillet 1554. — Lettre de Pierre de Mareuil [3], à M. de Lanssac. (Arch. de Florence, *Mediceo*, 1862, 150. Autog.)

Monseigneur mon cousin [4] ne pensez pas pour estre à Rome et moy à Brantholme que mon affection laquelle naturellement est de vous aymer; ne soit aussi grande que si vous estiez à Cornefou [5], mays vrayment je suis si infortuné que je ne puys sçavoyr de vos nouvelles que pour oui dire, qui m'est merveilleusement grand des-

1. Cette lettre est détériorée par l'humidité et rongée par les rats.
2. Santo-Abondio, localité au sud de Sienne.
3. Pierre de Mareuil, abbé de Brantôme de 1538 à 1556, évêque de Dol, puis de Lavaur, mort le 20 mars 1556.
4. Lanssac était cousin de Pierre de Mareuil, abbé de Brantôme, par sa femme Jeanne de la Rochechandry, fille de Philippe, baron de la Rochechandry, et de Jeanne de Beaumont.
5. Cornefou. Le château de Cornefou, situé dans le canton de Matha (Charente-Inférieure), qui fut peut-être le berceau de Lanssac, a été démoli vers 1860.

Digitized by Google

playsire. Il est vray que je considère bien les grands affaires que vous avez entre mains et que vous estes naturellement paresseux à escrire, mays cela ne me peult en tout contenter que je n'en sache. Il s'est présenté une occasion de vous faire sçavoir des myennes, car j'ay marchandé un banquier de [Périgueux ?] de me lever la bulle et concordat de mes moynes affin que je fasse les choses perpétuelles et plus stables Dieu mercy et vous, la composition est donnée et s'il y avoit quelque mystère a la deposition de la bulle, je vous supplie ayder a M. de S[t] Marcel [1] qui est agent de celluy de Périgueux ? affin que s'il est possible dedans la S[t] Michel, je puisse avoyr la bulle. Quant à moy j'ay toutjours la goutte qui me tourmente merveilleusement, touttefois je n'ay enchore riens de... ouctre, mays je ne puys pas si bien marcher que je soullay faire, et j'ay grand peur que à la longue quelle me rendra impotent, et quelle me face perdre le plus grand plaisir que je pourroy avoire, que c'etoit de me promener. J'ay esperance que bien tost je vous auroy toujours au bec par plus grande souvenance en mangeant des mellons de vos jardins et enchore n'en ayt poinct heu [2], mays M. de Richemont [3], nostre bon cousin [4], m'en a faict manger des

1. Guillaume d'Avanson, fils de Jean d'Avanson, seigneur de Saint-Marcel, surintendant des finances sous Henri II, camérier du pape, archevêque d'Embrun (1561) et cardinal (1600).

2. Il venait de créer autour de son abbaye un immense jardin, entouré de murs, d'un hectare environ, dans lequel il cultivait avec amour les fruits, les légumes et les fleurs. Ce fin gourmet, qui était doublé d'un délicat artiste, fit élever aux deux extrémités de l'allée centrale de ce grand jardin deux petits et ravissants édicules en pierre qu'on y voit encore, ornés de colonnes géminées et de rinceaux du style le plus pur, formant guirlande ininterrompue de fleurs, de fruits et de feuillage, sous lesquels il aimait à s'abriter.

3. Pierre de Bourdeille, fils de François de Bourdeille et de Anne de Vivonne, qui avait perdu son père en 1546, venait d'être mis en possession de son héritage, qui se composait des seigneuries de la Chapelle-Montmoreau, Boulouneix, Bellaygues et Saint-Crépin où se trouve situé le château de Richemont. Il fut le successeur immédiat de Pierre de Mareuil à l'abbaye de Brantôme. (Marquis de Bourdeille, *Notice sur Pierre de Bourdeille, abbé et seigneur de Brantôme*, Troyes, 1893.)

4. Par sa femme Jeanne de la Rochechandry Lanssac était cousin

Digitized by Google

bons dès la fin de juin [1]. J'estoys à Aubeterre [2] quand il reçut ses bulles [3], il se sent bien tenu à vous. Toute la noblesse de ce pays est à la guerre sauf M. de Jarnac [4] qui a esté excusé, M^me^ la seneschalle du Poitou [5] et ses deux filles [6] sont à Tourblanche [7] qui font despecher le prieuré de Sainct Vivien [8]..... et doyenné de S^t^ Zyryde [9] au nom du fils de M^me^ de Hardellay [10]. Je les ay assurés que vous estes si honneste et si courtoys aux dames que vous leur feriez tout

---

issu de germain de Pierre de Bourdeille, abbé de Brantôme. Arnaud de Bourdeille avait eu de sa première femme, Catherine de Mareuil, François de Bourdeille, grand-père du célèbre abbé, et de sa seconde femme, Brunissende de Montbron, Andrée de Bourdeille, grand'mére paternelle de M^me^ de Lanssac.

1. Le jardin du château de Richemont, commune de Saint-Crépin de Mareuil, est encore renommé pour ses fruits excellents et précoces.

2. Aubeterre-sur-Dronne (Charente).

3. L'année exacte où Pierre de Bourdeille fut pourvu de l'abbaye de Brantôme était jusqu'ici inconnue, Brantôme s'étant contenté d'écrire dans son testament qu'il l'avait obtenue « estant fort jeune, sur les instances de M. d'Ausances,... son bon cousin ». (Brantôme, édit. Lalanne, t. X, p. 150.)

4. Guy Chabot, baron de Jarnac, était à cette époque capitaine d'une compagnie de 40 lances fournies des ordonnances du roi, grade qu'il conserva de 1543 à 1560. Son duel avec la Châteigneraye l'a rendu célèbre. (Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles du Poitou*, Poitiers, 1895, t. II, 181.)

5. Louise de Daillon, veuve d'André de Vivonne, seigneur de la Châteigneraye, la Mothe-Saint-Héray, etc., mort en 1532 après avoir été sénéchal du Poitou pendant 43 ans, et mère de François de Vivonne, seigneur de la Châteigneraye, qui périt dans le fameux duel avec Jarnac en 1547. « C'est cette madame la sénéchale qui a glissé dans l'oreille de son petit-fils, (Pierre de Bourdeille, abbé de Brantôme) tant d'anecdotes... » (Ludovic Lalanne, *Brantôme, sa vie et ses écrits*, Paris, 1896.)

6. Anne de Vivonne, dame de la Tour-Blanche, mariée en 1518 à François de Bourdeille, et Jeanne de Vivonne, mariée à Claude de Clermont, seigneur de Dampierre. Cette dernière, dont la statue en marbre blanc est conservée, sous le numéro 805, au musée de la ville de Poitiers, devint, après la mort de son mari tué à la bataille de Moncontour, dame d'honneur de la reine Louise, femme de Henri III.

7. La Tour-Blanche, canton de Verteillac, arrondissement de Ribérac (Dordogne). Cette seigneurie faisait partie de la succession de François de Bourdeille.

8. Peut-être Saint-Vivien-ès-Saintes (Charente-Inférieure).

Il existe en Périgord un prieuré de Saint-Vivien situé dans la châtellenie de Bourdeille et à la collation de l'abbé de Brantôme.

9. Saint-Yrieix (Haute-Vienne).

10. Philippe de Beaupoil de Saint-Aulaire, veuve de François de Vivonne, seigneur d'Ardelay et de la Châteigneraye, qui n'avait pas voulu survivre à la défaite que lui avait infligée Guy Chabot, baron de Jarnac, au célèbre combat en champ clos de 1547.

Digitized by Google

le plaisir que vous pourriez, car vous sçavez qu'elles le méritent, et que les querelles [1] que vous sçavez, ne sont pas héréditaires. Je vous supplie bien humblement leur faire cognoistre que vous ne vous resentez en rien de cella [2]. Je suis presque aussi ayse de vous escrire que si je parloys a vous, et si P[érigueux] produisoit chose digne de vous escrire vous auriez plus longue lettre, mays il n'y a riens qu'une chambre de généraux que le Roy leur a donné [3], de quoy ils sont bien glorieux : mays la noblesse avant qu'il soit trente ans s'en sentira. La bonne femme mademoyselle d'Auzans [4] et moy, sommes icy en mon hermytage, et passons nostre temps le myeux que nous pouvons, elle et moy nous recommandons humblement à vos bonnes graces, mays moy de telle affection que vous n'avez pareil, au monde à mon advys, qui la vous porte telle et de pareil je supplie au Créateur vous donne, monsieur mon cousin, aultant de bien que je vous désire.

De Brantholme ce xiij de juillet [1554].

Très humble et très affectionné obéissant.....

---

1. Ce passage fait sans doute allusion au fameux duel de Jarnac et de la Châteigneraye.

2. Lanssac étant cousin de Jeanne de Saint-Gelais, première femme de Charles Chabot, baron de Jarnac, et mère du vainqueur de la Châteigneraye, pouvait avoir quelque intérêt à la « querelle » qui avait été provoquée par la mauvaise langue de la Châteigneraye, qui avait accusé Guy Chabot d'entretenir des relations criminelles avec la seconde femme de son père, Madeleine de Puyguyon. (Prince de la Moskowa, *Le dernier duel judiciaire en France : Vivonne et Jarnac. Revue des Deux-Mondes,* mars 1854.)

3. Il s'agit ici de la Cour des aides qui fut érigée à Périgueux par édits royaux de mars et juin 1554 ,confirmés par lettres du roi Henri II du mois d'août 1554, et installée le 16 décembre 1554 « par sols empruntés », est-il dit dans le procès-verbal d'installation. De cette cour dépendaient les généralités de Guyenne, Auvergne et Poitou. Elle fut transférée à Bordeaux quelques années plus tard.

4. Louise de Montbron, morte en 1595, était fille de Jacques de Montbron, seigneur d'Auzance, chevalier des ordres du roi, sur la sollicitation duquel Henri II accorda à Pierre de Bourdeille l'abbaye de Brantôme. M. d'Auzance étant par sa mère, Madeleine de Mareuil, mariée à Louis de Montbron, neveu de Pierre de Mareuil, abbé de Brantôme, ce dernier se trouvait être le grand-oncle de « la bonne femme Mlle d'Auzans ».

Digitized by Google

Monsieur mon cousin, Monsieur de Lanssac, gentilhomme de la chambre du Roy et son ambassadeur près nostre Sainct Père à Rome.

---

234. — 18 juillet 1554.— Lettre de Guillaume Gillibert à M. de Lanssac. (Archives de Florence, *Mediceo*, 1862, 153. Orig.)

Monseigneur, je vous ay long temps hà adverti de la venue de M. de Vernou vostre fils [1] en ceste ville, qui fut le second jour de juin dernier passé, ensamble de sa bonne disposition en laquelle il persévère encore aujord'hui, grâce à Dieu, et beaucoup mieux qu'il ne faisoit lorsqu'il estoit à Bourgdeaux, ainsi que luy et maistre Jean son gouverneur m'ont dict; lesquels sont à présent logés et demeurant au collège du cardinal le Moyne [2] qui est contigu et joignant aux murailles de la porte Saint Victor, où ils ont de bien grandes commodités et aisances, tant de la chambre en laquelle ils demeurent, qui est en merveilleusement belle vue, que des jardins et clostures de bois qui sont au dedans dudict collège, et aussi de la fréquentation assidue que ha mondict sieur de Vernou avecques plusieurs jeunes gentilhommes de son âge bien nés et institués, mesmement avecques ung nommé François Monsre? qui est de la maison de Brienne et nepveu de monseigneur le cardinal de Bourbon [3], dont ledict

1. Guy de Saint-Gelais, connu plus tard sous le nom de Lanssac le jeune, était alors âgé de 10 ans, puisqu'il mourut en 1622, âgé de 78 ans. La terre de Vernoux avait été apportée à Lanssac par sa femme, Jeanne de la Rochechandry.

2. Jean Lemoine, fondateur du collège qui porta son nom, mourut en 1315.

3. Ces indications, malgré l'incertitude du nom transcrit, paraissent se rapporter à François de Luxembourg-Brienne, né vers 1540, mort le 30 sept. 1613. Vicomte de Machaut, et plus tard premier duc de Piney et premier prince de Tingry, il fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique et pourvu de plusieurs bénéfices. Ayant ensuite embrassé la carrière des armes, il fut chargé de diverses missions diplomatiques à Rome près des papes Sixte V et Clément VIII.

Il était neveu, *à la mode de Bretagne*, du cardinal Louis de Bourbon.

Digitized by Google

sieur de Vernou pourra croistre en telle amitié et familiarité avecque luy et de la cognoissance ne luy pourra estre nuisible à l'advenire.

Le propos change. Je croy qu'avez déjà entendu par mes dernières lettres, escriptes du moys de juin dernier passé, la vacance de l'abbaye de la Couronne [1] par le décès de son titulaire M. de Basas [2] et que Rochefort [3] pour ceste raison estoit venu depardeça ? Depuis lesquelles lettres j'ay aprins de nouvel, de bien bon lieu, et de gents qui ont estés en conseil dudict sieur de Basas, que le roy avoit donné placet de nomination à un nommé l'abbé de Lezac [4], nepveu de feu M^gr^ le cardinal Trivulze [5], duquel n'ay peu aultrement entendre le nom et cognom. Et pour le regard de l'esvêché [6] il a esté donné à un Italien nommé Veschis [7]. M. d'Uzès [8] sachant la-

1. Abbaye de religieux augustins fondée au XII^e^ siècle près d'Angoulême (Charente).

2. Annet de Plas, fils de Antoine de Plas et de Marie de Miremont, devint évêque de Bazas vers 1543 par résignation de Jean de Plas, son frère aîné. (Abbé Blanchet, *Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame de la Couronne en Angoumois*, Angoulême, 1888, t. I, ch. II.)

3. D'une vieille famille consulaire de Périgueux dont est issu Germain-François du Faure de Rochefort, intendant de Bretagne à la veille de la Révolution.

4. François de Taurel ou Torello, abbé de Saint-Pierre de Lezat dans le pays de Foix et le diocèse de Rieux, conseiller-aumônier du roi, docteur en théologie, en l'un et l'autre droit, succéda à Annet de Plas à l'abbaye de la Couronne, dont il prit sans doute possession vers la fin de l'année 1554. C'est durant son administration que l'abbaye fut à deux reprises pillée par les protestants et complètement ruinée. En 1572 il permuta l'abbaye de la Couronne pour celle de Guîtres et mourut le 6 mai 1579 à Lezat. Il était parent de Catherine de Médicis. (Blanchet, *ibidem*, ch. III.)

5. Avant de devenir abbé de Lezat, François de Taurel avait dès 1538 administré cette abbaye bénédictine par commission des cardinaux Augustin et Charles Trivulzio, abbés commendataires, ses prédécesseurs. (*Ibidem.*)

6. Bazas (Gironde).

7. Jean-Baptiste Alamani, nommé évêque de Bazas le 31 octobre 1555, devint évêque de Mâcon en 1558 et mourut en août 1582.

8. Jean de Saint-Gelais, fils de Mellin de Saint-Gelais, chevalier, seigneur de Saint-Séverin, et de Madeleine de Beaumont, et cousin germain de M. de Lanssac, devint évêque d'Uzès à la mort de son oncle Jacques, arrivée en 1539. Dès 1526 il fut nommé abbé de Saint-Maixent. Il était en outre prieur commendataire de Notre-Dame de Fontblanche,

Digitized by Google

dicte vacance, il a faict courir en court en vostre nom M. de la Fare son prothonotaire, mays de ce que j'ay peu entendre il n'a pas esté des premiers, d'autant aussi que ledict sieur de Basas s'en est allé mourir en un désert et en lieu si inconneu que son décès ne peut parvenire en la lumiere et cognoissance des hommes en tous temoings (*sic*) de ceux qui n'ont poinct veillé son sepulcre que bien tard. Il est decedé à Curamont [1] en Limousins. J'ay toutefois entendu que le nepveu dudict de Basas nommé Compreignant (*sic*) [2] auroit auparavant ledict decets obtenu placet du roy après avoir à toute force extorqué une procuration dudict sieur de Basas son oncle pour résigner en court de Rome ladicte abbaye, et qu'il auroit faict si bonne diligence du vivant mesme dudict de Basas son résignant, qu'il auroit faict depardelà enregistrer la date secrètement, mays que toutefois aulcune chose de ce que dessus n'estoit encore expédiée en consistoire. Voussçavez cela trop mieux que moy, Monsieur; mays je n'ay poinct voulu omettre vous en escrire ce mot, pour mon debvoir, d'autant que si l'on avoit volonté d'exclure l'Italien cy dessus nommé il ne fauldroit qu'emprunter le droict dudict Compreignant, et par les moyens et faveurs que Dieu vous a donnés vous pourrez faire en sorte que ledict sieur Roy vous gratifieroit en cest endroict, joinct que pour la concurrence des placets il y a lieu de gratification. Quant à eles, je croy que ledict

---

qui dépendait de l'abbaye de la Couronne. Il mourut le 13 mars 1574. (Alfred Richard, *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent, Archives historiques du Poitou*, t. XVI, p. XCVII. — Babinet de Rencogne, *Documents relatifs au prieuré de N.-D. de Fontblanche, 1220-1665, Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, 2e série, t. XII, p. 3. — *Journal de Guillaume et de Michel Leriche*, Saint-Maixent, 1846.)

1. Annet de Plas, évêque de Bazas et abbé de la Couronne, mourut le 16 juin 1554, chez son neveu Annet de Plas, au château de Curemont, arrondissement de Nontron (Dordogne).

2. Pierre Benoît, seigneur de Compreignac, arrondissement de Bellac (Haute-Vienne).

Digitized by Google

Rochefort vous a faict au long sçavoir ce qui en a esté traité, deliberé, et arresté à Montignac[1], et depuis ce M. de Lagbaston[2] est venu en ce pays et ha faict voyage en cour pour et à fin de faire establir à Bourdeaux un parlemant de généraux de la justice moyennant la somme de cinquante mille escus, mays à faulte d'avoir l'argent présante, Messieurs de Périgueux[3] ont obtenu ledict parlemant par le moyen de dix mille escus seulement, qu'ils ont offert audict sieur Roy comptant et à descouvert plustot que ceux dudict bourgdeollays. En ce parlemant nouvellement érigé, M. de Berauld[4] a esté prouvu de l'office de premier président, moyennant la somme de douze mille livres, et par sa promotion un nommé Ferrier[5] a esté prouvu de l'estat et office d'advocat du Roy auxdicts bourgdeollays dont a esté prouvu ledict Bérauld.

Quant à la semestrité nouvellement inventée, j'estime qu'avez déjà entendu que l'ont les présidents et conseilleur de ceste court pour semestres, et ne servent que six mois, ne prennent plus de peines, qui est une grande douleur, et ont pour recompense huit cents livres de gages pour le service desdicts six mois ; cela a commencé estre exécuté le second jour de ce moys de juillet et veult le Roy entretenir cela perpétuellement sans jamais riens abroger. Ceste nouvelleté introduicte, le sieur Roy a créé quattre présidents que bien cognoissez, sçavoir : c'est

1. Arrondissement de Ribérac (Dordogne).
2. Communay, *Les grands officiers du Parlement de Bordeaux*. Jacques Benoît, seigneur de Lage-Bâton, premier président du Parlement de Bordeaux en 1561.
3. La ville de Périgueux avait vendu le 28 mai 1554 à deux bourgeois marchands de Limoges pour 2500 écus sol « l'émolument du poids de la chair » lui appartenant, « pour servir aux frais d'établissement de la cour des aides qu'il avait pleu au roi ériger de nouveau et établir en ceste ville et cité. »
4. D'une ancienne famille consulaire qui avait donné à Périgueux un consul, Vidal Béraud, en 1321, et en 1530 un maire, Jean Béraud.
5. N... de Jay, seigneur de Ferrières, issu d'une vieille famille consulaire de Périgueux.

Digitized by Google

M. de Ligneris ? bailler, aultrement le sieur des Seaux ? seignés de la facture de M. le connestable et de Tours. Encore que soyez plustost adverti des nouvelles de par de là que non pas ceux qui desmeurent à Paris, toutefois il ne vous déplaira poinct si nous restreignons par ceste lettre ce que nous en pouvons apprendre. Jeudi dernier passé Dynan [1] fut pris avecques composition, après toute fois avoir esté à l'assault, qui est une ville d'ansienneté riche et opulente pour raison d'une marchandise de cuivre qui s'appelle (comme de tout temps) la dynanderie [2], auprès de laquelle ville est située (la rivière de Meuse touttefois entre deux) une petite ville appelée Bouvilles [3] laquelle pareillement ledict sieur Roy a prise avecques bien peu de difficulté. Et pour avoir tué un héraut d'armes, et par ainsi violé le droict des gens, ledict sieur n'a pardonné à aucun de ceux qui estoient au dedans dudict Bouville, si non au sexe feminin. Et pour ce que plusieurs capitaines sous couleur que la bresce faicte par les nostres ne sembloit raisonnable, n'estoient allé si tost à l'assault qu'on leur avoit commandé, ledict sieur Roy a usé d'une merveilleuse et exemplaire severité, car il ha sur le champ cassé et exauthoré ignomineusement grand nombre de capitaines et a faict, pour l'exemple et discipline, passer par ses picques un aultre grand nombre de souldats pour n'avoir si tost suivi M^gr^ l'admiral qui le debvoient, qui les provoquoit, et appelloit audict assault : et pour ce que je craints vous molester de la lecture de ces nouvelles, attendu qu'en pouvez estre de là mieux certifié que moy, je ne vous fairay plus long propos pour ce regard. Et vous adjousteray seulement que nous avons pour le regard de certain procès que s'estoit meu antre feu M^gr^ de la Ro-

1. Dinant, chef-lieu d'arrondissement de la province de Namur, Belgique.
2. On donne le nom de dinanderie à des objets en cuivre fondu ou martelé qui étaient fabriqués principalement dans la ville de Dinant.
3. Bouvignes, sur la Meuse, à 2 kil. de Dinant.

Digitized by Google

cheandry[1] et les Regnaulds à la barre par devant un commissaire à fin d'obtenir l'adjudication de la moitié des espices, frais, et mises par vous faictz pour l'omologation de certaine transaction, faicte sur ledict procès, ensemble la continuation du payement de sept..... du reste qui vous sont deues à cause de vostre moulin. . . . . et généralement pour faire mettre tout le contenu de ladicte transaction à exécution selon sa forme et texture. C'est à raison de ce que je suis forcé par le courrier qui nous précipite que je fairay fin, et priray le Créateur, Monseigneur, vous donner en felicité tres longue et tres heureuse vie, me recommandant tres humblement à vos bonnes graces.

De Paris ce xviij juillet 1554.

Vostre très humble et tres obeyssant serviteur prest à vous faire perpétuel service. — Guillaume Gillibert.

Monsieur, je ne sçay si avez receu tant de lettres que vous ay escriptes, mays je n'en ay sceu aulcunes nouvelles.

A Monseigneur, Monseigneur de Lanssac, gentilhomme de la chambre du Roy et son ambassadeur vers Nostre Sainct Père à Rome.

---

235. — 21 juillet 1554. — Lettre de M. de Lodève à M. de Lanssac. (Archives de Florence, *Mediceo*, 1860, 74. Orig.)

Monsieur, je ne vous feray longue lettre par un corrier de banque, qui s'en va à Rome, pour ce qu'il me presse de partire. Seullement vous diray que je receus les deux lettres que vous m'envoyastes par Perrot, et payeray à M^gr^ le cardinal les neuf cent escus que vous me mandez. Nous n'avons point icy de vos nouvelles depuis celles

1. Philippe de la Rochechandry, marié le 20 juin 1510 à Jeanne de Beaumont, en avait eu deux filles, dont l'aînée, Jeanne, épousa M. de Lanssac.

Digitized by Google

qu'aporta ledict Perrot, sinon quelques advis de Florence qui disent qu'il s'est faict une grande escaramouche [1] en la quelle est mort le s[r] Artian Baillon [2] et restés morts ou prisonniers environ quinze cent hommes tant d'un costé que d'autre. Nous attendons en grande dévotion à ce que vous nous en manderez. Me recommandant bien humblement à vostre bonne grace et supliant Nostre Seigneur vous donne, Monsieur, bonne vie et longue.

De Ferrare xxj juillet 1554.

Vous veux asseurer qu'argent ne manquera point pour entretenire vostre armée en campagne ès mois d'aoust et de septembre. Mais il fault que je sache si vostre camp viendra costé de Luques, j'envoyeray l'argent à Sienne que j'ay acoustumé. J'envoye plusieurs paquets qui s'adressent à beaucoup de capitaines et autres gens. Il vous plaira donner charge à quelques uns de leur envoyer, afin que les pauvres gens ayent nouvelles de leurs affaires. Il m'est advis que vous ne devriez point partir de Sienne [3], à fin que M. de Montluc puisse tenir compagnie au s[r] Pierre en campagne [4].

Tres humble serviteur. — D. E. DE LODEVE.

A Monsieur, Monsieur de Lanssac, conseiller et chambellan du Roy et son ambassadeur à Rome, à Vienne.

---

1. Cette escarmouche est contée par Monluc, éd. de Ruble, t. I, p. 443.

2. Baglione.

3. Lanssac avait quitté Sienne le 17 juillet, se rendant en poste à Rome. (Alessandro Sozzini, *Diario delle cose avvenute in Siena dai 20 luglio 1550 ai 20 giugno 1555.*)

4. « J'estois demeuré à Sienne, suyvant l'intention du Roy et suyvant ma charge; et sans une maladie où je commensois d'entrer je cuyde que Monsieur le maréchal m'eust menné avecques luy, et eust laissé Monsieur de Lanssac gouverneur comme il estoit paravant. Mais à la fin, Monsieur le mareschal partist, Monsieur de Lanssac print son chemin droict à Rome et à sa charge d'ambassadeur.» (Monluc, édit. de Ruble, t. I, p. 454.)

Digitized by Google

236. — 30 juillet 1554. — Lettre de M. de Lanssac à Pierre [Strozzi] ou à M. de Termes. (Arch. de Florence, *Mediceo*, 1862, f° 173. Orig.)

Monsieur, j'ay receu une lettre de M. de Montluc, par la quelle il me mande qu'il a la fiebvre, et qu'il luy sembloit merveilleusement nécessaire que je fusse là, pour prendre garde aux affaires de la ville, et à la deffence d'icelle durant sa maladie, ou bien qu'estant guéry, il pourroit vous aller trouver pour faire quelque service auprès de vous. Sur quoy je vous diray ce que déja aultrefois je vous ay dict, qui est, que je ne désire si non estre en lieu où j'aye toujours le moyen de faire plus de service. Et quant à aller là, ou demeurer icy, je m'y gouverneray selon l'advis de M^gr^s les cardinaux du Bellay et Farnèse et le vostre. Et quant à celuy desdicts cardinaux, c'est que pour cette saison, il est bien difficile que je puisse laisser la charge que j'ay icy pour plusieurs raisons..... le pape..... chargea ce porteur mon secrétaire de vous dire ensemble plusieurs choses dont je vous supplie le croire..... à Rome et je vous dis franchement ce que..... vous touche selon l'obligation et affection que a le pape à vous. Vous advisant qu'il me semble, que si le s^r de Montluc continue à estre malade, ou que veuillez [le] retirer auprès de vous, vous pourrez laisser audict Sienne le s^r Cornelio Bentivolio, ou M. de Fourquevaux, ou bien s'il vous sembloit meilleur d'y faire venir M. le duc de Somme [1], qui est en la Mareme. Monsieur, je fus hier adverty que M. de Lodève vous avoit emvoyé quarante huit mil escus par six courriers, lesquels passants à Cesenatico [2], a la prochaine poste par de ça, furent assailis par dix ou douze hommes armés, qui tinrent un d'eux, et ammenèrent trois che-

1. Somma.
2. Province de Forli.

Digitized by Google

vaux, qui portoient xxiiij^{m} escus et le reste se saulva audict Cesenatico, dont le vice légat de la Romanie a fait faire inquisition diligement, et a trouvé que tous étoient des gens du conte Jehan Francesco de Baigne [1], lesquels après cet exploit, se retirèrent à quelques uns de ses chasteaux. Incontenant que j'eus cet advertissement, je m'en allay vers le pape, luy en faire la plainte, lequel soudain despecha un brief à M. le vicelégat dont je vous envoie la coppie. Et par... M^{gr} le cardinal San Giorgio, qui est légat en la Romanie, il a escript, et m'a promis de faire toute la diligence possible, et de ma part vous pouvez penser que j'y feray tout devoir, et j'ay bonne espérance que nous le recouvrerons puisqu'on sçait bien ceux qui l'ont pris, lesquels estant serviteurs du conte del Baigni, il faut qu'il y réponde, et il a bien de quoy payer. J'ay escrit présentement à M. de Lodève qu'il ne laisse pas pour cela de vous envoyer ce qu'il faudra pour la paye d'aoust, et que passant par... ceux qui porteront l'argent prennent escorte pour les conduire, car le cardinal San Giorgio a ordonné qu'on la leur baille quand ils la demanderont.

Au surplus M. le cardinal Farnèse m'a dit qu'il fera fournir de l'estat de Castre dix huit mil tonnes de blés à prix raisonnable qu'il fera rendre à Sienne, mais il faudra qu'en rendant le blé là il soit payé, et pour ce que vous sçavez que nous n'avons point de fonds de l'argent du roy pour en faire, il seroit besoing que quelques marchans du Senois veinssent faire le marché avec Madame la Duchesse, et qu'ils la payassent. Vous regarderez ce qu'il sera bon d'y faire pour m'en mander vostre advis. Davantage M^{gr} le cardinal de Pérouse [2] m'a promis de vous vendre les grains de son frère Ascanio de la Corgne qui sont à Chiusi et à Castelplanio [3], mais pour tout cela il faudroit des

1. Bagni.
2. Fulvio della Corgna.
3. Province d'Ancône.

Digitized by Google

acheteurs, vous voulant bien ramentevoir, que vous ne sçauriez pas être plus nécessaire que de mettre le plus de viande qu'on pourra dans Sienne, cependant que le temps est beau pour charrier.

Monsieur, je vous avoys cy devant escript par un des gens du s^r Baldoyn qui fut arresté par le s^r Carlot, et mes lettres luy furent ostées et envoyées au duc de Florence, lequel, à mon advis, n'aura pas prins plaisir à chose qu'il y ayt veue. Je vous mandois entre aultres choses que le pape prestoit plainte à moy de vous, de ce qu'il luy sembloit que n'aviez pas usé assez bon traictement au s^re Ascanio de la Corgne, de l'avoir tenu stroictement prisonnier au chasteau de Porthercule, et finalement envoyé par les guallères en France, sans luy en faire riens entendre. Et dict avoir estre adverty que vous disiez que Sa Saincteté n'estoit pas bonne amie du Roy, et encore qu'il fit semblable plainte au cardinal Farnèse en ma présence ; et qu'elle trouvoit estrange que vous fussiez venu camper à Alberose [1], pour ce qu'il est de l'estat de la maison du Monte [2], craignant que le tout soit ruiné aux environs ; sur quoy nous fismes nos excuses le mieux que nous peusmes sur le tout, mais il me semble qu'il seroit fort bon que vous escrivissiez une honneste lettre d'excuse pour ce que le roi nous mande de l'entretenir le plus doulcement que nous pourrons ; ce dict porteur vous dira des nouvelles de l'armée de Levant et de ce que MM^gre les cardinaux et moy avons faict...

---

237. — 30 juillet 1554. — Lettre de M. de Lanssac à Pierre Strozzi. (Arch. de Florence, *Mediceo*, 1842, 1. Orig.)

Monsieur, je vous advise que ceux qui ont baillé les

1. Alberoso, village situé au nord-est de Monte-San-Savino, province d'Arezzo.
2. Jules III possédait une maison à Monte-San-Savino, où il naquit.

Digitized by Google

chevaux de somme que vous avez pour conduire vos vivres, me demandent le payement de ce qui leur est deu, ainsi qu'ils disent avoir convenu avec M. de Termes, qui n'est pas petite dépence, car ceux qui ont baillé soixante chevaux sans les mulets, disent qu'il leur en est deu plus de huit cent escus. Je leur bailleray en attendant, et qu'il vous plaira me mander deux cent escuz à bon compte.

Monsieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grâce, je prie Dieu vous donner en santé longue vye.

De Rome le xxx juillet 1554.

Monsieur, s'il vous plaisoit faire bailler quelque peu d'argent à ces voituriers pour s'entretenir à faire les despences par de là, il me semble que ce soit fort bien.

Votre humble et afectioné serviteur. — LANSSAC.

A Monsieur le s^r^ Pietro Strozzy, chevalier de l'ordre et lieutenant général du Roy en Italie.

---

238. — 31 juillet 1554. — Lettre de M. de Lodève [1] à M. de Lanssac. (Archives de Florence, *Mediceo*, 1860, 75. Orig.)

Monsieur, je vous envoye un paquet pour M. le mareschal Strozzi, lequel il vous plaira luy faire tenir surement le plus tost que vous pourrez, car par là il aura les premières nouvelles de ce nouveau estat de mareschal. Je ne vous sçaurois escrire quant à cela aucune particularité pour n'en avoir encore riens entendu que par le dessus seullement des lettres qu'on luy escript. Aussi je ne vous parleray autrement de nostre argent desrobé, présuposant que avant que ceste lettre arrivera à Rome, vous aurez receu la copie de l'information qu'a esté faicte la dessus, par où vous verez comme les choses sont passées

1. Cette lettre ne figure pas dans la *Correspondance de Dominique du Gabre, évêque de Lodève*, publiée par Alexandre Vitalis.

Digitized by Google

et que le conte Francesco de Bagno est chargé de ce descusement. Je sçay bien qu'il ne vous fault pas persuader sur ces doleances et remonstrances, qu'il est necessaire d'en faire au Pape, non seullement pour rhavoire nos deniers, mais pour en faire faire telle punition contre ces malfaicteurs, qu'ils n'ayent une autre fois occasion, ne envie, d'entreprendre tels assassinemens et encore plus de se ressentir contre le duc de Florence quy les faict faire en estat de Sa Saincteté : et qu'il soit vray, je vous emvoye une lettre originale, que tout à ceste heure Mgr le cardinal de Ferrare vient de recevoir, par laquelle vous verrez que les gens du conte de Bagno ont porté nostre argent desrobé à Florence. S'ils l'eussent pris en terre d'ennemys, je ne sçauroy me plaindre que de la fortune, mais l'ayant prims sur un grand chemin, commun à tous, j'ay grand regret qu'il faille que l'ennemy s'en ayde, mais j'espère que Sa Saincteté fera en cela la démonstracion et justice quy est due au Roy.

Mgr le cardinal désire qu'on ne voye poinct le nom de celluy quy a escript la lettre, ne à quy elle s'adresse, car c'est à un de ses amis de Romaigne quy la luy a emvoyé, et dit que Mgr le cardinal de Bellay et vous avez bonnes occasions de presser le Pape de son grand bien et de sa maison. Il arriva au soir de la Mirandola, et ne vous escript point, pour ne retarder ce corrier, mais m'a bien donné charge de présenter ses reccomandations à la bonne grace de Mgr le cardinal et a la vostre, quy est, Monsieur, tout ce que je vous diray pour ceste heure, apres avoire prié Nostre Seigneur vous donner bonne vie et longue.

De Ferrare le dernier de juillet 1554. — Vostre humble serviteur. — D. E. DE LODEVE.

A Monsieur, Monsieur de Lanssac, conseiller et chambellan du Roy et son ambassadeur à Rome.

Digitized by Google

239. — 1er août 1554. — Lettre de M. de Lanssac à Dragut. (Arch. de Florence. *Mediceo*, 3273. Copie.)

Molto valoroso Sigre.

Havendo inteso che V. S. si ritruova con l'armata del gran sigre nel mare Adriatico verso la Puglia, ho ben voluto mandare questo gentil'huomo franzese servitore del Re Cristianissimo domandato il sig. dell' Isola [1], tanto per visitare la S. V., quanto per dargli conto di cose di quà, et delle forze di S. M. Cristianissima, tanto per mare quanto per terra, et anchor per dirli quello occorre [illegible] et servitio delli nostri Principi, et danno del comune nimico, et in tutto io priego la S. V. a volergli dare la medesima fede che darebbe a me stesso, et in tanto me le offero et raccomando, pregando ogni bene et felicità.

Di Roma, il primo d'agosto 1554.

Alli piaceri di V. S. Lanssac, ambre del Re Cristianissimo a Roma.

Al molto valoroso Sig. Dragut, Bei generale dell' Armata del Gran Sigr.

---

240. — 2 août 1554. — Lettre de M. de Lanssac au roi. (Bibl. nat. F. fr. 20442, f° 11. Orig.)

Sire, depuis le partement de Mgr l'arcevesque de Bourdeaulx [2], j'ay rettenu le prothonotaire de Sainct-Severin mon cousin [3], pour attendre la venue de Mgr le cardinal Farnèze, lequel arriva en ceste ville vendredi der-

---

1. Il semble qu'il s'agisse ici d'une première mission inconnue de Gilles de Noailles, abbé de l'Isle, qui devait plus tard retourner en Turquie comme ambassadeur.

2. François de Mauny avait remplacé sur le siège archiépiscopal de Bordeaux, le 4 novembre 1553, le cardinal du Bellay. Il mourut en 1558.

3. Aymeri de Saint-Séverin, protonotaire apostolique, fut nommé évêque d'Agde le 31 janvier 1561, et mourut à Barcelone le 21 juin 1578, au cours d'un pèlerinage. Dominique du Gabre le mentionne comme courrier en février 1552. (Voy. Vitalis, p. 10.)

Digitized by Google

nier, xxvije jour de juillet, où il fut recueilly plus honorablement que cardinal qui y soit venu, il y a dix ans. Car tous les prélatz de ceste court et gentilzhommes romains furent au devant, et mesmes le Pape y envoya Mgr le cardinal de Monte ; et croy que en sa trouppe, il y avoyt plus de quattre mil chevaulx. Je luy fiz compaignye quant il alla baiser le pied à Nostre Sainct Père, qui luy feyt fort bonne chère, auquel pour le premier coup il ne tint pas long propos. Mais nous y retournasmes dimenche et demeurasmes avec Sadicte Saincteté plus de deux heures. Sur quoi je me remectz à ce que mondict sr le cardinal Farnèze vous en escript, vous voullant bien dyre, Sire, que j'espère que sa venue par deça vous sera de grand service, tant pour sa bonne voullonté que pour les moyens qu'il en a de sa maison, de laquelle il peult disposer, comme Vostre Majesté sçayt, et par tout l'estat de l'Eglize, où l'on n'a pas oblyé, mesmement à Romme, l'heureuse mémoyre du Pape Paule, et les plaisirs que de son temps ilz ont receu dudict sr cardinal, envers lequel Mgr le cardinal du Bellay et moy ne fauldrons pas de nous gouverner, ainsi qu'il vous a pleu nous commander, et mesmement moy de luy faire tout l'honneur et service que je pourray.

Sire, par ce que par ledict prothonotaire de Sainct-Severin et par le mémoyre que je luy ay baillé, vous entendrez tout ce que je vous sçauroys mander, je ne vous ennuyeray de plus longue lettre, me remectant sur luy et sur ledict mémoire. Suppliant le benoist Filz de Dieu, vous donner en parfaicte santé et prospérité, très bonne, très longue, très heureuze et contente vye, avec victoyre de voy ennemys.

De Rome le ije jour d'aoust 1554.

Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur.

— Lanssac.

Digitized by Google

241. — 15 août 1554. — Lettre de M. de Lanssac à Christiano Pagni. (Arch. de Florence, *Mediceo*, 432, 618. Autog.)

Molto magnifico signor secretario[1], Io ringratio la S.V. della buona memoria che ella tiene di me, et continuando la prego basciar le mani del Sig Duca da parte mia, delle offerte che per mezzo vostro Sua Excellentia mi fa de le quale io accelto che Sua Excellentia sia contenta di commandare che mi siano prestati duccento scudi per provvedere alli miei bizogni, li quali io farò pagare subito in Roma a chi V. S. mi farà intendere ; nel resto io vi prego ricordare a Sua Excellentia, che io la suplico humilmente a farmi gratia di risolvermi di quello che io posso sperare della mia liberatione, perchè, se io ho da esser ritenuto longo tempo, sarà la totale ruina mia, sanza che Sua Excellentia ne habbia servitio, perchè al Re non mancano ministri assai di più suficientia di me, et in tal caso, Sua Maestà non mancherà di provvedere a l'ofitio mio,di persona che forse non haverà milliore intentione che io ho sempre havuto, di servir mio patrone, d'homo da bene et negotiavo sinceramente. Et si Sua Excellentia si contenta di liberarmi, et che Ella voglia considerare, che per tutte le leggi et costumi del mondo li ambasciatori non ponno essere ritenuti, et che io non ho fato cosa fuor dell' ofitio mio, et venevo in Siena a questo fine solo, essendovi dentro altri boni capi per la guardia della cità, ancora che per la ragione sopradetta io dovessi restare libero, pure si Sua Excellentia mi vuole fare questo partito, io lo riconoscero, non dalla ragione, ma da gratia singularissima.

Sono due altre vie per liberarmi, cioè di pagare taglo[2], o per cambio ; quando allo taglo, considerando le

1. Cristiano Pagni, d'abord agent de Cosme Ier auprès du marquis del Vasto, lieutenant général de Charles-Quint dans le Milanais (1544), puis secrétaire du duc, comme son frère Lorenzo Pagni, qu'on trouvera plus loin.

2. *Taglia*, rançon.

Digitized by Google

mie facultà, che per vero sono molto debili, essendo io povero gentilhomo et che ho spezo assai, pure io mi sforzerò di pagare quel che Sua Excellentia ordonnerà, si io posso, et quando al cambio, proponendo partito ragionevole, secondo la mia qualità, io lo procurerò con tutte le forze mie, et non lo potendo obtenere, io sopra l'honor et fede mia, tornerò prigione in mano di Sua Excellentia ; ma bisogna advertire, che io in questa parte non devo esser considerato come imbasciatore, perchè in tal qualità non posso esser ritenuto, et essendo prigione io non sono piu imbasciatore, anzi quello che Sua Maestà manderà nel luoco mio. V. S. mi farà gratia di fare intendere le mie ragioni a Sua Excellentia, acciò che Ella si degni farmi risposta conveniente alla humanità et cortezia sua ; et in questo farò fine, raccomandando a V. S. che Dio lo conservi. Di San Miniato, alli xv d'agosto.

Alli piaceri di V. S. — Lanssac.

Al molto magnifico messer Cristiano Panni, secretario del sig. duca di Fiorenzza.

---

242. — 27 août 1554. — Lettre de M. de Lanssac au duc de Florence. (Arch. de Florence, *Mediceo*, 432, 952. Orig.)

Ill° et Ecc^mo Sig^or.

Io non vorrei essere importuno alla Ecc^a V., nè manco essere dismenticato da Lei. Et perchè il primo giorno che io fui condotto in questo castello [1], Ella mi fece intendere per messer Christiano, suo segretario, che Ella mi haveva fatto alloggiare quì per certo rispetto, et per pochi giorni, et che presto mi faria alloggiare altrove, con più libertà et comodità mia, volendomi essere amico, et trattarmi con tutto il favore et cortesie possibili. Il che io ho sempre sperato dalla humanita dell' Ecc^a V. Et per tanto la supplico humilmente ricordarsi, che sono già quindeci dì passati, che

1. La forteresse de San Miniato.

Digitized by Google

siò quì. Et benchè io vi sia trattato dal Sig^r castellano et delli suoi soldati molto bene, nondimeno o havrei a summa grazia che l'Ecc^a V. si contentasse che io fussi alloggiato nella città in qualche casa, della quale sopra, l'honore et fede mia, io non mi partirei, et non scriverei, nè havrei communicatione con nessuno senza licenza della Ecc^a V. Et in questo modo il detto sig. castellano sarebbe discaricato di me, et io potrei vivere alla usanza mia con più commodità, aspettando la risolutione che piacerà alla Ecc^a V. pigliare della mia liberatione, ò pagando taglia, ò per cambio. In che quando l'Ecc^a V. si degnerà farmi intendere quello che Ella desidera di me, si è cosa ragionevole, et che io possa, io mi sforzerò di soddisfarla. Assicurandola che di quel che io le prometterò non le sarà mancato, se la vita non mi manca prima. Et con questo farò fine, basciandole humilmente le mani, et pregando Iddio che le dia longhissima vita.

Di Santo Miniato, alli xxvij d'agosto 1554.

Di V. Ecc^a humilissimo servitore. — Lanssac.

All. Ill^mo et Ecc^o Sig^or Il sig. Duca di Firenze.

---

243. — 27 août 1554. — Lettre du duc de Florence à M. de Lanssac. (Arch. de Florence, *Mediceo*, 34, 149. Minute.)

Io mandai, il primo giorno cho V. S. fu posta in quel mio castello, Christiano Pagni, mio secretario, a visitarla per usarli atto di cortesia et offrirli quelle commodità che fussero honeste, nè li commessi particulare alcuno, onde la potesse determinatamente sperare che fra pochi giorni l'havesse a esser messa con più libertà ad alloggiare altrove, con tutto che egli, come mi dice, in genere dicessi a V. Sig., che da me, come principe benigno, poteva sperare delle commodità et habilità ognor maggiori. Et l'ultima volta che fu da lei, gli disse che io non poterò tenerla se non da prigione, perchè così erano stati tenuti il s^r Ascanio

Digitized by Google

dala Cornia [1] et il Sig. Hercole della Penna [2] a Siena et altrove, et, rispondendo lei che a loro era stata fatta ogni habilità di scrivere et d'altro, replicò che per non venire a' termini che si diceva eran venuti loro, Sua Exc^ia non poteva tener V. S. se non da prigione, et questa è stata et è la mia intentione, con animo nel resto vi far a V. S. tutte le commodità convenienti et honeste ; et quando la stantia dove laè, [è] assai buona parmi bene possa contentare, havendo massime dal mio castellano quei buoni trattamenti che la mi scrive. Quanto al pigliar resolutione sopra la sua liberatione, le dico, come ho detto sempre, che mi satisfarò di quei partiti, che saranno giudicati honesti, et che la lasserò procurare a chi tocca. Et Dio la conservi.

Dal Palazzo, il dì 27 d'agosto 1554.

Se V. S. vuole scrivere, pur che non sia di cose di guerra et altre che mi possino preiudicare, io glido consento et si darà ricapito alle lettere visto che si saranno, et cosi ogni altra commodità che sia honesta, li farò.

---

244. — 29 août 1554. — Lettre de M. de Lanssac au duc de Florence. (Arch. de Florence, *Mediceo*, 432, 979. Orig.)

Ill^mo et Ecc^mo Sig^or,

Poi che l'Ecc^a V. vuole che io resti quì, io mi contento di

---

1. Au lendemain de l'emprisonnement de Lanssac, il fut question de l'échanger contre Ascanio della Corgna, qui écrivit le 17 août la lettre suivante au duc de Florence :

Io temo che il cambio tra Mons. di Lansach et me non harà effetto, poichè, quando siamo stati all'atto della conclusione, questi ministri Regii vorriano ch'io mi obbligassi di non servire alli inimicij di S. M. Chr^ma : la qual cosa io non ho voluto fare, nè farò mai, et più tosto mi eleggierò di stare prigione tutti li miei dì della vita, che obbligarmi di non potere servire alla Ecc^a V^ra, alla quale ho voluto dare questa notitia per sua informatione di quanta... passa in questo negotio. Et humilmente le bacio la mano et prego N^o S. Dio per la sua felicità. — Di Roma, li xvij d'agosto 1554.

(Arch. de Florence, *Mediceo*, 448, 48.)

2. Un Girolamo della Penna, condottiere, est cité dans un document de 1515 par Desjardins, *loc. cit.*, t. II, p. 707. Peut-être est-il ici question de son fils.

Digitized by Google

quel che le piace ; ma la supplico humilmente farmi due gratie : una di mandare al sig^or castellano che lassi stare meco, nella camera mia, la notte, un de' miei servitori, perchè io son forzato ritirare me a una hora o due di notte, et resto rinchiuso solo, sotto la chiave, sin a le xij o xiij hore di mattina, et mi pare che una notte duri uno anno ; et di più io non mi sento troppo ben disposto, et mi bisogna ben haver qualcheduno la notte per mio servitio. Et in questo non può esser pericolo, non cercando io di fuggire, per la speranza che io ho, d'essere liberato, con buona gratia et licenza dell' Ecc^ia V. Et quando io volesse, io non potrei, havendo sempre buona guardia tutto intorno della camera mia. L'altra gratia è, che V. Ecc^a sià contenta che io possà mandare il servitore mio, che di Siena venne quà col salvo condutto di V. Ecc^a, per andarsene a Roma, per sollicitare i Sig^ri cardinali Farnese et Parigi [1], a procurare la mia liberatione per via di cambio, o di taglia. Quanto al cambio, io non lo posso offerire, non sapendo quello che l'Ecc^a V. desiderarebbe per me, et potrei offerire persona della quale Ella non si contenterebbe, o tale che non la potrei ottenere. Et per tanto io me ne rimetto a i detti Sig^ri cardinali, li quali potranno fare le offerte a V. Ecc^a, segondo che indicheranno potere ottenere del Re. Et quanto alla taglia, io vi prometto, sopra l'honore et fede mia, haver detto a messer Christiano [2] : la valuta di miei beni liquidi son pochi, non havendo al più mille scudi d'intrata, et mile et ducento franchi di provisione del Re, per essere della Camera sua. Se l'Ecc^a V. si vuole contentare di quello che, segondo questo, io possa et debba ragionevolmente pagare, io mi sforzerò di sodisfarla, benchè io non ne habbia troppo commodità, havendo in Roma per quattro o cinque mile scudi de-

1. Le cardinal du Bellay, évêque de Paris.
2. Cristiano Pagni, secrétaire du duc.

Digitized by Google

biti, et in Francia un figliolo et una figliola in età d'esser maritata. Et si l'Eccª V. volesse havere consideratione che io sono imbassatore del Re, ella sa che per tale, io non dovrei esser ritenuto, et che la provisione che io ho per tale dignità, anchora che ella sia buona et grossa, non è bastante per fare la spesa che conviene ; et credo, che se io sto quì anchora parecchi giorni, ne sarà mandato un altro in mio luogho. Supplico l'Eccª V., se, per farle intendere le mie ragioni, io le do fastidio con una longha lettera, non havendo io commodità di parlarle, che Ella mi perdoni. Et basciandole humilmente le mani, pregho Iddio che le dià longhissima vita.

Di Santo Miniato, alli xxix d'agosto 1554.

D. V. Eccª humilissimo servitore. — LANSSAC.

All Illmo et Eccº Sigor Il sig. Duca di Firenze.

---

245. — 29 août 1554. — Lettre de M. de Lanssac à Cristiano Pagni. (Arch. de Florence, *Mediceo*, 432, 978. Orig.)

Molto magnifico Sig. Segretario, Io aspettai hieri et questa mattina V. S., segondo che ella haveva detto dover venire, ma, vedendo che non veniva, io le mando una lettera per l'Eccª del Sig. Duca, la quale io vi pregho di farli vedere, et procurare che io ne habbia la risposta, facendo la mia scusa di quello che io li do fastidio con tante parole, di che io sono forzato per farli intendere le mie ragioni, non havendo io altra commodità di parlare con S. Eccª. La quale voi potete assicurare sopra l'honore et fede mia, che quello mio, che io vuole mandare a Roma, non è per altro che per sollicitare la mia liberatione et li miei negotii particulari, segondo S. Eccª mi haveva concesso il salvaconducto per farlo venire quà, et potersene andare a Roma.

Io resto molto obligato di tanti buoni offitii che V. S. fa

Digitized by Google

per me, et spero d'haver un dì il modo di ricognoscerlo con l'aiuto di Dio, il quale io pregho che vi conservi felice, havendomi sempre raccomandato.

Di Santo Miniato, alli xxix d'agosto 1554.

Di V. S. buon amico. — LANSSAC.

Al molto magnifico M. Christiano Pagni, seg^rio^ dell' Ill^mo^ et Ecc^mo^ Sig. Duca di Firenze.

---

246. — 31 août 1554. — Lettre du duc de Florence à M. de Lanssac. (Arch. de Florence, *Mediceo*, 34, 183. Minute.)

Della dua commodità che V. S. desidera di presente da me, che l'una è, che nella camera sua possa star con essa la notte un servitor de' suoi, mi rimetto di questa al castellano, il quale, havendo da me commissione di farne a V. S. delle assai maggiori, non gline doverrà mancare, vedendo potere. Dell' altra, che è di mandare il servitor che uscì di Siena a Roma per conto della sua liberatione, parmi che V. S. possa aspettare, per fin che venga risposta delle lettere che ella scrisse a quelli R^mi^ et Ill^mi^ cardinali, per l'altro homo suo che fu quà, non possendo ella hormai tardare a venire, et così potrà poi più risolutamente espedire et scrivere et trattare de' particulari de la sua liberatione, sopra i quali a me non occorre dir altro, sendo convenienti che habbino a essere proposti da altri.

Dio la guardi et conservi.

Di Palazzo, il dì ultimo d'agosto 1554.

A Mons. di Lansac, ambasciatore del Re di Francia.

---

247. — 5 septembre 1554. — Lettre de M. de Lanssac au duc de Florence. (Arch. de Florence, *Carteggio universale*, *Mediceo*, 434, 132. Orig.)

Ill^mo^ et Ecc^mo^ Sig^re^,

Alle cortesie che, dipoi che fui condotto quà, V. Ecc^a^

Digitized by Google

mi ha usate, la supl^co humilmente che Ella ci vogli ancora ajungere questa : di dare uno salvacondutto per ritornare a Roma, a quel mio servitore, che V. Ecc^a mi concesse di farlo venire quà, per potere andare provedere alla mia cosa et altre mie occorrentie, delle quali io non intendo nulla. Et ancora le richiedo questa gratia perchè il detto servitore mi fa instantia di potersene andare con buona licentia di V. Ecc^a, havendo egli inteso, per due lettere venute di Roma, le quali V. Ecc^a ha viste, che uno suo zio vecchio, che ha qualche poco di benefitij, è molto ammalato, di modo che, per essere absente, egli ha paura di perdere tutto quello che sperava di lui. Et pertanto suplico V. Ecc^a non volermi mancare di questa gratia. Basciando humilmente le mani di V. Ecc^a, pregho Iddio la conservi con longhissima vita.

Di Santo Miniato, alli v di settembre 1554.

Di V. Ecc^a humilissimo servitore. — LANSSAC.

All' Ill^mo et Ecc^o Sig. Il sig. Duca di Firenze.

---

248. — 8 septembre 1554. — Lettre du duc de Florence à M. de Lanssac. (Arch. de Florence, *Mediceo*, 204, f° 34. Minute.)

La S. V. cio ha d'havere et procurare campi di Roma delle cose sue, come più volte le ho scritto et fatto intendere, et se quei R^mi non li hanno risposto, non ne posso far altro ; la fò ben certa, che la risposta non è venuta a mano mia, né ad alcuno de' miei, che, se fussi venuta, gliela harei mandato, et la cagione se io ho deferito il concederli il mand^e..... era questa, perchè non havessi ogni giorno a mandare : sendo pratiche quali non convengo, et a' nostri non son maj state concesse, et io socome di continuo i nostri prigioni son trattati. Però lei non si maravigli. La lettera del secretario Boucher fu mandata

Digitized by Google

di campo, né con essa era altro che venissj a V^a S., nè tampoco son stati mandati li cento scudi. Ho fatto tenere al secretario mio del X^le che vegga di chiarir questa cosa, perchè V. S. ne resti ancor essa chiara, alla quale le...

---

249. — 8 septembre 1554. — Lettre de M. de Lanssac au duc de Florence. (Archiv. de Florence, *Carteg. univers. Mediceo*, 434, 201. Orig.)

Ill^mo et Ecc^mo Sig^or,

Io credo che un pezzo fa che V. E. ha potuto haver la risposta che Ella espettava di Roma, per pigliare risolutione nel fatto mio, et per tanto la supplico humilmente, che Ella mi facci intendere la sua voluntà, acciò che io mi confermi a quella. Di più, la supplico che questo mio servitore, secondo il salvocondutto che Ella li concesse, se ne possa tornare a Roma per le mie facende private, et anchora perchè egli ha un parente vecchio ammalato, il quale li vorrebbe fare qualche bene. Et piacerà ancora all' Ecc. V. di farmi mandare le lettere che mi sono stato scripte, tanto dal Sig^r Pietro, quanto di Roma con i dinari, perchè il secretario del Re, detto Buchieri [1], mi ha scritto di Montalcino, che de lì mi erano mandati cento scudi, et che ne haveva lasciato altri ducenti a Roma per essermi mandati. Et di tutto questo non ne ho havuto niente, et non posso credere che i Sig^ri cardinali Farnese et Bellay non mi habbino scripto per questi duoi procacj, et che miei servitori non mi habbino mandati dinari, sapendo i miei bisogni, et massimamente la mia malatia. Et per conclusione, io suplico l'Ecc^a V. di usarmi della sua solita humanità, et considerare che è un mese che stò quì strettamente guardato et ammalato, senza poter haver le

---

1. Boucher.

Digitized by Google

commodità che mi bisognarebbono. Basciando humilmente le mani di V. Eccª io supplico Iddio che le dia longhissima vita.

Di Santo Miniato, alli viij di settembre 1554.

Di V. Eccª humilissimo servitore. — Lanssac.

All' Illmo et Eccmo Sigor Il Sig. Duca di Firenze.

---

250. — 2 octobre 1554. — Lettre de M. Le Sueur[1], secrétaire de M. de Lanssac, au duc de Montmorency. (Bib. nat. F. fr. 20442, fo 29. Aut.)

Monseigneur, pour autant que M. de Lanssac, estant tenu de court en la prison où il est, ne vous peult escrire, il me commanda, quant je partis de Florence, vous faire entendre comme le tout passoit en son infortune. En quoy je ne veulx aultrement vous faire redicte de la manière, comme vous avez desjà sceu, qu'il fut prins ; mais seulement vous ramentevoyr que luy, ayant essayé[2] deux fois

---

1. Il accompagna le fils de M. de Lanssac dans sa mission en Pologne. (Lettre du jeune de Lanssac à son père, datée de Plosko, du 9 mai 1573.)

2. Blaise de Monluc, dans ses *Commentaires*, éd. de Ruble, t. I, p. 468, ne parle pas de ces essais infructueux et laisse croire que Lanssac fut fait prisonnier à sa première tentative d'entrée à Sienne. « Or me voyant je à l'extrémitté et près de la mort et abandonné des médecins, baillay la charge de commander au seigneur Cornély. M. le Maréchal entendant mon extrémitté, despêcha en poste à Rome pour faire venir M. de Lansac pour y commander; lequel, arrivé qu'il fut à Montalsin, l'on luy conseilla de s'en venir de nuict à pied avec deux guydes et ung serviteur hors des grandz chemins et que plus facillement il se sauveroict. Mais comme il feust près de Sienne des soldatz qui allaint à la guerre le rencontrarent; lequel ilz prindrent et l'amenarent au marquis, et du marquis à Fleurance, là où il demeura prisonnier tant que la guerre dura, et davantage. Ledict sieur de Lanssac feust là mal conseillé; car il avoict assés de moyen de passer s'il eust sçeu bien conduire son affaire. »

Le cardinal d'Armagnac, dans une lettre datée de Rome, du 18 août 1554, et adressée au connétable de Montmorency, juge d'une façon plus bienveillante la conduite de Lanssac en cette circonstance. (Bib. nat. F. fr. 20445, fo 13.)

Digitized by Google

d'entrer à cheval [1] dans Sienne et voyant que cela ne pouvoit réuscir pour les difficultez qu'il y avoit, par l'advis de M. le mareschal Strossy il se meit à pied [2] pour aller plus ouvertement et seurement ; mais encores en ceste sorte la fortune voulut qu'il ne peust éviter les embuscades des ennemys, esquelles, pour estre petite compaignie et allant comme à la desrobée, il ne peust résister. Ce qu'il vous supplie très humblement, Monseigneur, ne luy vouloir imputer à témérité ains le prendre en bonne part, comme estant advenu par le grand désir et affection qu'il avoit au service du Roy, et par suivre le conseil de ceulx qui luy estoient en cela supérieurs ; eu esgard aussi que pour lhors les choses estoient pleines de tous hazardz, lesquelz, ny pour perte de la vye ny pour craincte de la prison, il ne vouloit à riens estimer, pour l'importance qu'il veoyt de son arrivée à Sienne. Depuis qu'il fut prisonnier et conduict à Florence, on le mena tout droict hors de la ville dans une forteresse appellée Sainct Miniat, où il n'a encores parlé ny au duc ny à personne quelconque, si n'est aux Espagnolz qui sont à sa garde, ou quelques ungs apostez dudict duc pour luy venir donner ennuy [3].

---

1. Le 7 août, Lanssac, parti de Montalcino avec une escorte de deux cents arquebusiers fournie par le maréchal Strozzi, tomba, dans la vallée de Cuna, dans une grande embuscade et ne se sauva qu'avec grandes difficultés. (Alessandro Sozzini, *Diario delle cose avvenute in Siena dai 20 luglio 1550 ai 28 giugno 1555*, Archivio storico italiano, t. II.)

2. Le 11 août, Lanssac, le comte Théophile Calcagnini, Herculin Bolognose, et Mgr della Calcina, à pied et sous un déguisement, munis d'un guide et se dirigeant vers Sienne pour essayer d'y pénétrer, tombèrent, pendant la nuit, à Ponte alle Volte, dans une embuscade d'Impériaux et furent tous faits prisonniers. Le guide seul parvint à s'échapper et à entrer dans Sienne. (*Ibidem.*)

3. « Les Impériaux se vantent publiquement d'user des plus infâmes cruautés et inhumanités du monde au pauvre M. de Lanssac, disant qu'il n'est pas prisonnier comme homme de guerre... » (Lettre de M. de Selve au roi. Venise, 21 août 1554, publiée par Ribier, *Lettres et mémoires d'estat...*, t. II, p. 506.)

Jean-Baptiste Adriani, dans son *Istoria dei suoi tempi*, Florence, 1583, p. 449, dit au contraire que Lanssac fut très courtoisement traité, et que le duc de Florence ne permit pas qu'on lui fît violence pour lui arracher ses secrets.

Digitized by Google

Mesmes quant ce vient le soir, on le faict renfermer seul en une chambre soubz la clef, sans luy permectre qu'il y dorme ung serviteur, sinon en tant qu'il plaist aulcune fois au chastellain qui est Espagnol naturel. Cela fut cause qu'on ne le pouvoit gueres bien secourir durant une grosse fiebvre qu'il a eue plus de quinze jours, dont, Dieu mercy, il est à présent guéry. Et combien qu'il fust en grant dangier pour la maladie et le mauvais traictement, ledict duc ne luy voulut oncques permettre que soubz sa foy et avec bonne garde il peust estre à la ville quelques jours, pour avoir la commodité des médecins et apoticaire, lesquelz il ne pouvoit avoir au lieu où il estoit quant il en avoit besoing ; et pour toute résolution on ne luy faict jamais autre responce, sinon qu'on le veult traicter en prisonnier et qu'on sçait bien comme on traicte les autres. Combien toutesfois que, parlant audict duc, je luy aye remonstré plusieurs foys le contraire, par ce que disoient mesmes quelques cappitaines espagnolz, revenuz nouvellement de Marseille, qui tenoient bien aultre langaige que celluy dudict duc. En somme, Monseigneur, quant ledict s^r de Lanssac luy seroit vassal, et qu'il auroit faict la faulse monnoye et commis rebellion, il ne debvroit estre tenu plus estroictement qu'il est, ny avec moings de respect et commodité, ainsi que je l'ay moymesmes esprouvé plus que je n'eusse voulu. Car, aprez avoir eschappé une foys de leurs mains et puys prins une aultre fois, que je fuz blessé et paiay rançon, sans aultrement estre congneu, je fuz appellé soubz aultre nom à Florence par ledict s^r de Lanssac, avec ung saufconduit bien ample pour pouvoir aller parler à luy et m'en retourner à Rome mettre ordre à ses affaires ; mais estant arrivé audict Florence, nonobstant ledict saufconduict du duc, je fus retenu prisonnier dans la susdicte forteresse, où j'ay demeuré cinq sepmaines et n'en pouvois sortir qu'avec bonne garde, quant mondict s^r m'envoyoit parler audict duc,

Digitized by Google

le requérir de quelque chose et solliciter d'avoir mon congé [1]. Lequel enfin j'ay obtenu à grant difficulté [2] pour venir solliciter icy la délivrance de mondict s^r^, s'il s'en peult trouver quelque moyen, par la voye du Pape. Car en ce qu'il sera besoing d'obtenir du Roy pour cela, ledict s^r^ de Lanssac, comme vostre facture, Monseigneur, ose bien espérer et se confier tant en vostre bonne grâce et souvenance qu'il vous plaira ne l'abandonner point en ceste infortune ; laquelle ne luy est en riens si griefve qu'en ce qu'il se veoyt à présent privé du service de Sa Majesté et du vostre. Vous remercyant très humblement, Monseigneur, de la bonne opinion que j'ay entendu par Marseille [3] qu'avez de luy et la seure protection en laquelle il vous plaist le prendre [4]. Et bien que je ne doubte point qu'il y ayt du tout fondé son appuy et espérance,

---

1. La minute de ce sauf-conduit, qui porte la date du 11 septembre 1554, est conservée aux Archives de Florence, *Mediceo*, 6413, 310. Nous publions ci-dessous un sauf-conduit rédigé en termes à peu près semblables qui fut accordé à un autre serviteur de Lanssac quelques jours auparavant :

Cosimo Medici Duca di Fiorenza.

Il presente exhibitore Blandino servitore di Mons. di Lansach, qual è prigion nostro in Fiorenza, se ne torna a Roma con sicurezza et buona licentia nostra, et ha da ritornare in quà a portare alcune veste et abigliamenti al sopradetto Mon^re^. Però comandiamo a tutti li cap^ni^, commissarii, soldati et guardie de passi del nostro ducal dominio, che lassino passare il detto Blandino et non le dieno all'andare, nè al ritorno, molestia o impedimento alcuno, per quanto tengon cara la gratia nostra. Et per sede sarà questa firmata di nostra mano con la impressione del solito suggello. — Dato in Fiorenza nel nostro ducal Palazzo, il di xxj d'agosto 1554. (*Ibid.* 303.)

2. Voy. Lettres de Lanssac à Pagni du 29 août 1554, et au duc de Florence des 5 et 8 septembre 1554.

3. Mentionné comme courrier, de 1555 à 1557, par Dominique du Gabre (édit. Vitalis) et qualifié en outre de secrétaire du roi dans une lettre de Catherine de Médicis, du 8 février 1563. (*Lettres*, éd. La Ferrière, t. I, p 500.)

4. Par lettre datée de Rome du 16 octobre 1554, le cardinal d'Armagnac supplie le connétable de Montmorency d'avoir la délivrance de M. de Lanssac en singulière recommandation, « estant ledict seigneur par ses vertu, sagesse et honnesteté, digne de la mémoire et bonne grâce du Roy et de la vostre, comme l'œuvre de vos mains et qui vous est et sera éternellement très obligé comme aussi seront tous ses amis. » (Bibl. nat. F. fr. 20447, f° 205.)

Digitized by Google

si est-ce que je l'en ay encores voulu advertir par soubz main comme de la chose que je sçay luy sera la plus agréable en son adversité. Je vous supplye très humblement de sa part, Monseigneur, que ce soit vostre bon plaisir de requérir Sa Majesté, luy authoriser le don[1] que luy a faict le mareschal Strossy du s[r] Hercule de la Penne, pour son eschange, affin que par deça je procure de le rachepter pour luy, s'il est possible, s'il ne se présente aultre moyen pour sa délivrance. Et cependant, s'il vous semble bon, Monseigneur, de faire escrire à Nostre Sainct Père qu'il regardast et tascheast à le retirer comme ambassadeur[2] auprès de luy, veu qu'il s'estoit party d'icy avec son sceu et sa licence, car mondict s[r] de Lanssac a opinion que si Sa Saincteté s'i veult employer d'affection, qu'elle le pourra faire aisément délivrer[3], et aussi à la verité j'en ay présenty quelque chose quant j'estois à Florence, où l'on est bien aise de gratiffier Sadicte Saincteté en ce que l'on peult.

Monseigneur, je supplie le Créateur vous donner en parfaicte santé longue vye.

De Rome le ij[e] d'octobre 1554.

Vostre très humble et très obéissant serviteur.— P. Sueur.

A Monseigneur, Monseigneur le duc de Montmorency, pair et connestable de France.

---

1. Lettre du cardinal du Bellay au connétable de Montmorency. Rome, 11 septembre 1554. (Bibl. nat. F. fr. 20447, f° 205.)

2. Dans une lettre du 20 octobre 1554, datée de Paris, le roi annonce au pape qu'il vient de nommer ambassadeur à la place de Lanssac M. de Selve, et le supplie « de vouloir en premier lieu bénignement le recevoir en ceste charge ». Ribier, *Lettres et Mémoires d'État*, t. II, p. 545.) Par lettre du 25 novembre, Odet de Selve rendit compte au roi de sa première audience au Vatican. (Ribier, *Lettres et mémoires d'Etat*, p. 547.)

3. Ce fut, en effet, grâce à l'intervention du pape que Lanssac fut mis en liberté. (Lettre d'Odet de Selve au roi, datée de Rome, le 25 novembre 1554, publiée par Ribier, *loc. cit.*) Dès le 20 septembre, le roi de France avait écrit au pape pour le prier d'obtenir du duc de Florence la délivrance de Lanssac. (*Id.*, *ibid.*, p. 545.)

Digitized by Google

251. — 3 octobre 1554. — Lettre de M. de Lanssac à Cristiano Pagni. (Arch. de Florence, *Carteg. univers. Mediceo*, 434, 569. Autographe.)

A Monsieur Cristiano Pagni, secrétaire de Monseigneur le duc de Florence.

Monsieur Cristiano, Je vous suplie présanter la lettre que j'escript à Monseigneur le Duc le plustost que vous pourrez, et avoir mon affaire pour recommandé, affin qu'il ne me soit point fait de tort, injure, ni mauvais traictement, car Son Excellence ne sçauroit avoir honneur, ni proffit, vous assurant que je seray poinct ingrat des bons offices que vous ferez pour moy : aussy je vous suplie demander congé et saulf conduict à Son Excellence pour la Roche, présant porteur [1], pour s'en aller à Rome, car il m'a demandé congé et je luy ay accordé, voyant mon malheur et ma longue prison, et affin qu'il ne perde point son temps; car j'ay à Romme d'aultres plus anciens serviteurs et que j'ayme mieux retenir que luy. Je me recommande à vostre bonne grace, et prie Dieu vous maintienne en la sienne.

De S[t] Miniat ce v d'octobre.

Vostre bien bon amy. — Lanssac.

---

252. — 6 octobre 1554. — Lettre de M. de Lanssac au duc de Florence. (Archives de Florence, *Mediceo*, 4754. Orig. — Ribier, *Lettres et Mémoires d'Etat*, t. II, p. 534.)

Monseigneur, il y a six ou sept jours qu'il vint icy un personnage qui se dit estre secrettaire du s[r] Don Francisco de Toullede, qui parle françoys, lequel me dist estre envoyé devers moy de la part de son maistre et du s[r] Dom Jehan Manriques pour me dire que [les]dicts seigneurs

1. Serviteur de Lanssac. — Le surnom de *la Roche* est fréquent à cette époque. (Voy. *Correspondance de G. Pellicier*, édit. Tausserat-Radel, p. 345-346, note.)

Digitized by Google

avaient entre leurs mains plusieurs lettres et papiers, qui font mention d'aulcunes pratiques et intelligences que M. le prince de Salerne a au royaume de Naples, dont je pouvoys sçavoyr quelque chose, et que à ceste cause, comme ministre de l'Empereur, ils me priaient amiablement de leur en dire ce que j'en sçavoys, et que cela pouvoyt grandement ayder à ma liberté. A quoy je respondis que je trouvoys merveilleusement estrange qu'ils me fissent une telle demande, d'aultant que l'on n'a jamais acoustumé d'examiner les prisonniers qui se prennent à la guerre, des affaires de Leurs Majestés, et qu'il ne se trouvera point que M. le duc Dastroit [1], qui est chevallier de l'ordre de l'Empereur, et de son conseil, ne pareillement le comte de Mansefeld [2], qui est aussi chevallier de l'ordre et gouverneur de Luxembourg, lesquels sont aussi prisonniers en France, ayent jamais estés examinés, ne recherchés d'aucunes choses qui puisse porter préjudice audict s^r Empereur. Et aussi ne se trouvera poinct que les s^rs Ascanio de la Corgna, ne Herculle de la Peygne, ayent estés inquis des secrets et affaires de Vostre Excellence; que à ceste cause je les prioys de ne me voulloir poinct faire plus de rigueur que l'on faisoyt aux aultres, et qu'ils pouvoyent bien panser que estant gentilhomme et homme de bien, comme je suys, que j'aimerois mieux mourir de cent mille morts, que de dire, ou faire chose préjudiciable à mon honneur, ne au service de mon maistre. Mays quant à ce qu'ils me demandoyent dudict s^r prince de Salerne, je les asseuroys

1. Philippe de Croy, duc d'Arschot, chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne, gouverneur général de la Flandre, né à Valenciennes en 1526, mort à Venise en 1595. Il avait été fait prisonnier dans un combat près de Dourlens en 1553 et s'échappa de Vincennes le 10 mai 1556 par un conduit de latrines. (Brantôme, édit. Lalanne, t. VI, p. 488; Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. X, p. 58.)

2. Pierre-Ernest, comte de Mansfeld, par lettres du 2 juin 1555, gouverneur de Luxembourg, chevalier de la Toison d'or, prince de l'Empire, né le 20 juillet 1517, mort le 2 mai 1604. Assiégé dans Yvois par les troupes de Henri II, en 1552, il dut capituler et fut emprisonné à Vincennes jusqu'en 1556.

Digitized by Google

n'avoir jamais heu communication avec luy ne intelligence de ses pratiques. Il est bien vray que plusieurs fois il m'a escrit quand j'estoys à Rome, et moy à luy, mais ce n'estoyt pas pour cella, mais seullement pour estre payé de ses estats et pansions dont j'avoys charge de le faire payer, et pour négotier envers Nostre Saint Pere qu'il peut venir résider à Rome. Voilla tout ce que j'ay jamais sceu, ne entendu des affaires dudict seigneur prince.

Ce matin ledict secrétaire est encore revenu et me dit de la part desdicts s^rs^ Dom François et Jean Manriques, que le cardinal Pascheco, vice roi de Naples, leur a mandé qu'il étoit requis pour sçavoir la vérité des choses susdictes, que je fusse examiné icy, ou envoyé audict Naples pour l'estre là, et que à ceste cause ils me prioyent de rechef que je disse ce que j'en sçavoys, aultrement qu'ils rechercheroient par tous les moyens qu'ils pourroient, à me faire dire la vérité. A quoy j'ay respondu comme la première fois, et luy ay dict, qu'à Naples ne ailleurs, pour tous les tormens du monde, je n'en sçauroys dire davantage. Et luy ay aussi dit, que j'estois bien fort esbahy que en tous les messages qu'il me faisoit, il ne me parloit point de Vostre Excellence, de laquelle, et non d'aultres, je pansoys estre prisonnier, parce que je fus prins par vos soldats, et ammené par eux icy, en lieu qui est vostre, et que je n'avois jamais pansé qu'il y eust auctorité en vostre estat, que vous; que ma personne et ma vie estoit entre les mains de Vostre Excellence pour en disposer à son bon plaisir; et quant il vous plairoit me demander quelque chose, je feroys telle reponce qu'il convienne à un tel prince que vous, et que je m'asseuroys tant de vostre bonté et magnanimité, que vous ne vouldriez poinct permettre que l'on fist tort, injure ne maulvays traictement à un gentilhomme, homme de bien, serviteur et ministre d'un si grand prince, et vostre prisonnier, comme je suys, estimant que ce seroit chose qui pourroit porter préjudice à vostre réputation.

Digitized by Google

Monseigneur, je vous supplie tres humblement avoir esgard aux choses dessusdictes et faire en cest endroict office de bon prince, vertueux et magnanime, comme je vous estime, et avoir souvenance que, au commencement que je vins icy, vous me mandates par vostre secrétaire, que je seroys bien et favorablement traicté, comme une personne de ma qualité devoit estre. Et depuis m'avez faict entendre que vous étiez content de me délivrer [1] par le change [2] du s[r] Ascanio de la Corgna [3], que je désiroys merveilleusement pouvoir obtenir; mays, estant chose trop difficile et inesgalle, je n'y ay poinct voullu panser, tellement que, si je reçoys quelque maulvays traictement, il semblera que ce soyt pour n'avoir peu satisfaire à ce qui m'a esté demandé. Monseigneur, je supplie le Createur de vous donner longue vie.

Au fort Sainct Miniat, ce 6 octobre 1554.

Vostre très humble serviteur. — LANSSAC.

Monseigneur, Monseigneur le duc de Florence.

---

253. — 20 octobre 1554. — Lettre de M. de Lanssac au duc de Florence. (Arch. de Florence, *Carteg. univers.* 434 780. Orig.)

Ill[mo] et Ecc[mo] S[re],

Hieri io intesi dello sig. Ascanio de la Corna, la bontà et cortesia, della quale piace all' Ecc. V. usarmi per la mia liberatione, che è ch'io me ne possa tornare in Francia,

---

1. La délivrance de Lanssac eut lieu avant le 20 novembre, puisque le 22 il arriva à Venise, qu'il quitta après le 1[er] décembre 1554, porteur de lettres de M. de Lodève au roi et au connétable. (Vitalis, *loc. cit.*, pp. 100, 101 et 102.)

2. Ascanio della Corna fut mis en liberté sous caution dans le courant du mois d'octobre et fit toutes diligences pour obtenir du duc de Florence l'élargissement de Lanssac, malgré la vive opposition des Impériaux. (Lettre du cardinal du Bellay à Montmorency, de Rome, le 7 novembre 1554. Ribier, *loc. cit.*, t. II, p. 537.)

3. Ascanio della Corna étant neveu du pape, celui-ci s'intéressa vivement à sa délivrance. (Lettre du cardinal d'Armagnac à Montmorency, de Rome, le 3 septembre 1554. — Bibl. nat. F. fr. 20445, f° 15.)

Digitized by Google

sopra la mia fede de tornare ogni volta che dalla Eccª V. io ne serò richiesto ; di che io ho advertiti quei Sʳⁱ Cardinali a Roma, a ciò ch' essi lo faccino intendere a Sua Mᵗà, ch' io facia tal promessa, et sarò aspettando la risposta. Fra questo mezzo io non dirò altro, se non che, della prima volta ch'io la vidi, gli son stato affectionato, et adesso io confeso essergli infinitamente obligato. Per il che io non cessarò mai de pregar Iddio, che, per sua bontà, faci presto buona pace ed amicitia fra sua Mᵗà et V. Eccª, acciò che, coll' honore mio, io gli possa far servitù, et mentre non mancherò de tutti gli buoni offitii che mi seranno possibili. Et spero ch' anchor ch' io sia debile instrumento, che pure, io non vi serò inutilmente obligato. Intanto basciando le mani all' Ecc. V., preguerò Dio che gli dia longhissima vita.

Di Saminiato, alli 20 d'ottobre 1554.

Di V. Eccellenza humilissimo servitore. — Lanssac.

---

254. — 2 novembre 1554. — Lettre de M. de Lanssac au duc de Florence. (Arch. de Florence, *Carteg. univers.* 436, 14. Orig.)

Illᵐᵒ et Eccᵐᵒ Sigʳᵉ,

Quando dal sʳ Ascanio della Cornia mi fu proposta la gratia che la Eccª Vʳª era contenta d'usarmi nella mia liberatione, che è di lasciarmi andare in Francia, sotto la promessa della fede et honor mio, di tornare ogni volta ch' io da lei sarò richiesto, sopra di che io feci difficultà de obligar mia fede senza licentia di Sua Maᵉtà, temendo di far cosa che forse potesse prejudicare all' honor mio, del quale fin quì, per gratia de Dio, io son stato tanto geloso, ch' io ho havuto più charo essere scropuloso che troppo liberale in obligarla [1]. Ma oggi io ho recevuto lettere di questi Sʳⁱ Revᵐⁱ ministri del Re, che stanno a Roma,

1. La phrase ainsi construite n'est pas complète; elle le serait, si, au lieu de *sopra di che io,* il y avait *sopra di ciò.*

Digitized by Google

li quali mi mandano ch' io non deva far questa difficultà, anzi acceptar la liberalità et cortesia de V. Ecc^a, sicurandomi che Sua M^tà habbia grato ch' io faci tal promessa, et ch' io l'observi.

Per tanto io suplico humilissimamente V. Ecc^a a farmi la sopradetta gratia, et, havendo preso la mia fede, licentiarmi de potermi andar dritto, quando più presto potrò, verso la detta Maestà, appresso della quale io mi sforzerò di far tutti li buoni officii che me saranno possibili, per ricognoscere l'obligo ch' io ho a V. Eccellenza, et per disobligarmi della fede ch'io haverò lasciata, per via di cambio o altrimenti; et di più suplicherò anchora Vostra Eccellenza, si non gli è troppo fastidio, di darmi una lettera dirizzata a lo Sig^r Figherolla, acciò ch' io possa passare in posta la dritta strada, et che non habbia fastidio di passar il camino de' Grigioni, che è molto più longo, fastidioso, et periglioso in questo tempo. Intanto pregherò Iddio guarde V. Eccellenza et che gli dia longhissima vita.

Di Saminiato, a dì ij de novembre 1554.

Di V. Eccellenza humilissimo servitore. — LANSSAC [1].

---

255. — 2 novembre 1554. — Lettre de M. de Lanssac à Lorenzo Pagni [2]. (Arch. de Florence, *Carteg. univ. Mediceo*, 436, 16. Orig.)

Molto Magnifico S^re,

Al principio ch'io fui condotto quì, il sig^r. Duca me indirizzò m^er Christiano, vostro fratello, acciò che col mezzo suo io potesse negotiar le cose mie appresso de Sua Eccellenza; in che egli ha fatto tanti buoni officii per me, ch' io gli resto sempre obligato. Ma perchè egli è oggi malato,

1. A la fin de cette lettre, on lit la note suivante qui a été sans doute écrite par un secrétaire du duc de Florence :

« Che S. Exc^tia è della medesima oppinione di rilassarlo, et che intendera in che maniera fu liberato il s.^or Ascanio, et risolverassi, et se « scriva al s.^or Ascanio se è della medesima oppinione. »

2. Lorenzo Pagni, l'un des principaux secrétaires du duc Cosme I^er. Il accompagnait Granvelle pendant la mission de ce ministre en Italie, en décembre 1542. (Desjardins, *loc. cit.*, t. III, p. 38.)

Digitized by Google

et che non mi può aquitare a questo mio bisogno, io piglierò sicurtà di pregar V. S. de tener in questa parte suo luoco, et farmi tanta gratia, di domandar a Sua Eccellenza si gli è piaciuto legere una lettera ch'io gli ho mandato hier matina. La quale gli fu presentata (per quel che mi hè stato referito) dal suo primo cameriere, et lo suplico humilmente a farmi risposta, et concedermi la richiesta che per essa letera io gli fo, conforme a quello che mi fece intendere il sig. Ascanio della Cornia esser la voluntà di S. Eccellenza. Verso la quale io vi prego agiutarmi del favor vostro, et io mi restarò in perpetuo desiderio di farvi piacere in qual se voglia cosa che Vostra Sig^ia^ me vorra impiegare, et intanto me gli offero et raccomando, pregando Iddio che la conservi.

Di Saminiato, a dì 2 novembre 1554.

Alli piaceri di V. S. — Lanssac.

Al molto magnifico Sig. M^r^ Lorenzo Pagni, secretario del Sig^r^ Duca di Firenze.

---

256. — 3 novembre 1554. — Lettre du duc de Florence à M. de Lanssac. (Arch. de Florence, *Mediceo*, 34, 584. Minute.)

Intorno alla liberatione di V. S. io sono del medesimo animo che dissi al Sig. Ascanio della Cornia [1], cioè di con-

1. Ce même jour, 3 novembre, le duc de Florence écrivit à Ascanio della Corna la lettre suivante :

« Perchè Mons. di Lamsac mi fa instantia che io voglia relassarlo sotto la obligatione della parola et fede sua, mostrando così esser persuaso da quelli R^mi^ ministri di S. M^tà^ Chr^ma^ in Roma, senza aspettar in ciò altra risposta di Francia, ricordandomi io de' ragionamenti che passai quì con V. S. sopra questo particolare in consideratione dell'interesse suo, ho voluto dargliene avviso con la presente, perchè ella mi possa rispondere se la è del medesimo avviso che mi si mostrò allhora, et di che maniera le pare che questo negotio si debba espedire a maggior suo servitio, sendo io del medesimo parere, che, quanto più pareggio si darà alla liberatione d'esso Monsr^e^ con quella di V. S., et quanto meglio si accomoderà, perchè l'una dependa dall' altra, tanto sia più a proposito, et però sarà contenta rispondermi di sua intentione, et a quella di buon cuore mi offero, pregando N. S. Dio, che la conservi di sempre, etc., etc »

(Arch. de Florence, *Mediceo*, 34, 581. Minute.)

Digitized by Google

sentire che ella segua, sopra la promessa della fede et honor suo, come era seguita quella del detto Sig^re^. Ma prima che questo si possa effettuare, è necessario che io intenda particularmente in che maniera egli sia stato liberato, et come si debba trattar questo negozio, per poter pareggiare l'una con l'altra. Li ho adunque scritto, me ne voglia dar oportuno ragguaglio, et, havuta sua risposta, non mancherò di ordinare quanto sarà necessario per l'espeditione di V. S., la quale desidero che si conservi in buona prosperità.

Di Firenze.

---

257. — 8 novembre 1554. — Lettre de M. de Lanssac au duc de Florence. (Arch. de Florence, *Carteg. univers.* 436, 607. Orig.)

Ill^mo^ et Ecc^mo^ Seg^re^,

Hieri viene un servitor mio di Roma, il quale mi ha detto che era venuto seco un coriero mandato del Papa a V^ra^ Eccellenza, per pregarla di liberarmi secondo le conditioni propostemmi dallo Sig^r^ Ascanio della Cornia, che me sono state confirmate da poi da V^ra^ Eccellenza per una sua lettera; et che Sua Santità si è dignata obligar la sua fede per la osservantia della mia, della quale V. Eccellenza non deve in nesciun modo dubitare, quando io non havessi anchora tal sicurtà. Perchè io son gentilhomo, et huomo da bene, et vorrei più presto morire che manchar all' honor mio. Per tanto io supplico humilissimamente, esseguire sua buona voluntà et espedirme quanto più presto, perchè io non servo quì de niente, si non di rovinarmi del tutto, et forse che Dio mi farà gratia ch' essendo libero, io vi potrò far servitio coll'honor mio; il ch'io desidero summamente.

Io mando a V. Eccellenza la mia promessa per scritto; si a V. Eccellenza non gli par' bene a così, io vi metterò più o mancho, secondo che piacerà a lei, alla quale io

Digitized by Google

bascio humilissimamente le mani et prego Iddio gli dia longhissima vita.

Di Saminiato, et dì novembre viij 1554.

Di V. Eccellenza humilissimo servitore. — LANSSAC.

---

258. — 10 novembre 1554. — Lettre de M. de Lanssac au duc de Florence. (Arch. de Florence, *Carteg. univers. Mediceo*, 436, 162. Orig.)

Ill^mo et Ecc^mo S^re,

Hoggi da M. Bernardo da Colli, vostro secretario, ho ricevuto la minuta dell' obligatione che la Ecc^a V. vole ch'io gli faccia. La quale io non ho fatto difficultà di sottoscrivere, perchè non voglio manchar d'osservarla. È ben vero che ne ho levate due cose, che al mio juditio non importano de niente per la sicurtà, et mi pare che sono troppo rigurose. Per il che io supplico a V. Ecc^a contentarsi che non vi siano. Pure, quando non gli piacessi, io non mancherò di sottoscrivere, et far tutto quello che lei vorrà, pure che non sia preiuditio dell' honor mio. Di più io la suplico a commendarmi quel che la vedrà ch' io puossa fare per il servitio suo, et mandarmi la mia expeditione, acciò che quanto più presto potrò, me ne vada in Francia, perch'io sono in ordine d'ogni cosa, et non mi resta altro, si non la licentia di V. Ecc^a, alla quale io bascio humilmente le mani.

Del castello di Saminiato, a dì x di novembre 1554 [1].

Di V. Ecc^a humilissimo servitore . — LANSSAC.

All' Ill^o et Ecc^mo Signor il Sig. duca di Firenze.

---

1. Le lendemain 11 novembre, le duc de Florence écrivit à Ascanio della Corna la lettre suivante :

« Perchè lo non ho mai pensato altro che disporre in comodo di V. S. delle cose di Monsr di Lansac, come li ho scritto et detto di bocca, havendomi ella fatto intendere che comple hora la sua totale liberatione, che esso si abiliti sotto la sua parola et obligo di gentilhomo, me ne contento et V. S. lo può tenere per exeguito. Se anco senza questo seguirà detta sua liberatione, io ne havrò tanto maggior piacere, quanto non ci sarà altra briga, et ella vorrà arrestare tutto di suo potere. ». . . . . .

(Archives de Florence, *Mediceo*, 34, 685. Minute.)

Digitized by Google

259. — 14 novembre 1554. — Lettre de M. de Lanssac au duc de Florence. (Arch. de Florence, *Carteg. univers. Mediceo*, 436, 231. Orig.)

Illmo et Eccmo Signore,

Si l'Excelentia Vostra non mi ritiene per altro che per il mal tempo, io la suplico che per questo non ritarda la mia expeditione, per che io non potrei aver mal tempo in libertà, nè buono in prigione, atteso che, sperando essere expedito hoggi, io mi sono disfatto di tutte le mie provisioni di letto et altre cose, ho pagate le mie guardie, in modo che non mi resta più, se non il feltro et li stivali, et quelli pochi denari che mi fanno bisogno per condurmi fino a Ferrara [1] solamente ; per il che io suplico humilmente, et quanto più posso, a licentiarmi, a l'Excelentia Vostra, hoggi, et ella mi farà doppia gratia, et intanto li bascio le mani.

Di Sanminiato, alli quattordici di novembre.

Di V. Eccª humilissimo servitore. — Lanssac.

---

260. — 9 avril 1555. — Lettre du roi à M. de Lanssac. (Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 605.)

Monsieur de Lanssac, je veux que quand les cardinaux seront assemblés en conclave pour faire un Pape, vous déclariez de par moy très expressément à mon cousin le cardinal de Ferrare, au cardinal du Bellay et autres mes partiaux que s'ils voyent que ledit cardinal de Ferrare ou ceux de Tournon, du Bellay ou Armaignac ne puissent parvenir au papat, mais qu'il faille condescendre à la création d'un Pape Italien ou d'autre nation estrangère, ou au cardinal Sainte Croix [2], lequel pour la grande part qu'il

1. La duchesse de Ferrare confia à Lanssac une lettre adressée au connétable de Montmorency et datée de Ferrare. (Bibl. nat., F. fr. 20453, fo 207.)

2. Il fut élu pape le 7 avril 1555, sous le nom de Marcel II, et mourut le 30 du même mois.

Digitized by Google

a au conclave seroit pour estre éleu et créé si contre luy le cardinal d'Angleterre qui est légat ne l'emportoit n'ayant principal concurrant que luy, ainsi que m'ont dit ceux qui le pensent bien entendre, je veux et entends qu'ils empeschent nommément l'élection et création dudit cardinal Sainte Croix, et que tous mesdits cardinaux avec ceux qu'ils pouront tirer de leur costé baillent leurs vœux audit cardinal d'Angleterre [1] et qu'ils fassent tout ce qu'ils pourront pour le faire Pape : car selon l'opinion commune de tous ceux à qui j'en ouy parler, il n'y a point dedans le Saint Collège personnage plus digne que luy de tenir ce lieu pour ses vertus et louables qualitez, et ne veus point en cela m'arrester aux autres choses que l'on pourroit alléguer de luy ; c'est le tout que d'avoir un Pape homme de bien et de bonne vie exemplaire : car estant tel, il ne faut point avoir peur qu'il fasse autre office que de père commun et universel pour restaurer l'Eglise et la religion en leur première splendeur, ce que tous les princes chrestiens, oubliant leurs passions et affections particulières, doivent uniquement désirer. Vous garderez la présente jusques à ce que l'occasion se présente de la monstrer et vous en aider.

9 avril (1555). — Henry.

---

261. — 17 août 1555. — Lettre de MM. d'Avanson [2] et de Lanssac au duc de Ferrare. (Arch. de Modène, Orig.)

Monseigneur, estimant que de votre ambassadeur vous serez adverty de toutes les nouvelles de Rome, mesme-

1. Le 12 mai 1555, Lanssac écrivit de Boulogne au cardinal Pole pour lui annoncer que le roi l'avait chargé de conférer avec lui et le chancelier à leur arrivée à Calais. Il est question de cette lettre dans celle du cardinal Pole à Montmorency, du 15 mai 1555, datée de Londres. (*Calendar of State Papers, Venetian*, 1555 à 1556, p. 72.)

2. Jean de Saint-Marcel, seigneur d'Avanson, tour à tour conseiller au Parlement de Grenoble, maître des requêtes, président au grand conseil, ambassadeur à Rome (1555-1557) et surintendant des finances.

Digitized by Google

ment de la colère et malcontentement où est notre Sainct Père [1] contre le cardinal Saincte Fleur et ses frères pour le larrecin qu'ilz ont faict des deux gallères [2] dans le port de Civittavecchia et la délibération en quoy est Notredict Sainct Père d'en faire justice, nous vous dirons seulement que ce jourd'huy nous avons eu nouvelles de notre armée de mer; laquelle, aprez avoir tiré huict ou neuf mil coupz de canon contre Calvi, et que pour cela ne l'ont peu forcer, ont prins résolution de venir à la Bastide [3], où il y a dedans douze ou quinze cens hommes, et espèrent d'en avoir meilleur marché, n'estant pas la place de beaucoup si forte, et aprez viendront du costé de deça faire l'entreprinse de l'Elbe, Porthercule ou aultres qu'ilz trouveront estre plus à propoz. Vous advisant que le bacha, qui est sur l'armée de Levant, a promis de ne partir point jusques à ce que celluy qui est allé requérir le Grant Seigneur son maistre de laisser hyverner ladicte armée par deçà soit de retour : qui nous donne presques asseurance de sa demeure et que par ce moyen les affaires du Roy ne se peuvent que bien porter.

Monseigneur, vous pouvez penser aulx occasions qui se présentent icy que nous n'oublions riens de ce que nous estimons y debvoir faire, ainsi que plus amplement vous serez adverty par moy de Lanssac, qui espère m'en retourner bien tost et passeray devers vous pour vous rendre compte de toutes choses.

Monseigneur, aprez avoir présenté noz très humbles recomandacions à votre bonne grâce, nous prions le Créateur vous donner en santé très longue vye.

De Rome le xvij[e] jour d'aoust 1555.

---

1. Jean-Pierre Caraffa, né en 1476, camérier secret d'Alexandre VI, évêque (1505), puis archevêque de Chieti (1537), cardinal (1536), archevêque de Naples (1549), élu pape le 23 mai 1555 sous le nom de Paul IV. Il mourut le 18 août 1559.

2. Pietro Nores, dans sa *Guerra degli Spagnuoli contro Papa Paolo IV* (Archivio Storico Italiano, t. XII, p. 12 et s.), donne des détails circonstanciés sur cette affaire des galères.

3. Bastia.

Digitized by Google

Voz très humbles et très obéissants serviteurs. — D'AVANSON, — LANSSAC.

A Monseigneur, Monseigneur le duc de Ferrare et de Chartres, à Ferrare.

---

262. — 28 août 1555. — Lettre de M. de Lanssac au roi. (Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 615.)

Le Pape m'a donné ordre de dire à Sa Majesté que, l'ayant Nostre Seigneur éleu en cette dignité par l'aide et faveur de Sadite Majesté, elle avoit proposé de s'efforcer de tout son pouvoir de s'acquiter bien de sa charge, mesmement à la réformation de l'Eglise, punition et correction des abus, et au reste de faire office de bon Père universel, mettant peine d'apaiser les querelles de ces deux princes, et donner paix à la chrestienté, sans se vouloir partialiser, ni user de voyes d'armes, ne lui semblant convenable à son estat. Mais qu'il sembloit que le diable le voulust empescher en cette bonne délibération, et que voyant les termes dont on luy a usé, suscitant ses sujets pour lui faire telles offences et ayant argument suffisant de toutes parts de la mauvaise volonté que lui portent l'Empereur et ses ministres, il ne pouvoit estre qu'en très grand soubçon, ayant esté contraint de s'armer. Et néantmoins il connaissoit ses forces trop faibles pour y résister, si ce n'estoit la confiance qu'il a en Dieu, et après en Sadite Majesté, de laquelle il a toute assurance tant pour sa bonté que pour l'exemple de ses prédécesseurs, qui toujours ont été fauteurs et conservateurs de ce Saint Siège, qu'il espéroit de n'en estre point abandonné, et supplioit le Roy de l'avoir en sa protection ; me disant Sa Sainteté d'avantage qu'il désiroit merveilleusement que Sa Majesté fut délivrée de cette armée turquesque, et que l'on recherchast par quelque bonne voye la Seigneurie de Venise d'entrer en ligue avec le Roy, et que l'on leur of-

Digitized by Google

frit bonne part des conquestes qui se pourroient faire en la commune guerre comme le Royaume de Sicile qui est grandement désiré d'eux, et avec ces forces faire quelques bonnes entreprises pour la liberté et seureté de cette pauvre Italie. Ce qui luy semble estre autre chose d'autant plus nécessaire, que ledit Empereur exécute sa mauvaise volonté en cet endroit, ayant ruiné l'Estat de l'Eglise et par conséquent le reste de l'Italie, il ne luy reste plus qu'à s'attacher au royaume de France qui sentiroit tout le poid de ses forces.

Surquoy je luy ay répondu que je le suppliois très humblement de prendre à bonne part que je fisse deux offices; l'un comme ministre du Roy, lui exposant ce que j'avois charge de Sa Majesté; l'autre si je présumois comme chrétien fils de l'Eglise et son très humble serviteur de luy donner conseil. Quant au premier point, qu'à mon partement Sa Majesté m'avoit commandé de lui dire, qu'aimant parfaitement Sadite Sainteté, elle ne désiroit autre chose d'elle, sinon qu'elle fit le devoir et l'office de sa charge selon sa suffisante et bonne intention, et qu'il ne falloit point que Sa Sainteté pensast être jamais recherchée par le Roy, de chose qui fut inutile et déraisonnable, ny d'autre office que de bon Père commun et universel; mais que voyant l'estat des affaires du monde mesmement de la Toscane, laquelle si on n'y met remède, est en termes d'estre parachevée de ruines, et par conséquent l'Estat de l'Eglise: qu'à cette cause il estoit très juste et raisonnable qu'il prist les armes, non seulement pour sa défense, mais pour prévenir l'ennemy et n'estre point offencé de luy. Et que pour cet effet Sa Majesté m'avoit commandé de luy faire entendre, que là où elle voudroit entendre à une si bonne et louable entreprise, le Roy ne manqueroit point en forces, ny en bonne volonté, et qu'il employeroit toute sa puissance; et où le Pape ne voudroit entendre à ce party, le Roy penseroit à se résoudre selon la commo-

Digitized by Google

dité de ses affaires. Adjoutant que Sa Majesté n'avoit pas moindre déplaisir qu'elle, d'avoir esté contraint d'appeller à son aide l'armée turquesque ; voyant que combattant la querelle publique de toute la chrestienté pour se deffendre de l'ambition de l'Empereur, Sadite Majesté estoit forcé de se servir de ladite armée, laquelle toutesfois ne faisoit aucun dommage à ladite chrestienté, n'y ayant jusques à présent rien acquis, et qu'il la tenoit seulement pour s'asseurer de la mer. Et là où les Vénitiens voudroient entendre à quelque bon party, l'on n'auroit plus affaire de ladite armée ; mais que pour parvenir à cet effet, l'autorité et les moyens du Pape et de ses ministres estoient meilleurs que nul autre, et qu'il me sembloit que le Pape par luy et sesdits ministres en devoient rechercher lesdits Vénitiens. Leur pouvant bien promettre, pour ledit effet, tout ce que bon luy sembleroyt de la part du Roy, qui n'a autre ambition que d'acquérir cette gloire et l'honneur de délivrer la chrestienté et mesmement l'Italie, de la tyrannie de l'Empereur ; et aussi pour son intéret particulier d'abaisser la grandeur de sa maison, de sorte qu'elle ne luy puisse donner de la peine. Auquel propos le Pape a monstré avoir très grand plaisir, et m'a dit qu'il ne manquera pas à faire tous les bons offices à luy possibles, me disant qu'il trouveroit fort bon qu'en m'en allant je passasse par Venise, pour advertir l'ambassadeur du Roy de dresser cette pratique, et aussi pour en communiquer ce qu'il serait advisé à M. le duc.

Quant au deuxième, que les grands offences que ceux de Sainte Fleur auroient faites contre Sa Sainteté, tant d'avoir depuis un an ença assassiné au milieu de Rome les trésoriers de Sa Majesté, et s'estre ledit cardinal Sainte Fleur directement opposé à la création d'icelle, et depuis avoir envoyé devers l'Empereur et le Roy d'Angleterre, pour conjurer à l'encontre de la personne et de l'Estat de sa Sainteté comme elle avoit pû entendre par Le Lorin, secrétaire

Digitized by Google

dudit cardinal qu'elle tient prisonnier, et d'avantage fait dérober dedans son port deux galères, et qui pis estoit, au lieu de satisfaire à cette faute et en demander pardon, en auroit fait une plus grande, qui estoit d'avoir mis garnison, et fait fortifier une terre de l'Estat de l'Eglise appellée Procena [1], qui étoit pour mettre la guerre audit Estat : combien que je louasse grandement la modestie et patience de Sa Sainteté, si est-ce qu'il me sembloit qu'ils en abusoient trop et qu'il ne fallait point donner temps à son ennemy, et que telles choses ne permettoient point de délay. Attendu que j'avois advis certain que, quelques bonnes paroles que donnassent les ministres de l'Empereur et lesdits de Sainte Fleur de faire retourner lesdites galères, et d'oster ladite garnison de Procena, néantmoins qu'ils estoient résolus de l'entretenir ainsi, attendant qu'ils sceussent si nostre armée de mer demeureroit, ou non ; et qu'au cas qu'elle ne deust demeurer, ils n'estoient pas seulement délibérez de rendre lesdits galères et oster ladite garnison, mais de faire bien pis. Qu'à cette cause je suppliois et conseillois Sa Sainteté qu'elle y pourveust par deux moyens : l'un de s'asseurer de la personne dudit cardinal le mettant au chasteau S[t] Ange, comme auteur de toutes ces méchancetez, et pareillement Marc-Antoine Colonne; et l'autre que le duc de Parme qui est son sujet, et le comte de Pétillan qui est voisin de là, avec leurs forces, et celles des batailles de l'Eglise voisines s'allassent saisir non seulement dudit lieu de Procena, mais aussi de toutes les autres places appartenans audit Sainte Fleur, qui vallent trois ou quatre mille escus de rente dont elle pouroit bien accommoder quelques-uns de ses parents ; et sy elle avoit besoin d'aide, nous y employerions le crédit et les forces de Sa Majesté, qui en nul endroit ne luy seroient espargnées pour son service.

1. Proceno, village de la province de Rome, à 50 kilomètres au nord de Viterbe.

Digitized by Google

A quoy le Pape m'a répondu qu'il reconnoissoit très bien que je luy disois la vérité, et qu'il ne se vouloit plus laisser mener par paroles, me priant que je demeurasse encores pour sept ou huit jours [1] attendant que ladite exécution fût faite, et que j'allasse dire au cardinal Caraffe son neveu [2] de sa part tous les susdits propos, afin qu'il y pourveust, et que l'on n'y perdist plus de temps. Ce que j'ay fait, et ay trouvé ledit cardinal en bonne volonté, et m'a dit que tout ce qu'il a fait jusques icy, n'a esté que pour réduire le Pape en ces termes, et le mettre du tout entre les bras et dévotion de Sa Majesté; et qu'il feroit diligence de parachever la levée des gens de pied, dont il a fait les expéditions, et que ce fait, estant de retour ledit Marc-Antoine Colonne, qui est allé depuis cinq ou six jours à ses chasteaux icy autour de cette ville, où est sa mère, femme et enfans, et y est attendu ce soir ou demain, il ne manquera de faire incontinent ladite exécution; et là où il aura besoin de nostre aide, il ne nous espargnera point.

De Rome 28 août [1555]. — Lanssac.

---

263. — 28 août 1555. — Lettre de MM. d'Avanson et de Lanssac au duc de Ferrare. (Arch. de Modène, Orig.)

Monseigneur, nous dépeschons ce gentilhomme vers le Roy et par luy vous pourrez entendre de toutes les nou-

1. Lanssac arriva à Venise le 13 septembre 1555 et en partit le 14. Lettre de M. de Lodève au duc de Ferrare, de Venise, du 14 septembre 1555. (Du Gabre, édit. Vitalis, p. 115.)

2. Carlo Caraffa, neveu de Paul IV, né à Naples le 29 mars 1517, mort à Rome le 3 mars 1561. Il avait suivi d'abord la carrière des armes en Piémont, sous le marquis del Vasto, puis en Flandre avec le duc de Parme. Entré ensuite dans l'ordre de Malte, il fut nommé coup sur coup par son oncle, devenu pape en 1555, cardinal, légat de Bologne et ministre d'Etat. Tour à tour légat en France et en Espagne, il abusa si tyranniquement de sa fortune que Pie IV, en 1560, le fit arrêter et mettre à mort, ainsi que ses trois frères. Sur ce curieux personnage, voy. Georges Duruy, *Le cardinal Carlo Caraffa*, Paris, 1882, in-8°.

Digitized by Google

velles de pardeça en attendant que je de Lanssac seray devers vous, qui sera dans huict ou dix jours, et espère lors de vous en porter d'aultres qui vous seront agréables. Cependant, nous remettant à la suffissance de ce porteur, nous n'estendrons plus avant la présente, sinon à nous recommander très humblement à votre bonne grâce, pryant Dieu, Monseigneur, vous donner en parfaicte santé longue vye.

De Rome le xxviij[e] jour d'aoust 1555.

Voz très humbles et très obéissants serviteurs. — D'AVANSON, — LANSSAC.

A Monseigneur, Monseigneur le duc de Ferrare.

---

264. — 31 août 1555. — Lettre chiffrée de MM. d'Avanson et de Lanssac au duc de Ferrare. (Arch. de Modène, Orig.)

Monseigneur, nous vous avons par cy devant faict entendre le mal contentement que le Pape avoit receu contre le cardinal Saincte Fleur pour le faict des gallères du prieur de Lombardye. Ce voiant Sa Sainteté n'a esté aucunement satisfaict et a faict mettre en prison ce jourdhuy ledict cardinal et pareillement Camille Colonne ; et envoie bonnes forces pour se saisir de Marcanthoine Colonne lequel, ayant esté appellé de Sadicte Saincteté, n'est poinct revenu à son mandement. Ausquelles occasions nous ne pouvons obmettre d'offrir à Sadicte Saincteté les forces et faveur du Roy selon la bonne volonté que Sa Majesté luy porte ; mais nous n'avons pas beaucoup de moyen sans le secours que nous avons demandé à M. de Lodève, que nous croyons que vous avez bien entendu, et sommes en grand peine de n'en avoir poinct de responce, vous advisant, Monseigneur, que de tout ce qui succédera icy nous vous advertirons ordinairement, affin qu'il vous plaise aider avecq vostre force et faveur ce négoce duquel

Digitized by Google

il peult réussir chose à l'avantaige et contentement de Sa Majesté et de vous.

Monseigneur, nous prions le Créateur vous donner en bonne santé et prospérité heureuse et longue vie.

De Rome, ce dernier aoust 1555.

Voz très humbles et très obéissants serviteurs. — DAVANSON, — LANSSAC.

A Monseigneur, Monseigneur le duc de Ferrare.

---

265. — 15 octobre 1555. — Lettre de M. de Lanssac au duc de Ferrare. (Arch. de Modène, Orig.)

Monseigneur, ayant trouvé ce courrier qui s'en va en meilleure dilligence que je ne puys faire, je luy ai baillé des lettres que votre ambassadeur n'avoit données partant de la court, et d'aultres qu'il m'a depuis envoyées estant en chemin, que je receuz entre cy et Lyon. Mais je vous supplye très humblement me pardonner ung grant erreur que j'ay faict, qui est que recevant le pacquet sur la minuit, je rompiz la queue de la lettre pource que ledict pacquet s'adressoit à moy. Ce que je feis sans y penser, et vous prometz sur ma foy et sur mon honneur que je ne les regarday aulcunement et qu'elle ne fust veue de moy ny d'aultre ; car aussi tost que j'euz rompu ladicte queue, je m'apperceuz qu'elle s'addresoit à vous, vous asseurant que je suis merveilleusement marry d'avoir commis ceste faulte de laquelle je vous feray plus ample excuse vandredy[1] matin que j'espère me trouver à votre lever. Cependant je présenteray mes très humbles recommandations à votre bonne grâce, pryant le Créateur vous donner, Monseigneur, en parfaicte santé longue vye.

Du Dòle[2] ce xv[e] d'octobre 1555, à deux heures de nuict.

---

1. 18 octobre 1555.
2. Le Dolo, bourg de Lombardie, sur la Brenta, à 19 kilom. de Venise.

Digitized by Google

Votre très humble et très obéissant serviteur. — LANSSAC.

A Monseigneur, Monseigneur le duc de Ferrare et de Chartres.

---

266. — 17 novembre 1555. — Lettre de MM. de Lanssac et d'Avanson au roi. (Bib. nat. F. fr. 20442, f° 119. Orig.)

Sire, nous avons advisé de vous faire ceste dépesche par la poste ordinaire, pour tenyr Vostre Majesté tousjours advertye des occurances et des choses d'importance qui se présentent de jour à autre en ceste court. Les Impériaulz ont différé jusques à hier, xiiij[e] de ce moys, de faire entendre à Sa Saincteté la commission du s[r] Garcyllas de la Vueigue[1] et le contenu en sa créance, encores que sont passez troys sepmaines qu'il est icy arrivé ; enfin, pour toute créance, ilz ont baillé à Sa Saincteté les articles ci encloz[2], *lesquelz ung des bons amys et très affectionnez serviteurs a mys entre les mains de moy, d'Avanson, prins du propre original une heure après qu'ilz furent présentez, et nous conseille d'aller visiter le Pape*, sans faire semblant d'en avoir riens entendu. Ce que nous avons ce jourd'huy faict, et après qu'il nous a discouru ung long temps, la conclusion que nous en avons rapportée est telle que les Impériaulx luy ont proposé des demandes par leurs articles, si inffames et déraisonnables, comme s'il eust esté attaché à une des chesnes des gallères de Domp Bernardin[3], et que pour pourchasser sa liberté, il feust contrainct de les leur accorder ; mais qu'il avoyt fort bien aperceu que c'estoyt pour le faire mettre en collaire et congnoistre quelle estoyt son inten-

1. Garcilazo de la Vega. Philippe II lui confia une mission en France en avril 1560. (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 136.)
2. Le passage en italique est chiffré dans la dépêche.
3. Bernardino Hurtado de Mendoza, grand amiral d'Espagne, tué à la bataille de Saint-Quentin en 1557.

Digitized by Google

cion. A quoy il avoyt remédyé d'une pascience, ne leur faisant autre responce, sinon que les choses estoyent de si grande importance qu'il y voulloyt penser ; et est délibéré Sa Saincteté de ne y faire autre responce, sinon après l'arrivée de Mgr le cardinal de Lorraine [1], que nous attandons de jour à autre. Et cependant nous vous pouvons asseurer, Sire, que vous ne sauriez soubhaicter plus de bon voulloir et intention en ung Pape, que cestuy-cy en a, et me semble que luy augmente tous les jours. Entre les autres propoz qu'il nous a tenuz, c'est qu'il nous a dict qu'il avoyt advys que l'Empereur et le roy d'Angleterre sont si bas et ont leurs affaires si descouruz, qu'il n'est possible de plus, et qu'il estyme qu'il prandroyt tous les partys que on luy sauroyt offrir. A quoy nous luy avons respondu qu'il n'a jamais tenu et ne tient à Vostre Majesté d'accepter et offrir tous les partyz honnestes et raisonnables.

Sire, c'est tout ce qu'il se présente icy digne de vous estre escript, qui nous faict mettre fin à la présente, supplyant le Créateur, Sire, qu'il vous doinct en parfaicte santé et prospéryté très bonne, heureuse et longue vye.

Escript à Rome, le xvij[e] jour de novembre 1555.

Vos très humbles, très obéissans subjectz et serviteurs.

— d'Avanson, — Lanssac.

---

267. — 25 novembre 1555. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency. (Bibl. nat. F. fr. 20442, f° 123. Original.)

Monseigneur, deux choses me garderont de vous faire

1. Le cardinal de Lorraine et le cardinal de Tournon furent envoyés à Rome par Henri II pour conférer avec le pape Paul IV en vue d'un traité d'alliance offensive dirigée contre la domination espagnole en Italie. (Guillemin, *Le cardinal de Lorraine*, Paris, 1847, in-8°, p. 54.) Le cardinal de Ferrare et Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, prirent part aux délibérations en vue de ce traité. (Pietro Nores, *Storia della Guerra di Paolo IV sommo pontifice contro gli Spagnuoli*, in Archivio Storico Italiano, t. XII, p. 39.)

Digitized by Google

longue lettre, l'une que Mgr le cardinal de Lorraine écrit amplement au Roy l'état des affaires de pardeça, l'autre que ledit sieur m'a dit que aussitôt qu'il aura mis fin à sa négociation il me dépeschera [1] vers Sa Majesté pour en porter la résolution, qui j'espère (attendu la bonne disposition où il a trouvé Notre Saint Père de faire toutes choses selon l'intention de Sadite Majesté, en quoi M. d'Avanson et moi l'avons toujours maintenu) sera pour me rendre de brief de vers vous. Parquoy je ne vous dirai autre chose sinon que Mgr le cardinal Caraffe m'a donné la permission de tirer hors de cette ville la statue [2] que l'évêque de Viterbe vous a donnée, laquelle MM. de Saint Ferme et Robertet [3] feront bien encaisser et après mettre sur des barques de Provence qui viennent ici apporter du blé et du vin pour M le cardinal de Tournon, car on ne la sauroit envoyer à Civitavecchia pour la mettre sur les galères, d'autant qu'il n'y a point de chemin de charrois d'ici là et qu'elle est trop grande et trop pesante pour porter autrement.

Monseigneur, après m'être très humblement recommandé à votre bonne grâce, je prie le Créateur vous donner en parfaite santé longue vie.

De Rome, le xxve jour de novembre 1555.

Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur. — Lanssac.

---

1. M. de Lanssac ne quitta Rome qu'après le 16 décembre, porteur du texte du traité qui fut signé à cette date et de plusieurs lettres des cardinaux de Lorraine, de Tournon et d'Armagnac au roi (Tamizey de Larroque, *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac*), de M. d'Avanson au roi (Bibl. nat. F. fr. 20442, f° 133), et du cardinal Caraffa au connétable de Montmorency. (*Archivio Storico Italiano*, t. XII, p. 382.)

2. Voir la lettre du même au même, du 30 mai 1553.

3. Florimond Robertet, fils de Claude Robertet, trésorier général de France, et d'Anne Briçonnet ; petit-fils du fameux Florimond Robertet, trésorier et secrétaire des finances des rois Charles VIII, Louis XII et François Ier. Baron d'Alluye, il fut nommé secrétaire d'Etat par François II en 1559, chargé de plusieurs missions en Piémont et en Angleterre, et mourut en 1569 à trente-six ans, sans laisser d'enfants de Jeanne de Hallwin, sa femme.

Digitized by Google

268. — 19 décembre 1555. — Lettre de M. de Lanssac au cardinal de Lorraine. (Bibl. nat. F. fr. 15881, f° 251. Orig.)

Monseigneur, pour la grant haste qu'a ce courrier de passer devers vous, je ne vous puys faire longue lettre et vous diray seulement que j'arrivay hier au soir icy sain et saulve, et n'ay pour ceste heure poinct encore parlé à M^gr^ le duc, lequel je m'en voys trouver, pour aprez ce soir avec M^gr^ le cardinal de Ferrare et M. de Lodève vous faire vostre dépesche et vous advertir amplement de toutes choses. Cependant je présenteray mes très humbles recommandations à vostre bonne grâce, pryant le Créateur vous donner, Monseigneur, en parfaicte santé longue vye.

A Ferrare, le xix^e^ jour de décembre 1555.

Vostre très humble et très obéissant serviteur. — LANSSAC.

---

269. — 21 décembre 1555. — Lettre de M. de Lanssac aux cardinaux de Lorraine et de Tournon. (Bibl. nat. F. fr. 20453, f° 231. Orig.)

Messeigneurs, hyer matin M. de Lodève et moy fusmes veoyr M. le duc auquel je communiquay ma dépesche et ce que je portois [1], qu'il trouva merveilleusement bon, et me prya de luy en laisser ung double, ce que j'ay faict, par l'advis de M^gr^ le cardinal de Ferrare. Et après luy avoir dict tout ce que m'aviez commandé, je le trouvay mal content et en peine de troys choses: l'une, de n'avoir point nouvelles de la ratiffication, que vous sçavez qu'il attend, disant qu'il sembloit que vous fussiez contentz de l'avoir attaché et obligé, sans que le Roy le fust, et que cependant il demeuroit en suspend et ne pouvoit faire les provisions qui estoient requises pour faire service au Roy et pour la seureté de son estat ; aussi trouvoit estrange de

1. Il est ici question du traité qui avait été signé le 16 décembre et que M. de Lanssac avait été chargé par le cardinal de Lorraine de porter au roi (Guillemin, *Le cardinal de Lorraine*, p. 56.)

Digitized by Google

n'avoir point response à ce que M. de Lodève vous avoit escript de sa part ; et pareillement de ce qu'il n'entendoit point qu'en vostre négociation de Rome l'on parlast de luy et craignoit qu'on le laissast en arrière. A quoy je luy respondis, quant au premier poinct de la ratiffication, que j'estimois qu'il en seroit satisfaict par M. de Villandry [1], qui debvoit estre icy dans deux ou troys jours ; et qu'il ne falloit pas qu'il pensast que vous, Monseigneur le cardinal de Lorraine, estant personnage de telle qualité que vous estes et de telle authorité envers Sa Majesté, luy eussiéz accordé chose qu'elle ne eust pour aggréable, pareillement estant si proche de parentage de sa maison, comme vous estes, ne luy vouldriés point avoir faict faire chose dont il demeurast déceu. Et quant au second poinct, vous le pryez que, cependant que serez par deça, en ce qu'il désireroit de vous, il ne preinst point d'aultre moyen à le vous demander, que de s'en adresser à vous mesmes, et qu'en tout ce qui seroit requis et raisonnable, vous le rendriez tousjours content, comme sans doubte il seroit quant il parleroit à vous à ceste feste des Roys, que vous espériez estre icy ; que bien j'estimois qu'il auroit tousjours respect au soulagement de la bourse [2] du Roy, ne le mettant point en despense avant qu'il fust temps et qu'il n'en voudroit point disputer pour chose de peu d'importance. Et quant au troiziesme, tant s'en falloit qu'il fust oublyé que c'estoit ung des principaulx poinctz sur lequel vous faisiez fondement ; et que vous l'aviez bien faict entendre à Nostre Sainct Père, sans toutesfois luy déclairer riens de ce qui est passé entre vous, mais seulement luy donnant bonne

1. Claude Le Breton de Villandry, secrétaire des finances du roi, fut un ami de Rabelais. (Arthur Heulhard, *Rabelais, ses voyages en Italie, son exil à Metz*, Paris, 1891, p. 126, 249, 315.)

2. Au moment du retour de Lanssac, le bruit courut à la cour que le duc de Ferrare avait offert de prêter à Henri II 1 200.000 ducats. Lettre de Giacomo Soranzo, ambassadeur de Venise en France, au Doge ; Blois, 5 janvier 1556. (Archives de Venise, dépêches originales.)

Digitized by Google

espérance dudict s^r^ duc pour la révérence et amytié qu'il porte à Sa Saincteté, laquelle pour cest effect avoit délibéré d'envoyer ung de ces jours l'évesque de Toulon [1] vers luy pour traicter. Desquelles choses il monstra d'estre rappaisé et content, et combien qu'il ne vous voulust point donner certaine promesse de faire le plaisir que vous sçavez, touchant le dépost, si est-ce qu'il nous en laissa si bonne espérance que je m'asseure que, venant ladicte ratiffication, il le fera ; car il nous dict que si aultres fois qu'il n'estoit pas tant obligé et intéressé comme il est à présent, il a faict de semblables services, que nous pouvions bien penser qu'à ceste heure il ne refuseroit point cestuy-là et d'aultres, mais qu'il vouloit bien qu'on procédast envers luy réalement, confidement, et qu'on monstrast en tenir compte : que par ce moyen on tirera tout ce qu'on vouldra de luy et non aultrement. Voylà tout ce que je vous en diray, remettant le surplus à la suffissance de Nicquet et aulx lettres de M. de Lodève, touchant ce que m'aviez commandé de luy dire ; vous advisant que j'ay esté icy retenu deux jours et m'en voys continuer mon voyage en la meilleure dilligence qu'il me sera possible, espérant de me rendre la veille des Roys [2] à la court.

Messeigneurs, aprèz avoir présenté mes très humbles recommandations à voz bonnes grâces, je prye le Créateur vous donner en parfaicte santé très longue vye.

De Ferrare le xxj^e^ jour de décembre 1555 [3].

---

1. Antonio Trivulzi, évêque de Toulon (1528), vice-légat de Pérouse, puis d'Avignon (1544), nonce à Venise et cardinal (1557), légat en France pour la conclusion du traité de Cateau-Cambrésis, mort le 26 juin 1559.

2. M. de Lanssac arriva à Blois le 3 janvier 1556. Lettre de Giacomo Soranzo, ambassadeur de Venise, au Doge ; Blois, 5 janvier 1556. (Archives de Venise, dépêches originales.) Le 8 janvier, Henri II écrivit de Blois à M. de Lodève qu'il a adressé une lettre aux cardinaux de Lorraine et de Tournon pour leur annoncer l'arrivée de M. de Lanssac près de lui. (Bibliothèque de Grenoble, 348, f° 1.)

3. Le 23 décembre 1555, au lendemain du départ de Lanssac, le cardinal de Ferrare écrivit, de Ferrare, au connétable de Montmorency. (Bibl. nat. F. fr. 20442, f° 134. Original.)

Digitized by Google

Messeigneurs, M. le duc a esté ung peu fasché quant je luy diz que l'on ne trouvoit point de lieu à propoz pour le s[r] Domp Francisque [1], mais il me semble qu'il s'est contanté quant je luy ay eu dict que je vous en avois ouy parler, et que à vostre venue par deça vous adviseriez ensemble de trouver lieu dont il se peust contenter.

Vostre très humble et très obéissant serviteur. — LANSSAC.

A Messeigneurs, Messeigneurs les cardinaulx de Lorraine et de Tournon à Rome.

---

270. — 8 janvier 1556. — Lettre de M. de Lanssac à l'ambassadeur de Ferrare. (Arch. de Modène. Orig.)

Monsieur, le jour mesmes que j'arrivay je parlay au Roy et à M[gr] le connestable de ce que M[gr] le Duc de Ferrare m'avoit commandé touchant le seigneur dom Francisco son frère pour le mettre au Senoys pour le service de Sa Majesté; et encores ce jourdhuy en ay reparlé à mondict seigneur le connestable, lequel m'a dict que Sadicte Majesté avoit desja faict élection de quelque personage par deçà pour y envoyer et au reste feroit responce à mondict seigneur le duc de Ferrare auquel vous pourrés, s'il vous plaist, faire entendre que je n'ay rien oublié de ce qu'il m'avoit commandé de dire à Sadicte Majesté et à mondict seigneur le connestable. Je me recommande humblement à votre bonne grâce.

A mon logis, le huictiesme jour de janvier [1556].

Votre humble amy à vous faire service. — LANSSAC.

A Monsieur, Monsieur l'ambassadeur de Ferrare.

---

1. Don Francesco d'Este, marquis de Massa, frère du duc et du cardinal de Ferrare. D'abord capitaine général de la cavalerie de Charles-Quint, il passa ensuite au service de la France et devint, après le départ du duc de Guise et de Monluc, lieutenant général du roi en Italie (1558). Il mourut le 28 février 1578.

Digitized by Google

271. — 14 juin 1556. — Lettre de M. de Lanssac à l'évêque d'Uzès [1]. (Bibl. nat. F. fr. 20464, f° 189. Autog.)

Monsieur, depuis troys jours, je suis revenu de Lyon, où le Roy m'avoit envoyé au devant de M^gr^ le légat Caraffe [2]; lequel, me comptant le bon accueil qu'il a trouvé en son voyage, me dit que vous et mon cousin, M. de Bourg [3], vous etiez trouvés au devant de lui à Baignaux [4] et luy aviez faict très bon accueil avec plusieurs honnêtes offices, et que l'aviez accompagné..... Ce que je n'oubliai à mon retour de dire à Sa Majesté, présent M^gr^ le connétable, qu'ils eurent très agréable. Au surplus, étant en cette ville, je fus hier parler à M. le premier président pour votre audience; lequel m'assura que ce seroit pour demain ou mardi, et que, si vous aviez bon droit, il vous serait bien gardé, veu que desja auparavant à la requeste que je luy en avois faicte par deux lettres il l'avoit donnée, mais l'advocat de vostre partie qui ne faict que fuyr ne se trouva point prest. Mais il a eu deux injunctions, et ne peut plus fuyr. J'ay aussy parlé de vostre affaire à plusieurs des conseilliers qui se trouveront à l'audience, lesquels sont de mes amys. Et m'en revoy

1. Jean de Saint-Gelais.

2. Le cardinal Caraffa arriva à Marseille le 27 avril. Comme il était boiteux d'une jambe et ne pouvait faire que trois postes par jour, son voyage fut long. (Lettre de Giacomo Soranzo, ambassadeur de Venise en France, au doge ; Moret, 6 juin 1556. Archives de Venise, dépêches originales.)

Le cardinal Caraffa n'arriva à Lyon que le 4 juin, « jour de la feste et solemnité du prétieux corps de Nostre Seigneur ». A ce sujet, Claude de Rubys, dans son *Histoire véritable de la ville de Lyon*, écrit : « Le matin, l'on avait vu promener par Lyon le précieux corps de celui qui est l'auteur de paix et le conservateur des couronnes et des royaumes, et après dîner on y vit passer en triomphe celui qui apportait la guerre et la ruine de ce royaume ».

3. Pierre de Lanssac, abbé de Bourg-sur-Gironde, délivra en cette qualité un certificat de l'inhumation dans cette abbaye d'Alexandre de Saint-Gelais, chevalier, seigneur de Lanssac, conseiller, chambellan ordinaire du roi et garde du scel de la chancellerie de Bordeaux, décédé le 20 juin 1522. (Bibl. nat. F. fr. 28131.)

4. Bagneaux, canton de Villeneuve-l'Archevêque (Yonne).

Digitized by Google

cejourdhuy à Fontainebleau [1] où je verray ce qui sera le meilleur pour la sécularisation de..... dès..... possible .... sera bon d'envoyer ung home qui ayt charge expresse de vous et de vostre chapitre pour faire la poursuitte, et je luy y ayderay en tout ce que je pourray. Et sur ce, me recommandant humblement à vostre bonne grace je pryc le Créateur vous donner, Monsieur, en santé longue vye.

De Paris, le xiiij[e] jour de juing 1556.

Vostre humble cousin et affectionné serviteur. — LANSSAC.

---

272. — 11 août 1556. — Lettre de M. de Lanssac à **M. d'Avanson.** (Bibl. nat. F. fr. 3138, f° 81. Copie.)

Monsieur, ce jourd'uy M. le légat c'est départy d'avecq le Roy pour s'en retourner, avecq occazion ce me samble d'estre content, car Sa Majesté a pourveu à tout ce qui est requis pour l'observance de ce qu'elle a promys à Nostre Sainct Père et pour le deffendre, son estat et ceulx de sa maison, de ceulx qui vouldront entreprandre de l'offancer; et a donné pouvoir [2], que je porte, à M. le mareschal Strossy, à vous et à moy, de dispouser de toutes choses, ainsi que les affaires le requerront. Bien est vray que Sadicte Majesté ne veult aulcunement entrer en l'offencive, et pour aultant que le s[r] Annibal Ruscellay [3] est dépesché sans le sceu de Sadicte Majesté, je vous ay bien voullu

---

1. Charles de Samm (*Une question italienne au XVI[e] siècle*, Paris, 1861, in-8°, p. 95) affirme, sans donner de preuve, que le cardinal Caraffa arriva à Fontainebleau le 14 juin. Nous pensons qu'il n'y arriva pas avant le 15, date à laquelle M. de Lanssac était de retour à la cour pour assister à cette sensationnelle arrivée.

2. Nous publions ce pouvoir à la suite de la lettre.

3. Annibal Ruccellai fut d'abord secrétaire du cardinal Caraffa; à la mort du pape Paul IV, il vint en France où il remplit des missions importantes, et plus tard fut nommé évêque de Carcassonne (1569). Rentré au service du pape Clément VIII et sur le point de devenir cardinal, il mourut au mois d'avril 1601. (Passerini, *Genealogia della famiglia Ruccellai*, Florence, 1861, p. 110.)

Digitized by Google

escripre la présente, affin que, quelque chose que vous oyez dire, que vous ne adjoustez foy si non à ce que dessus et qu'il vous plaise, suyvant l'intantion de Sadicte Majesté, tenir la main à ce qu'on ne mette poinct plus de boys aû feu pour l'alumer qu'il n'en y a, mais plustost, s'il y a moyen d'adoulcir les choses sans rien perdre ne endommager en l'estat de Sadicte Saincteté et Majesté et gardant leur honneur et réputation, que vous le faciez, car vous ne sçauriez rien faire chose plus agréable à Sadicte Majesté, laquelle n'a rien oublié de ce qu'il failloit pour la satisfaction de MM. le duc de Paliano [1], marquis de Montebello [2], et s[r] Paul Jourdan Ursin, tellement qu'ilz ont grant occazion de s'en contenter, comme vous pourrez veoir par les dépesches que nous vous portons. Et ne vous pouvant faire plus longue lettre je feray fin, etc.

---

273. — Pouvoir à Messieurs les mareschal Strossy, ambassadeur d'Avanson et sieur de Lanssac, touchant le dépost de l'argent pour les fraiz de la Saincte Ligue. (Bibl. nat. F. fr. 3115, f° 97. Copie.)

Henry, etc. A tous ceulx, etc., salut. Comme Nostre Sainct Père le Pape Paul IIII[me], pour bonnes, justes et raisonnables causes et occasions deuement prouvées et vérifiées, eust confisqué tous et chacuns les biens et estatz d'aucuns ses subjectz ayans commis envers luy rébellion et félonnie avec aultres cas et crimes, contenuz et déclairez par les sentences et jugemens consistoriaulx, qui se sont ensuiviz à l'encontre d'eulx. Et soit ainsy que pour empescher par lesdicts rebelles l'effect et exécution desdicts jugemens, condamnations et confiscations, ilz aient jusques à présent faict plusieurs menées et praticques, avec ceulx dont ilz penssent avoir faveur, aide et secours pour lever

1. Giovanni Caraffa, comte de Montorio et duc de Palliano, neveu du pape Paul IV et frère du cardinal Carlo.
2. Antonio Caraffa.

Digitized by Google

et mettre sus quelque force de gens de cheval et de pied, accompaignez d'artillerie pour entreprendre non seullement de recouvrer leursdicts biens et estatz confisquez, mais d'advantaige pour courir sus à Nostredict Sainct Père et au Sainct Siège et jusques à menacer publicquement de voulloir donner ung sacq à Rome ; ainsy que de tout Nostredict Sainct Père nous a advertiz bien amplement, nous faisant requeste et instance, suivant les traicté et capitulation entre nous, de luy maintenir la protection telle que nous luy avons promise, et à ceste fin pourveoir et donner ordre, tant au fournissement de gens de guerre que nous debvons avoir et joindre avec les siens, pour faire teste et mettre et deppartir ès lieux et endroictz que besoing sera, affin de s'opposer aux desseings et entreprises desdicts rebelles, leurs alliez et adhérans; que aussy pareillement à ce qui est nécessaire de faire de nostre part pour l'establissement et consignation du dépost que Nostrediet Sainct Père et nous debvons faire à Rome ou à Venize, pour subvenir et satisfaire aux commungs fraiz et despences de la ligue deffensive, à laquelle nous nous sommes pour le présent arrestez et résoluz ; en estimant laquelle instance nous avons desja envoié par delà sur noz gallaires ung bon nombre de gens de pied, qui seront bien prez suiviz d'une aultre bonne trouppe, en attendant que l'on puisse veoir et cognoistre plus clairement ce que vouldront faire et entreprendre lesdicts rebelles et alliez pour, selon cela, augmenter noz forces et faire noz provisions telles que le besoing le requerra pour satisfaire à ce que nous debvons par lesdicts traictez et cappitulations. Et au regard dudict deppost, qui doibt estre pour nostre part de trois cens cinquante mil escuz, pour ce que par adventure il se pourroit trouver quelque longueur ou difficulté à le faire et consigner si tost qu'il seroit besoing par la voie et moyen du général messire Albisse d'Elbene, ayant la charge de noz paiemens qui se font hors nostre

Digitized by Google

royaulme, nous confians à plain des sens, vertuz, suffisance, intégrité, loyaulté et bonne dilligence de nostre amé et féal cousin le sieur Pierre Strozzy, chevallier de nostre ordre, mareschal de France, et de noz amez et féaulz conseillers maistre Jehan, sieur d'Avanson, président en nostre grand conseil et nostre ambassadeur devers Nostredict Sainct Père le Pape, et, Loïs de Sainct Gelaiz, chevallier seigneur de Lanssac, gentilhomme ordinaire de nostre chambre, iceulx et les deulx d'entre eulx, en l'absence, malladie ou aultre légitime empeschement du tiers. Avons par ces présentes faictz, nommez et constituez, faisons, nommons et constituons noz procureurs généraulx et certains messaigers spéciaulx, leur donnant plain pouvoir, commission et mandement spécial pour en nostre nom convenir et accorder avecques marchans banequiers de Rome et aultres que nous entendons estre faicte à Venize, dudict dépost montant, pour nostre part et portion, ladicte somme de IIIc LM escuz, moiennant les intérestz et dons gratuitz, avec les seuretez et assignations des remboursemens telz et semblables que nous avons acoustumé de bailler à ceulx que nous avons prins et prenons argent pour prest en nostre ville de Lyon, ou bien avec aultres meilleures et plus adventaigeuses conditions et de moindre despence pour nous, sy faire se peult, et lesdicts marchans banequiers s'y veullent accommoder, ausquelx marchans banequiers qui entreprendront et auront promis faire ladicte consignation d'iceluy dépost pour nous audict Venize, nosdicts procureurs dessus nommez feront et passeront, tant en nostredict nom, qu'en leurs propres privez noms, telles promesses et obligations que besoing sera et que iceulx marchans banequiers leur requeront, tant pour les paiemens qui se feront aux termes pour ce préfix desdicts intérestz et dons gratuitz qui leur auront esté promis et accordez, comme dessus, que aussy pour les assignations et seuretez qu'ilz deb-

Digitized by Google

vront avoir telles et semblables que nous avons acoustumé de les bailler pour noz empruntz dudict Lion, dont il est envoié mémoire, contenant la forme à nosdicts procureurs dessus nommez. Et néantmoings sy pour plus grande seureté lesdicts marchans voulloient avoir les promesses et obligations des gens de nostredict conseil prins en la manière accoustumée, nosdicts procureurs les leur accorderont et promettront d'en fournir dedans tel temps qu'il sera advisé, moyennant lesquelles promesses, seuretez et obligations iceulz marchans banequiers seront tenuz de faire audict Venize l'effectuelle consignation des IIIc LM escuz pour ledict depost au mesme instant que Nostredict Sainct Père fera pareillement consigner la somme qu'il doibt ensemble depposister au prorata, selon ledict traicté, et ce en la présence de nostre amé et féal conseiller et ambassadeur devers la Seigneurie de Venize Messire Dominicque du Gabre evesque de Lodève, lequel ou aultre qui pourroit estre cy après en son lieu nostre ambassadeur audit Venize, aura une clef des coffres ou coffre où seront enfermez les deniers dudict deppost, d'une part et d'autre, comme en semblable en aura une aultre le nonce de Nostredict Sainct Père audict Venize ou aultre qu'il plaira à Sa Saincteté sur ce commettre et depputter, avec ceulx qui en auront la garde, afin que, quant ce viendra à toucher auxdicts deniers d'iceluy deppost, selon le besoing et la nécessité des affaires, cela ne se puisse faire sans le sceu et commune particippation des ministres d'une part et d'autre, et à mesure que ledict mareschal Strossy et lesdicts sieurs d'Avanson nostre ambassadeur et de Lanssac, estans audict Rome auprès de Nostre Sainct Père, verront et congnoistront estre requis et nécessaire de prandre et tirer quelque somme d'iceulx deniers du deppost. Après toutesfois que la despence qu'il fault faire pour maintenir la deffensive seullement aura esté deuement réglée pour ce qu'elle debvra monter par chacun mois d'une part et

Digitized by Google

d'autre, ilz le prandront et feront savoir audict évesque de Lodève, nostre ambassadeur, lequel, suivant le commandement qu'il a de nous par le pouvoir que luy avons faict expédier pour recepvoir iceluy deppost et en faire faire pour nous les distributions et envoiz par le menu par les ordonnances et mandemens des dessuz nommez noz procureurs et ministres, ne fauldra d'y sattisfaire selon lesdictes ordonnances, mandemens et règlemens de ladicte despence ; mesmes quant il se trouvera que les aultres provisions de deniers, que nous avons acoustumé de faire mettre chacun mois audict Venize pour satisfaire à noz despences de dela, seront tardives et n'auront peu venir au temps ny à propos pour s'en aider. Et pour ce qu'il y a desja d'advance par nous faicte soixante mil escuz que nous avons puis naguères faict fournir en deux parties à Rome par commission du général d'Elbène, oultre aultres dix mil escuz que peu auparavant avoient esté délivrez par noz mynistres dudict Rome, à la requeste et instance de Nostre sainct Père, qui sont en tout soixante dix mil escuz, ledict sieur mareschal Strossy, d'Avanson nostre ambassadeur et de Lanssac en viendront à compte avec Nostredict Sainct Père ou sesdicts ministres, ensemble de la part et portion que Sa Saincteté doibt porter, selon le traicté, de la despence que nous faisons par chacun mois au Siennois, Parme, la Mirandolle et ailleurs en Itallie, horsmis le Piedmont, à commancer du jour mesmes que nous commancerons d'entrer en contribution de la ligue deffensive, afin que toutes ces parties comptées, précomptées et défalquées ou compensées, l'on puisse venir à bon compte les ungs avec les aultres, comme il est très requis et raisonnable entre amis. Et pour ce que nostre voulloir et intention est résolutement de maintenir la protection et deffension de Nostredict Sainct Père et des siens avec leurs estatz, selon que porte ledict traicté, lesdicts sieurs mareschal Strossy, d'Avansson nostre ambassadeur et de Lans-

Digitized by Google

sac feront entendre, avec commandement très exprès de par nous, à tous cappitaines qui sont et seront par delà avec charge de noz gens de guerre tant de cheval que de pied, estans à nostre solde pour l'aide et secours de Nostredict Sainct Père qu'ilz aient à obéir et faire ce qui leur sera commandé et ordonné de la part de Sa Saincteté, pour le service d'icelle seuretté, conservation et deffences des places et estatz où elle vouldra faire mectre et départir nosdicts gens de guerre, avec l'advis et conseil dudict mareschal Strossy et aultres ministres, d'une part et d'aultre, expérimentez au faict de la guerre. Voulons en oultre et nous plaist que iceluy sieur mareschal et lesdicts sieurs d'Avanson et de Lanssac puisse toutes et quantesfois que besoing sera et le service de Nostredict Sainct Père le requerra, mander et faire sçavoir au baron de la Garde, capitaine général de noz gallaires, ce qu'ilz verront et congnoistront estre requis et nécessaire qu'il face et exécute, avec nosdictes gallaires ou partie d'icelles pour accommoder et favoriser les affaires de Nostredict Sainct Père; à quoy ledict baron ne fauldra de satisfaire et obéir, selon le commandement très exprès qu'il a de nous à ceste fin. Ordonneront aussy les dessus nommez du faict de noz finances, selon les estatz et règlemens qui seront faictz et passez de la despence, sur quoy ilz expédiront aux trésoriers de l'extraordinaire de noz guerres ou leurs commis, ou aultres noz comptables qu'il appartiendra, leurs ordonnances et mandemens, lesquelz dès à présent, comme pour lors, nous vallidons et auctorizons et voullons, qu'en iceulx rapportans avec les quictances des parties où elles escherront, les sommes y contenues soient passées et alloucées ès comptes desdicts trésoriers et comptables, partout où il appartiendra, sans auleune difficulté, promettant en bonne foy et parolle de Roy par cesdictes présentes signées de nostre propre main, et soubz l'obligation et hipotheeque de tous et chacuns noz biens meubles et

Digitized by Google

immeubles présents et à venir, avoir agréable, tenir ferme et stable ce que par nosdicts procureurs dessus nommez, et les deux d'entre eulx en l'absence du tiers, aura esté faict, exploicté, négotié, passé, accordé, promis et assuré et spéciallement ausdicts marchans banequiers qui pour nous auront faict ledict deppost, ainsy que dict est, sans aller, ne souffrir aller ne venir directement ou indirectement au contraire en quelque manière que ce soit. Et quant aux obligations qu'ilz auront faictes pour nous, ainsy que dict est, en leurs propres et privez noms, les en rendront quictes, indamnes et deschargez par tout où il appartiendra et besoing sera, selon droict, raison et équicté, car tel est nostre plaisir. Et pour ce que de ces présentes l'on pourra avoir affaire en plusieurs et divers lieux, nous voullons que au vidimus d'icelles faict soubz seel royal et deuement collationné, foy soit adjoustée, comme au présent original, auquel, en tesmoing de ce, nous avons faict mettre nostre seel.

Donné, etc., l'an de grace, etc., et de nostre règne le, etc.

---

274. — Lettre de MM. de Lanssac et Pierre Strozzi au roi. (Bibl. nat. F. fr. 3117, f° 25. Orig.)

Sire, M. le légat nous a monstré les nouvelles qu'il a eu ceste nuict de Rome, qui sont ung double de lettres que le duc de Paliane nous escript par ce courrier exprès, par lesquelles il advertit Vostre Majesté des grandes provisions que font les ennemys pour assaillir le Pape. Lesquelles véritablement sont suffisantes, si elles sont vrayes, pour endommager grandement Sa Saincteté, et estimons qu'il sera fort difficile qu'elle y puisse résister, si toutes ces forces luy tombent sur les bras, et que lesdicts ennemys ne soient empeschez en aultre endroict par diversion. Par quoy il plaira à Vostredicte Majesté

Digitized by Google

considérer les demandes que vous faict ledict s^r de Paliane tant de gendarmerye que de Suisses et aultres choses, pour y faire pourveoyr au plus tost qu'il sera possible, ainsi qu'il nous semble que le besoing le requiert ; et mesmement de faire solliciter le général d'Albène et aultres marchantz à Lyon, pour avancer le payement qu'il a promis de faire à la my-octobre, ainsi qu'avons accordé avecques luy, à la fin de septembre, affin que cela puisse servir pour la paye dudict moys d'octobre. Et sur ce nous prions le Créateur vous donner, Sire, en parfaicte santé longue vye.

De Vienne ce xxiiij^e jour d'aoust 1556, à minuict.

Voz très humbles et très obéissantz subjectz et serviteurs. — PIETRO STROZI, — LANSSAC.

---

275. — 15 septembre 1556. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency. (Bibl. nat. F. fr. 20442, f° 159. Copie.)

Monseigneur, après vous avoir écrit de Antibes le samedi 5^e de ce mois, nous en partimes [1] au soir et eumes le vent si à propos que nous arrivames le lundi matin à Civita Vecchia et vinmes coucher [2] à Rome où nous trouvames le Pape se portant aussi bien que je le vis jamais, mais tout le peuple de cette ville si effrayé et les affaires en si grand désordre et confusion que sans

1. Lanssac était accompagné du cardinal Caraffa, de Pierre Strozzi, de Monluc et d'un grand nombre de gentilshommes. En outre, huit compagnies de Gascons, fortes de 1500 hommes, furent transportées sur vingt galères. (Lettre de Bernardo Navagero, ambassadeur de Venise à Rome, au doge, du 11 septembre 1556. Archives de Venise, lettres originales.)

2. Le cardinal Caraffa, Monluc, Lanssac et le cardinal de Motula arrivèrent à Rome pendant la nuit, ayant laissé à Civita-Vecchia Pierre Strozzi, malade de fièvre tierce, et les troupes occupées au débarquement des chevaux. Comme ceux-ci n'étaient pas assez nombreux pour monter la totalité des hommes d'armes, toutes les écuries des cardinaux furent vidées. (Pietro Nores, *Storia della guerra di Paolo IV sommo pontifice contro gli Spagnuoli*, Archivio storico italiano, t. XII, p. 353.)

Digitized by Google

notre venue les ennemis voulant marcher j'estime qu'ils eussent trouvé ici bien peu de résistance, combien que le duc de Paliane et le s[r] Camille-Ursin eussent fait levée jusques au nombre de vingt mille hommes. Néanmoins ils avoient laissé toutes les places de la frontière dépourvues de gens et de munitions, en sorte que une petite partie desdits ennemis en ont pris celle que vous verrez par le mémoire que je vous envoie ci enclos. Auquel pareillement est contenu le nombre desdits ennemis, tant de gens de pied que de cavalerie, selon le rapport que nous en a fait un gentilhomme de bon esprit que M. l'ambassadeur et moi y envoyames incontinent pour nous en rapporter la vérité ; laquelle nous a été confirmée par l'avis de plusieurs autres qui depuis nous en sont venus. Aussi, Monseigneur, vous verrez l'état qui nous a été baillé de la dépense qu'ils disent être requise pour la deffense de cest état, qui se monte sans comprendre le Sienois ne la Mirandole près de cent mil écus par mois ; sur quoi nous n'avons pas failli de remontrer à MM. les cardinal Caraffe et duc de Palliano que nous estimions que le roi trouveroit merveilleusement étrange que pour la défensive (à quoi nous étions résolus pour si petit nombre d'ennemis) il fallût entrer en si grande dépense. Il nous fut répondu qu'elle ne se pouvoit régler à moins pour la sureté de cet état, attendu qu'il est circuit d'un coté du royaume de Naples et de l'autre du duc de Florence et de la mer, les ennemis sont les plus forts et que cedit état n'est pas uni ne de même volonté. Car il y a plusieurs partz et divisions de gens affectionnés à l'Empereur, aux Collonnas et aux Farnèzes, et qu'ils n'ont entrepris de garder sinon les places fortes et les plus nécessaires, ainsi qu'il est contenu dans ledit état, vous advisant, Monseigneur, qu'il me semble, attendu que les gens sont déja levés et les ennemis dedans le pays, qu'on n'y sauroit pour le présent faire aucune restriction ni bon ménage-

Digitized by Google

ment, sinon de prendre garde que les monstres soient bien et diligemment faites. Car, à ce que j'ai entendu, ces seigneurs ici y ont été grandement trompés ; mais nous y aurons l'œil pour y faire le mieux qu'il nous sera possible. En quoi j'espère que nous serons bien aidés par le sieur de la Coudre [1] qui a été grièvement malade, mais il commence à se mieux porter.

Monseigneur, à nostre arrivée j'entendis que sur les lettres que le duc d'Albe avoit écrites au Pape et au collège, il s'étoit attaché quelque pratique d'accord entre le cardinal du Bellay et le cardinal Saint Jacques [2] laquelle fut rompue, entendant que ledit duc d'Albe avoit rompu et rentré sur cest état. Toutefois, par l'avis [3] de MM, les maréchal Strozzi et ambassadeur, baillant vos lettres audit cardinal du Bellay, je le requis de reprendre ces erres comme il a fait le plus dextrement qu'il est possible et va continuant, de sorte qu'il ne tiendra de notre coté que ces choses ne se pacifient, et si nous pouvons tant faire que le duc se veuille retirer et désarmer et laisser cedit état en son entier, nous ferons aussi que le Pape se désarmera, fors de quelque nombre de gens qui sont requis pour sa sureté, et qu'il délivrera les prisonniers qui sont ministres et serviteurs de l'Empereur, et du reste des autres choses qui pourroient être en différend s'en remettront à l'arbitrage du roi ou quelque autre moyen d'accord que nous pourrons aviser.

---

1 Jacques de la Coudre, seigneur de la Berlande et de la Geneste, de Maurepas, etc., conseiller, maître d'hôtel ordinaire du roi, chevalier de l'ordre, gentilhomme ordinaire de la chambre. Il est mentionné dans une lettre de Catherine de Médicis au connétable, de février 1563. (La Ferrière, *loc. cit.*, t. I, p. 513.) Il fut chargé d'une mission en Suisse en 1562. (Voy. Rott, *loc. cit.*, t. II, p. 7, etc.)

2. Juan Alvarez de Tolède, oncle du duc d'Albe.

3. Le maréchal Strozzi étant toujours malade de la fièvre tierce, les fréquentes conférences entre le cardinal Caraffa, le duc de Paliano, M. d'Avanson et Lanssac eurent lieu, jusqu'au 12 septembre au moins, dans la chambre du maréchal, qui était logé dans les appartements du cardinal Caraffa. (Lettre de Bernardo Navagero, ambassadeur de Venise à Rome, au doge. Archives de Venise, lettres originales.)

Digitized by Google

Vous avisant, Monseigneur, que à ce que je puis entendre ledit cardinal Saint Jacques et autres Impériaux qui sont ici, en montrent avoir grande volonté et disent qu'ils envoieront vers le duc d'Albe pour avoir pouvoir d'en traiter, et s'il est de semblable vouloir et si veut condescendre à la raison, nous ferons tout ce que nous pourrons pour le faire accepter au Pape, et là où il feroit difficulté, nous ne faudrons d'y ajouter toutes les protestations requises pour lui faire prendre le bon parti,et néanmoins cependant sans nous amuser aux paroles nous ferons notre pouvoir pour donner ordre à la défense [1] de cet état, selon la délibération qui en a été prise au conseil que vous entendrez par nos lettres communes et mémoires.

Monseigneur,vous savez qu'à mon partement il vous plut en ma faveur demander au Roy pour mon cousin le prothenotaire de Saint Séverin l'abbaye de Saint Savin [2], diocèse de Poitiers, que tient M. de Sisteron [3], pour ce qu'on disoit qu'il étoit extrêmement malade ; mais à présent j'ai entendu qu'il se porte fort bien. Par ce je vous supplie très humblement que cela ne tienne pas lieu de quelque autre bienfait, quand il se présentera occasion de le pouvoir faire à mondit cousin ; dont il vous plaira avoir souvenance, car lui et moi en avons bon besoin et n'en esperons point d'ailleurs que par vostre moyen et bonne grâce à laquelle je présente mes très humbles recommandations, priant le

---

1. Dans l'organisation de la défense de Rome, Lanssac dut, avec mille Gascons, garder la porte Flaminia et la Pinciana, aujourd'hui murées. (Georges Duruy, *Le cardinal Carlo Caraffa*, p. 195.)

2. Aimery de Rochechouart, évêque de Sisteron de 1545 à 1582, eut pour successeur, en l'abbaye de Saint-Savin, Mathurin Vincent. (*Gallia christiana*, t. II, p. 1289. — Abbé Lebrun, *L'abbaye de Saint-Savin*, p. 142.)

3. Aimery de Rochechouart, fils de Aimery IV de Rochechouart, seigneur de Vivonne et de Tonnay-Charente, et de Jeanne de Pontville, oncle de Gabrielle de Rochechouart, qui épousa en 1565 M. de Lanssac, devint évêque de Sisteron après son frère Aubin de Rochechouart. (Général de Rochechouart, *Histoire de la maison de Rochechouart*, Paris, 1859, in-4o, t. II, p. 56.)

Digitized by Google

Créateur vous donner, Monseigneur, en parfaite santé, longue vie.

De Rome le xv^e^ jour de septembre 1556.

Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur. — LANSSAC.

---

276. — 24 septembre 1556. — Lettre de MM. de Lanssac, d'Avanson et Pierre Strozzi au roi. (Bibl. nat. F. fr. 3117, f° 102. Orig.)

Sire, il y a deux jours que nous avions résolu vous dépescher M. de Sainct-Ferme, présent porteur, comme celluy, tenant le lieu qu'il tient icy, qui est ordinairement intervenu en tous les conseilz et assemblées que nous avons faictes avecques les ministres du Pape, et comme personnaige qui peult à la vérité vous rendre raison de toutes particularitez, pour la bonne cognoissance qu'il a de toutes choses qui concernent le bien de voz affaires et service par deça. Mais depuis, voyant le peu de temps que pouvoyent durer les congrégations qui estoyent à faire par les depputez de Sa Saincteté et ceulz du duc d'Alve, nous avons advisé de le retenir jusques à ce jourd'huy, afin de vous faire entendre par mesme moyen ce qu'il en pourroit succéder, comme nous faisons par la présente. Et premièrement comme lesdictz depputez, qui sont sept en nombre: assavoir les cardinaulx Sainct-Jaques, Carpi, Morone, Pacheco, Motula, Trani, tous impériaulx, et Caraffe se sont assemblez par trois fois, les deux premières au logis dudict cardinal Sainct-Jacques, et la dernière devant Nostre Sainct Père. Ayant à la première Francesco Pacheco, envoyé de la part du duc d'Alve et le secrétaire dudict duc, présenté les articles [1] qu'il a proposez à Sa Saincteté et

1. Pietro Nores, dans la *Guerra degli Spagnuoli contro Papa Paolo IV*, p. 132, 133 (*Archivio Storico Italiano*, t. XII), donne le texte même des conditions proposées par le duc d'Albe; elles étaient au nombre de sept.

Digitized by Google

desquelz il demande l'observance et seureté, avant que venir à aulcun traicté de paix ou d'accord, qui est tout ce qui feut faict pour ce jour là.

Le lendemain xxj^e^, ledict cardinal Caraffe nous pria nous trouver au matin en sa chambre, où il nous communiqua lesdicts articles, desquelz, Sire, nous vous envoyons présentement le double, nous priant de luy vouloir dire nostre advis et ce qu'il avoyt affaire sur iceulx; et après que nous eusmes longtemps débatu sur ce qu'ilz contenoient, nous résolusmes enfin d'en dresser quelque chose par escript par manière de responce, comme il vous plaira veoir par le double que nous vous en envoyons, que nous communicasmes à M^gr^, les cardinaulx du Bellay et d'Armaignac, ensemble tout ce que nous avoit esté dict par ledict s^r^ cardinal Caraffe.

Ce mesme jour xxj^e^, lesdicts sept cardinaulx s'assemblèrent de rechef au logis dudict cardinal Sainct-Jacques, où il fut advisé que, sur la difficulté que le cardinal Carafe avoit faicte en ce qui concerne l'eslargissement des prisonniers vassaulx du Pape, deschargement des cautions du cardinal Saincte-Fior et de Camille Colonne[1], restitution des estatz et biens d'Ascanio[2] et Marc-Anthonio[3] Colonne et Ascanio de la Corgnie, il ne se pouvoit rien décider, sans qu'il y eust abouchement entre ledict cardinal Caraffe et le duc d'Alve; ce qui a esté ce jourd'huy arresté en la dernière congrégation desdicts sept cardinaulx, faicte en présence de Nostredict Sainct Père; si tant est toutesfois que ledict duc se vueille à petite compaignie aprocher plus prez de ceste ville, en endroict où

1. Fils de Marcel Colonna, seigneur de Zagarola; il épousa Vittoria Colonna.

2. Ascanio Colonna, duc de Palliano et de Tagliacozzo, grand connétable du royaume de Naples, mourut le 24 mars 1557; il avait épousé Jeanne d'Aragon.

3. Marc-Antoine Colonna, duc de Palliano et de Tagliacozzo, grand connétable de Naples, vice-roi de Sicile, fils d'Ascanio Colonna et de Jeanne d'Aragon.

Digitized by Google

ledict seigneur cardinal et luy respectivement puissent faire ledict abouchement en asseurance, chose qui nous semble tirer sur telle conséquence à soy, voyant l'estat où les affaires sont réduictz, que nous ne pouvons prendre ce commencement à bon augure pour la fin qui s'en pourra succéder; attendu mesmement que ceulx qui s'en meslent sont tous impériaulx, et que nonobstant les remonstrances que nous avons faictes audict cardinal Caraffe de n'y vouloir consentir, tant pour la seurté de sa personne, que pour l'oppinion que chacun pourra avoir qu'il ayt aprouvé ce qui pourroit estre faict en cest abouchement au désavantaige de Vostre Majesté, il a esté finablement arresté que ledict cardinal Sainct-Jaques et luy iroient ensemble audict abouchement, ayant eu la charge du cardinal Carpi de dépescher son secrétaire vers icelluy duc d'Alve, pour regarder les moyens de seur accez pour ledict cardinal Caraffe. Vous voulant bien advertir, Sire, que, quelque instance et poursuyte que nous eussions faicte envers ledict s^r^ cardinal Caraffe et M. le duc de Paliane de faire en façon que quelc'un d'entre nous assistast ausdictes congrégations, leur remonstrant que ce n'estoit que pour leur ayder à obtenir quelques plus douces et raisonnables conditions que celles qui estoyent proposées, néanmoins ilz ne nous y ont jamais faict apeller, bien qu'ilz nous eussent asseuré que nous y pourrions intervenir. Il est vrai que ledict s^r^ cardinal a voulu, et nous a très instamment prié de faire entendre à Vostre Majesté, par ledict abbé de Sainct-Ferme, que l'intention du Pape est de n'accorder aulcunement la restitution de l'estat de Marc-Anthoine Colonne, ne pareillement que l'empereur ne le roy d'Angleterre s'empeschent en ce que Sa Saincteté faict ou pourra faire cy après avecques ses vassaulx, disant, quant aux autres articles, qu'il y a moyen de s'y pouvoir acommoder. Mais là où ledict duc d'Alve vouldroit insister sur la restitution dudict estat, Sadicte Saincteté et les

Digitized by Google

siens sont délibérez de se deffendre jusques au bout, nous ayant pareillement prié de vous faire entendre que là où Vostre Majesté, ce qu'ilz ne cuydent, les abandonneroit ou leur deffauldroit du secours, protection et defférence qu'elle leur a promiz, qu'en ce cas ilz seront contraintz de prendre tout appoinctement à la discrétion desdicts Impériaulz, et que, à ces fins, il plaise à Vostre Majesté d'y vouloir adviser.

Quant au propoz que Sa Saincteté a tenu audict abbé de Sainct Ferme et ce que luy en a dict et baillé par escript ledict seigneur cardinal Caraffe, Vostre Majesté l'entendra, s'il luy plaist, de luy; qui nous gardera de faire autre discours en la présente, si ce n'est pour vous advertir, Sire, que ledict seigneur cardinal nous a monstré plusieurs lettres interceptés du cardinal Burgos [1], par le deschiffrement desquelles que nous vous envoyons presentement, il se trouve trois choses [2] *assavoir que le conte de Petillan, qui recerchoit tant naguieres d'estre employé au service du Pape, est en grand traicté* [3] *pour entrer en celluy du roy d'Angleterre, en estant desja les choses fort avancées, et a ce que nous veoyons ledict conte luy a fait demander la conté de Nole* [4], *en laquelle il prétend quelque droit, sur quoy ledict cardinal Burgos sollicitoit grandement ledict s.r roy d'Angleterre de luy faire responce; vous advisant, Sire, que nous luy avons escript, qu'il s'en vienne icy pour excercer la charge de la cavallerye légiere que Nostre Sainct Père lui a donnée, suivant ce que nous vous escripvons par le dernier article de*

1. Francisco de Mendoza, né en 1508, mort le 3 décembre 1566 ; évêque de Burgos, cardinal (1544), gouverneur de Sienne pour l'Empereur.
2. Le passage en italique est chiffré dans la dépêche.
3. En marge du déchiffrement il y a ces mots : « Du roy Philippes d'Espagne ».
4. Village de la province de Turin. Ce comté entra en 1293 dans la famille Orsini par le mariage d'Anastase de Montfort, fille de Guy de Montfort, comte de Nole, avec Romain Orsini, grand justicier du royaume de Naples.

Digitized by Google

nostre premiere lettre. Et pour ce qu'il ne vouloit partyr de sa maison, sans que nous luy accordismes cent hommes d'avantaige qu'il n'a, pour la garde de ses places, nous avons advisé par ensemble de luy satisfaire en cest endroit, affin d'avoir meilleur moyen de l'attirer et le faire venir icy. Nous semblant, Sire, qu'il seroit très bien fait de l'arrester et le faire mettre dans le chasteau Sainct Ange, suivant ce que moy, maréchal Strozzi, praticquay au marquis de Saluces [1], *comme Vostre dicte Majesté sçait, car en ce faisant, on le peult garder de faire mal et s'asseurer mieux de ses places et de la commodité qu'on en peult espérer ;* sur quoy Vostre Majesté nous ordonnera, s'il luy plaist, ce que nous aurons à faire le plustost qu'il luy sera possible.

Dans lesdictes lettres deschiffrées s'est descouvert pareillement ung traicté que ledict cardinal Burgos a sur la ville de Grosset [2], par le moyen d'un porte-enseigne d'Asdrubal de Médicis [3] ; dont nous avons adverty incontinent M. de Soubize [4], pour s'en saisir, afin de mettre ceste trahison en lumière aussi bien que celle du médecin de Montalcine, et rompre chemin à la mauvaise yssue qu'elle pourroit prendre; estant le troisiesme poinct contenu dans lesdictes lettres que ledict cardinal Burgos et autres ministres du roy d'Angleterre sont résouluz de nous em-

---

1. Fidèle aux mœurs du temps, dans sa rude carrière, Pierre Strozzi ne se montra pas toujours scrupuleux sur les moyens de se débarrasser de ses adversaires ou de ses ennemis. Du reste, les marquis de Saluces ne furent généralement pas heureux dans leurs rapports avec la France pendant le cours du XVIe siècle ; Jean-Louis fut emprisonné à la Bastille, Gabriel à Pignerol, où il mourut.

2. Grosseto.

3. Asdrubal de Médicis, capitaine d'une compagnie de gens d'armes.

4. Jean Larchevêque de Parthenay, baron de Soubise, d'abord employé dans d'obscures négociations en Italie, fut nommé lieutenant du roi dans la province de Sienne par lettres du 10 juillet 1555, puis remplacé dans son commandement par Monluc, sur la demande des Siennois, vers le mois d'août 1556. Il fut fait chevalier de l'ordre le 7 décembre 1564 et mourut en 1566.

Digitized by Google

pescher en la fortiffication de Talamone[1], comme Vostre Majesté pourra veoir plus particulièrement par le double desdictes lettres interceptés, que nous luy envoyons par ledict abbé de Sainct-Ferme, présent porteur.

Au surplus, sire, par ce que M. de Soubize nous a faict entendre que les habitans de Montalcine demeurent grandement effrayez, et la mesme place en quelque danger à cause du partement des lansquenetz que nous avons envoyé quérir, nous avons advisé, pour éviter à tout inconvenient, suyvant ce que ledict s[r] de Soubize nous a escript, de luy envoyer encore, oultre les deux enseignes italyennes que nous luy avons envoyées et qui sont desja arrivées à Montalcine, la compaignie du cappitaine Alons[2] qui est icy soubz le régiment de M. de La Molle[3].

Sire, nous supplions le Créateur vous donner en parfaicte santé et prospérité heureuse et longue vie.

De Rome ce xxiiij septembre 1556.

Voz très humbles et très obéissans serviteurs et subgetz.
— Pietro Strozzi. — J. d'Avanson. — Lanssac.

---

277. — 29 septembre 1556. — Lettre de MM. de Lanssac, d'Avanson et Pierre Strozzi au roi. (Bibl. nat. F. fr. 3142, f° 13. Orig.)

Sire, s'allant le s[r] Cezare Brancazze[4], cy devant gouverneur de Rome, pour résider nunce du Pape prez de Vostre Majesté, nous ne l'avons voulu laisser partir sans l'acompaigner de la présente, pour vous rendre raison de ce qui est survenu en ce lieu depuis le vingt-quatriesme

---

1. Village maritime de la province de Grosseto.
2. M. d'Allons, capitaine saintongeois. Il fut tué en duel par Castelnau. (*Voy.* Brantôme, édit. Lalanne, t. VI, p. 361.)
3. Jacques de Boniface, sieur de La Molle, capitaine de galères, puis gouverneur de Grosseto. Il fut tué au siège de Saint-Jean-d'Angely en 1569.
4. Cesare Brancaccio, d'une illustre famille napolitaine, qui donna plusieurs cardinaux à l'Eglise.

Digitized by Google

de ce mois, qui fut le jour du partement de M. l'abbé de Sainct-Ferme, par lequel nous vous avons faict amplement entendre l'estat de toutes choses de par deça jusques audict jour. Vous advisant, Sire, que l'abouchement, qui se debvoit faire le lendemain entre MM. les cardinaulx Carafe et Sainct-Jaques et le duc d'Alve, ne se fit poinct, parce que estant venu ledict duc à Grotte-Ferrate[1], qui est une abbaye[2] à dix mille de ceste ville, avec la plus grand part de sa cavalerye et neuf cens ou mille arquebuziers, et y ayant entre cy et ledict lieu des bois à passer ou se feust peu trouver quelque danger, Sa Saincteté et ledict s[r] cardinal Carafe feurent d'oppinion qu'il n'y debvoit poinct aller. Ce que depuis on a trouvé fort bien faict, pour les adviz qu'on a euz du bruict qui couroit au camp dudict duc, qui estoit de retenir lesdicts seigneurs cardinaulx ; néanmoins Nostre Sainct Père offrit là, où ledict duc se vouldroit trouver en pleine campaigne à quatre ou cinq mille d'icy avec compaignie pareille, que ledict s[r] cardinal s'y trouveroit ; mais depuis ceste pratique est cessée et ne s'en parle plus. Cependant, Sire, moy d'Avanson ay receu par ung courrier de Lyon, envoyé exprès par M. le général d'Elbène, la dépesche qu'il a pleu à Vostre Majesté me faire du xiij[e] de cedict mois, laquelle nous avons veue par ensemble et communiqué le contenu audict s[r] cardinal Carafe, qui nous dict qu'il ne désiroit rien plus que de veoir les choses en telz termes qu'il s'en peult ensuyvre ung bon accord ; toutesfois que, voyant le progrez desdictz Impériaulx qui marchoient tousjours avant, il ne luy sembloit poinct qu'ilz voulussent entendre à paciffier les choses ; nous asseurant que, quand on luy présenteroit partiz raisonnables, il ne faul-

1. Village de la province de Rome.
2. Fondée vers l'an mil par des moines grecs de l'ordre de Saint-Basile.

Digitized by Google

droit de les accepter et s'accommoder tousjours à l'intention de Vostre Majesté.

En ces entrefaites et sur l'advis qu'on avoit que le camp dudict duc s'en venoit à Tivoly, on envoya M. de Montluc[1] avec cinq ou siz cens arquebuziers et trois cens chevaulx légers, tant pour tirer dehors dudict lieu les soldatz qui y estoient en garnison, n'estant poinct place pour se deffendre, que pour faire rompre les molins qui y estoyent en grande quantité, dont l'ennemy pouvoit tirer des commoditez pour ceulx de son camp. Toutesfois ledict s[r] de Montluc n'y feust presque plustost descendu de cheval, que lesdits ennemys y arrivèrent avecques toute leur force, tellement qu'il feut contrainct de se retirer, emmenant ceulx qui estoient dans ledict Tivoly, comme il feit sans riens perdre, après qu'il eust faict rompre huict desdicts moulins, en restant encore cinq ou six autres, qu'il n'a esté possible de rompre, pour le peu de temps et de loisir qu'il en eust.

Mais[2] *le pis est que lesdicts ennemys auront trouvé une grande quantité de vivres dans ladicte place, dont ilz se seront grandement soulaigez, estans certain qu'ilz en avoient grandissime faulte. Vous pouvant asseurer, Sire, pour en parler ouvertement à Vostre Majesté, que ce a esté une fort petite prevoyance à ceulx qui manyent ces affaires, que de n'avoir fait consumer ou mener les vivres qui y estoient, en ceste ville.*

Et pour autant que l'on doubte que lesdicts ennemys veullent passer le Tibre au dessus de ceste ville, ledict s[r] de Montluc a prins la charge d'aller demain matin recongnoistre la rivière et veoir les endroitz ou ilz pourroient passer, pour les empescher avec quinze cens ou

---

1. *Voy.*, sur l'escarmouche de Tivoli, le récit des *Commentaires*, édit. de Ruble, t. II, p. 170.
2. Le passage en italique est chiffré dans la dépêche.

Digitized by Google

deux mil hommes et trois ou quatre cens chevaulx, qu'il pourra tirer de ceste ville, avec cinq ou six pièces d'artillerye de campaigne et des pionniers pour se fortiffier, où il advisera. Le conte de Pétillan est arrivé en ce lieu, lequel nous metrons peyne d'entretenyr, en attendant ce qu'il vous plairra nous commander sur ce que nous vous en avons escript par ledict abbé de Sainct-Ferme. Vous suppliant très humblement, Sire, que ce soit vostre plaisir de nous en faire entendre vostre intention le plus tost qu'il sera possible.

Nostre Sainct Père tint hier ung concistoire, auquel il feit lire la lettre que Vostre Majesté luy avoit escripte par M^gr^ le cardinal Caraffe; assavoir l'original en françois par M^gr^ le cardinal du Bellay, doyen du colleige, et la translation par le cardinal Saincte-Fior pour lors doyen des diacres. S'estendant Sa Saincteté en une infinité de louanges de Vostre Majesté et sur ladicte lettre touchant la paix, le concille et autres choses spirituelles, comme vous entendrez plus particulièrement par M. d'Angoulesme [1], qui partira dans trois ou quatre jours bien instruict et résolu de tous les affaires de deça. N'ayant voulu faillir de vous faire cependant ceste petite dépesche, pour la fin de laquelle il nous a semblé, Sire, vous debvoir faire entendre les plainctes que nous font ordinairement tous les cappitaines qui sont icy, du peu de moyen que leurs souldatz ont de vivre, ayant seulement la paye que Vostre Majesté leur a ordonnée par le dernier reiglement, laquelle véritablement, Sire, nous voyons estre telle qu'ilz ne sçauroient eschapper, s'il ne vous plaist leur faire

1. Philibert Babou de la Bourdaisière, né en 1512, devint évêque d'Angoulême à la mort de son frère Jacques, en 1532, cardinal en 1561, enfin évêque d'Auxerre (1563). Il mourut à Rome, le 25 janvier 1570, après y avoir passé douze années, d'abord comme ambassadeur, puis comme protecteur des affaires de France. Sa correspondance diplomatique (1560-1564) a été publiée en 1859 dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXVII, par MM. Henry et Loriquet.

Digitized by Google

ordonner quelque chose oultre l'estat ordinaire, attendu mesmement que les vivres sont extrêmement chers en ceste ville et qu'ilz n'y ont aulcune subvention, ny vont dehors en endroict où ilz puyssent riens profiter ; joinct que, pour entretenir la réputation, nous leur tenons la plus courte bride qu'il nous est possible, afin de les faire bien porter à ceste première fois qu'ilz sont venuz par deça : sur quoy il vous plaira nous faire entendre vostre volonté.

Sire, nous supplions le Créateur vous donner en parfaicte santé et prospérité heureuse et longue vie.

De Rome ce xxix^e^ jour de septembre 1556.

Voz très humbles et très obéissans subgetz et serviteurs. — Pietro Strozi. — J. d'Avanson. — Lanssac.

---

278. — 16 octobre 1556. — Lettre de MM. de Lanssac, d'Avanson et Pierre Strozzi au roi. (Bibl. nat. F. fr. 20442, f° 163. Orig.)

Sire, nous vous escrivismes du xxix^e^ du mois passé par le seigneur Cesare Brancazze, qui s'en est allé résider nunce du Pape prez de Vostre Majesté, l'occasion pourquoy l'on ne feit poinct l'abouchement qui se debvoit faire entre M^grs^ les cardinaulx Sainct Jaques et Caraffe et le duc d'Alve ; et pareillement la prinse de Tivoly que les ennemys avoient faicte, estans quatre ou cinq jours aprez venuz assiéger Vicovare [1], qui est une place forte et de grande importance, et laquelle ces seigneurs nous avoyent asseuré estre très bien pourveue de toutes choses. Toutesfois s'estoyt esmeu quelque dissention dedans entre ceulx de la ville et les souldatz, le s^r^ Francesco Orsino [2] et les autres cappitaines qui la gardoyent ont esté, comme

1. Vicovaro, petite ville de la province de Rome, se rendit à Ascanio della Corgna le 1^er^ octobre.
2. Jean-François Orsini, comte de Pitigliano, mort en 1567.

Digitized by Google

ilz disent, forcez de la rendre, par ung grand nombre de ceulx de la ville qui prindrent les armes contre eulx.

Depuis le duc d'Alve a disposé son camp en divers endroictz, demeurant sa personne audict Tivoly, en attendant qu'il feit payer ses gens, comme nous avons entendu qu'il a faict; mais quoy qu'il en soit, nous ne voyons par deça les choses aulcunement acheminées à l'accord, se voyant le Pape environné de tant de coustez, qu'il dict n'y pouvoir entendre qu'à son grand déshonneur, perte et réputation de l'estat ecclésiastique; joinct que de nouveau, comme l'on dict, les ennemys se préparent pour aller assiéger Velletri, qui a esté cause que nous y avons envoyé deux compaignies françoises, assavoir celles des cappitaines Jehan de Gaye et de L'Isle, avec deux autres italyennes, pour en retirer deux de mesme nation, qui sont dedans, pour quelque soupçon qu'on a conceu des cappitaines.

Ces jours passez, la Seigneurie de Venize a envoyé ung de ses secrétaires devers le duc d'Alve, pour luy faire des remonstrances sur le faict de ceste guerre et le persuader de se désister d'occuper l'Estat de l'Eglise et ne molester plus oultre le Sainct Siege appostolique et Nostre Sainct Père: le tout en termes généraulx, sans entrer en aulcune particularité. A quoy le duc d'Alve a respondu par semblables termes généraulx, qui nous fait persévérer en ceste oppinion que si la paix et l'accord ne vient de vostre costé, il ne la fault pas attendre de cestui-cy, attendu mesmement que si le roy d'Angleterre est en volonté de demeurer en paix et d'observer la trefve, il peult commander à ses gens de pardeça de se retirer et remettre les choses en leur premier estat, estant comme ilz sont agresseurs et ayans rompu et offencé les premiers. Vous asseurant, Sire, que nous avons tenté et essayé tous les moyens et persuasions dont nous nous sommes peu adviser, tant pour satisfaire à l'intention de Vostre Majesté que pour

Digitized by Google

éviter aussi la despence de quatre vingtz mille escuz ou environ, à quoy se pourra monter vostre cotité par chacun mois, comprins l'ordinaire de la Toscane et de la Myrande ; mais nous ne voyons pas que nous y puyssions avancer autre chose, continuant Nostredict Sainct Père aux mesmes remonstrances que nous vous avons escriptes par le courrier Protestan et par l'abbé de Sainct Ferme, comme faict pareillement M^gr^ le cardinal Caraffe, lequel, ces jours passez, a esté extrêmement malade et non sans soupçon de quelque empoisonnement, néanmoins il est de présent en entière convalescence, ayant tousjours son espérance sur le secours de Vostre Majesté. Qui sont les termes au vray où se retrouvent de présent les affaires. Vous advisant au surplus, Sire, que il y a deux jours que Nostredict Sainct Père nous feit apeller tous trois, nous priant, après longz et doctes discours, de penser s'il n'estoit pas sur les termes de user des rigueurs spirituelles et de procéder par censures et privations contre ceulx qui luy foisoient la guerre, et par mesme moyen d'infeuder à Vostre Majesté ou à Messeigneurs voz enfans les royaulmes d'Angleterre, d'Ybernie [1] et de Naples qui sont du fief de l'Eglise, veu que l'on le molestoit sans cause et qu'il n'y avoit aujourd'huy homme de raison qui ne trouvast fort estrange que, soubz prétexte que Sa Saincteté a voulu procéder contre ses vassaulx, sans s'estendre en aulcune façon plus oultre à aulcune rompture de trefve, qu'on soit venu courir sus ses terres, piller et ruyner tout l'estat ecclésiastique et user envers luy de parolles scysmatiques et injurieuses ; nous priant de rechef de y vouloir penser et luy ayder de nostre conseil et advis. Sur quoy, après que par moy, mareschal Strozzi, luy avoit esté discouru les occasions que pourroient alléguer les ennemys, mesmes de ce que à leurs desraisonnables articles, on n'avoit aulcune-

1. Ancien nom de l'Irlande.

Digitized by Google

ment respondu pour tenir vive la pratique de l'accord, nous luy aurions persuadé de chercher par tous moyens quelques honnestes conditions pour la justiffication de sa cause envers les princes et nations chrestiennes. A quoy sa Saincteté reppliqua que le duc d'Alve avoit déliberé de faire prisonnier ledict s[r] cardinal Caraffe, s'il feut allé à l'abouchement, dont nous vous avons escript et persévéra tousjours sur les tortz qu'on luy faisoit, tellement que, pour l'heure, nous ne sceusmes que prendre délay de penser et respondre à la question qu'il nous avoit proposée. Nous estans résouluz depuis de luy conseiller de différer encores pour quelzques jours, pour n'en aigrir les choses plus fort qu'elles sont.

Il vint hier nouvelles en ceste ville, tant à Sa Saincteté que à nous, du costé de Venize, que les cinq mille lansquenetz de la levée qui a esté faicte nouvellement au conté de Tirol, pour venir de renfort au duc d'Alve, estoyent desjà arrivez sur le Véronnoys, qui feust cause que ledict s[r] cardinal Caraffe et M. le duc de Paliane nous prièrent instamment d'en advertir Vostre Majesté et luy faire pareillement entendre comme Ferrante de Loffredo estoit venu sur les confins de la marque [1] d'Ancône avecques cinq ou six mille hommes, tant de leurs batailles que de gens souldoyez et quelque nombre de chevaulx d'artillerie, ayant escript une lettre aux gouverneur et habitans d'Ascoli [2], de laquelle, Sire, nous vous envoyons presentement le double, par ce mesmement que, oultre les injures y contenues contre le Pape, il semble que les ministres du roy d'Angleterre persuadent à ce peuple de croire que Vostre Majesté estoit participante à la rompture de ceste guerre et aux traictez y mentionnez.

Il reste, Sire, à vous advertir que le quatriesme de ce

1. Marche.
2. Ascoli-Piceno, capitale de la province de ce nom, sur le littoral de l'Adriatique.

Digitized by Google

mois, nous feismes faire les monstres suyvant vostre dernière ordonnance, tant au François que aux Italyens qui sont de présent en ceste ville. Toutesfois ce ne feust sans grande peine, travail et difficulté, mesmes pour le regard des Italiens, à la monstre desquelz nous feismes assister des commissaires et contrerolleurs françois pour obvyer aux abbuz et larrecins qui se commettent ordinairement en telz endroictz, espérant, Sire, d'en envoyer l'estat à Mgr le connestable au premier jour, ensemble de toutes autres choses qui se pourront offrir pour vostre service et le bien de voz affaires. Et n'eussions failly de vous escrire amplement par M. d'Angoulesme, comme portoit nostre dernière despesche, n'eust esté qu'il est tumbé malade, et aussi que nous sommes tousjours attendans la responce de ce que nous vous avons escript par lesdict Protestan et abbé de Sainct Ferme; n'ayant toutesfois voulu plus longuement retarder de vous escrire et perdre la commodité de ce courrier, qui porte l'ordinaire de Lyon, sans vous donner advis de tout ce que dessus, et pareillement comme M. de Montluc partira ce jourd'huy pour aller en Thoscane faire faire les monstres de ce moys, visiter les places que vous y tenez et pourveoir à toutes choses, selon le besoing qu'il en verra, pour après, selon ce qui succédera, s'en revenir icy, suyvant la prière et instante requeste que luy en ont faicte Nostredict Sainct Père et ledict sr cardinal Caraffe.

Et parce que par une des dernières dépesches qu'il vous a pleu faire particulièrement à moy, d'Avanson, Vostre Majesté m'a escript que je demandasse au conte de Pétillan la vente des grains, dont il me demanda permission d'acommoder le duc de Florence, nous n'avons pas failly, estant ledict conte en ceste ville, de luy en faire l'ouverture qu'il estoit de besoing; sur quoy il nous a présenté en deux fois les articles que nous vous envoyons présentement, afin qu'il vous plaise veoir comme il recherche tant qu'il peult de joingdre à ses terres Castelottier, Castela-

Digitized by Google

zare [1] et Montorio [2], vous suppliant très humblement de considérer s'il seroit bon, ayant fait desmanteller lesdictes terres, de les remettre entre ses mains, et accepter le party qu'il nous faict, qui monte de vingt et cinq à trente mille escuz ; qui seroit pour pourveoir entièrement le Syennois de tous les vivres qui y sont nécessaires, sans que Vostre Majesté entrast en aulcune despence, oultre que estant en la doubte de luy que l'on est, si vous luy baillez lesdictes places qui sont en partie du conte de Saincte-Fleur et du sieur Ginolphe de Castelottier, qui sont tous Impériaulx, cella le pourroyt intéresser, de sorte qu'il perdroit l'espérance de pouvoir plus entrer en pratique avecques eulx. Dont il vous plairra nous faire entendre vostre volonté le plus tost qu'il sera possible ; et là, où ce party ne vous sembleroit bon, et qu'il vous plairroit faire vendre les bledz et munitions qui sont à Parme pour convertir l'argent qui en viendra ou partie d'icelluy à l'envitaillement dudict Syennois, il nous semble qu'il seroit merveilleusement à propoz, car toute l'importance de la conservation de cest estat ne conciste que aux vivres. Vous advisant cependant, Sire, que nous sommes en termes de faire marché avec Madame la duchesse de Castres de six cens monges [3] de bled dont, si elle nous veult faire raison et nous bailler terme de payement, nous nous obligerons de la satisfaire, et l'assignation seroit bien à propoz sur lesdicts vivres de Parme. Ne voulant faillir à vous dire de rechef, Sire, que ce qui nous faict avoir tant de soing de pourvoir lesdictes places du Syennois, est que, voyant les ennemys si avant sur cest estat et que d'heure à aultre ilz attendent renfort de neuf ou dix mille hommes, sçavoir est : cinq mille Alemans et trois ou quatre mille Italyens, tant de la Lom-

1. Castellazzaro, province de Grosseto.
2. Province de Grosseto.
3. Monge ou moge, de l'italien *moggio*, muid (lat. *modium*), mesure de capacité.

Digitized by Google

bardye que du duc de Florence, lesquelz se doibvent joindre avec lesdicts lansquenetz, nous ne faisons poinct de doubte qu'il ne soit bien requis de nous tenir sur noz gardes, veu qu'ilz ont assez donné de tesmoniage de leur volonté par les traictez de Montalcine et Grosset, qu'ilz ont pratiquez cy devant, et qui ont esté descouvertz, comme nous vous avons adverty par noz précédentes dépesches.

Sire, nous supplions le Créateur vous donner en parfaicte santé et prospérité, heureuse, longue et contente vie.

De Rome ce xvj^{e} octobre 1556.

Vos très humbles subjectz et très obéissants serviteurs.
Pietro Strozi. — J. d'Avanson. — Lanssac.

---

279. — 18 octobre 1556. — Lettre de MM. de Lanssac et d'Avanson au roi. (Bibl. nat., F. fr. 20442, f° 167. Orig.)

Sire, estans sur la closture de nostre première lettre, le courrier Protestan arriva avecques la dépesche qu'il vous a pleu nous faire par luy, laquelle incontinent après nous allasmes faire entendre à M^{gr} le cardinal Carafe et depuis à Nostre Sainct Père, en présence de M. le duc de Paliane qui pour lors estoit avec Sa Saincteté, dont ilz receurent une merveilleusement grande allégresse et contentement, mesmes Nostre Sainct Père, qui ne faillit pas de s'estendre en ses discours acoustumez sur l'affection et bonne volonté qu'il porte à Vostre Majesté et sur le désir qu'il a de la vous tesmoigner par effect, mesmes pour le regard du royaulme de Naples, en la privation de ceulx qui le tiennent, et investiture d'icelluy à ung de messeigneurs voz enfans, de l'un desquelz encore il nous dict qu'il désireroit grandement que vous eussiez agréable la promotion en la dignité de cardinal, pour en honnorer ce sainct colleige et en faire une colonne et soustenement de l'Eglise.

Digitized by Google

Sur quoy nous le suppliasmes de vouloir aulcunement dissimuler la satisfaction qu'il avoit receue du contenu en ladicte dépesche et monstrer aux ennemys qu'il estoit plus que jamais enclin à entendre à la paix, d'aultant mesmement qu'il s'en pouvoit parler à présent avec plus de réputation et d'honneur de Sa Saincteté, et qu'elle estoit asseurée du secours de Vostre Majesté et de l'affection que vous aviez à entretenir la protection que vous luy aviez promise ; joinct qu'en faisant ceste contenance, il s'en pouvoit ensuyvre quelque accord avantageux et que, à tout le moings, on pourroit par ce moyen gaigner temps et entretenir l'ennemy, attendant ledict secours, chose que Nostredict Sainct Père aprouva grandement. Et de faict Mgr le cardinal du Bellay a depuis commencé, par le commandement de Sa Saincteté, de ratacher ceste pratique avecques les cardinaulx, par cy devant dépputez pour cest effect. Lesquelz, comme nous avons sceu, se sont résoluz de faire entendre au duc d'Alve, qu'on n'avoit plustost respondu aux articles qu'il avoit proposez pour l'incivilité de ce qu'ilz contenoyent ; mais que, s'il s'en vouloit modérer à la raison, qu'on regarderoit à persuader nostredict Sainct Père d'entrer en chemin de paix. Bien que Sa Saincteté, en parlant ces jours cy à Mgr le cardinal d'Armaignac, lui dict estre résolu de n'entrer aulcunement en accord avec les Impériaulx ny de s'y fier aulcunement, usant de plusieurs paroles contre eulx, comme il est accoustumé quand il en parle. Qui nous faict penser tousjours véritable ce que nous vous escrivons présentement par nostre première lettre ; qui est que malaiseement il se fera jamais accord par deça, si vous ne le moyennez de vostre costé, voyant Sa Saincteté en la résolution que dessus, laquelle il semble qu'il confirme d'aultant plus qu'il voit et cognoit la volonté que Vostre Majesté a de le secourir.

Au demeurant, Sire, les ennemys sont partiz ces jours-cy

Digitized by Google

de Tivoly et ont prins le chemin de Marine[1] et de Frescatte[2] à huict ou diz mille de ceste ville, pour, comme l'on croit et qu'il est vraysemblable, venir à Ostie, et là avecques la faveur de leurs gallères, qu'ils espèrent debvoir bientost apporter les Allemans et Italyens qu'ilz attendent de renfort, passer le Tibre et par ce moyen se saisir de Civita-Vechia, Cornetto et autres lieux de ce costé la; faisant leur compte de tenir ceste ville assiegée de tous costez et d'en venir plus tost et facillement à bout.

Sur quoy, cognoissant de quelle importance est le lieu de Civita-Vechia, nous advisammes entre nous, après en avoir conféré avec Messeigneurs les cardinal Caraffe et duc de Paliane, qu'il estoit nécessaire que le mareschal Strozzi feit ung voyage jusques là, comme il a fait, y estant de présent pour regarder à l'estat de la fortiffication, aux munitions qui y sont, à l'artillerie et aux gens de guerre, et y faire pourveoir selon la nécessité qu'il y trouvera; estant indubitable, comme Vostre Magesté sçait tant mieulx, que le port dudict Civita-Veche ne soit de grande conséquence pour le bien de voz affaires et le service de nostredict Sainct Père; lequel, depuis l'arrivée dudict Protestan et par le contenu de sa dépesche, semble avoir esté acheminé à faire une promotion de cardinaulx, en ayant desja tenu quelque propoz; à quoy nous ne fauldrons de le continuer, pour la faire réussir bientost, selon l'intention de Vostre Magesté contenue par la dépesche de M. de Vineuf.

M. le duc de Paliane nous envoya hier le duc de Somme pour nous prier que nous voulissions sçavoir avec lesdicts s[rs] cardinal Caraffe et mareschal Strozzi le jour auquel il doibt prendre l'ordre, comme chose qu'il désire d'une grandissime affection, s'estant résolu, bien qu'il s'asseure que

1. Marino.
2 Frascati.

Digitized by Google

jamais nostre dict Sainct Père ni ledict s^r cardinal son frère ne pourront estre aultres que très affectionnez François, que, quand il debvroit estre le plus pauvre gentilhomme du monde, il n'abandonnera de sa vie vostre service, ny ne diminuera ung seul grain de l'affection qu'il porte à la prospérité de voz affaires, n'ayant autre fiance qu'en la seule bonté de Vostre Majesté.

Sire, nous supplions le Créateur vous donner en très bonne santé et prospérité heureuze, longue et contente vie.

De Rome ce xviij^e de octobre 1555.

Sire, depuis ceste lettre escripte, est arrivé M. de Selve, par lequel nous avons entendu les occasions de sa venue par deça, qu'il a pareillement faict entendre à M^gr le cardinal Caraffe, n'ayant encores baisé le pied à nostre Sainct Père, comme il vous plaira veoir parce qu'il en escript à M^gr le connestable; qui nous gardera de vous toucher aulcune chose des propoz qu'il a euz avec ledict seigneur cardinal.

Vos très humbles, trez obéissants subjects et serviteurs. — J. D'AVANSON. — LANSSAC.

---

280. — 14 novembre 1556. — Lettre de MM. de Lanssac et de Selve au roi. (Bibl. nat., F. fr. 3117, f° 107. Orig.)

Sire, nous avons baillé au s^r de La Couldre ung mémoire [1] qui se pourroit appeller presque volume ou pappier journal, de ce qui est succédé et passé icy, depuis la dernière dépesche que nous avons faicte par le Gobe [2]. Sur quoy Vostre Majesté sçaura bien juger l'estat présent des choses de deça et se résouldre de ce qu'elle aura à

1. Nous publions ce mémoire à la suite de cette lettre.
2. Le Gobe, courrier. — Le Gobe, Gobin, anciens sobriquets qui signifient « bossu ». (Voy. Brantôme, t. IX, p. 361.)

Digitized by Google

faire pour l'advenir. Et pouvez croyre, Sire, que nous vous représentons le plus fidèlement qu'il nous est possible ce qui se faict et dict icy de quelque importance, sans y rien adjouster du nostre. Et jusques à présent de ce que nous pouvons voir et juger du Pape, il persévère tousjours plain d'amour et d'affection envers Vostre Majesté et se montre aussi résolu et plain de cueur qu'il feist jamais, et constant pour ne se départir de ceste résolution, pourveu qu'il voye ung secours et une armée passer réaulment et de faict à son ayde. Et pour vous exprimer sa passion, Sire, il languist toutes les heures du jour pour l'extrême désir qu'il a de sentir quelques nouvelles de l'acheminement de vostre dicte armée, et pensons que s'il se mect quelque fois en cholère, cela vient aultant et plus de trop d'ardeur d'affection qu'il vous porte et de hayne qu'il porte aulx Espaignolz, que de mescontentement aulcun qu'il puisse avoir de Vostre Majesté. Mgr le cardinal Caraffe aussi, Sire, nous a asseuré continuellement sa persévérance en la fidèle servitude qu'il a entreprins de vous porter toute sa vye, et que Vostre Majesté ne verra jamais aultre chose de luy, que ce qui se doibt voir en ung vray gentilhomme et homme de bien et bon serviteur de Votre Majesté ; qui sont les propres parolles que ledict sr cardinal a encores depuis deux jours usées à moy, de Selve, pour vous en advertir. M'asseurant que tout le semblant qu'il a faict et monstre encores de faire de prester l'oreille à parolles d'accord, n'a jamais esté pour venir à aulcune conclusion, ce qu'il ne feroit pour rien sans le sceu et vouloir de Vostre Majesté, à laquelle nous ne ferons pour le présent plus longue lettre, parce que moy, de Lanssac, ay amplement instruict ledict sr de La Couldre, présent porteur, de tout le faict de la despence de deça, dont il vous porte les estatz que j'en ay faictz dresser, et en est si bien informé et de toutes autres occurences de ce lieu, que nous pensons, Sire, qu'il vous en sçaura rendre aussi bon et

Digitized by Google

agréable compte comme il vous a sceu bien fidèlement et diligemment servir par deça, partout où il a esté employé, ce que nous ne vous avons pas voulu taire.

Sire, le conte Nicolo Petillano est tousjours en prison au château Sainct-Ange et le s^r^ Alexandre son fils doibt envoyer devers vous ung gentilhomme qui partira demain ou après demain pour implorer vostre justice et faveur pour luy, disant qu'il est certain que son père se trouvera innocent des charges et imputations qu'on luy mect à sus, et nous a très bien faict dire que s'il connoist que sondict père soit abandonné et mal traicté par calumnies et faulses accusations, il fera ce quy luy semblera appartenir à son honneur et au debvoir de bon filz; et se plainct fort du duc de Somme qu'il estime ennemy de sondict père et lui avoir suscité ces accusations. Nous faisons ce que nous pouvons pour le consoler et conforter d'espérer et se confier du tout en Vostre Majesté. Le vieulx conte aussi nous proumect beaucoup, Sire, de sa fidélité, s'il vous plaist le remectre en son estat, et escript à Vostre Majesté et à Monseigneur le connestable des lettres qu'il nous a priez vous faire tenir. Nous ne voulons pas le désespérer de vostre faveur, mais aussy ne luy voulons nous pas gueres proumetre, et nous semble, pour en parler franchement, Sire, qu'oultre le peu d'apparence et de moyen qu'il y a que l'on peust venir à bout de le remectre en son estat, ou il n'a porte ouverte pour luy que celle que la force luy peult faire ouvrir, ce seroit faire ung grand tort à la fiance que le conte Nicolo a eue de vostre protection et à son filz et à sa maison, s'ilz vous ont esté et veulent estre fidelles serviteurs, comme ilz maintiennent justifier, de leur courir sus ou les abbandonner en leur nécessité.

Sire, nous pryons le Créateur vous donner en parfaicte santé et prospérité très longue et très heureuse vye.

De Rome ce xiiij^e^ novembre 1556.

Digitized by Google

Sire, nous avons retenu icy M. de Morette[1] pour quelques jours, tant affin qu'il s'en puisse retourner devers Vostre Majesté avec plus d'information des choses de deça, que pour tenter et essayer cependant de faire résouldre M. de Montmorency à ce que le connestable doibt désirer de lui, lequel s[r] de Montmorency, Sire, s'est instamment offert d'aller au camp ou de s'aller mectre dedans Civita-Veche, si les ennemys alloint l'assaillir. Mais le cardinal Caraffe luy a dict que le Pape le vouloit prez de soy, et à ce propoz Sa Saincteté dict, avant-hier, à moi, de Selve, que ledict s[r] de Montmorency faisoit en cela ce qui convenoit à ung seigneur vaillant et de grand cueur, comme il est. Mais puisqu'il estoit venu icy pour faire service à Sa Saincteté, qu'il failloit qu'elle feust obéye et feust maistresse. Nous estimons aussi, Sire, que M. de Soubize soit pour partir bientost pour vous aller trouver, ainsi que nous vous avons par cy-devant escript.

Voz très humbles et très obéissantz serviteurs et subjectz. — Odet de Selve. — Lanssac.

---

281. — 7 novembre 1556 — 14 novembre 1556. — Mémoire. (Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 664.)

Samedy 7 de ce mois fut assemblé le conseil en la chambre de M. le duc de Paliano, malade, où se trouvèrent ledit sieur duc et cardinal son frère, M. le maréchal Strozzy, le duc de Somme, le sieur Camille Ursin, le sieur de Soubize et nous de Selve et de Lansac; où fut mis en délibération par ledit sieur cardinal, si l'on devoit sortir en campagne avec quelque nombre de gens de pied

1. Charles de Soliers, seigneur de Morette, chargé de missions particulières en Suisse (1521-1522) et en Angleterre (1526-1528), ou son frère cadet, François, *dit* le jeune Morette.

Digitized by Google

et de cheval et artillerie, ou bien se contenir dedans les murailles de cette ville, avec les forces qui estoient assemblées, montans selon la dernière monstre qui en avoit esté faite à neuf mil hommes de pied et de quatre à cinq cens chevaux. Et avant que d'opiner, ledit cardinal, déclarant que le désir et volonté du Pape estoit que l'on sortist dehors, qu'on essayât de faire quelque chose des gens de guerre que l'on payoit et nourrissoit, et pour le moins que l'on monstrast à l'ennemy que l'on estoit en vie, dist qu'il falloit que chacun fist serment exprès de tenir secret ce qui seroit là résolu, parce qu'il y avoit chose d'importance qui avoit esté traitée en des conseils précédens qui y avoit esté sçeue et publiée; par ainsi qu'il falloit que chacun des assistans de quelque qualité qu'il fut prétast ledit serment sans s'en excuser et qu'il seroit le premier à le faire, ce qu'il fist; et après luy le duc de Paliano, son frère, subséquemment M. le maréchal Strozzy et tous les autres par ordre.

La résolution fut qu'attendu le petit nombre de gens de pied des ennemis, qu'on disoit n'excéder pas six mil hommes, et la nécessité qu'ils souffrent dedans leur camp, tant pour les chevaux que pour eux, le meilleur et plus expédient conseil qui se pouvoit prendre estoit de se mettre en campagne, quelque délibération que l'ennemy pust prendre sur ce; de se retirer, comme aucuns advis portoient, ou d'assaillir Ostie et passer le Tybre; parce qu'en sortant de cette ville et costoyant cette rivière, si les ennemis se vouloient essayer de la passer au deçà d'Ostie, encore qu'il y eût plusieurs endroits fort advantageux pour leur passage, où il estoit presque impossible s'ils s'y vouloient résoudre de les empescher, ce neantmoins qu'on leur pouvoit rendre si difficile ce passage, qu'ils perdroient peut estre la volonté de s'y hazarder. D'autre costé, s'ils vouloient s'attacher à Ostie, que nostre camp, s'aprochant

Digitized by Google

dudit lieu, y pouroit faire beaucoup d'aide et à l'adventure le conserver et défendre, et pour le moins le faire tenir plus longtemps, qu'il ne feroit sans la faveur dudit camp. Au pis aller, quand l'on verroit ne pouvoir empescher lesdits ennemis de passer la rivière, ny de prendre Ostie, s'ils prenoient le chemin de Civitaveche, comme on dit qu'ils veulent faire, nostre armée les pouroit tousjours costoyer sans estre offensée d'eux, les mettroit en difficulté et nécessité de vivres, retarderoit leur progrez et voyage et asseureroit pour nous le plat païs. En tout évènement, que c'estoit chose sans danger que de sortir, veu qu'on pouvoit tousjours en un besoin revenir en ceste ville sans estre empesché. Pour ces raisons, et aussi pour monstrer à l'ennemy un peu plus de cœur qu'on n'a fait par cy-devant, fust advisé que lundy, 9 de ce mois, sortiroient de cette ville sous la charge et conduite de M. le maréchal Strozzy, accompagné de M. le duc de Somme, deux cens chevaux légers et quatre mille hommes de pied, à sçavoir: six enseignes de François, deux d'Allemans et quinze d'Italiens, avec 8 pièces d'artillerie et leur équipage et un pont pour passer le Tybre si besoin estoit et iroient faire leur premier logis à la Magliana qui est environ à 8 mille devers Ostie, ce qui fut fait ledit jour de lundy. Le mardy ensuivant dixième, ledit sieur maréchal estant à la Magliana, fut adverty que la cavalerie des ennemis s'estoit présentée devant Ostie pour reconnoistre la place, qui faisoit penser avec les rencontres qu'on a d'ailleurs qu'ils la voulussent venir assaillir. Ce qui fut cause que ledict sieur maréchal alla dès l'après dinée le mesme jour audit Ostie, pour y ordonner et faire faire ce qui est nécessaire pour la défendre ; à quoy a esté assez mal pourveu par cy devant : car ceux qui ont veu le lieu disent tous que c'est une si belle situation qu'en huit jours l'on en pouvoit faire une place inexpugnable ; et estoit la délibération dudit sieur maréchal, si les ennemis venoient pour l'assiéger, de s'aller la

Digitized by Google

nuit loger à Port, et le 11 le matin se mettre fort près dudit Ostie pour prester la faveur qu'il pourroit à ceux qui sont dedans ; mais les ennemis soit par discours, ou par advertissement qu'ils en ont eu, ont préoccupé le lieu où les nostres devoient venir loger, et où ils leur pouvoient empescher le passage du Tybre. De sorte qu'à présent ils peuvent sans empeschement et battre Ostie et passer le Tybre ; et prenant ledit Ostie et le fortifiant comme ils feront, ils mettent cette ville en grande nécessité et de plus ont le chemin libre pour aller à Civita-Veche s'ils veulent ; et trouveront le pays, qui est entre deux, fort bien pourveu de vivres, s'il y est remédié : ce qu'on dit avoir esté fait.

Dimanche 8 de ce mois, nous de Selve et de Lanssac, par l'advis et conseil de Mgr le cardinal Caraffe, allames visiter nostre Saint Père pour luy parler tant de l'expédition de la cause de l'évesché de Thérouenne, que de la promotion des cardinaux ; et si tost que nous fusmes en sa présence, avant qu'avoir loisir de luy entamer aucun propos, il nous demanda quelles nouvelles nous avions du Roy et du secours. Moy de Selve luy répondis que nous n'avions point eu de lettres depuis celles du 21 du mois passé, mais que celles là tenoient une résolution si ferme et asseurée dudit secours que je pensois qu'on vaquoit à présent et pensoit aux effets plustost qu'à escrire ; et qu'il ne pouvoit guères tarder que je n'en eusse quelques bonnes nouvelles. Sa Sainteté répliqua que pleut à Dieu qu'ainsi fut et qu'il en estoit grand besoin ; que jamais le Roy n'avoit eu ny n'auroit telles occasions, pour sa grandeur et pour l'exaltation de toute sa maison, que celle qui s'offroit : répétant les propos qu'elle avoit plusieurs fois tenus de vouloir mettre la couronne de l'Empire sur la teste de Sa Majesté et faire son second fils roy de Naples et un autre duc de Milan et ériger ledit duché en royaume, et le faire roy de Lombardie ; et un autre qu'il le feroit dès

Digitized by Google

cette heure cardinal, et qu'il ne cedoit à cardinal quelconque françois quel qu'il fut, pour estre plus François et aimer plus le Roy que luy : et que Sa Majesté pouvoit bien faire son compte de ne voir jamais pape tant sien que luy, quelque François naturel qu'il pust estre : et que si l'on s'estoit déclaré et avoit pris les armes contre un Empereur et un Pape pour un duc de Parme, qu'il ne sçavoit que dire, si l'on ne les prenoit à bon escient non seulement pour un Pape, mais pour la querelle de Dieu et de son Eglise, et pour acquérir, par manière de dire, la monarchie du monde et tant de si grands et beaux estats et délivrer tant de peuples opprimez ; que le Roy, s'il vouloit, seroit adoré comme un rédempteur de l'Italie ; qu'il avoit telle connoissance de la bonne intention de Sa Majesté, et de l'affection et amour qu'elle luy portoit, qu'il se tenoit pour tout certain qu'elle ne luy manqueroit jamais de son aide et de sa promesse, si ce n'estoit par la malice et assassinement de quelques traistres, qui par leurs intérests particuliers voulussent empescher la grandeur de Sadite Majesté, sous le manteau d'une paix qui sembloit en apparence estre une belle chose ; mais que cette paix en effet n'estoit qu'une invention diabolique, pour empescher la ruine des hérétiques, schismatiques, ennemis de Dieu et de l'Eglise ; et quiconque conseilloit et mettoit en avant une paix avec telles gens, il estoit ministre du diable, ministre d'iniquité, favorable aux méchans hérétiques, traistre et déloyal serviteur de son maistre, et que Dieu le maudiroit et en feroit la vengeance, et qu'il prioit Dieu de le maudire, comme luy le maudissoit. Nous disant là-dessus à tous deux telles paroles : « Cheminez droit l'un et l'autre, car je vous jure le Dieu éternel que si je puis entendre que vous vous mesliez de telles menées, je vous feray voler les testes de dessus les espaules ; et ne pensez pas que j'attende pour cela des nouvelles du Roy, car la première chose que je feray sera de vous faire trancher vos testes, et puis après

Digitized by Google

en écriray au Roy et luy manderay que je vous ay chastiez et punis, comme traistres de Sa Majesté et de moy. Et n'estimez pas que pour telles gens que vous, le Roy laisse de m'estre bon fils, car j'en envoyeray par terre à centaines de telles testes que les vostres, et l'amitié d'entre le Roy mon fils et moy, ne sera pour cela de rien altérée ny diminuée pour avoir puny de méchans serviteurs; et croyez que ce ne sont point menaces, car je vous jure Dieu une autre fois, que je remueray les mains de si estrange façon qu'il en sera mémoire. Et vous asseure que je vous auray l'œil à dos et que si je vous puis trouver en faux latin en la moindre chose du monde, il vous en coustera la teste; entendez-moi si vous voulez, vous estes trop jeunes pour me penser tromper, j'en ay trop enduré. Il m'a esté donné d'une fois une trève infâme et maudite, et je l'ay enduré pour une fois; mais qui me voudra pour la seconde fois donner d'une paix, je vous jure le Dieu vivant, que je mettray des testes par terre, en advienne ce qu'il en poura advenir. Et que personne hardiment ne se mesle entre le Roy mon fils et moy, pour estre cause de désunir cette amitié et union qui est entre nous; car quand ce seroit le Dauphin de France je ne luy pardonnerois pas. Je suis très mal content et ne le sçaurois estre plus mal, et écrivez le à qui vous voudrez, de me trouver ainsi abandonné et mon estat en proye; et cependant je suis payé de belles parolles, mais quand je devrois mourir et estre ruyné, je ne me rendray point pour cela, aussi bien ne mourray je jamais jeune. Je ne dis pas que je ne trouvasse bonne une paix seure, non feinte, ny dissimulée; mais je sçay bien que ces meschans hérétiques ne la demandent que pour me ruiner premièrement, puis après le Roy et son royaume ». En somme Sa Sainteté continua ce propos de nous faire trancher nos testes et de mécontentement, près d'une heure en telle cholère, qu'elle s'en mit hors d'haleine, et ne pouvoit plus parler.

Digitized by Google

Arriva comme nous estions en ces termes le cardinal Caraffa, auquel nostredit Saint Père dist d'entrer, qu'il estoit si mécontent et plein de telle amertume de cœur, que le venin luy en estoit venu jusques à la bouche. Mais ledit cardinal mit peine de l'appaiser et consoler, l'asseurant de la venue des forces et de l'armée du Roy, ce qu'il luy asseura sur sa teste et sur son honneur. Luy disant en riant que le Roy estoit prince et chevalier d'honneur, qu'il n'estoit point pour manquer de sa parole et quand il le feroit, qu'il l'appelleroit pour en répondre avec l'espée et la cappe; car il sçavoit bien ce qu'il luy avoit promis. Après se mit ledit cardinal à parler des honneurs et bonne chère que Sa Majesté luy avoit fait, de l'amour qu'elle portoit à Sa Sainteté, de la naturelle inclination que Mgr le duc d'Orléans [1] a, en ce bas âge où il est, d'aimer caresser tous les Napolitains; et d'autre costé comme Mgr d'Angoulesme est addonné aux bonnes lettres et à la dévotion [2]. Après quoy Sa Sainteté nous dit qu'elle avoit eu des lettres du marquis de Brandebourg [3] et du marquis Albert [4], qui luy démonstroient beaucoup de bonne volonté

1. Charles-Maximilien, troisième fils de Henri II et de Catherine de Médicis, né à Saint-Germain-en-Laye le 27 juin 1550; duc d'Angoulême, puis duc d'Orléans, et enfin roi de France sous le nom de Charles IX.

2. Henri d'Angoulême, fils naturel de Henri II et de Marie Fleming; grand prieur de France, amiral des mers du Levant, gouverneur de Provence, tué par Altovitti à Aix, le 2 juin 1586.

L'ambassadeur florentin Niccolo Tornabuoni écrivait à son maître le 9 décembre 1560, au lendemain de la mort de François II, qu'il y avait en France deux cours, celle de la reine mère, et celle de M. d'Angoulême qui serait devenu, au mépris de toutes les traditions, si son père avait vécu, duc d'Orléans par la volonté du roi. (Desjardins, *loc. cit.*, t. III, p. 430.)

Catherine alla même, dans l'étrange sollicitude qu'elle portait à cet enfant, jusqu'à demander instamment au pape, en 1565, que « le petit bastard d'Angoulême » fût compris dans une prochaine création de cardinaux, et elle se montra aussi surprise qu'offensée par les refus obstinés de Pie IV. — Voy. la lettre du 20 février à M. de Villeparisis, alors ambassadeur à Rome. (La Ferrière, *loc. cit.*, t. II, p. 266.)

3. Joachim II, électeur de Brandebourg, né le 9 janvier 1505, mort le 3 janvier 1571.

4. Albert, marquis de Brandebourg, né le 28 mars 1522, mort à Pforzheim le 8 janvier 1558. Dépossédé de ses Etats en 1553, il s'était retiré en France.

Digitized by Google

et lui faisoient tout plein d'offres honnestes et gratieuses et qu'il les entretenait en cette bonne opinion les ayant gratifié de quelque chose en leur pays, et que c'estoit une nation qu'il falloit un peu honorer, qui en vouloit jouir.

Vendredy 13, après disner, moy de Selve fus devers nostredit Saint Père, pour luy mener le sieur de Morette, afin de présenter les lettres de créance qu'il a aportées du Roy addressantes à Sa Sainteté, et luy faire entendre sadite créance et après que j'eus fait la révérence à Nostre Saint Père qui entroit en sa chambre avec le cardinal Mignanel[1], il fist seoir ledit cardinal et moy et nous dist que nous devisassions un peu ensemble et puis, que qui auroit à négotier, négotieroit. Et me demanda d'entrée, comme je me trouvois de l'air de Rome et comme j'y estois logé ; et comme je luy eus répondu, que graces à Dieu je me trouvois bien disposé et bien logé, il me va répliquer que nous n'estions que bien, qui nous y voudroit laisser ; mais qu'il sembloit que Dieu ne nous y voulust pas laisser et que les hérétiques nous en voulussent chasser ; disant que si c'estoit la volonté de Dieu qu'il mourust en ces tourmens et qu'il fust ainsi abandonné, qu'il prenoit patience, mais que le cœur ne luy manqueroit jamais ; disant que si le Roy ne vouloit avoir égard à luy et à ce Saint Siège, qu'il eust pour le moins égard à soy mesme et qu'il considérast en quel estat luy et son royaume se trouveront, si le roy d'Angleterre se fait une fois seigneur de l'estat de l'Eglise et par ce moyen tienne le royaume de France environné de tous costés, estant monarque de toute l'Italie, roy d'Espagne, d'Angleterre et comte de Flandres. Ce qui adviendra certainement, si le Roy n'y remédie en grande diligence ; et cela fait, ledit seigneur se trouvera assiégé de tous costez dedans son propre royaume et aura là à faire et

1. Le cardinal Mignanelli mourut le 10 août 1557. Le poète Joachim du Bellay fit en vers latins son épitaphe. (Ciaconius, *Historiae Pontificum*, t. III, col. 777-778.)

Digitized by Google

soustenir la guerre, et n'y aura plus de moyen qu'il la puisse jetter loin de sa maison, comme il peut faire à cette heure ; qu'il s'esbahissoit qu'il fust possible que Sa Majesté voulust fermer les yeux, pour ne voir les desseins de son ennemy et qu'il luy demanderoit volontiers ce que veut dire incontinent après la trève le beau langage tenu par le Roy d'Angleterre touchant la paix, la déclaration des Farnèses, les traités secrets sur Metz et sur les places du Sienois, et l'invasion du duc d'Albe, et les levées d'Allemans, tout en un temps, et l'allée de l'Empereur en Espagne pour s'aller rendre hermite [1], après avoir tramé et ourdy toute cette toile. Et là dessus fist une grande exclamation à Dieu, disant : « Est il possible qu'il y aye tant d'aveuglement ? qu'on veuille s'arrester aux vaines paroles et tromperies de tels enchanteurs » ? et me dit que si le Roy entendoit à quelque paix que le Roy d'Angleterre luy présentast, qu'il luy prédisoit et asseuroit que c'estoit sa ruine et qu'il estoit trompé et enchanté ; que de sa part il se voyoit desjà presque ruiné pour avoir trop aimé le Roy. Je voulus le consoler et conforter, et asseurer qu'il verroit les effets du Roy pour son aide tout autres qu'il ne disoit ny ne pensoit ; il me répondit que l'on faisoit merveilles de l'aider en paroles, mais qu'il ne voyoit encore que cela et que cependant on voyoit ce qu'il enduroit, et que pour l'honneur de Dieu, le Roy ne pensoit qu'à soy mesme et aux inconvéniens dont il estoit à la veille, s'il laissoit ruiner l'estat de l'Eglise.

A Rome, 14 novembre 1556. — DE SELVE. — LANSSAC.

---

1. La retraite volontaire de Charles-Quint au monastère de Yuste en Estramadure était annoncée depuis longtemps. L'empereur y fit son entrée solennelle le 3 février 1557. (Mignet, *Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste*, Paris, 1854.)

Digitized by Google

282. — 15 novembre 1556. — Lettre de MM. de Lanssac et de Selve au roi. (Bibl. nat., F. fr. 3117, f° 93. Orig.)

Sire, Madame la comtesse de Petillano [1] et le s[r] Alexandre [2] son filz envoyent devers vous ung gentilhomme exprez quy doibt estre le porteur de la présente, pour vous faire entendre le cas advenu de l'emprisonnement de M. le conte de Petillan [3] ; lequel ilz prétendent bien justiffier de monstrer innocent dez chosez pour lesquelles il a esté emprisonné, et que en tout événement il ne doibt, ne veult avoyr aultre juge que Vostre Majesté, puis qu'il est chevallier de vostre ordre, vostre serviteur et pensionnaire, non subject ne vassal du Pape. Pour lesquelles raisons, Sire, nous avons desjà intercédé pour luy envers Mgr le cardinal de Carraffe, et avons fait ce qu'il nous a esté possible ; mais l'interposition de l'authorité de Vostre Majesté, que cedict porteur va implorer, aura, comme nous espérons, plus d'effect et puissance que n'ont peu avoir noz prières. De quoy nous ne ferons plus longue lettre, sçachantz en quelle recommandation et protection Vostre Majesté est coustumière de tenir sy bons et fidèles serviteurs, telz comme nous voulons croyre et représenter qu'est ledict conte. Priant Dieu, Sire, vous donner en parfaite santé et prospérité très longue et très heureuse vie.

De Rome le xv[e] jour de novembre 1556.

Voz très humbles et très obéissants serviteurs et subjectz — Odet de Selve. — Lanssac.

---

283. — 19 novembre 1556. — Lettre de MM. de Selve et de Lanssac au roi. (Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 668.)

Sire, M[gr] le cardinal Caraffe nous a dit ce matin qu'il

1. N... Orsini, fille de Jean-Antoine Orsini.
2. Alexandre Orsini, comte de Pitigliano, fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Etienne en 1589 et mourut le 9 février 1604.
3. Nicolas Orsini, comte de Pitigliano, mort en 1594, à l'âge de 84 ans.

Digitized by Google

avoit conclud une suspension d'armes avec le duc d'Albe, par le moyen du cardinal Camerlingo[1] dont il nous a aussi montré le traité de capitulation : laquelle ne contient autre chose, Sire, que suspension d'armes et promesse de ne s'offenser l'un l'autre pour dix jours entiers à compter et commencer du jourd'huy 19 de ce mois : pendant lequel temps tous soldats et sujets tant d'une part que de l'autre, seront en toute seureté comme auparavant l'ouverture de la guerre ; et est causée ladite trève par l'espérance qu'il y a durant ledit temps, de faire et conclure quelque paix et accord de tous différens entre lesdits sieur cardinal Caraffe et duc d'Albe, qui pour cet effet se doivent trouver et aboucher ensemble en l'isle d'entre Port et Ostie : nous ayant dit ledit sieur cardinal que ledit lieu est fort seur et à propos pour cette entrevue parce que de chacun des deux camps l'on peut voir l'autre et ceux qui en sortent pour venir en ladicte isle. Nous avons là dessus dit audit cardinal qu'il nous sembloit que cette suspension d'armes pour si peu de jours apportoit plus de commodite au duc d'Albe et aux ennemis qu'à nous ; car cependant ils fortifieront Ostie, donneront temps à leurs galères d'arriver avec leurs gens et arresteront le progrez que le marquis de Montebello pouvoit faire du costé de l'Abbruzzo. Il est vray que de nostre costé nous recevons cependant ce bénéfice, que nous continuons de renforer la difficulte du Pas du Funnicino[2] et les autres places d'importance et les fournissons de gens, vivres et munitions et donner plus de loisir à l'armée de Vostre Majesté de se mettre en ordre pour marcher. Qui sont les raisons que ledit Caraffe nous a alléguées, nous déclarant et affirmant que tout ce qu'il en a fait et fera n'est point pour venir à aucune conclusion d'accord : ce qu'il promet ne faire jamais sans le bon gré et vouloir de

1. Camerlingue.
2. Fiumicino.

Digitized by Google

Vostre Majesté, à laquelle pour ceste cause il nous a requis de mander en diligence ce que dessus par courrier exprès; alléguant que durant cet abouchement et trève de dix jours, il n'est pas possible que nous n'ayons quelques nouvelles de Vostre Majesté ou de la paix ou de la guerre, et que lors l'on se gouvernera comme elle commandera en la conclusion ou conclusion de la pratique de deça ; même qu'on regardera, si l'on ne peut mieux, de prolonger le terme de ladite suspension d'armes.

Et voila, Sire, tout ce que nous en sçavons et qu'on nous a communiqué après que tout a esté fait ; qui estoit assez pour nous garder d'improuver un conseil déjà pris et exécuté, veu mesmement les personnes à qui nous avions affaire qui sont de telle nature que l'on ne gaigne rien à leur remontrer le contraire de leurs desseins et entreprises. Et quant à la suspension d'armes seule et en soy, nous n'y voyons pas grand mal ; mais cet abouchement avec le duc d'Albe, et cette façon de ne nous communiquer rien qu'après le coup et quand s'est fait, pourroit à qui voudroit estre soupçonneux, faire penser qu'il se doit là traitter quelque chose que l'on ne veut pas que nous entendions : mêmement que nous entendons d'ailleurs que le cardinal Camerlingo va demain devers ledit duc d'Albe, et ce jourd'huy disne avec ledit cardinal Caraffe, faisant ensemble les démonstrations de bonne chère qui se pourroient faire en une paix arrestée et conclue ; et sommes advertis que ces jours passés ledit Camerlingo disoit à quelqu'un de ses amis qu'il n'estoit hors d'espérance de faire une bonne paix entre le Pape et le Roy d'Angleterre, et mesmes à l'adventure de luy gagner ledit Saint Père et le mettre de son party [1].

De Rome 19 novembre 1556. — DE SELVE. — LANSSAC.

1. Il est question de cette lettre dans celle de Pierre Strozzi au roi, datée de la côte sur Campo-Salino, du 19 novembre 1556, publiée dans l'*Archivio Storico Italiano*, t. XII, p. 409.

Digitized by Google

284. — 28 novembre 1556. — Lettre de MM. de Selve et de Lanssac au roi. (Bibl. nat., F. fr. 20448, f° 477. Copie.)

Sire, nous vous escripveismes samedy dernier, il y a ce jourd'huy huit jours par la voye de Venise. Le lendemain, qui fut le dimanche 22e de ce mois, Mgr le cardinal Caraffe s'en parteist accompaigné de MM. le maréchal Strozzy et de Montmorency pour s'aller abboucher avec le duc d'Albe, avec lequel il s'est trouvé deux fois à sçavoir le mardy 24e de ce mois et le mercredy 25. Le jeudy 26e il reveint icy devers nostre Saint Père pour luy rendre compte de ces deux assemblées et diètes, et recevoir ses bons commandements. Et vendredy, qui feust hyer, il s'en retourna en poste [1] pour se retrouver avec ledict duc d'Albe en l'isle de Port [2] où ils feurent ensemble ledict jour d'hier environ trois heures et plus, et conclurent une prorogation de trève, et suspension d'armes pour 40 jours, à commencer à la datte d'aujourd'huy, ainsi que le cardinal Caraffe nous en a advisé ceste nuict par le capitaine Vincenzo Guasconi [3] qu'il nous a despêché sans nous mander autres particularités des conditions de ladite prorogation de tresve, lesquelles nous espérons entendre à son retour que nous attendons ce soir ou demain au matin. Et incontinent après, Sire, vous despescherons le sieur de Morette amplement informé tant de tout le discours de ceste négociation, à tout le moins de ce que nous en aurons peu sçavoir que de toutes les aultres occurrences

1. Ce jour-là, le cardinal Caraffa quitta Rome de très bonne heure. Avant le lever du soleil, prêt à monter à cheval, il reçut dans sa chambre l'ambassadeur de France et Lanssac. (Lettre de Bernardo Navagero, ambassadeur de Venise à Rome, au doge; Rome, 27 novembre 1556. Archives de Venise, collection des lettres originales.)

2. Cette île est située entre les deux bras du Tibre, à son embouchure. Le camp du maréchal Strozzi était à Fiumicino, village situé sur le bras septentrional du Tibre.

3. Les Guasconi, famille florentine qui fournit deux ambassadeurs en France, au xve siècle. (Voy. Desjardins, *loc. cit.*, t. I, pp. 36 et 640-679.)

Digitized by Google

de deça. Cependant nous n'avons voulu faillir, pour ce que l'ordinaire de Venise part aujourd'huy, d'envoyer ceste dépesche à M. de Lodesve pour la vous faire tenir et envoyer en toute la meilleure diligence qu'il pourra.

Sire, nous prions le Créateur vous donner en parfaicte santé et prospérité très longue et très heureuse vye.

De Rome ce 28e novembre 1556.

Vos très humbles et très obéissants serviteurs et subjectz. — Odet de Selve. — Lanssac.

Sire, nous venons de recevoir une lettre de M. le maréchal Strozzy par un lacquay, de laquelle nous vous envoyons le double ; et nous a dict ledict laquay que ce jourd'huy Mgr le cardinal Caraffe et le duc d'Albe debvoient aller à la classe ensemble en l'isle de Port et se faisoient fort bonne chaire l'ung à l'aultre [1].

---

285. — 9 et 10 décembre 1556. — Lettre de MM. de Lanssac et de Selve au roi. (Bibl. nat., F. fr. 3142, f° 17. Orig.)

Sire, nous vous avons dès le iije de ce moys dépesché M. de Morette avec une bien ample instruction de toutes choses de deça, desquelles il a telle connoissance, qu'il

---

1. Lanssac, par un de ses secrétaires qui arriva à la cour le 3 décembre 1556, avait fait parvenir une autre lettre au roi. Comme il y laissait supposer qu'une trêve de dix jours venait d'être signée, le roi eut un violent accès de colère et fit part de son indignation au nonce. La venue de M. de Morette, qui quitta Rome le 3 décembre, porteur d'« amples instructions », tranquillisa le roi au sujet des véritables dispositions du pape à son égard ; mais elle n'empêcha pas de rappeler Lanssac, qui fut invité à rentrer en France immédiatement. A la cour de France, on pensa que Lanssac, en écrivant ainsi au roi, avait voulu sembler être de l'avis du connétable de Montmorency qui était opposé à l'expédition d'Italie. (Lettre de Giacomo Soranzo, ambassadeur de Venise en France, au doge. Poissy, 4 décembre 1556 et 1er janvier 1557. Archives de Venise, dépêches originales.)

Les relations très tendues du cardinal Caraffa avec Lanssac ne furent sans doute pas étrangères au rappel de ce dernier. (G. Duruy, *Le cardinal Carlo Caraffa*, p. 381, 387.)

Digitized by Google

vous aura satisfaict de tout ce que vous pouviez désirer en sçavoir. Et par luy mesmes avons envoyé les briefz de pouvoirs, tant de M^gr le duc de Ferrare que de M^gr le duc de Guyse, et pareillement deuz briefz adressantz au duc de Parme pour donner seur passage et toutes commoditéz, tant à l'armée dudict s^r duc de Guyse, qu'à celle dudict S^r duc de Ferrare. Desquelz deux briefz derniers l'ung aura esté mictz es mains d'icelluy s^r duc de Ferrare, pour s'en servir quand il en aura besoing, et l'aultre aura esté porté à mondict s^r le duc de Guyse à mesme fin. De tous lesquelz briefz, Sire, ledict s^r de Morette vous a porté les doubles et semblablement la liste des lieux où l'on doibt dresser les magazins et estappes des vivres, qui sont les poinctz principaulx esquelz il nous sembla debvoir user diligence incontinent après la réception de vostre dépesche du xvij^e du passé.

Sire, avant'hyer matin, estant allez devers M^gr le cardinal Caraffe, il nous deist qu'il estoit résolu, par commandement du Pape, envoyer devers Vostre Majesté le s^r Julio Ursin[1] et devers le roy d'Angleterre Le Fantuccio, auditeur de Rote[2], pour donner occasion au duc d'Albe de penser que ledict cardinal Caraffe, au nom duquel seul s'expédioit ledict Fantuccio, et non au nom du Pape, avoit quelque inclination à la paix et à l'accord. Ce qu'il failloit qu'il faigneist pour encores, comme il avoit faict par cy-devant pour gaigner temps, et se servir de ceste trefve de quarante jours. Mais qu'il donneroit charge audict Fantuccio d'aller si lentement, s'excusant sur une maladie controuvée, qu'il ne feroit que troys postes le jour et n'arryveroit que bien tard devers ledict roy d'Angleterre, ou mesmes du tout n'y arryveroit poinct, et s'en

1. Giulio Orsini.
2. Federigo Fantuccio, gentilhomme bolonais, auditeur de Rote, mort à Rome en 1561. Il était l'ami et le confident du cardinal Caraffa. — *Voy.* Duruy, *loc. cit.*, p. 305, et aussi la lettre de D. du Gabre au roi, du 22 décembre 1556. (Vitalis, *loc. cit.*, p. 204.)

Digitized by Google

reviendroit selon les nouvelles qu'on auroit de Vostre Majesté, desquelles l'on pourra advertir ledict Fantuccio par chemin. Moy, de Selve, Sire, mictz en avant d'envoyer ledict Fantuccio par vostre royaulme avec le s^r^ Julio Ursin, disant qu'il gaigneroit aultant de temps et de chemin, et puisqu'on ne le faisoit temporiser que pour entendre vostre volunté, il la pourroit sçavoir en passant par là et selon icelle se gouverner. Et que pour satisfaire à l'umbre qu'en pourroint prendre les Impériaulx, le cardinal leur pourroit dire de lui avoir faict prendre ce chemin pour le plus court et aussi pour vous lever tout umbre et souspeçon que ledict Fantuccio feust pour rien traicter ne conclure à vostre préjudice ; et qu'il estoit bien raisonnable, veu l'estroitte amytié que vous, Sire, avez avec Notre Sainct Père et vos bons déportementz envers Sa Sainteté, de vous faire ceste démonstration et commission dudict Fantuccio. Laquelle chose, Sire, j'ay expressement mise en avant pour voir comme l'on me respondoit. Mais ledict s^r^ cardînal ne l'a trouvée bonne, disant que cela mectroit le duc d'Albe en totalle défiance et en exclusion de tout accord, et qu'il falloit pour le décepvoir lui faire penser qu'on eust envye de celer ce négoce à Vostre Majesté et de vouloir négocier cest accord sans elle. Dont toutesfois il se garderoit bien et que ledict Fantuccio, s'il passoit jusques à la court du roy d'Angleterre, ne négocieroit rien qu'avec la participation, conseil et adviz de vostre ambassadeur, résident en ladicte court, et que vous seriez adverty de tout.

Sire [1], vous avez veu par l'instruction dudict s^r^ de Morette et par ce qu'il vous aura faict entendre, la dispute qui avoit esté entre Messer Silvestre Altobrandin [2], qui

1. En marge : « Article touchant le dépost ».
2. Silvestre Aldobrandini, célèbre jurisconsulte, né à Florence le 24 novembre 1499, mort à Rome le 6 juin 1558. Marié à Lisa Detti, il en eut trois fils également illustres : Jean, né en 1525, mort en 1573, audi-

Digitized by Google

est à présent secrétaire du Pape au lieu de feu M. de La Case, et nous sur la contribution de l'armée que conduict à présent Mgr de Guyse, dont ledict Altobrandin, avec le traicté de la ligue en la main, nous a soustenu que le Pape ne debvoit rien payer jusques à ce que ladicte armée commençast à marcher et qu'elle feust hors du Piedmont, allégant pour soy les raisons que nous vous avons déduictes par ladicte instruction du sr de Morette, ensemble les nostres que nous avons alleguées au contraire, qui nous semblent bien pertinentes et péremptoires; ausquelles toutesfoys ledict Altobrandin ne vouleust jamais acquiescer et nous beaucoup moins aulx siennes; qui feust cause que chacun demoura entier en son opinion. A ceste cause, Sire, voulants faire toute diligence de tyrer une résolution sur ce poinct, sans que vous eussiez la poine d'en ouyr parler par dela, nous feusmes avant'hyer matin devers Mgr le cardinal Caraffe, auquel moy de Selve, avec toutes les raisons dont je me peux adviser, m'essayay de monstrer que, selon les parolles du traicté de la ligue et selon la vraye, juste et équitable interprétation qui se debvoit faire desdictes parolles, mesmes selon la vraysemblable et raisonnable intention des parties contrahentes et toute disposition de droict, la contribution que nous demandons est plus que juste et raisonnable, depuis le temps qu'on a commencé à faire despence pour dresser et lever ladicte armée, qui est armée de la ligue portant les clefz et les enseignes de ladicte ligue, ordonnée et préparée pour le seul service d'icelle : finablement qu'il

---

teur de Rote, évêque d'Imola, cardinal (1570); Hippolyte, né en 1536, mort le 3 mars 1605, auditeur de Rote, cardinal (1585), légat en Pologne, et enfin pape sous le nom de Clément VIII; Thomas, né vers 1540, mort en 1572, qui fut secrétaire des brefs pontificaux et composa divers ouvrages philosophiques.

1. Ce della Casa était peut-être le fils de Francesco della Casa, qui fut ambassadeur de Florence auprès de Charles VIII et de Louis XII, en 1493 et 1500 (Voy. Desjardins, *loc. cit.*, p. 221), et mourut à Rome le 26 août 1541.

Digitized by Google

n'y avoit quand à nous aulcun lieu de dispute en cest endroict, car nous avions noz morceaulx taillez et nostre leçon faicte, que nous ne pouvions, ne voulions excéder. Et que les assignations de deça nous estoint desja roignées et rabattues, selon le compte et calcul de la contribution que nostre Sainct Père debvoit faire en la despence de ladicte armée de la ligue. Il nous réplica presque en cholère qne nous lui voulions tous les jours metre quelque nouvelle charge à doz, à laquelle il n'estoit nullement tenu ; comme naguères nous lui avions mictz en avant la despence de la Mirandole, dont il ne debvoit rien par le traicté, ne pareillement de celle de Parme ; c'est à dire des despences ordinaires qui se faisoint esdicts lieux pour la garde desdictes places, des devant qu'il se feist aulcune ligue ; et si l'on vouloit dire que ladicte ligue estoit desfensive et offensive pour toute l'Italie, n'excluant seulement que le Piedmont et par conséquent que lesdicts lieux de Parme, la Mirande et le Senois y estoint comprins, il nous répliquoit que par mesme raison il failloit que nous contribuissions à toutes les garnisons ordinaires que le Pape tenoit en tout son estat, car c'estoint despences qui se faisoint en Italye, aussi bien que celles de la Mirande et les aultres dont nous parlions. Et [1] qu'il ne failloit point tyrer à conséquence et à son préjudice la contribution qu'il avoit voulentairement faicte à la despence du Sienois, alléguant que, combien qu'il n'en deust rien, il s'i estoit accordé parceque Vostre Majesté lui avoit faict promesse par escript, signé de sa main, de bailler à sa maison ledict estat du Senois. Demandant à moy, de Selve, si je sçavois pas bien ceste promesse et si j'en avois rien veu, je luy respondeiz que je n'en avois rien veu et ne la sçavois pas ; il envoya quérir ledict escript, lequel ayant veu et me l'ayant monstré, je luy deistz que je ne sçavois quelles parolles

1. En marge : « Touchant le Sienois ».

Digitized by Google

pouvoint estre passées la dessus entre Vostre Majesté et luy, ne quelle estoit l'intention de Vostredicte Majesté en cest endroict, mais que l'escript ne me sembloit point contenir de prommesse ne d'obligation de bailler le Senois à luy, ne à sa maison. Il insista que si, et voyant que M. le mareschal Strozy se meetoit à dire que l'escript s'entendoit en ceste sorte, et que c'estoit lui qui avoit négotié cela, de peur de rien gaster je ne vouluz passer plus oultre et aymay mieulx me taire que de disputer plus avant de chose dont je ne sçavois poinct clairement vostre intention. Quant à la contribution de l'armée, il nous deist tout résolument que le Pape n'y contribueroit poinct, sinon du jour qu'elle marcheroit en Lombardye, et encores à la rigueur par les termes du traicté, vous, Sire, estant obligé à deffendre Sa Saincteté ; nostredict Sainct Père n'estoit tenu poyer aulcune chose de ladicte déffense, mais qu'il ne se vouloit poinct arrester là et faisoit plus qu'il ne debvoit et qu'il ne meetoit pas à compte de grandes despences qu'il avoit faictes depuis la ligue, que le Pape avoit portées tout seul, et qu'il n'y avoit poinct de propoz de vouloir compter à Sa Saincteté une despence d'armée à commencer dez le mois de novembre, et que ladicte armée ne commenceast qu'à marcher à la fin de décembre ou au commencement de janvier ; et que du temps qu'on le sollicitoit de faire déclarer le Pape l'on ne lui parloit pas tel langaige. Car quand il alléguoit la pouvreté de Sa Saincteté, il sembloit que Vostre Majesté ne vouleist rien d'elle, sinon ladicte déclaration et qu'elle vouleist porter toutes les despences, comme il estoit bien raisonnable, veu que presque tout le fruict et profict de ce qui se debvoit acquérir par la ligue debvoit appartenir à Vostre Majesté ; disant qu'à ceste heure qu'on voit le Pape embarqué et à la guerre, l'on parle aultre langaige et qu'il sembloit, à nous ouyr parler, que nostredict Sainct Père et les siens eussent mandié ceste ligue pour l'amour

Digitized by Google

de Dieu, là où c'estoint eulx qui avoint esté recherchez ; faisant ceste interrogation : « Combien de foys m'a solli-
« cité l'ambassadeur d'Avanson de conduire le Pape à
« ceste ligue et déclaration, pour le plus grand service
« que je pouvois faire au Roy, et vous, M. de Lanssac,
« sçavez bien ce que vous m'en avez dict. » Sur quoy moy, de Lanssac, respondeiz que je ne voulois pas nyer que nous n'eussions désiré ceste confédération et amytié, mais que je sçavois bien aussi que quand la ligue avoit esté faicte et que j'estois pour m'en retourner devers Vostre Majesté, lui en porter les nouvelles, Sa Saincteté et ledict s^r cardinal mesmes m'avoint dict que s'il y avoit au traicté quelque condition qui semblast ung peu dure à Vostredicte Majesté, qu'on la feroit juge en sa propre cause et qu'elle pourroit accommoder les choses comme elle jugeroit estre raisonnable. Ledict s^r cardinal nous deist, en continuant tousjours son propoz, que Vostre Majesté avoit desja jugé en cas tout semblable la contribution de l'armée que nous demandions, disant que nous sçavions bien que les levées des Françoys qui sont en ceste ville avoint esté faictes aulx seulz despens de Vostre Majesté et que le Pape n'avoit contribué à leur despence, sinon depuis le temps qu'ilz ont commencé à lui faire service. Nous lui respondeismes, si Vostre Majesté lui avoit en cela voulu faire ung passedroit et user libéralité, sans y estre obligée, que ce n'estoit pas à dire qu'on nous deubt en aultre endroict de nyer une chose juste et raisonnable. En somme, Sire, nonobstant toutes noz raisons, il ne nous feust possible de lui faire reconnoistre et confesser d'estre obligé à ladicte contribution et nous deist qu'il estoit seur que Vostre Majesté ne disputeroit point cela quand elle auroit ouy ses raisons, et qu'il dépeschoit le s^r Julio Ursin devers elle, auquel il donneroit charge de les vous faire bien au long entendre, cependent que nous regardissions de trouver argent pour fournir par deçà à la despence à la ma-

Digitized by Google

nière accoustumée, et que nous en escripveissions à M. de Lodève, aultrement qu'il en protestoit comme nous. Nous luy deismes que cela estoit tout regardé de nostre costé et que nous n'y sçaurions faire aultre chose que ce qui nous estoit commandé et que M. de Lodève n'en feroit pas moins de son costé et nous envoyeroit argent selon que Vostre Majesté lui avoit ordonné et non pas d'avantaige. Voylà, Sire, où nous en sommes, et n'a tenu à débattre et soubstenir nostre raison que nous n'ayons gaigné nostre cause. Mais tout ainsi que nous ne nous voulons pas rendre à leurs allégations, aussi ne faict ledict cardinal aulx nostres, et soustient sa cause avec plus d'authorité chez soy que nous ne pouvons faire. Quant au faict de la Mirandole, nous n'en avons point voulu renouveller la dispute et n'y sommes point voulu rentrer, pour ce qu'ayant desja mictz ladicte despence en compte pour les moys passez, cela est coulé et passé. Quant à la despence de M^gr le duc de Ferrare, moy de Selve, en ay parlé audict s^r cardinal Caraffe, qui ne m'a poinct faict de difficulté d'y contribuer, mais dict que le Pape donne aussi de sa part entretenement audict s^r duc de Ferrare, et que si Sa Saincteté contribue à la despence que Vostre Majesté faict en cest endroict, il fault que Vostredicte Majesté contribue aussi réciproquement à la despence que faict Sadicte Saincteté pour ledict duc et l'un compte reviendra à l'autre. A quoy Sire, nous eussions peu et pourrions encores réplicquer que Vostre Majesté ayant prins ledict s^r duc de Ferrare au service de la ligue et luy donnant entretenement pour cest effect, il est superflu que le Pape lui donne aultre nouveau entretenement et que cela ne peult red... der à aulcun service de la ligue ; par conséquent que vous n'y estiez point tenu, ains le Pape seul, comme chose voluntaire et qu'il faict de soy mesmes sans besoing ne nécessité. Mais il est à penser, Sire, si nous mectons en avant ceste raison, que cela pourra causer la diminution ou totale extinction

Digitized by Google

de l'entretenement que nostre Sainct Père donne audict duc de Ferrare ; car il est à croyre que Sa Saincteté ne vouldra pas faire ces deux despences de contribuer à l'entretenement que vous donnez audict seigneur duc, et de lui en poyer oultre cela ung aultre à part. Nous toucherons audict cardinal ceste raison pour voir comme il la prendra, et vous plaira, Sire, de nous commander si vous voulez que nous insistions là-dessus, dont nous ne fauldrons de faire ce qu'il vous plaira nous ordonner.

Sire, moy de Selve, receuz hyer les lettres qu'il vous a pleu m'escripre par Le Gobbe, du xxiij du passé ; suivant lesquelles je feus dez le mesme jour visiter M^gr^ le cardinal Caraffe et, présentz M^grs^ de Montmorency et de Lanssac, luy parlay de troys poinctz contenus en vosdictes lettres, du tout conformément à ce qu'il vous a pleu m'en escripre. Le premier feust de la négociation du Camerlingo et du praticque de l'accord dont je lui feitz entendre tout ce qu'il vous avoit pleu me mander là dessus ; adjoignant à l'adviz que je lui donnay de vos forces de terre, l'espérance que vous avez de n'estre pas le plus foible par la mer cest esté. Le secund de l'affaire du conte de Petillan. Et le tiers de la promotion des cardinaulx.

Quant au premier poinct, Sire, il a respondu qu'il estoit fort aise que Vostre Majesté eust prins ceste bonne résolution de ne retarder la préparation et acheminement de son armée pour praticque d'accord qui aye esté menée par ledit Camerlingo, Pacheco ou aultres. En laquelle délibération elle pouvoit bien persister et s'asseurer certainement que toute la démonstration qu'il avoit faite d'escoutter telz propoz et de prester l'oreille à telles praticques, n'estoit que pour essayer d'en tyrer une suspension d'armes. Laquelle d'ung costé il voyoit utile au Pape, pour la grande nécessité où il se trouvoit, et de l'aultre costé estre conforme à la voulonté de Vostre Majesté et aulx recordz que je luy avois donnez de vostre

Digitized by Google

part, et qu'il louoit Dieu de ce que ladicte suspension d'armes s'estoit ensuivye ; de la négociation de laquelle il espéroit que Vostredicte Majesté auroit eu contentement, ayant temps par le moyen d'icelle de faire acheminer bien avant son armée. En quoy il vous supplye très humblement, Sire, de vouloir faire user diligence de vous asseurer de la constante et ferme amytié de nostre Sainct Père et de la fidèle servitude de luy et de tous ses frères, qui persévéreront avec toute leur maison, jusques au dernier poinct de leur vye, à vous estre bons et loyaulx serviteurs et qu'il laisseroit parler qui vouldroit parler et souspeçonner qui vouldroit souspeçonner, mais que ses effectz et la fin et issue de toutes ses actions vous feroint connoistre tousjours qu'il n'avoit cheminé que le bon et droict chemin de vostre service, après cellui du Pape, auquel il estoit tenu et que dez que vostre armée commenceroit à cheminer, il romproit si tost que nous vouldrions toutes pratiques avec les Impériaulx ; et seroit si manifeste et ouverte déclaration, que l'on connoistroit bien qu'il n'estoit aultre, ne vouloit jamais estre que bon Françoys et vostre serviteur, monstrant de se resjouyr merveilleusement de l'espérance que je lui donnois que nous pourrions estre les plus fortz par la mer.

Quant au faict du conte de Petillan, que Vostre Majesté se peult asseurer qu'on lui fera faire son procez par gentz de bien, gardées toutes les formes et solemnités de justice, et que ledict procez faict et parfaict, avant que venir à donner aulcune sentence, vous sera envoyé pour le foire voyr et visiter et en ordonner ce qu'il vous semblera que le cas mérite. Disant que la vye dudict conte estoit fort maulvaise et malheureuse, et plaine de plusieurs vices, et entre aultres d'hérésie et autres cas qui méritoient privation de l'ordre. Je luy respondeiz qu'il avoit esté retenu prisonnier pour infidélité et desloiaulté, et pour avoir eu intelligence et traicté avec les ennemys,

Digitized by Google

et qu'il estoit plus raisonnable de luy faire son procez là dessus, et de voir s'il estoit coulpable de cela ou non, que d'aller rechercher par le menu sur sa forme de vivre et sur les délictz de sa jeunesse, sy l'on le trouvoit bon et fidèle serviteur de qui il le debvoit estre ; mesmement puisqu'on l'avoit appellé icy pour venir au service de nostre Sainct Père, et qu'il y estoit venu franchement. D'avantaige qu'il failloit prendre garde à la seureté de l'estat dudict conte de Petillan et ne despérer poinct sa femme et son filz de pouvoir obtenir quelque bonne issue de son affaire, de peur qu'en ce désespoir ils ne se meissent à chercher party et vouloir disposer de leur estat au préjudice de vostre service. Ce que ledict cardinal approuve, et dict que pour remédier à cest inconvénient, il a envoyé audict Pétillan le s[r] Jehan Anthoine Ursin [1], père de ladicte contesse, vertueux et saige gentilhomme et de qui le Pape se peult bien asseurer, et que pour ceste mesme cause il estoit d'opinion qu'on ne commençast poinct à faire le procez audict conte avant que vostre armée feust bien avant en campaigne et prez d'icy, affin que cela feist demourer en cerveau ladicte contesse et son filz, et affin qu'on eust moyen, en cas qu'ilz vouleissent faire quelque mutation, de se jecter dedans leurs places et s'en faire maistre.

Au regard de la promotion des cardinaux, dict qu'il n'y a personne qui y aye tant d'intérest ne qui la doibve tant solliciter que luy, et que l'une des grâces receues de Vostre Majesté, dont il lui est le plus obligé, est de ce qu'elle procure envers nostre Sainct Père ladicte promotion, qui est tout l'establissement et le fundement de lui et de sa maison. Mais qu'il fault, pour bien faire, différer cela jusques à ce que l'armée commence à marcher, et que lors tout en ung jourg et en ung instant il fera faire ladicte promotion

1. Jean-Antoine Orsini, duc de Santo Gemini, fils de François Orsini, duc de Gravina, épousa Cornélie de Capoue et en eut N... Orsini, mariée à Nicolas Orsini, comte de Pitigliano.

Digitized by Google

à Sa Saincteté, prendre l'ordre au duc de Paliano et au sr Paule Jourdan et commencer d'entrer aulx privations dont Sa Saincteté a souvent parlé. Cependant que nous pourrions estre ensemble et que je lui pourrois présenter une liste telle que bon me sembleroit des personnaiges que je penserois estre dignes de cette promotion, et que lui en feroit une aultre, et que des deux nous regarderions d'en eslire quelque bon numbre de personnaiges, telz que le Pape et Vostre Majesté s'en pourroint contenter. Mais qu'il ne failloit point parler à Sa Saincteté d'en faire pour argent, me disant que je me garderois bien, quand je lui en parlerois, de lui faire mention de cela, car on ne lui sçauroit tenir propoz qui lui feust plus mal agréable ; pareillement que je ne luy nommasse poinct l'évesque de Padoue [1], car il sçavoit bien que Sa Saincteté n'en avoit pas bonne opinion et ne le jugeoit pas digne de ce lieu la, et qu'il ne voyoit pas grand ordre que ceste promotion se peust résouldre avant ces quatre temps prochainement venantz ; mais que cela n'importoit rien, car en tout temps Sa Saincteté pouvoit faire ceste promotion et création, et qu'il s'asseuroit de la lui faire faire lorsque vostre armée commenceroit à cheminer. Mais toute la difficulté estoit de trouver des personnes desquelles l'on peust parler au Pape et que Sa Saincteté peust avoir agréables, dont il failloit que lui et moy communiquissions ensemble. Ce que je lui ay dict que je ferois quand il lui plairoit.

Voylà, Sire, les troys poinctz dont il me semble que j'avois à parler de vostre part, tant audict cardinal Caraffe qu'à nostre Sainct Père, devers lequel j'ay esté ceste après-disnée pour lui en parler, conformément à ce que j'en

1. Francesco Pisani, vénitien de naissance, cardinal dès 1517, cumulait alors à la fois les sièges épiscopaux de Padoue (1524-1567) et de Trévise (1528-1564), et l'archevêché de Narbonne (1551-1563). Il ne peut donc être question ici que de son coadjuteur au siège de Padoue.

Digitized by Google

dictz hyer audict cardinal Caraffe. Et quant audict premier poinct, Sadicte Saincteté est merveilleusement aise, Sire, de ce qu'il vous plaist faire diligenter vostre armée, nonobstant tous les propoz d'accord, dont il s'est parlé, m'ayant dict qu'elle n'eust jamais daigné prester l'oreille à propoz qu'on lui eust sceu tenir de quelque accord qu'on luy eust sceu offrir, si ce n'eust esté par le conseil et record de Vostre Majesté, et pour voir si on en pouvoit tyrer le bénéfice de quelque suspension d'armes, laquelle, en la grande nécessité où il se trouvoit, il voioit lui estre bien utile ; mais que nonobstant cela, il ne se y feust jamais condescendu si vous ne lui eussiez conseillé et si ce n'eust esté pour donner temps et loisir à voz forces de s'acheminer. Que de lui, il n'estoit pas si cruel et si inhumain qu'il ne preferast une bonne paix universelle pour la chrestienté, à la guerre, quelques injures et oultrages qu'il aye receues ; mais qu'il estoit tout résolu qu'il estoit impossible qu'il y peust jamais avoir paix sincère avec les héréticques ennemys de Dieu, jusques à ce qu'on les eust humiliez et chastiés, et que tous leurs partiz n'estoint que tromperies, tant ceulx qu'ilz vous pouvoint présenter, que ceulx qu'ils offroint à Sa Saincteté. Et qu'il failloit, Sire, que ce feust vous qui feissiez la paix avec voz forces de terre et de mer. Et que quand vous auriez chassé les Espagnolz d'Italie, ce qu'il pensoit que vous feriez en moins de temps et avec plus de facillité que vous ne cuydiez, alors il seroit en vous de faire la paix et de la donner bonne et asseurée à toute la chrestienté, qui tiendroit ce bénéfice de Vostre Majesté, et que de lui il ne vouloit ne espéroit point d'aultre paix que ceste-la ; me jurant que par le Dieu vivant, il vous avoit, Sire, si imprimé et engravé en son cueur que quand on lui présenteroit tous les estatz et tous les biens du munde, vous pouviez bien estre seur qu'il ne trouveroit jamais party bon, que ce qui viendroit de vostre main, et qu'il vous prioit de tenir cela pour si certain que

Digitized by Google

vous n'y feissiez jamais doubte ; et qu'il vous pleust de faire diligenter la venue de vostre armée, sans l'engaiger ne faire arrester en Lombardye à aultre entreprinse. Me répétant tous les discours qu'il m'a souvent faictz, et dont je vous ay adverty, de ce qu'il désire faire pour Messeigneurs voz enfantz et des privations qu'il est résolu user, me disant pour conclusion, Sire, que vous feissiez estat de n'avoir poinct ung meilleur François en vostre royaulme, ne qui vous voulust plus de bien que luy. Et qu'il vous remercyoit infinement des bonnes consolations qu'il vous plaisoit lui donner ez travaulx où il se trouve, et par parolles et par effect. Et en me discourant des choses que Vostre Majesté pouvoit et debvoit faire pour abbaisser le roy d'Angleterre, m'a dict qu'il failloit que vous chercheissiez les moiens de lui lever le pays de Flandres, qui estoit de vostre subjection et obéissance, et où les peuples estoint si mal contentz des Espaignolz qu'il n'estoit possible de plus, et que, si vous vouliez y entendre pour vous, qu'il lui sembleroit bon de sussiter quelc'un des enfantz du roy des Romains et lui donner en mariage l'une de Mesdames voz filles, et lui ayder à se faire seigneur de cest estat qui estoit si beau et si riche, qu'il auroit de grâce de vous estre bon vassal et se remectre soubz vostre subjection et obéissance pour devenir si grand seigneur. Et de l'adviz que je luy ay donné du moyen par lequel vous espériez d'estre le plus fort sur la mer cest esté, il m'a monstré d'en estre fort aise et me l'a fort loué et approuvé. Quant au conte de Petillan, Sire, il m'a asseuré que le procez lui sera faict par gentz de bien, selon tout droict et justice, et qu'il vous sera envoyé pour en estre le juge. Et que Vostre Majesté se peult bien proumectre que Sa Saincteté n'est pour faire, en cest endroict ne aultre où Vostredicte Majesté puisse avoir quelque intérest, que selon vostre désir et satisfaction. Touchant la promotion des cardinaulx, nostredict Sainct Père m'a dict, Sire, qu'il désiroit grandement de la faire

Digitized by Google

pour deux raisons : l'une, pour ce qu'il vouloit asseurer ce Sainct Siège, durant son vivant, de n'avoir à tumber après sa mort en puissance d'héréticques et scismaticques ; l'aultre, que connoissant combien Vostre Majesté et tous les Roys de France ont tousjours esté protecteurs et déffenseurs de ce Sainct Siège, il lui semble bien raisonnable d'user ce moyen pour asseurer Vostredicte Majesté de la constante et perpétuelle amytié de ce Sainct Siège, non seulement durant sa vie et pontificat, mais encores durant le temps des papes qui seront après luy, lesquelz il ne pense pas estre si bons serviteurs de Dieu et de son Eglise qu'ils doibvent estre, s'ilz ne vous portent pareille amour que lui. Et que je vous pouvois asseurer de deux choses là dessus : l'une, qu'il est délibéré de faire, et au plus tost qu'il pourra, ceste promotion ; l'aultre, que ceulx qu'il fera cardinaulx, quand ilz auroint toutes les bonnes et dignes qualités du munde, s'ilz n'ont ceste là quand et quand de vous estre fidèles et agréables, ilz se peuvent asseurer de n'y entrer poinct. Mais que surtout il failloit qu'il regardast de mectre en ce lieu la gentz qu'il y peust promovoir avec son honneur et sa conscience, et qu'il y avoit de la difficulté à les trouver telz qu'il vouldroit bien ; et que cela estoit cause qu'il ne s'en pouvoit si tost résouldre, avec ce qu'il avoit tousjours esté tellement travaillé et ennuyé et estoit encores, qu'il n'avoit bonnement peu penser à cela ; s'estant trouvé et trouvant encores comme assiégé et presque la gorge soubz le pied de son ennemy. Mais que doresenavant il y vouloit vacquer et s'en résouldre, combien que ce ne pouvoit estre pour ces Quatre Temps prochains, à cause de la briéfveté du temps, mais que ce seroit le plus tost qu'il lui seroit possible ; m'ayant pryé de penser à lui nommer quelques personnaiges vertueux et gentz de bien de la qualité que je voyois qu'il les demandoit, et s'il estoit possible qu'ilz ne feussent point absenz ; car il désiroit que ce feussent gentz qu'il peust

Digitized by Google

connoistre et examiner pour la descharge de sa conscience, et que je ne les nommasse à personne vivant que à luy-mesmes ; et qu'il failloit que nous en parlissions et discourissions ensemble plus d'une foys ; et après qu'il se seroit résolu de quelque numbre suffisant, il me donneroit charge de vous en advertir secrettement par chiffre pour sçavoir vostre voulenté : et lors il les feroit cardinaulx. Je luy ay dict, Sire, qu'il me sembloit que le s^r de Vineuf lui avoit porté une liste de la part de Vostre Majesté, contenant ceulx qu'elle luy avoit nommés pour estre honorés de ce degré. Il m'a dict qu'il estoit vray et qu'il vouloit revoir ladicte liste et penser à ceulx là et à d'aultres, que je lui pouvois nommer, et qu'il y en avoit ung desdicts nommez de Vostre Majesté qui estoit mort. Ce que je pense, Sire, qu'il vouloit entendre de M. de La Caze. C'est en substance, Sire, ce qui est passé en ceste audience.

Sire, nous avons veu ce qu'il vous plaist nous escripre, dudict xxiij^e, touchant la contribution de la despence de la Mirandole, dont nous ne sommes vouluz rentrer en auleun propoz avec M^gr le cardinal Caraffe, tant pour ce qu'il ne nous est possible de luy parler plus vifvement ny avec plus de raisons la dessus, que nous avons faict par deux ou troys fois que, pour ce qu'ayant jusques icy passé la despence de ladicte Mirandole en noz comptes, et y ayant par ce moyen Sa Saincteté contribué sa part, nous n'avons que faire, ce nous semble, de resveiller ceste dispute. Et quant à la despence de Ferrare, vous verrez, Sire, par ceste lettre ce que nous en avions desja dict, avant qu'avoir veu ce qu'il vous a pleu nous en escripre ; pour à quoy satisfaire, Sire, nous ne fauldrons, au premier jour, d'en reparler de nouveau audict cardinal Caraffe et de faire nostre plain debvoir d'en tyrer la résolution que vous désirez. Et vous plaira croyre, Sire, que, si telles difficultés ne se résolvent par deçà à vostre contentement et satisfaction sans que vous ayez la poine d'en ouyr parler,

Digitized by Google

il ne tient à nous, ne à ministre que vous ayez icy, ne à diligence que nous puissions user pour vous rendre content de nostre service ; car nous n'avons rien plus cher en ce munde, et ne tient à la lecture du traicté, ne à l'entendre et interpréter de nostre costé, tout ainsi, Sire, que vous l'entendez, que telles difficultés ne se vuident par deçà sur le champ [1]. *Mais le plus souvent l'on n'en veult croire ne nous, ne noz raisons ; et quant vostre bon plaisir sera de considérer avec qui nous avons à négocier, vous ne trouverez pas estrange si nous n'en obtenons tousjours ce que nous voullons, pour le moins sommes nous seurs que on ne nous a jamais faict fleschir, ne confesser chose au préjudice de vostre service, comme nous ne ferons à l'advenir, si Dieu nous garde l'entendement.* Quant à la despence qui se faict icy, nous vous pouvons asseurer, Sire, encores qu'elle soit plus grande que nous ne vouldrions, qu'il ne tient à recorder ce qu'il nous est possible pour la diminuer. Toutesfoys, moy de Lanssac, vous puis asseurer que, ce qui est mitz en compte est véritable et va en ladicte despence ; ayant usé toute la diligence que j'ay peu pour le bon mesnaigement d'icelle. Au regard des soldatz de deça, qu'il vous plaist ordonner estre payez doresenavant selon l'ordonnance faicte par Vostre Majesté, auparavant la trefve, il vous plaira entendre, Sire, que, avant la réception de vostredicte lettre, l'on avoit desja faict la paye desdicts soldatz pour ce moys ; qui sera cause que nous attendrons au moys advenir à praticquer ladicte ordonnance. Mais d'aultant, Sire, qu'à la vérité les pouvres soldatz ne peuvent vivre de leur solde pour l'extrême chereté de toutes choses et que nous voyons vostre vouloir estre de leur subvenir, nous regarderons pour cedict mois de les contenter avec quelque petit don et subvention, qu'on leur fera oultre ce qu'ilz ont receu.

1. Le passage en italique est chiffré dans la dépêche.

Digitized by Google

Sire, ce matin est venu vers nous le Fantuccio, qui va devers le roy d'Angleterre de la part de Mgr le cardinal Caraffe, prendre congé de nous. Et nous a demandé si nous avions rien à luy dire et recorder pour vostre service. Nous lui avons respondu, après l'avoir remercyé de ce bon office, que nous pensions qu'il communiqueroit le faict de sa négociation à Mgr de Bassefontaine, vostre ambassadeur, qui estoit si saige et advisé, et qu'il trouveroit si gracieux et honneste, qu'il seroit fort aise d'avoir affaire à ung tel personnage, et qui le sçauroit bien conseiller en amy et en homme qui connoissoit fort bien la court de delà. Il nous a fait ung discours contenant en somme que sa commission estoit plus tost pour n'aller rien faire et pour temporiser et faire le malade par chemin que pour faire quelque chose. Et qu'on lui avoit commandé de ne faire que troys postes par jour et de faire le malade quand il seroit à Bouloigne ; mais qu'il nous voulaist bien dire, comme bon serviteur du Pape et le vostre, qu'ayant Vostre Majesté ung Pape tant sien et sy résolu à ne faire que ce que vous lui conseillerez qu'est nostre Sainct Père, Vostre Majesté feroit ung grand péché de n'user envers luy, en la grande nécessité où il se trouve, de grande charité et grande prudence. Que la charité consistoit à secourir Sa Saincteté vertueusement avec voz forces et vostre puissance, pour la mectre hors de la nécessité où elle estoit, et ne la laisser pas précipiter en ung danger pour la laisser là et l'abandonner. Que la prudence estoit de considérer quel inconvénient ce pouvoit estre à Sadicte Saincteté, d'avoir refuzé une bonne et honnorable paix en cas que le secours de vostre armée ne produisist tel effect et bénéfice à Sadicte Saincteté, comme l'on espéroit ; lequel cas advenant, l'on donneroit blasme à Vostre Majesté, ou d'avoir débilement secouru Sadicte Saincteté et avoir usé peu de charité, ou de l'avoir mal conseillée et avoir mal préveu les inconvéniens, où Sadicte Saincteté se pré-

Digitized by Google

cipitoit pour l'amour qu'elle vous porte. Et qu'en l'honneur de Dieu et pour le bien de la chrestienté, vous y voulissiez bien penser. Nous luy avons respondu, Sire, que vous n'aviez jamais presque faict guerre que meu de charité et du besoing d'aultruy plus tost que du vostre ; luy en allégant les exemples, et que à présent estant en bonne et ferme résolution d'observer la trefve, vous estiez tyré à la guerre en despit de vous, tant par les injures qu'on avait faictes au Pape, que par les pryères et sollicitations de Sa Saincteté, au seul arbitre et voulenté de laquelle vous aviez tousjours mitz et mectiez encores et la paix et la guerre, et l'eslection de se servir de voz forces pour l'ung ou l'aultre effect, selon qu'il luy trouveroit plus à propoz. Car de vous, vous n'aiez querelle que la sienne, et que nous ne sçaurions pas quelle plus grande et libéralle charité se pouvoist démonstrer que ceste là. Au regard de la prudence que, qui auroit bien observé voz actions passées et comme vous aviez conduict voz affaires depuis vostre advénement à la couronne, pourroit connoistre que Dieu vous en avoit pourveu aultant que nul aultre prince du munde, de sorte qu'il n'y avoit homme de bon entendement qui en deubst estre en doubte. D'avantaige que nostre Sainct Père n'estoit pas ung enfant, ains ung des plus saiges, lectrez et experimentez princes ecclésiasticques qui aye jamais esté, et que c'estoit à lui à bien connoistre et choisir ce qui lui estoit le plus utile et nécessaire, et qu'il trouveroit tousjours en Vostre Majesté et bon conseil et bon secours et ayde.

Vous aurez icy, Sire, ung long discours de ce qu'il nous a semblé estre digne de vous mander par ce courrier présent porteur, que nous pensons debvoir estre devers Vostre Majesté avant l'arrivée du s^r^ Julio Ursin, n'ayantz aultre chose à adjouster à ce que dessus, sinon que le duc d'Albe s'est retyré à Naples avec la pluspart des barons et seigneurs qui estoint avec luy et beaulcoup de la cavallerie, ayant

Digitized by Google

laissé quatre enseignes d'Espaignolz à Hostie et ès fortz d'environ, qui ne montent, comme l'on dict, pas iiij^{c} hommes. Et pense l'on qu'il a cassé et licencié la pluspart des Italiens, et si peu qu'il en a retenu avec les Espaignolz, qui ne sont pas plus de xv^{c}, il les mect en garnison ès places qu'il a prinses icy entour. Et a dict Sa Saincteté ce jourd'huy, à moy de Selve, qu'il estoit mort fort grand numbre de chevaulx ausdicts Impériaulx et que tant lesdicts chevaulx que eulx avoint enduré de grandes nécessités et qu'il croyoit bien que cela les avoit faict condescendre à la trefve de quarante jours. Aussi m'a dict Sadicte Saincteté qu'elle avoit adviz que les gallères qui portoint les Allemantz pour se venir joindre avec le duc d'Albe, s'en estoint retournéez devers *Lespecie* [1] et Gennes, reporter lesdicts Allemantz pour servir aulx affaires de Lombardye.

Sire, nous pryons le Créateur vous donner en parfaicte santé et prospérité très longue et très heureuse vye.

De Rome ce ix^{e} de décembre MV^{c}LVI.

Sire, nous pensons que l'adviz de nostre Sainct Père du retour des gallères et Allemantz soit véritable, car nous venons d'avoir lettres de M. de Montluc [2] du viij^{e} de ce moys, qui nous mande que l'armée de mer estoit toute retournée à Gennes et qu'il n'y a plus rien à l'Elbe et à Plombin, et que le duc de Florence a cassé xv^{c} hommes qu'il avoit audict Plombin, de sorte qu'il n'y a rien plus dont il faille doubter du costé de la maremme de Sienne. Quant à ce qu'il vous plaist nous mander, Sire, que M. le mareschal Strozy et M. de Montluc en l'absence l'ung de l'aultre ayent le commandement sur les gentz de guerre que vous poyés et leur facent faire les monstres, selon voz ordonnances, sans que les ministres du Pape s'en meslent, mondict s^{r} le ma-

1. La Spezzia.
2. Ces lettres ne figurent pas dans les *Lettres de Blaise de Monluc*, édit. de la Soc. de l'hist. de France.

Digitized by Google

reschal, qui a veu ledict article avec toute la lettre, vous y pourra respondre, comme de chose qui le concerne. Bien vous voulons nous asseurer, Sire, que nous ne fauldrons de conseiller et conforter tousjours mondict s^r le mareschal de entreprendre ceste charge, tant pour le bien du service de Vostre Majesté que pour ce que c'est vostre vouloir ; et de faire instance à M^gr le cardinal Caraffe de l'en laisser faire. Mais nous ne vous vouldrons pas asseurer, ne que ledict s^r cardinal Caraffe soit pour en laisser faire mondict s^r le mareschal Strozy seul, sans que les ministres du Pape s'en meslent, ne que mondict s^r le mareschal veulle aussi s'en mesler, s'il n'en peult du tout faire à sa mode et comme il luy plaira. Ce qui est plus que raisonnable, aultrement il ne sçauroit remédier aulx abbuz qui se peuvent faire. Quant aulx commissaires et contrerolleurs, ledict s^r mareschal et moy, de Lanssac, en avons tousjours mictz partout, comme aussi a faict le cardinal Caraffe pour le Pape. Nous eussions bien voulu, Sire, durant ceste trefve diminuer la despence et le numbre des gentz, et l'avons proposé à M^gr le cardinal Caraffe, et en commun et chacun de nous en particulier. Mais il ne lui semble poinct qu'il se doibve de rien diminuer pour encores, jusques à ce qu'il voye plus clairement quelles forces l'ennemy se resouldra à tenir autour de ceste ville. Estant encores ledict ennemy demeuré armé, combien que nous pensons le numbre de ses gentz estre fort diminué, quand ce ne seroit que pour ceulx qui s'en vont et se cassent voluntairement eulx mêmes, tant Espaignolz que aultres, ayant dict hyer nostre Sainct Père, à moy de Selve, qu'il y avoit tout plain d'Espaignolz de ceulx que le duc d'Albe a laissez icy autour en garnison, qui s'enfouyoint et demandoint congé à Sa Saincteté de passer par son estat ; ce qu'elle leur accordoit voulentiers, combien qu'elle pensoit qu'ilz ne se retyroint ailleurs qu'en Lombardie ; mais qu'elle jugeoit que cela ne feroit pas numbre qui peust de guères servir à

Digitized by Google

empescher le passaige de Mgr de Guyse. Là ou icy auprès, ilz lui faisoint beaulcoup de naisance, et si pouvoint tous jours, estantz par deçà, servir à la deffence du royaulme de Naples, pour laquelle ilz ne sçauroint faire aulcun service estantz bien loing.

C'est du dixiesme de décembre 1556.

---

286. — 10 décembre 1556. — Lettre de MM. de Lanssac et de Selve au duc de Guise. (Bibl. nat., F. Moreau, 774, f° 288. Orig.)

Monseigneur, nous faisons présentement au Roy une dépesche pour respondre à celle que le courrier Gobbe nous a porté de Sa Majesté et par mesme moyen n'avons voullu faillir de respondre aux lettres qu'il nous a portées de vous du xxve du passé, desquelles nous vous remercions très humblement. Vous advisant, Monseigneur, que nostre Sainct Père et Mgr le cardinal Caraffe auxquels moy de Selve en ay faict entendre le contenu, en ont esté fort ayses et seront encores plus quand je leur pourray porter nouvelles de vostre arrivée en Piedmont, et de l'acheminement de vous et de vostre armée; car il n'est rien que tant ils désirent, m'ayant encores hyer commandé nostre Sainct Père d'escripre de sa part au Roy qu'il s'asseure de trouver tousjours Sa Saincteté très constante et ferme en son accoustumée estroicte amytié et confédération, et que quelque propos d'accord que le Roy d'Angleterre et ses ministres luy facent tenir, quand ils luy présenteroint tous les partis du monde, il n'en trouvera jamais ung bon, s'il ne vient de la propre main du Roy. Et vous pouvons bien dire, Monseigneur, que sy Sa Saincteté a veine qu'y tende à accord avec ledict roy d'Angleterre, il y a beaulcoup de gentz trompez et nous en ce nombre. Car nous ne pensons pas qu'il y entende, à tout le moins tant qu'il se verra moyen ou esperance d'avoyr la raison de ses ennemys par les armes. Pour le moings s'il fault croyre à

Digitized by Google

la foy d'ung pape et à de bons sermentz ; moy de Selve vous puis asseurer, Monseigneur, qu'il m'en renouvela encore hyer bien expressément de bonnes et grandes promesses, me priant fort de solliciter et le Roy et vous de diligenter vostre passaige en Italye avec vostre armée qu'il désireroit s'il estoit possible estre sur cest estat de l'Eglise avant la fin de la tresve de quarante jours quy viendra à expirer envyron le sept ou huictiesme du moys prochain. Nous vous avons amplement adverty par M. de Morette de ladicte tresve et de toutes aultres choses de deça, et vous avons envoyé deux brefs de nostre Sainct Père, l'ung contenant vostre pouvoyr de général pour Sa Saincteté en l'absence de Mgr le duc de Ferrare, l'aultre addressé au duc de Parme pour luy estre par vous envoyé, quand vous verrez qu'il sera temps et non devant, affin qu'il vous donne seur passaige, vivres, logements et toutes aultres commodités pour vostre armée. Et fault, Monseigneur, que le dict bref soyt présenté en présence de nottaire et tesmoings et que vous rettiriez acte de la response que fera le dict duc de Parme pour l'envoyer, s'il vous plaist, à Nostre Saint Père avec vostre première dépesche.

Quant aux nouvelles de deçà, le duc d'Albe s'est depuis la tresve retiré à Naples avec les principaux seigneurs et barons et grande partie de la cavallerie, laquelle a grandement souffert et faict perte de plus de sept centz chevaulx. Il a laissé quatre enseignes d'Espaignolz qui sont environ quatr ecentz hommes à la garde d'Hostie et des fortz qu'il faict à la bouche de ceste rivière. Le reste de ses Espaignolz et une partie des Italiens et de la cavallerie qu'il avoyt, il lez a réunitz en garnison ez places qu'il a prinses icy autour comme Valmontone, Vicovaro, Anagny et aultres.

Nous avons envoyé exprès sur lez lieux pour sçavoyr à la vérité quelles gens il y a, et ne fauldrons de vous en advertir. Le Pape deist hyer à moy de Selve que leurs gal-

Digitized by Google

laires et les Allemantz qui estoient dessuz pour se venir joindre au duc d'Albe s'en estoint retournés devers Gennes, et que lesdicts Allemantz s'en alloient pour servir en Lombardie et en Piedmont, ce que nous pensons estre véritable par adviz conforme que nous venons d'en avoyr de M. de Montluc.

Monseigneur, nous supplions le Créateur vous donner en parfaicte santé et prospérité très longue et très heureuse vie.

De Rome le x^e^ jour de décembre 1556.

Voz très humbles et très obéissans serviteurs. — Odet de Selve. — Lanssac.

A Monseigneur, Monseigneur le duc de Guise, pair et grand chambellan de France.

---

287. — 19 décembre 1556. — Lettre de MM. de Selve et de Lanssac au duc de Ferrare. (Arch. de Modène, etc. Orig.)

Monseigneur, M. de Rambouillet doibt estre le porteur de ceste lectre, par le quel vous serez sy bien et amplement adverty de toutes lez occurences de deça que ce seroyt faire tort à sa suffisance et vous donner poine superflue de vous en faire aultre discours par escript. A ceste cause, Monseigneur, nous nous remectons à ce que nous l'avons prié vous en dire à bouche, qui est tout aultant que nous vous en sçaurions racompter nous mesmes sy nous estions prez de vous.

Monseigneur, nous supplions le Créateur vous donner en parfaicte santé et prospérité très longue et très heureuse vie

De Rome le xix^e^ de décembre 1556.

Voz très humbles et très obéissantz serviteurs. — Odet de Selve. — Lanssac.

A Monseigneur, Monseigneur le Duc de Ferrare, lieutenant général pour le Roy en Italye.

Digitized by Google

288. — 24 décembre 1556. — Lettre chiffrée du duc de Guise[1] à MM. de Selve et de Lanssac. (Archives de Modène, etc. Copie.)

Messieurs, je vous ay cy devant advertiz de mon arrivée en ceste ville[2] où j'ay séjourné jusques à présent pour donner ordre aux provisions de gent que j'avois à emporter avec moi dont dans demain je serai entièrement satisfaict pour partir dimanche[3] et me rendre en Piedmont vers le..... de ce mois[4], suivant ce que je vous ay desja escript, où incontinant le seigneur le mareschal de Brissac et moi ne fauldrons à rompre ainsi que nous est comandé, pour avec les forces dudict seigneur mareschal m'acheminer à mon passaige auquel ne perderai une seule heure de temps, et de tout ce qui succedera audict Piedmont vous donerai advix de jour à autre.

A Messieurs de Selve et de Lanssac.

---

289. — 31 décembre 1556. — Lettre du duc de Guise à MM. de Selve et de Lanssac. (*Mémoires-journaux du duc de Guise*, coll. Michaud, p. 265.)

Messieurs, j'ay receu les lettres que vous m'avez escrites auxquelles j'ay tousjours différé de répondre jusques à mon arrivée en ce lieu où j'ay aujourd'huy reçeu les vostres. Par lesquelles j'ay veu le partement du

---

1. Cette lettre est certainement du duc de Guise et sa date approximative nous est fournie par une lettre datée de Lanslebourg, du 26 décembre 1556, et adressée à M. de Saint-Laurent, dans laquelle le duc de Guise écrit : « Je me délibère passer demain la montaigne et aller coucher à Suze ». (*Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 321.)

2. Nous avons tout lieu de penser qu'il s'agit ici de Lanslebourg, petite ville située au milieu des Alpes, sur la route de Modane à Turin par Suze, d'où le duc de Guise écrivit au roi le 24 décembre 1556. (*Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 320.)

3. 27 décembre 1556.

4. Le duc de Guise arriva en Italie dans les premiers jours de l'année 1557. (Pietro Nores, *Guerra degli Spagnúoli contro Papa Paolo IV.* Archivio Storico Italiano, t. XII, p. 161.)

Digitized by Google

cardinal Caraffe pour aller à Venise[1], et par vos préceddentes l'opinion et résolution en laquelle nostre Saint-Père estoit de n'entrer jamais en accord avec les ministres du roy d'Angleterre, que ne vienne de la propre main du Roy, ce que j'ay esté très ayse d'entendre, me semblant que n'eussiez mieux ny plus dextrement pu vous conduire que vous avez faict pendant cet abbouchement ; et pour oster l'oppinion que Saditte Saincteté pourroit avoir conceu de ne voir encore les forces de Sa Majesté si avancées qu'elle pensoit par ce que je luy en avois mandé, je vous prie de luy dire de ma part comme dès le 29 je suis en cette ville[2] où j'ay trouvé la pluspart de mes forces[3] et attens le reste dedans quatre ou cinq jours, n'ayant esté en leur puissance de dilligenter davantage, estant quasy incroyable quelles peynes et travaux les soldats ont souffert, par les chemins, des gelées et orages qu'il a faict pendant deux mois, joinct qu'il avoit esté donné congé à une partie de la gendarmerie pour se retirer en leurs maisons pour s'y rafraichir quelques jours, ayans pendant ces dernières guerres esté employez hyvert et esté. Néantmoings je vous prie

---

1. Le cardinal Caraffa quitta Rome le 15 décembre 1556, envoyé par le pape à Venise. Le but avoué de sa mission était de remercier la Seigneurie pour les efforts qu'elle avait tentés en faveur de la conciliation ; mais, en réalité, cette démarche avait seulement pour but d'attirer la République dans la ligue conclue entre le Saint-Siège, la France et Ferrare. Les ministres du roi de France à Rome, et particulièrement M. de Lanssac, s'étant plaints de n'avoir été ni consultés, ni prévenus avant le départ du cardinal Caraffa pour Venise, et Catherine de Médicis ayant pris auprès de Henri II la défense du cardinal, celui ci la remercia et ne laissa pas d'exprimer en même temps tout son mécontentement contre Lanssac. « Désormais, disait-il, je ne lui communiquerai plus rien ; car je me défie de lui, et je connais ses mauvaises dispositions à mon égard... » Cette lettre, datée de Venise, du 26 décembre 1556, qui est conservée à la Bibliothèque Casanatense à Rome, a été publiée dans l'appendice du livre de Georges Duruy, *Le cardinal Carlo Caraffa*, p. 381.

2. Sans doute Suze.

3. Son armée se composait de 12.000 fantassins, dont 7.000 Français et 5.000 Suisses ou Gascons. La cavalerie comptait 400 hommes d'armes et 800 chevau légers.

Digitized by Google

asseurer Sa Saincteté que je partiray le 15 janvier avec M. de Tavane[1], qui doit venir avec moy au lieu de M. de Termes qui est indisposé, pour estre sur l'Estat de l'Eglise le plus tost qu'il me sera possible, en sorte que sadite Saincteté entendra des nouvelles telles qu'elle désire, avec l'ayde de M. le mareschal de Brissac qui a commandement non-seulement de m'y favoriser, mais de rompre et tenir la campagne quand nous serons passez, en sorte que j'espère que, quelques peynes et travaux que cette armée a souffert, la mener à M. le duc de Ferrare et en son absence la présenter à Sa Saincteté, sy autre fortune ne nous survient au passage, autant belle pour luy faire service qu'elle sçauroit désirer, tous les soldats étant délibérez de n'espargner leur vie pour le service du Saint Siège. Et d'autant que je suis adverty que le cardinal Caraffe me voudroit bien veoir avant son retour à Rome, il me semble devoir envoyer le sieur de Fourquenvaulx vers luy de ma part, le visiter et le prier que je le puisse veoir en lieu où M. le duc de Ferrare se puisse aussy trouver, pour conférer ensemble de toutes choses et l'advertir de ses menées et partialitez, et l'induire à marcher d'un autre pied envers Sa Saincteté qu'il n'a faict jusqu'icy [2]. Et sur ce, etc. »

---

1. Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, né à Dijon en mars 1509, mort au château de Sully le 19 juin 1573. D'abord page de l'écurie du roi, puis gardien des gendarmes de la compagnie de M. d'Acier, il se signala dès 1536 en diverses rencontres et prit une part active à toutes les guerres du temps. Il était maréchal de camp dans l'armée du duc de Guise quand Henri II lui confia la lieutenance générale du gouvernement de Bourgogne, par lettres du 13 novembre 1556. Il fut créé maréchal de France en novembre 1570, par lettres datées de Mézières, et fait gouverneur de Provence et amiral des mers du Levant en 1572. — On peut consulter sur lui les *Mémoires* publiés par son second fils Jean de Saulx et le livre de Léonce Pingaud, *Les Saulx-Tavannes*, Paris, 1876, in-8°.

2. Dès ce moment il est à croire que le duc de Ferrare, qui ne désirait qu'une entreprise contre Milan, Parme ou Florence, devinant l'intention du cardinal Caraffa de diriger les armées françaises vers le royaume de Naples, commençait à vouloir se dégager de la ligue. (Georges Duruy, *Le cardinal Carlo Caraffa*, p. 219.)

Digitized by Google

290. — 2 janvier 1557. — Extrait d'une lettre de MM. de Selve et de Lanssac à M. de Lodève. (Bibl. nat., F. fr. 20522, f° 87. Copie.)

Icy n'y a rien de nouveau depuis noz dernières lettres, sinon que le duc d'Alve s'en est allé en l'Abruzzo, tant pour donner ordre à sa frontière de ce cousté là que pour surprendre s'il luy est possible quelcune des places de l'Eglise en la frontière de la Marque comme Ascoli ou Fermo, afin de nous fermer l'entrée que nous pourrions avoir par là au royaulme de Naples. Le marquis de Montebel, qui estoit icy, est aujourd'huy party pour y aller donner ordre, et y remédier tant que trois mil hommes de pied et environ trois cens chevaulx qu'il a là se pourront estendre; et s'il luy en fault davantaige, l'on luy en pourra envoyer d'icy sans faire nouvelle levée, car nous pensons bien que pour cest yver les enemys ne nous feront guères plus forte guerre qu'ils ont faict du costé de deçà. Les Alemans qui furent prêts à embarquer pour se venir joindre audict duc d'Alve et qui avoient esté renvoyez en Lombardye comme le bruict estoit icy, sont finallement à ce qu'on dict passez ces jours derniers à Gaieto[1] et sont, à ce que nous avons entendu, en nombre de mil cinq cens Alemans, cinq cens Espagnolz et environ quatre ou cinq cens Italiens que le duc d'Alve doibt, ce dit-on, faire incontinent marcher vers l'Abruzzo où ils le doibvent venir trouver[2]. Cependant M. le mareschal Strozzi, avec quelque nombre des gens que nous avons icy, va essayer pendant que la tresve nous dure, de mettre des vivres dedans Paliano et Veletri où, encores qu'il y en aye bonne provision, toutefois ce qui y sera mis de plus n'y pourra que de beaucoup servir et estre bien séant.

De Rome le ij[e] de janvier 1557.

1. Gaëte, place d'Italie très fortifiée, avec port sur la Méditerranée, à soixante-dix kilomètres de Naples.

2. Voy. la lettre de D. du Gabre au roi, datée de Venise, le 4 janvier 1557 (et non 1556), édit. Vitalis, p. 125.

Digitized by Google

291. — 2 janvier 1557. — Lettre de MM. de Lanssac et de Selve au connétable de Montmorency. (Bibl. nat., F. fr. 20644, f° 61. Copie.)

Monseigneur, depuis que nous vous avons escript du 30e du passé, nous n'avons autre chose apris digne de vous être mandé, sinon que avant hier je parlay à nostre Sainct Père touchant le fait du comte de Petillan, selon ce qu'il vous a pleu m'en escripre par voz dernières lettres du 7e dudit mois ; et montra Sa Sainteté de prendre à très bonne part ce que je luy en ficz entendre du tout conforme à ce qu'il vous avoit pleu m'en mander. Je luy parlay aussy au nom du Roy de la promotion de Mgr de Beizières [1] luy remonstrant le désir que Sa Majesté a qu'il luy plaise la gratiffier de ladite promotion, la seureté et fidélité que Sa Sainteté doibt prendre pour son service et celuy du Saint Siège en la personne dudit sr de Beizières et que l'obmission qui avoit este faite d'en faire prière à Sa Sainteté par cy devant n'avoit esté que pour la grande et longue maladie qu'il avoit eue dont l'on n'espéroit aulcune convalescence, de sorte qu'il sembloit qu'il y avoit plus de lieu de luy souhaitter de la santé que de luy procurer des honneurs, et que cela avoit gardé le Roy d'en parler jusques à présent qu'il se portoit beaucoup mieulx, et ay accompagné ceste requeste des autres considérations que j'ay pensé pouvoir aider à y bien disposer Sa Sainteté, allégant le grand plaisir que la Royne en recepvroit et l'obligation que M. le maréchal Strozy auroit cause en avoir à Sa Sain-

1. Laurent Strozzi, frère du maréchal Pierre Strozzi, né à Florence en 1523, mort à Avignon le 14 décembre 1571. Il avait débuté comme ses frères par la carrière des armes ; entré bientôt dans les ordres, la faveur de Catherine de Médicis, sa parente, lui valut plusieurs bénéfices et, le 5 décembre 1547, il fut pourvu du siège épiscopal de Béziers et de la charge de conseiller d'Etat. Enfin Paul IV, dans le consistoire du 15 mars 1557, lui conféra la pourpre cardinalice. Plus tard Laurent Strozzi occupa successivement les archevêchés d'Alby (1561) et d'Aix (1568). Voir sur lui l'ouvrage de Mme Bessand-Dessolles, *Les évêques italiens de l'ancien diocèse de Béziers (1547-1669)* ; Toulouse-Paris, 1901, gr. in-8°, avec portraits, pp. 1 à 177.

Digitized by Google

teté, tous lesquels propos Sadite Sainteté m'a monstré entendre et recevoir très volontiers, me disant qu'elle recepvoit toutes les recommandations qui venoit de la part du Roy, comme du plus cher fils qu'elle aye en ce monde et qu'elle s'efforceroit tousjours en tous endroits de grattifier et complaire Sa Majesté autant qu'il luy seroit possible, et d'aultant plus qu'elle pensoit par mesme moyen faire chose agréable à la Royne de qui il n'est possible de parler avec plus d'honneur et de louange que Sadite Sainteté parle toutes les fois qu'il eschet en faire mention. Me disant oultre à ce propoz qu'elle aymoit et estimoit M. le maréchal Strozy non moins que s'il estoit son propre nepveu, et que quant à l'amour elle ne sçauroit mettre différence entre luy et le duc de P[aliano]ny d'un auquel des deux elle voudroit plus de bien. Par lequel langaige et autres fort gratieuses parolles que Sadite Sainteté m'a usées là dessus, il semble qu'elle aye voulu plus tost donner espérance de debvoir faire sadite promotion que aultrement, combien qu'elle ne m'en a donnée aulcune et attendu expresse ne principalle. Je n'ay point encores voulu parler à Sadite Sainteté de la dispense de l'abbaye de Chaulmes [1] pour le frère du s[r] de Griffon [2], pour ce que ceulx qui se meslent icy de cest affaire désirent qu'on attende le retour de M[gr] le cardinal Caraffe pour en parler, estimant qu'ils pourront estre beaucoup aydés de luy et favorisez en ceste expédition. Ce que de ma part je pense, et dès qu'il sera arrivé je ne fauldray

1. L'abbaye bénédictine de la Chaulme au diocèse de Sens (Seine-et-Marne). La *Gallia christiana* (t. XII, col. 184) ne mentionne comme abbés à cette époque que Jean Prudhomme, moine venu de Fécamp, nommé le 29 octobre 1532 et qui vivait encore en 1550, et Jacques Lepreuvier, qu'on rencontre en 1561.

2. Henri II avait un valet de chambre favori nommé Griffon dont parle Brantôme (t. IX, p. 711). Dans une lettre du 2 juillet 1568, Catherine de Médicis s'occupe d'un sieur Griffon de Monceaulx qui fait établir un prêche près de Chenonceaux. (Edit. La Ferrière, t. III, p. 153.)

Digitized by Google

d'en faire et envers luy et envers Sa Sainteté toute l'insistance que je doy suivant le commandement que j'en ay receu de Sa Majesté et de vous.

Monseigneur, l'on tient icy que le duc d'Albe est desja party pour aller à Labbruzo où il attend 1500 Allemans et Espagnols et environ 4 à 500 Italiens qu'on dit estre de pied arrivez à Gayette [1] sur 24 galères. Le marquis de Montebello est cejourd'huy party pour aller à la marque donner ordre à Ascoly et à la frontière de ce costé là, et M. le maréchal Strozy sorteist hier matin devant jour avec quelques compaignies de François et Allemans pour aller mettre des vivres dedans Paliano [2] et Velletri [3] pendant que la tresve dure, lesquels lieux l'on pensoit mieulx pourveus de vivres qu'ils ne se trouvent à présent. Ledit marquis de Montebello nous a icy présenté une lettre du Roy à luy addressante dont nous vous envoyons le double, contenant promesse d'une pention pour luy et de l'entretenement de cent hommes pour ses places, nous demandant l'argent de ces deux choses, que nous luy avons dit n'avoir pas, et aussy que nous n'avons point de commandemens du Roy de les luy payer, mais que nous en escripvions à Sa Majesté pour en sçavoir sa volonté et entendre quelles sommes et à compter depuis quel temps il luy plaira estre payées ; à quoy, Monseigneur, il vous plairra nous advertir affin que nous sçachions que nous aurons à luy respondre et comme nous aurons à nous gouverner en cest endroit.

Monseigneur, nous prions le Créateur vous donner en parfaite santé et prospérité très bonne et très longue vye.

De Rome ce 2e janvier 1556.

Vos très humbles et très obéissants et obligés serviteurs.

— Odet de Selve. — Lanssac.

---

1. Gaëte.
2. Bourg de la province de Rome.
3. Ville de la province de Rome.

Digitized by Google

Monseigneur, moy de Lanssac ay entendu présentement que le jour d'hier entrèrent environ 500 mullets ou chevaulx chargés de vivres à Villetry et Palliano, sans aulcun empeschement ; et y en va continuellement que j'espoire y debvoir entrer ne plus ne moins.

---

292. — 13 janvier 1557. — Lettre de MM. de Selve et de Lanssac au roi. (Bibl. nat., F. fr. 20644, f° 35. Copie.)

Sire, nous vous escrivismes du 29e du passé par ung courrier seur qui s'en alloit jusques à Lyon, et addressions nostre paquet à M. le lieutenant pour le vous faire tenir en diligence par les postes; et depuis, le xje de ce mois, moy de Selve ay escript à Mgr le connestable par la voye de Venize ce qui s'offroit lors, pour le vous faire entendre. Et le 8e de cedit mois nous avons receu les lettres qu'il vous a pleu nous escripre du 20e, par un courrier de Lyon que le général d'Elbène nous a dépesché exprès; par lesquelles, Sire, nous avons veu ce que pour responce de ce qui vous avoit esté porté par MM. de Soubize et la Couldre, il vous plaise mander à moy de Selve que je debvois remonstrer à nostre Saint Père pour luy faire cognoistre que Vostre Majesté le secoure d'autres choses que de parolles et promesses despendant pour la conservation et deffence tant de mil escus par mois outre le service que Sa Sainteté tire de vos gens de guerre François et aultres de ce vos gallères et la diligence dont vous avez usé pour luy envoyer Mgr le duc de Guise avec les forces qu'il meine. Qui sont toutes choses, Sire, desquelles je n'ay obmits une seule à alléguer et répliquer par plusieurs fois à Sa Sainteté quant j'ay conneu qu'il a esté a propos, laquelle ne les m'a jamais niées estre véritables comme elle ne pouvoit, excepté que quand à la venue de Mgr de Guise et de l'armée qu'il meine Sadite Sainteté qui mons-

Digitized by Google

troit bien lors du partement desdits sieurs de Soubize et de la Couldre ne s'en pouvoit asseurer par les menaces qu'elle nous usoit et les propos qu'elle nous tenoit de la crainte qu'elle avoit que vous feussiez pour faire paix avec le Roy d'Angleterre, s'est laissé eschapper en colère de dire parfois qu'on ne la secouroit que de parolles et de promesses, n'estimant secours suffisant pour la préserver de ruine et inconvénient tout celluy qui luy a esté faict, sans la venue de ladite armée de Mgr de Guise, qu'elle ne se pouvoit bien certainement promettre ne s'en asseurer, quelque tesmoignage que je luy en rendeisse, m'alléga que selon la despesche portée par l'abbé de Saint Ferme ladite armée avec les Suisses debvoient estre en Piedmont dès le 20e de novembre et que l'on en entendoit nulles nouvelles, cependant que les ennemis estoient icy jusques aux portes de Rome et luy tenoit le pied sur la gorge. Et voila, Sire, ce qui le faisoit lors parler de ceste sorte et se courroucer, et quand je l'ay en ce temps là cuidé consoler de bonnes parolles et de commémoration de ce que vous avez fait pour luy, je vous asseure, Sire, que ce a esté à l'heure qu'il s'est mis plus avant en colère en se mettant de son costé à faire des narrations de ce qu'il a faict et veult faire pour vous ; et qu'il n'avoit que faire de la guerre et ne l'avoit sur les bras que pour s'estre rendu du tout vostre, et s'estre donné en proye à vous ; et que s'il vouloit dès le lendemain la paix avec le Roy d'Angleterre, il l'auroit avec tous les avantaiges qu'il sçauroit désirer et demander pour soy et pour sa maison. Par ainsy, Sire, il me semble, sous correction de la nature du pape, l'amour qu'il vous démonstre et les termes où vous vous trouvez avec luy et l'estat de ses affaires et des vostres du costé de deçà avec les tentations et practiques dont usent les Impériaulx pour le gaigner, qu'il n'estoit lors et n'est encores temps d'entrer en propos avec qui le puissent aigrir, comme j'ay veu certainement par expérience et plus d'une fois que seur

Digitized by Google

ceulx que je luy ay tenus de la dépense que vous faites pour luy par deçà. Car pour vous en parler franchement, Sire, c'est le plus sensible et délicat esprit d'hommes et le plus aisé à offenser que je praticquay jamais, et veult qu'on luy doibvent beaucoup et n'aime guères à ouir parler des obligations qui sont de son costé. A raison de quoy, quand je l'ay veu en ces aigreurs et doléances, je n'ay trouvé remède qui plus m'ait servy à l'adoulcir et de l'asseurer de se voir si bien secouru de Vostre Majesté que non seullement il recouvrera tout ce qui s'est perdu, mais qu'il chastira bien ses ennemis contre lesquels il est avec cause et raison sy irrité et indigné que l'on ne luy peult faire plus grand plaisir que de seconder sa colère en cest endroit, et luy donner espérance que Vostre Majesté ne les veult pas laisser impunis des outraiges qu'ils luy ont faicts. Ce pour conclusion, Sire, quelque sucre que je luy aye sceu mettre en mes raisonnements du temps qu'il estoit en opinion que vous feussiez pour accepter paix avec le Roy d'Angleterre, je n'ay sceu si bien faire qu'il ne se soit souvent amèrement couroucé jusques à se laisser eschapper les menaces contre nous que Vostre Majesté a entendues. Maintenant grace à Dieu, il n'est plus question de tout cela, despuis qu'il s'est veu asseuré du passaige de mondit sieur de Guise et de la venue de vostre armée; dont il est sy content et consolé qu'il n'est possible de plus. Et oultre de ce qu'il vous plaist renvoyer par deça M. de la Garde avec vos gallères et croistre le nombre d'icelles; de quoy, moy de Selve, donnay advis à Sa Sainteté dès le 8e de ce mois, dont elle a receu ung très grand plaisir et contentement. Je ne faillis aussy, Sire, le mesme jour luy faire entendre des advis que vous aviez eu d'Angleterre, du 7e du passé; ce qu'il vous avoit pleu me commander touchant la venue de messer Rignes lequel n'est encores comparu icy, et quand il y arrivera Sa Sainteté ne fauldra comme elle m'a asseurée de se comporter et conduire envers luy

Digitized by Google

tout ainsy que Vostre Majesté désire et que je luy ay recordé de vostre part, estimant vostre cause et querelle sy commune et sy conjointe à la sienne que tout ce qui sera entrepris et attenté contre Votre Majesté, Sa Sainteté m'a dict qu'elle le tiendra pour faict et entrepris contre soy mesmes et ce Saint Siège, et qu'elle le fera si clairement connoistre à tout le monde que l'on l'entendra.

Sire, le mesme jour du 8e de ce mois et en la mesme audience Sa Sainteté se mit à discourir avec moy de Selve de plusieurs choses, entre autres principalement me parla du passaige de Mgr de Guise, requerant et désirant infiniment la célérité et diligence d'icelluy pour la grande opportunité et belle occasion qu'elle disoit veoir et connoistre de faire une belle et grande conqueste au royaulme de Naples dès qu'il y arriveroit. Et mesmement, si vos forces de mer se trouvoient de bonne heure prestes pour le secunder et favoriser, et toutesfois que pour me confesser vérité, elle vous aimoit tant et avoit tant à cœur vostre grandeur et la prospérité de voz affaires, que si la cause du retardement de mondit sieur de Guise estoit pour faire quelque bon exploict pour vostre proffict sur le duché de Milan, elle prendroit tout en bonne patience, n'ayant pas tant d'esgard à la peine où elle se trouvoit par deça ne à s'en délivrer comme elle avoit de désir d'ouyr dire que Vostre Majesté eust mis le pied dedans Milan ou Pavie, ou dedans Plaisance ou Parme. Ce qui seroit cause que Sa Sainteté attendroit encores doulcement et volontiers pour quelques jours la venue de mon dit sieur de Guise, nonobstant le travail où elle se trouve de soustenir la guerre par decà. Je luy répondis à cela, Sire, que je vous advertirois de ceste bonne volonté et que j'estois bien seur qu'elle ne se sçauroit jamais porter à roy ny prince qui en feut plus digne en toutes sortes que Vostre Majesté ne qui l'eust telle envers Sa Sainteté et tous les siens que vous

Digitized by Google

l'avez; mais que je sçavois que ledict sieur de Guise n'estre dépesché de Vostre Majesté que pour passer en toute diligence, comme il estoit délibéré faire, et que c'estoit sa fin ; que s'il se faisoit quelque autre chose en passant, ce seroit ou chose qui ne le tarderoit point, ains serviroit à son passaige, ou bien qu'il en laisseroit l'exécution à M. le maréchal de Brissac : ayant voulu parler de ceste sorte pour ce que pour la difficulté où nous sommes pour la distribution de l'armée de mondit sieur de Guise il ne faut que pour nous dédire tousjours que son voyage n'est destiné à aultre chose que passer par deçà. Il me vint après parler du duc de Florence, me disant qu'il eust bien voulu qu'il se feut mis hors de la presse et qu'il se feut voulu ranger à ne contrarier poinct aux entreprises communes de Vostre Majesté et de Sa Sainteté en s'asseurant aussy d'estre conservé et respecté par vous deux ; et que je sçavois ce qu'il m'en avoit autrefois dict pour le vous mander, mois qu'il avait peur qu'il ne cheminoit pas de guères bonnes jambes en cecy et que son intention n'estoit pas si droicte et sincère qu'il fauldroit, ayant descouvert je ne sçay quelles choses de luy qui ne luy plaisoient point et le mettoient en défiance. Et qu'il estoit après pour mieulx esclaircir de la vérité, laquelle s'il pouvoit connoistre et mettre le doy en la playe il lui donneroit la sienne aussy bien qu'aulx aultres s'il le trouvoit meschant comme eulx et adhérant et favorable à leur meschancetés ; et que ce qu'il vous avoit voulu prier pour luy estoit pour ce qu'il luy avoit donné quelque intention de se bien déporter envers Sa Sainteté et envers vous s'il pouvoit avoir quelque asseurance de vous deux. Sur quoy luy ayant Sadite Sainteté assez bénignement et amplement promis de Vostre Majesté et de soy pourveu qu'il feist bien son debvoir, il avoit trouvé depuis en luy une certaine froideur à l'heure qu'il devoit plus chaudement que jamais procurer de l'asseurer : ce qui lui sembloit ung maulvais signe, avec cer-

Digitized by Google

tains aultres qu'il en avoit d'ailleurs. Je luy dictz, Sire, que je croyois quant à moy que ledict duc ne mordroit point quant il n'auroit point de dents, c'est à dire qu'il ne nous feroit point de mal quand il ne s'en trouveroit le moyen ne la puissance; mais que s'il avoit de quoy nous mal faire et de quoy faire service aux Impériaulx et au roy Philippe, que je ne pensois pas qu'il y faillist. A quoy il me réplicqua qu'il avoit belle peur que cela ne feust vray ; toutesfois qu'il ne s'en voulloit encores résouldre jusques à ce qu'il en feust ung peu mieulx informé. Et à ce propos, Sire, je ne veux faillir de vous dire que ces jours passés M. le duc de Paliano m'envoya monstrer une lettre dudit duc de Florence, escripte au duc d'Albe du 25e du mois passé, laquelle a esté interceptée; et contient le commancement d'icelle narration de quelques plaintes et perplexités dudit duc pour se trouver recherché tant de la part du cardinal de Trente pour les affaires du duché de Milan que pour les affaires de Sienne par le cardinal Burgos, allégant commencement de ronpture entre MM. de Montluc et luy, de sorte qu'il ne sçavoit auquel entendre. D'aultre part, qu'il estoit adverty que ledict duc d'Albe avoit en main la disposition et authorité des choses de Plombin de par le roy d'Angleterre, et néantmoins ne luy en commandoit rien. Après fist un discours audict duc d'Albe de la façon de faire cette guerre, protestant qu'il ne parloit point pour son intérest ; et est le summaire de son discours que tout ainsy qu'il y a trois lieux en Italie en chacun desquels le roy d'Angleterre peut faire grande perte et recepvoir grand dommaige s'il y est assailly, veult que l'on face trois armées, l'une en Lombardie pour suivre Monseigneur de Guise à la queue quand il sera passé, puisqu'on ne s'est peu opposer à son passaige, quant au royaulme de Naples pour faire teste audict sieur marchant vers le royaulme, et une tierce en Toscane pour luy faire aussy teste s'il tourne vers ce costé là, et pour pouvoir ren-

Digitized by Google

forcer et favoriser chascunes des aultres deulx armées s'il en est besoing.

Finablement il brave et fait ses forces gaillardes et suffisantes pour mettre en seureté son estat, et monstre que pour se déffendre il n'a besoing de rien et qu'il a retiré tous ses vivres dedans les places fortes, de sorte que une armée ne peult venir vivre en son estat jusque au mois de juillet. Et néantmoins qu'il délibère faire provision de quatre mil Allemands et de quelques gens de cheval pour pouvoir tenir la campagne. Qui sont sy bien les principaulx points de ceste lettre, de laquelle, Sire, ledict duc m'a fait entendre que le double vous avoit été envoyé. Finis les propos que Sa Sainteté me teint du duc de Florence, elle entra sur le duc de Parme, me disant que ung gentilhomme envoyé devers luy par le duc d'Albe estoit revenu, et passant par icy pour s'en aller trouver ledict duc d'Albe, avoit dict merveilles de la bonne intention dudict duc de Parme envers Sa Sainteté et des honnestes propos qu'il en tenoit, mais que tout cela n'estoit que belles paroles générales esquelles n'y avoit aulcune particulière offre ne submission envers Sadite Sainteté ; par où elle peult connoistre qu'il se vouloit mettre en aulcun debvoir de son vassal es occasions qui se présentent, et qu'il n'avoit envoyé personne des siens devers elle pour cest effect. Qui estoit bien signe exprès de sa maulvaise intention. De là, Sire, vient à parler des procès de privations qu'il vouloit faire en brief, me disant qu'il n'y espargneroit personne de ceulx qui se trouvoient adhérans et consentans à l'Empereur et son fils hérétiques et scismatiques, me demandant si l'Empereur méritoit pas d'estre privé de l'Empire, et attendu que la pluspart des éllecteurs estoient hérétiques et rebelles à l'Eglise, si l'élection de l'Empire ne pouvoit pas estre légitimement transférée de l'Allemaigne aux aultres nations chrétiennes. Je luy respondis qu'il me sembloit que jamais l'élection du-

Digitized by Google

dict Empire n'avoit été justement ne avec raison commise à la seule nation germanique ; car cela se pouvoit avoir esté faict sans injure des aultres nations chrestiennes, et mesmement de la françoise comme la principale et ès mains des rois de laquelle l'Empire avoit esté longue espace de temps. Et qu'il y auroit beaucoup plus de cause de transférer l'élection de l'Empire de la nation germanique aux aultres nations qu'il n'y avoit eu de la bailler à ceste là seulle : ce qui avoit esté faict le temps passé par papes passionnés et intéressés sans garder ordre ne raison, de justice ne aucune esgalité de distribution d'honneur entre les nations chrestiennes. Ce qu'il monstra de trouver fort bon, et me dict qu'il n'estoit rien plus vray et qu'il vouloit prier Vostre Majesté de faire bien consulter à la faculté de théologie de Paris et aux aultres universités fameuses de vostre royaulme, où il y avoit gens sçavans en droict civil et droict canon, s'il ne lui estoit pas loisible et juste de procedder à ladite privation et translation d'Empire et des royaulmes et estats que tiennent ledict Empereur et son fils, car il failloit que lesdictes privations légitimement faictes et avec causes, procédassent les investitures qu'il vouloit faire. Et que d'entrée il osteroit bien à l'Empereur et aux pourveus par luy les commanderies de Saint-Jacques [1], de Culatrava [2] et d'Alcantara [3]

---

1. Saint-Jacques de l'Epée, ordre de chevalerie religieuse et militaire fondé en Galicie à la fin du XII[e] siècle (1175) pour protéger contre les Maures les pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle. Les chevaliers suivaient la règle augustine. En 1493, Alexandre VI transporta la grande maîtrise de l'ordre à la couronne de Castille en la personne de Ferdinand le Catholique.

2 Calatrava, province de Ciudad-Real. Siège d'un ordre de chevalerie fondé en 1158 par deux moines cisterciens, à l'imitation de celui des Templiers, pour combattre les infidèles. En 1493, Ferdinand et Isabelle obtinrent d'Alexandre VI la réunion de la grande maîtrise de l'ordre à la couronne. Plus tard Charles-Quint exigea de la cour de Rome que cette incorporation fût déclarée perpétuelle, le roi de Castille étant de droit le grand maître de l'ordre.

3. Capitale d'un ordre célèbre de chevalerie, analogue aux précédents, fondé en 1176 et soumis comme celui de Calatrava à la règle

Digitized by Google

qui ont comme Dieu et raison et contre tout devoir divin et humain esté mises es mains dudict Empereur et de personnes incapables de les tenir et que cela monte un revenu si grand que c'est presque ung royaulme. Se meist aussy à me parler de la vacation de l'évesché de Cambray[1] me disant qu'il n'y vouloit pourvoir aulcunement à la nomination ou réquisition du roy d'Angleterre, attendu que c'estoit une ville neutralle, et où de raison il n'avoit que voix et qu'il y vouldroit mettre voulontiers quelcun qui ne despendeist que de luy et qui fust néammoins serviable et agréable à Vostre Majesté, me priant que je luy en nommasse quelcun si j'en connoissois qui feust dudict pays mesmes affin que le roy d'Angleterre n'eust point de cause de luy refuser la possession dudict évesché comme il auroit qui la vouldroit bailler à un François ou quelcun de vos sujects naturels.

Voilà, Sire, tous les propos que me teint Sa Sainteté en l'audience que j'eus ledict 8e de ce mois, après laquelle et le lendemain ayant parlé à M. le duc de Paliano de messer Rignes qui doit venir par deça de la part de la reine d'Angleterre et du cardinal Paul, il me deist qu'il n'estoit encores arrivé, mais qu'il estoit bien venu un homme du dict cardinal qui luy en avoit porté des lettres du 8e de décembre, lesquelles il m'a monstrées ; et vous en ay faict faire le double qui sera cy enclos, par lesquelles lettres il n'est faict aulcune mention que ledict personnage vienne de la part de la royne d'Angleterre et lui-même ne se dict estre envoyé que du cardinal, vray est que cestuy cy est

---

bénédictine et à l'observance cistercienne. En 1494, deux ans après la prise de Grenade, un accord conclu entre Ferdinand, Isabelle et le dernier grand maître attribua à la couronne la grande maîtrise de l'ordre. Les chevaliers résidaient dans le vaste couvent de San Benito, dont les ruines dominent encore la petite ville d'Alcantara, située sur le Tage, près de la frontière du Portugal.

1. Robert de Croy, évêque de Cambrai, était mort le 31 août 1556. Maximilien de Berghes lui succéda, après trois ans de vacance, et fut le premier archevêque.

Digitized by Google

logé et adressé chez le cardinal Moron[1] comme debvoit estre le dict messer Rignes. Et estant, Sire, les advis d'Angleterre qu'il vous a pleu m'envoyer du 7e et la lettre dudict cardinal que je vous envoye du 8e de décembre, il est assez croyable que ce doibve estre cestuy là mesmes qui debvoit venir ; et mesmement que le 10e de ce mois Sa Sainteté, m'ayant envoyé quérir pour aultre cause cy après déclarée, me deist qu'il y avoit icy ung homme du dit cardinal d'Angleterre qui avoit parlé de luy à messer Silvestre Alcobrandin[2], à présent secrétaire de Sa Sainteté, par lesquelles à ce que Sadicte Sainteté me disoit il sembloit que le dict cardinal la vouloit exhorter à la paix tout ainsy comme sy elle avoit commencé la guerre et qu'elle en eust esté cause, usant de persuasions en son endroict qui eussent esté beaucoup plus convenables en l'endroit du roy Philippe ; et qu'il s'ébahissoit comme le dit cardinal avoit escript une si inepte et indiscrette lettre, commandant audit Altobrandin de me l'envoyer pour la veoir, ce qu'il n'a encores faict. Et me dict Sa Sainteté à ce propos que l'homme dudit cardinal d'Angleterre monstroit d'estre venu pour l'expédition de quelques évesché qui sont vacquants audict pays et desquels la Royne escript à Sa Sainteté à ce qu'il luy plaise en pourvoir les nommés par elle ; dont l'ambassadeur d'Angleterre lui estoit venu faire requête de par sa maistresse. Auxquels nostre Saint Père me deist avoir faict réponce qu'il se pouvoit asseurer qu'il

---

1. Giovanni Morone, fils de Girolamo Morone, chancelier des derniers ducs de Milan. Né dans cette ville le 25 janvier 1509, à l'âge de vingt ans, il devint évêque de Modène, nonce de Paul III en Allemagne de 1536 à 1538 et de mai 1539 à 1542, cardinal en juin de la même année, légat de Bologne (1544), président au concile de Trente, etc. Il mourut à Rome le 1er décembre 1580.

2. Sylvestre Aldobrandini, célèbre jurisconsulte, né à Florence le 24 novembre 1499, mort à Rome le 6 juin 1558. Professeur de droit à Pise, il s'exila de sa patrie quand les Médicis furent à la tête de la république de Florence. Plus tard Paul III le fit venir à Rome et le nomma avocat consistorial, avocat du fisc et de la chambre apostolique. Il fut le père du pape Clément VIII.

Digitized by Google

n'accorderoit aulcunement l'expédition desdits éveschés sy le roy Philippe y estoit en façon que ce feust nommé ou compris, car c'estoit ung hérétique et scismaticque, ennemy de Dieu et de son Eglise, et qui la persécutoit avec les armes; et qu'il falloit bien que ladicte royne sa femme se gardast de participer ne adhérer à ses actions et malignes entreprises contre ce Saint Siège ne les favoriser directement ne indirectement de ses forces ne de celles de son royaulme; aultrement qu'elle encourroit l'ire et l'indignation de Dieu et seroit excommuniée et mauldite de luy comme son dict mary, et qu'elle s'asseurast qu'en ce cas là, il entendroit les censures et privations d'estats comme elle mesme. Dont il vouloit bien qu'elle feust advertie et qu'elle ne se laissât point séduire ne persuader de consentir à la guerre contre ce Saint Siège et aussy peu contre Vostre Majesté alliée et confédérée de Sa Sainteté et qui a prins les armes pour sa déffense et de ce Saint Siège ; aultrement que ce que elle attenteroit contre Vostredicte Majesté elle le tiendroit directement attenté contre soy mesme, mais que si elle monstroit par effect que elle n'aprouvoit poinct les iniques actions de son mary et qu'elle n'y veult prester consentement, faveur ny ayde, il l'aimeroit et honnoreroit pour fille, et la gratiffieroit non seullement de l'expédition qu'elle demandoit desdicts éveschés, mais de toutes autres grâces justes et raisonnables qu'elle luy pourroit demander pour soy et pour son royaulme. Me usant ces propres parolles qu'ayant veu qu'il venoit à propos de faire cest office avec ledict ambassadeur d'Angleterre, il luy avoit bien voulu antonner ceste antienne de bonne manière ; et qu'il ne luy avoit pas dict pour n'en rien faire, ains estoit bien résolu de ne l'espargner pas ny son royaulme sy elle ne se départoit aultrement que de raison. Et qu'en ce cas il révoqueroit le légat de là et le feroit bien revenir à Rome ou le priveroit de son chapeau et procéderoit contre luy comme il faut s'il ne luy obéissoit.

Digitized by Google

Sire, ledict 10e de ce mois Sa Sainteté me manda me trouver l'après diné devers elle avec M. le duc de Palian, ce que nous feismes ; et estant là elle commança son propos par réciter les excès et énormes actes faicts ès terres de l'Eglise occupées par les gens du duc d'Albe, disant qu'ils y ont faict pis que ne sçauroit avoir faict le Turc, car après avoir ravy et saccagé les biens des maisons ils ont mené les hommes et les femmes prisonniers et jusques aux filles à marier comme esclaves, et affin que leur impieté et meschanceté feust notoire par tout le monde, me dist qu'ils avoint commencé à précipiter toute l'Espagne en un scisme, ayant le Roy Philippe ordonné rétention estre faicte de tous les deniers dudict pays qui venoient à Rome, comme Sa Sainteté en a eu advis par le double que l'on luy a envoyé de l'ordonnance dudict Roy Philippe faicte là dessus qui m'a esté monstrée et en sera un double enclos avec ceste lettre. Sur lequel propos, Sire, je réduisis à mémoire à Sa Sainteté l'advertissement que je luy dictz de vostre part à mon arrivée de la délibération que l'Empereur et son fils avoient de luy louer l'obéissance de l'Eglise d'Espagne, lequel advertissement se voyoit en partie vériffié par ladicte ordonnance qui estoit ung commancement pour pis faire ; ce que nostre dict Saint Père me dist estre véritable. Et changeant ce propos, me déclara que la cause pour laquelle il m'avoit mandé estoit pour me communiquer une lettre du duc d'Albe que le cardinal Pacieco [1] luy avoit présentée en l'absence du cardinal Caraffe auquel elle estoit addressée et à qui elle avoit esté envoyée à Venize pour y faire response ou en mander son advis ; et qu'après l'avoir veue ledict cardinal la luy avoit renvoyée avec deux seins blancs signés adressant l'un audict duc d'Albe et l'autre audict cardinal Pacieco, affin que Sa Sainteté les peust faire remplir au nom dudict cardinal de telle responce qu'il luy

1. Pacheco.

Digitized by Google

plairoit estre faicte. Et estoit la dicte lettre du duc d'Albe, que Sa Saincteté me feist lire, escripte à Naples du 27e décembre, contenant en substance qu'il avoit receu les lettres du 14e du dict mois que ledict cardinal Caraffe luy avoit escriptes ausquelles il n'avoit plustost faict responce, ayant entendu son partement de Rome ; et qu'il estoit vray que le roy Philippe, son maistre, luy avoit envoyé ordre et commission de ce qui estoit à faire sur le faict de la paix et réconciliation d'entre Sa Sainteté et luy, et prie luy, cardinal, de luy voulloir donner advis de son retour dès qu'il sera revenu ; finalement parle de quelques vins grecs qu'il avoit promis de laisser venir pour le Pape et de certaines besoignes prinses à un secrétaire dudict cardinal. Après la lecture de laquelle lettre faite par le duc de Paliano, nostredict Saint Père me demanda mon opinion de la responce qu'on debvoit faire et dont l'on debvoit remplir lesdicts blancs, me disant qu'il se trouvoit fort perplexe et empêché ; car d'un costé, il ne vouloit plus attacher praticque aulcune d'accord ne de tresve, ains vouloit s'il pouvoit honnestement les rompre et escleure ; d'autre coté ne faire point du tout de responce sembloit incivil au duc de Paliano, lequel estoit d'oppinion qu'on deubt respondre que venant la tresve à expirer, il estoit nécessaire, si ledict duc d'Albe vouloit et désiroit la paix, qu'il se laissât entendre et qu'il vinct à proposer et spécifier les conditions d'icelle, et que par ce moyen sans se descouvrir l'on viendroit à tirer et entendre de luy sa fantaysie, et qu'en ne respondant rien l'on pourroit donner grand blasme à Sa Sainteté et la calumnier de adhouer la paix à quelques conditions que ce feust. Sur quoi nostredict Saint Père vouleust que j'en deisse mon advis, disant qu'il vouloit estre le dernier à opiner et qu'il vouloit conclure ; pour à quoy satisfaire, je luy deist que la lettre du duc d'Albe me sembloit maigre et réservée, et que s'il y escheoit responce il la luy failloit faire de mesmes, qu'il me sembloit avoir

Digitized by Google

notté deux traits en icelles sur lesquels si c'estoit à moy à faire je vouldrois du tout funder ma responce, l'ung que ledict duc d'Albe s'excusoit audict cardinal de n'avoir respondu à ses lettres du 14e décembre à cause de son absence de Rome, par conséquent que la mesme absence pouvoit et debvoit donner légitime excuse audict cardinal de ne faire point de responce, ou pour le moins ne la faire que pour l'adviser de la réception de sadicte lettre par la fin de laquelle l'on voyoit aussy que ledict duc d'Albe requéroit ledict cardinal de l'adviser de son retour quand il seroit revenu, à ceste cause qu'en luy mandant que sy tost qu'il seroit arrivé icy il luy feroit sçavoir sa venue, c'estoit luy accorder ce qu'il demandoit par sa lettre et néantmoins ne luy rien promettre ne attacher aulcune praticque. Laquelle oppinion Sa Sainteté approuva la plus du monde, me disant que j'avois touché le point et qu'elle ne vouloit aultre responce que ceste la et commanda sur le champ à messer Silvestre Atobrandin de la faire toute telle sur les blancs envoyés par ledict sieur cardinal et n'y adjouster ny diminuer, m'y donnant tout plain de bénédictions et disant que je l'avois ostée de grande peine. Et depuis, Sire, ledict messer Silvestre m'a envoyé le double de ce qu'il en a faict qui est presque de ceste substance excepté que la lettre qui va au cardinal Pacheco semble comme vous verrez un peu plus pregnante que l'autre et que je ne l'adevisay ; toutefois, Sire, je pense qu'il n'y a rien qui puisse préjudicier, estant mesmement le Pape et ledict duc de Paliano si résolus comme je les vois de ne voulloir plus entendre à praticques quelconques. Et croy certainement que Mgr le cardinal Caraffe a la mesme volonté, ne voulant faillir à vous dire, Sire, que sur ce propos Nostredict Saint Père m'asseura plus que jamais de la constance et perseverance de son estroicte amitié avec Vostre Majesté, et que tous les biens, toutes les puissances et les forces ou violences du monde ne l'en sçauroient séparer, et que vous

Digitized by Google

teinssiez ce point là pour tout résolu. Et qu'il promettoit le semblable pour le duc de Paliano là présent et pour ses deux autres nepveux absents et pour toutes leurs maisons, disant audict duc qu'il protestoit devant Dieu que s'il le pensoit aultrement il les maudiroit et persécuteroit comme ennemiz de Dieu et de luy. De quoy ledict luy feist en ma présence de grandes promesses, luy disant qu'il n'avoit encore voulu dire à Sa Sainteté que le duc d'Albe ces jours passés avoit ostés les biens estant au royaulme à luy et au marquis son frère et en avoit disposé comme de biens de rebelles, l'asseurant que cela ne la moitié du royaulme, quand il l'auroit à perdre ou à gaigner, ne le sçauroit desmouvoir de vous estre perpetuellement serviteur fidèle et qu'il vous vouloit envoyer son fils unique, le plus cher gaige qu'il eut en ce monde. Ce que Nostre Saint Père luy loua et approuva, luy disant que les gens de bien n'avoient jamais necessité et que Dieu les aidoit tousjours, et que la perte de son bien estoit chose long temps a préveue ; après, se tournant à moy me dist que pour l'honneur de Dieu je vous feisse bien entendre de sa part que vous ne vous laisseriez point desmouvoir ne retirer de ceste sainte et juste guerre par party de paix qu'on vous sceut proposer, ce qu'il estoit bien seur ne laisseroit de faire par tous les moyens du monde ; mais veu la belle et grande occasion que vous avez en la main, si vous vous contentiez à moins que de chasser les Espagnols de toute l'Italie, il ne sçauroit que dire ne que penser et que lors vous feussiez seur qu'il ne seroit jamais content qu'il n'eust veu cela. Finiz ces propos il se va mettre à parler audit sieur duc de Paliano en mon honneur et louange, et lui commanda très expressement de me communiquer toutes choses, et ne m'en celer aulcune grande ne petite, et de prendre mon conseil et advis sur tout. Et en feist tout aultant en l'endroict dudict Altobrandin. Je luy asseurois que je le ferois entendre à Vostre Majesté et qu'elle n'en feroit pas moins en l'endroit

Digitized by Google

de Sa Sainteté, laquelle m'asseura qu'elle ne me scelleroit jamais rien et qu'elle me diroit jusques aux songes qu'elle songeoit la nuict et qu'elle vouloit que tous ses ministres me feissent de mesme et qu'elle prendroit toute telle seureté de moy que Vostre Majesté sçauroit prendre. Après cela, se meust à parler de faire des cardinaulx en bon nombre, et en parloit comme de chose fort pressée, ce que je luy louay et approuvay tant que je peus. Le duc de Paliano luy dit aussy que ce seroit bien faict, mais qu'il failloit attendre la venue de Mgr le cardinal Caraffe ; ce que Nostre Saint Père luy dict qu'il vouloit, mais que c'estoit chose qu'il ne failloit point mener en long, luy disant qu'il n'estoit pas obligé de demourer tousjours icy et estant de grand age, Dieu le pouvoit à toute heure appeller, et que s'il se mouroit sans avoir fait lesdits cardinaulx il penseroit laisser le pontificat et ce Saint Siège en proyes des héréticques et scismaticques et que ledict duc et ses autres frères s'en pelleroit la barbe de desplaisir. Et se meist à parler de ce propos de grande véhémence, me disant que les cardinaux françois estoient si honnorés, riches et accommodés en France qu'il ne failloit point espérer de résider à Rome, et par conséquent que ce Saint Siège ne Vostre Majesté ne s'en pouvoit plus promettre, advenant la vaccation d'un pontificat, le service que l'on pouvoit avoir des résidents ; par ainsy qu'il vouldroit remédier à l'inconvénient qui estoit à craindre qu'il failloit faire des cardinaux pour résider et non de ceux qui sont pour estre toujours absents. Je luy dis, Sire, que ceulx que Vostre Majesté luy avoit nommés estoient tous pour résider ; surquoy il me déclara qu'il se vouloit résouldre un de ces jours.

Sire, laissant à part l'estat des choses de la guerre et des finances dont moy de Lanssac escript particulièrement à Mgr le connestable, pour ce que ceste lettre est assez longue sans cela, nous vous dirons seullement qu'il y a par deça trois entreprises en termes de s'exécuter qui

Digitized by Google

semblent toutes trois d'importance : l'une sur Porthercules, laquelle est en main du cappitaine Moret [1], calabroys, qui se trouve de présent à Cornette ; l'autre est d'Orbattello, laquelle est en main de M. de Montluc, qui a ci devant nommé le cappitaine la Salle [2], qui est à Civitaveche ; la tierce est proposée par un cappitaine italien de Pesaro [3], qui s'est venu addresser à nous, nous asseurant avoir moyen de surprendre le Goast [4], place d'importance à la marine, à l'entrée de l'Abbrusse, et pour ce que plusieurs gens d'estoffe qui congnoissoit ledict cappitaine en font bonne relation nous l'avons présenté et adressé à M. le duc de Paliano qui congnoist ledict lieu pour l'envoyer au marquis de Montebello, son frère, affin de s'en servir selon qu'il en aura besoing et le moyen ès lieux où il se trouve. Et nous a escript M. de Montluc naguerres qu'il désiroit bien entendre comme il se doit gouverner avec le duc de Florence, et si Vostre Majesté trouveroit bon là où il auroit quelque entreprinse d'importance entre ses mains sur quelques places dudict duc qu'il l'exécutast ; dont nous luy avons mandé que nous ne luy sçaurions que dire jusques à ce que nous eussions quelques nouvelles de Vostre Majesté sur le faict dudict duc duquel à l'instance de Nostre Sainct Père nous vous avons par cy devant escript.

Sire, ces jours derniers, l'ambassadeur de M. le duc de Ferrare a monstré lettres de son maistre à moy de Selve, du 3e de ce mois, contenant d'avoir eu advis de l'arrivée de Mgr de Guise à Thurin, et qu'il debvoit estre sur

---

1. Le capitaine Moretto de Cantarollo, Calabrais, gouverneur de Montepescali, dans la Maremme. Il est cité fréquemment dans les *Mémoires-journaux* de François de Guise, ainsi que par Monluc (t. II, p. 226 et sqq.) et Brantôme (t. II, p. 269 ; t. IV, p. 72 ; t. VI, p. 110).
2. Le capitaine La Salle, commandant la garde particulière de Monluc (*Commentaires*, t. IV, pp. 305 et 349.)
3. Bartolommeo Giordani da Pesaro, capitaine italien au service de la France, mentionné par Monluc (t. II, pp. 224 et 240).
4. Vasto d'Ammone, province de Chieti.

Digitized by Google

le Ferrarois dedans le 20e de ce mois ; dont nous n'avons eu depuis aulcunes nouvelles et en attendons d'heure à aultres, et entre aultres choses ledict sieur duc donnoit charge à sondict ambassadeur de remonstrer à Nostre Saint Père comme venant en ça mon dict sieur de Guise avec son armée il pourroit advenir que les Impériaulx feroient une aultre armée pour le suivre à la queue et vouldroient pour cest effect passer par l'estat dudict duc de Ferrare, auquel cas il prioit Sa Sainteté vouloir avoir esgard à la conservation et deffence de sondict estat et luy aider à subvenir pour faire suffisant nombre de gens pour le garder, sur quoy je ne sçay encores ce qui luy aura esté respondu.

Sire, les principaulx advis que nous ayons à vous donner de ceulx que nous avons apprins des ministres de Nostre Saint Père sont que, par lettres qui ont été monstrées à moy de Selve, escriptes le 19e de décembre à Ratisbonne, où se tient la diette, s'entendoit de par advis de Flandres que le prince d'Orange y debvoit bientost arriver pour venir de la part de l'Empereur et du consentement de son fils renuncer à toute authorité et administration de l'Empire au proufict et en faveur du Roy des Romains, sans ryen reserver pour ledict Empereur que le seul nom et tiltre sa vie durant, et qu'en ladicte diette avoient esté expediés deux collonels asçavoir le sieur Nicolo Maddrucio [1] et le sieur Albéric de Lodron [2] pour chefs des deux régiments d'Allemands en nombre de huict mille hommes qu'on faisoit venir en Italie. Et qu'il se parloit aussy de faire venir mil chevaulx de Bohesme et Hongrie, et comme aussy s'en-

1. Nicolas, baron de Madruzzi, neveu du cardinal de Trente. Capitaine général au Tyrol, pour le gouvernement de l'empereur, il mourut pendant la guerre de Sienne.

2. Albéric, comte de Lodrone, colonel de lansquenets, cité par Brantôme (t. I, p. 445). Il passa par Vérone le 9 mars. (*Corresp. de D. du Gabre*, édit. Vitalis, pp. 224 et 226.)

Digitized by Google

tend que par les advis qu'on avoit d'Espagne se debvoit embarquer en bref de trois à quatre mille Espagnols pour passer par deçà : auxquels advertissements l'on adjoustoit pas grand foy icy, et pour le moins ne pense-t-on pas que lesdicts gens, tant d'Espaigne que d'Allemaigne, soint pour arriver de longtemps.

De la négociation [1] de Mgr le cardinal Caraffe, Sire, nous ne vous en mandons rien tant pour ce que nous nous asseurons que de Venise vous en aurez este amplement adverty, que pour ce que l'on n'en sçait rien de certain icy, et en est t'on encore entre la crainte et l'espérance. Don Ferrand de Gonzague estoit ces jours derniers à Malfaite [2], comme nous a monstré le duc de Paliano par certains advis qu'il en eus, et dict on que luy ayant le duc d'Albe demandé son advis de ceste guerre, il luy a respondu qu'on le luy avoit demandé bien tard, et que si ce eust esté à luy à la conduire il l'eust voulu manier tout d'aultre façon qu'elle n'avoit esté ; néantmoins qu'il luy sembloit, estant les choses réduites où elles se trouvent, que ledict duc ne pouvoit mieulx faire que d'extaindre ce feu et appaiser ceste querelle à son maistre, mectant le Pape hors de ce jeu s'il estoit possible et luy rendant non seulement tout ce qu'il a prins sur luy, mais encores luy faisant donner de celluy de son maistre si cela ne suffisoit. Et par d'aultres advis venus audict duc de Paliano, ledict Don Ferrand pourchasse de faire paix et réconciliation avec le duc de Parme par le moyen de M. le duc d'Urbin, qui sy emploie et dict-on comme allié commun de toutes les deux parties. Voila, Sire, l'estat présent des affaires et occurences de deçà et le compte que nous vous en pouvons rendre pour ceste fois.

---

1. Le cardinal Caraffa quitta Venise le 12 janvier 1557. (G. Duruy, *Le cardinal Carlo Caraffa*, p. 214.)
2. Molfetta, province de Bari.

Digitized by Google

Sire, nous prions le Créateur vous donner en parfaite santé et prospérité très longue et très heureuse vie.

De Rome ce 13e janvier 1556.

Vos très humbles et très obéissants serviteurs et subjects.

— Odet de Selve. — Lanssac.

---

293. — 13 janvier 1557. – Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency. (Arch. de Modène. Copie.)

En actendant que je seray pardelà, je vous diray, Monseigneur, que le jour que la trefve de quarante jours expira MM. de Montmorency et mareschal Strozzy s'en allèrent à Port avec le régiment de M. de la Molle [1], les deux compagnies d'Allemandz et huict d'Italiens, et dez le jour mesme se saisirent du fort que les ennemys avoient faict en l'isle sur la bouche du Fiumicino. Lequel ilz avoient abandonné deux jours auparavant, voyantz qu'ilz ne le pouvoient garder à cause dung aultre fort que ledict sieur mareschal avoit faict faire..... qui le dominoit en sorte qu'ilz ne pouvoient demeurer dedans. Et par conséquent nous demeurasmes maistres de toute l'isle, et ne restoit auxdicts ennemys que Ostye et le grant fort qu'ilz ont faict delà la grant rivière sur la bouche où elle entre dans la mer. A quoy mondict sieur mareschal print délibération de faire ung aultre fort de nostre costé, au dessousz de celluy des ennemys et plus prez de la mer. Et y a faict travailler si dilligentement que desjà l'artillerye y est. Qui sert de telle fasson que nous sommes maistres de la rivière de tous les deux costez, et ne sçauroit maintenant entrer dans leur fort aulcune chose par la mer ne par ladicte

---

1. Jacques de Boniface, seigneur de la Molle, capitaine de galères, puis colonel de gens de pied, tué au siège de Saint-Jean-d'Angély à la fin de 1569. Le duc de Guise le nomma en février 1557 gouverneur de Grosseto. Il fut employé avec succès par Brissac à diverses négociations. Le fonds Gaignières, à la Bibliothèque nationale, renferme, aux tomes 403, 408 et 423, des lettres de La Molle écrites de l'Italie.

Digitized by Google

rivière. Et depuis il y a trois jours que j'allay trouver lesditz sieurs à l'instant qu'ilz faisoient conduire l'artillerie pour aller assaillir Ostye où, aprez avoir tiré seulement une volée de six canons à l'endroit où les ennemys mesmes avoient faict la batterye, vingt ou vingt cinq Espagnolz qui estoient dedans se rendirent à discrétion et noz soldats y entrèrent; où il y advint ung inconvénient pour ce que en une chambre où il y avoit deux caques de pouldre un soldat en voulant prendre y meit le feu et en brusla vingt-cinq ou trente, dont il en mourut seulement deux. Les aultres, nous les faisons panser le mieux que nous pouvons; mais il cuyda bien advenir pys, pour ce que mesdicts sieurs et moy montions par la bresche à mesme heure qui feit tel esbranlement qu'il tomba ung grande pièce de la muraille où estoit faicte la batterye, qui nous feit bien revenir au bas du fossé sans toutes fois que personne eust mal.

Hier nous fusmes recongnoistre leur fort de tous costez et de bien prez, lequel est assez grand, carré, entre quatre beaulx bastions, bien haulsé et achevé, assis d'ung costé sur le bort de ladicte rivière du Tybre et par les aultres costez d'ung maraiz, tellement qu'il seroit bien mal aisé d'y faire tranchées, guarny de forte artillerye et de bonnes pièces; car je vois ung boulet de canon et ung aultre de coleuvrine, et vous asseure qu'ilz font bon marché de pouldre. Car ils nous tirèrent bien fort mais sans blesser personne, et n'y eust que le cheval du sieur de Rantigny [1] qui y demeurast; et à ce que nous avons entendu de ceulx qui ont esté prins dans Ostye, il y a dedans deux enseignes d'Espaignolz faisantz en tout troys cens hommes, qui n'est pas ce me

1. Claude de Ravenel, seigneur de Rentigny, marié le 15 janvier 1552 à Françoise d'Angennes ; enseigne de la compagnie de gens d'armes de M. de Montmorency en 1552 ; lieutenant de 1558 à 1564 ; capitaine d'une compagnie de 1567 à 1570 ; chevalier de l'ordre le 10 janvier 1570 ; gentilhomme de la chambre ; mort à Villiers-sur-Marne le 20 juillet 1571.

Digitized by Google

semble beaucoup pour la grandeur dudict fort. Et nous en revenantz mondict sieur le mareschal considéra ung lieu qui est aussi sur le bort de la rivière, environ la portée d'ung mousquet de leur fort, qui est eslevé et tellement à cavaillier [1] que, estantz dessus nous voyons jusques au pied tous leurs pavillons et loges, où incontinent mondit sieur le mareschal feit travailler les pionniers à le fortiffier et à faire combler une vieille tour qui est dessus, où il fera mectre des pièces qui tireront à plomb dedans lesdicts fortz. Et faict aultre effect, car ce lieu là les tient assiegez du costé de la terre, tellement que de nulle part ilz ne peuvent espérer aulcung secours ne aussi nous faire dommaige. Par quoy, ayant considéré que de le vouloir prendre par force il y fauldroit peult estre perdre beaucoup de temps, de la munition et des hommes qu'il sera bon d'employer ailleurs, et que l'ayant prins nous ne gaignerions riens davantage, d'aultant qu'ils sont desja frustrez de la cause pour laquelle ilz l'avoient faict, qui estoit pour nous empêcher la commodité de la mer et des rivières, et qu'estantz enfermez comme ilz sont et pour l'ennuy qu'on leur fera de nosdictz fortz nous espérons qu'ilz se perdront de eulx mesmes, — fut résolu de ne les assaillir poinct aultrement et que ayant par achevé nosditz fortz comme ils pourront estre dans quatre ou cinq jours, et y ayant laissé ung bon chef et aultres choses nécessaires, mesditz sieurs reviendront passer par ceste ville pour en tirer toutes les forces qui y sont, excepté ce qui sera requis pour la garde de Notre Saint Père, pour avecques toute la cavallerye et bon nombre d'artillerye essayer de reprendre le reste de ce que lesdictz ennemys tiennent encores de cest estatz. De quoy j'ay bonne espérance, si comme l'on dit le duc d'Albe ne nous faict teste et qu'il tourne du costé de Ab-

1. Terme de fortification, désigne un amas de terre dont le sommet compose une plate-forme sur laquelle on dresse des batteries de canon pour nettoyer la campagne ou détruire quelque ouvrage de l'ennemi.

Digitized by Google

bruzze. Car desjà M. le duc de Somme, le sieur Boniface Sermonette et le sieur Francisco Villa, avec une partie de la cavallerye et quelques compagnies d'infanterye, sans artillerye, en ont reprins la plus part et ne reste plus que Tivoly[1], Roque de Pape[2], Neptune[3], Vicordaro[4], Anagni[5], et Freselonne[6]. Je revenes hyer vers Sa Saincteté pour luy faire entendre ceste résolution qu'elle approuva et loua grandement.

Depuis avoir escript la présente je suis allé veoyr M. le duc de Paliano qui m'a dict que hyer le sieur Francisco Villa avoit reprins Castelcandolpe[7], qui est une assez bonne place et ne se peult prendre sans artillerye, et qui empescheroit le chemin d'icy à Veletri[8] et Paliano, et mande ledit Villa qu'il s'en alloit assaillir Roque de Pape qu'il avoit aussi bonne espérance de prendre bien tost. Le sieur Boniface Sermonette a aussi adverty ledit sieur duc qu'il estoit arrivé à Terracine[9] mille des Allemantz qui estoient desembarquez à Guaiette[10] une bonne part des quelz estoient fort malades et mal en poinct. Pareillement ledict sieur duc m'a dict avoir advis que le duc d'Albe estoit encores à Naples fort malade d'une grosse fièvre[11].

---

294. — 20 janvier 1557. — Lettre de M. de Lanssac au duc de Guise. (Bibl. nat., F. fr. 20522, fo 99. Orig.)

Monseigneur, j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre de Turin, du ij[e] de ce moys, par laquelle vous me

---

1. Tivoli, province de Rome.
2. Rocca di Papa, province de Rome.
3. Nettuno, province de Rome.
4. Province de Rome.
5. Province de Rome.
6. Ferentino, province de Rome.
7. Castel-Gandolfo, province de Rome.
8. Velletri, province de Rome.
9. Terracina, province de Rome.
10. Gaëte.
11. Cet extrait de lettre fut transmis au duc de Ferrare.

Digitized by Google

commandiez de vous aller incontinant trouver, tant pour vous dire la commodité des lieux et passages où vous avez à conduire vostre armée, que ce que je puis entendre des choses requises pour voz entreprinses. Et à la fin de vos-dictes lettres vous dictes que vous estimez qu'il est meilleur que je demeure icy pour pourveoyr à ce qui est nécessaire pour le service du Roy, en l'absence de M. le mareschal Strossi, qui iroit devers vous. Ce que j'ay entendu qu'il ne peult faire pour les raisons qu'il vous escript, parquoy j'ay espérance, entre cy et six jours au plus tard, en quelque sorte que ce soit, de partir pour satisfaire à vostre comandement. Car par les dernières lettres que j'ay receues de M^gr le connestable, il me mande que je me tienne prest, d'aultant que par la première dépesche le Roy me commanda de m'en retourner vers Sa Majesté. Et pour ce que nous en actendons d'heure à aultre des nouvelles et qu'elles ne peuvent guères tarder, je suis aprez à mectre fin avec les ministres du Pape aulx comptes de toute la despence qui a esté faicte en commung jusques icy, pour m'en aller devers vous le mieulx informé de toutes choses que je pourray. Cependant je ne vous puis dire riens d'avantaige de ce qui est contenu par les lettres communes de M. l'ambassadeur et de moy ; sinon, Monseigneur, pour vous ramentevoir derechief qu'il vous plaise de pourveoyr par delà aulx pouldres et munitions qu'il fault pour l'artillerye ; car de vous actendre au costé de deça, vous en seriez mal servy, et de celles que vous pourrez recouvrer à Ferrare et à la Mirande, il vous sera bien aisé de les faire conduire par le Pò jusques à la mer et de là jusques à Ancône ou Ferme [1] qui sont les lieux de cest estat, les derniers par où il fault passer pour entrer du costé de la Bruzzo au royaulme de Naples.

Monseigneur, aprez avoir présenté mes très humbles

1. Fermo, ville de la province d'Ascoli-Piceno.

Digitized by Google

recommandations à vostre bonne grâce, je supplie le Créateur vous donner en parfaicte santé très longue vye.

De Rome le xx[e] jour de janvier 1556.

Vostre très humble et très obéissant serviteur. — LANSSAC.

A Monseigneur, Monseigneur le duc de Guise, pair et grand chambellan de France.

---

295. — [20] janvier 1557. — Lettre chiffrée [du duc de Guise] à MM. de Lanssac et de Selve. (Bibl. nat., F. fr. 20522, f° 81. Orig.)

Messieurs, j'ay encores depuis deux jours seullement receu les lettres que vous m'avez escriptes du dix neufviesme du passé et présentement celle du vingt neufviesme. Et seray tousjours d'avis que les trefves de tous coustez rompues, comme elles sont tant de deçà que de delà, ainsi que je voy par vostredicte lettre, il ne soit plus faict d'instance de ce retranchement de despence, jusques à mon arrivée, que adviserons d'en faire selon que le temps et les occasions se présenteront. Aiant esté très aise d'entendre le bon ordre que vous avez mis pour prévenir aux entreprinses qui se eussent peu faire vers la marquise d'Ancone; et me semble que n'y eussiez sceu ny mieul, ny plus dextrement pourveoir, espérant que le duc d'Albe ne sera pour faire grand chose avant madicte arrivée, avec l'incommodité du temps d'yver et l'occasion qu'il en a donnée à ses soldatz. Au surplus, Messieurs, vous aurez veu par trois ou quatre dépesches que je vous ay faictes la diligence dont j'ay ordinairement usé tant à faire acheminer noz forces par decà que haster noz deniers. Et pour ne perdre temps, encores que la plus part de l'ung et de l'aultre me défaillist, je n'ay voulu pour cela laisser m'acheminer jusques icy, où M. le marechal de Brissac et moy sommes arrivez depuis quatre

Digitized by Google

jours avecques toutes les incommoditez de temps et mauvais chemins que se peult croire : aiantz esté contraintz de user de tous les artiffices qui se sont peu inventer pour pouvoir tirer jusques icy nostre artilherie. Et a esté quasi comme ung miracle de la peine et travaulx que noz soldatz ont supporté, lesquelz, oultre les mauvais chemins et guetz qui leur a convenu ordinairement faire en ceste saison, ont icy campé quatre jours l'eaue aux jambes. Et ne m'aiant esté possible passer oultre sans le reste de mesdictes forces et deniers, avecques l'empeschement que ceste ville m'eust apporté à mondict passaige, la laissant derrière, nous avons esté d'avis l'assaillir, et après l'avoir hier battue, elle fut prinse d'assault par noz bandes françoises, qui y ont trouvé dedans sept enseignes d'Italliens et deux de Grisons, lesquelz je vous puis asseurer avoir esté traictez selon leur mérite. Le reste de ce qui n'est demeuré sur la place, partie s'est jetté dedans le chasteau, partie sauvée par la rivière [1], et le surplus prins prisonniers. Demain nous espérons emporter ledict chasteau, et vous prie asseurer Sa Saincteté, que, attendant pour tout seur le reste de nosdictes forces et deniers après demain, je me délibère aussitost partir, et pour son service et de Sa Majesté combattre et le temps et les hommes en ce passaige. M'estant résolu, pour moins y séjourner, laisser par deçà noz grosses pièces d'artilherie et la pluspart de nostre charroy, et mener seullement quelques pièces légières et de vivres, ce que par nécessité nous sommes contrainctz porter quant et nous, pour le temps que nous y serons. Et qu'en cela il y sera usé de tout le debvoir et dilligence qu'il se peult, de façon que j'espère qu'elle pourra aussi tost avoir nouvelles de nostre arrivée sur son estat, que vous ceste lettre, et s'asseure que s'il eust esté

1. Valenza, ville de la province d'Alexandrie, est située sur la rive droite du Pô.

Digitized by Google

en la puissance des hommes de y faire d'avantaige, il n'y eust esté perdu une seulle heure de temps. Priant le Créateur, Messieurs, qu'il vous doint ce que plus désirez.

Du camp de Vallence, ce [xx^e][1] jour de janvier 1556.

---

296. — 23 janvier 1557. — Lettre de MM. de Selve et de Lanssac au roi. (Bibl. nat., F. fr. 20644, f° 26. Copie.)

Sire, nous avons advisé de vous faire ce mot d'lettre et l'envoyer en dilligence à M^gr le duc de Ferrare affin de le vous faire tenir par courrier exprès jusques à Lyon, cy tant est que à l'arrivée de ce pacquet il n'y aye occasion prompte et messaiger prest pour le vous envoyer comme nous avons pensé qu'il pourroit avoir d'heure à aultre sur le passaige et arrivée de M^gr de Guise vers luy, n'estant ladite présente, Sire, que pour vous advertir comme moy de Lanssac ne fait qu'arriver du fort près d'Hostie, estant venu en dilligence devers nostre Saint Père pour luy porter la nouvelle[2] de la rédition d'icelluy faite par les Espaignols qui estoient dedans. Lesquels, voyant nos tranchées parachevées et nostre artillerie assise en batterie, en quoy a esté usé de très grande dilligence, industrie et prudence par M. le maréchal Strozzy auparavant qu'il fut blessé et depuis sa blessure par M. de Montmorency qui n'y a obmits ny espargné vertu, soing et point qui se puisse désirer d'un tel seigneur qu'il est, usant tousjours de bon et prudent conseil de mondit sieur le maréchal —, ils

1. Ce même jour, le duc de Guise et le maréchal de Brissac écrivirent au roi. (Bibl. nat., F. fr. 20644, f^os 56 et 61.)

2. Bernardo Navagero, ambassadeur de Venise à Rome, dans une lettre du 24 janvier 1557 adressée au doge et conservée dans la collection des lettres originales aux Archives de Venise, raconte un détail de cette visite de M. de Lanssac. Faisant allusion aux qualificatifs dont se servait continuellement le pape pour désigner les Espagnols qu'il détestait, il dit, en riant, au pape, avant de lui raconter les détails de la prise d'Ostie : « Saint-Père, vous devez m'absoudre, parce que j'ai parlé à un peuple excommunié. »

Digitized by Google

ont deux heures devant jour commancé à cappituler sans attendre la batterie et devant qu'il fust jour ont esté rendus nous quittant leur fort, beau et grand et tel que sy ung de vos vassaulx et subjects l'avoit rendu sans attendre mil coups de canon il mériteroit, Sire, de perdre vostre grâce. Et oultre nous l'ont laissé bien muny d'artillerie, grosse et menue, et munitions tant de pouldres que farines et vins, chaire et poisson sallés, et autres vivres dont il y a en abondance ; et pour ce qu'ils nous en faisoient sy bon marché et ont espargné nostre pouldre, à la requeste de M. de Montmorency, ils ont obtenu composition de sortir leurs vies et bagues sauves et de pouvoir desplier leurs enseignes hors des confins du territoir d'Hostie et de conduire un mousquet quant et eulx. Tout le surplus nous est demeuré, et a mondict sieur le maréchal Strozzy fait présent desdicts vivres aux soldats sous le bon plaisir de Sa Sainteté qui à ma requeste a confermé cette libéralité ; et le fort, artillerie, pouldres et munitions sont demeurés à nostre Saint Père, et a ton mit dedans M. de la Molle, trois cappitaines françois, ung cappitaine allemand et trois italiens, et des soldats de chacunes nations. Nous espérons, Sire, vous renvoyer dedans deux jours le sieur Derdois [1] qui n'arriva que hier, pour vous porter plus amples nouvelles de là et de toutes autres choses.

Sire, nous prions le Créateur vous donner en parfaite santé et prospérité très longue et très heureuse vie.

De Rome ce 23 janvier 1556.

Sire, je de Lanssac espère, suivant le commandement de Vostre Majesté, partir dans sept ou huit jours pour m'en retourner [2] vers icelle, m'estimant très heureux que ce soit

1. Firmin d'Artois, gentilhomme gascon, secrétaire du connétable de Montmorency. Il fut compromis dans l'affaire du prince de Condé en 1560. (Voy. Louis Paris, *Négociations relatives au règne de François II*, pp. 573 et 574.)

2. M. de Lanssac ne quitta Rome que le 5 février 1557. (Lettre de Bernardo Navagero, ambassadeur de Venise à Rome, au doge ; Rome,

Digitized by Google

avec le consentement qu'il vous plaist avoir de mes services ; et ne fauldray de me instruire bien amplement de toutes choses pour vous en rendre compte, comme aussy feray je, en passant, à Mgr de Guise de ce que je cognoistray estre requis en sa charge pour le bien de votre service.

Vos très humbles subjectz et très obéissants serviteurs. — Odet de Selve. — Lanssac.

Au Roy nostre souverain seigneur.

---

297. — 6 février 1557. — Lettre de M. de Lanssac au connétable de Montmorency. (*Mémoires-journaux du duc de Guise*, édit. Michaud et Poujoulat, t. VI, p. 330.)

Monseigneur, je partiz hier cinquiesme de ce moys de Rome, d'où ung peu auparavant moy estoient partiz MM. de Montmorency et mareschal Strossy avec tous les gens de cheval et de pied estant audit Rome, excepté quelques enseignes qui sont demeurez pour la garde du Pape, pour s'en aller à Tivoli, d'où, le jour auparavant, le conte de Populo estoit parti avec cinq ou six enseignes d'Espaignols et troys cens chevaulx pour se retirer dans Vicovare [1], où mesdits seigneurs sont délibérez de l'aller assaillir, s'ils trouvent que ce soit chose raisonable d'entreprendre, et poursuivront de chasser les ennemys hors des places qu'ils tiennent encore sur l'estat de l'Eglise le mieux qu'ils pourront, attendant la venue de Mgr de Guyse, lequel je m'en vois trouver [2] à

---

6 février 1557. Archives de Venise, Lettres originales.) Il arriva à Paris avant le 6 mars 1557, très abattu (*molto melinconico*), écrit l'ambassadeur vénitien, parce qu'il a été rappelé de Rome pour avoir mécontenté le roi. (Lettre de Giacomo Soranzo au doge, Paris, 6 mars 1557. Archives de Venise, Dépêches originales.)

1. Vicovaro, petite ville de la province de Rome.

2. Le 24 février 1557, M. de Lodève écrivit de Venise au roi : « Sire, j'ay esté ces jours passés trouver Mgr de Guise, ainsi qu'il arriva

Digitized by Google

Regio [1], où j'espère qu'il sera avec Mgr le duc de Ferrare, aussytot que je y pourrois estre. Mais s'il ne y est, après l'avoir attendu ung jour ou deux, je continueray mon voyage en la meilleure dilligence que je pourray, laissant toutesfois bien amples mémoires à mesdits seigneurs ducs de l'estat et disposition en quoy j'ay laissé les affaires au lieu d'où je viens, et de toutes autres choses que j'estime qu'il est requis qu'ils entendent pour le service du Roy, affin que selon qu'ils jugeront au tout, ils puissent faire fondement et prendre résolution de leurs entreprinses; vous advisant, Monseigneur, que j'ai laissé nostre Saint Père en très bonne santé et volonté de persévérer en la grande et affectionnée amytié qu'il porte à Sa Majesté.

Monseigneur, suivant vostre commandement mondit sieur de Montmorency vous envoye le sieur de La Porte [2] avec les lettres que vous mandiez qu'il escripvist [3] à Mademoiselle de Piennes [4], lesquelles j'espère vous satisfe-

---

sur l'estat de M. le duc de Ferrare, ayant eu commandement de luy de l'aller trouver, et ne vous escriray rien de ce qui fust là résoleu et conclud pour ce que M. de Lanssac se trouva présent à tout et fut dépesché de mondit sieur de Guise pour vous aller faire rapport de touttes chose... » (Bibliothèque de Grenoble, 348, f° 66.)

1. Reggio.

2. François de la Porte, sieur d'Autreville.

3. Cette lettre de M. de Montmorency à Mademoiselle de Piennes, datée de Rome, du 5 février, est publiée dans les *Mémoires* de Michel de Castelnau, Paris 1660, t. II, p. 421.

4. Jeanne d'Hallwin, fille d'Antoine d'Hallwin, seigneur de Piennes, grand louvetier de France, et de Louise de Crèvecœur, fille d'honneur de Catherine de Médicis, avait reçu une promesse de mariage de François de Montmorency, fils aîné du connétable. Celui-ci, « qui ne sçavoit rien de leurs amours, en fut d'autant plus affligé que le Roy lui offroit sa fille » bâtarde, Diane, veuve du duc de Castro. « C'est ce qui l'obligea d'employer tout le crédit et l'authorité du prince pour rompre ce prétendu mariage, et cette affaire devint la plus grande de la Chrestienté, par le concours des desseins que le Pape avoit de pratiquer l'alliance de cette princesse, desjà veuve d'un Italien petit-fils de Pape, avec un autre Italien, son neveu. » Malgré de pressantes démarches, le Pape refusa de délier le fils du connétable de sa promesse. Après avoir résisté quelque temps à la volonté paternelle, François de Montmorency consentit à épouser la duchesse de Castro, après que le connétable eut obtenu un édit contre les mariages clandestins, auquel on donna un effet rétroactif. Mademoiselle de Piennes épousa le secrétaire d'Etat Florimond Robertet. (*Mémoires* de Michel de Cas-

Digitized by Google

ront, estant conformes à ce que vous désiriez ; et m'a ledit sieur de Montmorency chargé de vous asseurer avec très grant sermens que jamais il ne révéla la faulte qu'il avoit faicte audit sieur de La Porte ne aultre de ses serviteurs, et que le premier à qui il en parla jamais fut Mgr le cardinal de Chastillon [1], dernièrement à Paris. Par quoy il vous supplie très humblement, puis qu'il vous a pleu luy faire ceste grâce, de luy pardonner, qu'il vous plaise aussy n'avoir point de soupeçon ny malcontentement de ceulx qui n'ont eu ne part ne coulpe en son offense.

Il sera attendant de vos bonnes nouvelles en grande dévotion, et d'aultant que quant il partit le Roy lui commanda très espressement, prenant sa foy et promesse, pour cest effet, de ne retourner point en France sans son congé ; si vous le trouvez bon, il désireroit avec vostre commandement recepvoir aussi une lettre de Sa Majesté pour le rappeller.

De Nocère [2], le vjᵉ jour de febvrier 1557.

Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur. — Lanssac.

telnau, Paris, 1660, t. II, p. 419. — P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. III, p. 913. — Francis De Crue, *Anne duc de Montmorency, connétable et pair de France sous les rois Henri II, François II et Charles IX*. Paris, 1889, p. 180 et suivantes. — Marquis de la Jonquière, *Le cardinal du Bellay*, p. 177.)

1. Neveu du connétable.
2. Nocera, province de Pérouse.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

A

Abruzze, 142, 150, 152, 531, 561, 564, 581, 588.
Acarambona (Virginie), femme de Paul-Jourdain Orsini, 218.
Acciaioli (Bernardo), 55, 72, 86, 89, 103, 111, 126, 163, 238, 297, 301, 328, 350, 364, 365, 377, 379, 391, 417.
Achaïolly (Bernardo). Voy. Acciaioli (Bernardo).
Achille da Macerata, 428.
Acier (M. d'), 560.
Achille (Domenico d'), 428.
Adhémar de Monteil de Grignan (Louis d'), VIII.
Adria (Archevêque d'). Voy. Pighini (Sébastien) et Canani (Giulio).
Adriani (Jean-Baptiste), 457.
Affrique, 148, 189, 400.
Agde (Evêque d'). Voy. Guiche (Claude de la) et Saint-Severin (Aymeri de).
Aix-en-Provence, 527.
— (Archevêque d'). Voy. Strozzi (Laurent).
Alamani (Jean-Baptiste), 434.
Albano (Evêque d'). Voy. Tolède (Juan-Alvarez de).
Albe (Duc d'). Voy. Tolède (Fernando-Alvarez de).
Alberoso, 442.
Albert. Voy. Brandebourg (Albert de).
Albi (Archevêque d'). Voy. Lorraine (Louis de) et Strozzi (Laurent).
Albret (Jean d'), roi de Navarre, II.
Alcantara, 572, 573.
Aldobrandini (Jean), cardinal, 536.
— (Hippolyte). Voy. Clément VIII, pape.
— (Silvestre), 536, 574, 578, 579.
— Thomas, 537.
Alexandre VI, pape, 472, 572.
Alexandrie (*Egypte*), 127.
Alexandrie (*Italie*), 174, 590.
Allemagne, VII, 7, 19, 24, 33, 115, 175, 412, 571, 574, 583.
Allons (Capitaine d'), 505.
Alluye (Baron d'). Voy. Robertet (Florimond II).
Almède. Voy. Omedes.
Altovitti, 527.
Amalfi (Archevêque d'). Voy. Crispo (Tiberio).
Amanio (Paolo), 245.
Ambassadeur de Charles-Quint. — En Angleterre. Voy. Vega (Juan de la).
A Rome. Voy. Vega (Juan de la) et Manrique (Jean).
Ambassadeur de Florence. — En France. Voy. Casa (Francesco della).
Ambassadeur de France. — En Angleterre. Voy. Monluc (Jean de), Morvillier (Jean de) et Rohan (François de).
En Ecosse. Voy. Monluc (Jean de).
En Espagne. Voy. Laubépine (Sébastien de), Fourquevaux (Raymond de Pavie, baron de).
En Pologne. Voy. Monluc (Jean de).

Digitized by Google

A Rome. Voy. Adhémar de Monteil de Grignan (Louis), Armagnac (Georges d'), Babou de la Bourdaisière (Philibert), Bellay (Jean du), Dinteville (François de), Grammont (Gabriel de), Guiche (Claude de la), Hémart de Denonville (Charles de), Langeac (Jean de), Monluc (Jean de), Saint-Gelais de Lanssac (Louis de), Selve (Georges et Odet de), Tournon (François de), Urfé (Claude d'), Villeparisis (M. de).
Ambassadeur en Suisse. Voy. Monstiers (Jean des).
— En Turquie. Voy. Aramon (Gabriel de Luetz, baron d'), Monluc (Jean de), Noailles (Gilles de).
— A Venise. Voy. Armagnac (Georges d'), Monluc (Jean de), Selve (Georges de).
Ambassadeur de Sienne à Rome. Voy. Panelini (Antoine).
Ambassadeur de Venise en France. Voy. Soranzo (Giacomo).
— A Rome. Voy. Navagero (Bernardo).
Ambès, 1.
Amerighi (Marc-Antoine), 191.
Amiens (Evêque d'), Voy. Hémart de Denonville (Charles de).
Anagni, 556, 587.
Ancône, 38, 88, 177, 218, 441, 512, 588, 589.
Andelot. Voy. Coligny (François de).
Andry (Pierre), 392.
Angennes (Charles d'), 374, 379, 380, 388, 557.
— (Françoise d'), femme de Claude de Ravenel, 585.
— (Jacques d'), 379.
Angleterre, 3, 4, 12, 30, 144, 160, 184, 209, 210, 212, 270, 287, 332, 386, 393, 480, 482, 503, 504, 510, 511, 521, 528, 529, 532, 535, 536, 551, 555, 559, 566, 567, 570, 573, 574, 575.
— (Cardinal d'). Voy. Pole (Renaud).
— (Duc d'). Voy. Charles IX.
Angoulême, III, V, 434.
— (Evêque d'). Voy. Babou de la Bourdaisière (Jacques et Philibert).
— (Diane d'), 23, 45, 104, 142, 594.
Angoulême (Henri d'), 527.
Anguillara (Comte dell'). Voy. Orsini (Paul-Jourdain).
Anguissola (Jean), 120.
Anjou (Henri, duc d'). Voy. Henri III.
Antibes, XII, 255, 496.
Anton (Pierre), 249, 364, 370.
Anvers, 127.
Aquaviva (Marquis d'), 333.
Aquila, 142.
Aragon (Isabelle d'), femme de Jean-Galéas, duc de Milan, 242.
— (Jeanne d'), femme de Marc-Antoine Colonna, 501.
Aramon (Gabriel de Luetz, baron d'), 124, 134, 183, 353.
Ardelay. Voy. Vivonne (François de).
Ardilleux, II.
Ardres, X.
Arezzo, 109, 177, 442.
Argentario (Mont), 125.
Arger (Vice-roi d'), 243.
Armagnac (Georges d'), 262, 426, 456, 459, 464, 470, 482, 501.
Arras (Evêque d'). Voy. Granvelle (Antoine Perrenot de).
Arschot (Duc d'). Voy. Croy (Philippe de).
Artois, 171, 172.
— (Firmin d'), 592.
Ascoli-Piceno, 512, 561, 564, 588.
Ascoli (Prince d'). Voy. Orsini (Valère).
Asguin (M. d'), 3.
Asti, 174.
Athènes, 103.
Aubeterre-sur-Dronne, 431.
Auch (Archevêque d'). Voy. Tournon (François de).
Augsbourg, 6.
Aumale (Duc d'). Voy. Lorraine (Claude de).
Autreville. Voy. Porte (François de la).
Autriche (Marie d'), femme de Louis II, roi de Hongrie, 97, 108.
Auvergne, 432.
Auxerre (Evêque d'). Voy. Babou de la Bourdaisière (Philibert) et Dinteville (François de).
Auzans (Mlle d'). Voy. Montbron (Louise de).
Avanson (Guillaume d'), 430.

Digitized by Google

Avanson (Jean d'), xxi, 430, 471, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 488, 489, 491, 492, 493, 494, 498, 500, 505, 506, 509, 513, 515, 518, 540.
Avellino (Evêque d'). Voy. Cueva (Barthélemy de la).
Avignon, 252, 485, 562.
Avignon (Archevêque d'). Voy. Armagnac (Georges d') et Farnèse (Alexandre).
Avranches (Evêque d'). Voy. Langeac (Jean de).

B

Baglione (Artian), 439.
— (Elisabeth) femme de Camille Orsini, 397 .
— (Rodolfo), 331, 332, 347.
Babou de la Bourdaisière (Philibert,) 508, 513.
Bagneaux, 487.
Bagni (Comte de). Voy. Caraffa (Antonio).
— (Jean-Francisco de), 441, 444.
Baïf (Jean-Antoine de), iv.
Baigne. Voy. Bene.
Baillon. Voy. Baglione.
Bandini (François), 136.
Barbarie, 152.
Barcelone, 445.
Bargelini (le chevalier), 41.
Bari, 583.
Bari (Archevêque de). Voy. Puy (Jacques du).
Barthe (Paul de la), seigneur de Termes, maréchal de France. Voy. Terme.
— (Paule de la), 20.
Barwick-in-Elmett, 3.
Bassefontaine (Abbé de). Voy. Lanbépine (Sébastien de).
Basses-Vergnes, ii.
Bastia, 174, 224, 393, 472.
Bastide (La). Voy. Bastia.
Bastille (La), 504.
Baudéan (Jean de), i.
Bayeux (Evêque de). Voy. Trivulzio (Agostino).
Bayonne (Evêque de). Voy. Monstiers (Jean des), 434.
Bazas (Evêque de). Voy. Plas (Annet de) et Alamani (Jean-Baptiste).
Bazordan (Jacques de), 20.
— (Pierre de), 20.
Beaubec (Abbaye de), 128, 133, 249, 283, 292, 296, 304, 316, 347.
Beaubec (Abbé de). Voy. Guiche (Claude de la).
Beaucler (Obert), 76.
Beaujolais, viii.
Beaumont (Jeanne de), femme de Philippe de la Rochechandry, v, 438.
Beaumont (Madeleine de), femme de Mellin de Saint-Gelais, 252, 317, 434.
Beaupoil de Saint-Aulaire (Philippe de), femme de François de Vivonne. 431.
Beauregard (Jean du Thier, seigneur de), 132, 133, 203, 204, 294, 296, 349.
Beauvau (Antoinette de), femme de Pierre d'Urfé, 291.
Belgique, 437.
Bellac, 435.
Bellay (Jean du), cardinal, ix, 30, 64, 66, 70, 74, 76, 86, 88, 94, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 105, 110, 114, 118, 119, 125, 126, 129, 134, 135, 140, 142, 143, 147, 148, 158, 159, 160, 164, 166, 167, 173, 176, 177, 179, 182, 185, 186, 188, 190, 193, 195, 201, 205, 209, 210, 212, 214, 216, 217, 220, 221, 227, 228, 230, 231, 232, 234, 236, 237, 239, 240, 241, 244, 248, 249, 251, 256, 257, 259, 262, 263, 264, 267, 268, 272, 275, 276, 280, 282, 284, 287, 289, 290, 291, 295, 296, 300, 304, 313, 315, 316, 319, 321, 323, 325, 326, 327, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 338, 339, 340, 342, 343, 344, 345, 347, 352, 354, 356, 359, 360, 362, 364, 366, 369, 371, 374, 375, 376, 380, 385, 387, 389, 395, 396, 399, 400, 402, 405, 407, 408, 409, 411, 413 416, 422, 423, 424, 426, 440, 444, 445, 446, 451, 455, 460, 464, 470, 498, 501, 508, 516.
Bellay (Joachim du), i, iv, 325, 326, 528.

Digitized by Google

Bellaygues, 430.
Bellebranche (Abbaye de Notre-Dame de), 316.
Bellegarde. Voy. Saint-Lary (Roger de).
Belveder, 85, 278.
Bendidio (Alexandre), 79, 183, 188, 208. 278, 280, 302, 314, 350.
Bene (Jehan-Francisque del), 86, 391.
Bene (Mazin del), 368, 373.
Benedetti (Jehan-Marie), 176, 185, 188.
Benevente. Voy. Zola.
Benoit (Jacques), 436.
— (Pierre), 435.
Bentivoglio (Cornelio), 25, 61, 63, 141, 239, 240, 313, 440.
Béraud (Jean), 436.
— (Vidal), 436.
Berauld (M. de), 436.
Berghes (Maximilien de), 573.
Berlande (Seigneur de la). Voy. Coudre (Jacques de la).
Bernard, 291.
Berry, 128, 162.
Berthereau (Nicolas), 311.
Bertinoro (Evêque de). Voy. Verallo (Jérôme).
Besançon, 108.
Besilles (Cicon de), 374.
Betwitz (Leonard), 3.
Béziers (Evêque de). Voy. Strozzi (Laurent).
Billy (Jacques de), 421.
— (Jean de), 421.
— (Louis de), 421.
Birague (Françoise de), femme de Jean de Laval, I.
Blanchetti (Ginolpho), 76.
— (Robert), 76.
Blaye, II, 291.
Blois, II, 484, 485.
Boëtie (Etienne de la), IV.
Bohème, 582
— (Roi de). Voy. Louis II.
Boisdauphin (Seigneur de). Voy. Montmorency-Laval (René de).
Bologne, 76, 313, 347, 348, 416, 424, 477, 574.
Bolognose (Herculin), 457.
Bonacoursy, 90, 94, 123.
Bonafede (Hierolamo), 120.
Boniface (Jacques de), 505, 584, 592.
Boniface VIII, pape, 30.
Bordelais, 1.
Bonifacio, 180, 198, 223, 224, 260, 410.
Bonport (Abbé de). Voy. Manne (François de Cental de Bouliers (seigneur de).
Bordeaux, 12, 209, 291, 432, 433, 436, 487.
— (Archevêque de). Voy. Bellay (Jean du) et Mauny (François de).
Borghesi (Bernardino), 294.
Boucher (Etienne), secrétaire de l'ambassade de France à Rome, 43, 50, 55, 59, 64, 72, 100, 133, 163, 169, 192, 198, 199, 200, 201, 227, 228, 230, 231, 236, 237, 238, 239, 240, 242, 243, 263, 277, 285, 287, 292, 294, 295, 296, 297, 304, 310, 316, 318, 319, 323, 324, 349, 361, 363, 364, 365, 374, 395, 404, 425, 454, 455.
Boucher (Tristan), 294.
Bouillon (Duc de), 142.
Bouliers (Abbaye de). IX.
Bouliers (François de Cental de). Voy. Manne.
Boulogne, VI, 4, 139, 140, 166, 171, 173, 412, 471, 551.
Boulouneix, 430.
Bourbon (Antoine de), 1,
— (Louis de), cardinal, 433.
Bourdeille, 431.
Bourdeille (Andrée de), 431.
— (Arnaud de), 431.
— (François de), 430, 431.
— (Pierre de), abbé de Brantôme, I, XII, 231, 240, 243, 313, 350, 358, 360, 368, 402, 413, 416, 424, 430, 431, 432.
Bourges, 128.
— (Archevêque de). Voy. Tournon (François de).
Bourgogne, 560.
Bourg-sur-Gironde, II, V, 1, 3, 7.
— (Abbé de). Voy. Lanssac (Pierre de).
Bouvignes, 437.
Bouvilles. Voy. Bouvignes.
Borwez (Robert), 3.
Boysourdan. Voy. Bazordan.
Bracciano (Duc de). Voy. Orsini (Paul-Jourdain).
Brancaccio (Cesare), 505, 509.
Brandebourg (Albert de), VI, VII, VIII, 5, 7, 8, 145, 527.
— (Joachim III, Electeur de), 527.

Digitized by Google

Brantôme, 429, 430, 432.
Brantôme (Abbé de). Voy. Bourdeille (Pierre de) et Mareuil (Pierre de).
Brenta (La), 479.
Brescia, 20, 64, 86.
Bressuire, II.
Bretagne, 43, 52, 131, 163, 211, 272, 276, 434.
Brichanteau (Marie), femme de Louis de Billy, 421.
Briçonnet (Anne), femme de Claude Robertet, 482.
Brienne (Famille de), 433.
Brioux, II.
Brissac (Charles de Cossé, comte de), 15, 21, 34, 35, 86, 120, 174, 181, 207, 224, 293, 299, 393, 416, 558, 560, 569, 584, 589, 591.
Brixen (Evêque de). Voy. Madruzzi (Christophe).
Bruxelles, 62, 104, 174.
Burgos (Evêque de). Voy. Mendoza (Francisco de), Tolède (Juan-Alvarez de).
Buxis (Cécile de), 12.

C

Cabanes (Seigneur de). Voy. (Simiane (Jean-Antoine de).
Cabrianne (Emile de), 360, 362, 366, 367, 369, 386, 392, 396.
— (Mlle de), 360.
Cabrières, 37.
Caëtani (Boniface), duc de Sermoneta. 59, 368, 394, 587.
— (Emilie), femme de Jean-François Orsini, 35.
— de Sermoneta (Nicolas), cardinal, 30, 59, 63, 65, 67, 68, 71, 73, 74, 77. 78, 82, 85, 144, 159, 162, 165, 166. 175, 176, 181, 187, 206, 209, 213, 216, 220, 225, 239, 244, 246, 250, 256, 283, 290, 303, 347, 348, 394, 410.
— d'Aragon (Scipion), duc de Trajetto, 334.
Cahors (Evêque de). Voy. Carrette (Paul de).
Calabre, 52, 153, 279.
Calais, 471.
Calatrava, 572.
Calcagnini (Théophile), 457.
Calicis, 313.
Calvi, 180, 198, 221, 223, 225, 472.
Cambrai, 191.
— (Evêque de). Voy. Croy (Robert de).
— (Archevêque de). Voy. Berghes (Maximilien de).
Camollia à Sienne, 385, 388, 389, 395, 429.
Campo-Salina, 532.
Canani (Giulio), 408.
Cantorbéry (Archevêque de). Voy. Pole (Renaud).
Capaccio (Evêque de). Voy. Verallo (Jérôme).
Capo di Ferro (Jérôme), cardinal Saint-Georges, 16, 42, 79, 80, 82, 87, 109, 131, 193, 283, 302, 307, 340, 441.
Capoue, 37.
— (Archevêque de). Voy. Caëtani de Sermoneta (Nicolas).
Capoue (Cornélie de), femme de François Orsini, 544.
— (Jeanne de), femme de Enrico Orsini, 360.
— (Prieur de). Voy. Strozzi (Leone).
Capponi (Luigi), 240.
Cappua. Voy. Capoue.
Caraccioli (Antonio), 306, 310.
Caraffa (Antonio), 387, 394, 489, 561, 564, 581.
— (Carlo), cardinal, x, xi, 477, 482, 487, 488, 489, 496, 497, 498, 500, 501, 502, 503, 506, 508, 509, 511, 512, 513, 515, 517, 518, 519, 521, 524, 527, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 542, 545, 546, 549, 551, 554, 555, 559, 560, 563, 576, 577, 578, 580, 583.
— (Giovanni), 489, 495, 496, 497, 498, 502, 512, 515, 517, 521, 522, 545, 563, 570, 573, 575, 577, 578, 579, 580, 581, 584, 587.
— (Jean-Pierre). Voy. Paul IV.
Carcassonne (Evêque de). Voy. Rucellaï (Annibal).
Cardonne (Jeanne de), femme de

Digitized by Google

Antoine Manrique, duc de Najera, 39.
Carle (Lancelot de), 390, 396, 397, 398, 404, 407.
Carlot, 442.
Carpentras (Evêque de). Voy. Sadolet (Paul).
Carpi (Cardinal), 196, 197, 199, 500, 502.
— (Prince de). Voy. Este (Alphonse d').
Carrette (Paul de), 39, 292, 310.
Cars. Voy. Pérusse.
Casa (Francisco della), 537.
— (N... della), 537, 549.
Caserte (Evêque de). Voy. Verallo (Jérôme).
Castel-Arquato (Comte de). Voy. Sforza (Ascanio et Bosio).
Castel-Gandolfo, 587.
Castel de la Pyeve. Voy. Citta della Pieve.
Castellazzaro, 514.
Castelnuovo, 132.
Castellotier, 513.
— (Ginolfo de), 149, 223, 247, 514.
Castelplanio, 441.
Castille, 572.
Castro, 33, 35, 43, 179, 246, 259, 268, 383, 441.
Castro (Duc de). Voy. Farnese (Horace et Pierre-Louis).
— (Duchesse de). Voy. Orsini (Hieronyme).
Catane, 132.
Cateau-Cambrésis, 485.
Cental (François de). Voy. Manne.
Céris de Château Renault (G. de), 114.
— (Hélie de), 114.
Cesenatico, 440, 441.
Cesi (Frédéric), 121.
Chabot (Guy), baron de Jarnac, 358, 431, 432.
Champagne, 21, 30.
Chantilly, 214, 334.
Chapelle-Montmoreau (La), 430.
Chapperon, secrétaire de Lanssac, 119, 121.
Charles III, duc de Savoie, 131.
Charles VIII, roi de France, 168, 482, 537.
Charles IX, roi de France, II, IV, 104, 127, 209, 262, 390, 424, 527.
Charles-Quint, V, VII, VIII, IX, X, 5, 6, 7, 8, 30, 38, 42, 56, 70, 87, 97, 98, 104, 108, 109, 152, 158, 184, 231, 243, 375, 412, 447, 486, 529, 572.
Chartres (Duc de). Foy. Este (Hercule II d').
Château Renault. Voy. Céris (G. et Hélice de).
Château-Thierry, 412.
Châteigneraye (La). Voy. Vivonne (André et François de).
Châtellerault, 24.
Châtillon (Cardinal de). Voy. Coligny (Odet de).
Chaulme (Abbaye de la), 563.
Chef-Boutonne, II.
Chemeaux. Voy. Pot de Rhodes (Jean).
Chenonceaux, 563.
Cherasco, 171.
Chesneau (Jean), 125, 254.
Chevalier (Guillaume), 1.
Chieti, 581.
Chio, 54, 56, 353.
Chiusi, 33, 39, 183, 361, 496, 441.
Cicada (Jean-Baptiste), cardinal Saint-Clément, 156.
Cipierre (Baron de). Voy. Savoie (Claude de).
Cisterna (Seigneur de). Voy. Caëtani (Boniface).
Citta della Pieve, 393.
Ciudad-Réal, 572.
Civitavecchia, X, XII, 154, 156, 174, 180, 215, 225, 228, 361, 472, 482, 496, 517, 521, 523, 524, 581.
Civray, 390.
Clarence (Georges, duc de), 160.
Clément VII, pape, 115.
— VIII, pape, 488, 537, 574.
Clermont (Claude de), 431.
Codignac, 125.
Cognac, III, 1.
Coire, 19.
Cola (Bernard). Voy. Colle (Bernard della).
Coligny (François de), 153.
— (Gaspard de), maréchal de France, 153.
— (Odet de), cardinal de Châtillon, 8, 153, 421, 595.
Colle (Bernard della), 225, 240, 335, 339, 469.
Colle-Massari, 25.
Colonna (Famille), 497.
Colonna (Ascanio), duc de Palliano, 354, 501.

Digitized by Google

Colonna (Camille), 243, 244, 354, 478, 501.
— (Livia), femme de Marcio Colonna, 354.
— (Marcello), 354, 501.
— (Marcio), 354, 476, 477, 478, 501, 502.
— (Pompeo), 354.
— (Vittoria), femme de Camille Colonna, 354.
— (Vittoria), femme de Marcello Colonna, 243.
Colonnes, 117.
Côme, 64.
Compiègne, 140.
Compreignac. Voy. Benoît (Pierre).
Condé (Prince de), 592.
Coni, 86, 174.
Constantinople, 54, 56, 112, 124, 125, 127, 159, 209, 254.
Corbare (Hieronyme de la), 368, 370, 394.
Corbiac, 1.
Cordoue (Evêque de). Voy. Cueva (Barthélemy de la) et Tolède (Juan-Alvarez de).
Corgna (Ascanio della), 38, 41, 55, 65, 73, 88, 100, 341, 342, 347, 348, 351, 376, 382, 385, 387, 389, 392, 394, 406, 416, 441, 442, 450, 462, 464, 465, 467, 468, 501, 509.
Corgna (Bernardo della), 38.
Corgna (Fulvio della), cardinal, 65, 67, 68, 441.
Corinthe, 103.
Cornefou, 429.
Corneto-Tarquinia, 154, 156, 367, 517, 581.
Cornette. Voy. Corneto-Tarquinia.
Corse (Ile de), 150, 152, 153, 156, 174, 177, 180, 196, 197, 198, 199, 200, 207, 214, 216, 221, 223, 224, 227, 228, 234, 235, 242, 244, 246, 248, 255, 256, 257, 258, 260, 261, 262, 264, 277, 279, 285, 288, 293, 314, 372, 381, 404, 410.
Cosenza, 279.
Cotrone, 117, 118.
Cottereau (Isabelle), femme de Jacques d'Angennes, 379.
Coudre (Jacques de la), 498, 518, 519, 565, 566.
Couronne (Abbaye de la), 434, 435.
Courtenay (Edouard de), marquis d'Exester, 270, 286.
Creil, II.
Crémone (Evêque de). Voy. Cesi (Frédéric).
Crépy, 411, 412.
Crèvecœur (Louise de), femme d'Antoine d'Hallwin, 594.
Crispo (Tiberio), cardinal, 247, 348, 370, 394.
Croce (Pompeo della), 263, 287.
Croy (Philippe de), 462.
— (Robert de), 573.
Crussol (Antoine de), duc d'Uzès, II.
Cueva (Barthélemy de la), cardinal Sainte-Croix, 78, 80, 83, 85, 93, 283, 307, 375, 378, 470, 471.
Cuna, 457.
Cupis (Bernadino de), 303.
— (Jean-Dominique de), cardinal de Trani, 74, 114, 161, 162, 212, 213, 229, 244, 256, 275, 281, 282, 283, 289, 300, 301, 302, 303, 304, 500.
Curemont, 435.

D

Daillon (Jean de), comte du Lude, 5, 7, 87, 214, 242.
— (Louise de), femme de André de Vivonne, 431.
Dampierre (Seigneur de). Voy. Clermont (Claude de).
Dandini (Jérôme), cardinal d'Imola, 16, 17, 26, 42, 79, 81, 97, 108, 109, 128, 133, 146, 193, 194, 210, 250, 292, 296, 300, 301, 304, 307, 316, 321, 324, 347, 353, 356.
Danès (Pierre), IX.
Dastroit. Voy. Arschot.
Dauphiné, 424.
Delvesche. Voy. Vecchio (Thomas del).
Detins de Moret, 304.
Diane. Voy. Angoulême (Diane d').
Die (Evêque de). Voy. Monluc (Jean de) et Tournon (Jacques de).
Dijon, 560.
Dinant, 437.

Digitized by Google

Dinteville (François de), VIII.
Dioclétien (Thermes de), 66.
Dol (Evêque de). Voy. Mareuil (Pierre de).
Dolo (Le), 479.
Doria (André), prince, 152, 158, 191, 197, 198, 215, 221, 243, 260.
— (Jeannetin), 152.
Douai, 206.
Dourlens, 462.
Douvres, 393.
Dragut-Rais, 125, 152, 156, 159, 174, 229, 231, 402, 445.
Dudley (Guilford), 210.
— (John), duc de Northumberland, 210.
Dun-le-Château, 9.

E

Ecosse, VI, IX, 3, 4, 209, 303, 311, 319, 324.
Ecouen, 73.
Edimbourg, VI, 4.
Edouard IV, roi d'Angleterre, 160.
— VI, roi d'Angleterre, 3, 4, 160, 184, 210.
Eisenach, 406.
Elbe (Ile d'), 157, 158, 159, 166, 174, 175, 177, 226, 232, 235, 472.
Elbène (Albert d'), 344, 345, 563.
— (Albisse d'). 146, 158, 170, 241, 262, 310, 344, 490, 493, 496, 506, 565.
Embrun (Archevêque d'). Voy. Avanson (Guillaume d') et Tournon (François de).
Epernay, 412.
Esclavolle (M. d'), 10.
Espagne, III, X, 29, 84, 153, 163, 184, 186, 229, 409, 462, 477, 480, 528, 576, 583.
— (Prince d'). Voy. Philippe II.
— (Reine d'). Voy. Valois (Elisabeth de).
Esquilly (M d'), 9.
Estain, 8.
Este (Alphonse d'), prince, puis duc de Ferrare, 106, 135, 138, 165, 240.
— (Francesco d'), marquis de Massa, 486.
Este (Hercule II d'), duc de Ferrare, 10, 11, 13, 16, 25, 31, 47, 50, 51, 54, 67, 93, 122, 186, 249, 312, 351, 378, 399, 471, 473, 477, 478, 479, 480, 484, 535, 541, 542, 556, 557, 560, 581, 582, 587, 591, 594.
Este (Hippolyte d'), cardinal de Ferrare, 11, 13, 19, 22, 25, 28, 34, 35, 37, 39, 40, 42, 43, 45, 48, 50, 56, 65. 68, 70, 73, 74, 75, 76, 79, 82, 86, 87, 89, 90, 91, 93, 94, 95, 100, 106, 107, 111, 112, 113, 114, 116, 117, 119, 121, 122, 123, 125, 126, 128, 129, 131, 136, 140, 142, 143, 147, 149, 150, 152, 153, 156, 158, 164, 165, 166, 169, 173, 174, 176, 179, 180, 183, 185, 187, 190, 191, 194, 195, 198, 203, 204, 205, 206, 209, 212, 215, 216, 219, 222, 225, 228, 232, 234, 235, 236, 237, 239, 243, 244, 245, 247, 249, 255, 261, 264, 266, 275, 276, 280, 285, 294, 295, 297, 298, 301, 311, 312, 329, 332, 333, 334, 336, 343, 344, 345, 346, 348, 349, 350, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 371, 374, 377, 379, 391, 395, 396, 398, 404, 417, 422, 444, 470, 478, 481, 483, 485, 486.
Exester (Marquis de). Voy. Courtenay (Edouard de).
Eycade (Capitaine), 177.

F

Fantuccio (Federigo), 535, 551.
Far (Le), 117, 119, 120, 123, 124, 132, 134.
Fare (De la), 435.
Farnese (Famille), 83, 179, 268, 308, 497, 529.
— (Alexandre), 179.
— (Alexandre), cardinal, 115, 179,

Digitized by Google

184, 195, 255, 410, 422, 440, 441, 442, 445, 446, 451, 455.
Farnèse (Alexandre). Voy. Paul III, pape.
— (Constance), femme de Bosio Sforza, 218.
— (Horace), duc de Castro, 23, 45, 86, 104, 142, 146, 219, 238, 267, 377, 594.
— (Octave), duc de Parme et Plaisance, 177, 179, 267, 268, 289, 307 308, 309, 323, 325, 330, 355, 356, 362, 378, 409.
— (Pierre-Louis), duc de Parme, Plaisance et Castro, 23, 45, 70, 71, 92, 100, 115, 116, 120, 330, 337, 476, 535, 556, 571, 583.
— (Ranuce), cardinal Saint-Ange, 23, 246, 275, 303, 308, 314, 348.
— (Vittoria), femme de Guidubaldo della Revore, duc d'Urbin, 29.
Faure de Rochefort (Germain-François du), 434.
Fay (Noël du), seigneur de Pérault, 253.
Fécamp, 563.
Ferdinand I, roi de Naples, 407.
Ferdinand le Catholique, 572, 573.
Ferentino, 587.
— (Evêque de). Voy. Pighini (Sébastien).
Fermo, 84, 561, 588.
Ferrand. Voy. Gonzague (Ferdinand de).
Ferrare, 5, 11, 12, 14, 19, 20, 24, 28, 31, 34, 36, 46, 49, 58, 62, 64, 67, 68, 74, 80, 83, 84, 93, 95, 121, 135, 138, 173, 274, 311, 337, 345, 378, 405, 439, 444, 470, 483, 485, 486, 549, 559, 588.
Ferrare (Cardinal de). Voy. Este (Hippolyte d').
— (Duc de). Voy. Este (Hercule II d').
Ferrier. Voy. Jay (N... de).
Ferrières (Abbaye de). Voy. Saint-Léonard de Ferrières.
Ferrières (Seigneur de). Voy. Jay (N... de).
Figherolla, 466.
Fiora (La), 256.
Fiumicino, 300, 531, 533, 584.
Flaminia (Porte), XII, 499.
Flandre, 172, 347, 462, 477, 547, 582.
Fleming (Marie), 527.
Florence, 5, 32, 34, 46, 47, 51, 53, 57, 60, 64, 65, 67, 68, 79, 83, 85, 86, 91, 96, 103, 108, 137, 138, 150, 158, 165, 170, 175, 177, 181, 233, 234, 244, 248, 264, 274, 331, 332, 350, 388, 413, 439, 444, 456, 457, 458, 459, 460, 468, 560, 562, 574.
— (Duc de), Voy. Médicis (Cosme Ier de).
Foix, 434.
Fontainebleau, XI, 302, 488.
Fontenay (Guy de), IV.
Forez, VIII, IX.
Forli, 440.
Fortezza (Matheo), 310.
Fossano, 86.
Foug, 10.
Fourquevaux (Raymond de Pavie, baron de), 207, 406, 440, 560.
Foye-Monjault (La), III.
Fraisse (Seigneur du). Voy. Monstiers (Jean des).
France, VI, VII, VIII. IX. X, XI, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 22, 23, 24, 37, 42, 58, 69, 74, 78, 84, 92, 95, 114, 115, 116, 135, 142, 155, 158, 162, 174, 179, 180, 185, 191, 207, 225, 239, 240, 245, 254, 257, 261, 262, 265, 272, 281, 284, 307, 309, 310, 332, 346, 350, 352, 354, 358, 360, 368, 387, 406, 413, 415, 416, 418, 425, 442, 452, 460, 462, 464, 469, 474, 477, 480, 482, 485, 486, 488, 526, 527, 528, 534, 547, 557, 559, 580, 581, 595.
— (Marguerite de), 64.
— (Renée de), femme de Hercule II, duc de Ferrare, 10, 470.
Franche-Comté, 412.
François Ier, roi de France, II, V, IX, 1, 38, 209, 412, 482.
François II, roi de France, II, IV, 482, 527.
Francoiz. 312.
Frascati, 182, 190, 517.
Fregosa (Comtesse), 352.
Fregoso (Aurelio), 281, 358.
— (Ottaviano), 281, 358.
Fréjus (Evêque de). Voy. Manne (François de Cental de Bouliers, seigneur de).
Frenade (Abbaye de la), III, 390.
Friedwal, VI.

Digitized by Google

G

Gabre (Dominique du), évêque de Lodève, 11, 13, 14, 20, 27, 31, 41, 44, 45, 46, 59, 66, 73, 74, 82, 90, 103, 118, 119, 120, 121, 122, 126, 173, 176, 185, 186, 189, 273, 274, 311, 358, 377, 379, 391, 404, 405, 410, 416, 417, 427, 428, 438, 439, 440, 441, 443, 444, 445, 459, 464, 477, 478, 483, 484, 485, 492, 493, 534, 541, 561, 593.
Gaëte, 561, 564, 587.
Galicie, 572.
Garde (Antoine Escalin des Aymars, baron de la), 37, 94, 97, 113, 117, 123, 124, 125, 134, 140, 152, 153, 154, 155, 156, 158, 176, 180, 183, 198, 231, 234, 242, 244, 245, 249, 260, 261, 262, 411, 413, 494, 567.
Garde (Lac de), 160.
Garcye (Dom). Voy. Tolède (Garcia de).
Gascogne, 128, 133.
Gassot, 350, 367.
Gaultier (Philippe), II.
Gaye (Jehan de), 510.
Gênes, 158, 192, 193, 198, 199, 200, 207, 221, 224, 232, 241, 242, 261, 264, 281, 358, 553, 557.
Geneste (Seigneur de la). Voy. Coudre (Jacques de la).
Genève, 64, 253.
Gillibert (Guillaume), 433, 438.
Gironde, 128, 434.
Gonzague (Ferdinand de), 174, 207, 583.
Gordes (Baron de). Voy. Simiane (Bertrand-Raimbauld de).
— (Seigneur de). Voy. Simiane (Jean-Antoine de).
Goulette (La), 243.
Gourgueault (M. de), 424.
Goze (Ile de), 402.
Grammont (Gabriel de), VIII.
Grand-Seigneur (Le). Voy. Soliman II.
Grantrie de Grandchamp (de), 127.
Grantrye (Guillaume de), 183.
— (Pierre de), 183.
Granvelle (Antoine Perrenot de), cardinal, 108, 109, 466.
Gravelines, X.
Gravina (Duc de). Voy. Orsini (François).
Grenade, 573.
Grenoble, 471.
Grey (Jeanne), femme de Guilford Dudley, 210.
Griffon (M. de), 563.
— de Monceaulx, 563.
Grigioni, 466.
Grisons (Les), 7, 19.
Grosseto, 20, 25, 358, 376, 393, 504, 505, 515, 584.
Grotte-Ferrate, 506.
Guadaignes (Les), banquiers, 170, 241.
Gualtieri (Sebastiano), 73, 86, 88, 272, 279, 343, 352, 414, 416, 482.
Guasconi (Vincenzo), 533.
Guedoni (Jean-Thomas), 373.
Guiche (Claude de la), VIII, 12, 22, 25, 30, 34, 46, 55, 72, 73, 89, 128, 133, 146, 169, 225, 237, 238, 249, 250, 291, 293, 316.
Guise (Duc de). Voy. Lorraine (Claude et François de).
Guitres, 1, 434.
Guyenne, II, V, 1, 7, 432.
Gyé (Seigneur de). Voy. Rohan (François de).

H

Hallwin (Antoine d'), 594.
Hallwin (Jeanne d'), femme de Florimond Robertet, 482, 594.
Hangest (Jean de), 418.
Hardellay (Mme de). Voy. Vivonne (Françoise de).
Hautecombe (Abbé de). Voy. Guiche (Claude de la).

Digitized by Google

Hémart de Denonville (Charles de), VIII.
Henne, 462.
Henri II, roi de France, II, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, 23, 45, 101, 142, 147, 191, 209, 211, 214, 242, 260, 262, 295, 407, 430, 432, 462, 471, 481, 484, 485, 527, 559, 560, 563.
Henri III, roi de France, 1, 10, 209, 431.
Henri IV, roi de France, 64, 316.
Henri VII, roi d'Angleterre, 210.
Henri VIII, roi d'Angleterre, 160, 412.
Herlishausen, 406.
Hesdin, 23, 130, 140, 219, 262.
Hildegarde, 139.
Homedes (Jean d'). Voy. Omedes.
Hongrie, IX, 582.
— (Reine de). Voy. Autriche (Marie d').
— (Roi de). Voy. Louis II.
Horace (Le duc). Voy. Farnese (Horace).
Huguerye (Michel de la), 390.

I

Ile-de-France, 104.
Imola (Cardinal d'). Voy. Dandini (Jérôme).
Infantado (Duc de l'), 231.
Irlande, 511.
Isle (Abbé de l'). Voy. Noailles (Gilles de).
Italie, VII, VIII, XI, XII, 5, 10, 15, 17, 28, 29, 30, 69, 73, 84, 95, 98, 106, 137, 161, 165, 187, 192, 198, 199, 200, 207, 218, 224, 237, 240, 242, 257, 258, 259, 261, 267, 271, 294, 309, 322, 346, 350, 358, 420, 428, 429, 443, 474, 475, 481, 486, 493, 504, 525, 528, 534, 538, 546, 556, 557, 558, 561, 579.

J

Jacobins (Monastère des) à Metz, 139, 167, 173, 237.
Jay (N... de), 436.
Jarnac (Seigneur de). Voy. Chabot (Guy).
Jules II, pape, 24.
— III, pape, VIII, IX, 24, 29, 38, 39, 43, 65, 107, 177, 217, 218, 242, 348, 408, 442.

L

Lacorgne (Ascanio de). Voy. Corgna (Ascanio della).
Lacroix. Voy. Croce (Pompeo de la).
Lage-Baton (M. de). Voy. Benoît (Jacques).
Laguila. Voy. Laigueglia.
Laigueglia, 37.
Landucci (Andrea), 185, 188.
— (Marco), 185.
Langeac (Jean de), IX.
Langeais-sur-Loire, 104.
Languedoc, 262.
Langoiran (Seigneur de). Voy. Montferrand (Jean de).
Lanslebourg, 558.
Lanssac (*Gironde*), IV, 1.
— (Jacquette de), femme de Alexandre de Saint-Gelais, II, 1.
— (Pierre de), 487.
— (Seigneur de). Voy. Saint-Gelais (Alexandre et Louis de).
— (Thomas de), III, 1.

Digitized by Google

Laquila. Voy. Aquila.
Larchevêque de Parthenay (Jean), 504, 505, 521, 565, 566.
La Roche, courrier, 461.
La Salle, capitaine, 581.
Laubépine (Sébastien de), x, 23, 24, 32, 33, 104, 183, 551.
Laval (Jean de), i.
Lavaur (Evêque de). Voy. Mareuil (Pierre de) et Selve (Georges de).
Le Boiteux, maître des courriers, 88, 207, 272, 279, 327, 328, 343, 352, 386.
Le Bossu, 176.
Le Comte (Guillaume), 366, 367, 371.
Le Gobe, courrier, 518, 542, 555.
Le Lorin, 475.
Lemoine (Jean), cardinal, 433.
Léon X, pape, 29, 84, 95.
Léonine (Cité), 66.
Le Prévost, 277.
Lepreuvier (Jacques), 563.
Lérins (Abbé de). Voy. Manne.
Lescuyer, courrier, 385.
Le Sueur, secrétaire de Lanssac, 150, 456, 460.
Leva. Voy. Leyva.
Levant, 117, 123, 126, 129, 356, 393, 404. 406, 408, 409, 472, 527, 560.
Lève (N... de), 293.
Leyva (Antonio de), 231.
— (Juan de), 231.
— (Sanche de), 231.
Lezac. Voy. Saint-Pierre de Lezat.
Liancourt. Voy. Plessis (Guillaume du).
Ligneris (de), 437.
Limoges, 436.
— (Evêque de). Voy. Bellay (Jean du), Langeac (Jean de), et Laubespine (Sébastien de).
Linières (Jacques de), ix.
Lisbonne, 336.
L'Isle (Capitaine de), 510.
Lislebourg. Voy. Edimbourg.
Livourne, 361.
Lodève (Evêque de). Voy. Gabre (Dominique du).
Lodrone (Albéric, comte de), 582.
— (Giovanni-Battista, comte de), 122, 142, 149, 150, 152, 156.
Loffredo (Ferrante de), 512.
Lombardie, 192, 199, 382, 410, 478, 479, 524, 539, 547, 553, 554, 557, 561, 570.
Lonato, 20, 141.
Londres, vi, 4, 471.
Lorette, 177, 179.
Lorraine, 5, 8, 21.
— (Charles de), dit le cardinal de Lorraine, 80, 170, 231, 249, 251, 271, 273, 295, 306, 311, 315, 320, 324, 343, 421, 481, 482, 483, 484, 485, 486.
Lorraine (Claude de), duc de Guise, 1.
— (Claude de), duc d'Aumale, 1, 2, 3.
— (François de), duc de Guise, 6, 8, 9, 10, 138, 209, 285, 343, 486, 535, 555, 557, 558, 560, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 581, 582, 584, 587, 589, 591, 593.
— (Louis de) dit le cardinal de Guise, 39, 217, 218, 249, 251, 291, 292, 302, 306, 310, 313, 314, 319, 320, 321, 327.
— (Louise de), femme de Henri III, 431.
— (Nicolas de), comte de Vaudemont, 10.
Losne (Prieur de). Voy. Guiche (Claude de la).
Louis II, roi de Hongrie, 97.
Louis XII, roi de France, ii, iii, 10, 482, 537.
Louis le Débonnaire, 159.
Louvre (Musée du), 73.
Lucera (Evêque de). Voy. Mignanelli (Fabio).
Lucignagno, 109, 111, 119, 121, 125, 131, 135, 136, 389, 405.
Lucques, 459.
Lude (Comte du). Voy. Daillon (Jean de).
Luetz (Gabriel de). Voy. Aramon.
Luna (Juan de), 207.
— (Reyna de), femme de Joseph Nasi. 127.
Luna. Voy. Lonato.
Lusignan (Famille de), iii.
Lux (Charles, comte de), v.
— (Charlotte de), femme de Louis de Montmorency, i.
Luxembourg, 462.
Luxembourg-Brienne (François de), 433.
Lyancourt. Voy. Liancourt.
Lyon, xi, 1, 64, 72, 73, 103, 111, 116, 127, 158, 163, 170, 174, 245,

Digitized by Google

253, 255, 262, 276, 280, 285, 416, 479, 487, 491, 492, 496, 506, 513, 565, 591.
Lyon (Archevêque de). Voy. Tournon (François de).
Lyonnais, VIII.

M

Macerata (Achille de), 428.
Machaut (Vicomte de). Voy. Luxembourg-Brienne (François de).
Mâcon (Evêque de). Voy. Alamani (Jean-Baptiste) et Hémart de Denonville (Charles de).
Madrid, 108, 191.
Madruzzi (Christophe), cardinal, 152, 400, 570.
— (Famille), 152.
— (Louis), 400.
— (Nicolas), 152, 582.
Magliana (La), 300, 523.
Maillart, trésorier des guerres, 33, 41.
Maillé de Brézé (Simon de), 248, 249, 252, 257, 329.
Mallet (Jean), II.
Malte, 183, 222, 239, 402, 403.
Malvezza (Camilla), 352.
Manfredonio. Voy. Siponto.
Manne (François de Cental de Bouliers, seigneur de), 313, 315, 319, 327, 329, 342, 398.
Manrique (Antoine), 39.
— (François), 463.
— de Lara (Jean), 39, 56, 80, 404, 461, 463.
Mans (Le), 316.
— (Evêque du). Voy. Angennes (Charles d') et Bellay (Jean du).
Mansfeld (Pierre-Ernest, comte de), 462.
Marcel III, pape, x, 29, 470.
Marciano, 281.
Marême (La), 361, 440, 581.
Mareuil (Catherine de), femme de Armand de Bourdeille, 431.
— Madeleine de), femme de Louis de Montbron, 432.
— (Pierre de), 429, 430.
Marie Stuart, VI.
Marie Tudor, reine d'Angleterre, IX, 160, 184, 210, 270, 272, 287, 332, 337, 400.
Marieri (Comte de). Voy. Colonna (Marcio).
Marignan (Marquis de). Voy. Médicis (Jean-Jacques de).
Marigo (Giuseppe da), 378, 399.
Marillac, X.
Marino, 717.
Mark, X.
Marseille, VIII, XII, 62, 63, 158, 214, 221, 245, 410, 411, 458, 487.
— (Cardinal de). Voy. Monte (Christophe del).
Marseille, secrétaire de Lanssac, 170, 179, 273, 279, 285, 294, 459.
Martin (Gian-Battista), 387.
Maryano, médecin du pape Jules III, 316.
Mas-Grenier (Abbaye de), 296.
— (Abbé de). Voy. Bazordan (Jacques de).
Masone (John), II.
Massa (Marquis de). Voy. Este (Francesco d').
Massagni (Carlo), 92, 262, 418.
— (Celso), 373, 418.
Massay (Abbé de). Voy. Laubépine (Sébastien de).
Matha, 429.
Matherlo. Voy. Matteolo.
Matteolo, 85, 209, 216, 315, 327, 373, 374.
Maubec. Voy. Beaubec.
Maugiron, 393.
Mauny (François-Michel de), 209, 242, 445.
Maurepas (Seigneur de). Voy. Coudre (Jacques de la).
Maurice (Duc). Voy. Saxe (Maurice de).
Meaux (Evêque de). Voy. Brézé (Louis de) et Tillet (Jean du).
Médicis (Asdrubal de), 504.
— (Catherine de), II, IV, 95, 150, 242, 294, 360, 424. 434, 459, 498, 527, 559, 562, 563, 594.
— (Clarice de), 10, 95.
— (Cosme Ier de), duc de Florence, 5, 24, 26, 32, 34, 40 à 42, 44, 46 à 54, 57, 58, 63, 65, 67, 68, 70, 79,

Digitized by Google

80, 87, 91, 94, 96, 101, 102, 106 à 108, 110, 111, 116, 119, 121, 125, 130, 131, 133, 135, 137, 138, 147, 148, 150, 152 à 155, 157 à 161, 165, 166, 174, 177, 179, 181, 182, 187, 188, 192, 195, 196, 198, 200, 206, 208, 209, 212, 216, 218, 219, 221, 224, 225, 227, 229, 231, 234, 235, 237 à 240, 243, 244, 248, 252, 256, 258, 259, 261, 266, 267, 277, 281, 288, 294, 299, 305, 309, 313, 314, 322, 327, 328, 330, 335, 339, 340, 346 à 348, 353, 355 à 358, 360, 361, 376, 380 à 385, 387, 389, 391, 393, 394, 401, 405, 406, 410, 419, 423, 425, 427, 442, 444, 447 à 450, 452 à 457 à 459, 461, 464 à 470, 497, 513, 515, 553, 569, 570, 571, 581.

Médicis (Isabelle de), 106.

— (Jean-Ange de), 56, 218, 527.

— (Jean-Jacques de), marquis de Marignan, 56, 334, 347, 361, 374, 394, 428.

— Lucrèce de), 84, 106.

— (Madeleine de), 95.

— (Marie de), femme de Paul-Jourdain Orsini, 218.

Melle, II.

Mendoza (Bernardino-Hurtado de), 480.

— (Francisco de), cardinal, 231, 503, 504, 570.

Menneteau (Jean), 390.

Mentana (Marquis de la). Voy. Orsini (Paul et Latin).

— (Seigneur de la). Voy. Orsini (Camille).

Mérindol, 37.

Mesmes (Président de), 10.

Messine, 117, 145.

Metz, VI, VII, VIII, 10, 42, 138, 167, 171, 172, 237, 291, 306, 529.

— (Evêque de). Voy. Lorraine (Louis de).

Meuse (La), 437.

Michel-Ange, 73.

Mignanelli (Fabio), cardinal, 348, 528.

Miguez (Don). Voy. Nasi (Joseph).

Milan, 12, 21, 207, 231, 240, 298, 315, 394, 401, 403, 412, 524, 560, 568, 570, 574.

— (Jean-Galeas, duc de), 242.

Mirambeau (Baron de). Voy. Pons (Jacques de).

Mirandolle (La), 16, 50, 58, 70, 73, 237, 259, 268, 281, 311, 405, 406, 444, 493, 497, 511, 538, 541, 549, 588.

Miremont (Marie de), femme d'Antoine de Plas, 434.

Mirepoix, 43, 74, 127, 132, 162, 204, 265, 275, 283.

— (Evêque de). Voy. Guiche (Claude de la).

Modane, 558.

Modène, 273.

— (Duc de). Voy. Este (Alphonse d').

Modène (Evêque de). Voy. Canani (Giulio) et Morone (Giovanni).

Molfetta, 583.

Molle (M. de la). Voy. Boniface (Jacques de).

Moncontour, 431.

Mondovi, 424.

— (Evêque de). Voy. Piperi (Barthélemy).

Monistero, 393.

Monluc (Blaise de), IX, XII, 12, 86, 185, 209, 394, 406, 416, 423, 439, 440, 456, 486, 496, 504, 507, 513, 553, 557, 570, 581.

— (Jean de), 208, 209.

Monstiers (Jean des), 7 à 10, 19, 175.

Montaigne (Michel de), IV, 6.

Montalcino, 6, 24, 38, 40, 52, 53, 56, 57, 64, 73, 86, 87, 118, 119, 359 à 362, 367, 369, 396, 455, 456, 457, 504, 505, 515.

Montalto di Castro, 256.

Montbron (Brunissende de), femme d'Armand de Bourdeille, 431.

— (Jacques de), seigneur d'Auzance, 432.

— (Louise de), 432.

Montdovi (Evêque de), 73.

Monte (Baudouin del), 24, 39, 43, 97, 101, 102, 105, 110 à 112, 138, 168, 177, 181, 182, 192, 199, 217, 218, 221, 244, 249, 298, 299, 313, 327, 332, 335, 336, 338 à 340, 392, 442.

— (Cardinal de). Voy. Monte (Innocent del).

— (Christophe del), 169, 292, 309.

— (Fabien del), 27, 59, 102, 105, 106, 108, 110, 137, 138, 147, 165, 177, 181, 233, 327, 335, 336, 339, 355, 356.

Digitized by Google

Monte (Innocent del), cardinal, 43, 74, 127, 128, 132, 146, 162, 163, 179, 192, 197, 204, 249, 265, 275, 283, 292, 316, 324, 446.
— (Jacqueline del), 38.
— (Jean-Marie del), 24.
— (Louise del), 24.
Montebello (Marquis de). Voy. Caraffa (Antonio).
Montélimar, 424.
Montepescali, 581.
Montepulciano, 385.
— (Evêque de). Voy. Ricci (Giovanni).
Montereggioni, 393.
Monte-San-Savino, 177, 179, 199, 244, 299, 442
Monterotondo (Seigneur de). Voy. Orsini (Enrico).
Montferrand (Jehan de), 1.
Montfort (Anastase de), femme de Romain Orsini, 503.
— (Guy de), 503.
Monticchiello, 359 à 362, 367, 369, 396, 406.
Montierneuf, III.
Montignac, 436.
Montmorency (Anne de), connétable, VIII, X, XII, 7, 8, 11, 13, 46, 73, 87, 92, 95, 105, 110, 114, 116, 122, 124, 126, 145, 168, 169, 179, 201, 214, 217, 231, 240, 241, 243, 254, 278, 291, 295, 309, 318, 322, 326, 334, 342, 346, 352, 354, 364, 378, 395, 403, 409, 410, 413, 415, 416, 418, 421, 423, 425, 456, 459, 460, 464, 470, 471, 481, 482, 485, 496, 521, 534, 562, 584, 592, 593.
Montmorency (François, duc de), 23, 104, 113, 142, 521, 533, 542, 584, 585, 591, 592, 594, 595.
— (Louis de), I.
— (Louise de), femme de Gaspard de Coligny, 153.
— -Laval (René de), seigneur de Bois-Dauphin, 4.
Montone, 331.
Montorio, 514.
— (Comte de). Voy. Caraffa (Giovanni).
Montréal, 115.
Moret, 487.
Morette (Seigneur de). Voy. Soliers (Charles de).
Moretto, 392.
— de Cantarollo, 581.
Morone (Giovanni), cardinal, 500, 574.
— (Girolamo), 574.
Morvillier (Jean de), évêque d'Orléans, X, XI, 211, 481.
Mothe-Saint-Héray (La), I, II, 390.
— (Baron de la). Voy. Saint-Gelais (Louis de).
— (Seigneur de la). Voy. Vivonne (André de).
Motula (Cardinal de), 496.
Moustier la Celle (Abbaye de), 146, 292, 319.
Muret, 20.
Mychaz (Jehan). Voy Nasi (Joseph).
Myette, 61.

N

Najera (Duc de). Voy. Manrique (Antoine).
Namur, 437.
Nancy, 10.
Naples, 26, 30, 35 à 37, 39, 43 à 45, 52, 56, 62, 88, 100, 117, 123, 132, 150, 155, 158, 167, 168, 184, 190 à 194, 197, 199, 221, 224, 227, 231, 232, 234, 242, 248, 261, 263, 278, 293, 294, 300, 333, 350, 351, 356 à 358, 361, 364, 369 à 371, 374, 375, 383, 387, 394, 401, 404, 407 à 409, 413, 462, 463, 477, 497, 501, 503, 511, 515, 524, 552, 555, 556, 560, 561, 568, 570, 577, 587, 588.
Naples (Cardinal de). Voy. Paul IV, pape.
— (Roi de). Voy. Ferdinand Ier.
— (Vice-roi de) Voy. Cueva (Barthélemy de la) et Tolède (Pedro de).
Narbonne (Archevêque de). Voy. Pisani (Francisco).
Nasi (Joseph), 127, 145, 146, 202, 254, 255, 328.
Navagero (Bernardo), 591, 592.
Navarre, II, III, 7, 39.

Digitized by Google

Nepi, 184.
— (Ascanio da), courrier, 184.
Nettuno, 587.
Neufville (Nicolas de), seigneur de Villeroy, 350, 358.
Nice, 171, 191.
— (Evêque de), Voy. Capo di Ferro (Jérôme).
Niort. 1.
Niquet, 25, 32 à 34, 46, 48, 50, 55, 72, 83, 89, 91, 93, 94, 112, 125, 128, 129, 133, 141, 143, 146, 153, 158, 169, 176, 202, 228, 229, 234, 245, 265, 301, 302. 485,
Noailles (Gilles de), 445.
Nobili (Catherine de), femme d'Ascanio Sforza, 218.
— (Robert de), 24, 38, 251.
Nobili (Vincent de), 24, 27, 36, 38, 41, 46, 55. 58, 68, 86, 88, 100, 146, 202, 217, 218, 229, 236, 249, 341, 349, 351, 397.
Nocera, 595.
Nole (Comte de). Voy. Montfort (Guy de).
Nontron, 435.
Norchia, 350.
Norham-Church, 4.
Normandie, 128, 133.
Northumberland (Duc de). Voy. Dudley (John).
Norwick (Evêque de), 3.
Notre-Dame de Fontblanche, 434.
Noyon (Evêque de). Voy. Hangest (Jean de).

O

Oisel (Henri Clutin, seigneur d'), 3.
Oleron (Evêché d'), 84.
Omedes (Juan de), 222, 239, 402.
Orange (Prince d'), 582.
Orbitello, 16. 17, 35, 109, 125, 135, 136, 148, 157, 161, 164, 191, 374, 581.
Orguenay (Evêque d'), 3.
Orléanais, 3.
Orléans (Duc d'), fils de François Ier, 412.
— — Voy. Charles IX.
— Evêque d'). Voy. Morvillier (Jean de).
Orsini (Alexandre), 284, 520, 530.
— (Camille), 68, 69, 74, 76, 78, 79, 80, 203, 219, 236, 345, 397, 497, 521.
Orsini (Enrico), 360, 368, 370.
— (François), 544.
— (Girolama ou Hiéronyme), femme de Pietro-Aloysio Farnese, 23, 45, 78, 115, 123, 218, 257, 314, 366, 368, 372, 384, 392, 514.
— (Giulio), 535, 536, 540, 552.
— (Jean-Antoine), 530, 544.
— (Jean-François), 35, 509.
— (Jourdain), 25, 38, 73, 138, 148, 151, 152, 393.
Orsini (Latin), 79.
— (Maharbal), 428.
— (Marie), 56.
— (Nicolas), comte de Pilligliano, 35, 59, 128, 133, 146, 149, 163, 191, 284, 293, 316, 324, 342, 358, 476, 503, 508, 520, 530, 542, 543, 544, 547, 562.
— (N...), femme de Camille Orsini, 397, 530, 544.
— (Paul), 33, 39, 59, 69.
— (Paul-Jourdain), duc de Bracciano, 106, 218, 358, 360, 362, 367, 369, 389, 392, 396, 489, 545.
— (Valère), 6, 25.
— (Vicine), 219.
Orvieto, 65, 67, 68, 74, 84, 382, 393.
Orvieto (Evêque d'). Voy. Simonelli (Jérôme).
Osimo (Evêque d'). Voy. Cupis (Bernardino de).
Ostie, 47, 50, 51, 53, 61, 118, 123, 225, 228, 301, 334, 517, 522, 523, 524, 531, 553, 556, 584, 585, 591, 592.
— (Evêque d'). Voy. Tournon (François de).
Otrante (Archevêque d'). Voy. Anton (Pierre).

Digitized by Google

P

Pacheco (Francesco), 500.
— de Villena (Pedro), cardinal, 26, 30, 39, 53, 56, 62, 87, 117, 132, 294, 463, 500, 542, 576, 578.
Padoue (Evêque de). Voy. Pisani (Francisco).
Pagni (Cristiano), 240, 447, 448, 449, 451 à 453, 459, 461.
— (Lorenzo), 447, 466, 467.
Palano (Georges), 377.
Palerme, 120, 148.
— (Archevêque). Voy. Tagliavia d'Aragon (Pierre de).
Palestrina (Evêque de). Voy. Cesi (Frédéric).
Pallavicini (Louise), femme d'Ascanio Sforza, 218.
Palletto (Jeronimo), 312.
Palliano, 561, 564, 565, 587.
— (Duc de). Voy. Colonna (Ascanio et Marc-Antoine) et Caraffa (Giovanni).
Palombo (Marcel), 101, 102, 168.
Pandolfini (Pierfilippo), 5.
Panelini (Antoine), 351, 369.
Pantelleria, 145, 148.
Panthalares. Voy. Pantelleria.
Parabère (Comte de). Voy. Baudéan (Jean de).
Paris, v, xi, xii, 3, 12, 30, 64, 104, 191, 242, 260, 269, 306, 390, 412, 421, 437, 438, 460, 488, 593, 595.
— (Evêque de). Voy. Bellay (Jean du).
Parme, 16, 58, 68, 70, 78, 92, 100, 115, 237, 259, 268, 406, 409, 425, 493, 514, 525, 538, 560, 568.
— (Duc de). Voy. Farnese (Pierre-Louis et Octave).
Passau, vii.
Passerini (Luigi), 170, 488.
Paul III, pape, ix, 30, 107, 115, 120, 152, 218, 255, 348, 356, 375, 574.
— IV, pape, x à xii, 38, 65, 275, 387, 472, 477, 481, 488, 489, 562.
Paule (Cardinal de). Voy. Pole (Renaud).
— (Jehan), secrétaire du cardinal de Ferrare, 246, 262, 264, 365.
Pavie, 568.
Pavie (Evêque de). Voy. Rossi (Jean-Jérôme).
— (Raymond de). Voy. Fourquevaux.
Pays-Bas, 7, 8, 115, 336, 412.
Peghin (Cardinal), 212, 307.
Pellicier (Guillaume), 143, 240.
Penna (Hercole della), 450, 460, 462.
— (Girolamo della), 450.
Péra, 254.
Pérault, 253.
— (Mme de). V. Saint-Gelais (Françoise de).
— (Seigneur de). Voy. Fay (Noël du).
Perche, 421.
Périgord, 431.
Périgueux, 430, 432, 434, 436.
Pérouse, 29, 34, 40, 44, 65, 331, 347, 348, 350, 382, 393, 485, 595.
— (Cardinal de). Voy. Corgna (Fulvio della).
Perrenot (Antoine). Voy. Granvelle.
Perrot, courrier, 438, 439.
Pérusse des Cars (Audouin de), iii.
— (Françoise de), femme de Thomas de Lanssac, iii, 1.
Pesaro (Bartolommeo-Giordano de), 406, 581.
Peschiera, 11, 14.
Petillan. Voy. Pitigliano.
Petrucci (Pandolfo), 143.
Philippe II, roi d'Espagne, 6, 29, 184, 332, 337, 400, 480, 503, 570, 574, 575, 576, 577.
Picardie, 21, 30.
Piccolomini (Alexandre), 136.
— (Enée), 35, 191.
Pie IV, pape. Voy. Médicis (Jean-Ange de).
Piémont, 21, 45, 50, 141, 181, 198, 224, 234, 258, 259, 350, 477, 482, 493, 538, 555, 557, 558, 566.
Piennnes (Mlle de). Voy. Hallwin (Jeanne d').
— (Seigneur de). Voy. Hallwin (Antoine d').
Pierre (Le seigneur). Voy. Strozzi (Pierre).

Digitized by Google

Pighini (Sébastien), cardinal, 375.
Pignerol, 504.
Pignerot (Mathurin), II.
Pinciana (Porte), XII, 499.
Piney (Duc de). Voy. Luxembourg-Brienne (François de).
Piombino, 95, 130, 157, 166, 175, 374, 413, 553, 570.
Piperi (Barthélemy), 410.
Pisani (Francesco), cardinal, 545.
Pise (Jérôme de), 11, 14, 17, 18, 19 25, 26, 28, 30, 31 à 33, 35, 40, 41, 44, 58, 59, 62, 68, 86, 89, 92, 112, 120, 128, 151 à 153, 237, 240, 425.
Pitigliano, 20, 41, 83, 149, 247, 358, 361, 362, 367, 369.
— (Comte de). Voy. Orsini (Jean-François et Nicolas).
Plaisance, 120, 409, 568.
— (Duc de). Voy. Farnese Pierre-Louis).
Plas (Annet de), 435.
— (Annet de), évêque de Bazas, 434, 435.
— (Antoine de), 434.
— (Jean de), 434.
Plessis (Benjamin du), 147.
— (Guillaume du), seigneur de Liancourt, 147, 292, 319.
Plessix (Le), serviteur de Lanssac, 392.
Plosko, 456.
Poissy, 191.
Pô (Le), fleuve), 588, 590.
Poitiers, 331, 421, 431, 499.
— (Diane de), 295.
Poitou, 431, 432.
Pole (Renaud), cardinal, IX, X, 160, 271, 286, 288, 338, 471, 573, 574.
— (Richard), 160.
Polignac (Jeanne de), femme de Jacques II de Tournon, 191.
Pologne, IX, 209, 456.
— Reine de). Voy. Sforza (Bona).
— (Roi de). Voy. Sigismond Ier.
Pompeo (Capitaine), 392.
Pons (Jacques de), V.
Pont-à-Mousson, 9.
Ponte alle Volte, 457.
Pontville (Jeanne de), femme de Aimery IV de Rochechouart, 499.
Populo (Comte de), 593.
Port (Ile de), 533, 534.
Porte (François de la), 594, 595.
Port-Hercule, 50, 63, 103, 117, 123, 140, 145, 191, 198, 215, 245, 297, 301, 312, 367, 376, 386, 392, 410, 411, 413, 427, 442, 472, 581.
Porto, 334, 335, 339, 380, 392, 524, 531, 584.
— (Evêque de). Voy. Cesi (Frédéric) et Simonelli (Jérôme).
Port-San-Stephano, 159.
Porto-Vecchio, 224.
Portugal, IX, 127, 184, 573.
— (Marie de), femme de Octave Farnese, duc de Parme, 179.
— (Princesse de), 184.
Pot de Rhodes (Jean), 3.
Pouille (La), 445.
Poulin (Capitaine). Voy. Escalin (Antoine).
Précy-sur Oise, II.
Preneste, 66.
Prevost, 102 à 104, 111, 118, 154.
Prières (Abbaye des), 273.
Proceno, 476.
Provence, 43, 52, 131, 255, 272, 276, 393, 410, 427, 482, 527, 560.
Prudhomme (Jean), 563.
Pruney le Gillon (Seigneur de). Voy. Billy (Louis de).
Ptolémée. Voy. Piccolomini (Alexandre).
Putheo (Cardinal). Voy. Puy (Jacques du).
Puy (Jacques du), cardinal, 212, 307, 375.
Puyguyon (Madeleine de), femme de Charles Chabot, 432.

Q

Quatelin (Jehan), 253.
Queratz. Voy. Cherasco.
Quimper (Evêque de). Voy. Boucher (Etienne).

Digitized by Google

R

Rabelais, 484.
Raguse, 54, 56.
Rambouillet (M. de). Voy. Angennes (Charles d').
— (Seigneur de). Voy. Angennes (Jacques d').
Ratisbonne, 582.
Ravenel (Claude de), 585.
Ravenne, 74, 84, 264.
Recrod (Georges). Voy. Ruckrode (Georges de).
Reggio, 375, 594.
— (Duc de) Voy. Este (Alphonse d').
Regnerol (Colonel). Voy. Ruckrode (Georges de).
Reims, 7.
Reincroc. Voy. Ruckrode (Georges de).
Rentigny. Voy. Ravenel (Claude de).
Réole (La). 123.
Rhodes (grand maître de), 216, 222.
Ribérac, 431, 436.
Ricci (Jean), cardinal Saint-Ange, 195, 351, 381, 383.
Richemont, 430, 431.
— (M. de). Voy. Bourdeille (Pierre de).
Rieux, 434.
Riez (Evêque de). Voy. Carle (Lancelot de).
Rignes, 567, 573, 574.
Rippe, 216, 225, 228, 301.
Rivière (La), 360, 361.
Robertet (Claude), 482.
— (Florimond Ier), 482.
— (Florimond II), 482, 594.
Rocca di Papa, 587.
Roch (Capitaine), 150, 265, 284, 316, 324, 343.
Rochechandry (La), v.
— (Jeanne de la), première femme de Lanssac, v, 429 à 431, 433, 438.
— (Philippe, baron de la), 429, 438.
Rochechouart (Aimery de), IV, 499.
— (Aubin de), 499.
— (Gabrielle de), seconde femme de Lanssac, I, 390, 499.
Rochefort (Du Faure de), 434, 436.
Rochelle (La), 1.
Rocquefeuille (Hélène de), femme de Audouin de Pérusse des Cars, III.
Rodez (Evêque de). Voy. Armagnac (Georges d').
Rohan (François de), seigneur de Gyé, 211.
Romagne, 307, 388, 444.
Rome, II, VII à XII, 6, 11 à 14, 18, 20 à 23, 25 à 27, 30, 33, 36, 39, 40, 43, 45, 47, 48, 51, 53, 54, 56, 59, 60, 62 à 67, 71, 74 à 78, 82, 85 à 89, 91 à 93, 96, 97, 100, 102, 105, 110, 112 à 126, 129, 132 à 134, 141 à 143, 145, 147 à 149, 151, 153, 154, 156, 158, 159, 164, 167, 168, 171, 174, 176, 179, 180, 183 à 186, 190, 191, 193, 195, 198, 200, 202, 204, 206, 209, 210, 213, 215 à 217, 219, 222, 223, 225, 228, 229, 231, 236, 238 à 248, 251, 253 à 257, 261, 264, 265, 273, 274, 276 à 280, 282, 284, 287, 291, 293 à 296, 298, 300, 304, 312 à 315, 317, 321, 322, 324 à 326, 328, 332, 334, 336, 338, 345, 346, 348, 351, 352, 354, 360, 361, 375, 378, 379, 385, 386, 399, 400, 403, 404, 407, 409, 411, 413 à 415, 418, 419, 422, 425, 426, 429, 433, 435, 438 à 440, 443 à 447, 450, 452 à 456, 458 à 461, 463 à 465, 467, 468, 471, 472, 475 à 479, 481, 482, 484, 486, 487, 491 à 493, 495, 496, 499, 500, 505, 506, 508, 509, 515, 518, 520, 528 à 530, 532 à 535, 537, 553, 557, 559, 560, 561, 564, 566, 572, 574, 575, 576, 577, 578, 580, 584, 587, 588, 592, 593, 594.
Romez (Thomas), 3.
Roncevaux, 231.
Ronciglione, 33.
Ronsard (Pierre de), IV.
Roquerol. Voy. Ruckrode (Georges de).
Rossano (Evêque de). Voy. Verallo (Jérôme).
Rosses (Evêque de), 3.

Digitized by Google

Rossetti (Alphonse), 344, 345.
Rossi (Jean-Jérôme), 313.
Rossillon. Voy. Ronciglione.
Rousset (Abbé). Voy. Rossetti (Alphonse).
Rouvre, 8.
Rovere (François-Marie della), duc d'Urbin, 33.
— (Guidubaldo della), duc d'Urbin, 29, 55, 56, 65, 66, 70, 71, 102, 106, 110, 135, 158, 160, 219, 236, 424, 583.
Rovero (Lavinia della), femme de Paul Orsini, 33.
Rouen, 424.
Rucellaï (Annibal), xi, 488.
Ruckrode (Georges de), 15, 406.
Ruffec, 1.
Russy (Paulo de), 95.
Ruthven (M. de), 3.

S

Sabine (Evêque de). Voy. Cicada (Jean-Baptiste), Crispo (Tiberio) et Tournon (François de).
Sablé, 316.
Sadolet (Paul), 177, 178.
Saint-André, 1.
— (Maréchal de), 262.
Saint-Ange (Cardinal). Voy. Farnese (Ranuce) et Ricci (Jean).
— (Château), 320, 476, 504, 520.
Saint-Arnoul (Abbaye de), 138, 139, 167, 171, 172.
Saint-Barthélemy de Bénévent (Abbaye de), 304.
Saint-Brieuc, 242.
— (Evêque de). Voy. Mauny (François-Michel de) et Tillet (Jean du).
Saint-Clément (Cardinal). Voy. Cicada (Jean-Baptiste).
Saint-Crépin de Mareuil, 430, 431.
Saint-Dizier, 412.
Saint-Dominique, 369.
Sainte-Barbe (Collège), iv.
Sainte-Croix (Cardinal de). Voy. Cueva (Barthélemy de la).
Saintes, 1, 390.
Saint-Ferme (Abbaye de), 128, 133, 292, 296, 304, 310, 316, 318, 324, 363, 500, 502, 503, 505, 506, 508, 511, 513, 566.
Saint-Florent, 224, 393, 406.
Saint-Gelais (Alexandre de), seigneur de Lanssac, ii, 1, 487.
— (Charles de), évêque d'Elne, iii.
— (Claude de), femme de Charles comte de Lux, v.
— (François de), 252, 253, 317.
— (Françoise de), femme de Noël du Fay seigneur de Pérault, 253.
Saint-Gelais (Guy de), seigneur de Lanssac, v, 433, 434, 456.
— (Jacques de), 434.
— (Jean de), évêque d'Uzès, iii, 252, 434, 487.
— (Jean *dit* Jeanot de), iii.
— (Jeanne de), femme de Charles Chabot, seigneur de Jarnac, 432.
— (Jeanne de), femme de Hélie de Céris, 114.
— (Louis de), seigneur de Lanssac, i, ii, iv à xii, 1 à 11, 19, 22, 25, 40, 45, 46, 54, 66, 67, 74, 75, 87, 90, 92, 93, 105, 110, 114, 116, 122, 123, 129, 132, 133, 135, 140 à 143, 145, 147, 149, 150, 151, 153, 156, 158, 160, 164, 168 à 170, 173, 174, 176, 179, 180, 183, 185 à 187, 190, 191, 193, 198, 201, 202, 204, 206, 209, 210, 214 à 217, 219, 222, 223, 225, 228, 230 à 237, 239 à 245, 247, 248, 251 à 255, 257, 259 à 262, 264, 265, 268, 269, 271, 273, 274, 276, 278, 280, 282, 284, 285, 287, 291, 293 à 298, 301, 302, 304, 306, 309, 311, 312, 315, 318, 319, 322, 325, 326, 328, 329, 332 à 334, 336, 338, 342 à 346, 348 à 352, 354, 357 à 361, 364, 365, 367, 368, 370, 371, 373, 374, 378, 380, 382, 385 à 388, 390, 391, 395, 396, 398, 399, 402, 403, 405, 407, 409 à 411, 413, à 416, 418, 419, 421 à 423, 425 à 430, 432 à 434, 438 à 440, 443 à 450, 452 à 461, 464 à 470, 472, 473, 477 à 489, 491, 493, 494 à 496, 498 à 500, 505, 509, 515, 518, 519, 521, 524, 529, 530,

Digitized by Google

532 à 534, 540, 550, 554, 555, 557, 558, 559, 561, 562, 564, 565, 580, 584, 587, 589, 591, 592, 593, 594, 595.
Saint-Gelais (Mellin de), III.
— (Mellin de), seigneur de Saint-Séverin, 252, 317, 434.
— (Octavien de), III.
— (Pierre de), II.
Saint-Georges (Cardinal). Voy. Capo-di-Ferro (Jérôme).
— (Palais de), 65.
Saint-Germain-en-Laye, 87, 527.
Saint-Gildas (Abbaye de), 128, 133, 249, 283, 284.
— (Abbé de). Voy. Niquet.
Saint-Gildas de Rhuys. 128.
Saint-Jacques (Cardinal). Voy. Tolède (Juan-Alvarez de).
Saint-Jacques de Compostelle, 572.
— (Archevêque de). Voy. Tolède (Juan-Alvarez de).
Saint-Jean d'Angély, 505, 584.
Saint-Lary (Roger de), 78.
Saint-Laurent (M. de), 558.
Saint-Léonard de Ferrières (Abbaye de), 421.
Saint-Léonard (Seigneur de). Voy. Manrique de Lara (Jean).
Saint-Louis (Eglise de), à Rome, 332.
Saint-Maixent. 253, 434.
Saint-Marcel (Seigneur de). Voy. Avanson (Jean et Guillaume d').
Saint-Martin de Pontoise (Abbé de). Voy. Laubépine (Sébastien de).
Saint-Mathieu (Cardinal). Voy. Cueva (Barthélemy de la).
Saint-Michel (Ordre de), 25, 240.
Saintonge, II, IV, V, 1.
Saint-Pancrace (Cardinal de). Voy. Cesi (Frédéric).
Saint-Papoul (Evêque de). Voy. Salviati (Bernard).
Saint-Pierre (Bourg) à Rome, 66.
— de Lezat (Abbaye de), 434.
— de Mâcon (Prieur de). Voy. Guiche (Claude de la).
Saint-Pol (Madame de), 135.
Saint-Quentin, 262, 480.
Saint-Sauveur de Vertus, 230.
Saint-Savin (Abbaye de), 499.
— (*Gironde*), I, 1.
Saint-Séverin (Aymery de), évêque d'Agde, 445, 446, 499.
Saint-Séverin (Seigneur de). Voy. Saint-Gelais (Mellin de).
Saint-Victor (Porte), à Paris, 433.
Saint-Vivien (Dordogne), 431.
— ès Saintes, 431.
Saint-Yrieix, 431.
Saint-Zyryde. Voy. Saint-Yrieix.
Salerne, 132, 356, 407.
— (Prince de). Voy. San Severino (Ferdinand de).
— (Princesse de). Voy. Villa-Marina (Isabelle de).
Saluces (Gabriel, marquis de), 504.
— (Jean-Louis, marquis de), 504.
— Cardé (Marguerite de), femme du maréchal de Termes, 78.
Salviati (Les), banquiers à Lyon, 170.
— (Bernard), 264, 306, 310, 319.
— (Jacques), 84.
— (Jean), cardinal, 84, 85, 264, 275.
— (Lucrèce), 79.
— (Palais), 85.
Salvy, 332.
San Benito, couvent, 573.
San Miniato (Forteresse), IX, 448, 449, 452 à 454, 456, 457, 461, 464 à 470.
San-Saluzo (Abbé de), 271.
San Severino (Ferdinand), prince de Salerne, 37, 43, 45, 132, 156, 278, 279, 328, 407, 410, 462.
— (Jean-Bernard), duc de Somma, 104, 149, 371 à 373, 440, 517, 520, 521, 523, 587.
Santa-Fiore, 393.
— (Cardinal de). Voy. Sforza (Guido-Ascanio).
— (Comte de). Voy. Sforza (Ascanio, Bosio et Guido-Ascanio).
Santo-Abondio, 406, 429.
Santo-Gemini (Duc de). Voy. Orsini (Jean-Antoine).
Saix (Geronimo Tutavilla, comte de), 243, 244.
Sarraviste (Capitaine), 386.
Sarres, 273.
Sartène, 224.
Saulx (Gaspard de). Voy. Tavannes.
Saverne, 5.
Savignac (M. de), courrier, 386.
Savini (Andrea), 394.
Savoie, II, 272, 276.
— (Claude de), comte de Tende, 168, 231, 309, 410.
— (Duc de). Voy. Charles III.

Digitized by Google

Savoie (Honorat de), comte de Villars, 142.
— (Louise de), comtesse d'Angoulême, III.
— (Madeleine de), femme du connétable de Montmorency, 410.
Savoie (René de), comte de Villars et de Tende, 410.
Savonne, 120.
Saxe, 9.
— (Maurice, duc de), VI, VII, 9, 144.
Scarlino, 413.
Scipion, courrier, 416.
Sélim II, empereur des Ottomans, 254.
Selve (Georges de), VIII.
— (Jean de), 12.
— (Odet de), IX, 12, 33, 41, 45, 60, 63, 82, 103, 118, 119, 124, 133, 147, 148, 156, 160, 173, 215, 216, 246, 355, 366, 367, 374, 391, 417, 457, 460, 518, 519, 521, 524, 528 à 530, 532 à 534, 538, 541, 542, 553 à 558, 561, 562, 564, 565, 567, 568, 581, 582, 584, 589, 591, 593.
Sengle (Claude de la), 222, 239, 403.
Senlis, II.
Sens (Archevêque de). Voy. Lorraine (Louis de).
Sental. Voy. Cental.
Sermonette (Cardinal). Voy. Gaëtani de Sermoneta (Nicolas).
Serres (De), 349, 350, 367, 392.
Sestre. Voy. Exester.
Sforza (Ascanio), comte de Santa-Fiore, 218, 514.
— (Bona), femme de Sigismond Ier, roi de Pologne, 242.
— (Bosio), comte de Santa-Fiore, 218, 346, 389, 393.
— (Carlo), prieur de Lombardie, X, 410.
— de Santa-Fiore (Guido-Ascanio), cardinal, 218, 410, 472, 475, 478, 501, 508.
— (Mario), 346, 348, 393.
Sicile, 37, 117, 120, 132, 145, 152, 197, 229, 231, 255, 261, 400, 474.
— (Vice-roi de). Voy. Colonna (Marc-Antoine), Gonzague (Ferdinand de), Tolède (Garcia et Pedro-Alvarez) et Vega (Juan de la).
Sienne, VII à IX, 5, 6, 11, 12, 14, 16, 17, 21 à 26, 28, 31 à 33, 35, 37, 40, 42 à 44, 46, 47, 49 à 51, 53, 55, 57 à 60, 62, 63, 65 à 72, 74, 76, 78, 82, 83, 87, 88, 92 à 94, 100, 108, 109, 122, 125, 135 à 137, 142, 143, 150 à 155, 157, 159, 161, 164, 165, 167, 175 à 177, 179, 185 à 187, 190, 191, 194 à 197, 203, 206, 207, 210, 212, 223, 224, 227 à 229, 233, 234, 236 à 240, 243 à 245, 247 à 249, 259, 261, 263, 266, 276, 277, 280, 281, 285, 293, 294, 297 à 300, 314, 318, 322, 328, 333, 334, 346, 347, 351, 356 à 359, 361, 364, 366, 369, 373, 376, 377, 379, 381, 383, 385, 388, 391, 393 à 395, 398, 402, 404 à 407, 410, 417, 420, 423, 425, 427 à 429, 439 à 442, 447, 450, 451, 456, 457, 503, 504, 553, 570.
Sienne (Evêque de). Voy. Bandini (François).
Sigismond Ier, roi de Pologne, 242.
Simancas, 269.
Simiane (Bertrand-Raimbauld de), 424, 425.
— (Jean-Antoine de), 424.
Simonelli (Antonio), 217, 249.
— (Jérôme), 217, 251.
Sinan, 402.
Siponto (Archevêque de). Voy. Cueva (Barthélemy de la) et Pighini (Sébastien).
Siripante (Andrea), 104.
— (Vincencio), 104.
Sisteron (Evêque de). Voy. Rochechouart (Aimery et Aubin de).
Sixte V, pape, 433.
Soissons, 411.
Soliers (Charles de), 521, 528, 533 à 535, 556.
— (François de), 521.
Soliman II, empereur des Ottomans, 37, 75, 101, 153, 214, 254.
Somma (Duc de). Voy. San-Severino (Jean-Bernard de).
Sorano, 358 à 360, 362, 367, 369.
Soranzo (Giacomo), 484, 485, 487.
Soubise (Baron de). Voy. Larchevêque (Jean).
Spezzia (La), 553.
Spire, VI, 42.
Spolète, 65.
Stabyo (Flaminio de), 77.
Strasbourg, 5.
Strozzi (Laurent), cardinal, 562.
Strozzi (Léon), 95, 413.
— (Philippe), 10, 11, 95.

Digitized by Google

Strozzi (Pierre), maréchal de France, 10, 13, 20, 25, 31, 52, 62, 86, 95, 96, 185, 236, 239, 240, 266, 276, 281, 285, 297, 298, 313, 314, 318, 322, 323, 326, 329, 330, 333, 336, 337, 344, 345, 346, 348, 349, 358, 359, 361, 362, 366 à 368, 370, 371, 373, 376, 377, 379, 382, 384 à 387, 389, 391, 395, 396, 398, 404, 417 à 419, 423, 426 à 429, 439, 440, 443, 455, 457, 488, 489, 491 à 494, 496, 498, 500, 504, 505, 509, 511, 515, 517, 521 à 523, 532 à 534, 538, 553, 554, 561, 562, 563, 564, 588, 591, 592, 593.
Strozzi (Robert), 95, 96, 274, 298, 370, 382, 389, 392, 423, 426.
Suisse, II, IX, 19, 23, 33, 48, 104, 147, 498, 521.
Sully, château, 560.
Surano, 247.
Sutri, 247.
— (Evêque de), Voy. Crispo (Tiberio).
Suze, 558, 559.
Symon de Cornes (André), 367.

T

Tagliacozzo (Seigneur de). Voy. Colonna (Ascanio).
Tagliavia d'Aragon (Pierre de), archevêque de Palerme, 251, 313.
Talamone, 505.
Tancredy (Capitaine), 294.
— (Julio), 294.
Tarbes (Evêque de). Voy. Grammont (Gabriel de).
Tarsy (Cola-Francesco de), 278.
Tassin des Sceaulx, 141, 153, 156, 159, 173, 186, 187.
Taurel (François de), 434.
Tausserat-Radel (Alexandre), 141, 143, 240, 461.
Tavannes (Gaspard de Saulx, seigneur de), maréchal de France, 560.
Tende (Comte de). Voy. Savoie (Claude et René de).
Termes (Paul de la Barthe, seigneur de), maréchal de France, VII, 6, 11, 20, 22, 35, 37 à 39, 43, 63, 73, 75, 78, 82, 88, 89, 91, 111 à 114, 117 à 122, 125, 126, 128, 129, 131, 141, 142, 148, 149, 151, 155, 156, 158, 179, 215, 233, 237, 245, 260, 264, 265, 314, 372, 395, 440, 443, 560.
— (Mme de). Voy. Saluces-Cardé (Marguerite de).
Terracina, 587.
Tersay (Françoise de), femme de Guillaume du Plessis, seigneur de Liancourt, 141.
Thèbes, 107.
Théodoric le Saxon, 76.
Thérouanne, 42, 81, 103, 104, 109, 113, 130, 139, 140, 166, 167, 171, 172, 173, 212, 213, 237, 250, 363, 524.
Thier (Jean du). Voy. Beauregard.
Thionville, 10.
Thomas (Alexandre), 300.
— (Simon), 230.
Thuringe, 406.
Tibre (Le), fleuve, IV, 300, 392, 507, 517, 522 à 524, 533, 585.
Tiburce (Chevalier), 293.
Tillesie de Costanza, 255.
Tillet (Jean du), 239, 242 à 244, 263.
Tingry (Prince de). Voy. Luxembourg-Brienne (François de).
Tiron (Abbaye de), 421.
Tivoli, 507, 509, 510, 517, 587, 593.
Todi (Evêque de). Voy. Cesi (Frédéric).
Tolède (Eléonore de), femme de Cosme Ier de Médicis, duc de Florence, 80.
— (Fernando-Alvarez de), duc d'Albe, XII, 328, 336, 398 à 502, 506, 509, 510, 512, 516, 529, 531, 532 à 536, 552 à 554, 556, 557, 561, 564, 570, 571, 576, 577, 578, 579, 584, 586, 587, 589.
— (Francisco de), 79, 86, 461.
— (Garcia de), vice-roi de Sicile, 26, 39, 56, 65, 67, 68, 87, 95, 243, 244.
— (Juan-Alvarez de), cardinal Saint-

Digitized by Google

Jacques, 196, 199, 498 à 502, 506, 509.
Tolède (Pedro-Alvarez de), vice-roi de Sicile, 196, 243.
— (Pedro de), vice-roi de Naples, 26, 196, 243, 244.
Tonnay-Charente (Seigneur de). Voy. Rochechouart (Aimery IV, de).
Toralva (Capitaine), 132.
Tornabuoni (Niccolo), 527.
Toro (Il), 278.
Torquate, 219.
Torre (Francesco), 328.
Toscane, 6, 152, 185, 192, 199, 348, 350, 361, 474, 511, 570.
— (Duc de). Voy. Cosme Ier de Médicis.
Toul, VI, 10.
Toulon, 255, 262.
— (Evêque de). Voy. Trivulzi (Antonio).
Toulouse, 209.
— (Archevêque de). Voy. Armagnac (Georges d').
Touraine, 128.
Tour-Blanche (La), 431.
Tournon, 191.
— (François de), cardinal, VIII, XI, 6, 89, 162, 191, 202, 206, 262, 268, 269, 284, 286, 289, 311, 343, 470, 481 à 483, 485, 486.
— (Jacques de), 208.
— (Jacques II de), 191.
Tours, 437.
Tours (Archevêque de). Voy. Maillé de Brézé (Simon de).
Touvre (La), IV.
Tower Hill, 210.
Trajetto (Duc de). Voy. Caëtani d'Aragon (Scipion).
Trani (Archevêque de). Voy. Cuppi (Jean-Dominique) et Salviati (Jean).
Trapani, 37.
Trente, XII, 160, 375, 574.
— (Cardinal de). Voy. Madruzzi (Christophe).
Tréport (Abbaye du).
Trevigno (Comte de). Voy. Manrique (Antoine).
Trévise (Evêque de). Voy. Pisani (Francisco).
Tripalda (Marquis de). Voy. Orsini (Camille).
Tripoli, 402, 403.
Trivulzio (Antonio), 485.
— (Augustin), 352, 414, 434.
— (Charles), cardinal, 434.
Troyes (Evêque de). Voy. Caraccioli (Antoine) et Lorraine (Louis de).
Tudor (Marie). Voy. Marie, reine d'Angleterre.
Tunisie, 145, 189.
Turin, 503, 558, 581, 587.
Turquie, 37, 254, 445.
Tusculum (Evêque de), Voy. Cesi (Frédéric).
Tyrol, 512.

U

Ugento (Comte d'). Voy. Colonna (Marcio).
Urbin (Duc d'). Voy. Rovere (Guidubaldo et François-Marie della).
Urfé (Claude d'), IX, 291.
— (Honoré d'), 291.
Urfé (Pierre d'), 291.
Ursine (Maison). Voy. Orsini.
Uzès, 253.
— (Evêque d'). Voy. Saint-Gelais (Jean de).

V

Valabrègues (Seigneur de). Voy. Aramon.
Val de Chiane (Le), 361.
Valence (Evêque de). Voy. Monluc (Jean de) et Tournon (Jacques de).

Digitized by Google

Valenciennes, 462.
Valentinois (Duchesse de). Voy. Poitiers (Diane de).
Valenza, 590, 591.
Valfenera, 394.
Valières (Gaspard de), 222, 402, 403.
Valmontone, 556.
Valois (Elisabeth de), femme de Philippe II, roi d'Espagne, 231.
Vannes, 128.
Varana (Julie), femme de Guidubaldo della Rovere, duc d'Urbin, 29.
Varvich (Comte de), VI.
Vasto d'Ammone, 581.
Vasto (Marquis del), 240, 447, 477.
Vatican (Musée du), 76.
Vaudemont (Comte de). Voy. Lorraine (Nicolas de).
Vaucelles, XI, XII.
Vecchio (Thomas del), 337, 343.
Vega (Ferdinand de), 400, 403, 404.
— (Garcilazo de), 480.
— (Juan de), vice-roi de Sicile, 189, 207, 243, 400, 403.
Vegua (Jehan de). Voy. Vega (Juan de).
Velleron (Seigneur de). Voy. Viarron (Marc-Antoine).
Velletri, 510, 561, 564, 565, 587.
— (Evêque de). Voy. Tournon (François de).
Venise, IX, 11, 12, 20, 29, 33, 41, 48, 61, 104, 117, 124, 127, 129, 141, 145, 173, 180, 202, 209, 216, 242, 255, 328, 346, 354, 355, 362, 393, 395, 397, 462, 464, 473, 475, 477, 479, 485, 490 à 493, 510, 512, 533, 534, 559, 561, 565, 576, 583, 593.
Verallo (Jérôme), cardinal, 128, 133, 146, 251, 283, 303, 316, 318, 324, 347, 363.
Verceil, 298.
Verdun, VI.
Verdun-sur-Garonne, 296.
Vernou (M. de). Voy. Saint-Gelais (Guy de).
Vernoux-sur-Boutonne, II, 433.
Vérone, 11.
Verteillac, 431.
Veschis, 434.
Viarron (Marc-Antoine), 393.
Vicordaro, 587.
Vicovaro, 509, 556, 593.
Vienne, 439, 496.
Villa (Francisco), 587.
Villafranca (Marquis de). Voy. Tolède (Pedro-Alvarez de).
Villa-Marina (Isabelle de), femme de Ferdinand de San-Severino, prince de Salerne, 132.
Villandry (Claude Le Breton de), 484.
Villars (Comte de). Voy. Savoie (Honorat et René de).
Villegagnon, 402.
Villeneuve-l'Archevêque, 487.
Villeparisis (M. de), 527.
Villeroy (Seigneur de). Voy. Neufville (Nicolas de).
Villiers-le-Sec (Seigneur de). Voy. Berthereau (Nicolas).
Villiers-sur-Marne, 585.
Vimercato (Jean-André), 46, 49, 58, 60, 62, 78, 79, 153, 154, 162, 165, 175, 177, 178, 181, 187, 197, 217, 229, 364.
— (Scipione de), 416.
Vincennes, 462.
Vincent (Mathurin), 499.
Vinet (Elie), IV.
Vineuf (M. de), courrier, 424, 517, 549.
Vitelli (Jean), 24.
Vitello (Camille), 331.
Viterbe, 34, 40, 44, 49, 65, 67, 68, 74, 77 à 79, 83, 84, 90, 91, 93, 94, 99, 100, 135, 136, 154, 164, 184, 249, 251, 276.
— (Evêque de). Voy. Gualtieri (Sebastiano).
Viviers (Evêque de). Voy. Maillé de Brézé (Simon de).
Vivonne (André de), seigneur de la Châteigneraye, 431.
— (Anne de), femme de François de Bourdeille, 430, 431.
— (François de), 358, 431, 432.
— (Jeanne de), femme de Claude de Clermont, 431.
— (Seigneur de). Voy. Rochechouart (Aimery IV de).
Volterre, 84.
Volturne (Le), 37.

Digitized by Google

Y

York, 3.
Yuste, 529.
Yvois, 462

Z

Zagarola (Seigneur de). Voy. Colonna (Camille et Marcel).
Zetti (Janino), 360, 361.
Zola de Benevente, 120.

Digitized by Google

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 5, note 2, ligne 3. — *Au lieu de*: Panolfini, *lisez* : Pandolfini.
P. 11, l. 16. — *Lisez* : « de faire retourner avec moy ledit Hiéronyme, pour le renvoyer. »
P. 12, l. 5. — *Lisez* : « pour y mettre bien tost une fin. »
— l. 13. — *Lisez* : « luy faisant entendre. »
— note 2, l. 2. — *Lisez* : « *Foreign series*. »
P. 15, l. 1. — *Lisez* : « le colonnel Riquerol. »
— note 1, l. 1. — *Lisez* : « Georges de Rückrode. »
P. 16, l. 3. — *Lisez* : « je feisse responce que très voullontiers. »
— l. 9. — *Lisez* : « ces deux partys que vous faites une suspension d'armes pour ung an ou deux, avec telles ».
— l. 23. — *Lisez* : « honneur et repputation sauve. »
P. 18, l. 20. — *Lisez* : « et que je ne vous satisface bien à tout, qu'il vous plaise. »
— l. 30. — *Lisez* : « que mes coffres. »
P. 19, lettre 9, l. 11. — *Lisez* : « presque autant pour vous deffendre, et de cella. »
P. 20, l. 14. — *Lisez* : « de votre nepveu à MM. du conseil privé pour quelques boys... et promist de vous faire dépescher. »
P. 22, l. 15. — *Lisez* : « demourast sauve. »
P. 23, note 1. — *Au lieu de*: Octave Farnèse, *lisez* : Horace Farnèse.
P. 24, l. 4. — *Lisez* : « du gaing de la partye. Ledict sieur. »
— l. 9. — *Lisez* : « et en cest endroict je me recommande. »
P. 26, l. 19. — *Lisez* : « Ce sont nouvelles que l'on dict. »
— note 1, l. 1. — *Lisez* : « cardinal en 1545. »
P. 27, lettre 13, l. 19. — *Lisez* : « estoit fundé en vous. »
— l. 21. — *Lisez* : « et l'obligation. »
P. 29, l. 16. — *Lisez* : « en suspeçon de quelque malcontentement. »
P. 31, l. 20. — *Lisez* : « mais en estant bien fort pryé, mesmement. »
P. 35, l. 9. — *Lisez* : « que les ennemis en soient du tout hors. »
— l. 19. — *Lisez* : « se fera seurement. »
— l. 25. — *Lisez* : « en telle autre cause. »

Digitized by Google

P. 36, l. 3. — *Lisez* : « je lui diz que après que nous aurions justifié votre onneur en cest endroict. »
— l. 7. — *Lisez* : « que c'est que Sadite Saincteté. »
P. 37, l. 5. — *Lisez* : « Dont vous manderez. »
— l. 11. — *Lisez* : IIIc escuz, et pour les tenyr n'y avoir pas despence de mille escuz ; et l'une d'elle. »
— l. 16. — *Lisez* : « Et en ces deux là y a. »
— l. 20. — *Lisez* : « Cécile. De celle des chasteaulx je n'y veoy. »
— note 1. — *Au lieu de* : Laigueglia, port de la province de Gênes, *lisez* : Aquila, place forte de l'Abruzze, fondée en 1240 par Frédéric II.
P. 38, l. 5. — *Lisez* : « Vous ne laisserez. »
— l. 6. — *Lisez* : « que nous ne demourions en arrière. »
— l. 13. — *Lisez* : « et ne passeray oultre. »
— l. 18. — *Lisez* : « selon son degré et quallité. »
— l. 22. — *Lisez* : « car, à ce que j'entendz. »
— l. 25. — *Lisez* : « auprès de Montealchino. »
P. 39, l. 6. — *Lisez* : « en ce qu'on dict. »
— note 4. — *Au lieu de* : « Laurent Strozzi, *lisez* : Louis de Lorraine, qui occupa le siège d'Alby de 1550 à 1561, et fut promu cardinal le 22 décembre 1553.
P. 41, lettre 18. l. 16. — *Lisez* : « et qu'il se vueille [vendre au plus offrant] et dernier enchérisseur. »
— l. 23. — *Lisez* : « en faire semblable office. »
P. 43, l. 14. — *Lisez* : « que le grand Seigneur a délivrez en faveur de M. le prince de Salerne ; et dict l'on qu'il y en a nombre de III ou IIII mil : qui a esté une nouvelle fort agréable au pape et à toute ceste cour. »
— lettre 20, l. 7. — *Lisez* : — « I IIIIm escuz. »
P. 45, lettre 22, l. 5. — *Lisez* : « J'ay envoié vos lettres. »
— l. 6. — *Lisez* : « dès sabmedy dernier. »
— note 1, l. 2. — *Au lieu de* : Octave Farnèse, *lisez* : Horace Farnèse.
P. 46, l. 5. — *Lisez* : « a fait entendre à Sa Majesté. »
— l. 9. — *Lisez* : « la paye ordinaire desdits mois. »
— l. 10. — *Lisez* : « je vous supplie instemment m'en esclarcir. »
— l. 12. — *Lisez* : « le pape renvoie Messer André. »
— l. 15. — *Lisez* : « repputation et contentement. »
— l. 23. — *Lisez* : « pour sauver, s'il est possible. »
— l. 25. — *Lisez* : « ce que je lui donné charge. »
— en note, *lire* : Jean-André de Vimercato, Milanais, camérier du pape.

Digitized by Google

P. 48, l. 12. — *Lisez* : « ledit seigneur ambassadeur de Suisse, d'où vous entendrez. »
P. 50, l. 2. — *Lisez* : « pour votre service. »
— l. 7. — *Lisez* : « aurez tel contentement, et serez. »
— l. 8. — *Lisez* : « le temps qui coule ne revient point, à votre préjudice. »
— l. 27. — *Lisez* : « charger dans ladite galleatte. »
P. 52, l. 20. — *Lisez* : « de réserves et [clauses, à] quoy. »
— l. 29. — *Lisez* : « qu'ils ne craignent riens. Et davantaige la peste y est bien forte, qui ne y dymynuera pas, pour les grandes pluyes. »
P. 55, lettre 26, l. 2. — *Lisez* : « la partye de xx$_m$ escuz. »
— l. 6. — *Lisez* : « ceulx qui fournissent ladite somme. »
— l. 8. — *Lisez* : « receveur général de Lyon, pour estre. »
P. 61, lettre 30, l. 13. — *Lisez* : « pour II^c escus. »
P. 62, l. 2. — *Lisez* : « le Cardinal Pachecco. »
— lettre 31, l. 16. — *Lisez* : « sans luy mander aucune résolution. »
P. 62, l. 3. — *Lisez* : « fait faire et lever. »
P. 64, l. 10. — *Lisez* : « ce sera bien fait. »
— l. 12. — *Lisez* : « ne leur donneroyent pas un sol. »
— l. 17. — *Lisez* : « que je ne l'ay peu faire remettre au nostre commung, mais j'ai bien pensé. »
P. 66, l. 2. — *Lisez* : « le palais neuf de Préneste. »
P. 70, l. 17. — *Lisez* : « puisque nous ne l'avons peu gaigner toute. »
P. 72, lettre 36, l. 15. — *Lisez* : « la partie de xxxIII^m escuz, comprins l'intérest, qui avoyt. »
— l. 29. — *Lisez* : « la totalle somme des VI^m V^c escuz. »
P. 76, lettre 39, l. 1. — *Lisez* : « par les mains de Obert Beaucler présent porteur. »
P. 77, l. 1. — *Lisez* : « qui seront XL^m escuz. »
— l. 3. — *Lisez* : « j'ay rettenu XJ^c XXVIII escuz v julles qui avoient esté despenduz. »
— lettre 40, l. 4. — *Lisez* : « le seigneur Flamynyo de Stabye. »
— l. 13. — *Lisez* : « quant encores il seroyt. »
P. 78, l. 1. — *Lisez* : « le plus dextrement que je puiz et m'est possible, pour qu'il sçayt. »
— lettre 41, l. 1. — *Lisez* : « le seigneur Jehan André Vimercato. »
P. 79, l. 15. — *Lisez* : « Je vous envoye ung paquet de Sypyon que j'ay trouvé. »
— note 2, l. 1. — *Lisez* : « Bendidis. »
P. 80, l. 11. — *Lisez* : « ou bien le cardinal Sainte-Croix pour

Digitized by Google

légat, et quelque cappitaine que sadite Sainteté nous promet qui nous sera. »

P. 80, l. 15. — *Lisez* : « m'escripre du xxi^e^ de may. »

P. 81, l. 13. — *Lisez* : « une partie des injures receues par le feu Roy. »

P. 82, l. 4. — *Lisez* : « mais que on luy feroyt entendre. »

— l. 8. — *Lisez* : « que ledit nunce faisoit de fort bons offices. »

P. 83, l. 1. — *Lisez* : « de vos bonnes nouvelles ; car elles sont de tous endroictz désirées merveilleusement, mesmement du pape. »

— l. 8. — *Lisez* : « quand ce sont gens que je pense. »

— lettre 44, l. 10. — *Lisez* : « de Florence, de Farnèze et de Pétilhanno, je trouve bon que les gens. »

P. 85, lettre 45, l. 14. — *Lisez* : « envoyez par Matheolo. »

P. 88, l. 32. — *Lisez* : « au Boitteulx. »

P. 89, l. 20. — *Lisez* : « en ce qu'il vous plaira. »

P. 90, l. 1. — *Lisez* : « votre bonne grâce, laquelle je sollicite. »

— l. 6. — *Lisez* : « pour son voiaige à l'aller. »

— lettre 47, l. 9. — *Lisez* : « et tient l'on l'empereur. »

P. 91, l. 4. — *Lisez* : « si vous me commanderez de le faire. »

P. 98, l. 8. — *Lisez* : « advenant la mort de l'empereur. »

— l. 23. — *Lisez* : « à y entendre et se préparer. »

P. 100, l. 19. — *Lisez* : « une chose, si vous la trouviez bonne, qui est. »

note 1. — *Au lieu de* : — Arnould Boucher, etc., *lisez* : Etienne Boucher, l'un des secrétaires de Catherine de Médicis, chargé du règlement de ses affaires et de ses nombreux procès en Italie. Il reçut en récompense de ses services l'abbaye de Saint-Ferme (Gironde), au diocèse de Bazas, et plus tard l'évêché de Quimper, du 23 février 1561 au 20 août 1573, date de sa mort.

P. 101, l. 12. — *Lisez* : « luy aura fait entendre. »

— l. 20. — *Lisez* : « c'est qu'il seroyt possible. »

P. 104, l. 1 et 2. — *Au lieu de* : Sacripante, *Lisez* : Siripante.

P. 114, lettre 60, l. 3. — *Lisez* : « M. le cardinal de Trany. »

P. 118, l. 1 et 4. — *Au lieu de* : IX^m^ *lisez* : X^m^ escuz.

P. 121, lettre 66, l. 17. — *Lisez* : « d'en pouvoir recouvrer. »

P. 124, l. 3. — *Lisez* : « il seroit bien requis. »

— lettre 69, l. 13. — *Lisez* : « qu'il a convenu faire. »

P. 126, lettre 71, l. 6. — *Lisez* : « messir Bernardo Aciaoly. »

P. 128, l. 2. — « l'abbaye que tenoit feu M. de Mirepoix en Normandye. » — Ajouter en note : Claude de la Guiche, évêque de Mirepoix, mort le 19 avril 1553, possédait l'abbaye de Beaubec (Seine-Inférieure), au diocèse de Rouen.

Digitized by Google

P. 134, l. 16. — *Lisez* : « et qu'il nous sera mal aizé. »
— l. 20. — *Lisez* : « ce que dessus. »
P. 140, lettre 76, l. 1. — *Lisez* : « fort grand plaisir d'entendre. »
P. 141, l. 19. — *Lisez* : « suivant votre dite lettre à parler du Pape. »
P. 142, l. 3. — *Lisez* : « j'ay encore ung coup renvoyé vos lettres. »
P. 145, l. 6. — *Lisez* : « écrite à Messine, du XXIIe du passé. »
P. 146, l. 20. — *Lisez* : « je n'ai donné espérance d'aucun bienfait. »
P. 148, l. 21. — *Lisez* : « en cest endroict. »
P. 150, l. 19. — *Lisez* : « congnoistre et entendre. »
P. 162, l. 9. — *Lisez* : « en sorte que je recouvryz dudit. »
— l. 23. — *Lisez* : « que les trois petites abbayes. »
P. 163, l. 3. — *Lisez* : « pour faire pourveoir de l'une d'icelles. »
— l. 24. — *Lisez* : « aux prélatz de Bretaigne, Provence, et autres païs d'obédience. »
P. 164, lettre 90, l. 24. — *Lisez* : « de la maintenir, mais qu'il. »
P. 166, l. 33 — *Lisez* : « qui sont passez entre le Pape et luy. »
P. 168, l. 4. — *Lisez* : « desquelz ilz ne pouvoient avoir aucune craincte, pour ce qu'ilz avoient souvenance. »
P. 169, l. 11. — *Lisez* : « commence le premier jour de septembre. »
P. 173, l. 7. — *Lisez* : « de dire, comme ilz font desjà, qu'il. »
P. 174, lettre 95, l. 3. — *Lisez* : « l'armée soit allée tempter celle de Corsèque. »
P. 177, l. 3. — *Lisez* : « que le cappitaine Cycade. »
P. 188, l. 12. — *Lisez* : « toutes les conditions dessusdites. »
P. 191, lettre 104, l. 6. — *Lisez* : « qu'ilz voulsissent. »
P. 208. l. 8. — *Lisez* : « que les oyr. »
P. 213, l. 6. — *Lisez* : « pour ce qui est rières l'Empereur. »
— l. 17. — *Lisez* : « en estes plus seigneur que luy. »
— l. 25. — *Lisez* : « espérance de luy aider. »
P. 215, l. 2 — *Lisez* : « avec vingt-six gallères. »
— l. 114, l. 12. — *Lisez* : « votre lettre du seizièsme de septembre. »
P. 216, lettre 115, l. 17. — *Lisez* : « pour la Relligion. »
P. 218, note 3, l. 2. — *Lisez* : « duc de Bracciano. »
— l. 3. — *Lisez* : « Virginie Accorambona. »
— note 4, l. 1. — *Lisez* : « veuve de Pier-Luigi Farnese. »
P. 222, l. 15. — *Lisez* : « ambassadeur de la Relligion. »
P. 223, l. 2. — *Lisez* : « que ces Seigneurs. »
— l. 4. — *Lisez* : « Ginofle de Castellotier. »
P. 225, l. 3. — *Lisez* : « à Rippe ou à Ostie. »

Digitized by Google

P. 230, lettre 122, ligne dernière, *ajoutez* : « De Rome, ce IXe d'octobre 1553. »
P. 236, l. 1. — *Lisez* : « la Seigneurie. »
P. 237, l. 3. — *Lisez* : « pour la translation de l'abbaye de Saint-Arnould. »
P. 238, lettre 125, l. 22. — *Lisez* : « che da lei le fussino. »
— l. 24. — *Lisez* : « bene le parerà. »
P. 242, lettre 129, l. 2. — *Lisez* : « l'évêque de Saint-Brieux. »
— l. 7. — *Lisez* : « ils en font venir. »
— l. 8. — *Lisez* : « tant pour la paye des gens de guerre qui y sont que. »
P. 257, l. 13. — *Lisez* : « devers le Roy, instruict bien au long. »
P. 258, dernière ligne. — *Lisez* : « qu'eux avec leurs adhérans. »
P. 276, l. 18. — *Lisez* : « que le Pape a esté la nuit passée tenu pour mort. »
P. 300, note 1, l. 2. — *Lisez* : « Fiumicino. »
P. 325, note 1, l. 20. — *Lisez* : « et que encores que tous deux le voulsissent. »
La seconde note 1 de cette page se rapporte à la ligne 2 de la page suivante (p. 326).
P. 370, note 1. — *Lisez* : « Courtiers, de l'italien *sensale*. »
P. 428, l. 5. — *Lisez* : « de mondit marquis. »
P. 429, l. 4. — *Lisez* : « lavorare. »
lettre 233, l. 2. — *Lisez* : « à Branthosme. »
P. 432, l. 18. — *Lisez* : « de Branthosme. »
— ligne dernière, ajoutez : « P. DE MAREUIL, EP. LAVORENSIS. »
P. 444, l. 21. — *Lisez* : « car c'est un de ses amis. »
P. 500, lettre 276, l. 17. — *Lire en note* : « Le cardinal de Motula. »
« Scipione Rebiba, évêque de Motula, cardinal en 1555. »
— l. 18. — *Lire en note* : « Francisco Pacheco de Ceralbo, neveu du cardinal Pedro Pacheco. »
P. 528, note 1. — *Ajoutez* : « Fabio Mignanelli, Siennois, évêque de Lucera, avait été créé cardinal du titre de Saint-Sylvestre par Jules III, en 1551. »
P. 562, note 1, l. 9. — *Au lieu de* : Mme Bessand-Dessolles, *lisez* : Mme Belland-Dessoles.
P. 592, note 1, l. 1. — *Au lieu de* : Firmin d'Artois, *lisez* : Firmin d'Ardois.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

	Pages.
Liste des membres de la Société des Archives historiques du Poitou.	*i*
Extrait des procès-verbaux des Séances de la Société pendant l'année 1903.	*v*
Correspondance politique de M. de Lanssac (Louis de Saint-Gelais), 1548-1557, par M. Sauzé de Lhoumeau. .	1
Table générale des noms de personnes et de lieux. . . .	597
Errata.	623

Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07327 1028

Digitized by Google